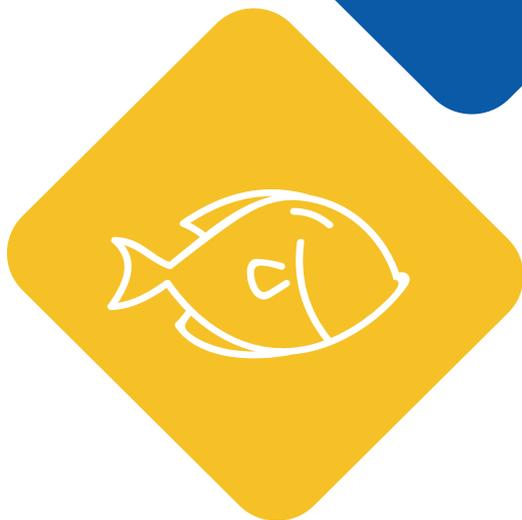


Pêche et aquaculture

LES
ÉTUDES



La petite pêche côtière en France métropolitaine

Rapport d'étude

FranceAgriMer



Éléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine

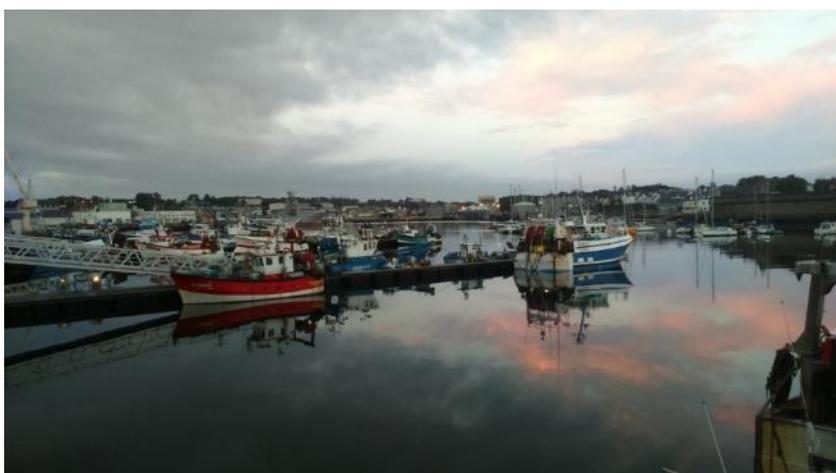


Photo crédit: Oceanic Développement

Rapport final – Population A

[Juillet 2020]

*Etat des lieux, identification et caractérisation des enjeux concernant la
petite pêche côtière en France métropolitaine
&
Eléments d'analyse et enjeux pour la **petite pêche côtière** en France
métropolitaine*

Client

FranceAgriMer

Intitulé

Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine

Livrable 1&2A : Etat des lieux, identification et caractérisation des enjeux concernant la **petite pêche côtière** en France métropolitaine

&

Livrable 3A : Eléments d'analyse et enjeux pour la **petite pêche côtière** en France métropolitaine

Société

	Mandataire	Co-traitant	Sous-traitant
Organisation	OCEANIC DÉVELOPPEMENT	VERTIGO LAB	EUREKA MER
Contact	Jean-Michel AUDRAIN	Thomas Binet	Ismaël Bernard
Adresse	4 rue de Penzance ZI du Moros 29 900 CONCARNEAU	87 quai des Queyries 33200 BORDEAUX	13 Cite des Gardiens de Phare 22740 LEZARDRIEUX
Téléphone	02 38 50 89 99	06 84 77 36 05	02 96 22 30 33
Adresse électronique	jean-michel.audrain@bureauveritas.com	thomasbinet@vertigolab.eu	ismael.bernard@eurekamer.com

Versions du document

Version du document	Date	Auteur(s)	Relecteur(s)	Commentaire
1.0	30/07/2020	Laure Robigo Amélie Régimbart Christelle Noirot Etienne Jarry	Thomas Binet Céline Renaud Elisa Teisseire	Version initiale

Ce document a été rédigé par le groupement Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab pour le compte de FranceAgriMer.

Les informations ainsi que les avis, propositions et recommandations présentés reflètent uniquement les points de vue de ses auteurs et ne traduisent en aucun cas une prise de position officielle de FranceAgriMer.

FranceAgriMer ne peut être en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation de ces informations.

Note de compréhension destinée au lecteur

Telle que prévue en juin 2019, l'étude dont ce livrable présente la conclusion, avait pour finalité d'assister les autorités publiques en charge de la gestion des fonds européens dans l'élaboration d'un plan d'action spécifique à la petite pêche côtière du FEAMP 2021-2027¹. Cet objectif reposait sur un état des lieux de la petite pêche côtière en France métropolitaine (Corse incluse), sur l'identification des enjeux auxquels elle est confrontée et sur des propositions de mesures pour répondre à ces derniers.

Toutefois, au regard des négociations au niveau européen au cours du 1^{er} semestre 2020, la rédaction d'un plan d'actions spécifique à la petite pêche côtière n'est plus envisagée par la puissance publique mais plutôt une intégration des enjeux liés à cette population dans le programme opérationnel général, tel que mis en œuvre sur la période précédente. Cette évolution stratégique majeure a été entérinée tardivement au regard de l'avancement des travaux des auteurs et n'a pas pu être pleinement intégrée dans ce rapport.

Il est donc demandé au lecteur de prendre en compte cette modification d'approche stratégique lors de la lecture du présent document.

Citation du rapport :

Le contenu de ce rapport, ou une partie de celui-ci, ne peut être reproduit sans référence explicite à la source.

Le rapport doit être cité de la manière suivante :

FranceAgriMer, 2020. OCEANIC DEVELOPPEMENT, VERTIGO LAB, EUREKA MER. Rapport Final Population A : Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière en France métropolitaine. 323p.

¹ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE....	17
1.1	CONTEXTE GENERAL	17
1.2	OBJECTIFS ET PERIMETRE DU PRESENT DOCUMENT	18
1.3	METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE	18
1.3.1	<i>Approche méthodologique générale</i>	18
1.3.2	<i>Focus sur la méthodologie utilisée pour réaliser l'état des lieux et identifier les enjeux (action 1)</i>	19
1.3.3	<i>Focus sur la méthodologie utilisée pour la caractérisation des enjeux (action 2)</i>	27
1.3.4	<i>Synthèse des résultats au travers d'une analyse AFOM</i>	34
2	ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DE LA PETITE PECHE COTIERE A L'ECHELLE NATIONALE	35
2.1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC METROPOLITAINE	35
2.2	PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA FLOTTE PPC METROPOLITAINE	40
2.2.1	<i>Emplois</i>	40
2.2.2	<i>Poids économique</i>	41
2.3	ACTIVITES DE LA FLOTTE PPC METROPOLITAINE	43
2.4	PRODUCTION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FLOTTE PPC METROPOLITAINE	49
3	ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DES ENJEUX DE LA PETITE PECHE COTIERE A L'ECHELLE REGIONALE	60
3.1	REGION HAUTS-DE-FRANCE.....	60
3.1.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	60
3.1.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	73
3.1.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	74
3.2	REGION NORMANDIE	77
3.2.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	77
3.2.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	90
3.2.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	92
3.3	REGION BRETAGNE	95
3.3.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	95
3.3.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	109
3.3.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	112
3.4	REGION PAYS-DE-LA-LOIRE.....	116
3.4.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	116
3.4.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	128
3.4.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	129
3.5	REGION NOUVELLE-AQUITAINE	132
3.5.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	132
3.5.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	144
3.5.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	146
3.6	REGION OCCITANIE	151
3.6.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	151
3.6.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	164
3.6.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	166
3.7	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	169
3.7.1	<i>Fiche d'identification de la région</i>	169
3.7.2	<i>Caractérisation des enjeux de la PPC</i>	181
3.7.3	<i>Synthèse des travaux menés</i>	183
3.8	REGION CORSE.....	186

3.8.1	Fiche d'identification de la région	186
3.8.2	Caractérisation des enjeux de la PPC.....	197
3.8.3	Synthèse des travaux menés	199
3.9	SYNTHESE DES ENJEUX REGIONAUX.....	203
4	CARACTERISATION DES ENJEUX A PORTEE NATIONALE	205
4.1	UNE FLOTTILLE DE PPC VIEILLISSANTE QUI CONTRAINT L'AMELIORATION, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITE DES OUTILS DE PRODUCTION	205
4.2	SECURITE A BORD ET ERGONOMIE : UNE SPECIFICITE A PRENDRE EN COMPTE.....	206
4.3	UNE ATTRACTIVITE DES METIERS INDISPENSABLE, UNE TRANSMISSION DES ENTREPRISES A RE-INVENTER.....	207
4.4	DES FREINS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET REGLEMENTAIRES A LA DIVERSIFICATION A LEVER	208
4.5	FORMATION DES MARINS-PECHEURS : UN FORMAT A RENOUVELER, UN FINANCEMENT A RENDRE PLUS ADEQUAT ET PLUS SUR	211
4.6	AMELIORER LE SUIVI DES PECHERIES ET DES ESPECES EXPLOITEES POUR DONNER DU POIDS ET DE LA VISIBILITE A LA PPC	212
5	ANALYSE ATOUS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM)	214
6	PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ACTION 3	216
6.1	CONTEXTE GENERAL	216
6.2	OBJECTIFS ET PERIMETRE DU RAPPORT	216
6.3	METHODOLOGIE UTILISEE POUR PROPOSER UNE STRATEGIE POUR LES PETITES PECHES COTIERE POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027 (ACTION 3).....	217
6.3.1	Identification et caractérisation du contexte de définition des mesures.....	218
6.3.2	Proposition et hiérarchisation d'axes de soutien et d'objectifs pour la PPC.....	218
6.3.3	Éléments pour l'évaluation des besoins financiers.....	220
7	CARACTERISATION ET ANALYSE DU CONTEXTE	221
7.1	ÉLÉMENTS DES ACTIONS 1 ET 2 DE L'ÉTUDE.....	221
7.1.1	Éléments de contexte de l'étude	221
7.1.2	Éléments d'analyse.....	222
7.2	OBJECTIFS EUROPEENS ET PERIMETRE REGLEMENTAIRE.....	229
7.2.1	Le FEAMP un fonds européen pour quels objectifs ?.....	229
7.2.2	La place de la petite pêche côtière dans la proposition de règlement	230
7.2.3	Lien entre la PPC et les objectifs européens	232
7.3	RETOUR SUR LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU FEAMP.....	234
7.3.1	Éléments structurels de la mise en œuvre du FEAMP.....	234
7.3.2	Éléments techniques des mesures du FEAMP 2014-2020	235
7.4	PROPOSITION DE PISTES D'AMELIORATION DU CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION 2021-2027 DU FEAMP	237
7.4.1	Pistes de réflexions sur le cadre général.....	237
7.4.2	Prise en compte de la crise sanitaire liée à la COVID-19	240
8	ORIENTATIONS ET STRATEGIES POUR LES PETITES PECHES COTIERES	242
8.1	PROPOSITION D'AXES DE SOUTIEN ET NIVEAUX DE PRIORITE	242
8.2	PRECONISATIONS POUR LES OBJECTIFS ET PROPOSITIONS OPERATIONNELLES	249
	Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation	249
	Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche	253
	Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité	257
	Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers.....	260

<i>Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs</i>	263
<i>Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue</i>	266
8.3 ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE FINANCEMENT	268
8.3.1 <i>Estimation des besoins financiers</i>	268
8.3.2 <i>Taux de financement</i>	269
3.3.1 <i>Indicateurs et critères de sélection</i>	270
8.4 PROPOSITION D'AXES A PRENDRE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE POUR LES PETITES PECHEES COTIERES POUR LA PROGRAMMATION OPERATIONNELLE FEAMP 2021-2027	273
9 BIBLIOGRAPHIE	275
9.1 ETUDES, RAPPORTS	275
9.2 TEXTES REGLEMENTAIRES	276
10 ANNEXES	277
ANNEXE 1 : LISTE DES ENGINs COUVERTS PAR LA DEFINITION « FEAMP 2021 - 2027 » DE LA PPC.....	277
ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES LORS DES ATELIERS DE TRAVAIL ET DES ENTRETIENS MENÉS EN RÉGIONS.....	280
ANNEXE 3 : LISTE DES ACTEURS IDENTIFIÉS PAR RÉGION, PAR INSTITUTION ET PAR CATÉGORIE	299
ANNEXE 4 : LISTE COMPLÈTE DES ACTEURS IDENTIFIÉS POUR LA CONSULTATION.....	301
ANNEXE 5 : LISTE DES ACTEURS EFFECTIVEMENT CONSULTÉS (ENTRETIENS INDIVIDUELS, ATELIERS RÉGIONAUX)	311
ANNEXE 6 : PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE RÉSULTATS DE L'ÉTAPE 1 DE L'ÉTUDE.....	314
ANNEXE 7 : CROISEMENT DES OBJECTIFS DES DIFFÉRENTS TEXTES ET POLITIQUES ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION DE LA PROGRAMMATION OPERATIONNELLE DU FEAMP 2021-2027 ET À LA PETITE PÊCHE CÔTIÈRE	319
ANNEXE 8 : ARTICLE 15 ET 16 DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU FEAMP.....	323

Table des illustrations

Liste des figures

FIGURE 1 : APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE.....	19
FIGURE 2 : METHODOLOGIE DEPLOYEE POUR LA REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX	19
FIGURE 3 : NOMBRE DE NAVIRES IDENTIFIES (TOUS SEGMENTS CONFONDUS) DANS LES DIFFERENTES SOURCES DE DONNEE	20
FIGURE 4 : IDENTIFICATION DES NAVIRES N'UTILISANT PAS D'ENGIN PRINCIPAL REMORQUE	25
FIGURE 5 : CROISEMENT DES SOURCES DE DONNEES SACROIS ET "FLOTTE ACTIVE"	25
FIGURE 6 : METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR LA CARACTERISATION DES ENJEUX (ACTION 2)	28
FIGURE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES ISSUES DES ENTRETIENS ET DES ATELIERS DE TRAVAIL	33
FIGURE 8 : COMPOSITION DE LA MATRICE AFOM	34
FIGURE 9 : REPARTITION DE LA PPC PAR REGION.....	36
FIGURE 10 : REPARTITION DE LA PUISSANCE TOTALE PAR REGION	37
FIGURE 11 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON LES CLASSES DE TAILLE DES NAVIRES	38
FIGURE 12 : PYRAMIDE DES AGES DE LA PPC METROPOLITAINE.....	39
FIGURE 13 : ÂGE DES NAVIRES DE LA PPC METROPOLITAINE SELON LES REGIONS.....	40
FIGURE 14 : NOMBRE DE MARINS EMPLOYES PAR LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE PAR REGION	41
FIGURE 15 : RAYON D'ACTION DE LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE SELON LES REGIONS	43
FIGURE 16 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE DANS SACROIS	44
FIGURE 17 : REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA PPC PAR ENGIN PRINCIPAL DECLARE PAR REGION	44
FIGURE 18 : POLYVALENCE DU SEGMENT PPC EN FRANCE METROPOLITAINE	45
FIGURE 19 : POLYVALENCE DE LA FLOTTE PPC SELON LES REGIONS	46
FIGURE 20 : DUREE DES MAREES PAR CATEGORIE POUR LA PPC SELON LES REGIONS	48
FIGURE 21 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PPC EN VOLUME (T) PAR REGION	50
FIGURE 22 : PRODUCTION DE FLOTTE PPC EN VALEUR (K€) PAR REGION.....	50
FIGURE 23 : PRINCIPALES ESPECES PRODUITES PAR LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE (EN VOLUME, T).....	52
FIGURE 24 : PRINCIPALES ESPECES PRODUITES PAR LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE (EN VALEUR, K€)	52
FIGURE 25 : PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES PAR LA PPC SELON LES REGIONS (EN VOLUME, T)	53
FIGURE 26 : PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES PAR LA PPC SELON LES REGIONS (EN VALEUR, K€).....	54
FIGURE 27 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC AYANT ADHERES OU NON A UNE OP SELON LES REGIONS.....	56
FIGURE 28 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE).....	60
FIGURE 29 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	61
FIGURE 30 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE EN HAUTS-DE-FRANCE (D'APRES SIH, 2018)	61
FIGURE 31 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE)	62
FIGURE 32 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	63
FIGURE 33 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE).....	63
FIGURE 34 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (HAUTS-DE-FRANCE)	64
FIGURE 35 : POLYVALENCE DES NAVIRES (HAUTS-DE-FRANCE).....	64
FIGURE 36 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (HAUTS-DE-FRANCE)	65
FIGURE 37 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (HAUTS-DE-FRANCE) (SIH, 2018).....	67
FIGURE 38 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (HAUTS-DE-FRANCE)	69
FIGURE 39 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (K€) (HAUTS-DE-FRANCE).....	69
FIGURE 40 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	70
FIGURE 41 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (NORMANDIE)	77
FIGURE 42 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (NORMANDIE)	78
FIGURE 43 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE EN NORMANDIE (D'APRES SIH, 2018)	79

FIGURE 44 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (NORMANDIE)	79
FIGURE 45 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (NORMANDIE)	80
FIGURE 46 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (NORMANDIE)	81
FIGURE 47 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (NORMANDIE)	81
FIGURE 48 : POLYVALENCE DES NAVIRES (NORMANDIE)	82
FIGURE 49 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (NORMANDIE)	83
FIGURE 50 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (NORMANDIE) (SIH, 2018)	85
FIGURE 51 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (NORMANDIE)	86
FIGURE 52 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) (NORMANDIE)	87
FIGURE 53 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (NORMANDIE).....	87
FIGURE 54 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (BRETAGNE)	96
FIGURE 55 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (BRETAGNE).....	96
FIGURE 56 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE EN BRETAGNE (D'APRES SIH, 2018)	97
FIGURE 57 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (BRETAGNE)	98
FIGURE 58 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (BRETAGNE).....	98
FIGURE 59 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (BRETAGNE)	99
FIGURE 60 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (BRETAGNE)	99
FIGURE 61 : POLYVALENCE DES NAVIRES (BRETAGNE)	100
FIGURE 62 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (BRETAGNE)	101
FIGURE 63 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (BRETAGNE) (SIH, 2018)	103
FIGURE 64 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (BRETAGNE).....	105
FIGURE 65 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) POUR LA REGION BRETAGNE.....	105
FIGURE 66 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (BRETAGNE).....	106
FIGURE 67 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (PAYS DE LA LOIRE)	116
FIGURE 68 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (PAYS DE LA LOIRE).....	117
FIGURE 69 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE (D'APRES SIH, 2018)	117
FIGURE 70 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (PAYS-DE-LA-LOIRE)	118
FIGURE 71 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (PAYS DE LA LOIRE).....	119
FIGURE 72 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	119
FIGURE 73 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (PAYS DE LA LOIRE).....	120
FIGURE 74 : POLYVALENCE DES NAVIRES (PAYS DE LA LOIRE)	120
FIGURE 75 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (PAYS DE LA LOIRE)	121
FIGURE 76 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE EN PAYS DE LA LOIRE (SIH, 2018)	123
FIGURE 77 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (PAYS DE LA LOIRE).....	125
FIGURE 78 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) (PAYS DE LA LOIRE)	125
FIGURE 79 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	126
FIGURE 80 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (NOUVELLE-AQUITAINE)	132
FIGURE 81 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (NOUVELLE-AQUITAINE).....	133
FIGURE 82 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE (D'APRES SIH, 2018)	133
FIGURE 83 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (NOUVELLE-AQUITAINE).....	134
FIGURE 84 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE).....	135
FIGURE 85 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE).....	135
FIGURE 86 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (NOUVELLE-AQUITAINE).....	136
FIGURE 87 : POLYVALENCE DES NAVIRES (NOUVELLE-AQUITAINE)	136
FIGURE 88 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (NOUVELLE-AQUITAINE)	137
FIGURE 89 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (NOUVELLE-AQUITAINE) (SIH, 2018)	139

FIGURE 90 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (NOUVELLE-AQUITAINE).....	141
FIGURE 91 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) (NOUVELLE-AQUITAINE)	141
FIGURE 92 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	142
FIGURE 93 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (OCCITANIE)	151
FIGURE 94 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (OCCITANIE).....	152
FIGURE 95 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE OCCITANE (D'APRES SIH, 2018)	152
FIGURE 96 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (OCCITANIE).....	153
FIGURE 97 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (OCCITANIE).....	154
FIGURE 98 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (OCCITANIE)	154
FIGURE 99 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (OCCITANIE).....	155
FIGURE 100 : POLYVALENCE DES NAVIRES (OCCITANIE).....	155
FIGURE 101 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (OCCITANIE).....	156
FIGURE 102 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (OCCITANIE) (SIH, 2018)	159
FIGURE 103 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (OCCITANIE).....	160
FIGURE 104 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) (OCCITANIE)	161
FIGURE 105 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (OCCITANIE)	161
FIGURE 106 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (PACA)	170
FIGURE 107 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (PACA)	170
FIGURE 108 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE PACA (D'APRES SIH, 2018)	171
FIGURE 109 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (PACA).....	171
FIGURE 110 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (PACA)	172
FIGURE 111 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (PACA)	172
FIGURE 112 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (PACA).....	173
FIGURE 113 : POLYVALENCE DES NAVIRES (PACA).....	173
FIGURE 114 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (PACA).....	174
FIGURE 115 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (PACA) (SIH, 2018)	177
FIGURE 116 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (PACA)	178
FIGURE 117 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) (PACA)	178
FIGURE 118 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (PACA)	179
FIGURE 119 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (CORSE).....	186
FIGURE 120 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PPC (CORSE)	187
FIGURE 121 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE CORSE (D'APRES SIH, 2018)	187
FIGURE 122 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (CORSE)	188
FIGURE 123 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA PPC (CORSE)	189
FIGURE 124 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA PPC (CORSE).....	189
FIGURE 125 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (CORSE).....	190
FIGURE 126 : POLYVALENCE DES NAVIRES (CORSE)	190
FIGURE 127 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (CORSE)	191
FIGURE 128 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (CORSE) (SIH, 2018).....	193
FIGURE 129 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) (CORSE)	195
FIGURE 130 : PRODUCTION DE LA PPC EN VALEUR (k€) (CORSE).....	195
FIGURE 131 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA PPC (CORSE)	196
FIGURE 132 : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE L'ACTION 3 : PROPOSITION D'UNE STRATEGIE POUR LES PETITES PECHEES COTIERES POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027 DU FEAMP	217
FIGURE 133 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE DANS SACROIS	316

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : IDENTIFICATION DES NAVIRES PPC UTILISANT DES ARTS TRAINANTS EN ENGINS SECONDAIRES.....	24
TABLEAU 2 : INDICATEURS ANALYSES PERMETTANT DE DRESSER UN ETAT DES LIEUX DE LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE	26
TABLEAU 3 : SYNTHESE DES ACTEURS IDENTIFIES POUR LES CONSULTATIONS	29
TABLEAU 4 : COMPOSITION DES GUIDES D'ENTRETIEN PAR TYPE D'ACTEUR CONSULTE	30
TABLEAU 5 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ENTRETIENS INDIVIDUELS	32
TABLEAU 6 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ATELIERS REGIONAUX	32
TABLEAU 7 : EFFECTIFS DES NAVIRES COMPOSANT LA PPC D'APRES LE CROISEMENT DES DONNEES SACROIS (2018) ET « FLOTTE ACTIVE » (2019), SUR LA BASE DE LA DEFINITION FEAMP	35
TABLEAU 8 : REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA PPC METROPOLITAINE PAR FAÇADE MARITIME	36
TABLEAU 9 : COMPARAISON DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES CUMULEES (JAUGE, PUISSANCE) A L'ECHELLE METROPOLITAINE....	37
TABLEAU 10 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MOYENNES DE LA PPC PAR REGION.....	38
TABLEAU 11 : REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES NAVIRES DE LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE.....	39
TABLEAU 12 : REPARTITION DU NOMBRE DE MARINS EMPLOYE PAR LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE.....	41
TABLEAU 13 : INDICATEURS DE PERFORMANCES ECONOMIQUES DE LA PPC EN 2018 (D'APRES CSTEP, 2018)	42
TABLEAU 14 : RAYON D'ACTION DE LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE.....	43
TABLEAU 15 : REPARTITION DES NAVIRES SELON LE NOMBRE D'ENGINS UTILISES AU COURS DE L'ANNEE 2018.....	45
TABLEAU 16 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC EN METROPOLE.....	46
TABLEAU 17 : LISTE DES DIX PRINCIPAUX METIERS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC EN METROPOLE	47
TABLEAU 18 : DUREE MOYENNE DES MAREES DE LA PPC SELON LES REGIONS	48
TABLEAU 19 : PRODUCTION EN VOLUME ET EN VALEUR EN FRANCE METROPOLITAINE EN 2018	49
TABLEAU 20 : PRINCIPALES ESPECES PRODUITES PAR LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE	51
TABLEAU 21 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE LA PPC A LA PRODUCTION NATIONALE POUR LES PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES PAR LA FLOTTE NATIONALE (SOURCE : SACROIS).....	51
TABLEAU 22 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA	54
TABLEAU 23 : COMPARAISON DES NAVIRES PPC AYANT ADHERES A UNE OP EN FRANCE METROPOLITAINE	55
TABLEAU 24 : REPARTITION DU NOMBRE DE NAVIRES PPC AYANT ADHERES A UNE OP EN FRANCE METROPOLITAINE	55
TABLEAU 25 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE EN HALLES A MAREE PAR LA PPC ET PAR LES AUTRES SEGMENTS EN VOLUME ET EN VALEUR	56
TABLEAU 26 : COMPARAISON PRIX MOYENS EN HALLES A MAREE POUR LA PPC ET L'ENSEMBLE DES SEGMENTS.....	57
TABLEAU 27 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE SELON DIFFERENTS MODES DE COMMERCIALISATION, ENREGISTREE PAR LES HALLES A MAREE POUR LA PPC ET POUR LES AUTRES SEGMENTS	58
TABLEAU 28 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE EN HORS CRIEE, ENREGISTREE PAR LES HALLES A MAREE POUR LA PPC ET POUR LES AUTRES SEGMENTS.....	59
TABLEAU 29 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE)	60
TABLEAU 30 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	62
TABLEAU 31 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE).....	63
TABLEAU 32 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE).....	65
TABLEAU 33 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE).....	65
TABLEAU 34 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	66
TABLEAU 35 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	66
TABLEAU 36 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE).....	68
TABLEAU 37 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (HAUTS-DE-FRANCE)	68
TABLEAU 38 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (HAUTS-DE-FRANCE).....	70
TABLEAU 39 : VENTES ENREGISTREES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA PPC (HAUTS-DE-FRANCE)	71
TABLEAU 40 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE)	71
TABLEAU 41 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE).....	72
TABLEAU 42 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION HAUTS-DE-FRANCE	72

TABLEAU 43 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION HAUTS-DE-FRANCE)	75
TABLEAU 44 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (NORMANDIE).....	77
TABLEAU 45 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (NORMANDIE).....	79
TABLEAU 46 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (NORMANDIE)	80
TABLEAU 47 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (NORMANDIE)	82
TABLEAU 48 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (NORMANDIE)	83
TABLEAU 49 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC (NORMANDIE).....	83
TABLEAU 50 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC (NORMANDIE).....	84
TABLEAU 51 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (NORMANDIE).....	85
TABLEAU 52 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (NORMANDIE)	86
TABLEAU 53 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (NORMANDIE) .	88
TABLEAU 54 : VENTES ENREGISTRÉES EN HALLES A MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (NORMANDIE)	89
TABLEAU 55 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIÉES EN 2018 (NORMANDIE).....	89
TABLEAU 56 : MODÈS DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (NORMANDIE).....	89
TABLEAU 57 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION NORMANDIE	90
TABLEAU 58 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION NORMANDIE).....	93
TABLEAU 59 : RÉPARTITION DE LA FLOTTE RÉGIONALE PAR QUARTIER MARITIME ET IDENTIFICATION DES PORTS PRINCIPAUX (D'APRES SIH, 2018)	95
TABLEAU 60 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (BRETAGNE).....	95
TABLEAU 61 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (BRETAGNE).....	97
TABLEAU 62 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (BRETAGNE)	99
TABLEAU 63 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (BRETAGNE)	100
TABLEAU 64 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (BRETAGNE)	101
TABLEAU 65 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC (BRETAGNE).....	101
TABLEAU 66 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC EN BRETAGNE.....	102
TABLEAU 67 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (BRETAGNE)	103
TABLEAU 68 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (BRETAGNE).....	104
TABLEAU 69 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (BRETAGNE) .	106
TABLEAU 70 : VENTES EN HALLES A MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (BRETAGNE)	107
TABLEAU 71 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIÉES EN 2018 (BRETAGNE).....	108
TABLEAU 72 : MODÈS DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (BRETAGNE)	108
TABLEAU 73 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION BRETAGNE.....	109
TABLEAU 74 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION BRETAGNE).....	113
TABLEAU 75 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (PAYS-DE-LA-LOIRE)	116
TABLEAU 76 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC EN PAYS DE LA LOIRE.....	118
TABLEAU 77 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	119
TABLEAU 78 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	121
TABLEAU 79 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	121
TABLEAU 80 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC (PAYS DE LA LOIRE).....	122
TABLEAU 81 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC (PAYS DE LA LOIRE).....	122
TABLEAU 82 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	124
TABLEAU 83 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (PAYS DE LOIRE).....	124
TABLEAU 84 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (PAYS DE LA LOIRE)	126
TABLEAU 85 : VENTES EN HALLES A MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (PAYS DE LA LOIRE)	127
TABLEAU 86 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIÉES EN 2018 (PAYS DE LA LOIRE).....	127
TABLEAU 87 : MODÈS DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (PAYS DE LA LOIRE)	128

TABLEAU 88 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION PAYS-DE-LA-LOIRE	128
TABLEAU 89 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION PAYS-DE-LA-LOIRE)	130
TABLEAU 90 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	132
TABLEAU 91 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (NOUVELLE-AQUITAINE).....	134
TABLEAU 92 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	135
TABLEAU 93 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	137
TABLEAU 94 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	137
TABLEAU 95 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE).....	138
TABLEAU 96 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE).....	138
TABLEAU 97 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	140
TABLEAU 98 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (NOUVELLE-AQUITAINE).....	140
TABLEAU 99 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (NOUVELLE-AQUITAINE)	142
TABLEAU 100 : VENTES EN HALLES A MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (NOUVELLE-AQUITAINE)	143
TABLEAU 101 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIÉES EN 2018 (NOUVELLE-AQUITAINE)	143
TABLEAU 102 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (NOUVELLE-AQUITAINE)	144
TABLEAU 103 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	144
TABLEAU 104 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION NOUVELLE-AQUITAINE).....	147
TABLEAU 105 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (OCCITANIE)	151
TABLEAU 106 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (OCCITANIE)	153
TABLEAU 107 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (OCCITANIE)	154
TABLEAU 108 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (OCCITANIE)	156
TABLEAU 109 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (OCCITANIE)	157
TABLEAU 110 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC EN OCCITANIE.....	157
TABLEAU 111 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC EN OCCITANIE.....	157
TABLEAU 112 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (OCCITANIE)	159
TABLEAU 113 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (OCCITANIE).....	160
TABLEAU 114 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (OCCITANIE).....	162
TABLEAU 115 : VENTES EN HALLES A MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (OCCITANIE)	163
TABLEAU 116 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIÉES EN 2018 (OCCITANIE)	163
TABLEAU 117 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (OCCITANIE)	163
TABLEAU 118 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION OCCITANIE.....	164
TABLEAU 119 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION OCCITANIE).....	167
TABLEAU 120 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (PACA)	169
TABLEAU 121 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (PACA)	171
TABLEAU 122 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (PACA)	172
TABLEAU 123 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (PACA).....	174
TABLEAU 124 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (PACA)	175
TABLEAU 125 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC (PACA)	175
TABLEAU 126 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC (PACA)	175
TABLEAU 127 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (PACA)	177
TABLEAU 128 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (PACA).....	177
TABLEAU 129 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (PACA)	179
TABLEAU 130 : VENTES EN HALLES A MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (PACA)	180
TABLEAU 131 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIÉES EN 2018 (PACA)	180
TABLEAU 132 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA PPC EN 2018 (PACA)	180
TABLEAU 133 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION PACA	181

TABLEAU 134 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION PACA)	184
TABLEAU 135 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PPC (CORSE)	186
TABLEAU 136 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PPC (CORSE)	188
TABLEAU 137 : NOMBRE DE MAREES RÉALISÉES PAR LA PPC (CORSE)	189
TABLEAU 138 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA PPC (CORSE)	191
TABLEAU 139 : SAISONNALITÉ DES TYPES D'ENGINS DE LA PPC (CORSE)	191
TABLEAU 140 : LISTE DES PRINCIPAUX MÉTIERS PRATIQUES PAR LA PPC (CORSE)	192
TABLEAU 141 : SAISONNALITÉ DES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA PPC (CORSE)	192
TABLEAU 142 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES DE LA PPC (CORSE)	193
TABLEAU 143 : PRODUCTION DE LA PPC EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (CORSE)	194
TABLEAU 144 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES PAR LA PPC SOUMISES OU NON A QUOTA (CORSE)	196
TABLEAU 145 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION CORSE	197
TABLEAU 146 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES ACTEURS, DES ENJEUX CARACTÉRISÉS ET DES ENJEUX RETENUS (REGION CORSE)	200
TABLEAU 147 : SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ENJEUX ÉNONCÉS EN RÉGIONS	204
TABLEAU 148 : SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRIORITÉ DES ENJEUX ÉNONCÉS EN RÉGIONS	224
TABLEAU 149 : SYNTHÈSE DES ENJEUX À PORTEE NATIONALE ET DES RECOMMANDATIONS PROPOSÉES POUR PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DE LA PPC	225
TABLEAU 150 : ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITÉS-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) DE LA PETITE PÊCHE CÔTIÈRE	227
TABLEAU 151 : BILAN DES OBJECTIFS LIÉS AU FEAMP 2021-2027	229
TABLEAU 152 : SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES DE SOUTIEN PROPOSÉ POUR LA PPC, NIVEAU DE PRIORITÉ NATIONAL ET LES DIFFÉRENTS VOILETS D'ACTION	244
TABLEAU 153 : NIVEAU D'IMPORTANCE NATIONALE ET PRIORITÉS POUR LES RÉGIONS DES AXES ET OBJECTIFS PROPOSÉS	247
TABLEAU 154 : ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	268
TABLEAU 155 : TAUX DE COFINANCEMENT POUR LES PROJETS PPC NE RESPECTANT PAS LES CRITÈRES D'ÉCO-CONDITIONNALITÉ	270
TABLEAU 156 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS ET INDICATEURS PROPOSÉS POUR LE SUIVI DES OBJECTIFS PPC	271
TABLEAU 157 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ENTRETIENS INDIVIDUELS	314
TABLEAU 158 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ATELIERS DE TRAVAIL RÉGIONAUX	314
TABLEAU 159 : EFFECTIFS DES NAVIRES COMPOSANT LA PPC D'APRÈS LE CROISEMENT DES DONNÉES SACROIS (2018) ET « FLOTTE ACTIVE » (2019)	315
TABLEAU 160 : CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUES MOYENNES DE LA FLOTTILLE DE PPC MÉTROPOLITAINE ET PAR RÉGION	315
TABLEAU 161 : RÉPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTILLE DE PPC PAR CLASSE D'ÂGE ET COMPARAISON À LA FLOTTE TOUS SEGMENTS CONFONDUS	315
TABLEAU 162 : PRODUCTION EN VOLUME ET EN VALEUR EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	316
TABLEAU 163 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE LA PPC À LA PRODUCTION NATIONALE POUR LES PRINCIPALES ESPÈCES DÉBARQUÉES PAR LA FLOTTE NATIONALE	316
TABLEAU 164 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE SELON DIFFÉRENTS MODES DE COMMERCIALISATION, ENREGISTRÉE PAR LES HALLES À MAREE POUR LA PPC ET POUR LES AUTRES SEGMENTS	317
TABLEAU 165 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE EN HORS CRIÉE, ENREGISTRÉE PAR LES HALLES À MAREE POUR LA PPC ET POUR LES AUTRES SEGMENTS	318

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES ENGINS COUVERTS PAR LA DÉFINITION « FEAMP 2021 - 2027 » DE LA PPC	277
ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES LORS DES ATELIERS DE TRAVAIL ET DES ENTRETIENS MENÉS EN RÉGIONS ...	280
ANNEXE 3 : LISTE DES ACTEURS IDENTIFIÉS PAR RÉGION, PAR INSTITUTION ET PAR CATÉGORIE	299
ANNEXE 4 : LISTE COMPLÈTE DES ACTEURS IDENTIFIÉS POUR LA CONSULTATION	301
ANNEXE 5 : LISTE DES ACTEURS EFFECTIVEMENT CONSULTÉS (ENTRETIENS INDIVIDUELS, ATELIERS RÉGIONAUX)	311

ANNEXE 6 : PRESENTATION DES ELEMENTS DE RESULTATS DE L'ETAPE 1 DE L'ETUDE	314
ANNEXE 7 : CROISEMENT DES OBJECTIFS DES DIFFERENTS TEXTES ET POLITIQUES ASSOCIES A L'ELABORATION DE LA PROGRAMMATION OPERATIONNELLE DU FEAMP 2021-2027 ET A LA PETITE PECHE COTIERE	319
ANNEXE 8 : ARTICLE 15 ET 16 DE LA PROPOSITION DE REGLEMENT DU FEAMP	323

Table des acronymes

Abréviation, acronyme, sigle	Définition
AIS	<i>Automatic identification system</i>
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
AMOA	Assistance à maîtrise d'ouvrage
AMP	Aires marines protégées
CDPMEM	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
CEPRALMAR	Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CIPA	Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture
CNPMEM	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
COREPEM	Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de Loire
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
CSTEP (STECF)	Comité scientifique, technique et économique des pêches (<i>Scientific Technic and Economic Committee for Fisheries</i>)
DCF	<i>Data collection framework</i>
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DLAL	Développement local mené par les acteurs locaux
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EM	Etat membre
EMR	Energie marine renouvelable
ETP	Equivalent temps plein
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEP	Fonds européen pour la pêche
GALPA	Groupe d'action locale pêche aquaculture
GIE	Groupement d'intérêt économique
GMS	Grande et moyenne surface
INPI	Institut national de la propriété industrielle
kW	kiloWatt
IGP	Indication géographique protégée
LETG	Littoral, Environnement, Géomatique, Télédétection (Nantes)
MEMN	Manche est, Mer du Nord
MOA	Maîtrise d'ouvrage
MOE	Maître d'œuvre
MSC	<i>Marine Stewardship Council</i> (certification)
NAMO	Nord Atlantique-Manche Ouest
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs

Abréviation, acronyme, sigle	Définition
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PCP	Politique commune de la pêche
PPC	Petite pêche côtière / Plan de production et de commercialisation
RMD	Rendement maximum durable
SACROIS	Application de rapprochement, vérification, contrôles de cohérence de différents flux unitaires de données déclaratives pour produire des séries de données de débarquements et d'effort de pêche validées, consolidées et qualifiées. (Demanèche, 2020)
SIH	Système d'information halieutique
SMEL	Synergie mer et littoral
SPMLR	Syndicat des pêcheurs petits métiers du Languedoc Roussillon
TACs	Totaux admissibles de captures
UE	Union européenne
UEGC	Unité d'exploitation et de gestion concertée
UMS	<i>Universal Measurement System</i> (tonnage navire)
VALPENA	éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités
VMS	<i>Vessel monitoring system</i>

1 PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE

1.1 Contexte général

Depuis 1983, l'Union européenne(UE) s'est dotée **d'une politique commune de la pêche (PCP)** visant à renforcer l'approche écosystémique et la durabilité de la filière pêche et aquaculture dans les pays de l'Union. Dans le cadre de sa mise en œuvre, chaque Etat Membre (EM) dispose d'une enveloppe financière, issue du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), visant à :

- Favoriser **la durabilité des activités halieutiques et aquacoles**, tout en assurant la conservation des ressources biologiques aquatiques et la viabilité socio-économique des entreprises ;
- Soutenir **une croissance bleue pour aider au développement socio-économique des populations côtières et intérieures** (diversification de l'économie, création d'emploi, amélioration de la qualité de vie, etc.) ;
- Renforcer **la gouvernance** internationale des océans.

Pour pouvoir bénéficier de cette enveloppe, chaque EM doit élaborer un programme opérationnel (PO), dont le contenu est défini par le règlement européen relatif au FEAMP. L'actuelle programmation parvenant à échéance en 2020, chaque EM doit constituer un nouveau PO pour la période 2021-2027. Celui-ci devra notamment contenir **un plan d'action dédié à la petite pêche côtière (PPC) – ou a minima**, selon la préconisation du 14 juin 2019 du Conseil des Ministres, **une analyse Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces**².

L'actuel FEAMP, programmé sur la période 2014-2020, fait suite au Fonds Européen pour la Pêche (FEP), principal instrument européen de soutien au développement durable du secteur halieutique et aquacole pour la période 2007-2013. Lors de la conférence organisée en octobre 2017 à Tallinn, dressant le bilan de l'utilisation du FEP, il est apparu :

- Une insuffisance de la prise en compte des spécificités de la petite pêche des zones côtières ;
- Un besoin des EM de disposer d'une plus grande latitude pour s'adapter aux besoins spécifiques des PPC en termes de stratégie et de financement ;
- Un besoin de simplification pour améliorer l'efficacité du programme.

Pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP), programmé sur la période 2021-2027, sera doté de 6,14 milliards d'euros. **Celui-ci poursuivra les objectifs fixés par le précédent FEAMP, tout en privilégiant la croissance des zones côtières via le développement socio-économique d'une aquaculture durable et de la petite pêche côtière.** Ainsi, cette nouvelle programmation prévoit un taux d'intervention concernant la petite pêche côtière supérieur au taux exercé lors de la période 2014-2020³.

Contrairement aux précédentes programmations, **la proposition de règlement pour le FEAMP 2021-2027 présente certaines spécificités, notamment en simplifiant les procédures et en permettant aux EM de cibler l'aide en fonction de leurs propres priorités stratégiques.** Ces stratégies seront toutefois encadrées par une liste d'actions inéligibles afin d'éviter toute dérive (augmentation de la capacité de pêche, construction de navire, pêche exploratoire, construction de nouveaux ports/halles à marée etc.)

² Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

³ Commission Européenne, Questions and answers on the new European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) 2021-2027, https://ec.europa.eu/fisheries/questions-and-answers-new-european-maritime-and-fisheries-fund-emff-2021-2027_en

La souplesse engendrée par cette simplification permettra donc d'élaborer une stratégie adaptée aux problématiques et aux spécificités de la petite pêche côtière. Ces dernières sont un véritable atout pour l'aménagement des territoires côtiers et un facteur du maintien de l'emploi local.

En Europe, la petite pêche côtière représente 80 % des navires et 40 % de l'emploi dans le secteur halieutique (d'après Stobberup, et al. 2017⁴). Elle représente ainsi un nombre d'emplois important et joue un rôle dans le tissu social et l'identité culturelle des régions littorales. Mais elles sont victimes par ailleurs d'une forte dépendance à certaines espèces sensibles (sole, bar anguille, lieu jaune) et/ou à une saisonnalité marquée.

1.2 Objectifs et périmètre du présent document

L'objectif principal de la présente étude est de réaliser un état des lieux de la petite pêche côtière en France métropolitaine (Corse incluse), d'identifier les enjeux auxquels elle est confrontée et de proposer des mesures pour répondre à ces derniers afin d'assister les autorités en charge de la gestion des fonds européens dans l'élaboration du plan d'action, qui sera inscrit *in fine* dans le programme opérationnel.

Pour ce faire, il s'est agi :

- De déterminer et quantifier les populations appartenant à la définition de la PPC, de caractériser leurs activités et de mettre en évidence leurs spécificités et leurs performances socio-économique et environnementale ;
- D'identifier et d'analyser les enjeux économique, social, politique et environnemental auxquels les petites pêches côtières sont actuellement confrontées ;
- De hiérarchiser et de territorialiser ces enjeux pour les petites pêches côtières.

Le présent livrable présente les résultats relatifs à ces trois volets (Actions 1 et 2 de l'étude telles que décrites au chapitre 1.3 ci-après).

En complément, trois livrables viennent compléter ce rapport :

- Un livrable équivalent au présent rapport, mais dont le périmètre d'étude porte sur une définition alternative de la PPC (dite population proche – livrable 1&2B).
- Deux rapports (livrables 3a et 3b) portant pour la petite pêche côtière et ses populations proches sur :
 - Les objectifs et actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés ;
 - Les indicateurs de suivi pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés ;
 - Une stratégie de financement public en identifiant notamment les mesures du FEAMP 2021-2027 potentiellement mobilisables et en définissant des indicateurs de suivi

1.3 Méthologie employée pour la conduite de l'étude

1.3.1 Approche méthodologique générale

La méthodologie employée pour cette étude est organisée autour de 3 actions :

L'action 1 a permis d'établir l'état des lieux de la PPC correspondant à la définition FEAMP 2021-2027, en caractérisant les segments qui la constituent, les populations concernées et leurs performances économiques et environnementales (cf. livrable 1a).

⁴ Kim Stobberup, María Dolores Garza Gil, Aude Stirnemann-Relot, Arthur Rigaud, Nicolò Franceschelli, Roland Blomeyer, S 2017, Research for PECH Committee – Small-scale Fisheries and "Blue Growth" in the EU, European Parliament, Policy Department for Structural and Cohesion Policies, Brussels

L'action 2 s'est concentrée sur la définition et la caractérisation des enjeux pour cette PPC. À partir des résultats de l'action 1, des entretiens individuels et des ateliers de travail régionaux ont été menés. L'objectif de cette action a été de recueillir et d'analyser les connaissances empiriques et l'expérience des acteurs de la PPC, sur leur territoire d'action. Les résultats de cette démarche font l'objet du présent livrable.

L'action 3 proposera une stratégie à mettre en place pour la PPC dans le cadre du FEAMP 2021-2027, sur la base du travail d'état des lieux quantifié et d'identification des enjeux. Les résultats de cette action seront présentés dans le livrable 3a.

L'organisation générale de la méthodologie est représentée par la Figure 1 ci-dessous :

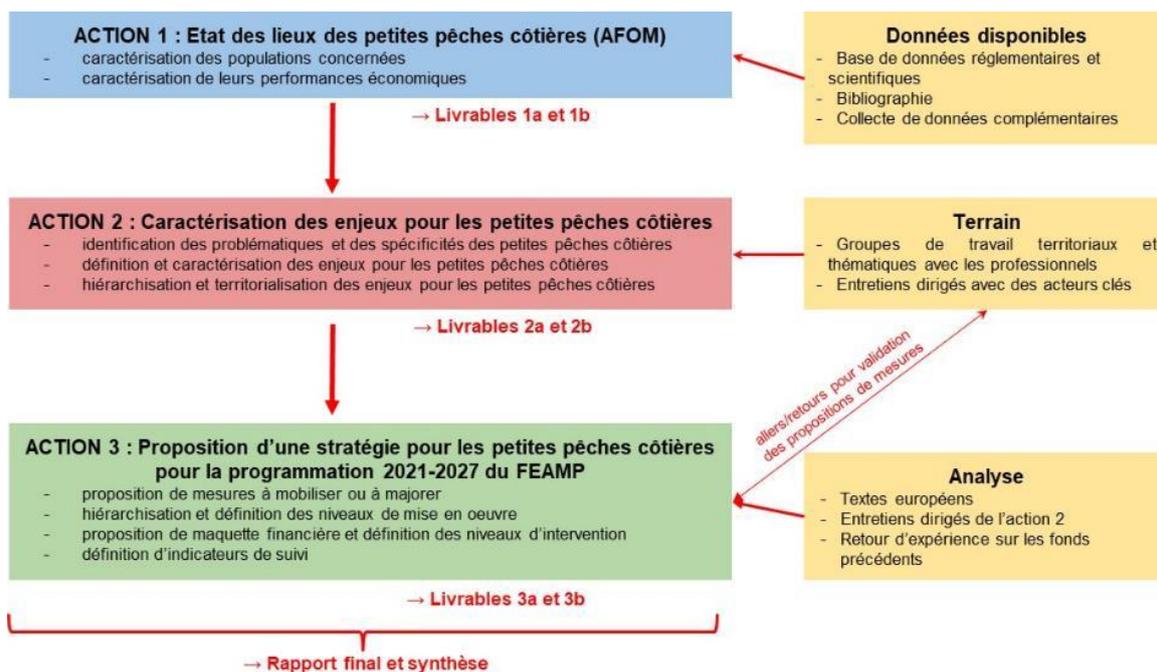


Figure 1 : Approche méthodologique générale

1.3.2 Focus sur la méthodologie utilisée pour réaliser l'état des lieux et identifier les enjeux (action 1)

La méthodologie générale déployée pour la réalisation de l'état des lieux est présentée ci-dessous :

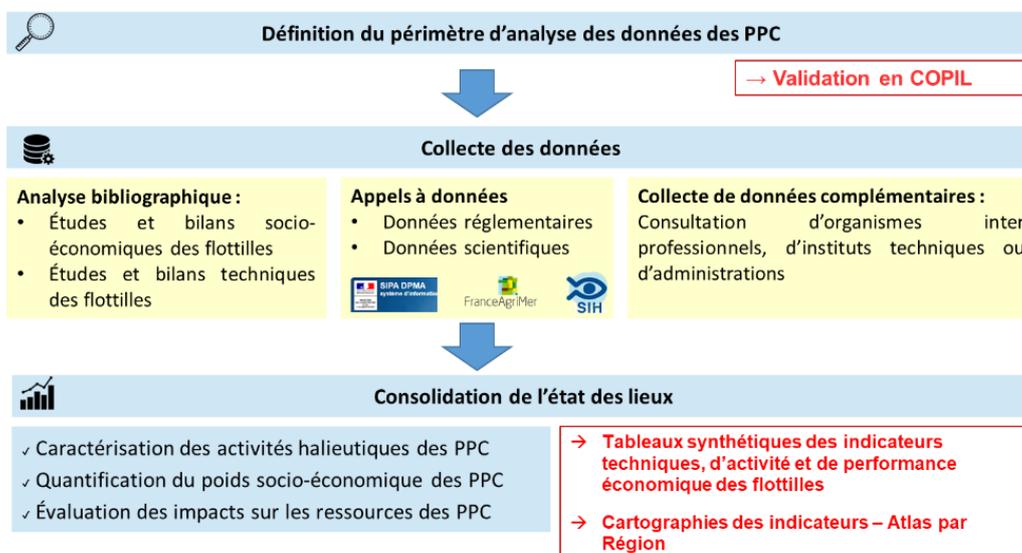


Figure 2 : Méthodologie déployée pour la réalisation de l'état des lieux

1.3.2.1 Constitution de la population à étudier

1.3.2.1.1 Présentation des sources de données utilisées

Pour réaliser cet état des lieux, plusieurs sources de données ont été utilisées (Figure 3). Elles sont présentées dans ce chapitre.

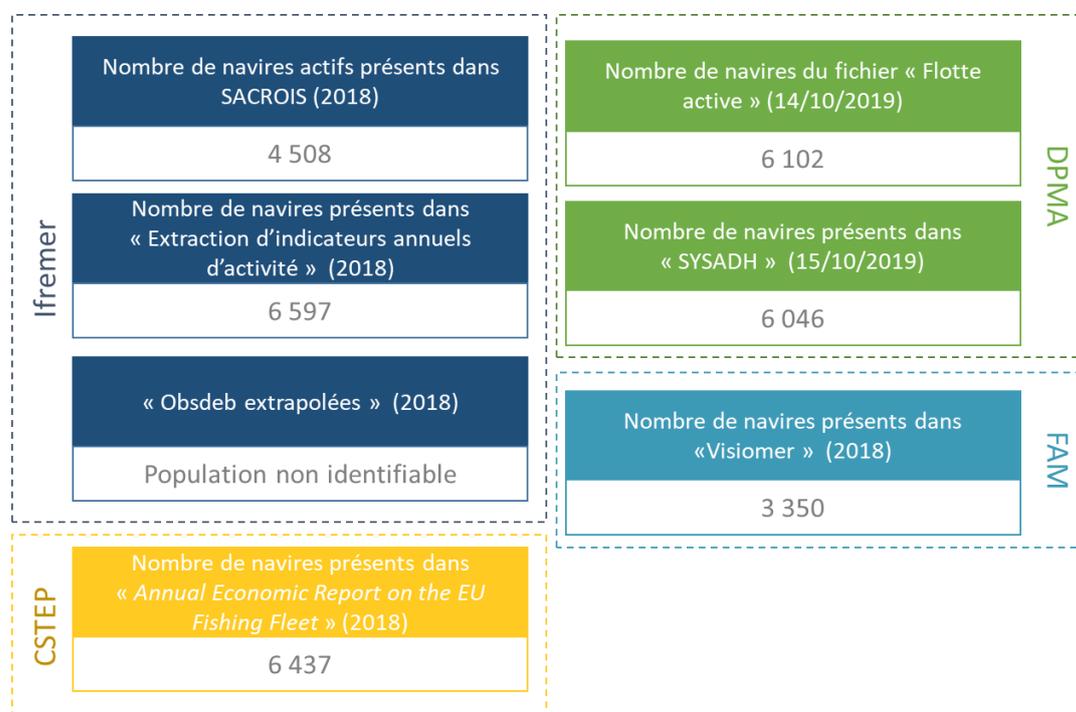


Figure 3 : Nombre de navires identifiés (tous segments confondus) dans les différentes sources de donnée

Attention, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

Une analyse conduite en parallèle par l'Ifremer indique que 6 629 navires ont été inscrits au FPC au cours de l'année 2018, dont 5 713 navires de moins de 12 mètres avec 1 022 navires inactifs (d'après les données des calendriers d'activité) soit 4 691 navires actifs de moins de 12 mètres (sans considération des engins mis en œuvre) dont 3 125 en Métropole (1 984 en Atlantique et 1 141 en Méditerranée).

➤ Données issues du fichier « Flotte active »

Le fichier « Flotte active » est produit et mis à jour par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). Une extraction de ce fichier a été réalisée par la DPMA au 14/10/2019. C'est sur la base de ce jeu de données que les analyses ont été réalisées. Ce jeu de données regroupe l'ensemble des caractéristiques administratives et techniques des navires français en activité :

- Ses caractéristiques **administratives** (quartier maritime d'immatriculation, numéro d'immatriculation, engins déclarés lors de l'immatriculation du navire, nom du propriétaire etc.) ;
- Ses caractéristiques **techniques** (jauge, puissance, longueur) ;
- Les **événements** liés au navire (date de mise en service, modifications, export etc.)

L'ensemble de ces informations ont été utilisés pour calculer les indicateurs permettant de dresser l'état des lieux de la PPC métropolitaine.

➤ *Données issues du fichier « SACROIS » (extraction de données)*

SACROIS est une application portée par la DPMA (MOA), développée par l'Ifremer (AMOA et MOE). Cette application permet de reconstituer des « séries de données de production et d'effort validées, consolidées et qualifiées » (d'après Demanèche, 2020). Différents flux unitaires de données⁵ sont croisés pour produire des indicateurs spatialisés de l'effort de pêche et de la production de la flotte nationale (SIH, 2018). Ce jeu de données a ainsi permis d'apporter des informations sur :

- L'**activité** des navires (polyvalence, durée des marées etc.)
- La **production** en volume et en valeur par espèce ciblée.

 **Les données SACROIS sont partielles pour la PPC, en particulier en Méditerranée** avec « seulement 73% des navires par mois d'activité couverts en 2018 contre 96 % en Atlantique » (d'après Demanèche, 2020). Pour compléter le diagnostic présenté ci-après, il serait nécessaire d'analyser les données issues de l'enquête calendrier d'activité mensuelle (exhaustive pour l'ensemble des navires FPC). Le traitement de ce jeu de données en complément des données SACROIS permettrait d'affiner l'état des lieux de la PPC métropolitaine, notamment sur l'identification du nombre de navires concernés et la caractérisation des métiers mis en œuvre par ces derniers (polyvalence, pluriactivité, espèces cibles etc.)

➤ *Données issues du fichier « Extraction d'indicateurs annuels d'activité »*

Ce fichier est produit par l'Ifremer : les données sont issues d'une exploitation des données de l'enquête calendrier d'activité mensuelle. Ce jeu de données regroupe des **données agrégées d'activités des navires calculées annuellement**. Cette source de données a notamment apporté des informations sur :

- Les rayons d'actions des flottilles ;
- Les ports d'exploitation principaux ;
- Le nombre moyen de marins à bord.

➤ *Données issues du fichier SYSADH*

Afin d'identifier les navires de la PPC adhérents à une Organisation de Producteurs (OP), les données du SYSADH ont été utilisées : cette base de données détenues par la DPMA recueille **l'ensemble des informations relatives aux adhésions ou désaffiliations des navires à une OP**.

➤ *Données issues du fichier « Obsdeb extrapolées »*

Obsdeb est un programme d'observation mis en œuvre par l'Ifremer pour collecter des données sur les navires de moins de 12 mètres en Méditerranée et dans les départements d'Outre-Mer (Antilles, Guyane, La Réunion). Ce programme permet de reconstituer des séries de données affinées sur l'effort de pêche et la production réalisée par les "petits métiers" en complément des données fournies par l'application SACROIS. Dans le cadre du diagnostic, **ces données ont été analysées pour les régions PACA et Occitanie afin de fournir des indicateurs d'activité et de production plus précis**.

➤ *Données issues du système d'information Visiomer*

Visiomer est un système d'information géré par FranceAgriMer. Ce système centralise **les données de mises en ventes des produits de la pêche maritime dans les halles à marée ainsi qu'en hors-criée**. Ce système d'information fournit notamment des indications sur :

- Les modes de commercialisation (hors criée, halles à marée, gré à gré) ;
- Les sites de commercialisation.

⁵ Flux croisés : Navires-Armateurs (FPC), Obligations déclaratives (JPE, SACAPT), Visiomer, VMS (Géolocalisation des navires), Enquête calendrier d'activité mensuelle.

➤ Données socio-économiques

Les données socio-économiques collectées dans le cadre de la *Data Collection Framework* (DCF) apportent des informations sur la santé économique des entreprises (chiffre d'affaires, EBE, soldes intermédiaires de gestion etc.)

⚠ Suite à notre appel à données initié fin octobre, **il n'a pas été possible de récupérer des données socio-économiques à une échelle macro régionale** du fait de leur caractère sensible et confidentiel. Les indicateurs de performance socio-économiques sont donc présentés **pour le segment de la PPC à une échelle nationale**. Il est à noter que la population analysée **inclut les navires situés dans les DOM**.

➤ Données complémentaires

Pour consolider l'état des lieux et apporter des éléments d'analyse complémentaires afin de mettre en perspective la PPC avec l'ensemble des flottilles régionale et nationale, certains documents ont été consultés notamment :

- Les études et bilans édités par le CSTEP, la DG MARE et la Commission européenne: rapport annuel sur les flottilles européennes, etc.;
- Les études réalisées par les instituts de recherche (Ifremer, CIEM) : synthèses produites par le SIH, fiches d'évaluation des stocks etc.

1.3.2.1.2 Rappel de la définition réglementaire de la PPC

🔗 D'après la proposition de règlement COM /2018/390, la petite pêche côtière est définie comme la pêche « pratiquée par des navires de pêche dont **la longueur hors tout est inférieure à douze mètres** et qui n'utilisent **aucun des engins remorqués** énumérés à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil», c'est à dire aucun des «engins de pêche, à l'exception des lignes traînantes, remorqués grâce à la puissance de propulsion du navire de pêche ou tirés à l'aide de treuils alors que le navire est à l'ancre ou se déplace à faible allure, y compris en particulier les filets et dragues remorqués».

⚠ **La définition de la PPC reste ambiguë.** La notion d' « aucun engin remorqué » ne permet pas d'identifier clairement les sources de données à utiliser pour identifier les engins réellement utilisés par la PPC au cours de l'année.

Du fait des méthodologies différentes pouvant être appliquées pour identifier et constituer la population PPC (notamment, selon la source de données utilisées pour identifier l'engin principal), **des biais peuvent survenir et impacter la cohérence des indicateurs calculés à l'échelle régionale.** Leur comparaison avec d'autres sources de données (synthèse du SIH, *Annual economic fleet report*) peuvent donc mettre en évidence des incohérences et **leur interprétation doit donc être réalisée avec précaution** (indicateurs calculés sur des populations constituées de manière différente⁶). C'est notamment le cas de l'analyse des variables socio-économiques présentées dans *l'Annual economic fleet report* (CSTEP, 2018).

1.3.2.1.3 Critères de sélection retenus

Sur la base de cette définition, une première population a été construite à partir des déclarations d'engins principaux contenues dans le fichier « Flotte active » et de la longueur hors tout du navire (inférieure à 12 mètres).

Toutefois, au cours de cette première analyse, il est apparu que les engins déclarés lors de l'immatriculation du navire dans le fichier « Flotte active » ne correspondaient pas à l'activité réelle des

⁶ Définition basée sur le concept des flottilles définis dans le cadre de la Data Collection Framework (DCF) : sélection des navires selon leur engin d'activité dominant, et en cas de non dominance, sur la combinaison des engins mis en œuvre.

navires, notamment d'après leurs données déclaratives annuelles⁷, issues de SACROIS. Cette analyse a été validée par les retours des ateliers régionaux, qui ont souligné certaines incohérences entre les engins déclarés et les activités des navires PPC régionaux. **Des demandes d'arbitrages ont donc été formulées fin novembre afin de définir l'engin à prendre en compte pour constituer la population à étudier.** Suite au comité de pilotage du 12 décembre 2019, une décision a été arrêtée le 16 décembre 2019.

Il a ainsi été préconisé d'utiliser les engins déclarés au cours de l'année, en se basant sur le nombre de marées réalisées, contenues dans la base de données SACROIS. La liste des engins est présentée en annexes.



Hypothèses retenues :

Afin d'identifier la population répondant à la définition du FEAMP présentée ci-dessus, les critères énumérés ci-dessous ont été retenus :

Engin principal déclaré au cours de l'année, identifié dans SACROIS ;

Longueur hors tout inférieur à 12 mètres, donnée provenant du fichier « Flotte active ».



Attention, ces critères permettent d'identifier des navires utilisant des engins dormants en tant qu'engins principaux. Toutefois, certains navires PPC peuvent mettre en œuvre des arts traînants en engins secondaires.

Ces navires restent « marginaux » sauf pour quelques métiers spécifiques dans certaines régions (Tableau 1) : Tamis à civelle en Pays de la Loire ; Tamis à civelle en Nouvelle-Aquitaine ; Drague à coquille Saint-Jacques en Bretagne.

Ces cas spécifiques sont clairement identifiés et ne feront pas l'objet de mesures spécifiques dans les prochaines phases de l'étude (phase 3).

⁷ On entend par données déclaratives, les données issues des outils énumérés ci-contre : Journaux de pêche électroniques et papiers, fiches de pêche papier, note de ventes.

Tableau 1 : Identification des navires PPC utilisant des arts traînants en engins secondaires

Régions	Population PPC totale	Chaluts		Dragues		Sennes	
	Nombre de navires	Nombre de navires	Proportion	Nombre de navires	Proportion	Nombre de navires	Proportion
Bretagne	541	42	8 %	88	16 %		
Corse	123	2	2 %			3	2 %
Hauts-de-France	50	1	2 %				
Normandie	259	6	2 %	10	4 %	1	0 %
Nouvelle-Aquitaine	219	61	28 %	11	5 %	2	1 %
Occitanie	451	2	0 %	16	4 %	18	4 %
PACA	351	1	0 %	2	1 %	13	4 %
Pays de la Loire	141	49	35 %	6	4 %		

1.3.2.1.4 Identification de la population de référence

Afin de constituer la population de référence, les sources de données suivantes ont été croisées au sein d'une base de données relationnelle⁸ :

- Fichier « Flotte active » (d'après l'extraction du 14/10/2019 réalisée par la DPMA) ;
- Fichier SACROIS (année 2018).

Les engins utilisés par chaque navire au cours de l'année 2018 ont été analysés (Figure 4). Ces engins ont été identifiés à partir du champ « *engin_cod* ». A chaque engin ont été rattachées :

- Une catégorie : palangres, lignes, filets, plongée, trémails, chaluts, dragues, sennes, pièges etc.;
- Une information sur son adéquation ou non à la définition stipulée dans la proposition de règlement COM /2018/390.

Pour chaque engin, le nombre de marées d'utilisation a été calculé.



Hypothèse retenue :

L'engin principal a été défini **comme l'engin ayant le plus grand nombre de marées d'utilisation, d'après les données SACROIS 2018.**

⁸ Cette base a été constituée sous PostgreSQL (Copyright © 1996-2019 The PostgreSQL Global Development Group)

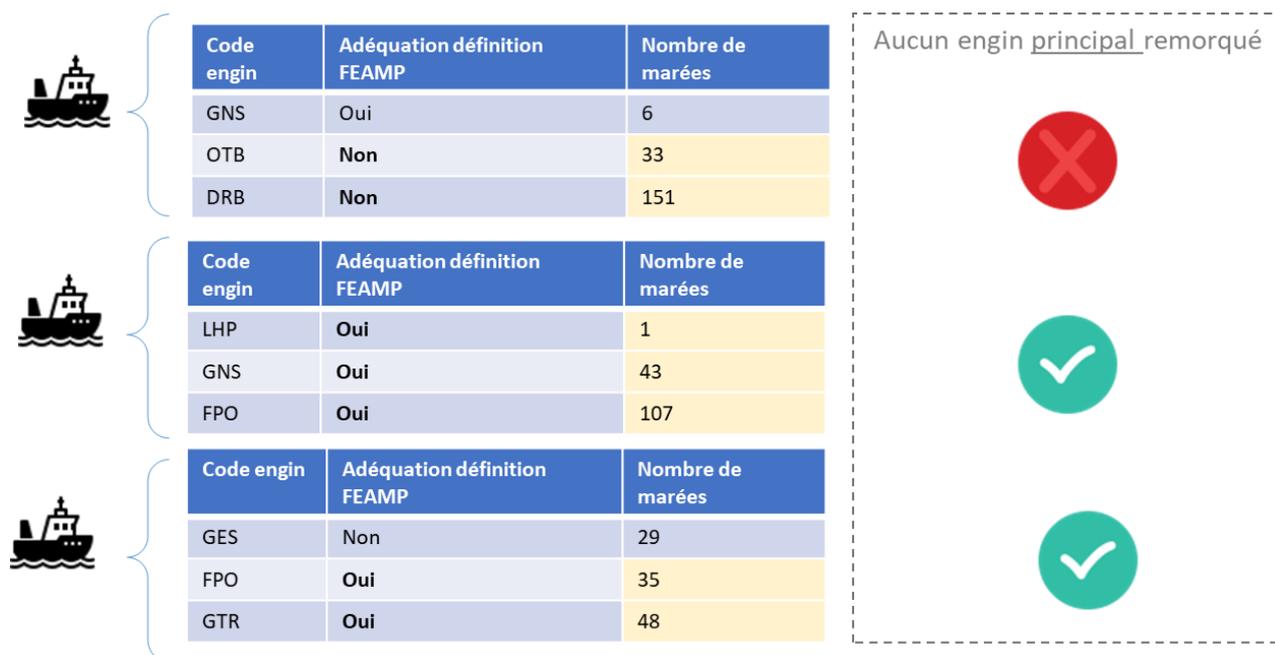


Figure 4 : Identification des navires n'utilisant pas d'engin principal remorqué

Une fois cette attribution réalisée, la table de données issues de SACROIS a été croisée avec les données du fichier « Flotte active » afin de sélectionner les navires présentant une longueur hors tout inférieure à 12 mètres et dont la catégorie d'engin est incluse dans le périmètre du FEAMP.

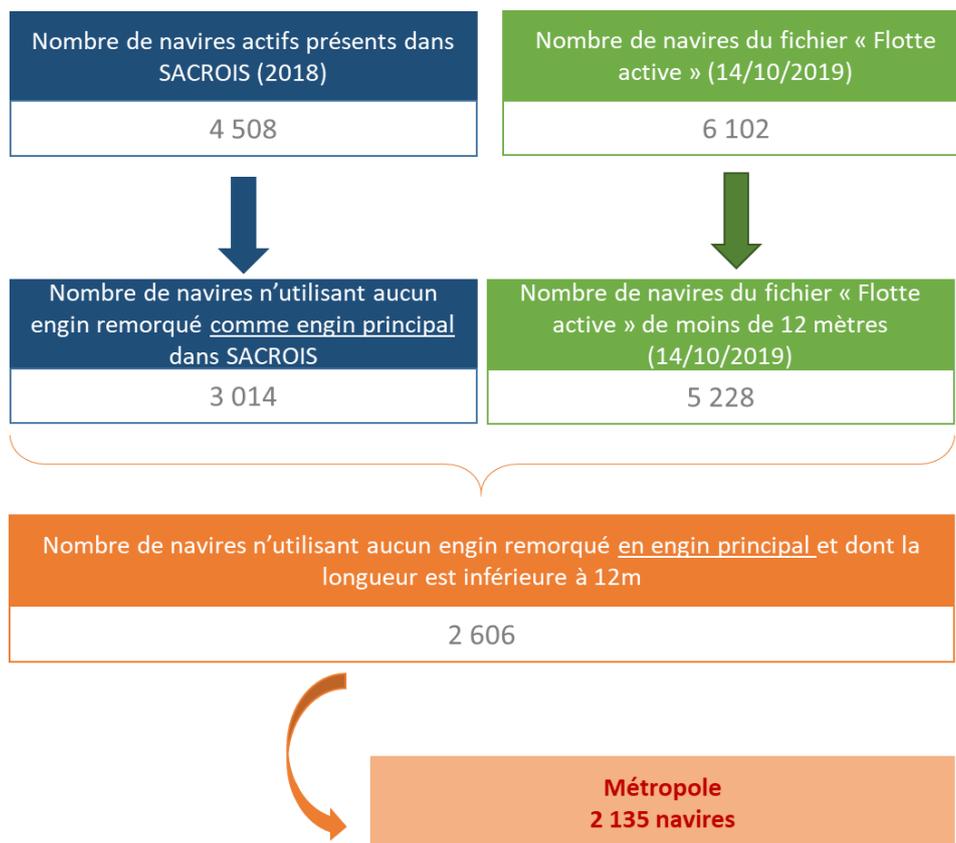


Figure 5 : Croisement des sources de données SACROIS et "Flotte active"

Attention, il existe des deltas en termes de nombre de navires entre la table de données SACROIS et la table de données « Flotte active ». Ainsi, lors du croisement entre la table SACROIS et la table « Flotte active », 210 navires n'apparaissent pas dans la table « Flotte active ». Ce delta peut s'expliquer par la mise en service de certains navires en 2019, la sortie de flotte de certains navires au cours de l'année 2019, l'absence de données de statistiques de pêche réceptionnées dans SACROIS pour certains navires.

Chaque navire a été rattaché à une région à partir des données d'activités contenues dans le jeu de données « Extraction d'indicateurs annuels d'activité », sur la base du port d'exploitation principal.

1.3.2.2 Traitement et analyse des données

Une fois la population à étudier identifiée, des indicateurs ont ainsi pu être calculés pour établir un panorama de la PPC par région. Ces traitements ont été réalisés sous le logiciel R et automatisés au travers de scripts conçus sur R et PostgreSQL.

Le traitement des données a notamment permis de produire :

- des **tableaux synthétiques d'indicateurs techniques** des flottilles concernées (caractéristiques des navires, identification des principaux ports d'exploitation, etc.) ;
- des **tableaux synthétiques des indicateurs de performance socio-économique** (soldes intermédiaires de gestion, prix moyens de vente, etc.) ;
- des **tableaux synthétiques d'indicateurs d'activité** des flottilles concernées (polyvalence, engins mis en œuvre, métiers pratiqués, zones de pêche fréquentées, ressources exploitées, etc.) ;
- des **tableaux synthétiques d'indicateurs sur la production et la valorisation** des captures des flottilles PPC (volumes capturées en poids et valeur, modes de commercialisation et de valorisation).

Le Tableau 2 présente la liste des indicateurs calculés pour permettre de quantifier et de qualifier les petites pêches côtières d'un point de vue technique, social, économique et environnemental.

Tableau 2 : Indicateurs analysés permettant de dresser un état des lieux de la PPC en France métropolitaine

	Indicateurs	Sources de données	Etat d'avancement
Caractéristiques techniques	Nombre de navires	SACROIS, Flotte	Réalisé
	Longueur	Flotte	Réalisé
	Puissance	Flotte	Réalisé
	Jauge	Flotte	Réalisé
	Âge	Flotte	Réalisé
	Port d'exploitation	Indicateurs annuel d'activité	Réalisé
Performances socio-économiques	Revenus	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Consommation énergétique et coût	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Charges et salaires	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Valeur ajoutée	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Marge brute et bénéfice net	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Equipage (ETP)	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Equipage (effectif)	Indicateurs annuel d'activité	Réalisé

	Indicateurs	Sources de données	Etat d'avancement
	Statut de l'armateur (embarqué/ non embarqué)		Non disponible
	Âge des patrons et des matelots	SIH	Réalisé (échelle nationale, tout segment confondu)
	Droits à produire		Non disponible
	Nombre d'unités ayant adhéré à une OP	SYSADH	Réalisé
Activité	Espèces cibles	SACROIS	Réalisé
	Nombre de jour de mer	SACROIS	Indicateur non approprié pour la PPC
	Nombre de marées	SACROIS	Réalisé
	Durée moyenne des marées	SACROIS	Réalisé
	Engin principal au cours de l'année	SACROIS	Réalisé
	Types d'engins utilisés au cours de l'année	SACROIS	Réalisé
	Nombre d'engin (polyvalence)	SACROIS	Réalisé
	Types de métiers pratiqués	SACROIS	Réalisé
	Mois d'activité (engins, métiers)	SACROIS, Obsdeb extrapolées	Réalisé
	Activité annexe (aquaculture, tourisme, etc.)		Non disponible
	Saisonnalité (engins, métiers)	SACROIS	Réalisé
Zone de pêche	SACROIS, Obsdeb extrapolées	Réalisé	
Production et valorisation	Espèces cibles sous-quota	Règlement TAC et quotas	Réalisé
	Espèces cibles hors quota		Réalisé
	Etat des ressources exploitées	CIEM	Réalisé
	Saisonnalité	SACROIS	Réalisé
	Volumes de captures (en poids et en valeur)	SACROIS, Obsdeb extrapolées	Réalisé
	Prix moyen de vente par espèce	SACROIS, Obsdeb extrapolées	Réalisé
	Modes de commercialisation (sous criée, gré à gré, vente directe)	Visiomer	Réalisé
	Modes de valorisation (SIQO, écolabel, marques etc.)	Eléments issus des ateliers / entretiens	Réalisé

1.3.3 Focus sur la méthodologie utilisée pour la caractérisation des enjeux (action 2)

1.3.3.1 Approche générale

L'action 2 avait pour objectifs :

- l'identification des problématiques et des spécificités des petites pêches côtières ;
- la définition et la caractérisation des enjeux pour les petites pêches côtières ;
- la hiérarchisation et la territorialisation des enjeux pour les petites pêches côtières.

L'action 2 s'est basée sur la consultation des acteurs de la PPC, intervenant à l'échelle régionale ou nationale. Cette consultation a pris la forme soit d'entretiens semi-directifs individuels, soit d'atelier régionaux, soit des deux selon les acteurs concernés. Le déroulement de cette phase est synthétisé par la Figure 6 ci-après:

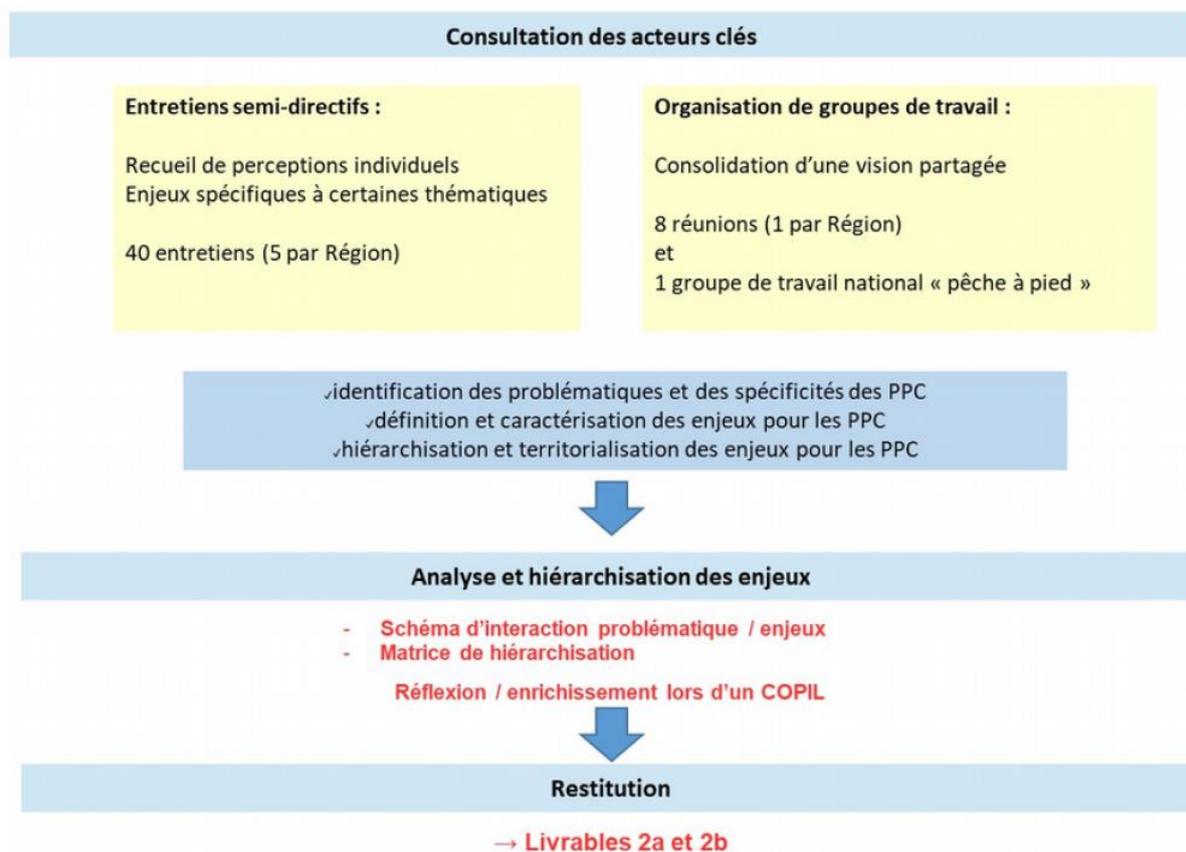


Figure 6 : Méthodologie mise en œuvre pour la caractérisation des enjeux (action 2)

1.3.3.1.1 Identification des acteurs clés

L'action 2 a essentiellement été une phase de terrain, permettant d'associer à la réflexion les acteurs de la PPC et de prendre en compte les spécificités régionales. La première étape a donc été de dresser la liste des acteurs à associer aux travaux et d'identifier parmi eux et pour chaque niveau d'intervention (national ou régional), quels étaient les acteurs clés. Les acteurs clés ont été définis comme ceux devant être consultés à la fois en entretien individuel mais également invités aux ateliers régionaux. Le mode de consultation des autres acteurs a été défini selon leur profil, leur rayon de représentation et la nature des informations à recueillir auprès d'eux.

Une première liste a été proposée le 12 novembre 2019 à FranceAgriMer. Cette liste a été complétée et validée le 18 novembre 2019, et comptait alors 195 acteurs. Le Tableau 3 synthétise le nombre d'acteurs identifiés par catégorie et région de compétence.

Tableau 3 : Synthèse des acteurs identifiés pour les consultations

	Nombre d'acteurs clés	Nombre d'acteurs non clés	Nombre total d'acteurs
Aquitaine	7	19	26
Bretagne	8	33	41
Corse	2	6	8
Hauts-de-France	4	8	12
Ile-de-France	9	10	19
Méditerranée	7	49	56
Normandie	5	13	18
Pays-de-la-Loire	5	10	15
Total	47	148	195

Un tableau récapitulant le nombre d'acteurs à consulter par type d'organisme et par région est disponible en Annexe 3. La liste complète des acteurs identifiés par région, par organisme et par catégorie est présentée en Annexe 4.

1.3.3.1.2 Organisation des entretiens et des ateliers de travail régionaux

Après validation de la liste des acteurs à consulter, un premier courrier électronique présentant l'étude et annonçant une prise de contact prochaine a été envoyé à l'ensemble des acteurs régionaux. Puis les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ont été contactés directement afin d'organiser les déplacements en région et les ateliers de travail.

En parallèle, des rendez-vous ont été pris rapidement pour mener les entretiens individuels. Les rendez-vous en présentiel ont été privilégiés mais lorsque la disponibilité de l'acteur concerné ne le permettait pas, des rendez-vous téléphoniques ont été proposés. Enfin, quelques acteurs ont souhaité participer à l'étude en répondant à l'enquête directement en ligne.

1.3.3.1.3 Élaboration de la méthodologie des entretiens

Une fois les rendez-vous organisés, des entretiens semi-directifs ont été menés. L'objectif de cette phase de terrain était de recueillir les connaissances empiriques et l'expérience des acteurs de la PPC, concernant :

- la PPC telle qu'elle est pratiquée dans la région concernée, selon la définition FEAMP 2021-2027 mais aussi selon la vision que les acteurs s'en font (ce qui fera l'objet du livrable 2b) ;
- les problématiques et les enjeux auxquels la PPC est confrontée aujourd'hui ;
- le bilan des programmations précédentes ;
- les attentes de la PPC pour ce nouveau fonds.

Les informations à obtenir devaient permettre de consolider les résultats de l'action 1, en termes d'état des lieux de la PPC, d'identifier et de caractériser les enjeux auxquels la PPC est confrontée mais aussi d'alimenter la réflexion sur les propositions d'actions pour y répondre (ce qui fera l'objet des livrables 3).

Enfin, pour ne pas sur-solliciter les acteurs, les différentes définitions de la PPC (définition FEAMP 2021-2027 et définition alternative) ont été abordées simultanément lors des entretiens.

Ainsi, il a été décidé de mener des entretiens semi-directifs, permettant une expression large et libre de l'acteur consulté tout en abordant les thématiques devant figurer dans les propositions de mesure :

- économie et environnement ;
- valorisation de la production ;
- diversification de l'activité ;
- développement des compétences ;

- gouvernance et gestion de l'espace maritime.

Pour appuyer les discussions, trois guides d'entretiens ont ainsi été élaborés, selon le type d'acteur(s) auquel ils se destinaient :

- un guide d'entretien à destination des administrations et des collectivités gestionnaires du fonds (DIRM, régions) ;
- un guide d'entretien à destination des structures collectives (OP, CRPMEM) ;
- un guide d'entretien à destination des autres acteurs (GALPA, ONG, associations...).

Ces guides ont été élaborés sur l'outil en ligne GoogleForms, permettant la saisie en ligne des réponses des acteurs enquêtés voire directement par les acteurs eux-mêmes. Les guides complets sont fournis en pièces jointes au présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente les différentes sections présentes ou non dans les guides, en fonction du type d'acteur consulté.

Tableau 4 : Composition des guides d'entretien par type d'acteur consulté

Sections du guide	Administrations et collectivités gestionnaires du fonds	Structures collectives	Autres acteurs
1) Identification du répondant	X	X	X
2) Présentation de la structure et de son rôle auprès de la PPC		X	X
3) Définition et caractérisation de la PPC au sein de la région concernée	X	X	X
4) Enjeux pour la PPC – aspects économiques		X	X
5) Enjeux pour la PPC – aspects environnementaux		X	X
6) Enjeux pour la PPC – développement des compétences		X	X
7) Enjeux pour la PPC – sécurité à bord		X	X
8) Enjeux pour la PPC - gouvernance		X	X
9) Bilan des programmations précédentes	X	X	X
10) Attentes de la PPC pour le prochain fonds	X	X	X
11) Expression libre	X	X	X

Les guides étaient envoyés en amont des entretiens aux acteurs avec qui un rendez-vous était pris, afin qu'ils puissent prendre connaissance des thématiques à aborder et préparer, s'ils le souhaitaient, des éléments de réponse.

À l'issue de chaque entretien, les réponses des acteurs enquêtés ont été saisies dans le formulaire en ligne de *GoogleForms*, et une extraction des réponses sous format .csv a été réalisée pour chaque type de guide.

1.3.3.1.4 Élaboration de la méthodologie des ateliers régionaux

Les ateliers organisés en région ont permis de confronter les résultats de l'action 1 (définition de l'état des lieux de la PPC pour la région concernée) et les éléments recueillis en entretiens à l'avis de l'ensemble des acteurs de la PPC de la région. Les travaux menés en ateliers régionaux ont permis d'aller plus loin, en sélectionnant les principaux enjeux énoncés et en les hiérarchisant.

Le support d'atelier présentait donc une structure commune pour toutes les régions, mais la première partie présentait les indicateurs spécifiques à la région concernée. La structure de ce support était la suivante :

- contexte et rappel des objectifs de la prestation ;
- définitions de la PPC abordées (définition FEAMP 2021-2027 et définition alternative) ;
- état des lieux de la PPC : principaux indicateurs calculés pour la définition FEAMP 2021-2027 pour la région concernée ;
- « Wordcafé » :
- énonciation des problématiques de la PPC
- hiérarchisation des enjeux
- brainstorming : besoins et projets pour y répondre

Un modèle de la présentation utilisée lors des ateliers est joint au présent document.

Les ateliers ont été construits en 3 temps :

- présentation et validation des indicateurs calculés pour la PPC (définition FEAMP 2021-2027) dans la région concernée ;
- invitation à énoncer les problématiques rencontrées par la PPC dans la région concernée, en incitant à aborder les thématiques principales retenues (définition FEAMP 2021-2027 et définition alternative);
- sélection, reformulation et hiérarchisation des enjeux correspondant aux problématiques énoncées (définition FEAMP 2021-2027 et définition alternative).

La présentation des indicateurs calculés pour la région ont fait l'objet d'une discussion avec les acteurs et les interrogations soulevées étaient consignées pour, le cas échéant, améliorer la définition de la population de navires à prendre en compte pour l'état des lieux (action 1).

Les deux phases suivantes étaient menées de manière plus participative. L'animateur de l'atelier devait à la fois encourager la prise de parole des participants sur les problématiques et les enjeux pour la PPC dans leur région, et cadrer cette parole pour travailler sur les différentes thématiques que l'étude devait aborder.

Ces phases se sont appuyées sur un support type tableau blanc ou paperboard, permettant de poser les idées et de les organiser simultanément en séance. L'animateur a pris soin de valider les formulations des enjeux avec les acteurs lors des ateliers.

Enfin, les besoins et les actions plus concrètes à encourager pour répondre aux enjeux ont été évoqués en séance, au fil des discussions ou sur l'invitation de l'animateur.

Après chaque atelier, les résultats des travaux ont été conservés soit sous forme de photos lorsqu'un tableau blanc avait été utilisé, soit sous forme de feuilles du paperboard.

Finalement, 43 entretiens semi-directifs individuels et 8 ateliers régionaux, pour un total de 60 acteurs consultés, ont été menés dans le cadre de l'action 2. Lors des phases de prise de contact ou d'entretiens, quelques nouveaux référents ont été suggérés comme étant intéressants à consulter. La liste finale des acteurs effectivement consultés diffère alors en ce sens de la liste initialement validée le 18 novembre 2019. De plus, des entretiens individuels restent à réaliser dans le cadre de l'action 3, auprès notamment de représentants d'organismes nationaux.

Le Tableau 5 et le Tableau 6 suivants présentent la consultation des acteurs en région, par le biais des entretiens individuels ou des ateliers de travail effectivement menés.

Tableau 5 : Bilan des consultations par entretiens individuels

Région	Nombre total acteurs identifiés	Nombre acteurs clés identifiés	Entretiens réalisés en présentiel	Entretiens réalisés par téléphone	Consultation via le formulaire en ligne	Total entretiens réalisés
Aquitaine	26	7	2	4		6
Bretagne	41	8	1	5		6
Corse	8	2		1		1
Hauts-de-France	12	4	7	2	2	11
Île-de-France	19	3		2		2
Occitanie	10	4	6			6
Normandie	18	5	3			3
PACA	5	3	5			5
Pays-de-la-Loire	15	5	3			3
Total	154	41	27	14	2	43

Tableau 6 : Bilan des consultations par ateliers régionaux

Région	Date	Lieux	Nombre de participants
Aquitaine	02/12/19	Bordeaux- délégation régionale FranceAgriMer	7
Bretagne	09/12/19	Rennes- CRPMEM de Bretagne	14
Corse	23/01/20	Visioconférence	5
Hauts-de-France	29/11/19	Boulogne – CRPMEM des Hauts-de-France	8
Occitanie	27/11/19	Sète – CRPMEM d'Occitanie	10
Normandie	10/12/19	Caen – délégation régionale FranceAgriMer	3
PACA	02/12/19	Marseille – CRPMEM PACA	3
Pays-de-la-Loire	06/12/19	Saint-Herblain – Bureau Véritas	12

Il est à noter une mobilisation **importante des acteurs** pour participer à l'étude, malgré un contexte peu favorable à leur disponibilité dû à :

- la tenue d'ateliers de travail organisés par les Régions, dans le cadre de la rédaction de leurs AFOM sur la pêche et l'aquaculture, mobilisant les mêmes acteurs sur la même période ;
- la tenue des Assises de l'économie maritime, à Montpellier, les 3 et 4 décembre 2019 réunissant entre autres les acteurs de la pêche ;
- l'indisponibilité de nombreux permanents des GALPA, réunis à Bruxelles les 3 et 4 décembre 2019 pour une conférence sur l'action locale post-2020 ;
- les perturbations dans les transports liées aux mouvements sociaux de fin 2019.

1.3.3.1.5 Traitement des données

➤ Caractérisation des enjeux à l'échelle régionale

L'ensemble des données collectées auprès des acteurs, à travers les entretiens individuels ou lors des ateliers régionaux, a été traité par région.

Les problématiques listées par l'ensemble des acteurs ont été reprises pour être synthétisées, explicitées et organisées en fonction des thématiques à aborder, en utilisant les arguments apportés par les acteurs eux-mêmes. Puis les enjeux énoncés par les acteurs ont été reformulés et le lien entre les problématiques listées à l'étape précédentes et ces enjeux a été recherché et mis en évidence.

Une fois ces enjeux listés, un travail de sélection des enjeux a été opéré, pour ne retenir que les enjeux spécifiques à la région et ne concernant que les navires répondant à la définition de la PPC FEAMP 2021-2027.

Enfin, des tableaux synthétiques reprenant, par région et par thématique, les problématiques énoncées, les enjeux reformulés et les enjeux harmonisés et retenus pour la région concernée et pour la définition de la PPC FEAMP 2021-2027 ont été élaborés. La Figure 7 ci-après schématise les étapes du traitement des données d'entretiens et d'atelier à l'échelle régionale :

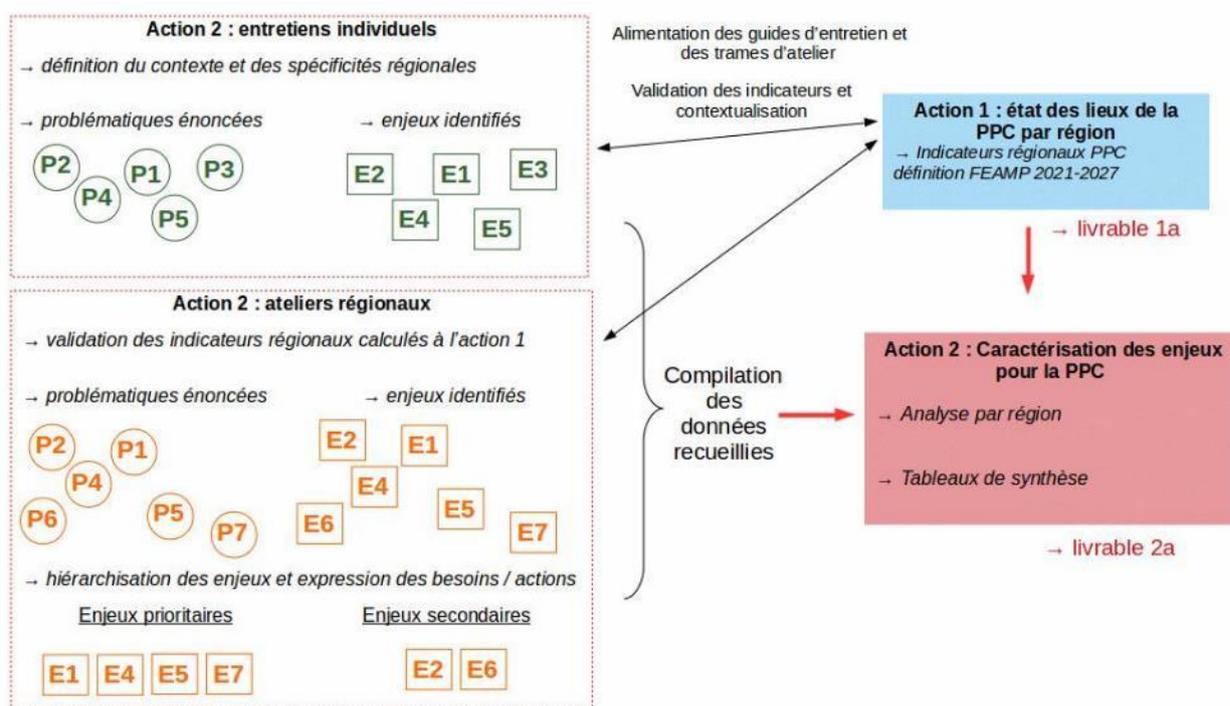


Figure 7 : Traitement des données issues des entretiens et des ateliers de travail

➤ Élévation à l'échelle nationale

L'identification des enjeux pour la PPC à l'échelle nationale, présentée au chapitre 0, a été réalisée en croisant deux sources de données :

- les données obtenues par entretiens individuels auprès des acteurs dont l'échelle d'action ou de représentation est nationale ;
- les problématiques et enjeux énoncés en région mais dont la portée s'est révélée être nationale.

Les enjeux non spécifiques de la PPC (c'est-à-dire concernant tout ou une partie des flottilles de pêche) ont également été repris dans ce chapitre.

1.3.4 Synthèse des résultats au travers d'une analyse AFOM

À la lumière de l'état des lieux pour la PPC élaboré pour chaque région (action 1), des éléments de contexte apportés par les entretiens et des problématiques énoncées aux échelles régionale et nationale (action 2), une matrice AFOM (Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces) a été réalisée et est présentée au chapitre 1.

Les atouts et faiblesses sont des éléments (techniques, socio-économiques, politiques, environnementaux) intrinsèques à la PPC, que les acteurs de la PPC eux-mêmes peuvent modifier. Ces éléments ont été identifiés grâce à l'action 1, établissant l'état des lieux de la PPC.

Les opportunités et les menaces sont au contraire des éléments de l'environnement (technique, socio-économique, politique, naturel) de la PPC, qui s'imposent à ce secteur. Ils ont été déterminés à partir de la consultation menée auprès des acteurs, à la fois grâce aux entretiens et aux ateliers, lors de la mise en œuvre de l'action 2.

La Figure 8 ci-dessous schématise la composition de cette matrice.

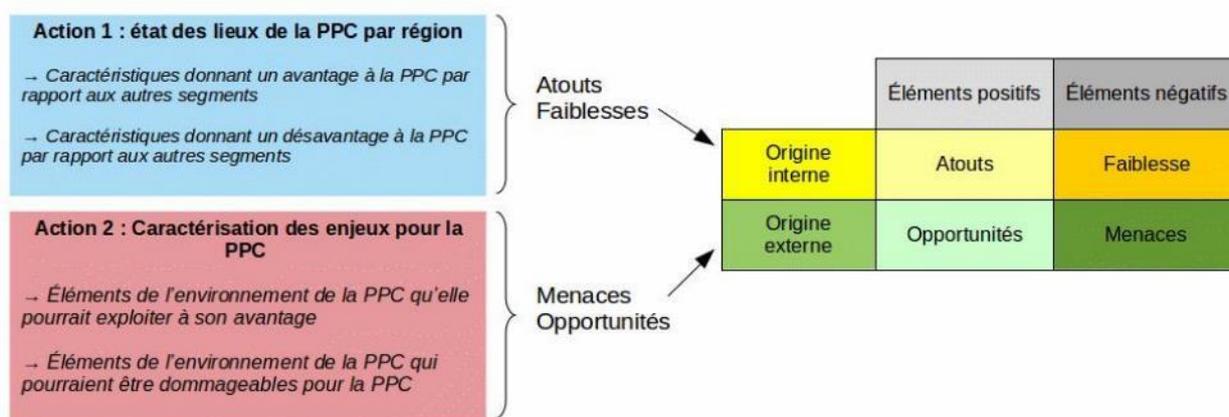


Figure 8 : Composition de la matrice AFOM

2 ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DE LA PETITE PECHE COTIERE A L'ECHELLE NATIONALE

Attention, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

2.1 Caractéristiques techniques de la flotte PPC métropolitaine

La flotte française comporte **6 102 navires actifs**, dont 1 959 navires en Outre-Mer⁹. **La PPC métropolitaine représente 35 % de la population nationale et 52 % de la population métropolitaine**. Le détail par région est présenté dans le Tableau 7 et cartographié dans la Figure 9 ci-dessous.

Tableau 7 : Effectifs des navires composant la PPC d'après le croisement des données SACROIS (2018) et « Flotte active » (2019), sur la base de la définition FEAMP

Régions	Nombre de navires	Comparaison à la flotte PPC métropolitaine	Comparaison à la flotte nationale, ¹ tous segments confondus	Comparaison à la flotte métropolitaine, ¹ tous segments confondus
PPC (métropole)	2135	100 %	35 %	52 %
Bretagne	541	25 %	9 %	13 %
Occitanie	451	21 %	7 %	11 %
PACA	351	16 %	6 %	8 %
Normandie	259	12 %	4 %	6 %
Nouvelle-Aquitaine	219	10 %	4 %	5 %
Pays de la Loire	141	7 %	2 %	3 %
Corse	123	6 %	2 %	3 %
Hauts-de-France	50	2 %	1 %	1 %

⁹ D'après le fichier « Flotte active » extrait et transmis en octobre 2019

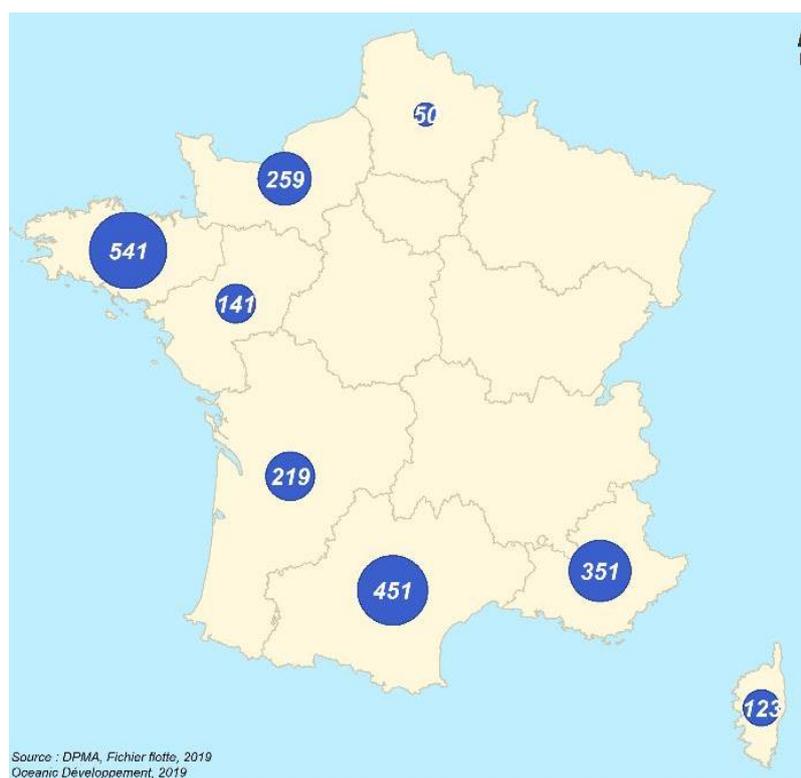


Figure 9 : Répartition de la PPC par région

La PPC est majoritairement concentrée sur la façade Atlantique et Méditerranée, avec respectivement 42 % et 43 % des effectifs de la PPC.

Tableau 8 : Répartition des effectifs de la PPC métropolitaine par façade maritime

Façade	Nombre de navires PPC	Comparaison à la flotte <u>PPC</u> métropolitaine	Nombre de navires <u>tous segments confondus</u>	Comparaison à la flotte de la façade, <u>tous segments confondus</u>
Manche Mer du Nord	309	14 %	706	44 %
Atlantique	901	42 %	1 994	45 %
Méditerranée	925	43 %	1 278	72 %

A l'échelle des façades maritimes, la PPC en Méditerranée semble représenter¹⁰ 72 % des effectifs totaux de la façade alors qu'en Atlantique, elle constitue 45% des effectifs totaux de la façade, et en Manche Mer du Nord, 44 % des effectifs (Tableau 8).

La flotte PPC représente 6 % de la jauge totale nationale (en UMS) et 22 % de la puissance nationale totale (en Watt). Le Tableau 9 présente en détails la répartition de la jauge totale (en UMS) et de la puissance totale par région.

¹⁰ Ces chiffres restent à nuancer au regard des sources de données utilisées pour construire la population de référence et d'après l'expertise apportée par l'Ifremer lors de la relecture de la version de travail.

Tableau 9 : Comparaison des caractéristiques techniques cumulées (jauge, puissance) à l'échelle métropolitaine

Régions	Jauge (UMS)	Comparaison à la flotte PPC	Comparaison à la flotte tous segments confondus	Puissance (Watt)	Comparaison à la flotte PPC	Comparaison à la flotte tous segments confondus
Bretagne	3 077	32 %	3 %	52 183	25 %	9 %
Corse	420	4 %	0 %	13 133	6 %	2 %
Hauts-de-France	481	5 %	1 %	8 196	4 %	1 %
Normandie	1 436	15 %	2 %	30 238	15 %	5 %
Nouvelle-Aquitaine	1 266	13 %	1 %	25 404	12 %	5 %
Occitanie	902	9 %	1 %	32 184	16 %	6 %
PACA	1 000	10 %	1 %	28 564	14 %	5 %
Pays de la Loire	1 013	11 %	1 %	15 366	7 %	3 %
PPC (métropole)	9 595	100 %	10 %	205 268	100 %	37 %

Les régions Bretagne, Occitanie et PACA concentrent **73 % de la puissance du segment PPC** (Figure 10).

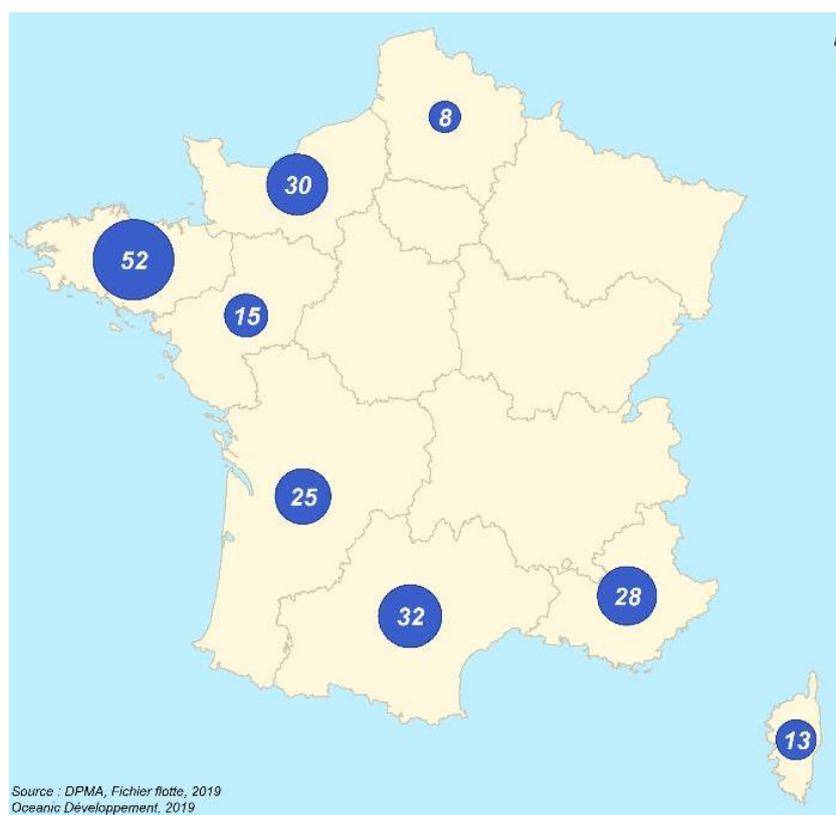


Figure 10 : Répartition de la puissance totale par région

Les caractéristiques techniques moyennes sont présentées dans le Tableau 10. La région Hauts-de-France concentre les navires présentant des navires avec une puissance moyenne de 164 Watt, ce constat étant corrélé à la longueur moyenne des navires (11 mètres en moyenne).

Tableau 10 : Caractéristiques techniques moyennes de la PPC par région

Régions	Jauge moyenne (UMS)	Puissance moyenne (Watt)	Age moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
Bretagne	6	96	29	9
Corse	3	107	30	8
Hauts-de-France	10	164	27	11
Normandie	6	117	23	9
Nouvelle-Aquitaine	6	116	25	9
Occitanie	2	72	33	7
PACA	3	81	35	7
Pays de la Loire	7	109	28	9
PPC (métropole)	4	96	30	8

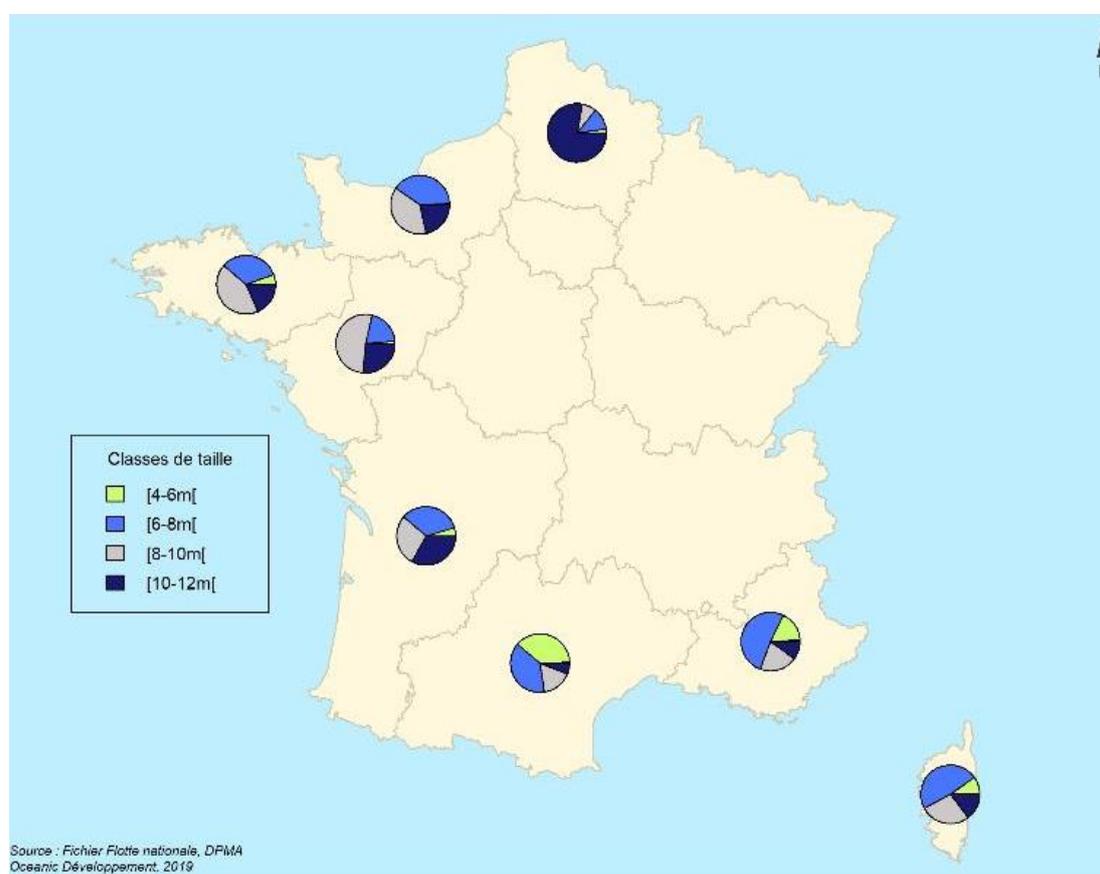


Figure 11 : Répartition des navires de la PPC selon les classes de taille des navires

Sur les façades Manche – Mer du Nord et Atlantique, les navires présentent majoritairement des longueurs supérieures à 8 mètres, tandis qu'en Méditerranée, les navires présentent des longueurs inférieures à 8 mètres (Figure 11).

Tableau 11 : Répartition par classe d'âge des navires de la PPC en France métropolitaine

Classe d'âge	Nombre de navires PPC	Nombre de navires tous segments confondus	Comparaison navires PPC / navires tous segments confondus par classe d'âge
[0-10ans]	197	335	59 %
[11-20ans]	422	765	55 %
[21-30ans]	352	724	49 %
[31-40ans]	712	1 453	49 %
[41ansetplus]	452	866	52 %
Total	2 135	4 143	

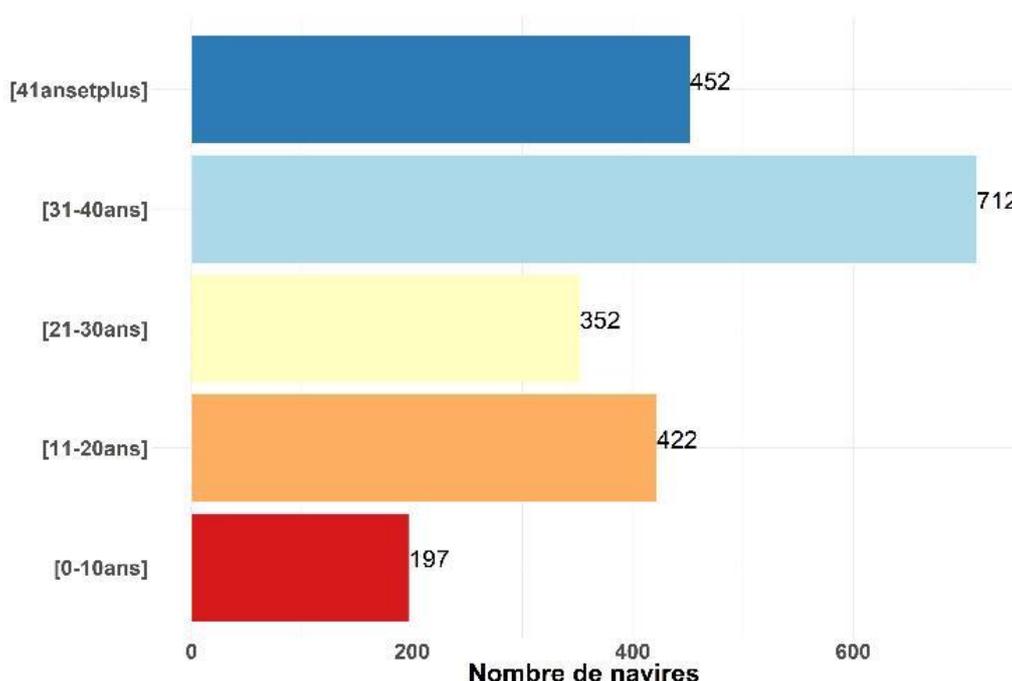


Figure 12 : Pyramide des âges de la PPC métropolitaine

La flotte PPC est une flotte vieillissante, avec 55 % de son effectif âgé de plus de 30 ans. Ce constat, vérifié également à l'échelle nationale pour l'ensemble de la flotte, est particulièrement marqué sur la façade méditerranéenne qui concentre la majorité des unités présentant un âge supérieur à 40 ans (Figure 13). Il est à noter que la PPC constitue près de 60% des navires dont l'âge est compris entre 0 et 10 ans.

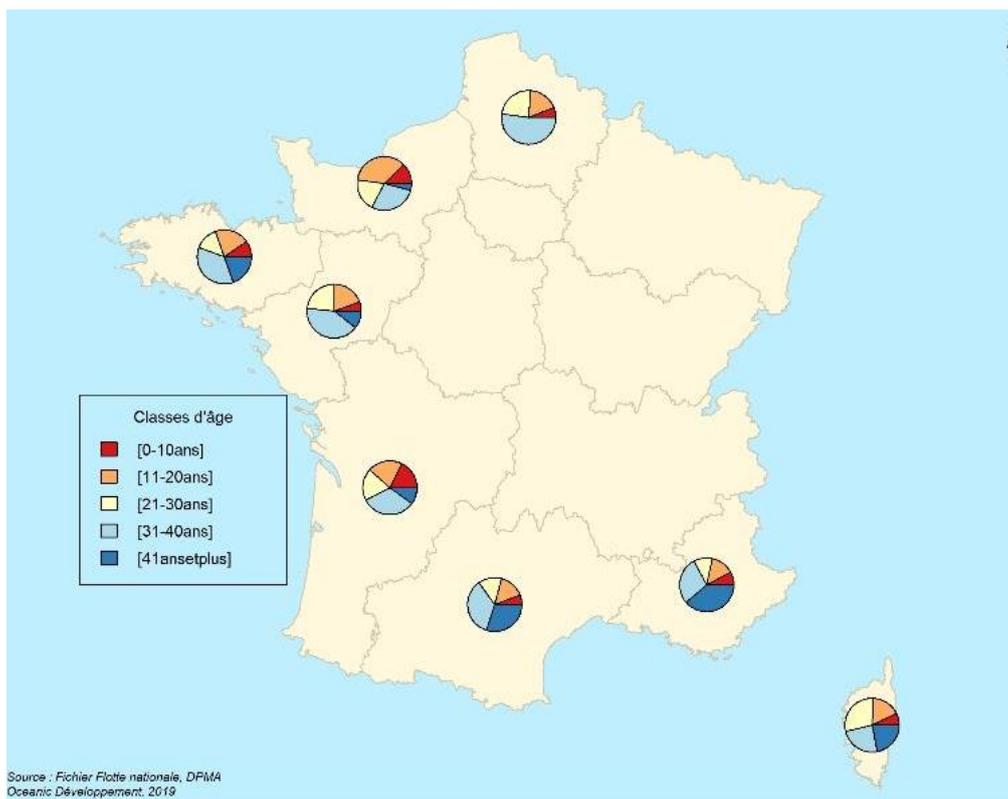


Figure 13 : Âge des navires de la PPC métropolitaine selon les régions

2.2 Performances socio-économiques de la flotte PPC métropolitaine

2.1.1 Emplois

En France, la pêche emploie 12 463 marins¹¹, dont 9 574 marins sur le territoire métropolitain. La PPC représente 35 % des emplois en France métropolitaine, avec en moyenne 1,6 marin à bord. En supposant qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre, il est possible d'estimer le nombre d'emploi total à l'échelle de la filière par la PPC : on estime ainsi que la PPC induit 10 053 emplois sur le territoire métropolitain.

¹¹ Nombre issu d'une approximation à partir du nombre moyen de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs (d'après les indicateurs d'activité annuels)

Tableau 12 : Répartition du nombre de marins employé par la PPC en France métropolitaine

Région	Nombre de marins	Comparaison à la flotte PPC métropolitaine	Comparaison à la flotte nationale	Effectif moyen à bord
Corse	156	5 %	1 %	1,3
Hauts-de-France	170	5 %	1 %	3,4
Pays de la Loire	240	7 %	2 %	1,7
Nouvelle-Aquitaine	391	12 %	3 %	1,8
PACA	454	14 %	4 %	1,3
Occitanie	507	15 %	4 %	1,2
Normandie	553	17 %	4 %	2,2
Bretagne	880	26 %	7 %	1,6
PPC (métropole)	3 351	100 %	27 %	1,6

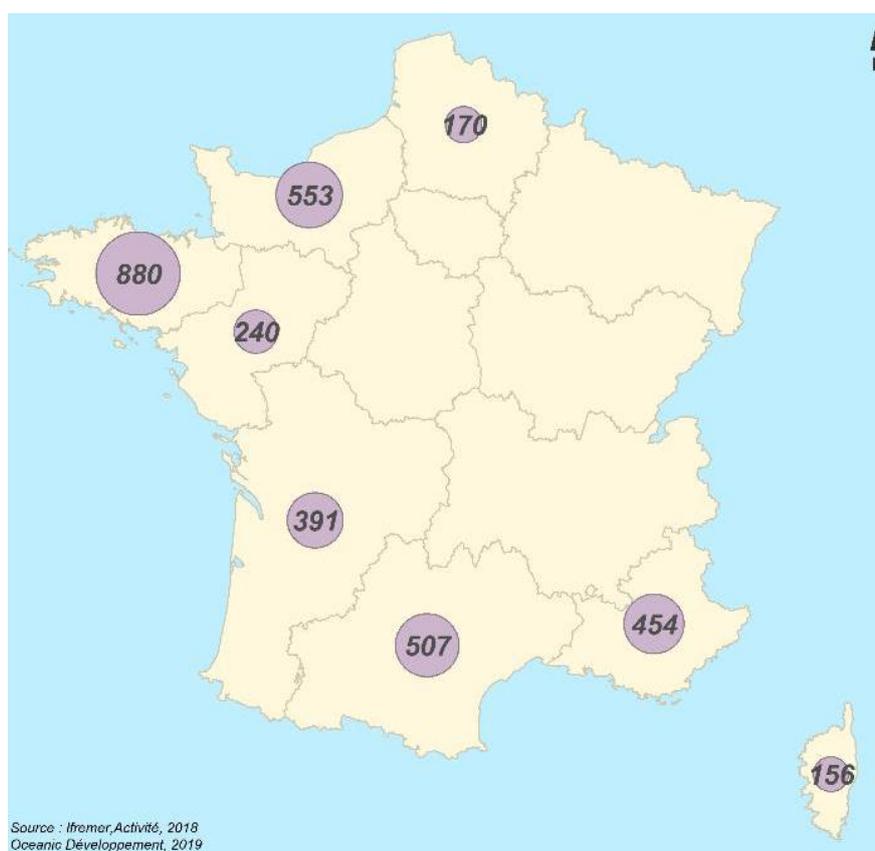


Figure 14 : Nombre de marins employés par la PPC en France métropolitaine par région

2.1.2 Poids économique

Point de vigilance : Suite à notre appel à données fin octobre, il n'a pas été possible de récupérer des données socio-économiques à une échelle macro régionale pour des raisons de confidentialité des données. L'analyse présentée ci-après concerne l'ensemble de la flotte PPC nationale, **DOM-TOM inclus**. De plus, la constitution de la population PPC, présentée dans l'*Annual Economic Fleet Report* édité par le CSTEP, n'a pas été réalisée selon la même méthodologie¹² employée pour identifier la population de cette étude.

¹² Définition basée sur le concept des flottilles définis dans le cadre de la *Data Collection Framework* (DCF) : sélection des navires selon leur engin d'activité dominant, et en cas de non dominance, sur la combinaison des engins mis en œuvre.

Les indicateurs présentés dans le Tableau 13 concernent **l'ensemble de la flotte PPC française, soit 4 099 navires identifiés en 2018**, débarquant 59 400 tonnes de produits halieutiques pour une valeur de 163,5 millions d'euros (d'après CSTEP, 2018).

La production et la valorisation des produits débarqués par la PPC sont présentées en détails au chapitre 2.4.

Tableau 13 : Indicateurs de performances économiques de la PPC en 2018 (d'après CSTEP, 2018)

Indicateurs de performances économiques en 2018	Flotte PPC nationale	Flotte nationale	Comparaison à la flotte nationale (%)
Revenu liés aux débarquements (<i>en millions d'euros</i>)	194,8	1 049,2	18,5
Autres revenus (<i>en millions d'euros</i>)	4,8	21,6	22
Consommation énergétique (<i>en millions de litres</i>)	25,7	340,4	7,5
Coût en énergie (<i>en millions d'euros</i>)	12,4	148,4	8,3
Coût de réparation et de maintenance (<i>en millions d'euros</i>)	15,0	124,4	12,0
ETP	2 172	7 406	29
Salaires et charges de personnel (<i>en millions d'euros</i>)	85,7	401,21	21,3
Valeur ajoutée brute (<i>en millions d'euros</i>)	124,7	480	25,9
Marge brute (<i>en millions d'euros</i>)	38,9	78,8	49,3
Bénéfice net (<i>en millions d'euros</i>)	24,0	- 12,4	
Productivité (Valeur ajoutée brute par ETP) (<i>en milliers d'euros</i>)	94,5	64,8	-

La PPC représente 18,5 % des revenus nationaux liés aux débarquements. Elle participe à 25,9 % de la valeur ajoutée brute totale, et à près de 50 % de la marge brute dégagée par la pêche française. Depuis 2016, la rentabilité opérationnelle de la PPC tend à lentement augmenter (CSTEP, 2018).

La PPC est un segment de la flotte consommant peu d'énergie (seulement 7,5 % du volume total consommé par rapport à la flotte nationale) : elle a donc un impact énergétique faible comparée aux autres segments. Il est à noter également que pour l'ensemble de la flotte française, les coûts en énergie fossile (carburant) tendent à diminuer depuis 2013 du fait de l'amélioration en matière de consommation énergétique. En parallèle, le prix moyen de vente des produits halieutiques tend à augmenter depuis 2014 du fait de l'augmentation des prix moyens pour certaines espèces clés comme la sole (CSTEP, 2018). Ces facteurs tendent à améliorer la situation économique de la pêche française, PPC incluse.

La situation économique du segment PPC est relativement saine : elle crée de la valeur et contribue à la structuration économique et sociale des territoires concernés.

2.3 Activités de la flotte PPC métropolitaine

Point de vigilance : ne sont présentés ici que les navires pour lesquels nous disposons d'une donnée SACROIS¹³ – ces chiffres sont sous-estimés au regard d'autres sources de données existantes (d'après l'expertise apportée par l'Ifremer). En complément, il serait nécessaire d'analyser les données liées aux calendriers d'activité, données plus exhaustives, en particulier pour les régions de la façade Méditerranéenne.

La PPC a un rayon d'action essentiellement côtier sur la façade Manche-Mer du Nord et Atlantique, tandis qu'elle est principalement réalisée dans la bande des 3 milles sur la façade Méditerranéenne (Figure 15).

Tableau 14 : Rayon d'action de la PPC en France métropolitaine¹⁴

Rayon d'action	Nombre de navires
Inactifs	33
Etang <3 milles	812
Côtier	1 164
Mixte	123
Large	3

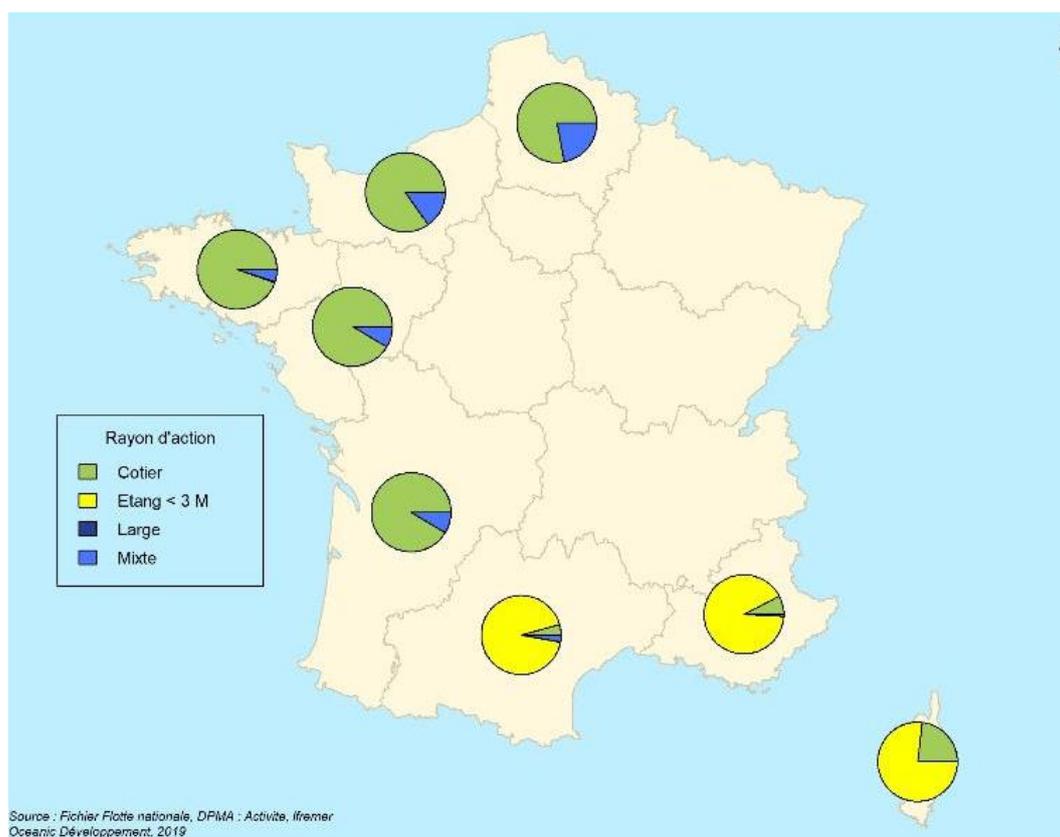


Figure 15 : Rayon d'action de la PPC en France métropolitaine selon les régions

¹³ Pour rappel, données SACROIS disponibles pour 4 508 navires en 2018, DOM-TOM inclus.

¹⁴ Pour les définitions des différents rayons d'action, se référer à la Table des définitions en page 7

Les principales catégories d'engins déclarés comme engins principaux identifiées sont : les pièges (casier, nasses, verveux etc.), les trémails, les filets (soulevés, maillants, fixes etc.), les palangres, les lignes, la plongée (plongée sous-marine, apnée) (Figure 16). Le détail des engins constituant chaque catégorie est présenté en annexes. Les principaux engins utilisés par la PPC sont les pièges (29 % des unités), les trémails (27 %) et les filets (21 %). 8 navires appartiennent à deux catégories d'engin principal suite à l'analyse du nombre de marées d'utilisation (se référer au chapitre relatif à la méthodologie au chapitre 1.3.2).

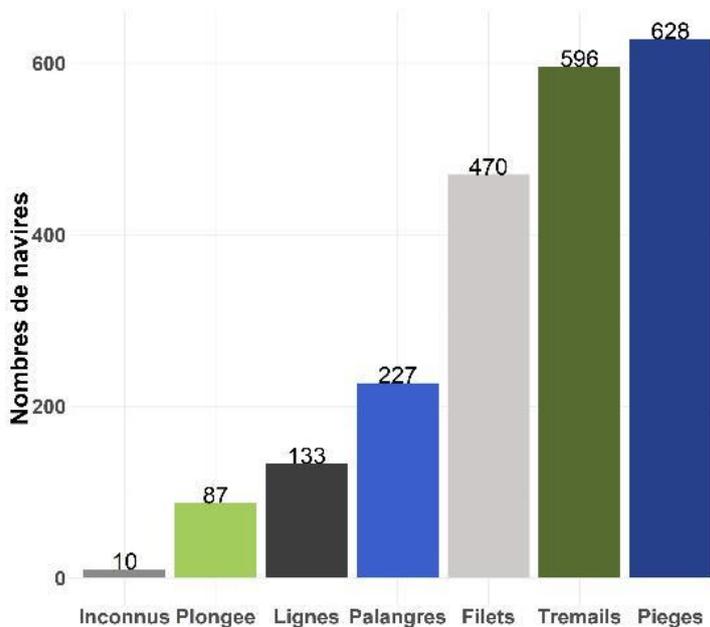


Figure 16 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré dans SACROIS

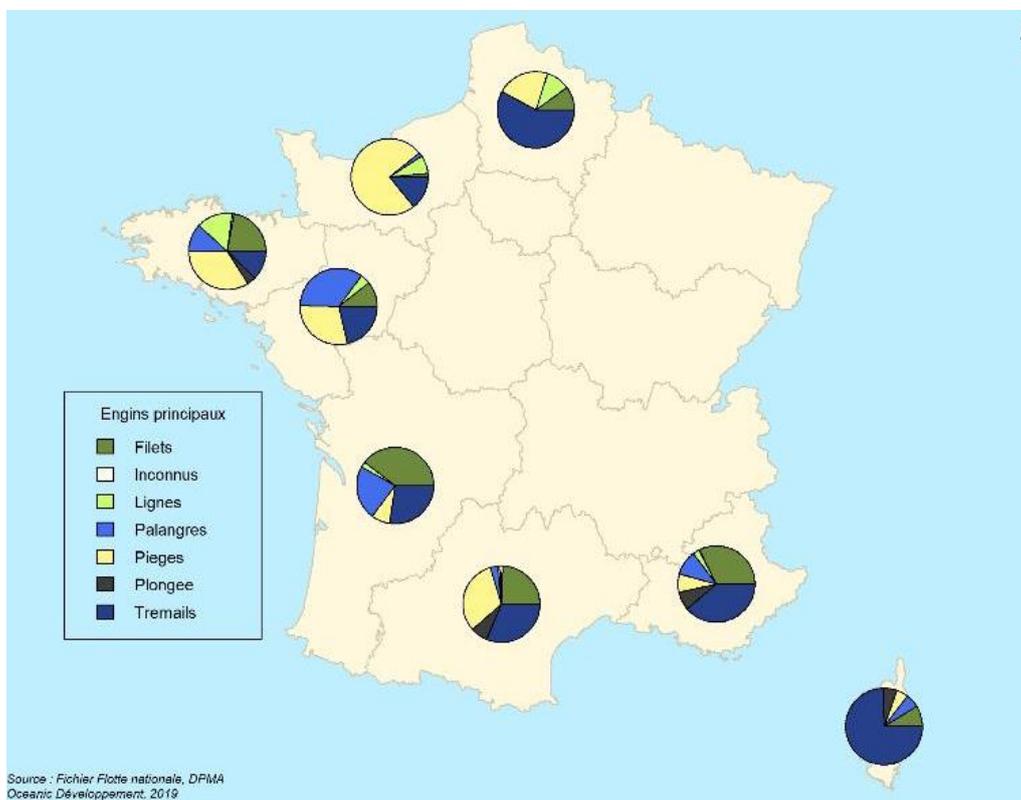


Figure 17 : Répartition des effectifs de la PPC par engin principal déclaré par région

Les différentes catégories d'engins déclarés comme engin principal par région sont présentées dans la Figure 16. Sur la façade méditerranéenne et sud atlantique, les trémails et les filets sont prédominants. S'ajoute à ces engins les pièges pour la région occitane. Sur la façade Manche-Mer du Nord et nord Atlantique, ceux sont essentiellement les trémails, les filets et les pièges qui sont déclarés comme engin principal.

La PPC est un segment très **polyvalent** (Figure 18).

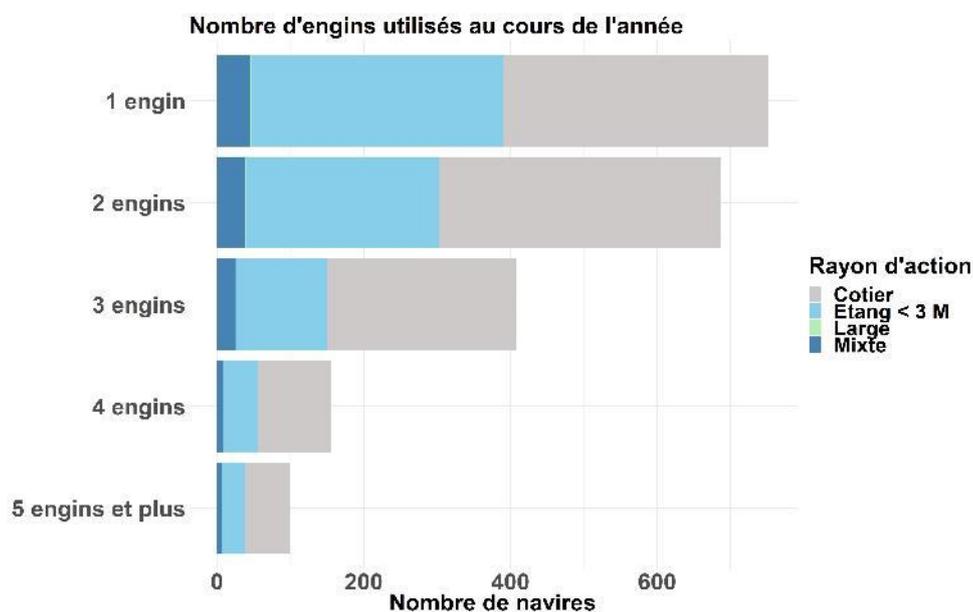


Figure 18 : Polyvalence du segment PPC en France métropolitaine

En effet, 62% de la population active (soit 1 350 navires) déclare utiliser plus de deux engins au cours de l'année (Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition des navires selon le nombre d'engins utilisés au cours de l'année 2018

Nombre d'engins utilisés au cours de l'année	Nombre de navires PPC actifs	Nombre de navires tous segments confondus ¹⁵	Comparaison PPC / tous segments
1 engin	752	1 387	54 %
2 engins	687	1 209	57 %
3 engins	408	675	60 %
4 engins	155	241	64 %
5 engins	75	108	69 %
6 engins	17	24	71 %
7 engins	6	8	75 %
8 engins	2	2	100 %
Total	2 102	3 654	-

Cette polyvalence est particulièrement marquée sur la façade Atlantique, avec 70 % des navires pratiquant plus de 2 engins (Figure 19).

¹⁵ ● **Attention**, ne concerne que la flotte métropolitaine pour laquelle des données SACROIS ont été réceptionnées ; ces chiffres sont sous-estimés au regard des sources de données utilisées. En complément, il serait nécessaire d'analyser les données liées aux calendriers d'activité, données plus exhaustives, en particulier pour les régions de la façade Méditerranée.

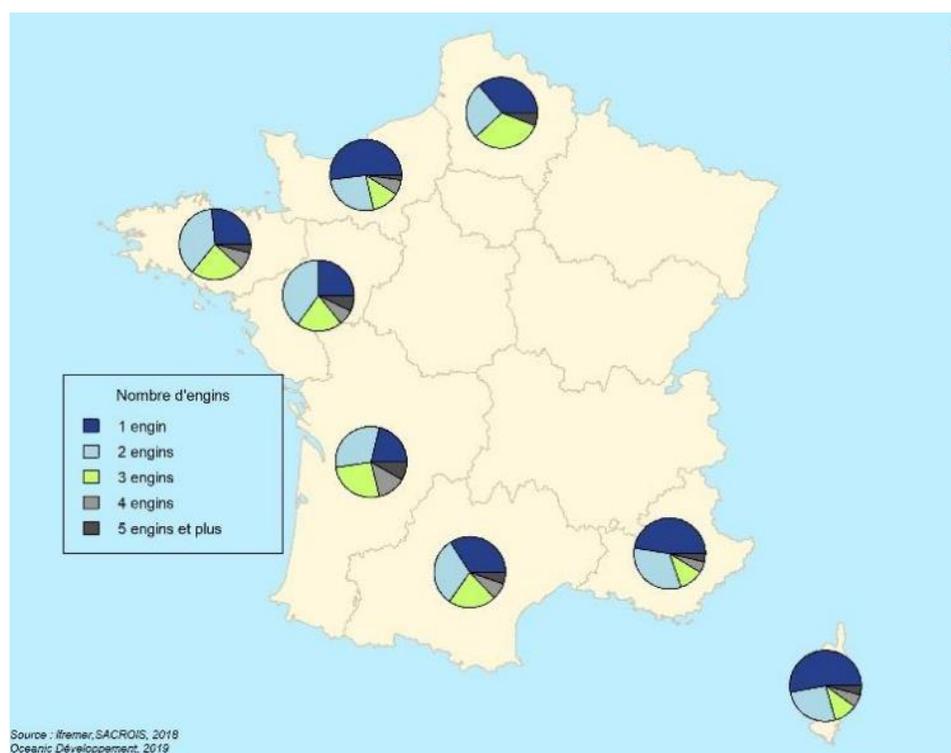


Figure 19 : Polyvalence de la flotte PPC selon les régions

Cette pluriactivité se traduit par un nombre d'engins mis en œuvre et de métiers pratiqués au cours de l'année très diversifiés.

Les tableaux ci-après présentent les dix principaux engins mis en œuvre et métiers pratiqués par la PPC métropolitaine. Une analyse plus fine de ces indicateurs est présentée dans les chapitres régionaux.

Attention, cette analyse concerne les engins principaux, présentés en Figure 16, ainsi que les engins secondaires utilisés au cours de l'année 2018. Les engins secondaires peuvent inclure des arts traïnants.
Un navire peut utiliser plusieurs engins et pratiquer plusieurs métiers au cours d'une même année.

Tableau 16 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC en Métropole

Catégorie d'engins	Bretagne	Corse	Hauts-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA	Pays de la Loire	Total de navires
Trémails	159	105	43	104	104	240	180	52	987
Pièges	270	15	23	217	70	264	49	76	984
Filets	265	20	24	42	142	199	173	33	898
Palangres	116	41	1	16	83	75	83	77	492
Lignes	164	5	8	51	26	24	30	21	329
Chaluts	42	2	1	6	61	2	1	49	164
Plongée	28	14				62	39		143
Dragues	88			10	11	16	2	6	133
Sennes		3		1	2	18	13		37
PAP	8			2		2	10		22
Total de navires	1 140	205	100	449	499	902	580	314	4 189

Les engins mis en œuvre par la PPC métropolitaine sont principalement des arts dormants : trémails, pièges, filets (soit 68 % de la population utilisant ces engins). 8 % des unités PPC pratiquent un art traînant en engins secondaires. Ces navires seront exclus des propositions de mesures réalisées dans la phase 3.

Tableau 17 : Liste des dix principaux métiers mis en œuvre par la PPC en Métropole

Catégorie d'engins	Bretagne	Corse	Hauts-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA	Pays de la Loire	Total de navires
Trémails à soles	92	1	43	78	93	107	41	38	493
Trémails à seiches, sépioles	19	34	23	6	72	115	74	23	366
Filets maillants à poissons	92	4	2	6	41	67	98	7	317
Trémails à poissons	19	75	8	19	29	42	101	15	308
Filets maillants à dorade royale	55	2	1	1	18	114	97	13	301
Trémails à bars	30	2	16	33	35	132	17	28	293
Casiers à homard	154	3	5	78	8	3		36	287
Filets maillants à rougets	127	2		9	17	83	34	9	281
Filets maillants à bars	109	2	4	22	30	61	40	11	279
Filets maillants à sparidés	81	18		3	9	52	82	9	254

Concernant la durée moyenne des marées de la PPC, cette dernière est essentiellement comprise entre 0 et 24 heures. Ce constat est partagé par l'ensemble des PPC régionales (Figure 20). Les durées moyennes par région sont présentées dans le Tableau 18 ci-dessous.

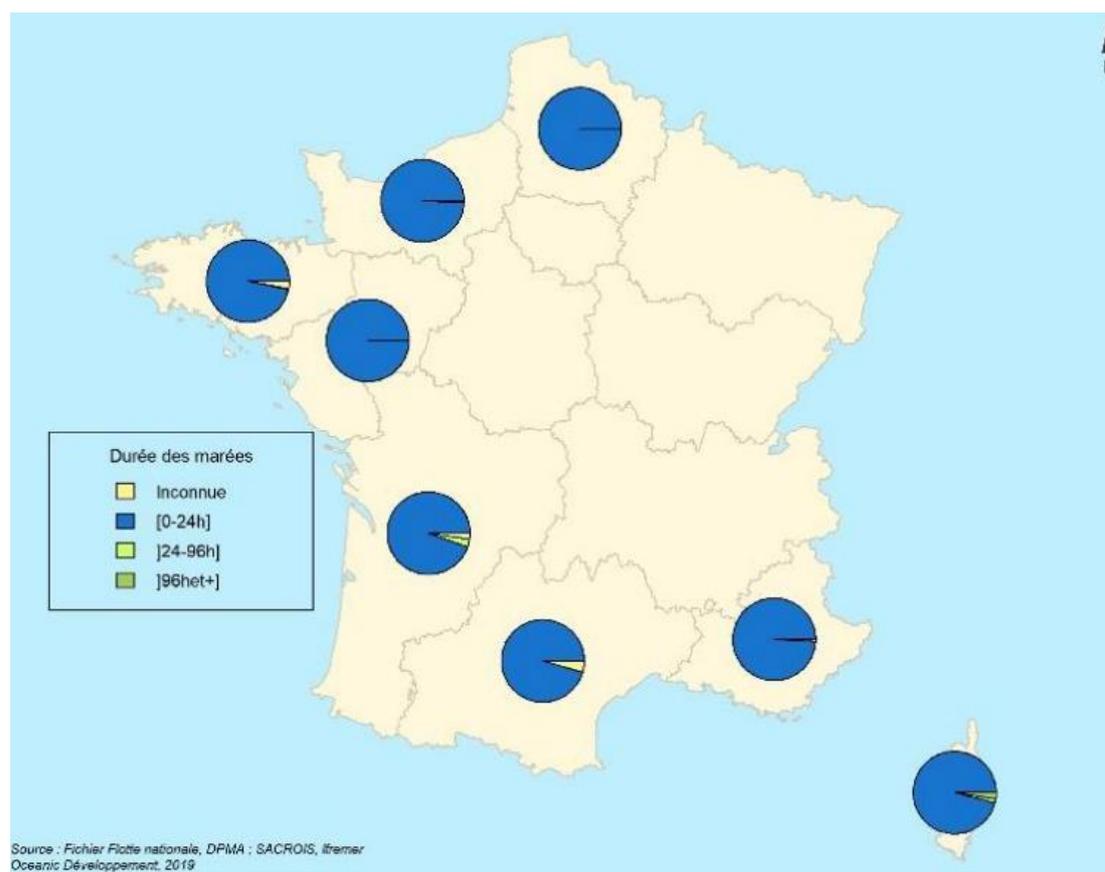


Figure 20 : Durée des marées par catégorie pour la PPC selon les régions

Tableau 18 : Durée moyenne des marées de la PPC selon les régions

Région	Catégorie de durée moyenne	Nombre de navires	Durée moyenne
Bretagne	[0-24h]	523	7,3
Bretagne]24-96h]	2	44
Corse	[0-24h]	118	6,9
Corse]24-96h]	2	33
Corse]96het+]	3	414,3 ¹⁶
Hauts-de-France	[0-24h]	50	9,8
Normandie	[0-24h]	257	7,0
Nouvelle-Aquitaine	[0-24h]	207	6,7
Nouvelle-Aquitaine]24-96h]	7	46,8
Occitanie	[0-24h]	431	5,1
PACA	[0-24h]	348	5,7
Pays de la Loire	[0-24h]	141	8,0

La majorité des navires réalisent des marées à la journée, d'une durée moyenne comprise entre 5 et 8 heures. Seulement 14 navires affichent des durées de marée supérieures à 24 h, avec de possibles erreurs de déclaration pour certains navires.

¹⁶ Ces données ont été calculées à partir des déclarations des navires : il se peut que certains résultats soient incohérents du fait d'erreurs de déclarations.

2.4 Production et valorisation des produits de la flotte PPC métropolitaine

Point de vigilance :

Les chiffres présentés ci-après concernent :

1. Les navires pour lesquels des données SACROIS ont été réceptionnées (couverture incomplète en Méditerranée), soit 2 135 navires identifiés pour la PPC sur 4 508 navires présentant des données SACROIS ;
2. Pour la Méditerranée, les données présentées ci-après ne reflètent pas le niveau réel de production. Dans les chapitres régionaux, les données de production affinées, issues d'Obsdeb, sont présentées en complément des données SACROIS pour l'année 2018 pour la PPC.
3. L'ensemble des captures réalisées par la PPC, pour l'ensemble des engins mis en œuvre par cette dernière (engins principaux dormants et engins secondaires pouvant être dormants ou traînants). Ceci explique la présence d'espèces ciblées par certains arts traînants (cas de la Coquille Saint Jacques).

La PPC en Métropole¹⁷ a débarqué **44 377 tonnes de produits halieutiques en 2018, d'une valeur de 199 millions d'euros** (Tableau 19). Cela représente 9 % des produits débarqués par la pêche française (outrre-mer inclus) et 17 % en valeur.

Tableau 19 : Production en volume et en valeur en France métropolitaine en 2018

(Sources : SACROIS 2018 pour la PPC, et synthèses régionales du SIH, 2018 pour l'ensemble des segments)

Région	Quantité (T) débarquée par la PPC	Quantité (T) débarquée tous segments confondus	Comparaison PPC / tous segments	Valeur (k€) produite par la PPC	Valeur (k€) produite tous segments confondus	Comparaison PPC / tous segments
Bretagne	16 678	231 180	7 %	64 994	472 061	14 %
Normandie	14 914	115 206	13 %	43 445	189 784	23 %
Nouvelle-Aquitaine	3 855	53 410	7 %	27 541	198 822	14 %
Pays de la Loire	2 835	27 537	10 %	22 519	108 208	21 %
Occitanie	2 459	10 524	23 %	17 266	76 527	23 %
Hauts-de-France	2 086	36 404	6 %	11 259	74 656	15 %
PACA	1 329	5 378	25 %	9 364	54 059	17 %
Corse	221	1 003	22 %	2 658	8 755	30 %
Total	44 377	480 642	9 %	199 046	1 182 872	17 %

Les principales régions productrices pour la PPC sont la Bretagne et la Normandie, avec 71 % de produits débarqués et 54 % de la valeur produite par la PPC (Figure 21 et Figure 22).

¹⁷ Pour rappel, 2 135 navires.

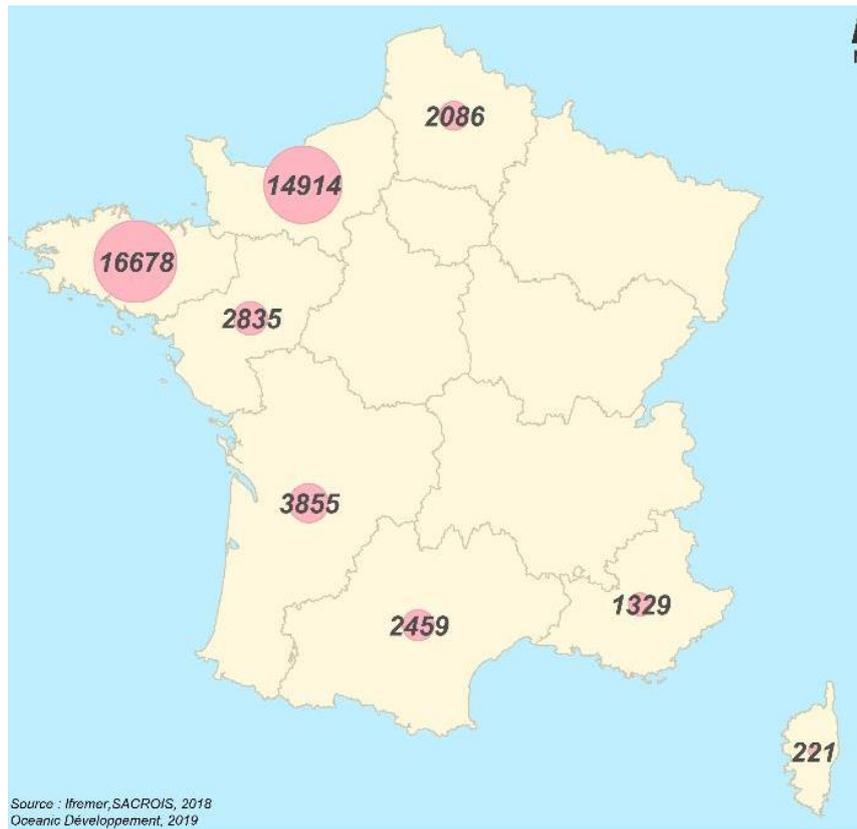


Figure 21 : Production de la flotte PPC en volume (T) par région

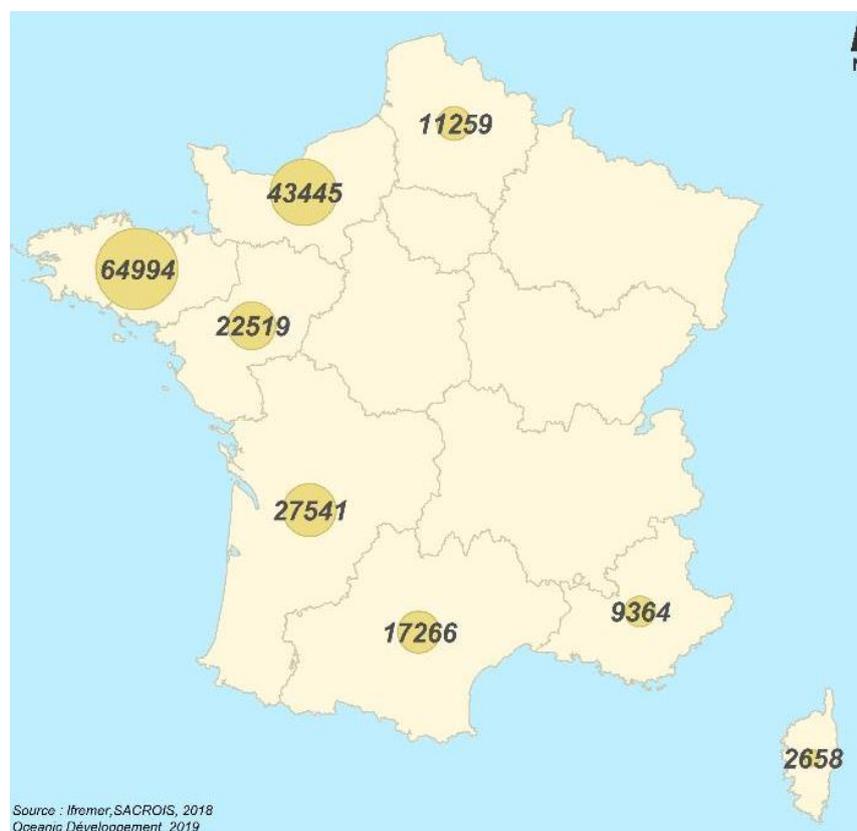


Figure 22 : Production de flotte PPC en valeur (k€) par région

Le détail de la production de la flotte PPC en France métropolitaine est présenté dans le Tableau 20 pour les 20 principales débarquées en valeur :

Tableau 20 : Principales espèces produites par la PPC en France métropolitaine

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)
Buccin	13 987	29 322
Sole commune	1 788	23 204
Bar européen	1 412	23 092
Homard européen	605	12 565
Dorade royale	900	9 955
Lieu jaune	1 329	8 168
Araignée européenne	4 171	8 027
Seiche commune	1 138	5 898
Coquille St-Jacques atlantique	2 277	5 806
Baudroies <i>nca</i>	1 158	5 031
Bouquet commun	191	4 960
Maigre commun	515	4 849
Merlu européen	879	4 272
Pieuvre	459	3 682
Tourteau	1 135	3 552
Anguille d'Europe	535	3 443
Congre d'Europe	2 080	3 299
Merlan	701	2 629
Rouget de roche	200	2 556
Turbot	159	2 542
Autres espèces	8 738	32 179
Total	44 357	199 031

D'après le Tableau 20 et la Figure 23, les principales espèces débarquées en volume par la PPC à l'échelle métropolitaine sont : le buccin (31 % des débarquements), l'araignée de mer (9 %) et la coquille Saint-Jacques (5 %). D'après le Tableau 20 et la Figure 24, les principales espèces en valeur produites par la PPC à l'échelle métropolitaine sont : le buccin (14,7 %), la sole commune (11,6 %) et le bar européen (11,6 %).

Le Tableau 21 ci-dessous présente une comparaison de la production de la PPC en France métropolitaine à la production de la flotte métropolitaine pour 9 espèces principales débarquées par cette dernière.

Tableau 21 : Comparaison de la production de la PPC à la production nationale pour les principales espèces débarquées par la flotte nationale (source : SACROIS)

Espèce	Comparaison au volume produit à l'échelle nationale	Comparaison à la valeur produite à l'échelle nationale
Buccin	90 %	90 %
Homard européen	79 %	79 %
Bar européen	51 %	61 %
Araignée européenne	55 %	56 %
Sole commune	33 %	33 %
Seiche commune	17 %	17 %
Merlan	8 %	16 %
Coquille St-Jacques atlantique	7 %	6 %
Baudroies <i>nca</i>	5 %	5 %

Les productions de buccin et du homard sont essentiellement réalisées par la PPC. Ceci s'explique par le type d'engins mis en œuvre pour capturer ces espèces. Ces dernières sont principalement pêchées aux casiers, engins mis en œuvre par la PPC.

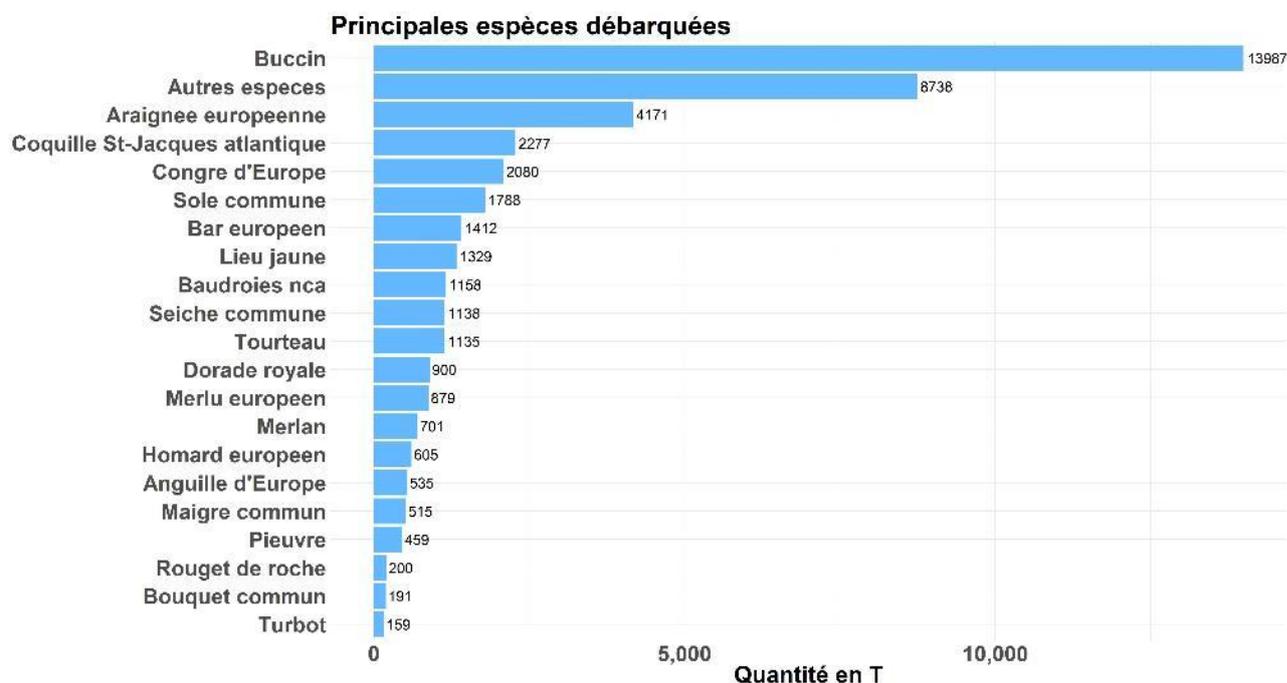


Figure 23 : Principales espèces produites par la PPC en France métropolitaine (en volume, T)

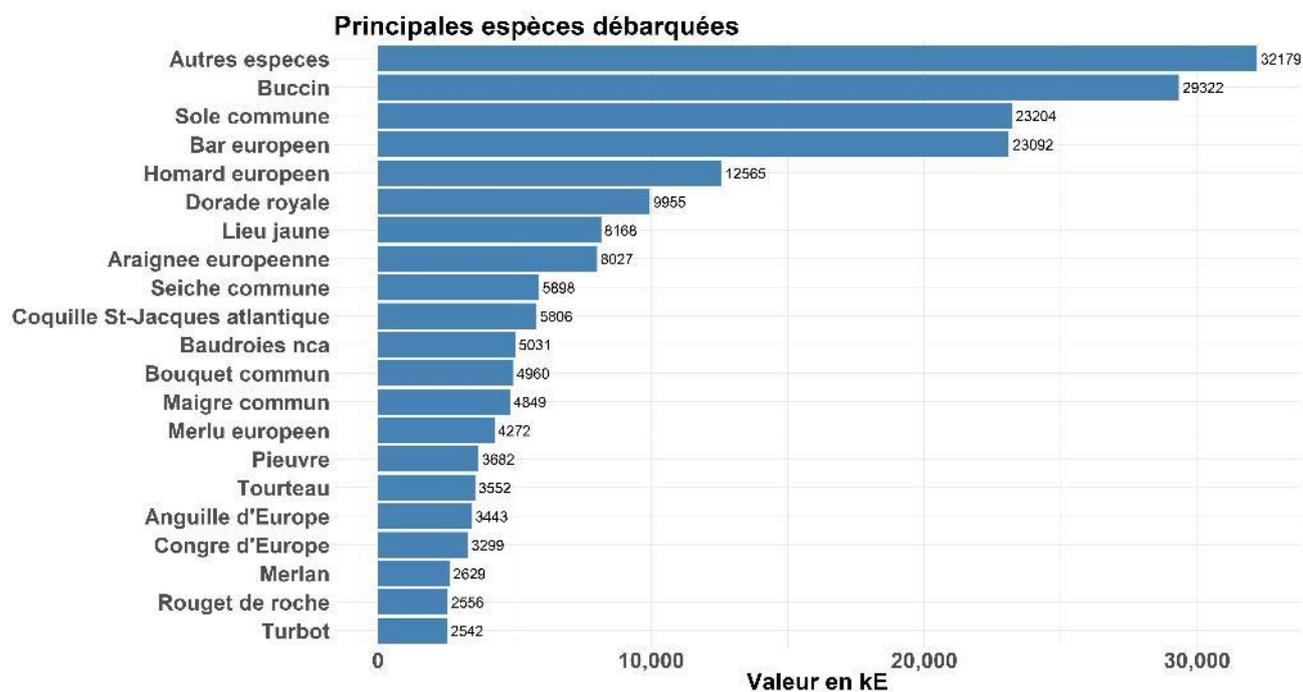


Figure 24 : Principales espèces produites par la PPC en France métropolitaine (en valeur, k€)

L'analyse des cinq principales espèces produites par la PPC pour chaque région montre qu'il existe une grande diversité d'espèces ciblées par ce segment (Figure 25). Même si ces cinq espèces contribuent faiblement au volume débarqué par la PPC au sein de leur région (sauf pour la Normandie, avec le buccin), ces dernières contribuent à plus de 50 % à la valeur dégagée par la PPC sur ces territoires (sauf pour les régions Bretagne et PACA). Il est à noter que certaines productions pour les régions

Normandie et Hauts-de-France sont très structurantes pour la PPC (buccin en Normandie, sole en Hauts de France) (Figure 26).

Une analyse régionale plus fine est présentée au chapitre 3.

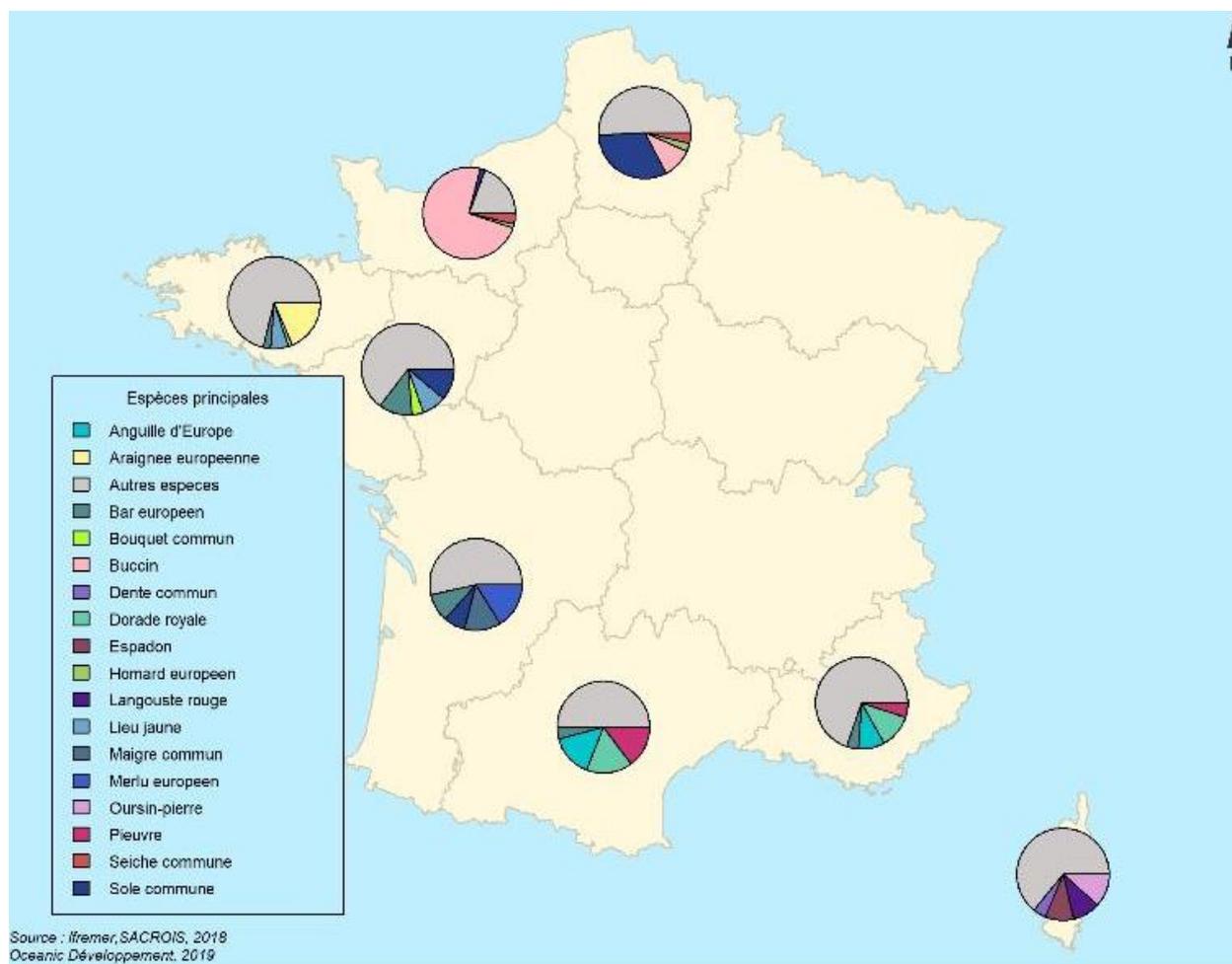


Figure 25 : Principales espèces débarquées par la PPC selon les régions (en volume, T)

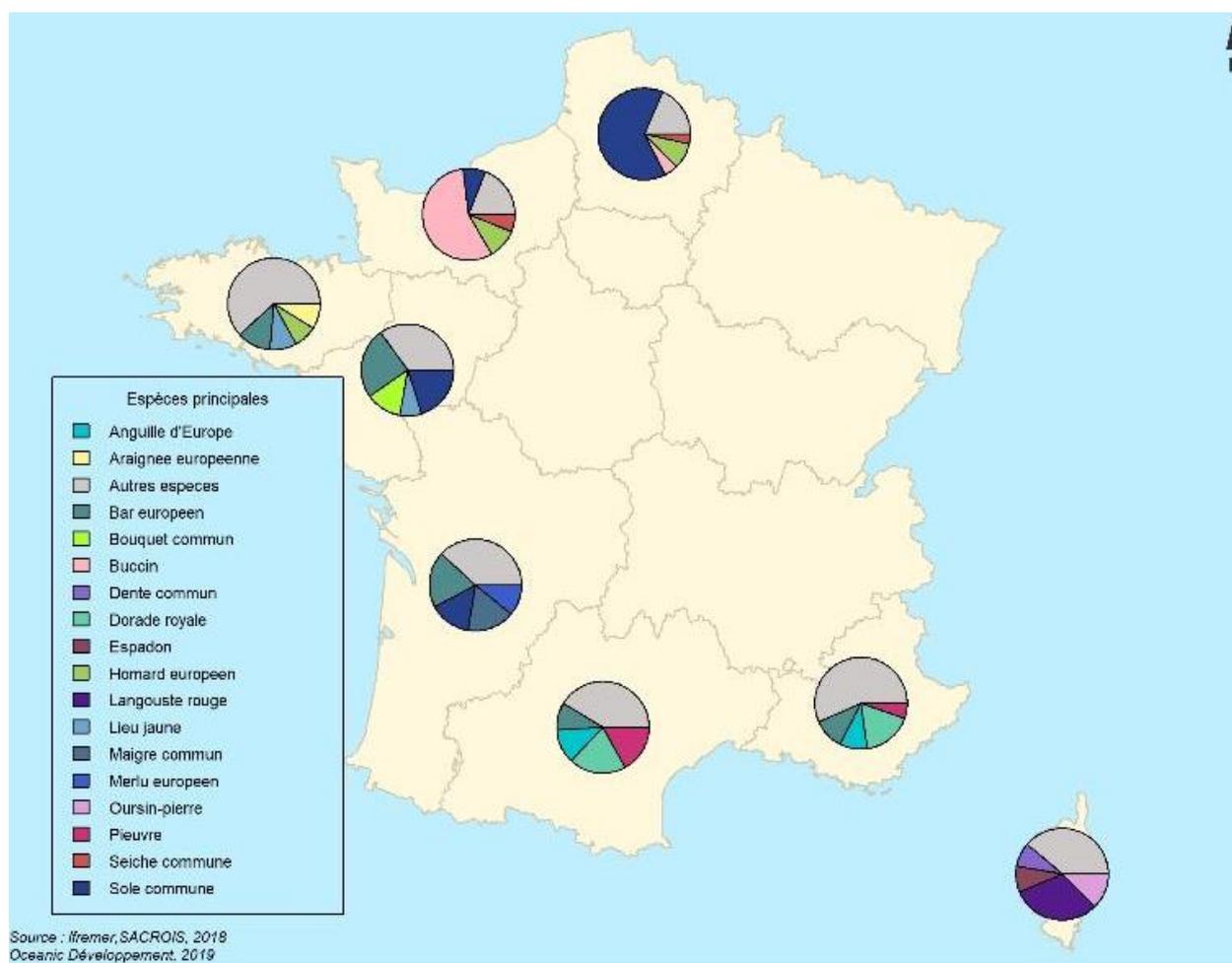


Figure 26 : Principales espèces débarquées par la PPC selon les régions (en valeur, k€)

En matière de stratégie d'exploitation, une majorité des espèces ciblées par la PPC ne sont pas soumises à quota (12 espèces sur 20 espèces principales d'après le Tableau 22). La PPC à l'échelle métropolitaine est donc peu dépendante des quotas, mais ce constat reste à nuancer selon les régions. En effet, la PPC de la région Hauts-de-France est très dépendante des quotas de sole en Manche Mer du Nord, et la PPC de la région Pays de la Loire affiche une dépendance marquée aux quotas de bar européen et de la sole commune (Figure 26).

Tableau 22 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota

Espèces	Soumise à quota de capture (Oui/non)	Espèces	Soumise à quota de capture (Oui/non)
Buccin	Non	Sole commune	Oui
Homard européen	Non	Bar européen	Oui
Dorade royale	Non	Baudroies nca	Oui
Araignée européenne	Non	Merlu européen	Oui
Seiche commune	Non	Anguille d'Europe	Oui
Coquille St-Jacques atlantique	Non	Merlan	Oui
Bouquet commun	Non	Turbot	Oui
Maigre commun	Non	Lieu jaune	Oui
Pieuvre	Non		
Tourteau	Non		
Congre d'Europe	Non		
Rouget de roche	Non		

En termes de durabilité d'exploitation, seules les espèces soumises à quota font l'objet d'une évaluation. Du fait de leur stratégie d'exploitation, la PPC des régions Hauts-de-France, Pays de la Loire, et Nouvelle-Aquitaine sont dépendantes des quotas de sole, de bar et de merlu. C'est pourquoi certains navires adhèrent à une OP pour obtenir des droits d'accès à ces ressources (Tableau 24, Figure 27).

Tableau 23 : Comparaison des navires PPC ayant adhéré à une OP en France métropolitaine

Région	Nombre de <u>navires PPC</u> adhérents à une OP	Nombre de <u>navires, tous segments confondus</u> , adhérents à une OP	Comparaison PPC / tous segments confondus
Hauts-de-France	47	102	46 %
Pays de la Loire	117	291	40 %
Nouvelle-Aquitaine	130	261	50 %
Bretagne	290	731	40 %
Normandie	93	309	30 %
Occitanie	93	159	58 %
PACA	33	51	65 %
Corse	3	7	43 %
Total général	806	1 911	42 %

Tableau 24 : Répartition du nombre de navires PPC ayant adhéré à une OP en France métropolitaine

Région	Nombre de <u>navires PPC</u> hors OP	Nombre de <u>navires PPC</u> adhérents à une OP	Pourcentage de navires ayant adhéré (%)	Total
Hauts-de-France	3	47	94 %	50
Pays de la Loire	24	117	83 %	141
Nouvelle-Aquitaine	86	130	60 %	216
Bretagne	247	290	54 %	537
Normandie	165	93	36 %	258
Occitanie	349	93	21 %	442
PACA	315	33	9 %	348
Corse	116	3	3 %	119
Total général	1 305	806	54 %	2 111

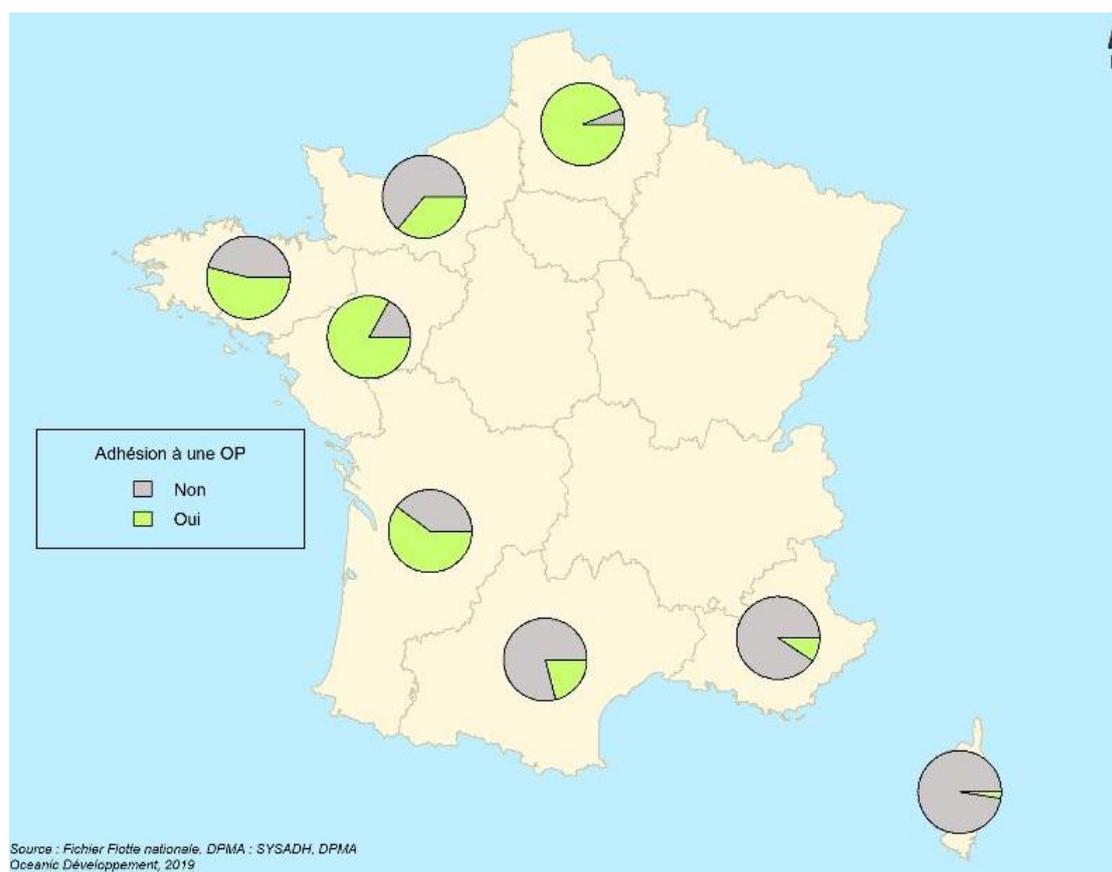


Figure 27 : Répartition des navires de la PPC ayant adhéré ou non à une OP selon les régions

Tableau 25 : Comparaison de la production vendue en halles à marée par la PPC et par les autres segments en volume et en valeur

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport PPC / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport PPC / tous segments confondus
Audierne	973	1 059	92 %	6 385	6 917	92 %
Dunkerque	357	606	59 %	2 873	4 270	67 %
Quiberon	752	1 278	59 %	3 750	5 767	65 %
Brest	943	1 801	52 %	5 080	9 109	56 %
St Gilles Croix de Vie	499	1 865	27 %	3 824	7 726	49 %
Royan	383	867	44 %	3 865	8 431	46 %
Agde	283	1 325	21 %	2 582	6 144	42 %
Granville	2 836	9 459	30 %	7 235	18 072	40 %
Noirmoutier	675	1 592	42 %	4 663	11 821	39 %
St Malo	466	1 188	39 %	1 024	2 750	37 %
La Rochelle	372	1 429	26 %	2 814	7 836	36 %
Fécamp	815	2 956	28 %	3 071	8 973	34 %
Concarneau	756	3 276	23 %	5 211	16 104	32 %
Le Grau du roi	427	2 144	20 %	3 336	11 046	30 %
Port la Nouvelle	204	1 594	13 %	1 464	4 972	29 %
Oléron	771	4 012	19 %	6 408	24 543	26 %
Le Croisic	374	1 741	21 %	3 194	12 762	25 %
Dieppe	621	3 372	18 %	2 183	10 194	21 %

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport PPC / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport PPC / tous segments confondus
St Jean de Luz	878	7 510	12 %	5 311	25 382	21 %
Arcachon	333	1 682	20 %	2 355	11 857	20 %
Sète	249	2 297	11 %	1 934	10 120	19 %
Les Sables d'Olonne	725	7 653	9 %	7 444	43 720	17 %
Grandcamp	558	3 147	18 %	1 002	6 453	16 %
St Guénolé	261	7 443	4 %	1 871	12 840	15 %
Cherbourg	567	4 613	12 %	1 783	12 564	14 %
Loctudy	107	2 288	5 %	1 193	10 232	12 %
St Quay Portrieux	868	9 409	9 %	3 088	25 784	12 %
Lorient	1 215	19 698	6 %	7 063	62 326	11 %
Roscoff	376	4 540	8 %	2 216	19 464	11 %
Erquy	1 301	10 489	12 %	2 132	28 766	7 %
Boulogne	429	19 843	2 %	2 493	46 107	5 %
Le Guilvinec	521	15 523	3 %	3 199	63 830	5 %
Port en Bessin	367	9 298	4 %	1 116	22 012	5 %
La Turballe	111	6 955	2 %	755	19 250	4 %
Cancale	1	42	2 %	4	208	2 %
Ile d'Yeu ¹⁸	2	123	2 %	9	586	2 %

Pour les criées d'Audierne, de Dunkerque et de Quiberon, la PPC contribue de manière importante aux ventes, en volume et en valeur (92 % pour Audierne, 6 7% pour Dunkerque, 65 % pour Quiberon).

Tableau 26 : Comparaison prix moyens en halles à marée pour la PPC et l'ensemble des segments

Halles à marées	Prix moyen PPC	Prix moyen criée
Loctudy	11,1	4,47
Les Sables d'Olonne	10,3	5,71
Royan	10,1	9,72
Agde	9,1	4,64
Le Croisic	8,5	7,33
Oléron	8,3	6,12
Dunkerque	8,0	7,05
Le Grau du roi	7,8	5,15
Sète	7,8	4,41
St Gilles Croix de Vie	7,7	4,14
La Rochelle	7,6	5,48
Port la Nouvelle	7,2	3,12
St Guénolé	7,2	1,73
Arcachon	7,1	7,05
Noirmoutier	6,9	7,43
Concarneau	6,9	4,92

¹⁸ La criée de l'Île d'Yeu n'existe plus, les débarquements sont transférés à la criée des Sables d'Olonne. Néanmoins, des débarquements rattachés à la criée de l'Île d'Yeu apparaissent, du fait d'incohérences liées aux référentiels utilisés par l'application SACROIS. Il est à noter que ces référentiels sont utilisés en routine par l'administration et l'Ifremer, d'où le choix de ne pas modifier cette incohérence

Halles à marées	Prix moyen PPC	Prix moyen criée
La Turballe	6,8	2,77
Audierne	6,6	6,53
Le Guilvinec	6,1	4,11
St Jean de Luz	6,0	3,38
Roscoff	5,9	4,29
Lorient	5,8	3,16
Boulogne	5,8	2,32
Brest	5,4	5,06
Quiberon	5,0	4,51
Ile d'Yeu ¹⁹	4,5	4,76
Cancale	4,0	4,95
Fécamp	3,8	3,04
St Quay Portrieux	3,6	2,74
Dieppe	3,5	3,02
Cherbourg	3,1	2,72
Port en Bessin	3,0	2,37
Granville	2,6	1,91
St Malo	2,2	2,31
Grandcamp	1,8	2,05
Erquy	1,6	2,74

D'après les données issues de Visiomer, la PPC présente des prix moyens de vente plus élevés que l'ensemble des segments de la flotte métropolitaine – sauf pour certaines criées : Noirmoutier, Cancale, Grandcamp et Erquy. Ceci peut être dû aux espèces vendues par la PPC au sein de ces criées (espèce de faible valeur comme le bulot ou le congre).

Il est à noter que pour certaines régions les volumes vendus en criée et en hors criée ne correspondent pas aux données de captures issues de SACROIS : **ceci est probablement dû à l'absence d'enregistrement des ventes réalisées en direct (en particulier en Méditerranée²⁰).**

Tableau 27 : Comparaison de la production vendue selon différents modes de commercialisation, enregistrée par les halles à marée pour la PPC et pour les autres segments

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport PPC / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport PPC / tous segments confondus
Invendu	28	174	16 %	0	0	0
Stockage	15	389	4 %	25	575	4 %
Vente aux enchères	19 297	124 676	15 %	109 339	504 936	22 %
Vente de gré à gré	8 661	106 836	8 %	27 727	184 140	15 %
Vente par contrat	471	4 468	11 %	812	3 761	22 %

¹⁹ Voir note de bas de page précédente

²⁰ Absence de criées en PACA et en Corse

Tableau 28 : Comparaison de la production vendue en hors créée, enregistrée par les halles à marée pour la PPC et pour les autres segments

Régions	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport PPC / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport PPC / tous segments confondus
Corse²¹	2	2	100 %	8	8	100 %
Inconnu	11	11	100 %	7	7	100 %
Normandie	3 907	5 472	71 %	10 646	14 526	73 %
Occitanie	434	1 155	38 %	2 596	3 906	66 %
PACA	444	1 263	35 %	1 940	5 048	38 %
Nouvelle-Aquitaine	7	51	14 %	1 616	6 872	24 %
Pays de la Loire	11	4 027	0 %	1 812	11 359	16 %
Bretagne	1 806	38 959	5 %	3 844	28 477	13 %
Hauts-de-France	475	6 935	7 %	1 505	19 408	8 %

En Normandie, 73 % des ventes réalisées en hors créées sont réalisées par la PPC en gré à gré: la principale espèce vendue en hors créée est le bulot. En Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, de faibles volumes sont vendus en hors créées. Ce mode de vente concerne essentiellement l'anguille, sous forme de gré à gré.

Le mode de vente « hors créées », en gré à gré, est privilégié sur la façade méditerranéenne. Ces données de vente ne sont pas systématiquement déclarées au sein de Visiomer : ainsi, il existe un delta important entre les données déclarées dans les systèmes d'information Sacapt et Visiomer pour ces régions.

²¹ Incohérences probables dues à la sous déclaration dans ces régions et à la sous-estimation du nombre de navires PPC en Méditerranée

3 ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DES ENJEUX DE LA PETITE PECHE COTIERE A L'ECHELLE REGIONALE

3.1 Région Hauts-de-France

3.1.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Hauts-de-France est composée de 139 navires (tous segments confondus), dont 131 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à deux quartiers maritimes : celui de Dunkerque (16 navires), dont les ports principaux sont Dunkerque et Dieppe, et celui de Boulogne-sur-Mer (123 navires) dont les ports principaux sont Boulogne-sur-Mer, Calais et Le Tréport (d'après SIH, 2018).

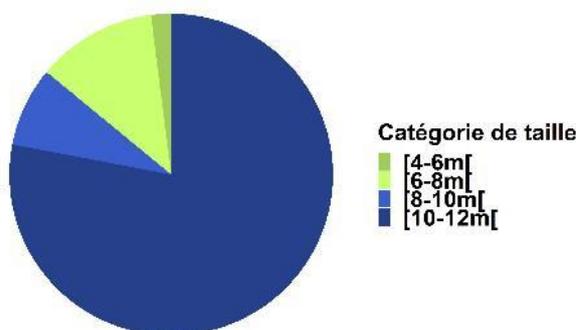
3.1.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte régionale, **50 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP en 2018. Ces navires représentent environ 36 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le **Tableau 29** ci-dessous :

Tableau 29 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC en 2018 (Hauts-de-France)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m]	1	0	0	16	16	17	4
[6-8m]	6	17	3	533	89	20	7
[8-10m]	4	20	5	641	160	24	9
[10-12m]	39	443	11	7 006	180	28	12
Total	50	481	10	8 196	164	27	11

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

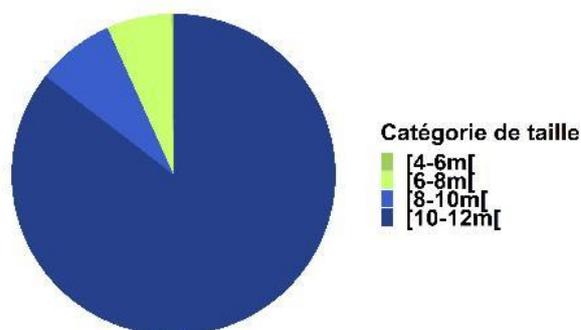


Figure 28 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires en 2018 (Hauts-de-France)

La flotte PPC est essentiellement constituée de navires de plus de 10 mètres, ce segment représentant 78 % de la population et 85 % de la puissance de la PPC en Hauts-de-France. Le navire moyen est une unité plutôt forte de 11m de long, de 27 ans et de moyenne puissance (10 UMS et 164 kW).

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 30 % en dix ans (d'après SIH, 2018).

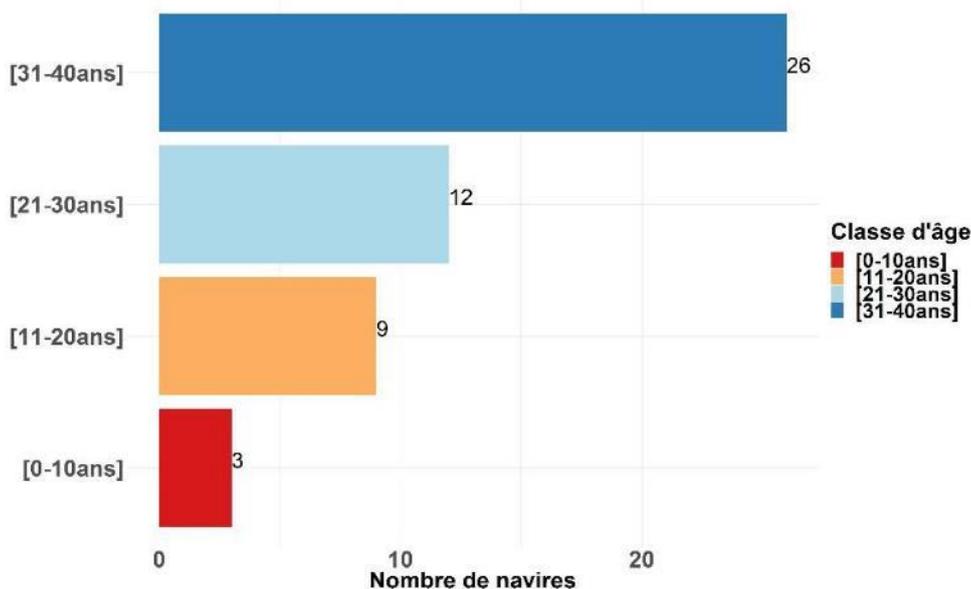


Figure 29 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Hauts-de-France)

La flotte PPC en Hauts-de-France est une flotte vieillissante, avec 76 % de la flotte dont les navires sont âgés de plus de 30 ans. Ce constat est partagé pour l'ensemble de la flotte régionale (SIH, 2018).

3.1.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC embarque en moyenne 170 marins annuellement, soit près de 30 % de l'effectif professionnel régional et 5 % de la flotte nationale. Le nombre d'emplois induits est estimé à 510 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 3,4 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

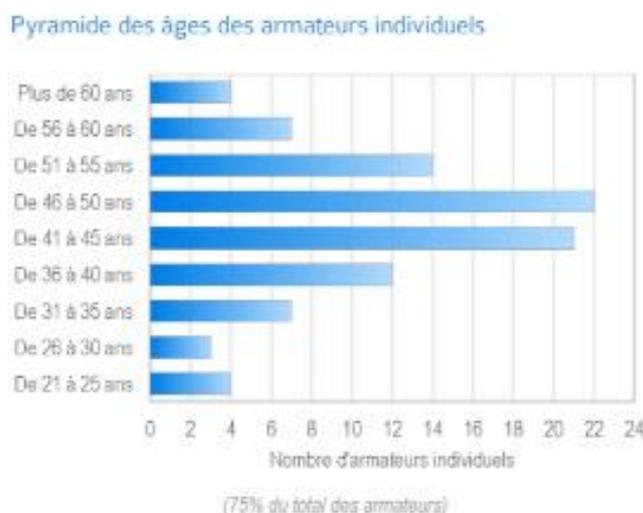


Figure 30 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale en Hauts-de-France (d'après SIH, 2018)

En Hauts-de-France, la majorité des armateurs individuels ont plus de 45 ans, ce qui pose la question du renouvellement des équipages.

3.1.1.3 Type d'activités de la PPC

3.1.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, l'ensemble de la flotte PPC a été active. La PPC a un rayon d'action essentiellement côtier (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 12 milles).

Tableau 30 : Rayon d'action de la flotte PPC (Hauts-de-France)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Côtier	39
Mixte	11

Le principal port d'exploitation de la PPC est Boulogne-sur-Mer, avec plus de 60 % des navires rattachés à ce dernier (Figure 31).

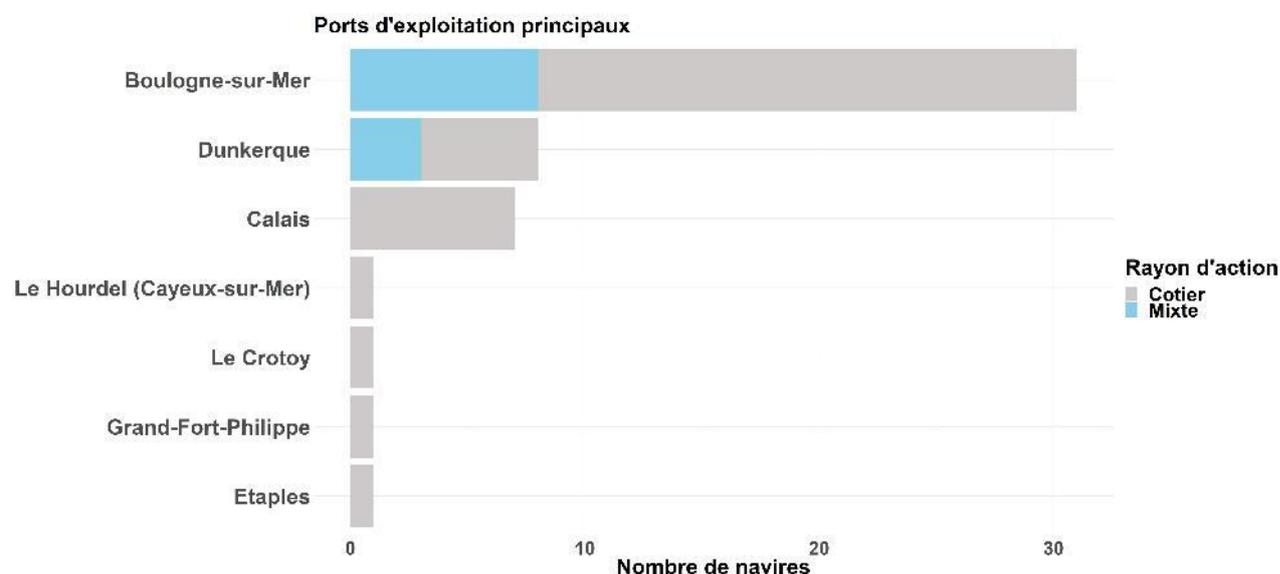


Figure 31 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Hauts-de-France)

Le long du littoral des Hauts-de-France, sur lequel on ne compte que 2 halles à marée (Boulogne-sur-Mer et Dunkerque), les navires de la PPC sont répartis principalement sur les ports de Boulogne-sur-Mer, Dunkerque et Calais.

3.1.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC est active au printemps (de mars à juin) et en été (de juillet à septembre), avec une baisse d'activité en automne et en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

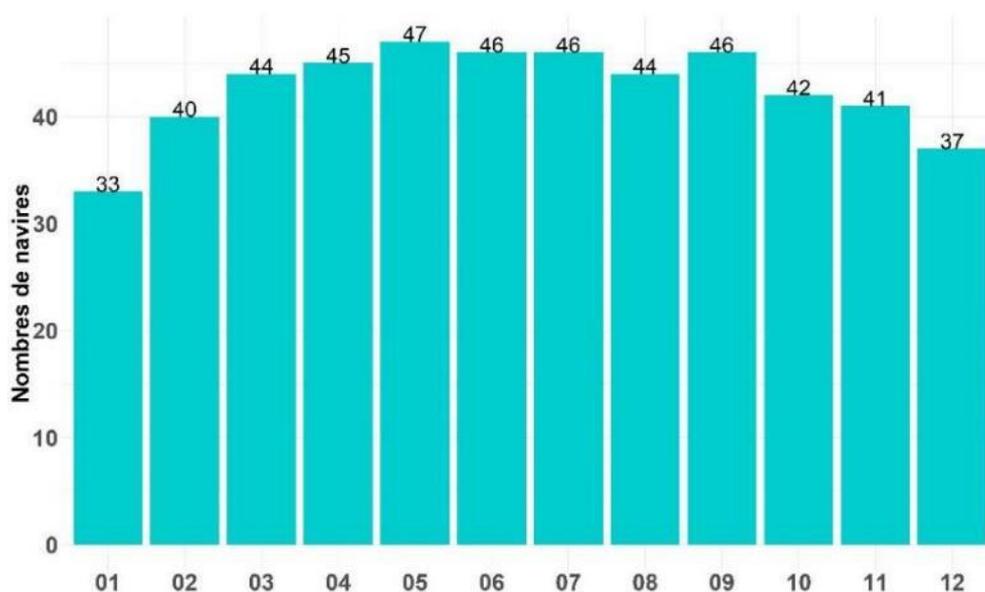


Figure 32 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Hauts-de-France)

Les unités de moins de 10 mètres (soit 11 navires) sortent peu à l'année (moins de 100 marées par an en moyenne), tandis que les unités de plus de 10 mètres ont un nombre moyen de 185 marées.

Tableau 31 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Hauts-de-France)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m[1	3	3
[6-8m[6	349	58
[8-10m[4	315	79
[10-12m[39	7 211	185

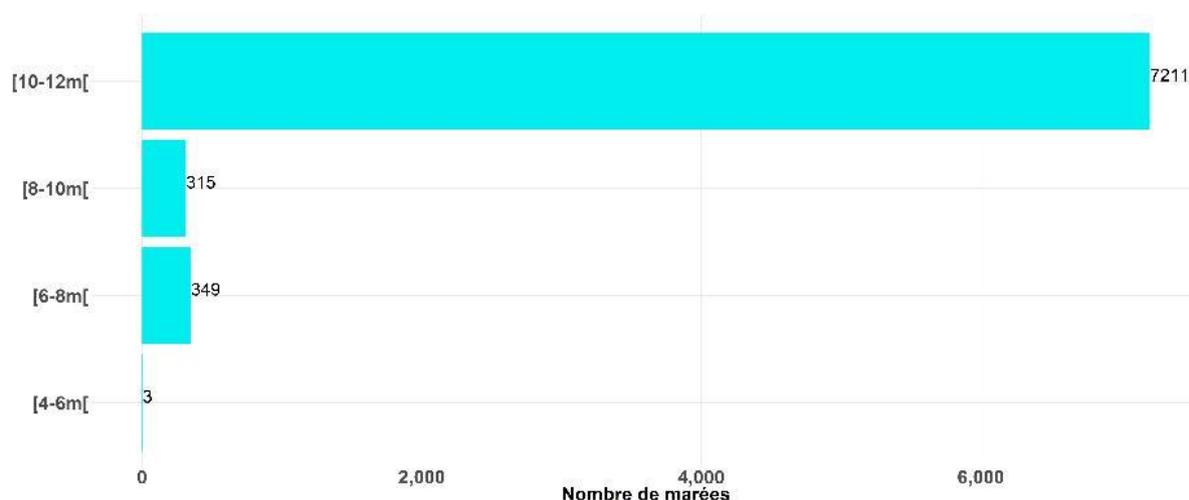


Figure 33 : Nombre de marées cumulées de la PPC (Hauts-de-France)

3.1.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

L'engin principal le plus déclaré par les unités de PPC est le **trémail** (d'après SACROIS, 2018). En effet, 29 unités, soit 58 % de l'effectif, déclarent utilisés principalement cet engin.

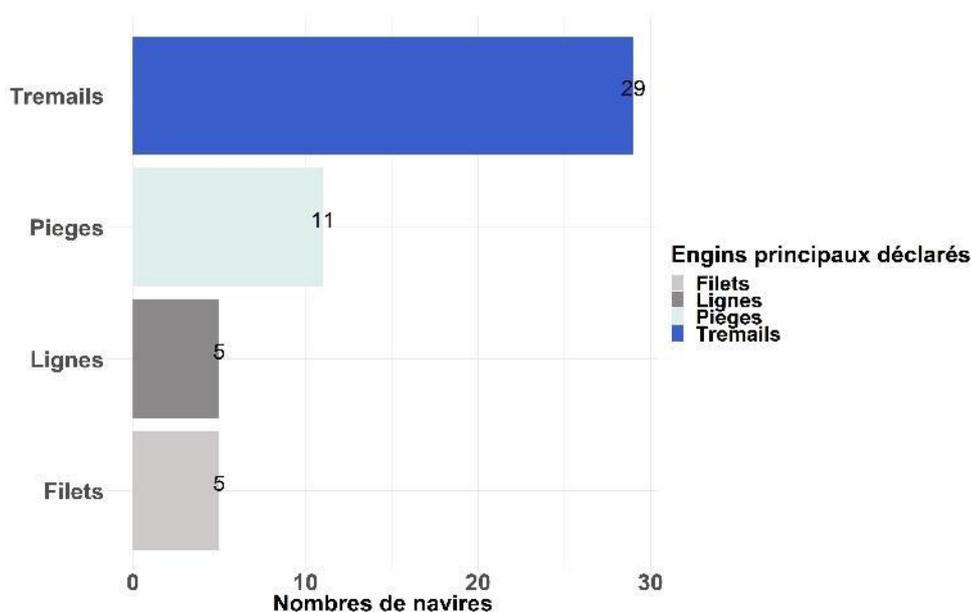


Figure 34 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Hauts-de-France)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

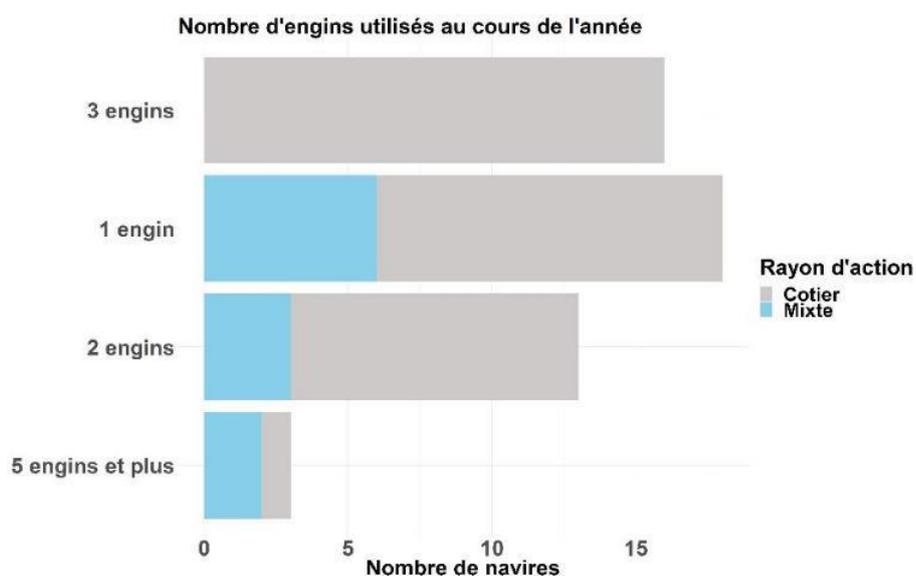


Figure 35 : Polyvalence des navires (Hauts-de-France)

Les unités PPC des Hauts-de-France sont des unités polyvalentes, mettant en œuvre plusieurs types d'engins, majoritairement des trémails et des pièges au cours d l'année (84 % des mois d'activités).

Tableau 32 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Hauts-de-France)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Trémails	43	86 %	421	88 %
Pièges	23	77 %	166	85 %
Filets	24	86 %	76	94 %
Lignes	8	100 %	28	100 %
Palangres	1	100 %	3	100 %
Chaluts	1	2 %	1	0 %

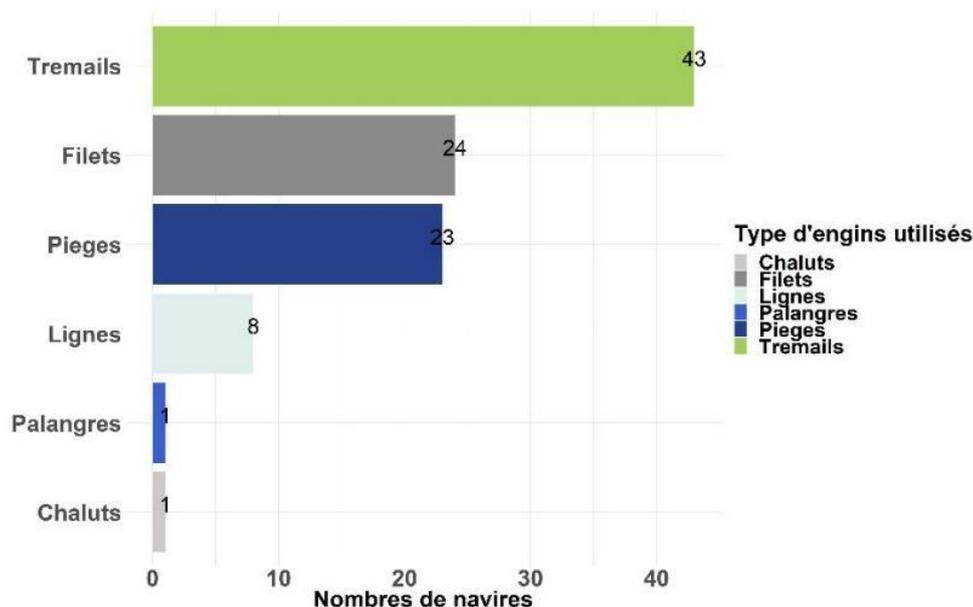


Figure 36 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Hauts-de-France)

Seul un navire met en œuvre un art traînant en engin secondaire, et sur un seul mois de l'année.

Tableau 33 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Hauts-de-France)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails	29	39	43	41	38	35	35	35	33	34	32	27	421
Pièges	9	6	7	12	18	18	16	16	16	15	16	17	166
Filets	6	3	3	4	5	7	6	5	5	12	14	6	76
Lignes				2	5	4	5	5	5	2			28
Palangres									1	1		1	3
Chaluts			1										1

Tableau 34 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (Hauts-de-France)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Trémails à soles	43	377
Inconnus	32	223
Trémails à poissons plats	28	66
Trémails à squaliformes	25	53
Trémails à seiches, sépioles	23	43
Casiers à grands crustacés	17	128
Trémails à bars	16	45
Trémails à turbot	15	39
Trémails à raies	12	38
Filets maillants dérivants à hareng	11	23
Casiers à seiches	8	18
Trémails à poissons	8	27
Trémails à gadiformes	7	9
Trémails à morue	6	9
Lignes et cannes manuelles à maquereaux	6	9
Casiers à buccin	6	35
Trémails à grands crustacés	6	15
Casiers à homard	5	32
Filets maillants à raies	5	17
Trémails à lieu jaune	5	7

Tableau 35 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC (Hauts-de-France)

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails à soles	28	39	43	41	34	32	30	28	29	27	24	22	377
Casiers à grands crustacés	8	5	6	9	14	14	12	11	11	13	13	12	128
Trémails à poissons plats	10	2	3	11	15	7	4	3	3	2	3	3	66
Trémails à squaliformes	7	5	5	2	4		1	2	4	10	9	4	53
Trémails à bars	1			2	3	3	2	4	5	8	10	7	45
Trémails à seiches, sépioles				10	22	6	2	1		2			43
Trémails à turbot	1	1		2	6	12	10	4	1		1	1	39
Trémails à raies	4				6	3	3	3	3	6	4	6	38
Casiers à buccin	1	2	2	2	2	4	3	3	3	4	4	5	35
Casiers à homard			1	1	4	5	4	4	4	3	3	3	32
Trémails à poissons	4	3	1	1	4	1	2	2	3		2	4	27
Filets maillants dérivants à hareng	1	1								8	10	3	23
Casiers à seiches				2	8	8							18

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Filets maillants à raies	1		1	1	3	2	1	1	2	3	2		17
Trémails à grands crustacés					1	2	2	3	3	3	1		15
Lignes et cannes manuelles à maquereaux							3	5		1			9
Trémails gadiformes		1			1	1	1	1	1		2	1	9
Trémails morue	2		1				1	1			2	2	9
Trémails à lieu jaune	2										2	3	7

Le trémail est mis en œuvre tout au long de l'année, avec une activité légèrement plus importante en fin de saison hivernale et au début du printemps. Cette activité concorde avec les phases de croissance des juvéniles de sole, localisées dans les zones plus côtières. Le reste de l'année, cet engin permet de cibler d'autres poissons plats (turbot, plie, barbue), mais également certaines espèces de gadidés (lieu jaune, morue). En fin d'année, le bar européen est également une espèce d'intérêt.

Les pièges sont utilisés d'avril à décembre : ils permettent de cibler certaines espèces de crustacés (tourteau, araignée, homard) et des mollusques (buccin). La seiche est également ciblée par ce type d'engin. Elle est essentiellement présente le long des côtes au printemps.

3.1.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

En Hauts-de-France, les zones les plus ciblées par la pêche sont situées dans la bande côtière de la zone 7 d (**Figure 37**).

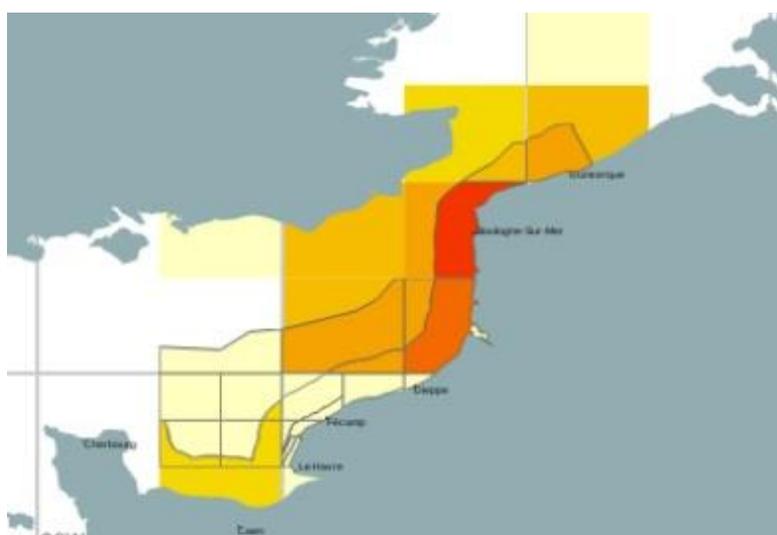


Figure 37 : Principales zones ciblées par la pêche (Hauts-de-France) (SIH, 2018)

Les unités de PPC sont dépendantes des **zones 7.d et 4.c** qui représentent respectivement **60 % et 38 % de la valeur** produite par ce segment.

Tableau 36 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Hauts-de-France)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.7.d	5 895	1 397	6 796
27.4.c	2 154	676	4 373
27.8.a	52	13	90
27.7.g	4	0	1
27.10.a	15		

3.1.1.4 Production et valorisation des produits

3.1.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la PPC a débarqué **2 083 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 11 millions** d'euros. Cela représente 5 % de la production régionale en volume et 12 % en valeur (Tableau 37).

Les principales espèces ciblées par la PPC en Hauts-de-France sont la sole commune *Solea solea*, le homard européen *Homarus gammarus* et le buccin commun, *Buccinum undatum* (Figure 38 et Figure 39). Elle contribue de manière importante aux débarquements de certaines espèces clés du territoire notamment : 77 % des débarquements de sole, 81 % des débarquements de tourteau, 93 % des débarquements de homard européen et 61 % des débarquements de bulot (Tableau 37).

Tableau 37 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Hauts-de-France)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Sole commune	663	7 228	10,9
Homard européen	62	1 034	16,7
Buccin	220	531	2,4
Seiche commune	79	396	5,0
Turbot	32	370	11,6
Bar européen	21	313	14,9
Tourteau	276	313	1,1
Plie d'Europe	97	193	2,0
Autres espèces	104	171	1,6
Petite roussette	257	128	0,5
Raie bouclée	56	117	2,1
Sole-pole	19	82	4,3
Barbue	10	77	7,7
Emissoles <i>nca</i>	60	66	1,1
Dorade royale	6	50	8,3
Tacaud commun	53	36	0,7
Calmars côtiers <i>nca</i>	3	32	10,7
Morue de l'Atlantique	9	31	3,4
Etrille commune	7	30	4,3
Araignée européenne	21	30	1,4
Limande	28	28	1,0
Total	2 083	11 256	-

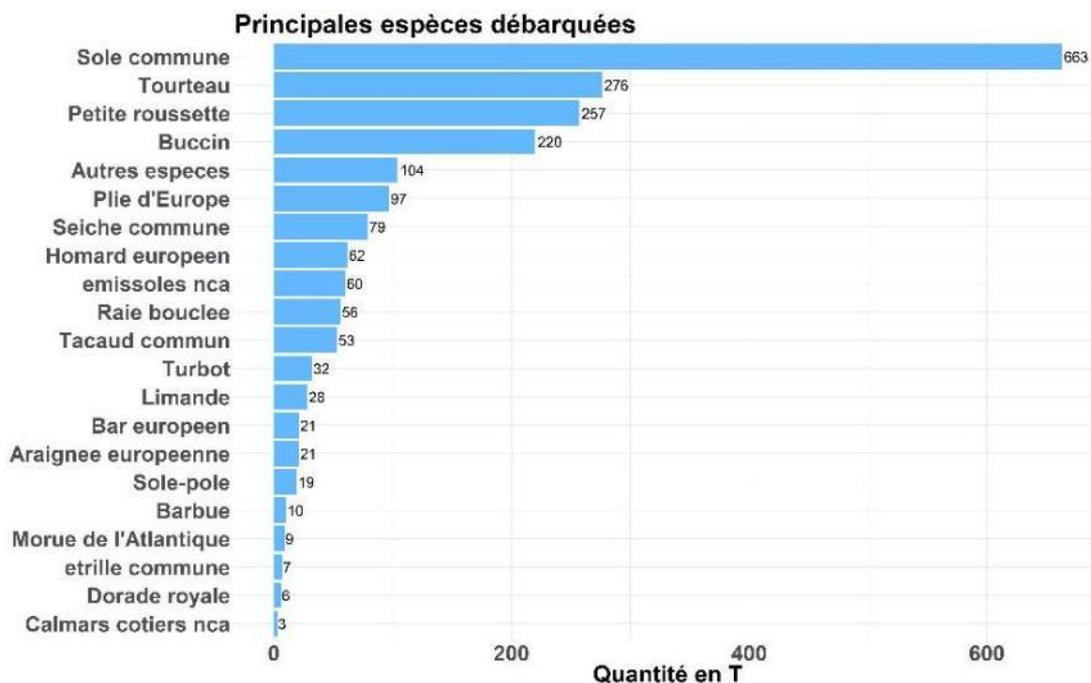


Figure 38 : Production de la PPC en volume (T) (Hauts-de-France)

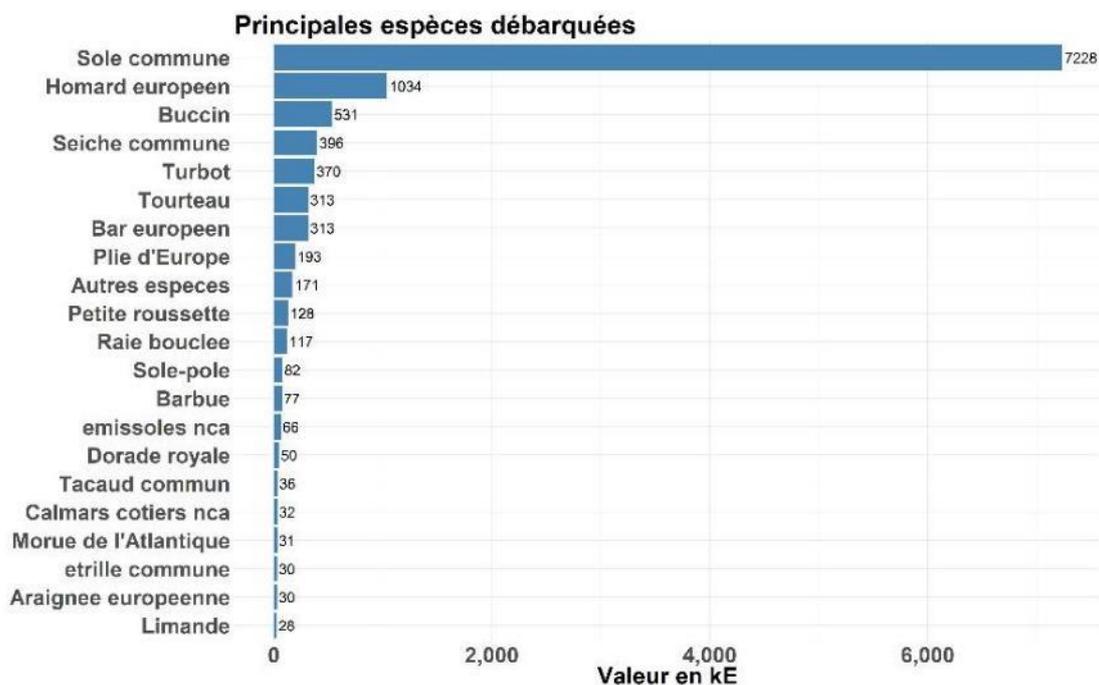


Figure 39 : Production de la PPC en valeur (k€) (Hauts-de-France)

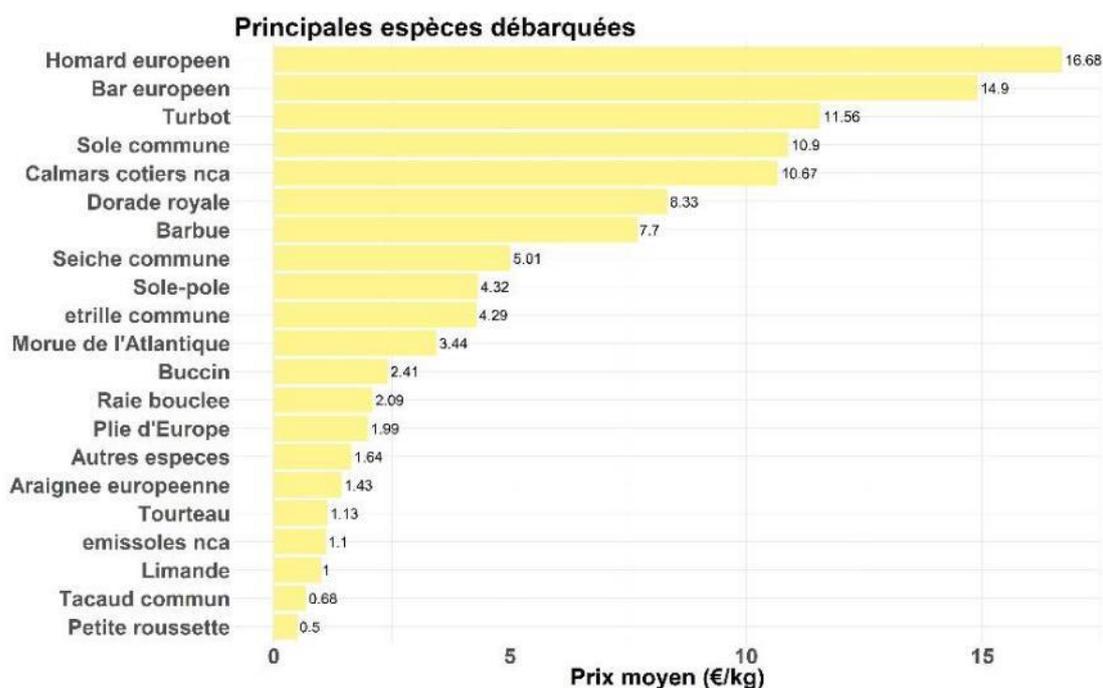


Figure 40 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Hauts-de-France)

Jusqu'en 2018, les navires de la PPC en région Hauts-de-France débarquent principalement de la sole, puis du tourteau, de la roussette et du bulot. Cependant, le secteur subit une véritable mutation en 2019, avec la raréfaction des captures de soles observées par les fileyeurs de la région. Ces entreprises mono-spécifiques diversifient pour certaines leur activité sur les métiers du casier (bulot et crustacés), exacerbant les tensions liées au partage de l'espace dans la bande côtière. Dans un espace déjà très contraignant (rail de Calais, proximité immédiate des eaux territoriales britanniques et belges, parc naturel marin, projets d'EMR), la menace du report de l'activité des navires français, mais aussi belges et néerlandais, impactés par les conséquences du Brexit dans les eaux côtières est très forte.

3.1.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

Bien que la flotte PPC en Hauts-de-France cible une grande diversité d'espèces, dont quinze espèces non soumises à quota, elle reste très dépendante de certaines espèces soumis à quota, en particulier du stock de **sole de Manche Est** (zone CIEM 7d), qui représente **64 % de la valeur produite par la PPC régionale en 2018**. 94 % des navires de la PPC régionale ont adhéré à une OP, notamment du fait des espèces ciblées par le segment (principalement la sole).

Tableau 38 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Hauts-de-France)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Homard européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Buccin	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Turbot	-	Non	Inconnu	Non	-
Tourteau	-	Non	Inconnu	Non	-
Petite roussette	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole-pole	-	Non	Inconnu	Non	-
Barbue	-	Non	Inconnu	Non	-
Emissole	-	Non	Inconnu	Non	-

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Tacaud commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Calmar côtier	-	Non	Inconnu	Non	-
Etrille commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Araignée européenne	-	Non	Inconnu	Non	-
Limande	7 d	Oui	Pas surpêché	Non	-
Bar européen	7 d	Oui	Surexploité	Non	-
Sole commune	7 d	Oui	Surexploité	Oui	1 833
Plie d'Europe	7 d	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	5 651
Raie bouclée	7 d	Non	Inconnu	Oui	963
Morue de l'Atlantique	7 d	Oui	Surpêché et surexploité	Oui	1 456

La raréfaction des captures de sole observée entre 2018 et 2019 s'explique par la surexploitation du stock en 7.d. principalement ciblé par la PPC et très dépendante à cette espèce. L'état de la ressource contraint les professionnels à changer leur stratégie d'exploitation et à cibler de nouvelles espèces, qui se traduit sur le territoire de la pratique de nouveaux métiers (casiers à crustacés, casiers à bulot par exemple).

3.1.1.4.3 Stratégie de commercialisation

1 261 tonnes pêchées par la PPC sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 60 % des volumes capturés. 40 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

Tableau 39 : Ventes enregistrées en halles à marées réalisées par la PPC (Hauts-de-France)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Boulogne	429	19 843	2 %	2 493	46 107	5 %
Dunkerque	357	606	59 %	2 873	4 270	67 %
Hors criées	475	57 894	1 %	1 505	89 630	2 %
Total	1 261	78 343	2 %	6 871	140 007	5 %

Tableau 40 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Hauts-de-France)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Boulogne	5,81	2,32
Dunkerque	8,05	7,05
Hors criées	3,17	1,55
Total	5,45	1,79

La PPC valorise mieux ses productions que les autres segments. Toutefois, il est à noter qu'elle valorise moins bien sa production vendue en hors criées.

En 2018, le prix moyen de vente sous la criée de Boulogne-sur-Mer est très bas par rapport au prix moyen français (3,39 €/Kg) alors que la criée de Dunkerque affiche un très bon prix moyen de 7,05 €/Kg. Cependant, cette situation a très récemment évolué avec la chute des débarquements de sole commune en 2019. L'écorage est un système de mise en vente des produits de la pêche exclusivement boulonnais. La vente directe aux consommateurs est en voie de développement.

Tableau 41 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (Hauts-de-France)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Invendu	0	2	0	0	0	0
Vente aux enchères	558	6 520	9 %	3 939	23 131	17 %
Vente de gré à gré	704	20 861	3 %	2 932	46 652	6 %
Total	1 262	27 383	5 %	6 871	69 783	10 %

La PPC vend principalement sa production sous forme de gré à gré (55 %) et lors des enchères (45 %).

3.1.1.4.4 Stratégie de valorisation

Des démarches de valorisation des productions régionales sont mises en place sur le territoire, et portent notamment sur la mise en place d'écolabels tels que MSC ou de signes de qualité (Label Rouge) sur certaines espèces comme la sole ou la coquille Saint-Jacques. Ces initiatives sont portées par les représentants de professionnels (OP) ou bien encore par le pôle de compétitivité Aquimer.

Il est à noter que suite au déclin du stock de sole de Manche Est mis en évidence par les évaluations du CIEM en 2018, l'OP FROM NORD a décidé de suspendre le certificat MSC obtenu en 2016 sur la pêcherie de sole de Manche Est²².

D'autres démarches collectives ont été mises en place par les acteurs sur le territoire, notamment avec la création de marque privée comme la marque « Les pêcheurs d'Étaples » (stoppée dans les années 90), ou encore la marque « Filière Opale », développée par le Pôle Aquimer. Celle-ci a été mise en suspens l'année dernière car il semblait difficile d'associer les mareyeurs et de communiquer par le biais de cette marque auprès des consommateurs. Toutefois, les OP FROM Nord et CME ont souhaité la maintenir et se sont associées pour la faire perdurer.

3.1.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Hauts-de-France.

Tableau 42 : Panorama institutionnel en région Hauts-de-France

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Boulogne-sur-Mer Le CDPMEM du Nord basé à Dunkerque L'OP FROM Nord, basée à Boulogne-sur-Mer L'OP CME basée à Boulogne-sur-Mer	Le pôle Aquimer, basé à Boulogne-sur-Mer Le Centre Ifremer de Manche-Mer du Nord, basé à Boulogne-sur-Mer Lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer	Le Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale 6 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes 3 Réserves Naturelles ayant une partie maritime

²² <https://www.msc.org/fr/espace-presse/communiqués-presse/le-from-nord-suspend-le-certificat-msc-de-la-p-%C3%AAcherie-de-sole-de-manche-est>

3.1.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.1.2.1 Améliorer la qualité des produits débarqués pour augmenter la valeur ajoutée

Pour pallier la diminution des débarquements, il est nécessaire de revaloriser les produits.

Or, en région en Hauts-de-France, les produits de la PPC, bien que mieux valorisés régionalement que l'ensemble des produits débarqués, ne bénéficient pas d'une valorisation comparable à celle observée dans les autres régions. Pour exemple, la sole issue de la PPC se vend en moyenne à 10,90 €/Kg en Hauts-de-France (pour 663 t) contre 12,52 €/Kg en Normandie (pour 275 t) et 15,95 €/Kg en Bretagne (188 t). La situation est la même pour une autre espèce dite noble, le homard, qui se vend à 16,70 €/Kg en Hauts-de-France (62 t), contre 21,62 €/Kg en Normandie (211 t) et 21,13 €/Kg en Bretagne (254 t).

Les pêcheurs devraient dans un premier temps être formés aux bonnes pratiques de conditionnement et de conservation des captures à bord, et aux techniques de premiers traitements simples permettant d'augmenter la valeur ajoutée lors de la première vente. Ceci nécessite également l'achat d'équipement de conditionnement et de conservation des captures à bord des navires.

Des équipements collectifs à destinations des produits issus de la PPC garantiraient aux producteurs de mieux maîtriser la qualité des produits qu'ils ont à vendre, et de pouvoir en différer la commercialisation pour mieux répondre à la demande, dans de meilleures conditions. La construction d'équipements collectifs n'est pertinente que si une réflexion sur les objectifs et sur le mode de gestion de ces équipements est engagée, au niveau de l'ensemble de la filière.



Pour augmenter la valeur ajoutée sur les produits de la PPC, dont les volumes débarqués ont chuté, les navires de la PPC doivent investir dans des équipements à bord et former les équipages aux bonnes pratiques et aux techniques nouvelles (ikejime).

Le développement et la gestion d'outils collectifs permettant d'augmenter la valeur ajoutée des produits sont des enjeux certains pour la PPC. La réussite de ce type de projet dépend de la faculté de la filière de se mobiliser autour de ces questions, de s'organiser et de communiquer.

3.1.2.2 Développer les compétences des chefs d'entreprises de PPC

Pour faire face à la pression administrative qui pèse sur les entreprises, mais également pour permettre aux patrons-pêcheurs d'acquérir une vision stratégique de leur entreprise, il est nécessaire qu'ils développent des compétences de gestionnaire. Ils doivent pouvoir intégrer les évolutions de leur secteur (contexte économique, état des ressources, normes et réglementations) pour établir des stratégies de développement de leur activité et anticiper les tendances. L'acquisition de ce comportement les encouragerait aussi à mettre en place des actions pour améliorer la qualité de leurs produits (comme proposé plus haut).

Des chefs d'entreprises de PPC, compétents et organisés, représenteraient une force de négociation intéressante. Les prix et la qualité de vente de leurs produits seraient alors renforcés.



Les entreprises de PPC doivent prendre conscience de l'évolution du cadre de pratique de leur activité. Les patrons-pêcheurs doivent devenir des chefs d'entreprise et acquérir une culture de l'entreprise, dans toutes ses composantes : économique, sociale, réglementaire.

3.1.2.3 Améliorer la visibilité des entreprises

Les contraintes économiques, politiques ou sociales sont d'autant plus subies par les pêcheurs de PPC qui, par la petite taille de leurs entreprises, n'ont pas les moyens humains de les analyser. En cas d'impact sur leur activité, ils n'ont que très peu de possibilité de report et le choix de la voie de reconversion se fait le plus souvent par défaut. La majorité des contraintes qui s'exercent sur eux ont

une périodicité annuelle (droits à produire, évaluation des stocks...), le secteur est peu attractif du fait du vieillissement des outils de production (76 % des navires de PPC des Hauts-de-France ont plus de 30 ans, cf. Figure 29) de la communication négative qui en est faite et de la superposition des réglementations administratives. Les entreprises de la PPC développent alors des stratégies individualistes, en réaction à des perturbations fortes de leur activité, plutôt que de développer des stratégies construites.



Pour pallier le manque de visibilité des entreprises de PPC, il est important :

- ✓ d'améliorer les connaissances sur les stocks et sur leur exploitation, prenant en compte le changement climatique, pour encourager et populariser leur encadrement ;
- ✓ développer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les producteurs et les acteurs de la commercialisation, pour élaborer des stratégies de valorisation et de développement des marchés ;
- ✓ de moderniser et équiper les outils de production, pour rendre attractif les métiers de la pêche et assurer de meilleures conditions de production pour les équipages et pour les produits ;
- ✓ de communiquer positivement sur l'ensemble du secteur.

3.1.3 Synthèse des travaux menés

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 43 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Hauts-de-France)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Hauts-de-France	Préoccupation
Économiques	<p>- Contexte très difficile pour les navires de la PPC : forte diminution de la ressource, espace maritime très contraint, menace du Brexit et conflits avec les flottilles étrangères. - Produits de la PPC très peu mis en valeur. Pas de traitements des captures à la débarque, pas de culture de valorisation en vue d'une meilleure vente.- Patrons-pêcheurs peu au fait de l'évolution réglementaire et des obligations auxquelles ils doivent répondre, développent des stratégies individualistes en réponse à des perturbations fortes de leur activité plutôt que de développer des stratégies construites.</p> <p>- Navires vieillissants, la modernisation et le renouvellement de la flottille est nécessaire mais se heurte aux nombreuses réglementations. Le renouvellement des navires doit se faire en adéquation avec les possibilités de captures, ce qui n'est actuellement pas le cas dans les Hauts-de-France (beaucoup de navires à vendre).</p>	<p>- Améliorer la qualité des produits débarqués pour augmenter la valeur ajoutée.</p> <p>- Développer les compétences des chefs d'entreprises de PPC.</p> <p>- Améliorer la visibilité des entreprises.</p>	Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.	Majeure
			Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure
			Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure
			Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire
			Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.	Majeure
Environnementales	<p>- La raréfaction des ressources exploitées est certainement multifactorielle.</p> <p>- Le changement climatique est à prendre en compte dans une approche prospective de la gestion des ressources et du milieu marin, puisqu'il peut être le moteur du déplacement des aires de répartitions des espèces.</p> <p>- Les stocks encadrés au niveau européens bénéficient d'évaluation, contrairement aux stocks dits régionaux, qui pourtant seront la cible des reports d'activité.</p>	<p>- Améliorer la compréhension des phénomènes agissant sur le milieu marin et sur les stocks, pour mieux y répondre et mieux organiser leur exploitation.</p>	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure
			Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Secondaire

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Hauts-de-France	Préoccupation
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - En Hauts-de-France, la PPC s'exerce dans un espace extrêmement contraint par l'ensemble des réglementations liées à la proximité des frontières du Royaume-Uni et de la Belgique, et aux multiples activités qui s'y exercent. - La menace du Brexit est forte, incertaine et se rajoute à la pression déjà existante sur la bande côtière. - La filière est très segmentée, les pêcheurs de PPC sont très difficiles à mobiliser, bien que représentés dans les instances professionnelles de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte des spécificités de la PPC dans l'économie des pêches des Hauts-de-France en remobilisant les pêcheurs concernés. - Prendre en compte la dépendance des activités de la PPC à la bande côtière dans la gestion et l'application des politiques environnementales ou économiques. 	<p>Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.</p>	Majeure
Sécurité et ergonomie à bord	<ul style="list-style-type: none"> - La taille des navires de la PPC peut être un frein à l'embarquement d'équipement de sécurité. - La réglementation sur la sécurité à bord est déjà très dense et est perçue comme une contrainte supplémentaire. - La sécurité est l'affaire de toutes les flottilles, pas seulement des navires de PPC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Innover sur des équipements de sécurité adaptés aux contraintes posées par les petites dimensions des navires de PPC. <p>Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.</p>	<p>Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.</p>	Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)

3.2 Région Normandie

3.2.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Normandie est composée de 592 navires (tous segments confondus), dont 544 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à cinq quartiers maritimes : celui de Dieppe (85 navires), dont les ports principaux sont Dieppe, Le Tréport et Fécamp ; celui de Fécamp (25 navires) dont les ports principaux sont Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux et Boulogne-sur-Mer ; celui du Havre (22 navires) dont les ports principaux sont Le Havre, Antifer et Etretat ; celui de Caen (183 navires) dont les ports principaux sont Port-en-Bessin, Grandcamp et Trouville-sur-Mer ; et celui de Cherbourg (277 navires) dont les ports principaux sont Granville, Saint-Vaast-la-Hougue et Cherbourg (d'après SIH, 2018).

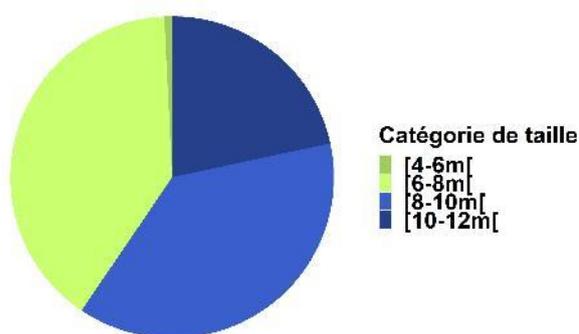
3.2.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **259 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 44 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 44 ci-dessous :

Tableau 44 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (Normandie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m[2	3	1	14	7	27	6
[6-8m[103	317	3	8 788	85	22	7
[8-10m[98	527	5	8 995	127	23	9
[10-12m[56	590	11	12 441	161	26	11
Total	259	1 436	6	30 238	117	23	9

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

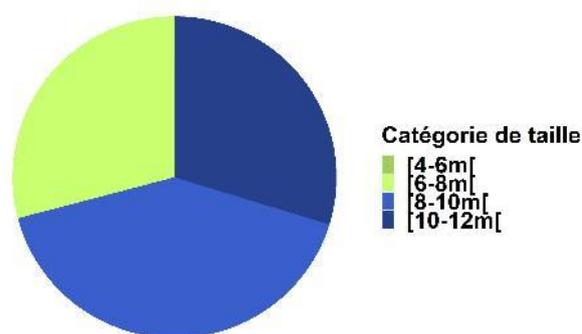


Figure 41 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Normandie)

La flotte PPC est essentiellement constituée de navires de plus de 6 à 8 mètres, ce segment représentant 40 % de la population et 30 % de la puissance de la PPC en Normandie. Le navire moyen est une unité moyenne de 9 m de long, de 23 ans et relativement puissante (6 UMS pour 117 kW).

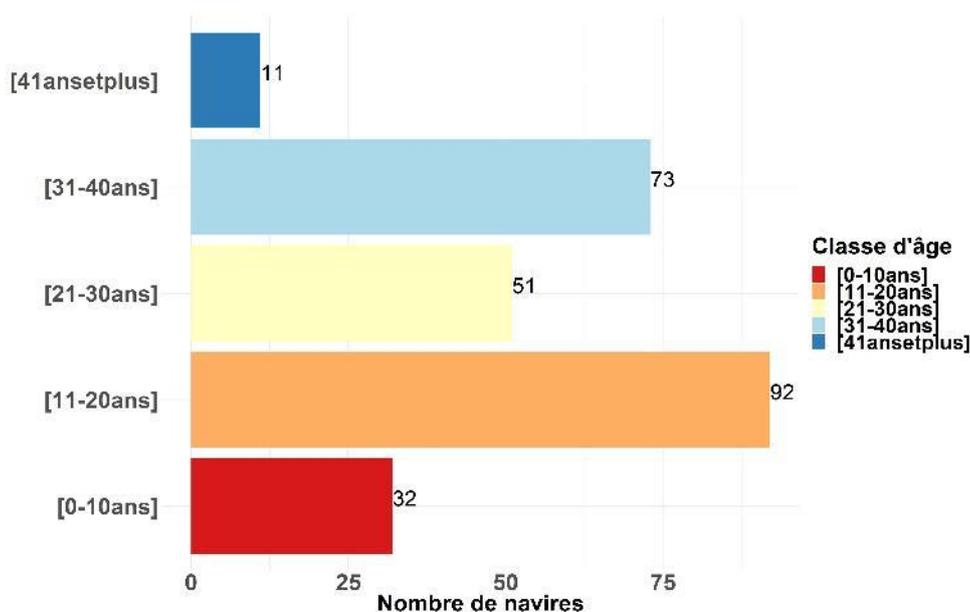


Figure 42 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Normandie)

La flotte PPC en Normandie est une flotte plutôt jeune, avec 35% de la flotte dont les navires sont âgés de plus de 11 à 20 ans. La flotte normande tend à se renouveler ces dernières années avec des constructions de nouveaux navires permises par le bon état de certains stocks côtiers (coquille Saint-Jacques notamment), accompagnées d'une augmentation des installations sur l'ensemble des segments.

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années, mais cette diminution est moins marquée comparée aux diminutions observées au sein des autres régions. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 9% en dix ans, et tend à stagner depuis 2014 (d'après SIH, 2018).

3.2.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 553 marins employés soit près de 35 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 1 659 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 2,2 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

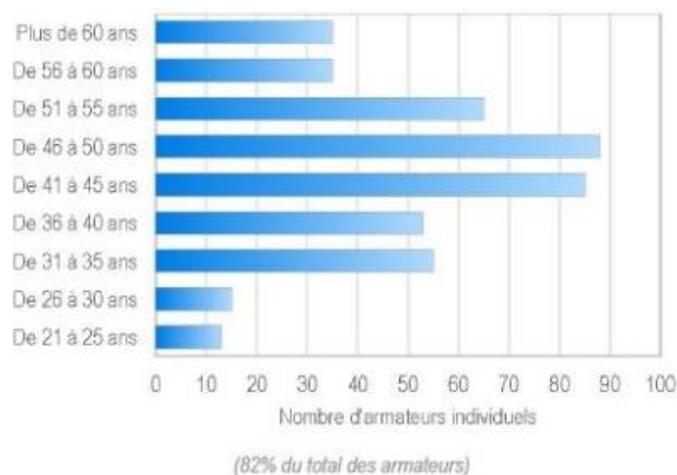


Figure 43 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale en Normandie (d'après SIH, 2018)

En Normandie, la majorité des armateurs individuels ont plus de 45 ans, ce qui pose la question du renouvellement des équipages.

3.2.1.3 Type d'activités de la PPC

3.2.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 99 % de la flotte PPC normande a été active. La PPC a un rayon d'action essentiellement côtier (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75% de son activité dans la bande des 12 milles).

Tableau 45 : Rayon d'action de la flotte PPC (Normandie)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	2
Côtier	218
Mixte	39

Le principal port d'exploitation de la PPC est Granville, avec plus de 30 % des navires rattachés à ce dernier et ayant principalement un rayon d'action côtier.

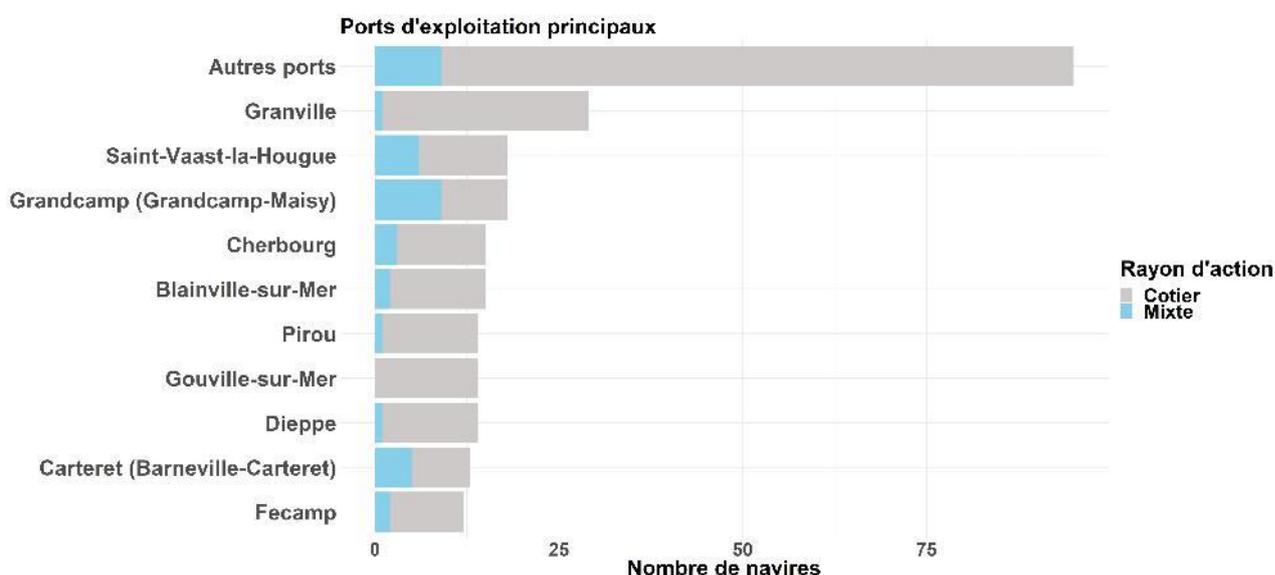


Figure 44 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Normandie)

Les navires de la PPC sont très dispersés le long des 640 km du littoral normand, qui ne compte pour autant que 6 halles à marée. La PPC est une activité structurante pour le territoire, qui permet le maintien d'une activité jusque dans les petits ports peu équipés ou éloignés des criées.

3.2.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC affiche un pic d'activité entre mai et juin, qui tend à diminuer en automne et en hiver, cette baisse étant due aux conditions météo et à la migration des ressources plus aux larges pendant la saison hivernale.

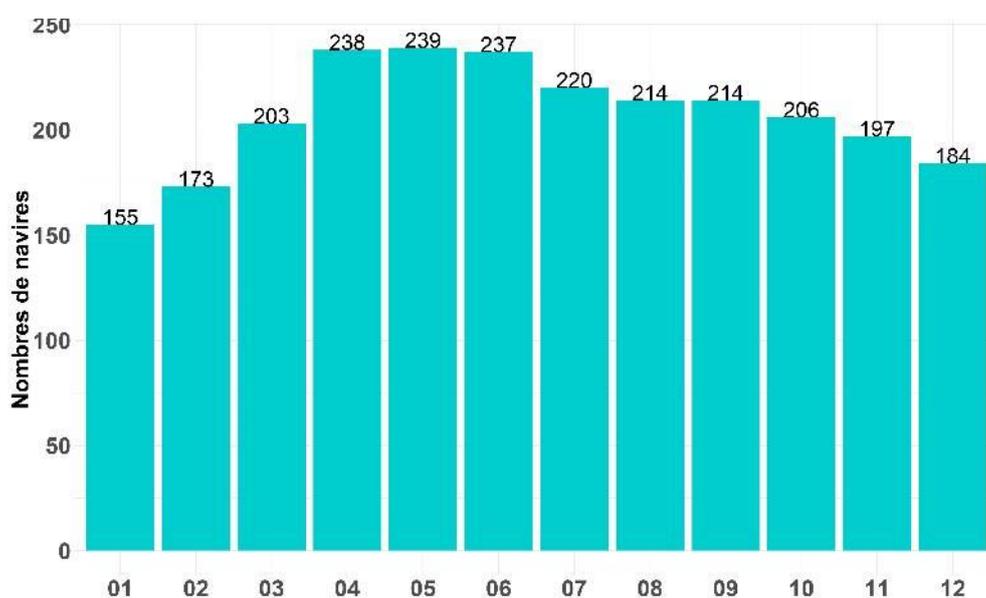


Figure 45 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Normandie)

Les unités de moins de 6 mètres (soit 2 navires) sortent peu à l'année (35 marées par an en moyenne), tandis que les unités de plus de 8 mètres ont un nombre moyen de marées compris entre 93 et 187 marées.

Tableau 46 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Normandie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m[2	70	35
[6-8m[103	9 590	93
[8-10m[98	15 882	162
[10-12m[56	10 492	187

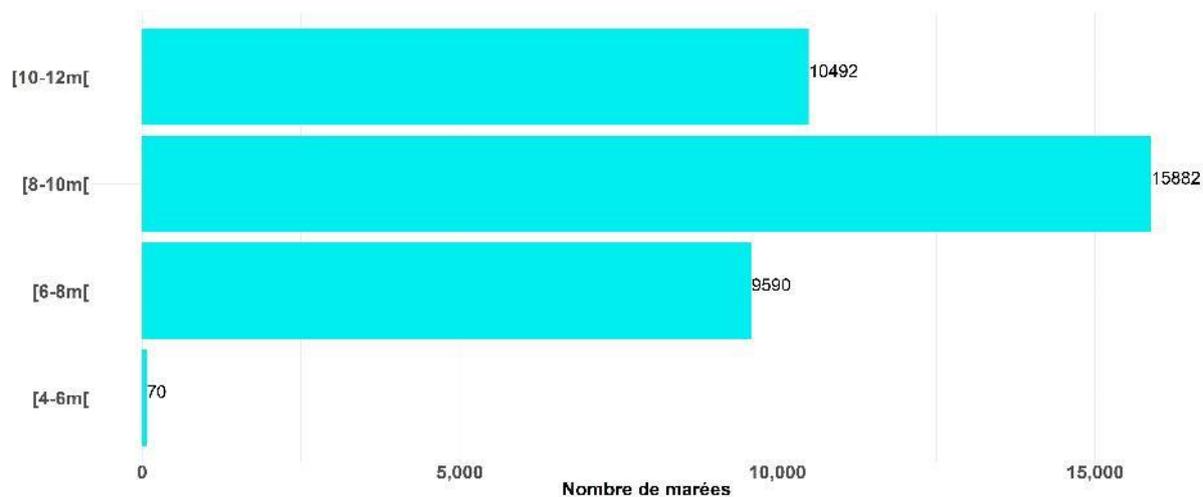


Figure 46 : Nombre de marées cumulées de la PPC (Normandie)

3.2.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

L'engin principal le plus déclaré par les unités de PPC sont les **pièges** (d'après SACROIS, 2018). En effet, 195 unités, soit 75 % de l'effectif, déclarent utilisés principalement cet engin.

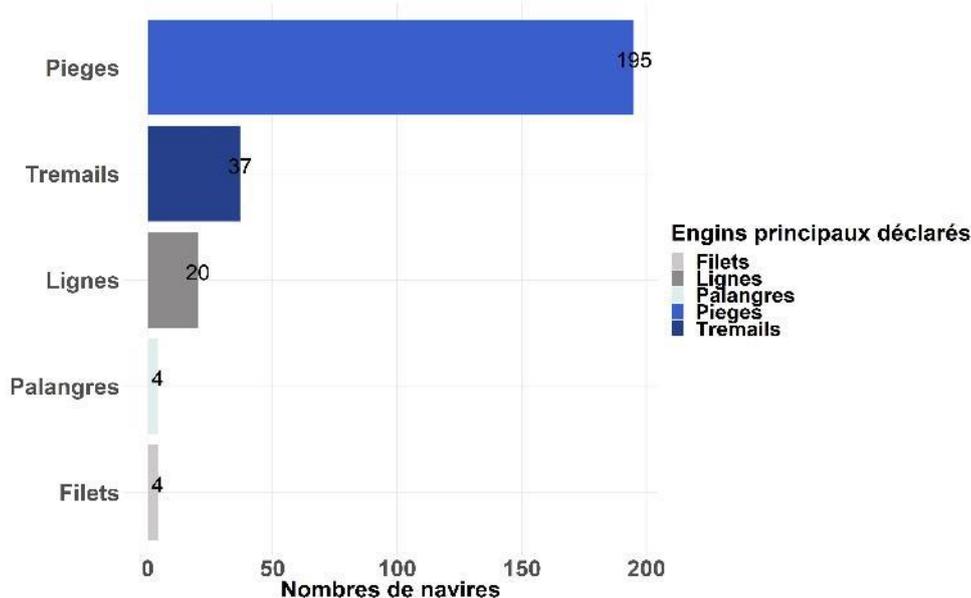


Figure 47 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Normandie)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

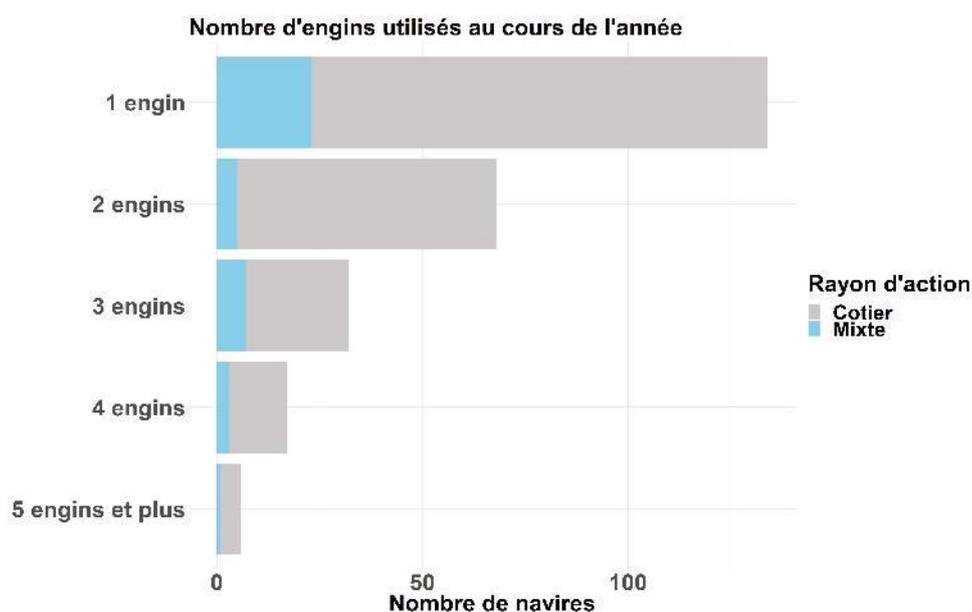


Figure 48 : Polyvalence des navires (Normandie)

52 % des navires de la PPC en Normandie sont principalement équipés d'un seul type d'engin (soit 134 navires) (Figure 48). Les pièges sont les engins les plus utilisés par la PPC : ils représentent 63 % de l'activité annuelle des navires.

Tableau 47 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Normandie)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Sennes	1	33 %	1	8 %
PAP	2	66 %	2	50 %
Chaluts	6	2 %	13	1 %
Dragues	10	4 %	38	2 %
Palangres	16	88 %	70	97 %
Filets	42	88 %	154	90 %
Lignes	51	93 %	249	95 %
Trémails	104	92 %	602	94 %
Pièges	217	92 %	1 926	96 %

Les arts dormants sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale : cette dernière représente près de 90 % des effectifs mettant en œuvre des filets et des palangres, et plus de 90 % des effectifs mettant en œuvre des trémails, des lignes et des pièges.

Peu d'unités de la PPC régionale mettent en œuvre un art traînant en engins secondaires (17 navires sur 259 navires PPC, soit 6,5 % de la population PPC, en majorité des dragues).

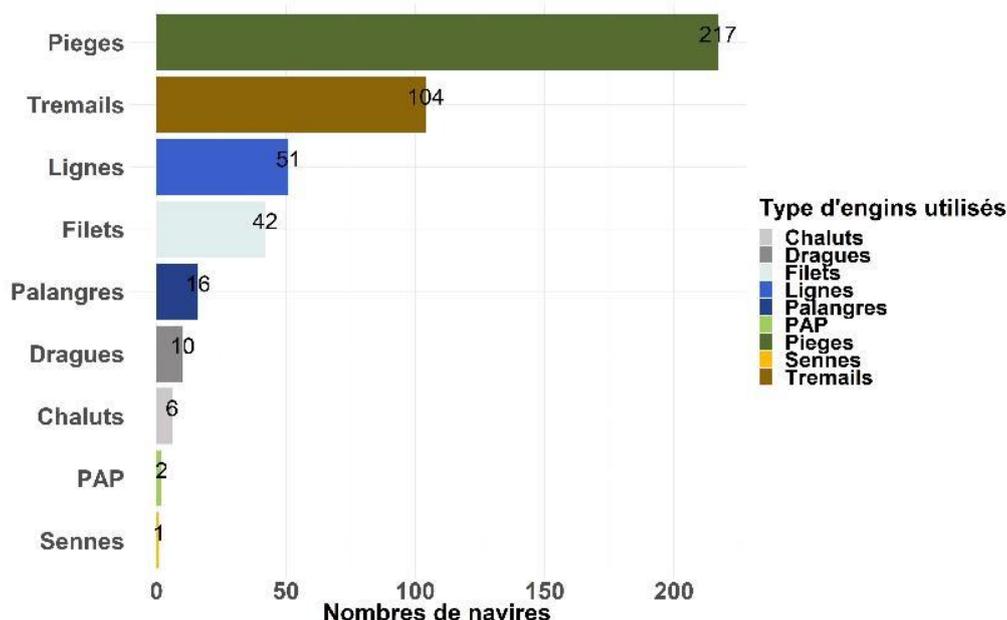


Figure 49 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Normandie)

Tableau 48 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Normandie)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Pièges	122	135	157	195	199	191	164	158	158	153	148	146	1 926
Trémails	22	34	52	72	59	46	52	50	57	61	54	43	602
Lignes	14	13	15	19	20	26	34	33	27	19	16	13	249
Filets	10	6	7	10	9	8	10	10	16	17	30	21	154
Palangres	4	3	7	5	6	7	9	8	5	6	6	4	70
Dragues	5	5	2	1			1	1	2	7	7	7	38
Chaluts		1	2	3	3		1	1	1		1		13
PAP		1	1										2
Sennes							1						1

Tableau 49 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (Normandie)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Casiers à buccin	122	1 157
Casiers à grands crustacés	110	540
Casiers à seiches	107	259
Casiers à homard	78	469
Trémails à soles	78	378
Inconnus	47	307
Trémails à raies	42	134
Casiers à bouquet	35	111
Trémails à poissons plats	33	118
Trémails à bars	33	90
Casiers à étrille	27	123
Trémails à squaliformes	26	78
Lignes et cannes manuelles à bars	22	116
Filets maillants à bars	22	55
Trémails à turbot	20	70
Trémails à poissons	19	55
Lignes et cannes manuelles à maquereaux	14	25

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Filets maillants dérivants à hareng	14	18
Lignes et cannes manuelles à lieu jaune	10	36
Trémails à grands crustacés	10	18

Tableau 50 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC (Normandie)

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Casiers à buccin	89	98	102	103	98	96	101	94	93	93	96	94	1 157
Casiers à grands crustacés	23	31	47	62	74	77	56	45	35	34	30	26	540
Casiers à homard	18	23	36	45	51	57	54	50	41	33	31	30	469
Trémails à soles	9	16	35	45	40	33	36	40	42	36	27	19	378
Casiers à seiches		1	2	82	105	66	3						259
Trémails à raies	9	13	19	23	19	9	6	1	1	10	14	10	134
Casiers à étrille	6	5	12	15	7	10	12	16	10	10	10	10	123
Trémails à poissons plats	7	8	13	11	15	12	10	10	8	9	9	6	118
Lignes et cannes manuelles à bars	6			8	11	16	15	16	15	11	8	10	116
Casiers à bouquet	9	7	3	2				10	15	22	22	21	111
Trémails à bars	3			6	7	5	5	8	12	15	16	13	90
Trémails à squaliformes	2	5	3	6	7	14	11	6	12	5	5	2	78
Trémails à turbot	1	5	5	4	4	9	13	3	3	4	8	11	70
Filets maillants à bars	2			2	5	3	4	4	2	6	13	14	55
Trémails à poissons	1		2	4	9	4	6	4	6	9	6	4	55
Lignes et cannes manuelles à lieu jaune	4	4	5	6	5	5	3	1	2			1	36
Lignes et cannes manuelles à maquereaux							11	7	3	1	3		25
Filets maillants dérivants à hareng		1									14	3	18

Les pièges sont mis en œuvre tout au long de l'année, avec des pics d'activité de mai à juin. Ces engins permettent de cibler principalement le bulot – espèce phare régionale, les crustacés (araignée, tourteaux, homards, étrilles) ainsi que la seiche.

Le trémail, deuxième engin le plus mis en œuvre par la PPC régionale, permet de cibler la sole d'avril à septembre. Cette activité concorde avec les phases de croissance des juvéniles de sole, localisées

dans les zones plus côtières à cette période de l'année. Le bar européen et le lieu jaune sont des espèces essentiellement ciblées par des ligneurs.

3.2.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

En Normandie, les zones les plus ciblées par la pêche sont situées dans la baie de Seine (située dans la zone 7. d.).

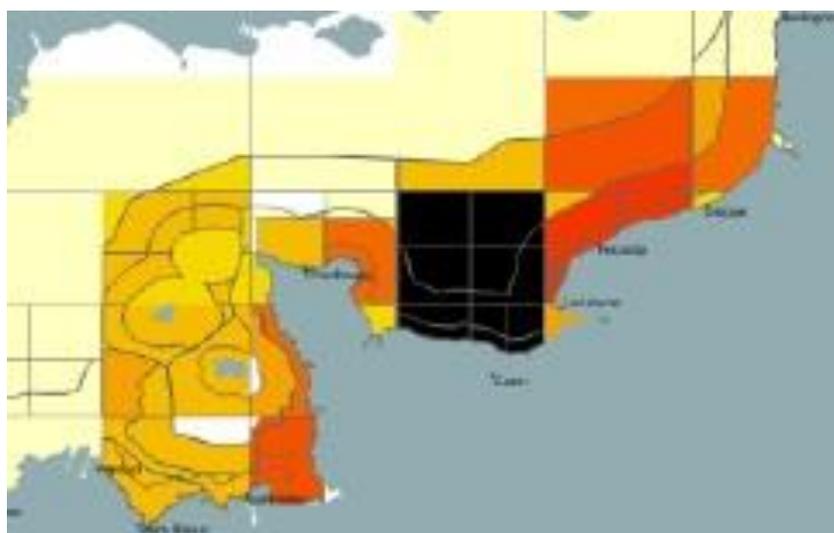


Figure 50 : Principales zones ciblées par la pêche (Normandie) (SIH, 2018)

Les unités de PPC sont dépendantes des **zones 7.d et 7.e** qui représentent **99,5 % de la valeur** produite par ce segment.

Tableau 51 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Normandie)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.7.e	16 842	7 922	21 715
27.7.d	19 240	6 942	21 519
27.4.c	70	13	120
27.8.a	36	21	50
27.7.j	31	13	30
27.8.b	6	1	4
27.4.b	5	1	3
27.2.a	4	1	2
27.7.h	2	1	1
27.7.g	1		

3.2.1.4 Production et valorisation des produits

3.2.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la PPC a débarqué **14 914 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 43 millions** d'euros. Cela représente 14 % de la production régionale en volume et 24 % en valeur (Tableau 52).

Tableau 52 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Normandie)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Buccin	10 977	24 441	2,23
Homard européen	211	4 562	21,62
Sole commune	275	3 444	12,52
Seiche commune	570	2 703	4,74
Araignée européenne	864	1 848	2,14
Bar européen	79	1 300	16,46
Tourteau	277	1 159	4,18
Coquille St-Jacques atlantique	264	696	2,64
Autres espèces	386	676	1,75
Turbot	29	441	15,21
Raie bouclée	143	319	2,23
Plie d'Europe	156	307	1,97
Bouquet commun	11	287	26,09
Lieu jaune	50	285	5,7
Emissoles nca	186	256	1,38
Etrille commune	64	227	3,55
Congre d'Europe	100	124	1,24
Raie lisse	42	122	2,9
Petite roussette	166	97	0,58
Rouget de roche	10	84	8,4
Grande roussette	54	65	1,2
Total	14 914	43 443	-

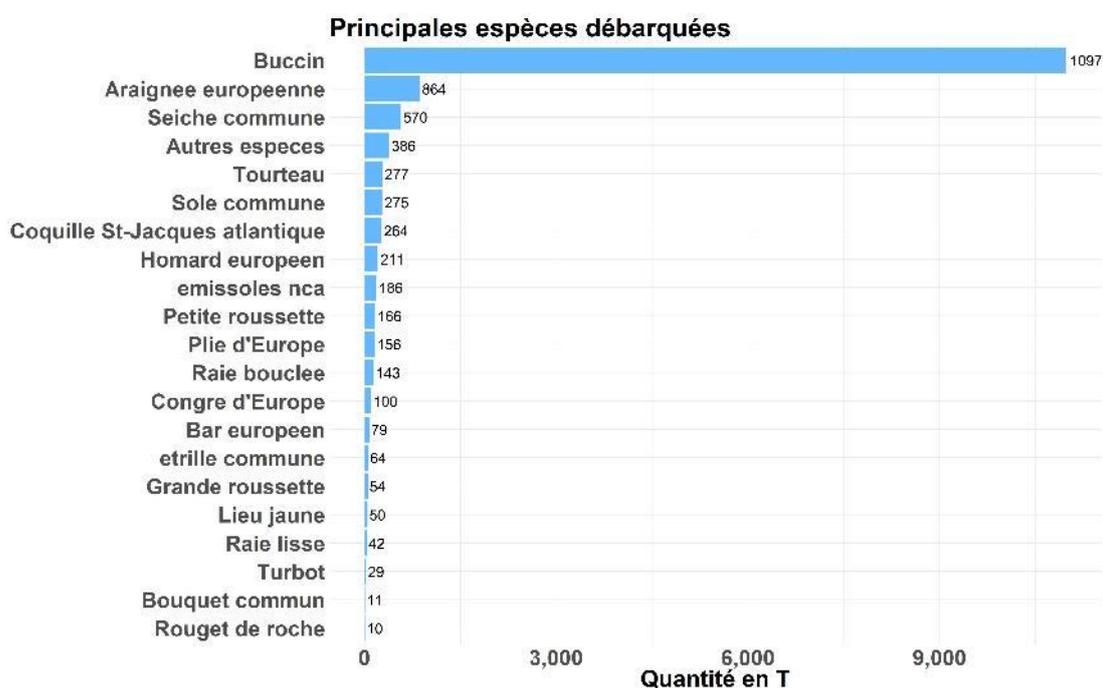


Figure 51 : Production de la PPC en volume (T) (Normandie)

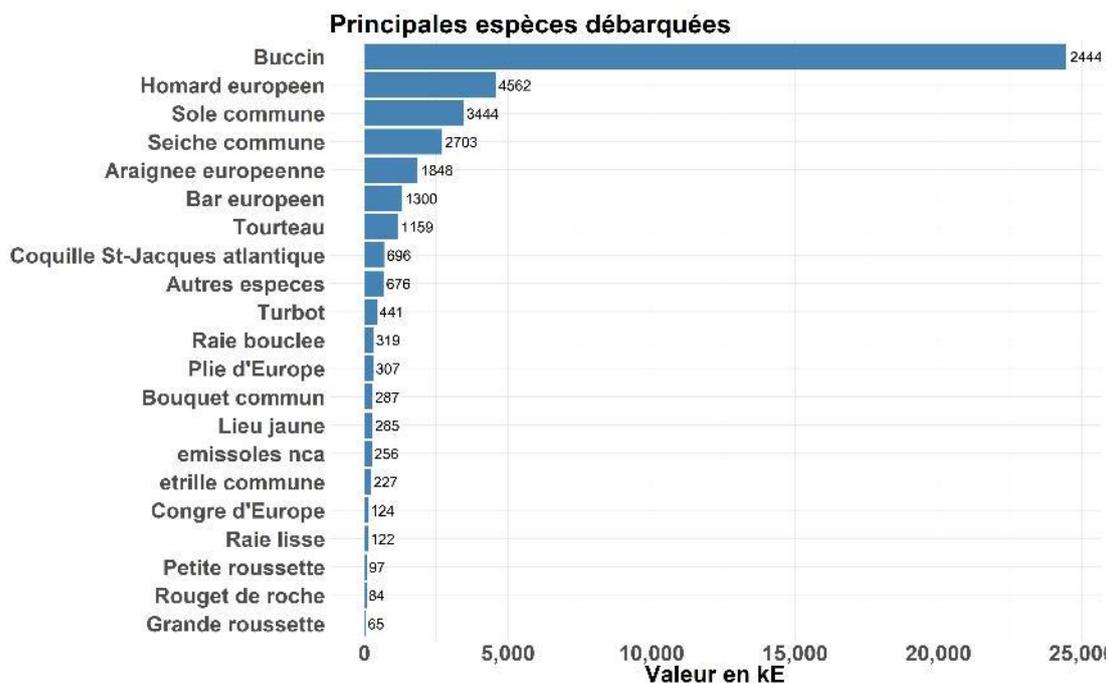


Figure 52 : Production de la PPC en valeur (k€) (Normandie)

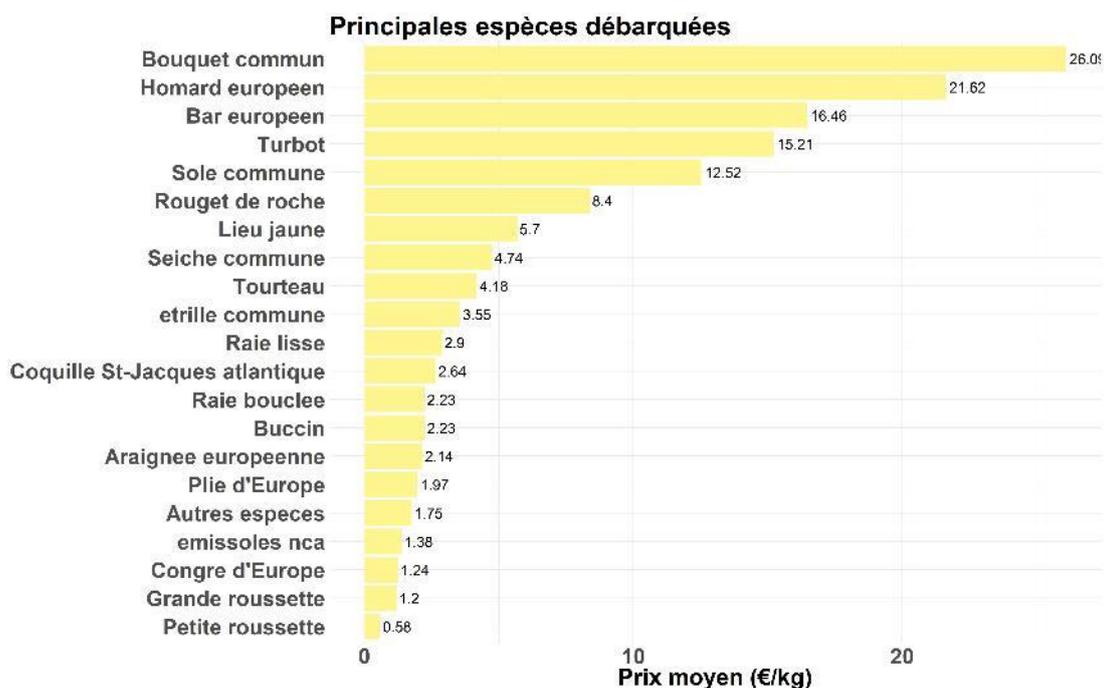


Figure 53 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Normandie)

La production des navires de PPC normands est très marquée par les débarquements de bulot, qui représentent 73 % du volume des 20 premières espèces débarquées dans cette région (56 % en valeur). Les débarquements de homard européen par les navires normands représentent près de la moitié des débarquements nationaux, et plus de 10 % de la valeur cumulée des 20 premières espèces débarquées en Normandie. La région Normandie présente une grande diversité des activités de pêche selon les zones. Le golfe Normand-Breton est marqué par les pêcheries de homards et de bulots, au casier. Les ligneurs ciblant le bar sont plutôt présents à la pointe du Cotentin et en Manche-Est, alors que les fileyeurs à sole travaillent plus spécifiquement au large des côtes de Seine-Maritime. La coquille Saint-Jacques est une espèce structurante pour les activités de pêche sur le territoire, notamment dans les petits ports comme Honfleur ou Trouville.

La proximité des Îles Anglo-Normandes, à l'Ouest du Cotentin, est une contrainte forte de spatialisation des activités de pêche. Les incertitudes liées au Brexit et la légère hausse du prix du gasoil freinent un peu la bonne dynamique observée pour les activités de pêche ces dernières années.

3.2.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

La PPC cible une grande diversité d'espèces, principalement non soumises à quota (15 espèces non soumises à quota sur les 20 principales espèces d'importance exploitées d'après le Tableau 53). Il est à noter que la PPC normande est dépendante économiquement des pêcheries de bulot (56 % de la valeur débarquée). Seulement 36 % des navires sont donc adhérentes à une OP.

Tableau 53 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Normandie)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Buccin	-	Non	Inconnu	Non	-
Homard européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Araignée commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Tourteau	-	Non	Inconnu	Non	-
Coquille St Jacques	-	Non	Inconnu	Non	-
Turbot	-	Non	Inconnu	Non	-
Bouquet commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Emissole	-	Non	Inconnu	Non	-
Etrille commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Congre d'europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Raie lisse	-	Non	Inconnu	Non	-
Petite roussette	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Grande roussette	-	Non	Inconnu	Non	-
Bar européen	7 d-e	Oui	Surexploité	Non	-
Plie d'europe	7 d-e	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	5 651
Lieu jaune	7 d-e	Non	Inconnu	Oui	8 712
Sole commune	7 d-e	Oui	Surexploité (7 d) Ni surexploité ni surpêché (7 e)	Oui	1 833 (7 d) 453 (7 e)
Raie bouclée	7 d	Non	Inconnu	Oui	963 (7 d) 3 929 (7 e)

3.2.1.4.3 Stratégie de commercialisation

9 671 tonnes pêchées par la PPC sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 65 % des volumes capturés. 35 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

Tableau 54 : Ventes enregistrées en halles à marées réalisées par la PPC (Normandie)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Cherbourg	567	4 613	12 %	1 783	12 564	14 %
Dieppe	621	3 372	18 %	2 183	10 194	21 %
Fécamp	815	2 956	28 %	3 071	8 973	34 %
Grandcamp	558	3 147	18 %	1 002	6 453	16 %
Granville	2 836	9 459	30 %	7 235	18 072	40 %
Hors criées	3 907	57 894	7 %	10 646	89 630	12 %
Port en Bessin	367	9 298	4 %	1 116	22 012	5 %
Total	9 671	90 739	11 %	27 036	167 898	16 %

Tableau 55 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Normandie)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Cherbourg	3,14	2,72
Dieppe	3,52	3,02
Fécamp	3,77	3,04
Grandcamp	1,80	2,05
Granville	2,55	1,91
Hors criées	2,72	1,55
Port en Bessin	3,04	2,37
Total	2,80	1,85

La PPC valorise mieux sa production que les autres segments, sauf en criée de Grandcamp (l'espèce principalement vendue étant le bulot, espèce à faible valeur commerciale). Sur les autres criées régionales, on retrouve des espèces à plus haute valeur commerciale (par exemple de la sole, coquille Saint Jacques et du homard européen).

Tableau 56 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (Normandie)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Invendu à destination non encore	16	109	15	0	0	
Stockage	9	236	4	19	457	4
Vente aux enchères	5 080	22 677	22	15 123	64 720	23
Vente de gré à gré	4 099	14 105	29	11 135	24 996	45
Vente par contrat	466	1 190	39	760	2 622	29

La vente directe, au consommateur ou auprès des restaurateurs, est développée pour le homard. Le bulot et les poissons sont majoritairement vendus sous criée, par praticité, dans les ports équipés, et le mareyage est plutôt présent dans l'Est de la région. Le bulot reste l'espèce prédominante en termes de volumes vendus sous criées.

3.2.1.4.4 Stratégie de valorisation

Des marques collectives ont été instaurées sur le territoire, notamment pour mieux valoriser les produits halieutiques vendus en direct.

Des labels avec cahier des charges ont aussi été mis en place par les structures interprofessionnelles (CRPMEM Normandie / Normandie Fraîcheur Mer). En Normandie, il existe une structuration assez forte de la valorisation pour le bulot et le homard. Ces produits bénéficient du label MSC, garantissant ainsi d'une meilleure valorisation sur le marché. D'autres labels ont été mis en place sur ces productions. Le bulot de Granville est également labellisé IGP. Cette labellisation a été portée par le CRPMEM. Une nouvelle démarche a également été lancée sur le homard en juin 2019 : cette démarche a été appréciée des acheteurs.

Le schéma de vente directe (c'est-à-dire produits pêchés par les unités de la PPC et vente réalisée par le conjoint) est anecdotique.

Des démarches ont également été initiées par NFM, notamment vis-à-vis de la filière aval (mareyage). Une étiquette spécifique a été mise en place pour présenter les différentes informations au consommateur (Nom du navire, port, QR Code, etc.).

Un travail a été mené par la filière sur le poisson de ligne, mais a périclité avec la raréfaction du bar.

Pour améliorer la valorisation des produits halieutiques de la PPC, il est nécessaire de communiquer de manière plus transparente, en mettant à disposition des acheteurs des informations sur l'origine et les modes de pêches, et de garantir ainsi la traçabilité des produits.

Des chantiers restent à mettre en place pour continuer ces démarches de valorisation : une structuration des producteurs est un des chantiers à mettre en place pour pérenniser les démarches existants et à venir.

3.2.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Normandie.

Tableau 57 : Panorama institutionnel en région Normandie

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Cherbourg	La station Ifremer Port-en-Bessin Normandie Fraîcheur Mer, basé à Port-en-Bessin	31 sites Natura 2000 tout ou en partie maritimes 3 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
Le CDPMEM du Calvados, basé à Trouville-sur-Mer	Le SMEL, Synergie Mer et Littoral, basé à Saint-Lô	
L'OPN, pêcheurs de Normandie, basée à Port-en-Bessin	Le Lycée Professionnel Maritime Anita Conti à Fécamp,	
L'OP FROM Nord, basée à Boulogne-sur-Mer	Le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Daniel Rigolet à Cherbourg.	

3.2.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.2.2.1 Pallier les conséquences de la dissémination de l'activité de PPC sur le territoire

La distribution des activités de pêche tout au long des côtes Normandes assure le maintien de petits ports mais le manque d'équipements de ces ports ne garantit pas aux produits de la PPC la qualité et la valorisation nécessaire à une redynamisation de leur activité.

Il est nécessaire pour les entreprises de PPC de se fédérer autour d'outils et de projets collectifs, pour atteindre des seuils d'investissement et de rentabilité permettant l'innovation et la représentation de leurs intérêt. Leurs activités seront alors plus compétitives et plus visibles, et donc mieux prises en compte dans les décisions de développement local.



Pour pallier à la dissémination de l'activité de PPC tout en conservant ce maillage territorial, il est nécessaire :

- ✓ d'atteindre des effets de seuils, permettant l'innovation et la représentation de la PPC,
- ✓ d'organiser et de structurer la commercialisation des produits de la PPC, en construisant des outils collectifs.

3.2.2.2 Conserver une complémentarité nécessaire des flottilles

La diversité des métiers de la pêche pratiqués par l'ensemble des navires du département est primordiale, car non seulement elle permet des apports de produits très diversifiés mais elle garantit aussi la rentabilité des investissements réalisés dans les plus ports les plus importants, qui profitent à tous. La PPC est le segment le plus attractif pour les jeunes souhaitant entamer une carrière dans la pêche, car elle est en phase avec leurs aspirations sociales, environnementale et économiques. Pourtant, c'est aussi un segment qui pourrait souffrir des conséquences du Brexit.



Dans un contexte politique très incertain, l'ensemble des segments de flotte doit être accompagné, de multiples façons, pour conserver la complémentarité des flottilles, nécessaire au maintien de l'équilibre d'exploitation des ressources et des espaces.

3.2.2.3 Encourager la culture d'entreprise

La nature et la portée des réflexions à mener pour conduire et développer une entreprise de pêche ont évolué. La complexité réglementaire, l'échelle des décisions ayant un impact sur l'activité, la demande sociétale en termes de consommation et d'éthique amènent le patron-pêcheur à inscrire son activité dans un contexte beaucoup plus large qu'auparavant. Il doit pour cela acquérir des compétences nouvelles qui ne se limitent plus aux techniques de captures. Ceci est particulièrement vrai pour les entreprises de PPC, qui, par leur taille, ont plus de difficulté à accéder à l'information et à la prendre en compte.

Ces compétences de chef d'entreprise doivent pouvoir être accompagnées dès l'installation à la pêche pour favoriser l'émergence de la notion de transmission d'entreprises (et non de navires). Les patrons-pêcheurs doivent envisager leur entreprise dans toutes ses composantes : économiques, sociales, sociétales et réglementaires, pour avoir le plus de visibilité sur leurs activités.



Les entreprises de PPC doivent prendre conscience de l'évolution du cadre de pratique de leur activité. Les patrons-pêcheurs doivent devenir des chefs d'entreprise et acquérir une culture de l'entreprise, dans toutes ses composantes : économique, sociale, réglementaire.

3.2.2.4 Mettre en place un observatoire socio-économique de la PPC

La nature des activités de la PPC à la bande côtière la place en situation de dépendance vis-à-vis de la qualité du milieu côtier mais aussi du résultat des autres activités terrestres, littorales et côtières. Pour autant, les mécanismes écologiques sont nombreux et complexes en et l'absence de données et d'observations dédiées, les impacts des phénomènes naturels ou non sur les activités de la PPC ne peuvent être objectivés.



Pour être réactive et entendue face aux changements naturels ou non qui impactent ses activités, la PPC doit bénéficier d'un observatoire socio-économique dédié.

3.2.2.5 **Rendre audibles et visibles les activités de PPC**

La dissémination des activités de PPC sur le territoire et les faibles quantités débarquées de manière individuelle par les navires concernés ne permettent pas de valoriser cette activité dans les instances de gouvernance de l'espace maritime. Souvent, leurs intérêts ne sont pas retenus dans l'élaboration des politiques de planification et d'investissement.



La PPC est une somme d'activités et de productions qu'il est nécessaire de porter à connaissance dans sa globalité, pour mieux appréhender son poids économique et prendre en compte ses intérêts dans les démarches de planification spatiale et d'investissements.

3.2.3 **Synthèse des travaux menés**

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 58 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Normandie)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Normandie	Préoccupation
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Activité très diffuse sur le territoire, ce qui participe au bon maillage de celui-ci mais ne permet pas d'effet de masse favorable à l'innovation, à la valorisation économique et à l'émergence de projets. - En Normandie, peu de criées sur un littoral très important, beaucoup de ports de débarquement peu équipés. - La PPC est le segment le plus attractif pour les jeunes entrant dans la pêche, car le plus en lien avec leur territoire de vie. - Les produits de la mer doivent être mieux valorisés, à l'échelle de toute la filière. Les modes de vie et de consommation ont changé, il est primordial de prendre en compte cette évolution de la production jusqu'à la mise en vente au consommateur. - La diversification des métiers de la pêche est importante, car la complémentarité des flottilles doit être conservée pour l'équilibre économique du territoire. - Quels que soient les accords de sortie du Royaume-Uni de l'Europe, la PPC sera aussi victime des conséquences : reports de l'activité des navires hauturiers dans la bande côtière, pertes de zones de pêche. - Pas de culture d'entreprise, le volet social n'est pas abordé ou pas de manière satisfaisante dans les entreprises de PPC. - La notion de transmission d'entreprise, et non de navire, doit être promue. - L'installation à la pêche doit être accompagnée, les primo-installants ont besoin de lisibilité et de se comporter en chefs d'entreprise dès l'entrée dans le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pallier la dissémination de l'activité sur le territoire, tout en conservant ce maillage territorial. - Atteindre des effets seuils permettant l'innovation et la représentation de la PPC. - Organiser et structurer la commercialisation en construisant des outils collectifs. - Accompagner, de façon multiple, l'ensemble des segments de flotte pour conserver la complémentarité des flottilles sur le territoire. - Formaliser le parcours d'installation à la pêche pour monter en compétence. - Augmenter la culture d'entreprise des patrons-pêcheurs, dans toutes ses composantes : économique, réglementaire, social – notion de transmission d'entreprise et non de navire. - Faire des patrons-pêcheurs des chefs d'entreprises, dans toutes ses composantes. 	<p>Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.</p> <p>Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.</p> <p>Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.</p>	<p>Majeure</p> <p>Majeure</p> <p>Majeure</p>

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Normandie	Préoccupation
Environnementales	- Milieu d'activité de la PPC très impactée par les activités terrestres et les autres usages en mer. La mer est l'exutoire des activités terrestres.	- Sacraliser le milieu marin et la bande côtière, la considérer comme un environnement productif et non comme l'exutoire des activités terrestres.	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure
	- PPC très inféodée à la bande côtière, et aux évolutions naturelles ou non de celle-ci (y compris changement climatique, arrivée de nouvelles espèces). - Faute de données et d'observations, la PPC reste peu réactive aux changements et aux impacts sur la qualité de la bande côtière, et donc sur leur activité.	- Améliorer les connaissances sur les activités, les espèces ciblées ou potentielles, le milieu. - Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier.	Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Secondaire
Gouvernance	- La PPC est une activité diffuse sur le territoire, ce qui n'est pas favorable à sa structuration et à son contrôle. Les pêcheurs concernés forment bien souvent une population peu visible et peu audible. - La PPC est perçue comme un secteur économique peu important, car chaque comportement individuel reste discret et ne produit pas beaucoup de valeur. Or, la somme de ces petites productions représente une part importante dans la production régionale. - La PPC est l'activité ancestrale de la bande côtière, et la seule à ne pas être sédentaire. Elle est donc difficile à faire reconnaître et à intégrer dans les planifications spatiales des usages et des nouvelles activités, figés eux, qui se concentrent dans cette bande côtière.	- Rendre visible et audible l'activité de PPC dans les instances de gestion. - Reconnaître la participation de la PPC à la création de valeur sur le territoire (somme de petites productions).	Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure
Sécurité et ergonomie à bord	- Sur les navires de petite taille, les contraintes sont fortes mais souvent propices à de fortes réflexions des pêcheurs pour optimiser l'espace et les manipulations. - Plus le navire est petit, plus l'engagement des pêcheurs (patron ou matelot) est important. Surtout vrai sur les arts dormants.	- Permettre l'innovation sur les petits navires en remettant de la cohérence entre la réglementation et les incitations financières.	Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.	Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)

3.3 Région Bretagne

3.3.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Bretagne est composée de **1 216 navires, dont 1 171 sont actifs à la pêche en 2017**. Les navires sont rattachés administrativement à 13 quartiers maritimes présentés ci-dessous :

Tableau 59 : Répartition de la flotte régionale par quartier maritime et identification des ports principaux (d'après SIH, 2018)

Quartier maritime	Nombre navires	de Ports principaux
Saint-Malo	63	Saint-Malo, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Quay-Portrieux
Saint-Brieuc	160	Saint-Quay-Portrieux, Erquy, Roscoff
Paimpol	120	Saint-Quay-Portrieux, Pors-Even (Ploubazlanec), Loguivy de la mer (Ploubazlanec)
Morlaix	95	Roscoff, Batz (Ile-de-Batz), Plougasnou (Le Diben-Primel)
Brest	124	Brest, Le Conquet, Lanildut
Camaret	14	Camaret (Camaret-sur-Mer), Morgat (Crozon), Douarnenez
Douarnenez	12	Douarnenez, Concarneau
Audierne	41	Audierne, Concarneau
Concarneau	95	Concarneau, Abidjan, Belon (Riec-sur-Belon)
Guilvinec	218	Guilvinec, Saint-Guérolé (Penmarch), Loctudy
Lorient	98	Lorient, Concarneau, Port Tudy (Groix)
Auray	111	Quiberon (Port-Maria), Le Palais, La Trinité-sur-Mer
Vannes	65	Séné, Tréhiguier-en-Pénestin (Pénestin), Sarzeau

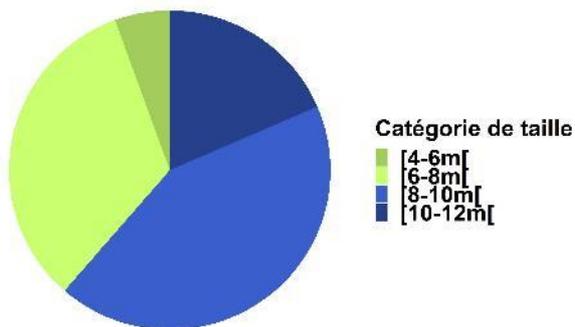
3.3.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **541 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 44 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 60 ci-dessous :

Tableau 60 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (Bretagne)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m[30	33	1	872	29	26	5
[6-8m[179	450	3	11 978	67	31	7
[8-10m[232	1 213	5	24 202	104	29	9
[10-12m[100	1 381	14	15 131	151	26	11
Total	541	3 077	6	52 183	96	29	9

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

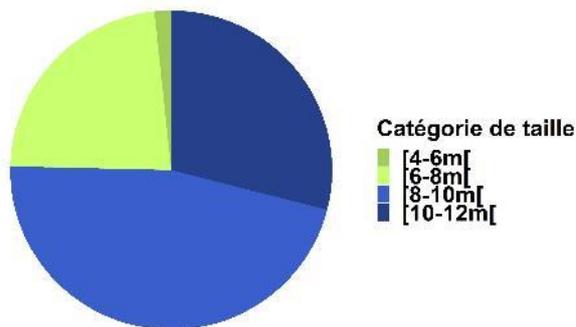


Figure 54 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Bretagne)

81 % de la PPC bretonne est composée de navires de moins de 10 mètres. La classe de taille la plus représentée est celle des navires de 8 à 10 m. Les petits navires de 6 à 8 m sont également nombreux. La puissance totale par classe de taille est corrélée au nombre de navires, avec une puissance importante de la flotte des navires de 8 à 10 m, soit 24 202 W, ce qui correspond à 46 % de la puissance totale de la flotte PPC (Figure 54).

Le navire moyen est une unité moyenne de 9 m de long, de 29 ans et peu puissante (6 UMS pour 96 kW).

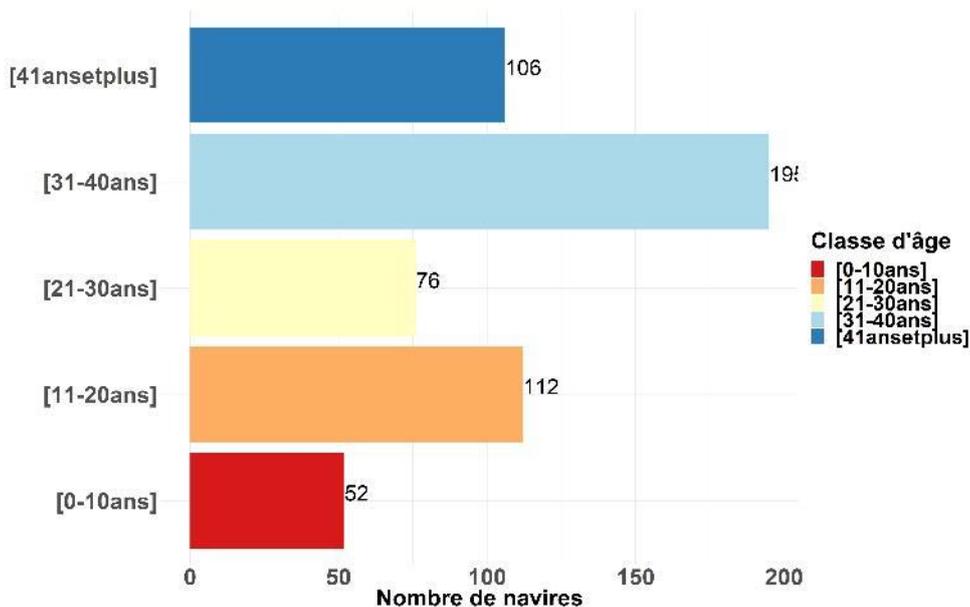


Figure 55 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Bretagne)

L'âge moyen des navires en fonction des classes de taille est assez uniforme, entre 26 et 31 ans (Tableau 60). La classe d'âge la plus représentée est celle des navires de 31 à 40 ans, avec 195 navires (Figure 55).

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 15% en dix ans (d'après SIH, 2018).

3.3.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 880 marins employés soit près de 28 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 2 640 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,64 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

Pyramide des âges des armateurs individuels

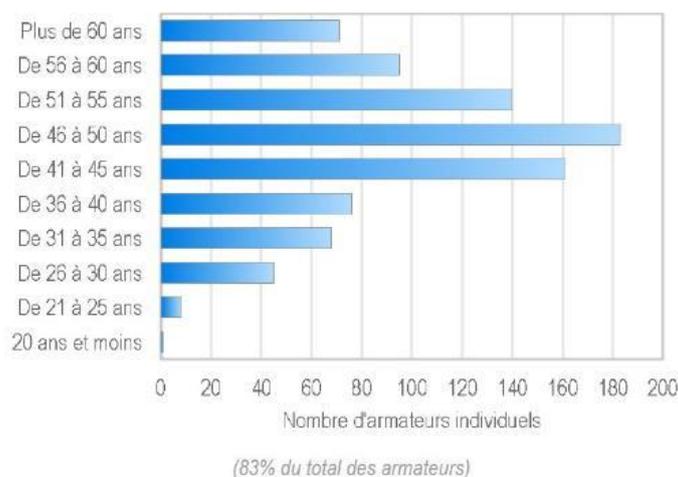


Figure 56 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale en Bretagne (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 40 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

3.3.1.3 Type d'activités de la PPC

3.3.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 99 % de la flotte PPC bretonne a été active (d'après les données SACROIS). 93 % de la PPC bretonne a un rayon d'action essentiellement côtier (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 12 milles).

Tableau 61 : Rayon d'action de la flotte PPC (Bretagne)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	4
Côtier	508
Mixte	27
Large	2

Le port d'Audierne est celui comprenant le plus de navires en petite pêche côtière en Bretagne, suivi de près par le port de Quiberon.

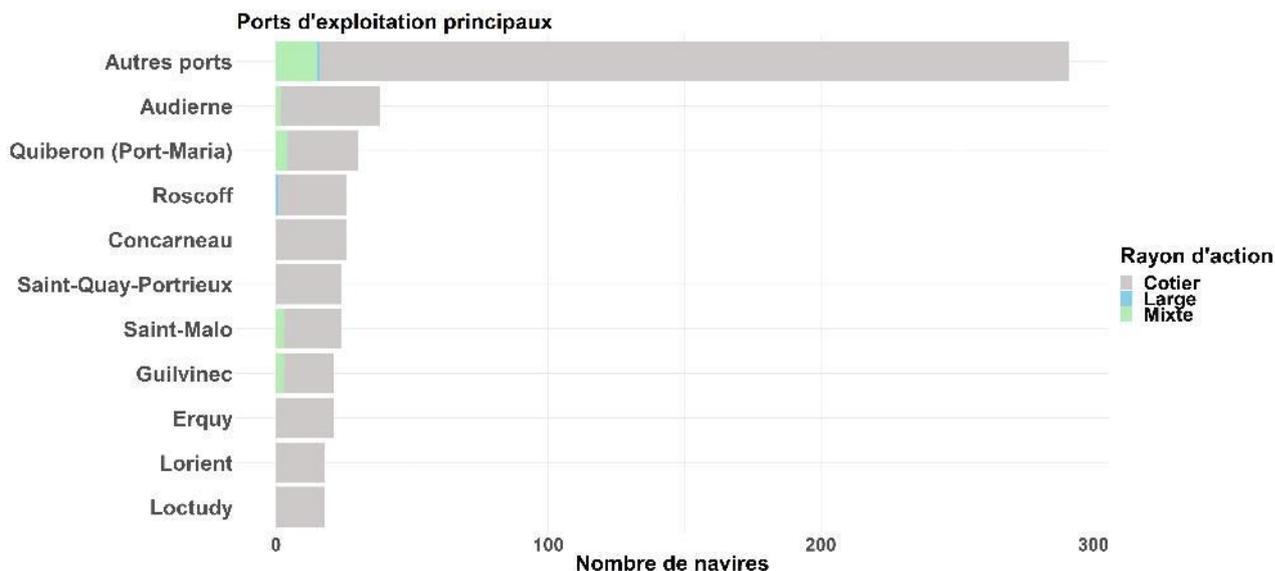


Figure 57 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Bretagne)

Les navires de la PPC sont répartis dans une multitude de ports d'exploitation tout le long du littoral breton, dont la longueur est estimée à près de 3 000 km.

3.3.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC est active au printemps (de mars à juin) et en été (de juillet à septembre), avec une baisse d'activité en automne et en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

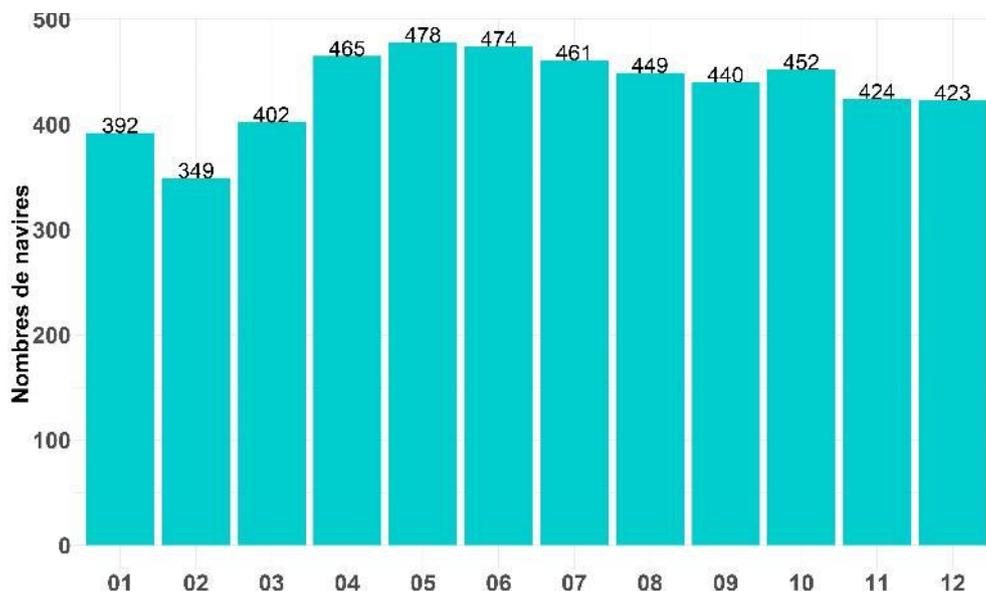


Figure 58 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Bretagne)

Les unités de moins de 8 mètres (soit 209 navires) sortent peu à l'année (moins de 100 marées par an en moyenne), tandis que les unités de 8-10 mètres réalisent en moyenne 120 marées et les 10-12 mètres réalisent en moyenne 162 marées.

Tableau 62 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Bretagne)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m]	30	1 747	58
[6-8m]	179	15 400	86
[8-10m]	232	27 877	120
[10-12m]	100	16 168	162

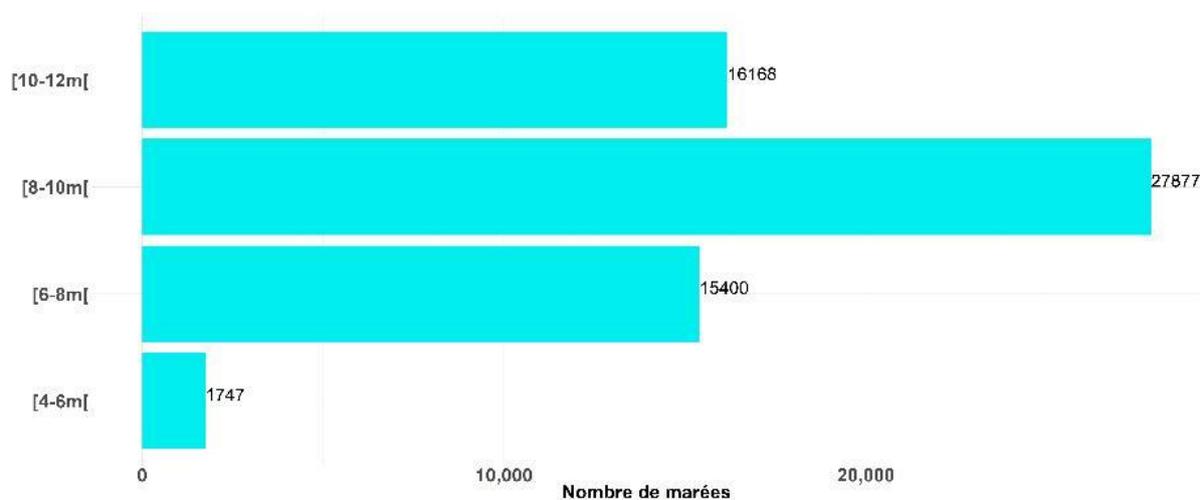


Figure 59 : Nombre de marées cumulées de la PPC (Bretagne)

3.3.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les pièges, soit les casiers et les nasses, qui représentent un tiers des engins principaux déclarés par les navires (d'après les données SACROIS). Les filets sont également bien représentés, avec 22 % des unités pratiquant ces engins.

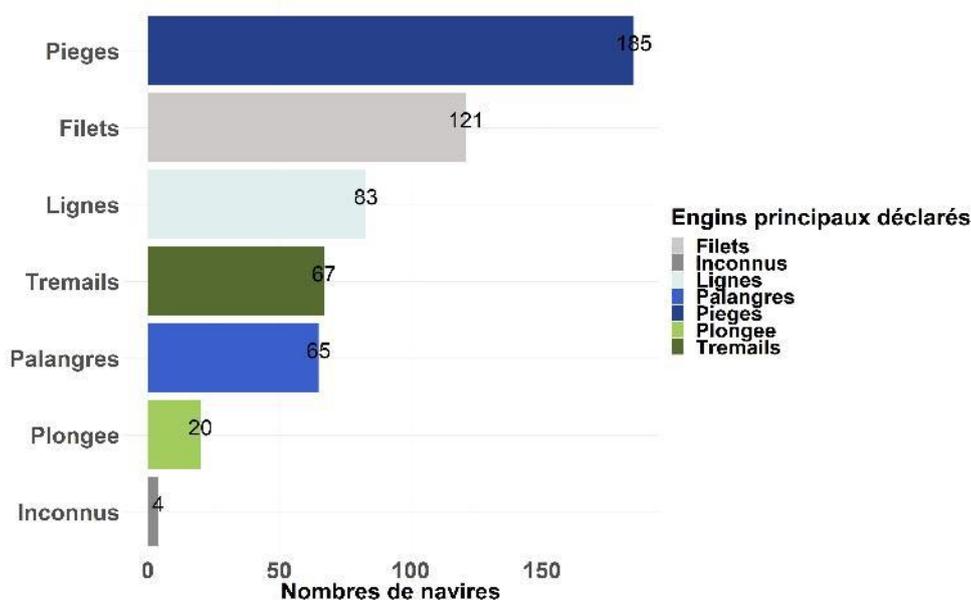


Figure 60 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Bretagne)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année.

Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

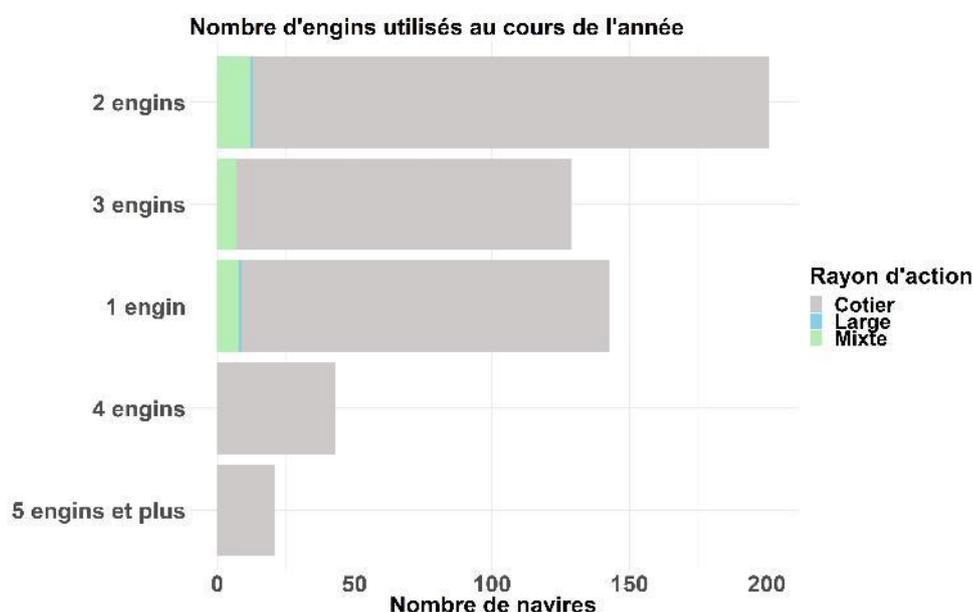


Figure 61 : Polyvalence des navires (Bretagne)

75 % des navires sont polyvalents, utilisant majoritairement 2 à 3 engins. Les pièges et les filets sont les engins les plus utilisés par la PPC : ils représentent respectivement 26 et 25 % de l'activité annuelle des navires PPC.

Tableau 63 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Bretagne)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
PAP	8	50 %	13	22 %
Chaluts	42	11 %	133	4 %
Plongée	28	100 %	186	100 %
Dragues	88	26 %	428	21 %
Palangres	116	85 %	691	89 %
Lignes	164	91 %	889	96 %
Trémails	159	78 %	992	73 %
Filets	265	85 %	1 706	87 %
Pièges	270	80 %	1 776	85 %

Les arts dormants sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale : cette dernière représente près de 80 % des effectifs mettant en œuvre des filets et des pièges.

La PPC régionale représente 26 % des effectifs régionaux mettant en œuvre la drague, engin permettant de cibler notamment la coquille Saint-Jacques en période automnale et hivernale (88 unités catégorisées comme PPC sur 334 navires, identifiés d'après SACROIS en 2018)

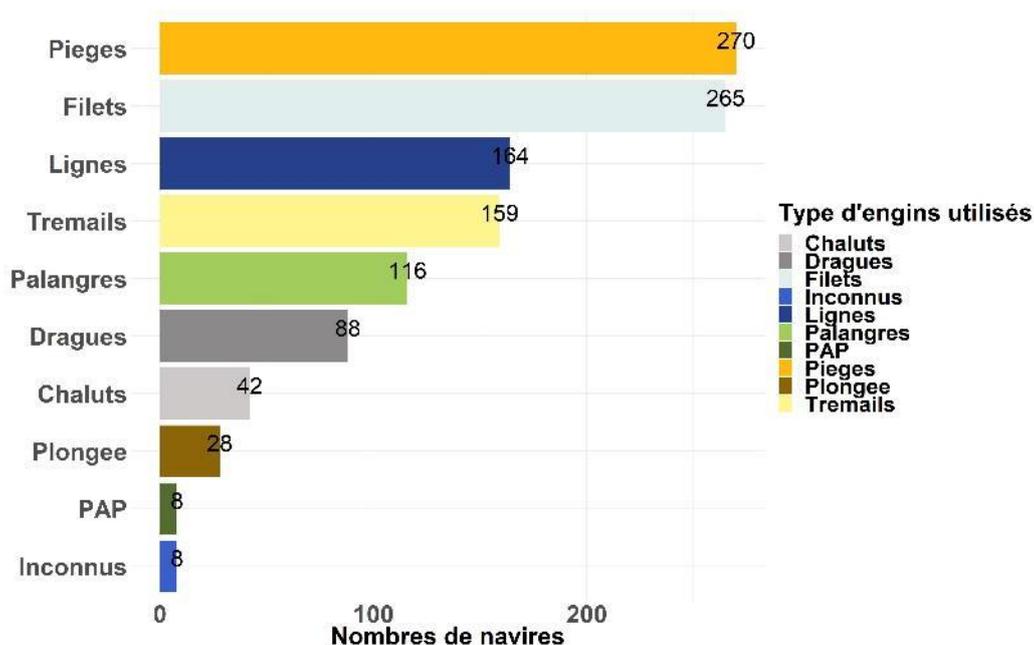


Figure 62 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Bretagne)

Tableau 64 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Bretagne)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Pièges	98	84	118	178	187	195	186	172	155	143	132	128	1 776
Filets	159	142	142	132	128	132	143	132	132	146	158	160	1 706
Trémails	57	59	87	110	108	108	102	98	86	76	53	48	992
Lignes	35	25	62	99	114	114	105	98	87	63	38	49	889
Palangres	44	32	29	45	58	68	71	71	69	70	67	67	691
Dragues	69	58	52	29	1	1	2	3	9	56	71	77	428
Plongée	17	22	19	20	17	13	3	1	13	18	20	23	186
Chaluts	21	19	11	7	8	11	13	9	10	9	5	10	133
Inconnus	1		1	2	2	3	1	2	2		1		15
PAP				1	1	2	1		3	2	1	2	13

Tableau 65 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (Bretagne)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Casiers à homard	154	928
Filets maillants à rougets	127	555
Filets maillants à lieu jaune	115	540
Filets maillants à bars	109	336
Casiers à grands crustacés	99	443
Filets maillants à poissons	92	354
Trémails à soles	92	446
Filets maillants à grands crustacés	90	378
Casiers à bouquet	87	361
Dragues a coquille St-Jacques	85	429
Palangres de fond à bars	84	449
Filets maillants à sparidés	81	217
Lignes et cannes manuelles à lieu jaune	76	365

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Trémails à baudroies	72	395
Trémails à grands crustacés	69	215
Lignes et cannes manuelles à bars	62	279
Casiers à poulpes	59	166
Trémails à poissons plats	55	146
Filets maillants à dorade royale	55	175
Filets maillants à maquereaux	48	77

Tableau 66 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC en Bretagne

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Casiers à homard	26	35	63	105	112	124	118	103	86	61	49	46	928
Filets maillants à rougets	38	35	36	29	24	23	51	66	74	68	64	47	555
Filets maillants à lieu jaune	64	65	58	50	37	39	34	33	38	39	42	41	540
Palangres de fond à bars	30	15	12	24	31	46	51	49	49	50	42	50	449
Trémails à soles	17	33	48	52	47	44	43	41	39	33	24	25	446
Casiers à grands crustacés	17	15	33	59	61	55	53	43	30	26	28	23	443
Dragues à coquille St-Jacques	73	59	51	30	2	1		1	1	58	75	78	429
Trémails à baudroies	16	17	28	45	49	51	49	44	36	26	18	16	395
Filets maillants à grands crustacés	29	23	27	45	46	39	40	28	13	26	27	35	378
Lignes et cannes manuelles à lieu jaune	12	14	37	42	43	41	44	32	36	26	19	19	365
Casiers à bouquet	33	19	10	6	2	1	14	38	59	69	59	51	361
Filets maillants à poissons	30	31	38	29	27	27	30	27	29	30	29	27	354
Filets maillants à bars	44	24	27	36	17	11	14	13	23	30	43	54	336
Lignes et cannes manuelles à bars	14	4	11	36	45	45	30	27	24	18	12	13	279
Filets maillants à sparidés	25	21	30	23	13	12	14	9	13	14	20	23	217
Trémails à grands crustacés	14	16	22	38	31	27	23	15	7	8	5	9	215
Filets maillants à dorade royale	16	8	12	20	21	16	14	11	11	17	16	13	175
Casiers à poulpes	1	4	4	18	26	30	21	19	11	15	11	6	166

Les pièges sont mis en œuvre tout au long de l'année, avec une pratique importante au printemps et en été. Les espèces ciblées sont essentiellement des crustacés (homard, araignée, tourteau). Les filets, quant à eux, permettent de cibler des poissons à forte valeur commerciale comme le bar, le lieu jaune, la sole ou encore la baudroie. Le bar et le lieu jaune sont essentiellement ciblés en saison automnale et hivernale, tandis que la sole et la baudroie sont ciblées au printemps en été. Cette saisonnalité concorde avec la répartition spatio-temporelle de ces différentes espèces selon leurs cycles de vie.

Il est à noter que certaines unités pratiquent des combinaisons d'engins dormants et mobiles, d'où la présence de certaines unités pratiquant la drague dans notre population, qui ciblent essentiellement la coquille Saint-Jacques pendant la période automnale et hivernale.

3.3.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

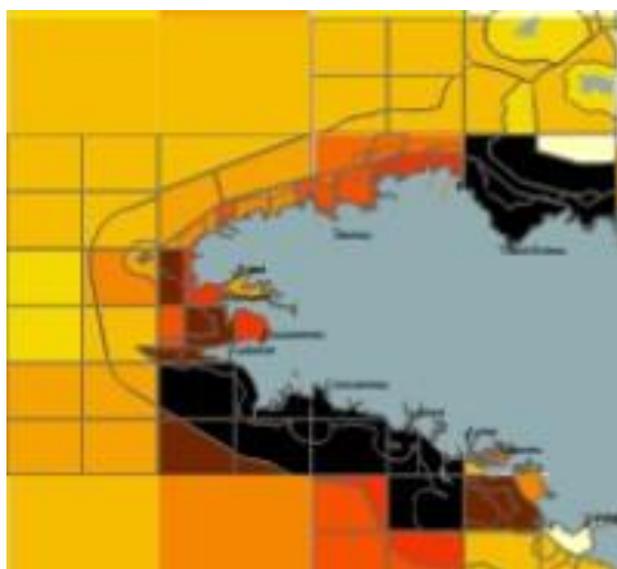


Figure 63 : Principales zones ciblées par la pêche (Bretagne) (SIH, 2018)

L'activité de pêche est la plus intense en sud Bretagne, d'Auray à Audierne, et dans le Golfe Normand-Breton.

Tableau 67 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Bretagne)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.7.e	30 595	10 700	33 027
27.8.a	30 037	5 484	29 224
27.7.h	1 284	439	2 535
27.7.j	85	27	110
27.7.d	18	13	36
27.8.d	12	4	16
27.8.b	18	4	11
27.7.k	8	2	6
27.7.a	2	1	5
27.8.c	2	1	4
27.4.c	2	0	1
27.8.e	1	0	0

Les unités de PPC sont dépendantes des **zones 7.e et 8.a** qui représentent respectivement **51 % et 45 % de la valeur** produite par ce segment.

3.3.1.4 Production et valorisation des produits

3.3.1.4.1 Production en volume et en valeur

La longueur de son littoral, bordé par l'Atlantique et par la Manche, confère à la région Bretagne une grande diversité d'espèces débarquées par les navires de PPC bretons. En 2018, la PPC a débarqué 16 672 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 64 millions d'euros. Cela représente 7 % de la production régionale en volume et 14 % en valeur (Tableau 68). Les navires PPC bretons sont responsables de 74 % des débarquements d'araignée de mer des navires de PPC métropolitains, de 42 % des débarquements de homard européen, de 92 % des débarquements de lottes et 77 % des débarquements de lieu jaune.

En quantité pêchée, les crustacés et coquillages arrivent en tête des volumes débarqués pour la PPC : les trois espèces les plus pêchées sont l'araignée, le buccin et la coquille Saint-Jacques. Les espèces de poissons arrivent ensuite en terme de volumes débarqués, dont certaines espèces ont une forte valeur commerciale comme le bar européen ou le lieu jaune. Le bar européen représente ainsi la plus grande valeur commerciale pour la filière alors qu'il n'est que le huitième en termes de quantité pêchée.

Tableau 68 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Bretagne)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Bar européen	442	7 771	17,58
Autres espèces	2 874	7 394	2,57
Lieu jaune	1 019	6 041	5,93
Araignée européenne	3 096	5 753	1,86
Homard européen	254	5 366	21,13
Coquille St-Jacques atlantique	1 961	4 904	2,5
Baudroies <i>nca</i>	1 072	4 638	4,33
Buccin	2 780	4 308	1,55
Sole commune	188	2 999	15,95
Dorade royale	164	2 542	15,5
Congre d'Europe	1 149	1 805	1,57
Rouget de roche	112	1 617	14,44
Tourteau	454	1 584	3,49
Bouquet commun	49	1 454	29,67
Merlan	312	1 296	4,15
Dorade grise	185	1 137	6,15
Turbot	70	1 129	16,13
Ormeau tuberculeux	41	1 123	27,39
Barbue	75	840	11,2
Seiche commune	155	736	4,75
Raie douce	220	554	2,52
Total	16 672	64 991	-

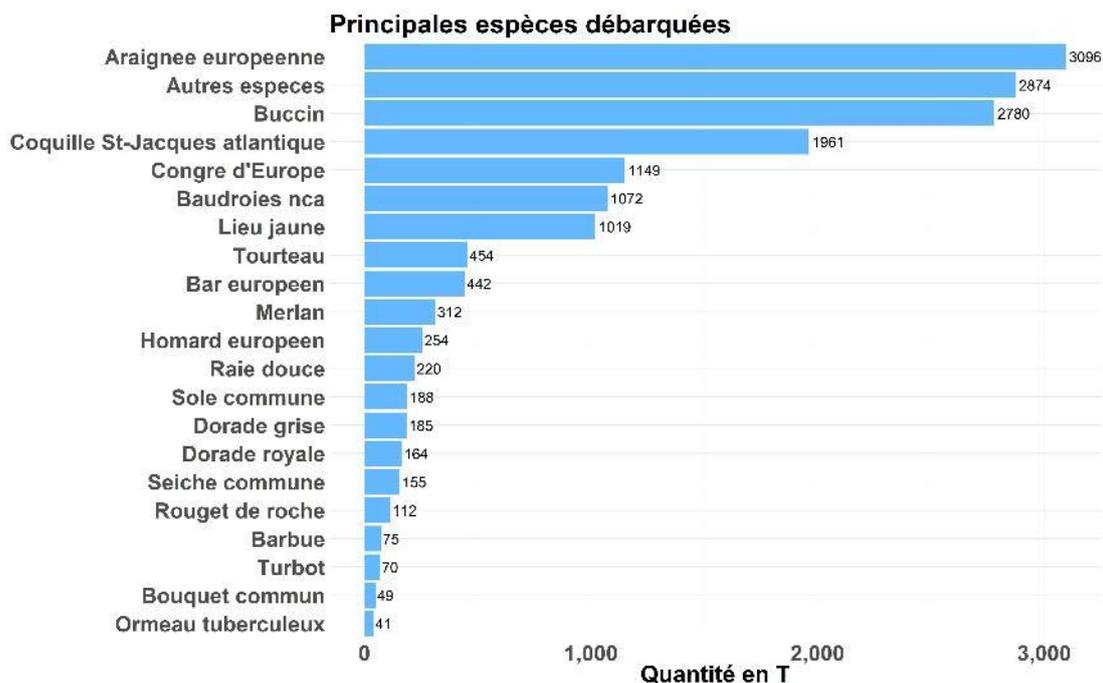


Figure 64 : Production de la PPC en volume (T) (Bretagne)

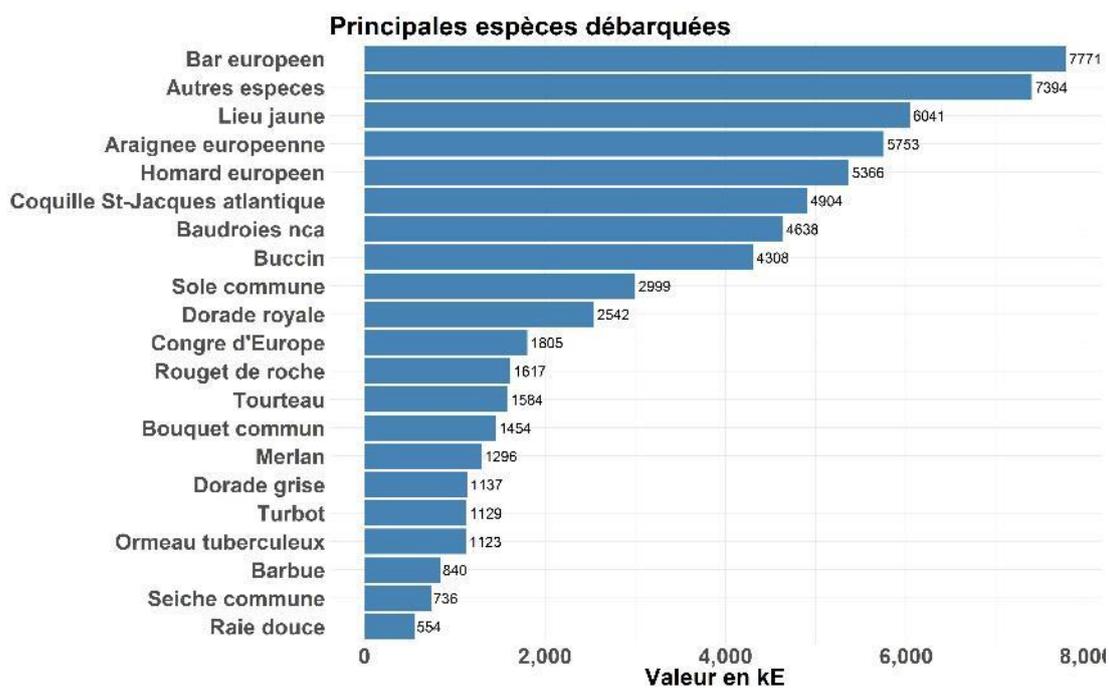


Figure 65 : Production de la PPC en valeur (k€) pour la région Bretagne

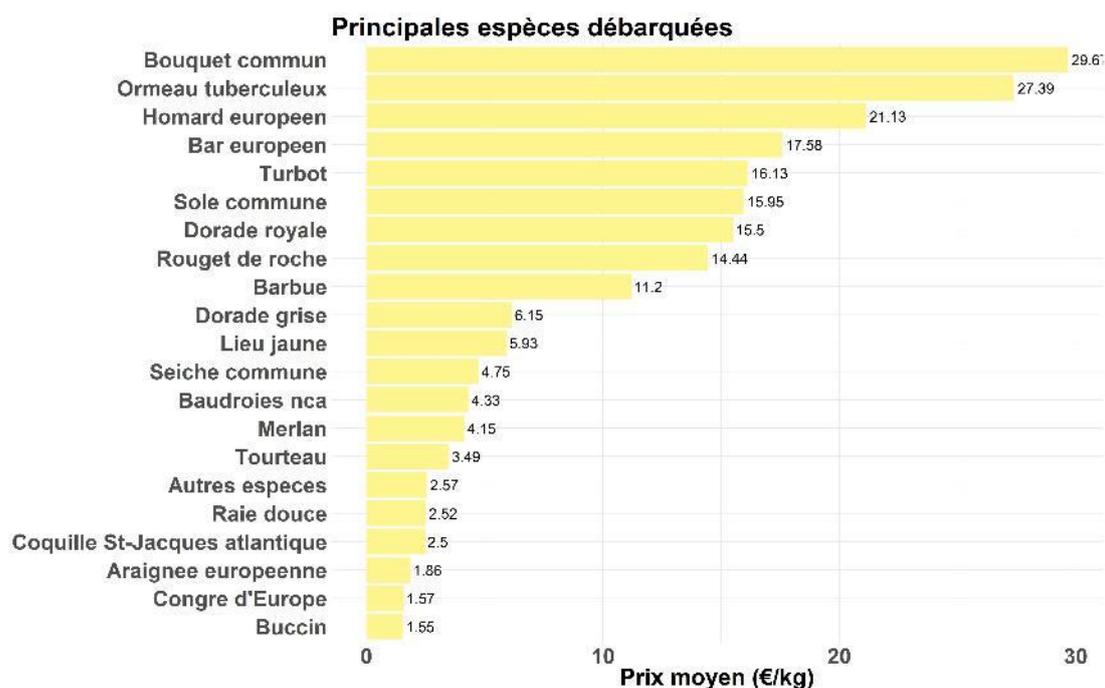


Figure 66 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Bretagne)

3.3.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

En Bretagne, 54 % unités de la PPC sont adhérentes à une OP. Ceci s'explique par la nature des espèces ciblées par certains navires, ces espèces étant soumises à quotas et nécessitant un droit d'accès à la ressource (cas de la sole, du lieu jaune, du merlan, et des baudroies). Parmi les espèces ciblées, la PPC dépend de 9 stocks soumis à quota (ou à une limite de captures), soit 5 espèces (bar, lieu jaune, sole, merlan et baudroie) qui représentent 35 % de la valeur débarquée par la PPC.

Tableau 69 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Bretagne)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Évaluation	État du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Araignée européenne	-	Non	Inconnu	Non	-
Buccin	-	Non	Inconnu	Non	-
Coquille St-Jacques Atlantique	-	Non	Inconnu	Non	-
Congre d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Tourteau	-	Non	Inconnu	Non	-
Homard européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade grise	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Barbue	-	Non	Inconnu	Non	-
Turbot	-	Non	Inconnu	Non	-
Bouquet commun	-	Non	Inconnu	Non	-

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Évaluation	État du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Ormeau tuberculeux	-	Non	Inconnu	Non	-
Raie douce	-	Non	Inconnu	Non	-
Bar européen	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Surexploité	Non	-
Lieu jaune	8 a-b	Non	Inconnu	Oui	1 230
Sole commune	8 a-b		Ni surpêché ni surexploité	Oui	3 319
Merlan	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	13 328
Sole commune	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Ni surpêché ni surexploité (7 e, j, h, k) Surpêché (7 f, g) 7 d (surexploité)	Oui	1 833 (7 d) 453 (7 e) 58 (7 f, g) 64 (7 h, j)
Merlan	8 a-b	Oui	Non surpêché	Oui	1 524
Baudroies nca	8 a-b	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	7 612
Lieu jaune	7 d, e, f, h, j	Non	Inconnu	Oui	8 712
Baudroies nca	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	19 875
Bar européen	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	2 150 ²³

3.3.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Les produits issus de la PPC sont vendus sous halles à marée, de gré-à-gré ou en vente directe. La région compte 14 halles à marées dont les prix moyens varient de 1,55 €/Kg à 6,53 €/Kg.

10 346 tonnes pêchées par la PPC sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 62 % des volumes capturés. 38 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

Tableau 70 : Ventes en halles à marées réalisées par la PPC (Bretagne)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Audierne	973	1 059	92 %	6 385	6 917	92 %
Brest	943	1 801	52 %	5 080	9 109	56 %
Cancale	1	42	2 %	4	208	2 %
Concarneau	756	3 276	23 %	5 211	16 104	32 %
Erquy	1 301	10 489	12 %	2 132	28 766	7 %
Hors criées	1 806	57 894	3 %	3 844	89 630	4 %
Le Guilvinec	521	15 523	3 %	3 199	63 830	5 %
Loctudy	107	2 288	5 %	1 193	10 232	12 %
Lorient	1 215	19 698	6 %	7 063	62 326	11 %
Quiberon	752	1 278	59 %	3 750	5 767	65 %
Roscoff	376	4 540	8 %	2 216	19 464	11 %
St Guenolé	261	7 443	4 %	1 871	12 840	15 %
St Malo	466	1 188	39 %	1 024	2 750	37 %
St Quay Portrieux	868	9 409	9 %	3 088	25 784	12 %
Total	10 346	135 928	8 %	46 060	353 727	13 %

²³ Limite de capture nationale pour le stock Sud

Tableau 71 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Bretagne)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Audierne	6,56	6,53
Brest	5,39	5,06
Cancale	4,00	4,95
Concarneau	6,89	4,92
Erquy	1,64	2,74
Hors criées	2,13	1,55
Le Guilvinec	6,14	4,11
Loctudy	11,15	4,47
Lorient	5,81	3,16
Quiberon	4,99	4,51
Roscoff	5,89	4,29
St Guenolé	7,17	1,73
St Malo	2,20	2,31
St Quay Portrieux	3,56	2,74
Total	4,45	2,60

La PPC valorise mieux sa production que les autres segments, sauf pour les criées de Cancale, Erquy et Saint Malo (l'espèce principalement vendue étant le bulot, espèce à faible valeur commerciale). Sur les autres criées régionales, on retrouve des espèces à plus haute valeur commerciale (par exemple bar européen, lieu jaune et baudroies).

Tableau 72 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (Bretagne)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Invenu à destination	6	22	27	0	0	
Stockage	1	12	8	3	12	25
Vente aux enchères	7 239	60 055	12	39 199	225 658	17
Vente de gré à gré	3 099	60 549	5	6 857	71 726	10

La PPC vend principalement sous criée (70 % des volumes vendus et enregistrés sous criées ; 30 % vendus en direct mais enregistrés par la criée). Les espèces vendues en gré à gré concernent des espèces à faible valeur commerciale (laminaire, bulots, et araignée de mer).

3.3.1.4.4 Stratégie de valorisation

L'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne ont mis en place un système d'étiquetage des poissons, mentionnant la référence du navire adhérent les ayant capturés. Cette référence permet au consommateur d'avoir accès, via le site Internet de l'Association, à une fiche d'information sur le navire.

La Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor bénéficie d'une Indication Géographique Protégée depuis 2015, ainsi que d'une Charte Coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc, développée par l'OP Cobrenord.

3.3.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Bretagne.

Tableau 73 : Panorama institutionnel en région Bretagne

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Rennes	Les stations Ifremer de Dinard, Argenton, Concarneau, Lorient	Le Parc Naturel Marin d'Iroise
Le CDPMEM d'Ille-et-Vilaine, basé à Saint-Malo	Le Centre Ifremer de Bretagne ainsi que le siège administratif de l'Ifremer, basé à Plouzané	37 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes
Le CDPMEM des Côtes d'Armor, basé à Pordic	Agrocampus Ouest, basé à Rennes	10 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
Le CDPMEM du Finistère, basé à Ergué-Gabéric	L'institut Maritime de Prévention, basé à Lorient	
Le CDPMEM du Morbihan, basé à Lorient	Le Centre Européen de Formation Continue Maritime, basé à Concarneau	
L'OP les Pêcheurs de Bretagne, basée à Quimper	Le Lycée Public Maritime Florence Arthau, à Saint-Malo	
L'OP COBRENORD, basée à Saint-Quay-Portrieux	Le Lycée Maritime Pierre Loti, à Paimpol	
	Le Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec	
	Le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Étel	

3.3.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.3.2.1 Aménager une place à la PPC dans les équipements et les services portuaires pour augmenter la traçabilité et la qualité des produits

Les navires de la PPC sont, de par leur petite taille, très inféodés à leur port d'exploitation. Ces ports d'exploitation sont répartis tout le long du littoral, particulièrement vaste en ce qui concerne la Bretagne. Par conséquent, les navires de la PPC peuvent être éloignés des ports équipés de halle à marée, sans avoir la possibilité technique de s'y rendre pour débarquer leurs produits. Même lorsque les navires peuvent débarquer et vendre leurs captures à travers le réseau de criées, les services proposés par celles-ci ne sont pas toujours adaptés aux faibles volumes et aux besoins spécifiques de la PPC.

Les ports d'exploitation sont rarement équipés de chambres froides ou de structures permettant la conservation et le traitement des produits. Ainsi, le stockage des captures en attente de commercialisation, ou leur traitement pour être valorisées sur des marchés particuliers ne sont pas possibles. La sécurité sanitaire des produits à destination de la vente directe peut donc parfois être remise en question.

Les entreprises de PPC bretonnes valorisent souvent leurs faibles volumes en vente directe, en ce qui concerne les poissons et les crustacés à forte valeur ajoutée, et passent par les entreprises de mareyage pour les crustacés moins valorisés mais représentant des volumes significatifs (araignées notamment).

Ces éléments ne favorisent pas la bonne traçabilité des produits de la PPC, ni la prise en compte des besoins spécifiques de la PPC en terme de traitement et de conservation des captures.

Pour autant, certaines halles à marée participent aux réflexions²⁴ portant sur le stockage des captures vivantes (poissons et crustacés). Au-delà des problématiques d'ordre technique, ce mode de valorisation nécessite d'apporter la garantie de conditions techniques et sanitaires d'abattage des captures à terre satisfaisantes, ce que pourraient apporter les criées. De plus, certains points de

²⁴ Projet VALIKE : <http://www.uniondelapoissonnerie.org/l-actualite/item/966-quel-avenir-pour-l-ikejime>

débarquements ont été équipés de bornes d'enregistrement pour accompagner les navires les plus éloignés des halles à marée à satisfaire à leurs obligations de pesée des captures au débarquement.



Pour répondre au besoin d'amélioration de la traçabilité, de la valorisation et de la qualité des produits débarqués par les navires de la PPC, il est nécessaire :

- ✓ d'encourager les projets de réflexion réunissant les producteurs et les acteurs de la mise en marché, pour permettre la prise en compte des besoins et des spécificités de la PPC en termes de conservation, de traitement et de valorisation des produits, dans les projets de réaménagement et de modernisation des criées et des points de débarquement ;
- ✓ d'améliorer l'enregistrement systématique des quantités débarquées, à travers l'équipement des points de débarquement, le développement d'outils informatiques mais aussi l'information et la formation des entreprises de PPC à l'intérêt de cet objectif ;
- ✓ d'équiper les ports d'exploitation éloignés des halles à marée avec des chambres froides, des balances, des ateliers de transformation permettant une meilleure traçabilité, qualité sanitaire et valorisation des produits qui y sont débarqués.

3.3.2.2 **Innover dans les techniques et les procédés de traitement et de transformation des captures pour gagner de nouveaux marchés plus valorisants**

Afin de pallier aux faibles volumes débarqués individuellement, les entreprises de la PPC doivent valoriser leurs produits pour obtenir le meilleur prix de vente. La petite taille de leur navire rend difficile l'équipement à bord permettant la conservation des prises et la réalisation des premiers traitements dans de bonnes conditions ergonomiques et sanitaires.

En Bretagne particulièrement, certaines espèces font l'objet de débarquements importants par les navires de la PPC. C'est le cas de l'araignée, dont la très grande majorité est vendue en Espagne, via le mareyage et sans grande valorisation. *A contrario*, d'autres espèces sont très prisées localement par les restaurateurs et les consommateurs mais demandent des traitements particuliers pour répondre à la demande.



Afin de renforcer les marges commerciales des entreprises de la PPC, il est nécessaire de conquérir de nouveaux marchés, locaux ou régionaux, en adaptant les produits à la demande et à l'évolution des modes de consommation. Pour cela, plusieurs axes de travail sont à envisager :

- ✓ innover dans les équipements des navires, compte-tenu de leur longueur réduite, pour permettre des meilleures conditions de conservation des prises dès leur montée à bord et les premiers traitements (glaçage, éviscération, étêtage, etc.).
- ✓ former les équipages aux bons gestes de conservations et de traitement des captures, et aux techniques nouvelles (ikejime par exemple), en menant une réflexion sur le format des formations à proposer (e-learning, formations en périodes de mauvais temps, etc.) ;
- ✓ gagner de nouveaux marchés en prenant en compte les changements dans les habitudes de consommation, en communiquant dans un périmètre local ou régional sur les qualités des produits et des modes de production, en encourageant les démarches de labellisation.

3.3.2.3 **Lever les verrous administratifs et réglementaires pour permettre une réelle démarche de diversification**

Les entreprises de la PPC sont des petites voire des très petites entreprises. Elles sont dépendantes de la disponibilité des ressources qu'elles ciblent en bande côtière, des aléas météorologiques et des prix de vente. Ces contraintes fortes peuvent mettre les entreprises en péril lorsqu'une ressource

devient inaccessible (fermeture de quota ou de zone), ou lorsqu'un hiver trop rigoureux les empêchent de sortir en mer.

Pour sécuriser leur chiffre d'affaires, la diversification de leur activité est une solution d'autant plus accessible à ces entreprises de PPC qu'elles présentent la souplesse nécessaire pour la mettre en œuvre (faible charges de production, charges d'équipage restreinte, activité restreinte en hiver, etc.). Cependant, dans les faits, les contraintes administratives, techniques ou réglementaires peuvent s'avérer être des freins à la diversification des entreprises de la PPC, et peu d'entre-elles s'y sont réellement investies.



Pour sécuriser le chiffre d'affaires des entreprises de la PPC, il est nécessaire d'encourager et de faciliter leurs démarches de diversification de leur activité :

- ✓ en levant les verrous administratifs, techniques et réglementaires pouvant représenter un frein ;
- ✓ accompagner les entreprises souhaitant s'inscrire dans une démarche de diversification en-dehors de son activité de pêche ;
- ✓ étudier d'autres voies de diversification, comme le développement d'activités connexes à la pêche en lien avec le tourisme (sur le modèle de ce qui est fait en agriculture, tables d'hôtes, bienvenue à la ferme, etc.) ou en lien avec le suivi du milieu marin (prise de mesures, observatoires en mer, etc.).

3.3.2.4 **Améliorer l'attractivité des métiers et du secteur pour assurer de bonnes conditions au renouvellement des équipages et aux transmissions d'entreprise**

Le renouvellement des équipages n'est pas inhérent à la PPC ni à la Bretagne. Cependant, les navires de PPC sont très souvent armés par un, voire deux hommes d'équipage, et l'indisponibilité d'un matelot ou même du chef d'entreprise lorsqu'il est embarqué peut alors mettre en péril l'activité complète du navire.

Les activités de PPC présentent des spécificités qui peuvent se révéler très attractives pour les personnes rentrant dans le métier, ou souhaitant s'installer. Il est donc nécessaire de communiquer sur ces attraits. Sur les navires de petite taille, il n'est pas toujours facile d'accueillir un stagiaire ou une personne en formation. Pourtant, cette caractéristique pourrait permettre aussi une grande proximité entre le patron-pêcheur et le matelot en formation ou nouvellement formé et garantir une transmission des connaissances de très grande qualité. Dans le cadre d'une reprise d'activité, cette transmission garantirait au reprenneur de très bonnes conditions pour démarrer son activité.



Pour assurer le renouvellement des équipages et une transmission des entreprises de PPC dans les meilleures conditions, il est nécessaire de mettre en place des actions visant à :

- ✓ accompagner spécifiquement les nouveaux entrants dans le métier, sous différentes formes : livret d'accueil, mise en place d'un compagnonnage, etc. ;
- ✓ communiquer sur les métiers et sur les spécificités des différents segments de pêche, en tenant compte des changements dans les attentes des nouvelles générations sur leur futur métier ;
- ✓ améliorer les conditions de vie et de travail à bord des navires, en prenant compte de la spécificité des navires de PPC (petite taille notamment) et des possibilités de modernisation des navires existants.

3.3.2.5 **Sécuriser les activités de PPC dans la bande côtière, en portant à connaissance leurs spécificités et leurs besoins dans les démarches de planification spatiale**

Les activités de PPC sont très inféodées à la bande côtière, où s'exercent également de nombreuses autres activités, traditionnelles ou nouvelles. Les démarches de protection du milieu marin et de création d'aires marines protégées sont très majoritairement situées dans ce même espace.

Pour permettre le maintien des activités de PPC dans cet espace convoité, il est nécessaire de lui assurer une bonne représentation de ses spécificités et de ses intérêts.

Pourtant, cela reste parfois difficile car les stocks régionaux exploités par les navires de PPC ne font la plupart du temps pas l'objet de suivis réguliers et l'activité n'est pas encore très bien caractérisée.



Face à l'émergence de nouveaux usages dans la bande côtière, de l'évolution des zones de protection du milieu marin et de la perte d'espace qui pourrait en résulter pour les activités de PPC, il est nécessaire d'augmenter la visibilité et la légitimité de ces activités, en :

- ✓ encourageant l'amélioration de la connaissance des activités de PPC, à travers notamment la mise en œuvre d'outils de suivi spécifiques ;
- ✓ améliorant la connaissance des stocks régionaux exploités par la PPC, pour remettre en perspective les activités de PPC et leurs possibilités de capture ;
- ✓ caractériser et porter à connaissance les spécificités et les besoins de la PPC.

3.3.3 **Synthèse des travaux menés**

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 74 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Bretagne)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Bretagne	Préoccupation
Économiques	<p>- Des équipements portuaires peu adaptés aux besoins spécifiques des navires de la PPC, qui en sont parfois éloignés géographiquement. Les criées sont peu attractives pour ces navires qui développent d'autres voies de commercialisation de leurs produits. La traçabilité et la sécurité sanitaire des produits peuvent alors être remises en question.</p> <p>- Par manque d'équipements à bord ou dans les ports de débarquement, et par manque de formation, les produits issus de la PPC ne sont pas toujours valorisés à la hauteur qu'ils pourraient être. Cette valorisation est à rechercher pour garantir de meilleures marges commerciales et encourager les navires de la PPC à travailler la qualité plutôt que la quantité.</p> <p>- La diversification des activités, voie de sécurisation financière pour les petites entreprises de la PPC soumises à de nombreux aléas, est dans les faits difficiles à mettre en place. Les verrous administratifs et réglementaires doivent être levés et de nouveaux services proposés par les entreprises de PPC en diversification doivent être recherchés.</p> <p>- Le renouvellement des équipages et la transmission des entreprises est un problème commun à l'ensemble des flottilles de pêche. Néanmoins, les navires de la PPC ont leurs problématiques propres (taille des navires et disponibilité du patron-pêcheur). L'accompagnement des nouveaux entrants dans le métier est à encourager, des nouveaux formats sont à rechercher, l'attractivité du métier est à renforcer.</p>	<p>- Aménager une place à la PPC dans les équipements et les services portuaires pour augmenter la traçabilité et la qualité des produits.</p> <p>- Innover dans les techniques et les procédés de traitement et de transformation des captures pour gagner de nouveaux marchés plus valorisants.</p> <p>- Lever les verrous administratifs et réglementaires pour permettre une réelle démarche de diversification.</p> <p>- Améliorer l'attractivité des métiers et du secteur pour assurer de bonnes conditions au renouvellement des équipages et aux transmissions d'entreprise.</p>	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure
			Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure
			Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.	Secondaire
			Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.	Majeure

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Bretagne	Préoccupation
Environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - La superposition et la juxtaposition des zones de protection du milieu marin, principalement situées dans la bande côtière, ne facilite pas leur compréhension par les pêcheurs ni l'adhésion de ceux-ci aux démarches. Pour autant, les professionnels bretons et les structures se sont fortement impliqués dans les projets relatifs à leur mise en œuvre. - Les délais de réalisation des études et de la définition des mesures de gestion inhérentes à ces zones font planer sur la PPC, inféodée à la bande côtière, la menace de ne pas pouvoir continuer à mener ses activités. - La gestion des déchets marins, d'origine multiple, n'est pas suffisante, en mer comme à terre. 	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les enjeux de gouvernance. - Organiser la collecte des déchets et diminuer l'impact des matériaux des engins de pêche <p>i Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.</p>	<p>Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.</p>	Majeure
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de PPC se déroulent dans la bande côtière, très utilisée par d'autres usages traditionnels ou nouveaux. - Les démarches de planification et d'installation de nouvelles activités se développent, et il est important que la PPC puisse y faire valoir ses spécificités. - Le manque de connaissance sur les activités de PPC et sur les stocks qu'elle exploite ne le permet pas toujours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les activités de PPC dans la bande côtière, en portant à connaissance leurs spécificités et leurs besoins dans les démarches de planification spatiale. 	<p>Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.</p> <p>Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.</p>	Majeure Majeure

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Bretagne	Préoccupation
Sécurité et ergonomie à bord	- La sécurité à bord n'est pas spécifique à la PPC, ni à la Bretagne.	i Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.		Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)

3.4 Région Pays-de-la-Loire

3.4.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Pays de la Loire est composée de **371 navires, dont 360 sont actifs** à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à cinq quartiers maritimes : celui de Nantes (17 navires), dont les ports principaux sont Pornic, La Turballe et Gravette; celui de Saint-Nazaire (116 navires) dont les ports principaux sont La Turballe, Saint-Nazaire et Le Croisic ; celui du L'Île d'Yeu (29 navires) dont les ports principaux sont Port-Joinville (L'Île-d'Yeu), Les Sables-d'Olonne et Capbreton; celui de Noirmoutier (83 navires) dont les ports principaux sont L'Herbaudière (Noirmoutier-en-l'Île), Noirmoutier-en-l'Île, et L'Epoids (Beauvoir-sur-Mer); et celui des Sables d'Olonne (126 navires) dont les ports principaux sont Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et L'Aiguillon-sur-Mer (d'après SIH, 2018).

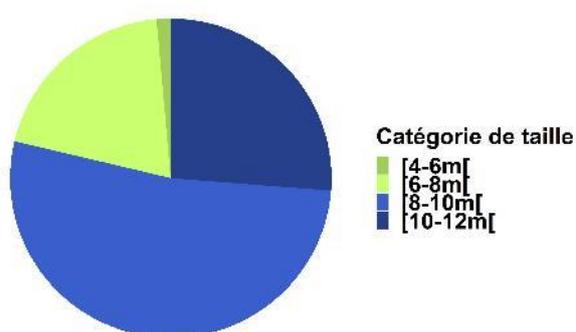
3.4.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **141 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 38 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 75 ci-dessous :

Tableau 75 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (Pays-de-la-Loire)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m[2	2	1	50	25	38	6
[6-8m[28	66	2	1 787	64	29	7
[8-10m[74	405	5	7 427	100	30	9
[10-12m[37	539	15	6 102	165	24	12
Total	141	1 013	7	15 366	109	28	9

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

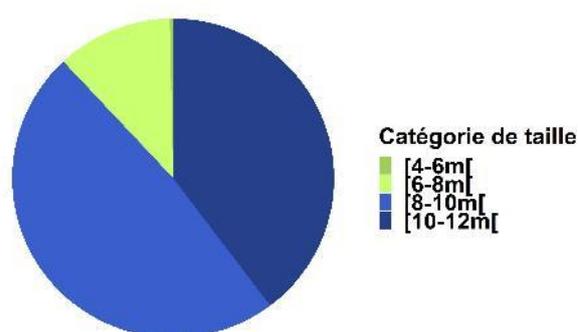


Figure 67 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Pays de la Loire)

La classe de taille la plus représentée est celle des navires de 8 à 10 m. Les navires de plus de 10 m sont également nombreux, avec 37 unités. En revanche, peu de navires de moins de 8 m sont représentées au sein de la PPC ligérienne. Le navire moyen est une unité moyenne de 9 m de long, de 28 ans de puissance moyenne (7 UMS pour 109 kW).

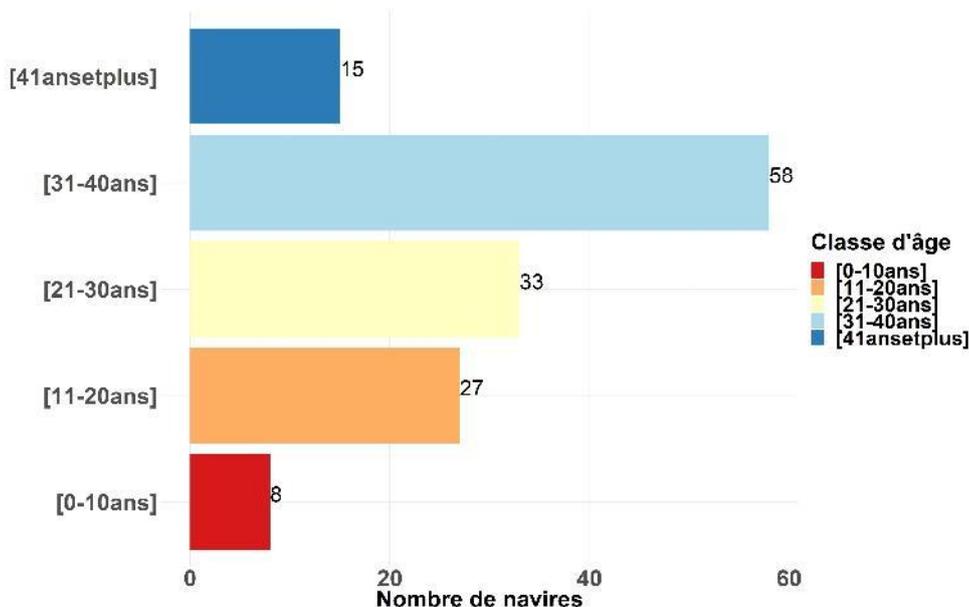


Figure 68 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Pays de la Loire)

La classe d'âge la plus représentée est celle des navires de 31 à 40 ans, avec 58 navires.

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 29 % en dix ans, et tend à stagner depuis 2015 (d'après SIH, 2018).

3.4.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 240 marins employés soit près de 29 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 720 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,71 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

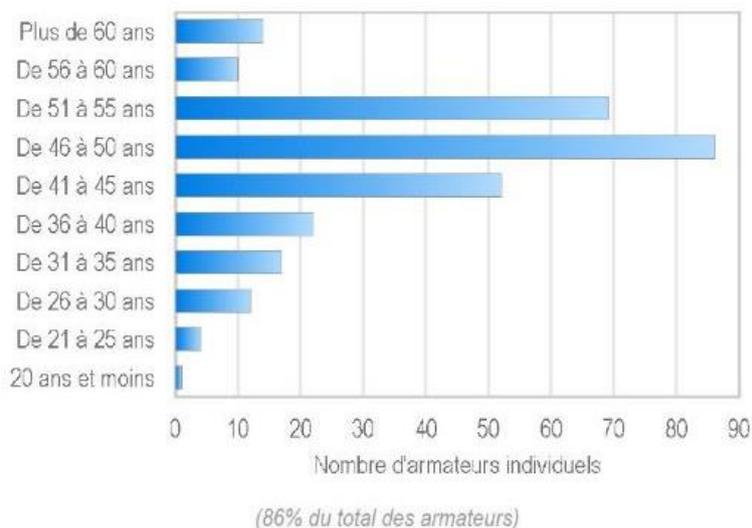


Figure 69 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale Pays de la Loire (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 40 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

3.4.1.3 Type d'activités de la PPC

3.4.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 99 % de la flotte PPC a été active. 90 % de la PPC a un rayon d'action essentiellement côtier (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 12 milles).

Tableau 76 : Rayon d'action de la flotte PPC en Pays de la Loire

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	1
Côtier	128
Mixte	12

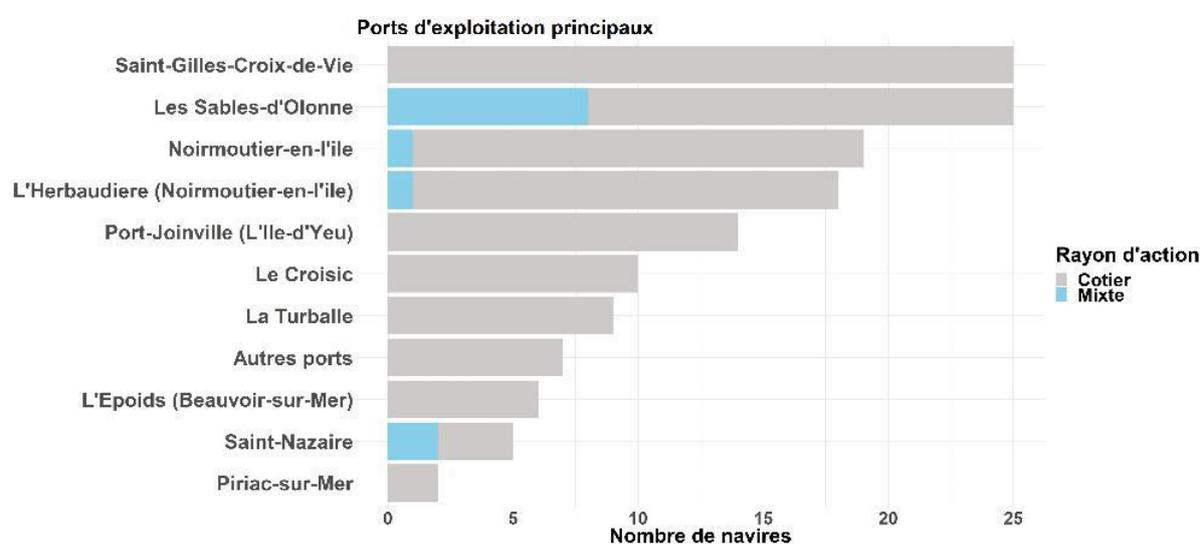


Figure 70 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Pays-de-la-Loire)

Les navires de PPC exploitent de nombreux petits ports le long du littoral des Pays-de-la-Loire, long de 450 km. Les ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables-d'Olonne sont les plus actifs pour la PPC. Les deux ports de l'Île de Noirmoutier comptent également une vingtaine de navires²⁵.

Les 6 halles à marée, dont les prix moyens en 2018 sont supérieurs au prix moyen national (exceptée la Turballe), offre un bon maillage en termes d'équipements.

3.4.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC est active à la fin du printemps (de mai à juin) et en été (de juillet à septembre), avec une légère baisse d'activité en automne et une baisse d'activité en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

²⁵ Le port de Noirmoutier apparaît deux fois du fait d'incohérences liées aux obligations déclaratives.

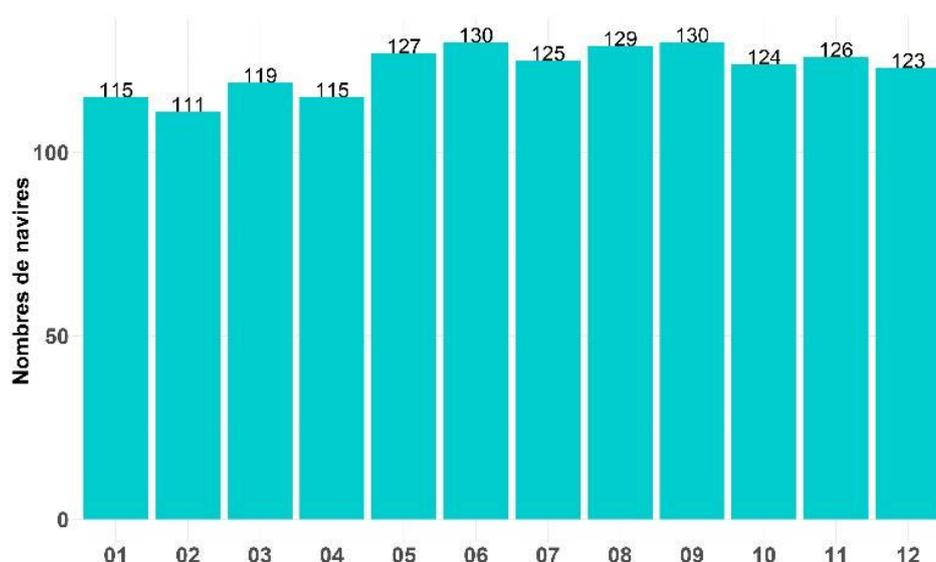


Figure 71 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Pays de la Loire)

Les unités de moins de 8 mètres (soit 30 navires) sortent peu à l'année (moins de 100 marées par an en moyenne), tandis que les unités de 8-10 mètres réalisent en moyenne 142 marées et les 10-12 mètres réalisent en moyenne 173 marées.

Tableau 77 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Pays de la Loire)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m[2	86	43
[6-8m[28	2 669	95
[8-10m[74	10 539	142
[10-12m[37	6 416	173

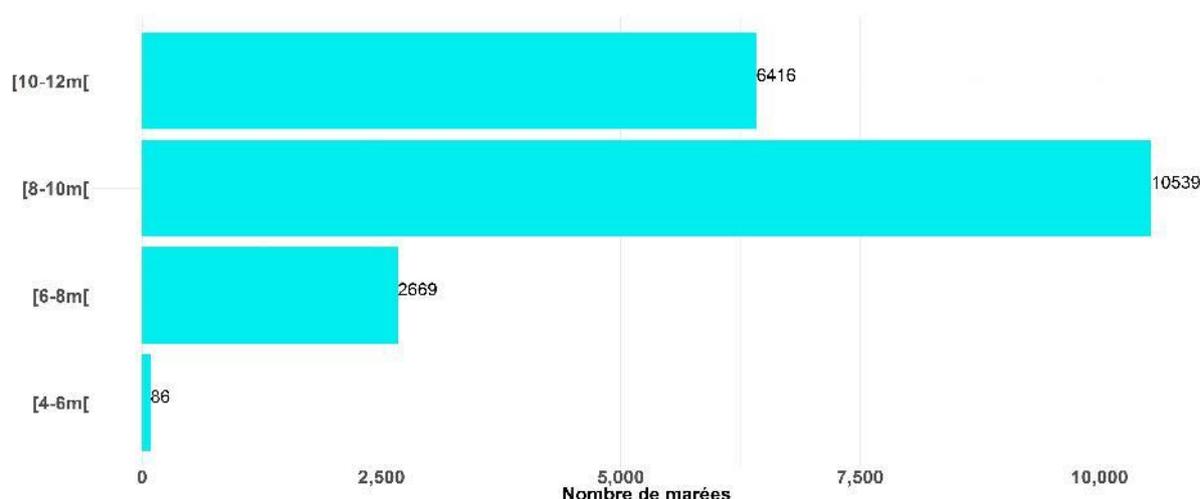


Figure 72 : Nombre de marées cumulées de la PPC (Pays de la Loire)

3.4.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les **palangres**, qui représentent un tiers des engins principaux déclarés par les navires (d'après SACROIS, 2018). Les **pièges** (casiers, nasses) sont également bien représentés, avec 29% des engins.

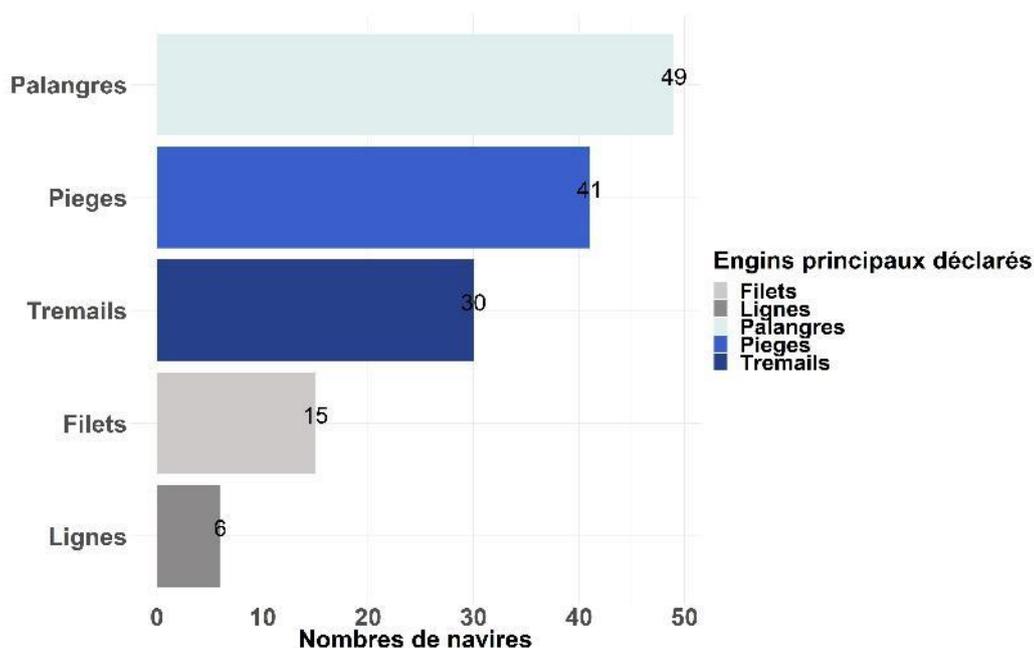


Figure 73 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Pays de la Loire)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

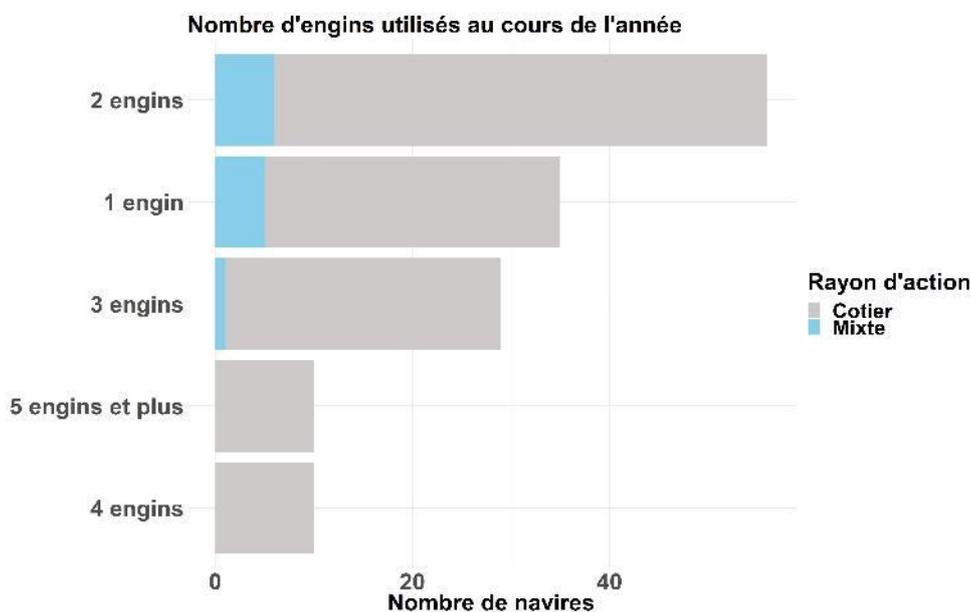


Figure 74 : Polyvalence des navires (Pays de la Loire)

75 % des navires sont polyvalents : 56 d'entre eux ont déclaré deux engins différents et 49 d'entre eux ont utilisé plus de deux engins au cours de l'année 2018. Les pièges, les palangres et les trémails sont les engins les plus utilisés au cours de l'année : ils représentent 74 % du cumul des mois d'activité.

Tableau 78 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Pays de la Loire)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Dragues	6	18 %	22	22 %
Lignes	21	84 %	78	87 %
Chaluts	49	20 %	168	10 %
Filets	33	52 %	196	51 %
Trémails	52	62 %	332	62 %
Pièges	76	78 %	454	84 %
Palangres	77	80 %	558	89 %

Les palangres (80 % de l'effectif régional), les pièges (78 %) et les lignes (84 %) sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale.

La PPC régionale représente 20 % des effectifs régionaux mettant en œuvre des chaluts (incluant des tamis, ces engins permettant de cibler notamment la civelle en période hivernale - 44 unités catégorisées comme PPC sur 245 navires, identifiés d'après SACROIS en 2018)

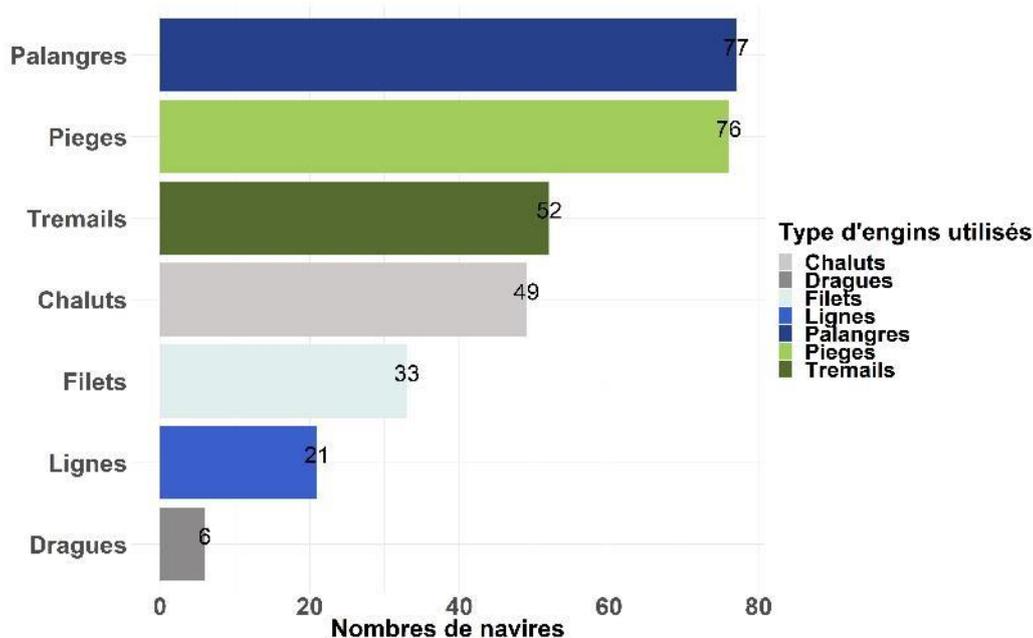


Figure 75 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Pays de la Loire)

Tableau 79 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Pays de la Loire)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Palangres	37	30	29	42	44	45	53	55	59	59	55	50	558
Pièges	31	29	29	33	45	46	39	38	42	37	46	39	454
Trémails	14	14	23	39	42	39	32	33	30	26	22	18	332
Filets	16	14	13	13	15	21	19	17	18	15	17	18	196
Chaluts	44	43	41	1	2	1	1	1	3	1	3	27	168
Lignes			2	7	9	14	14	14	10	4	3	1	78
Dragues	2	2	1	2	2	1	1	2	2	2	2	3	22

Tableau 80 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (Pays de la Loire)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Palangres de fond à bars	73	438
Casiers à bouquet	47	258
Tamis à civelle	44	154
Trémails à soles	38	271
Casiers à homard	36	171
Palangres à congre	33	123
Trémails à bars	28	132
Palangres à lieu jaune	25	91
Trémails à seiches, sépioles	23	40
Casiers à grands crustacés	20	69
Palangres à sparidés	20	50
Palangres à maigre	17	33
Palangres à merlan	16	94
Trémails à poissons	15	48
Filets maillants à dorade royale	13	46
Trémails à dorade royale	13	44
Casiers à congre	12	17
Filets maillants à bars	11	36
Casiers à poulpes	9	14
Filets maillants à rougets	9	25

Tableau 81 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC (Pays de la Loire)

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Palangres de fond à bars	25	22	26	31	29	31	37	41	47	51	52	46	438
Trémails à soles	14	15	17	31	30	30	23	23	25	24	21	18	271
Casiers à bouquet	29	28	22	18	11	9	11	14	20	27	34	35	258
Casiers à homard		2	3	21	33	31	28	21	18	8	4	2	171
Tamis à civelle	42	42	40	1	1						1	27	154
Trémails à bars	10	9	10	16	14	12	12	8	9	7	13	12	132
Palangres à congre	16	9	13	16	13	11	8	4	8	8	9	8	123
Palangres à merlan	3	5	8	9	12	13	9	9	9	9	4	4	94
Palangres à lieu jaune	5	5	2	7	7	6	8	11	12	15	10	3	91
Casiers à grands crustacés	2	1	4	9	7	8	10	8	7	6	4	3	69
Palangres à sparidés	2	4	5	6	6	5	4	2	4	5	5	2	50
Trémails à poissons	2	2	3	4	5	4	5	6	4	5	3	5	48
Filets maillants à dorade royale	6	3	2	2	2	7	4	3	2	4	7	4	46
Trémails à dorade royale	2	2	2	3	3	9	5	6	6	3	2	1	44

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails à seiches, sépioles			1	17	20	1					1		40
Filets maillants à bars	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	6	6	36
Palangres à maigre						2	9	10	6	6			33
Filets maillants à rougets						2	6	7	6	4			25

Les métiers les plus pratiqués par les navires de PPC en région Pays-de-la-Loire sont les métiers de l'hameçon (palangre et lignes), ciblant le congre, le bar, le merlan, le lieu jaune, la daurade, etc. Ces métiers sont pratiqués tout au long de l'année : le lieu jaune en automne et le bar en hiver. Ces espèces sont les plus importantes dans la production de cette flottille. La sole ciblée principalement au début du printemps aux trémails représente également une part significative des débarquements (chapitre 3.4.1.4.1).

Les pièges sont également utilisés tout au long de l'année : ils permettent de cibler des crustacés à haute valeur commerciale (notamment, pour la crevette bouquet en hiver, homard au printemps jusqu'à la fin de l'été), dont les prix moyens s'élèvent entre 20 et 24 €/kg.

Il est à noter que certaines unités pratiquent des combinaisons d'engins dormants et mobiles, d'où la présence de certaines unités pratiquant le tamis dans notre population, qui ciblent essentiellement la civelle pendant la période hivernale.

3.4.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

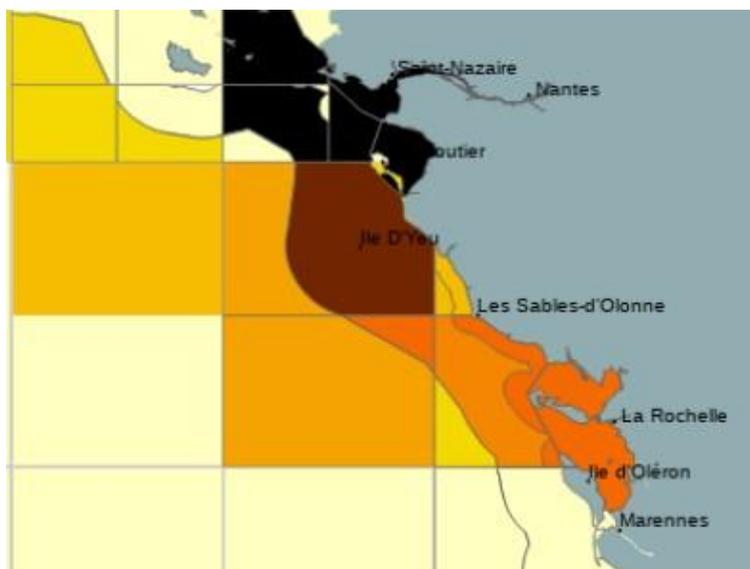


Figure 76 : Principales zones ciblées par la pêche en Pays de la Loire (SIH, 2018)

L'estuaire de la Loire et la Baie de Bourgneuf sont les secteurs les plus pêchés en pays de la Loire, en particulier jusqu'aux 12 milles des côtes.

Tableau 82 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Pays de la Loire)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.8.a	19 656	2 825	22 459
27.8.b	37	5	25
27.7.e	16	2	17
27.7.h	1	1	6
27.2.a	4	1	4
27.8.d	4	0	4
27.10.b	1	0	1
27.7.d	2	0	1

Les usages en mer sont nombreux sur l'espace maritime exploité par les navires de la PPC ligériens : extractions de granulats marins, projets d'éoliennes en mer, aires marines protégées, pêche de loisir, etc. Or, ces espaces, situés majoritairement **en zone 8.a**, représentent **99 % de la valeur produite** par la PPC.

3.4.1.4 Production et valorisation des produits

3.4.1.4.1 Production en volume et en valeur

La côte ligérienne présente des milieux variés, de l'estuaire de la Loire à l'océan. La grande diversité des métiers qui en résulte et la complémentarité des flottilles de pêche assurent des apports variés.

En 2018, la PPC a débarqué **2 834 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 22 millions** d'euros. Cela représente approximativement 9 % de la production régionale en volume et 20 % en valeur (Tableau 52).

Tableau 83 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Pays de Loire)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Bar européen	331	5 596	16,91
Sole commune	316	4 529	14,33
Bouquet commun	117	2 813	24,04
Lieu jaune	237	1 713	7,23
Homard européen	69	1 392	20,17
Autres espèces	347	1 230	3,54
Merlan	303	1 109	3,66
Congre d'Europe	585	944	1,61
Dorade royale	68	901	13,25
Tourteau	112	430	3,84
Araignée européenne	140	289	2,06
Seiche commune	49	255	5,2
Maigre commun	16	217	13,56
Merlu européen	30	174	5,8
Anguille d'Europe	20	167	8,35
Pagre rouge	9	154	17,11
Sar commun	18	147	8,17
Dorade grise	23	136	5,91
Rouget de roche	9	127	14,11
Coquille St-Jacques atlantique	24	96	4
Sole-pole	11	93	8,45
Total	2 834	22 512	-

Les principales espèces produites par la PPC régionale en volume sont **le congre, le merlan et lieu jaune**. Le congre est principalement exporté sur les marchés espagnols, cette espèce étant faiblement valorisée et peu consommée sur le territoire.

Les espèces contribuant majoritairement à la valeur dégagée par la PPC sur le territoire ligérien sont le bar (25 % de la valeur produite), la sole (20 %) et le bouquet commun (12 %).

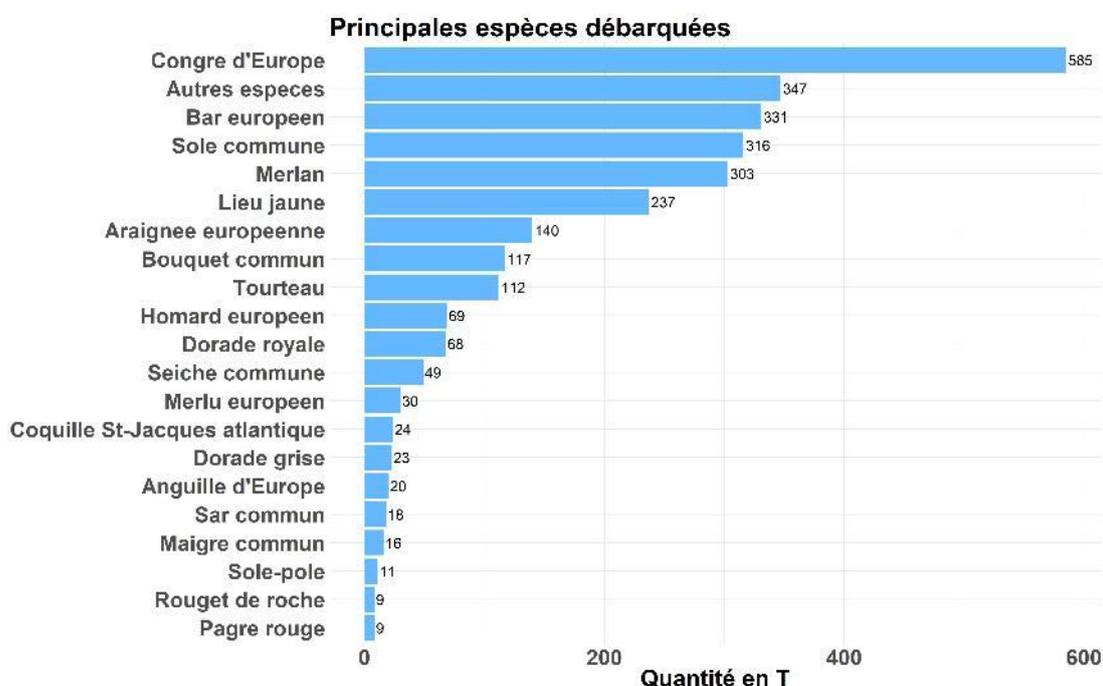


Figure 77 : Production de la PPC en volume (T) (Pays de la Loire)

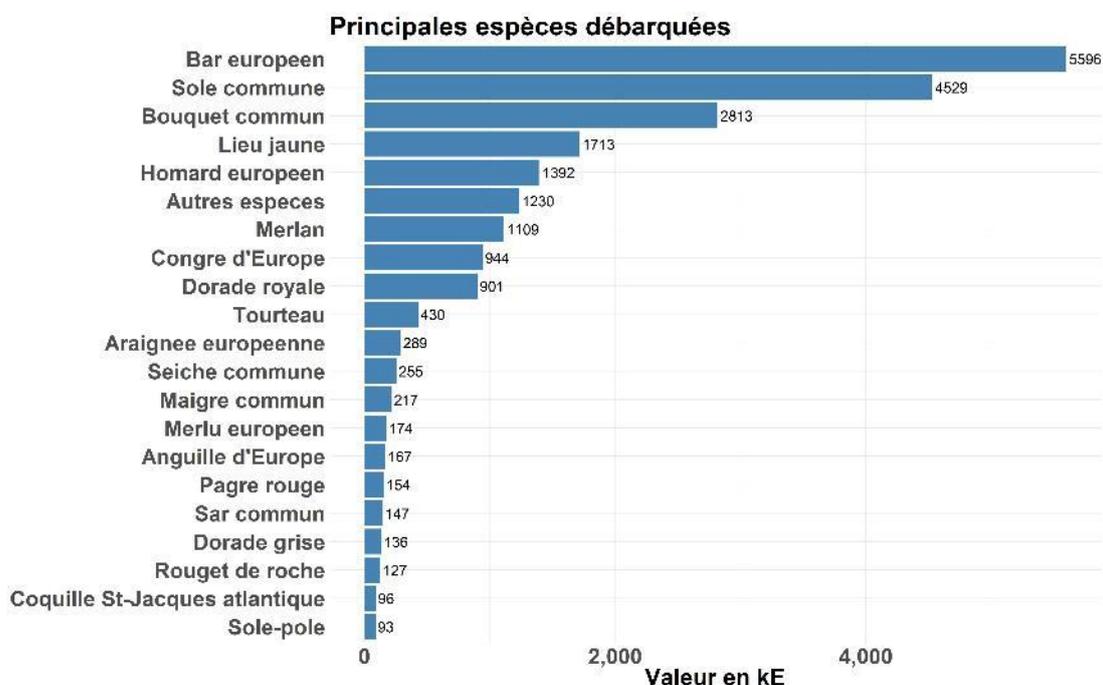


Figure 78 : Production de la PPC en valeur (k€) (Pays de la Loire)

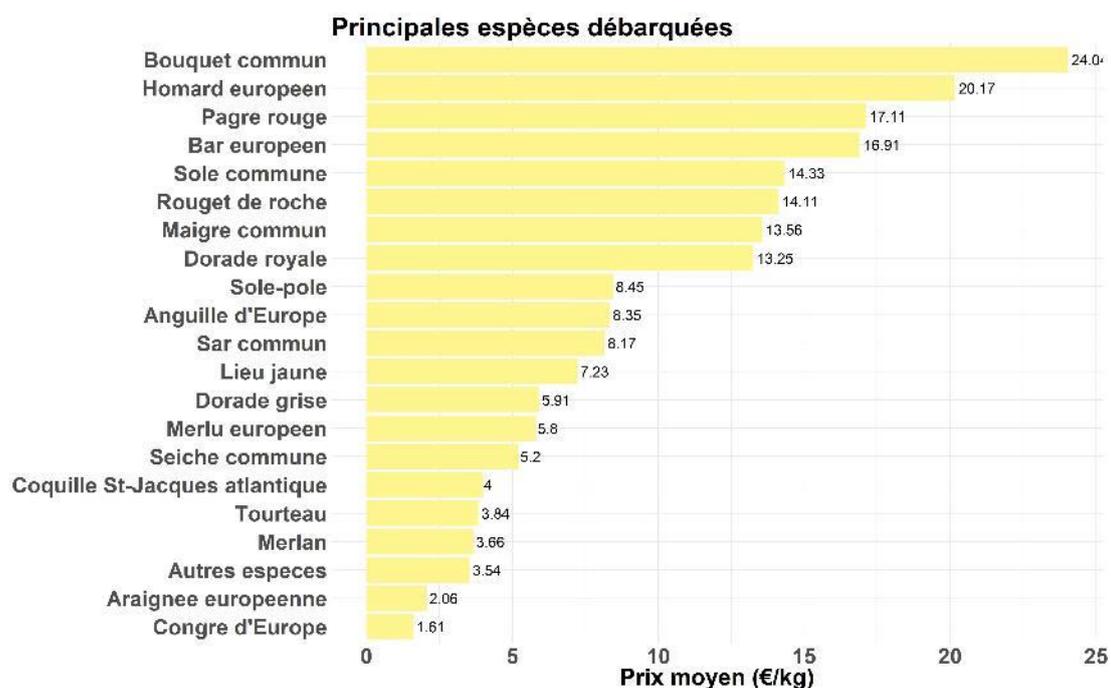


Figure 79 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Pays de la Loire)

3.4.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

En Pays de la Loire, environ 120 unités adhèrent à une organisation de producteurs (OP) sur les 141 navires de la PPC régionale. Ce taux d'adhésion (environ 85 %) est peut être lié aux espèces principalement ciblées par la PPC. La PPC ligérienne est dépendante économiquement à certaines espèces soumises à quota ou à une limitation de capture, comme le bar ou la sole. Le bar représente 25 % de la valeur débarquée sur le territoire. La sole commune est une des espèces clés du territoire : elle représente de 20 % la valeur débarquée. Leur exploitation est gérée par quota : ce facteur peut donc inciter certains navires ciblant spécifiquement ces espèces à adhérer à une OP pour avoir accès à ces ressources.

Tableau 84 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Pays de la Loire)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Congre d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Araignée européenne	-	Non	Inconnu	Non	-
Bouquet commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Tourteau	-	Non	Inconnu	Non	-
Homard européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Coquille St-Jacques atlantique	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade grise	-	Non	Inconnu	Non	-
Anguille d'Europe	-	Oui	Inconnu	Non	-
Sar commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Maigre commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole-pole	-	Non	Inconnu	Non	-
Pagre rouge	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Évaluation	État du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Bar européen	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	2 150 ²⁶
Lieu jaune	8 a-b	Oui	Inconnu	Oui	1 230
Sole commune	8 a-b	Oui	Ni surpêché, ni surexploité	Oui	3 319
Merlu européen	8 a-b	Oui	Ni surpêché, ni surexploité	Oui	29 338
Merlan	8 a-b	Oui	Non surpêché	Oui	1 524

3.4.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Les produits de la pêche sont majoritairement vendus sous les criées, par praticité, mais la vente directe existe également.

2 397 tonnes pêchées par la PPC sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 84 % des volumes capturés. 16 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

Tableau 85 : Ventes en halles à marées réalisées par la PPC (Pays de la Loire)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Les Sables d'Olonne	725	7 653	9 %	7 444	43 720	17 %
Noirmoutier	675	1 592	42 %	4 663	11 821	39 %
St Gilles Croix de Vie	499	1 865	27 %	3 824	7 726	49 %
Le Croisic	374	1 741	21 %	3 194	12 762	25 %
La Turballe	111	6 955	2 %	755	19 250	4 %
Hors criées	11	57 894	0 %	1 812	89 630	2 %
Ile d'Yeu²⁷	2	123	2 %	9	586	2 %
Total	2 397	77 823	3 %	21 701	185 495	12 %

Tableau 86 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Pays de la Loire)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Les Sables d'Olonne	10,27	5,71
Noirmoutier	6,91	7,43
St Gilles Croix de Vie	7,66	4,14
Le Croisic	8,54	7,33
La Turballe	6,80	2,77
Hors criées	164,73	1,55
Ile d'Yeu²⁷	4,50	4,76
Total	9,05	2,38

La PPC valorise mieux sa production que les autres segments, sauf pour les criées de Noirmoutier (l'espèce principalement vendue étant le congre, espèce à faible valeur commerciale) et de l'île d'Yeu

²⁶ Limite de capture nationale pour le stock Sud

²⁷ La criée de l'île d'Yeu n'existe plus, les débarquements sont transférés à la criée des Sables d'Olonne. Néanmoins, des débarquements rattachés à la criée de l'île d'Yeu apparaissent, du fait d'incohérences liées aux référentiels utilisés par l'application SACROIS. Il est à noter que ces référentiels sont utilisés en routine par l'administration et l'Ifremer, d'où le choix de ne pas modifier cette incohérence

(faible volume débarqué par la PPC sur cette criée). Sur les autres criées régionales, on retrouve des espèces à plus haute valeur commerciale (par exemple bar européen, lieu jaune et crevette bouquet).

Le hors-criées présente un prix moyen très supérieur aux autres segments: ce mode de vente concerne une espèce à très haute valeur commerciale, l'anguille.

Tableau 87 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (Pays de la Loire)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Invenu à destination	3	13	23 %	0	0	0 %
Stockage	5	47	11 %	3	38	8 %
Vente aux enchères	2373	16 739	14 %	19 870	91 873	22 %
Vente de gré à gré	14	4 817	0 %	1 826	14 429	13 %
Vente par contrat	0	2 339	0 %	1	886	0 %

Le mode de vente le plus pratiqué est la vente à l'enchère, qui concerne 84% des ventes.

3.4.1.4.4 Stratégie de valorisation

Certaines pêcheries du territoire sont intéressées par l'écolabel « Pêche durable » développé par les acteurs de la filière grâce à une très large concertation (ONG, association de consommateurs, professionnels de la filière amont et aval). Ce label est géré par FranceAgriMer. La prise en compte du volet social dans le référentiel est jugé intéressante par les acteurs de la filière. Toutefois, les acteurs peinent à engager cette démarche de certification, du fait d'un cahier des charges complexe à mettre en œuvre.

Une marque régionale est en cours de définition, mais il est difficile d'y intégrer les produits de la pêche et de l'aquaculture (espèces sauvages, provenance difficile à prouver) (d'après Région Pays de la Loire).

3.4.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Pays-de-la-Loire.

Tableau 88 : Panorama institutionnel en région Pays-de-la-Loire

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le COREPEM, Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins, basé aux Sables d'Olonne L'OP Vendée, basée aux Sables d'Olonne L'OP des Pêcheurs Artisans de Noirmoutier, basée à Noirmoutier-en-l'Île L'OP Estuaires, basée aux Sables d'Olonne	Le Centre Ifremer Atlantique, basé à Nantes La station Ifremer de Bouin Le SMIDAP, Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays-de-la-Loire, basé à Nantes Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard	Site Natura 2000 en mer du Plateau du Four

3.4.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.4.2.1 Améliorer la valeur ajoutée des produits en formant aux bonnes pratiques, en organisant la mise en vente et encourageant l'équipement des navires

Bien que les prix de vente moyen des criées ligériennes soient globalement plus intéressants que la moyenne nationale (seule la criée de La Turballe affichait un prix moyen inférieur à la moyenne nationale

de 3,39 €/Kg en 2018 (Tableau 86), il est nécessaire de continuer à améliorer la qualité des produits débarqués et de leur mise en vente. Dans ce même souci d'encourager les captures de qualité plutôt que de quantité, l'ensemble de la filière doit pouvoir monter en compétence à travers la formation aux bonnes pratiques : conditionnement et conservation à bord des captures, harmonisation de la qualification des produits proposés à la vente, connaissances des nouvelles techniques de traitement. Les navires de la PPC, de petite taille par définition, doivent pouvoir améliorer leurs techniques de sélection des captures, de conservation et de traitement en s'équipant avec des outils performants.

Dans le contexte du développement de la vente à distance, il est nécessaire d'harmoniser la qualification des produits proposés à la vente, pour éviter les inégalités de valorisation. Les apports sous halle à marée des produits de la PPC sont difficilement prévisibles et très variables, ce qui ne permet pas la meilleure prise en charge pour la mise en vente.

 L'ensemble de la filière doit pouvoir monter en compétences techniques et théoriques garantissant une valorisation des captures continues.
L'organisation et la prévision des apports de la PPC est à encourager, spécifiquement pour les produits de la PPC

3.4.2.2 **Améliorer les outils de production pour répondre aux enjeux de la PPC**

L'attractivité des métiers de la pêche, les progrès sur la sélection des captures, l'amélioration des conditions de vie à bord ne peuvent pas se faire sans renouveler les navires, particulièrement âgés en région Pays-de-la-Loire. La modernisation et l'équipement des navires doivent être encouragés mais elle a ses limites et la construction de navires neufs se heurte à la rigidité de la réglementation. Il y a là une déconnexion entre les objectifs poursuivis et la réalité du terrain.

 Les outils de production, les navires tout particulièrement, doivent être modernisés et renouvelés. Cela doit passer par de la remise en cohérence des besoins et des contraintes administratives.

3.4.2.3 **Sécuriser la dépendance des activités de PPC à la bande côtière**

Les activités de la PPC sont par nature inféodées aux milieux estuariens et côtiers et dépendantes de leur bonne qualité. Lorsque celle-ci se dégrade et que l'activité de la PPC s'en trouve impactée, des mécanismes doivent être enclenchés pour reconnaître cet impact et protéger les entreprises de la PPC. Pour cela, il est nécessaire que les activités et les performances de la PPC soient mieux décrites.

 Accompagner les programmes d'acquisition de données sur les stocks régionaux et leur exploitation, renforcer les compétences, les moyens et le rôle des structures professionnelles dans les actions d'acquisition de connaissances et de communication, permettrait de définir plus précisément les activités de PPC, leurs mécanismes et les impacts qu'elle subit lorsque son environnement est modifié, quelle qu'en soit la cause.
Les entreprises de PPC doivent avoir l'assurance de la durabilité de leurs activités dans la bande côtière, pour augmenter leur visibilité et leur permettre d'élaborer des stratégies à moyen termes.

3.4.3 **Synthèse des travaux menés**

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 89 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Pays-de-la-Loire)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Pays-de-la-Loire	Préoccupation
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> - PPC disséminée sur beaucoup de ports et de petits navires, poids et activité difficiles à évaluer. - Manque d'organisation, de prévision et d'harmonisation de la qualité lors de la vente des produits issus de la PPC, d'autant plus dans le cas des ventes à distance. - Problème du parasitisme qui pourrait nuire à l'image des produits de la mer et qui dévalorise les produits à la vente. - Valorisation des captures toujours à rechercher, bonnes pratiques à encourager (conservation et stockage à bord, petite transformation). - L'attractivité des métiers passe aussi par les conditions de vie et de travail à bord, et les navires de PPC doivent pouvoir les améliorer pour répondre aux attentes des futurs marins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la mise en vente des produits et l'annonce des apports des navires de PPC. - Lutter contre le parasitisme pour ne pas perdre en qualité des produits et en confiance des consommateurs. - Réfléchir à l'attractivité des métiers et des outils de production. - Former aux bonnes pratiques de conservation et de traitement des produits à bord et à la débarque. 	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure
			Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure
			Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.	Majeure
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectivité à rechercher, pour limiter les captures accidentelles ou indésirées. Poids de l'opinion publique et de la médiatisation des captures accidentelles de dauphins sur les activités de pêche quelles qu'elles soient. - Forte dépendance des activités de PPC à la qualité des eaux côtières et estuariennes, sans pour autant avoir d'effet de levier sur les causes terrestres de la dégradation de cette qualité. Réflexion à porter sur la capacité de la PPC de se protéger en cas d'impact sur ses activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les navires de PPC à s'équiper d'outils permettant d'augmenter la sélectivité et de diminuer les impacts sur les espèces et les habitats. - Accompagner les programmes d'acquisition de données sur les stocks régionaux et sur leur exploitation. 	Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu.	Majeure
			Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Pays-de-la-Loire	Préoccupation
	<ul style="list-style-type: none"> - Par nature, la pêche dans la bande côtière a des incidences sur les habitats et les espèces. Il est important de mieux connaître les activités, les stocks et le milieu pour mieux appréhender ces impacts. - Le désengagement de l'Ifremer sur ce type d'études poussent les structures professionnelles à mener leurs propres campagnes d'acquisition de données, mais la caution scientifique reste indispensable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences, les moyens et le rôle des structures professionnelles dans les actions d'acquisition de connaissance et de communication. 		
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation croissante des structures professionnelles par l'administration et la société civile, pour représenter et porter la voix des navires de PPC. - Difficulté de reconnaissance de ces activités par manque de données, faibles mobilisations des entreprises car non structurées et peu disponibles. - Les activités de PPC sont soumises au partage de l'espace côtier avec de nombreuses autres activités, laissant peu de possibilités de reports en cas de bouleversement des équilibres (Brexit par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC. - Permettre aux professionnels de disposer d'une stratégie et de moyens de communication leur permettant de faire connaître les métiers de la pêche, de les rendre attractifs et de réagir aux attaques médiatiques. 	<p>Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.</p>	Majeure
			<p>Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.</p>	Secondaire
Sécurité et ergonomie à bord	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipement des navires et des équipages devrait être incité avant que les dispositions ne soient obligatoires. - Les entreprises de PPC n'ont pas le temps ni les compétences administratives pour porter ce type de projet. Il paraît opportun de permettre un portage collectif pour ce type d'équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'équipement des navires et des équipages avant que la réglementation ne le rende obligatoire, en incitant les chefs d'entreprise à s'équiper et en facilitant le portage collectif des programmes d'équipement. 	<p>Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.</p>	<p>Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)</p>

3.5 Région Nouvelle-Aquitaine

3.5.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Nouvelle-Aquitaine est composée de **555 navires**, dont 505 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à six quartiers maritimes : celui de Marennes (100 navires), dont les ports principaux sont Royan, La Cotinière et Mortagne-sur-Gironde; celui de l'île d'Oléron (73 navires) dont les ports principaux sont La Cotinière, Boyardville et Le Château d'Oléron; celui de La Rochelle (74 navires) dont les ports principaux sont La Rochelle, Charron Le Pave et Celeiro; celui d'Arcachon (116 navires) dont les ports principaux sont Arcachon, La Vigne et Gujan-Mestras ; celui de Bordeaux (36 navires) dont les ports principaux sont Callonges (Saint-Ciers-sur-Gironde), Le Verdon-sur-Mer et Portes Neuves (Saint-Ciers-sur-Gironde) ; et celui de Bayonne (156 navires), dont les ports principaux sont Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Bayonne et Castletown bearhaven (d'après SIH, 2018).

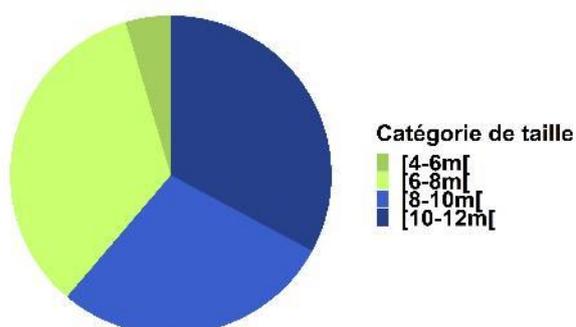
3.5.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **219 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 39 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 90 ci-dessous :

Tableau 90 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m[10	12	1	532	53	20	6
[6-8m[75	162	2	6 089	81	17	7
[8-10m[62	298	5	7 771	125	29	9
[10-12m[72	793	11	11 012	153	31	11
Total	219	1 266	6	25 404	116	25	9

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

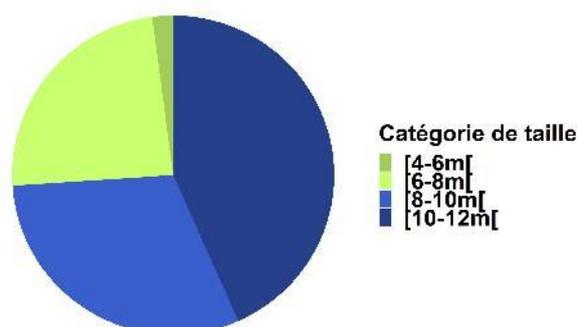


Figure 80 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Nouvelle-Aquitaine)

Les classes de taille les plus représentées sont celles des navires de 6 à 8 m et de 10 – 12m. En revanche, peu de navires de moins de 8 m sont représentées au sein de la PPC régionale. Le navire moyen est une unité moyenne de 9 m de long, de 25 ans et relativement puissant (6 UMS pour 116 kW).

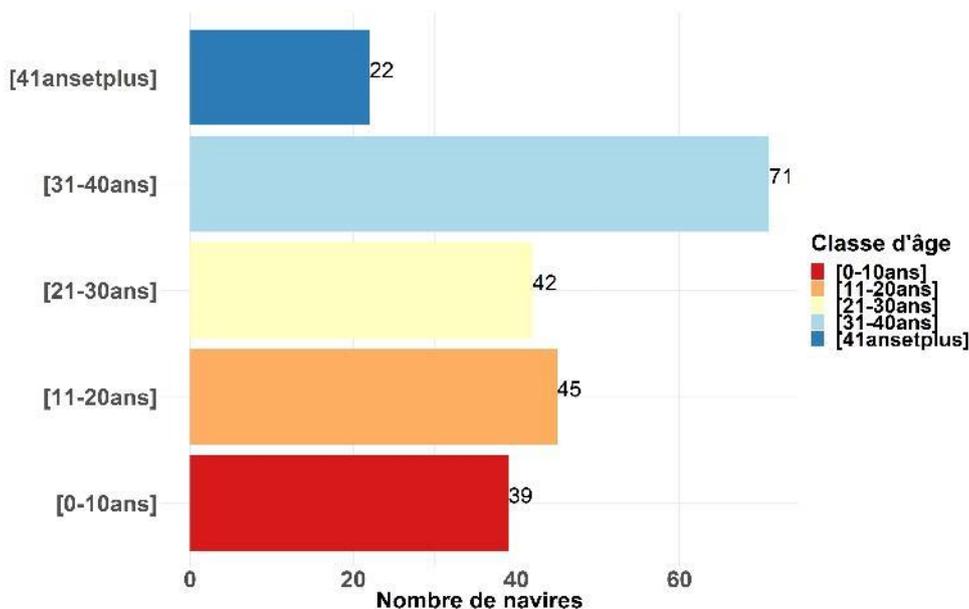


Figure 81 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Nouvelle-Aquitaine)

42 % des navires ont plus de 30 ans : la flotte PPC régionale est un segment vieillissant. 71 navires appartiennent à la classe des [31-40] ans.

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 14 % en dix ans, et tend à augmenter légèrement depuis 2015 (d'après SIH, 2018).

3.5.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 391 marins employés soit près de 23 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 1 173 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,8 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

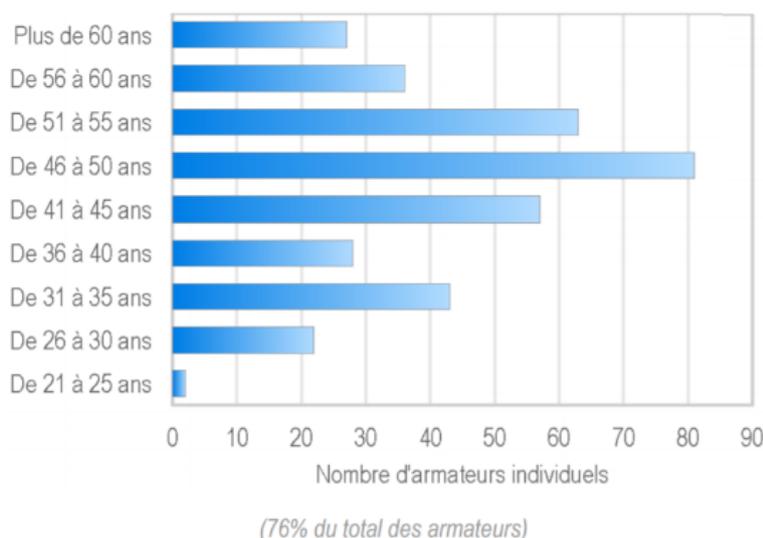


Figure 82 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale Nouvelle-Aquitaine (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 46 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

3.5.1.3 Type d'activités de la PPC

3.5.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 99 % de la flotte PPC a été active. 90 % de la PPC a un rayon d'action essentiellement côtier (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 12 milles).

Tableau 91 : Rayon d'action de la flotte PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	2
Côtier	198
Mixte	19

Les principaux ports d'exploitation de la PPC sont Saint-Jean-de-Luz et La Côtinière, avec une trentaine de navires rattachés à ces derniers.

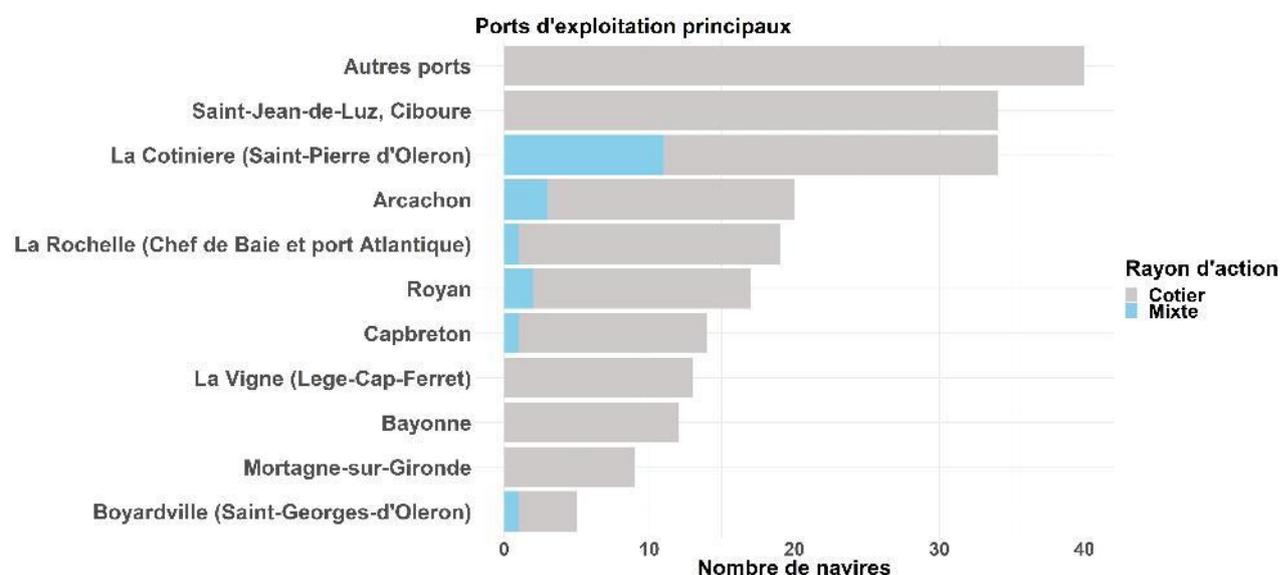


Figure 83 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Nouvelle-Aquitaine)

Le long des 970 km de côtes du littoral Néo-Aquitain, les navires de la PPC sont répartis sur de nombreux ports. Sur la façade, on ne compte que 5 halles à marée. La complémentarité entre les différentes flottilles est forte et assure à la fois un bon niveau d'équipement des ports, leur animation et des apports très diversifiés.

3.5.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC a un pic d'activité au printemps (d'avril à juin). Son activité décroît légèrement en été (de juillet à septembre), avec une baisse d'activité en automne et en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

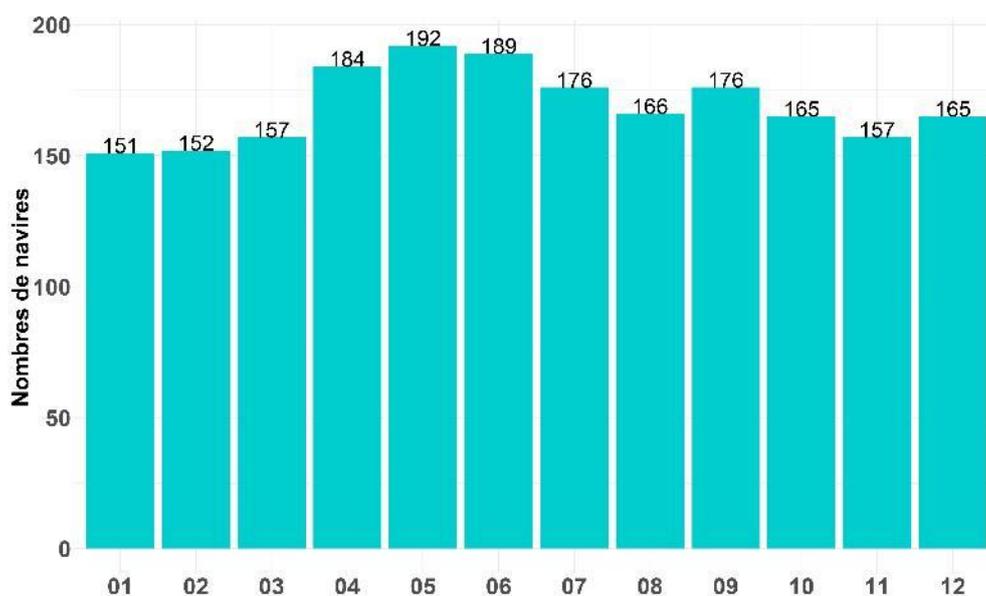


Figure 84 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Tableau 92 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m[10	740	74
[6-8m[75	6 095	81
[8-10m[62	6 654	107
[10-12m[72	10 599	147

Les unités de moins de 8 mètres (soit 30 navires) sortent peu à l'année (moins de 100 marées par an en moyenne), tandis que les unités de 8-10 mètres réalisent en moyenne 107 marées et les 10-12 mètres réalisent en moyenne 147 marées.

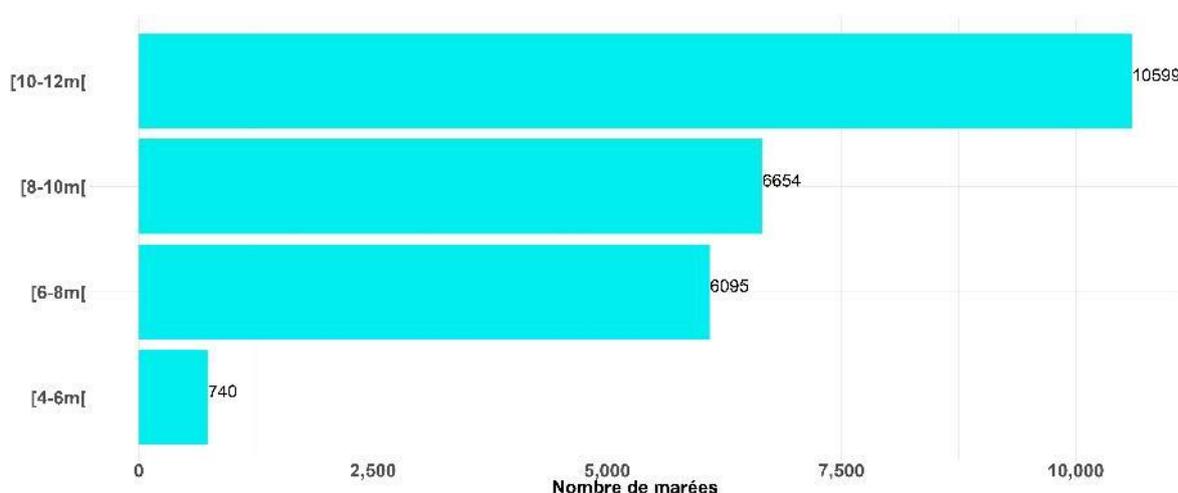


Figure 85 : Nombre de marées cumulées de la PPC(Nouvelle-Aquitaine)

3.5.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les filets, qui représentent 40 % des engins principaux déclarés par les navires. Les trémails sont également bien représentés, avec 29 % des engins.

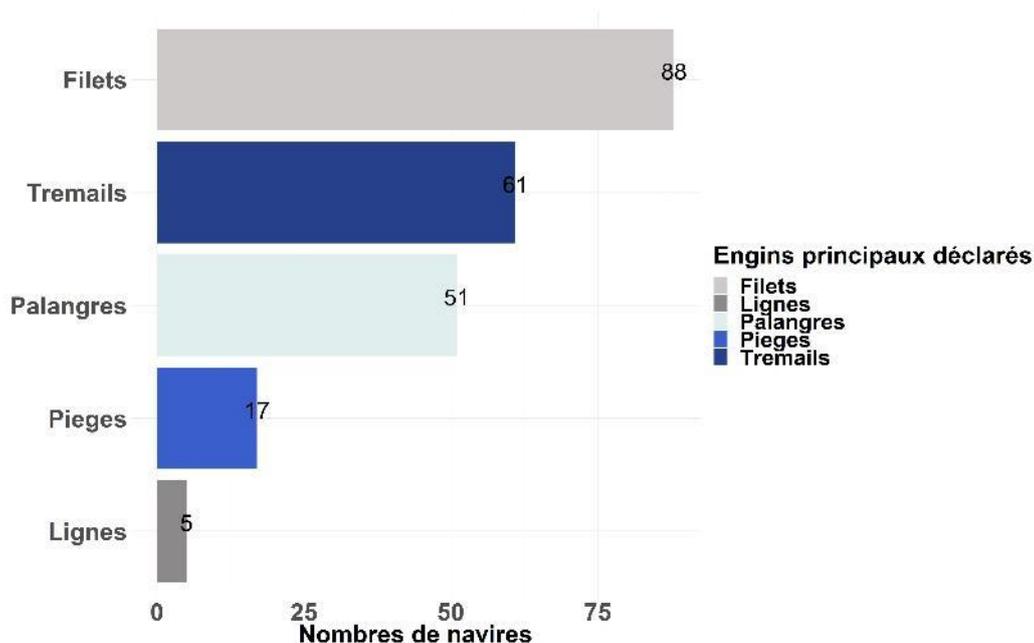


Figure 86 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Nouvelle-Aquitaine)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

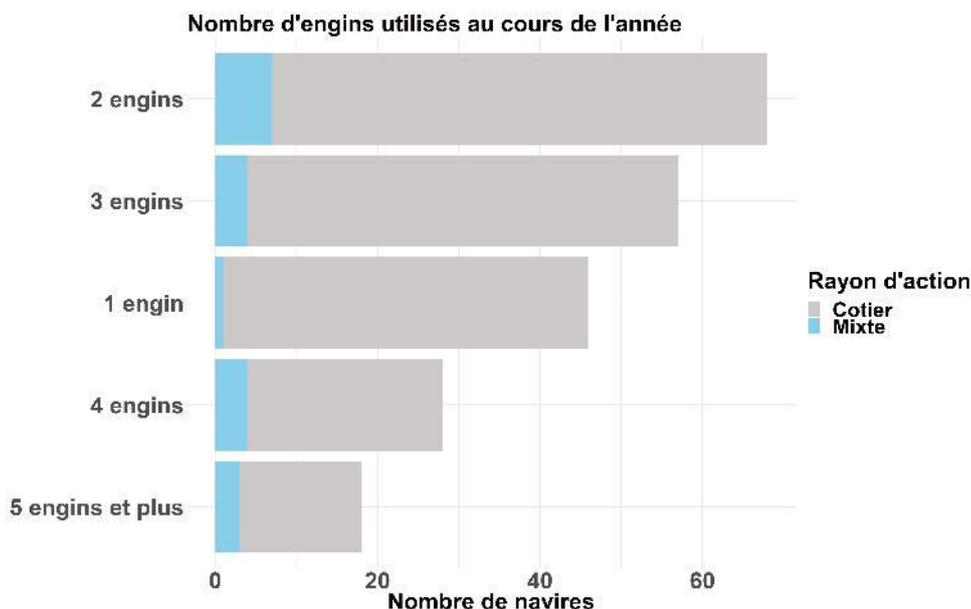


Figure 87 : Polyvalence des navires (Nouvelle-Aquitaine)

La flotte PPC en Nouvelle-Aquitaine est polyvalente : 68 % des navires mettent en œuvre entre 2 et 3 engins. Les principaux engins mis en œuvre sont les filets, les trémails et les palangres. Ces engins représentent respectivement 32 %, 26 % et 20 % du cumul des mois d'activités des navires PPC.

Tableau 93 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Sennes	2	29 %	2	5 %
Dragues	11	20 %	27	19 %
Lignes	26	79 %	64	78 %
Chaluts	61	26 %	202	13 %
Pièges	70	81 %	282	87 %
Palangres	83	81 %	544	88 %
Trémails	104	70 %	717	69 %
Filets	142	78 %	869	85 %

Les arts dormants sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale : cette dernière représente plus de 70 % des effectifs mettant en œuvre des filets et des trémails.

La PPC régionale représente 26 % des effectifs régionaux mettant en œuvre le chalut (incluant des tamis, ces engins permettant de cibler notamment la civelle en période hivernale - 51 unités catégorisées comme PPC sur 234 navires, identifiés d'après SACROIS en 2018).

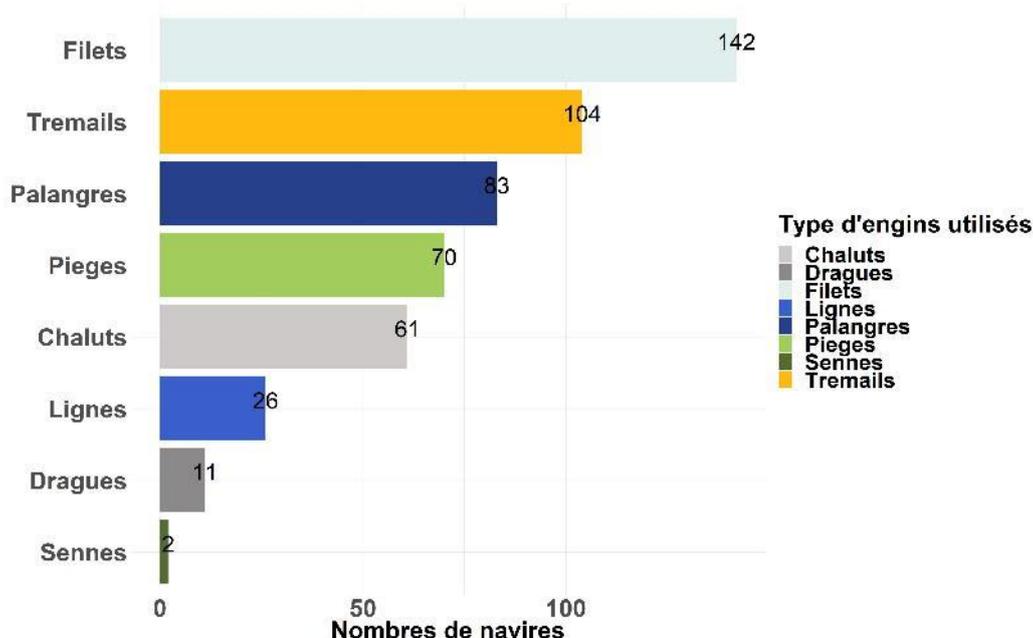


Figure 88 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Nouvelle-Aquitaine)

Tableau 94 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Filets	44	45	64	98	108	98	84	68	78	68	60	54	869
Trémails	39	46	65	82	80	71	60	57	63	57	52	45	717
Palangres	39	37	35	39	45	50	61	56	52	45	43	42	544
Pièges	10	13	20	35	36	27	19	23	30	27	21	21	282
Chaluts	49	41	20	2	2	5	3	1	3	4	25	47	202
Lignes	1		3	5	5	7	9	7	10	12	1	4	64
Dragues	4	5					1	1	1	1	8	6	27
Sennes	1						1						2

Tableau 95 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Trémails à soles	93	540
Trémails à seiches, sépioles	72	185
Tamis à civelle	51	165
Palangres de fond à bars	49	281
Filets maillants à bonites	41	103
Filets maillants à poissons	41	161
Trémails à bars	35	168
Palangres à congre	33	91
Filets maillants à bars	30	104
Trémails à poissons	29	91
Filets maillants à maigre	29	115
Palangres à maigre	28	117
Filets maillants dérivants à maigre	27	94
Filets maillants encerclants à bars	25	156
Casiers à seiches	23	51
Trémails à maigre	23	79
Palangres à merlu	22	152
Filets maillants encerclants à poissons	21	71
Palangres flottantes à bars	21	100
Casiers à bouquet	20	97

Tableau 96 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails à soles	24	35	40	54	69	62	43	46	50	50	38	29	540
Palangres de fond à bars	17	17	18	16	21	25	33	30	28	25	24	27	281
Trémails à seiches, sépioles		1	29	50	41	10	10	10	10	11	8	5	185
Trémails à bars	21	22	21	14	14	8	8	9	11	10	14	16	168
Tamis à civelle	44	36	18	2	2	1	1				18	43	165
Filets maillants à poissons	8	11	12	14	18	20	16	12	13	14	11	12	161
Filets maillants encerclants à bars	13	15	13	17	15	11	11	12	12	7	10	20	156
Palangres à merlu	14	13	13	15	17	16	14	9	9	9	10	13	152
Palangres à maigre			4	9	12	14	22	22	19	11	1	3	117
Filets maillants à maigre	9	8	10	7	9	13	9	9	10	11	10	10	115
Filets maillants à bars	8	5	7	8	9	9	11	7	6	8	13	13	104
Filets maillants à bonites				2	18	18	11	11	11	22	9	1	103
Palangres flottantes à bars	10	10	9	8	8	2	6	7	10	8	10	12	100
Casiers à bouquet	7	7	7	7	3	5	6	9	11	11	12	12	97

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Filets maillants dérivants à maigre	2	1	5	17	22	19	12	5	5	3	2	1	94
Palangres à congre	7	6	13	14	7	7	5	7	7	3	7	8	91
Trémails à poissons	2	7	4	7	5	10	11	10	10	13	10	2	91
Trémails à maigre	3	3	6	3	8	12	11	7	8	10	4	4	79

Les navires PPC de la région Nouvelle-Aquitaine ciblent une grande diversité d'espèces (soles, bars, merlus, civelles, et seiches). Les métiers des filets et trémails sont pratiqués tout au long de l'année : les espèces ciblées varient en fonction des saisons. La sole, le merlu, le maigre sont ciblés au printemps, tandis que le bar, la civelle et les crevettes bouquets sont ciblés en hiver.

Il est à noter que certaines unités pratiquent des combinaisons d'engins dormants et mobiles, d'où la présence de certaines unités pratiquant le tamis dans notre population, qui ciblent essentiellement la civelle pendant la période hivernale.

3.5.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

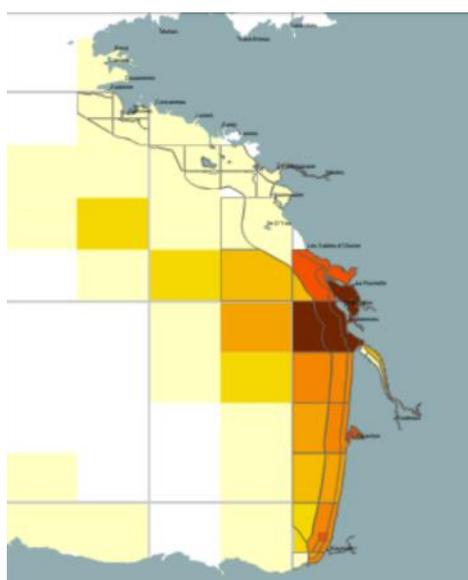


Figure 89 : Principales zones ciblées par la pêche (Nouvelle-Aquitaine) (SIH, 2018)

Le littoral néo-aquitain est très vaste et présente des milieux particuliers : les pertuis charentais, le bassin d'Arcachon, les estuaires de la Charente, de la Gironde et de l'Adour, et la proximité immédiate du plateau continental dans la Golfe de Gascogne.

Tableau 97 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.8.b	19 629	3 209	22 789
27.8.a	4 596	595	4 438
27.8.d	86	22	222
27.7.e	22	18	43
27.7.d	57	6	28
27.8.c	10	3	11
3712	23	1	8
27.7.b	1	0	1

L'activité de pêche est importante au niveau de l'estuaire de la Gironde et dans les pertuis. Les unités de PPC sont dépendantes des **zones 8.a et 8.b** qui représentent respectivement **83 % et 16 % de la valeur** produite par ce segment.

3.5.1.4 Production et valorisation des produits

3.5.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la PPC a débarqué **3 846 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 27 millions** d'euros. Cela représente environ 6,5 % de la production régionale en volume et 13 % en valeur (Tableau 98).

Les navires de la PPC en région Nouvelle-Aquitaine débarquent une grande diversité d'espèces. Les premières en volume et en valeur sont dites nobles et à forte valeur ajoutée (merlu, bar, sole...). Cette diversité d'espèces débarquées s'explique par les engins pratiqués et par la polyvalence des navires de la PPC en région Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 98 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Nouvelle-Aquitaine)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Bar européen	378	5 419	14,34
Maigre commun	493	4 595	9,32
Sole commune	289	4 004	13,85
Merlu européen	621	3 007	4,84
Autres espèces	740	2 715	3,67
Dorade royale	102	1 342	13,16
Seiche commune	221	1 250	5,66
Sar commun	105	809	7,7
Sole-pole	62	462	7,45
Bar tacheté	49	461	9,41
Bouquet commun	13	405	31,15
Bonite à dos rayé	86	404	4,7
Sole du Sénégal	32	384	12
Congre d'Europe	222	373	1,68
Marbre	39	361	9,26
Dorade grise	66	353	5,35
Germon	67	345	5,15
Mulet lippu	60	270	4,5
Turbot	12	225	18,75
Baudroies nca	38	178	4,68
Maquereau commun	151	174	1,15
Total	3 846	27 536	-

Les principales espèces débarquées par la PPC régionale sont le merlu, le maigre et le bar européen, ciblées principalement par les métiers de l'hameçon et les filets. Ces débarquements contribuent pour le bar et le maigre à près de 50 % des volumes débarqués à l'échelle de la production régionale.

Le bar européen, le maigre commun, la sole, et le merlu contribuent respectivement à 20 %, 17 %, 15 % et 11 % de la valeur totale produite par la PPC.

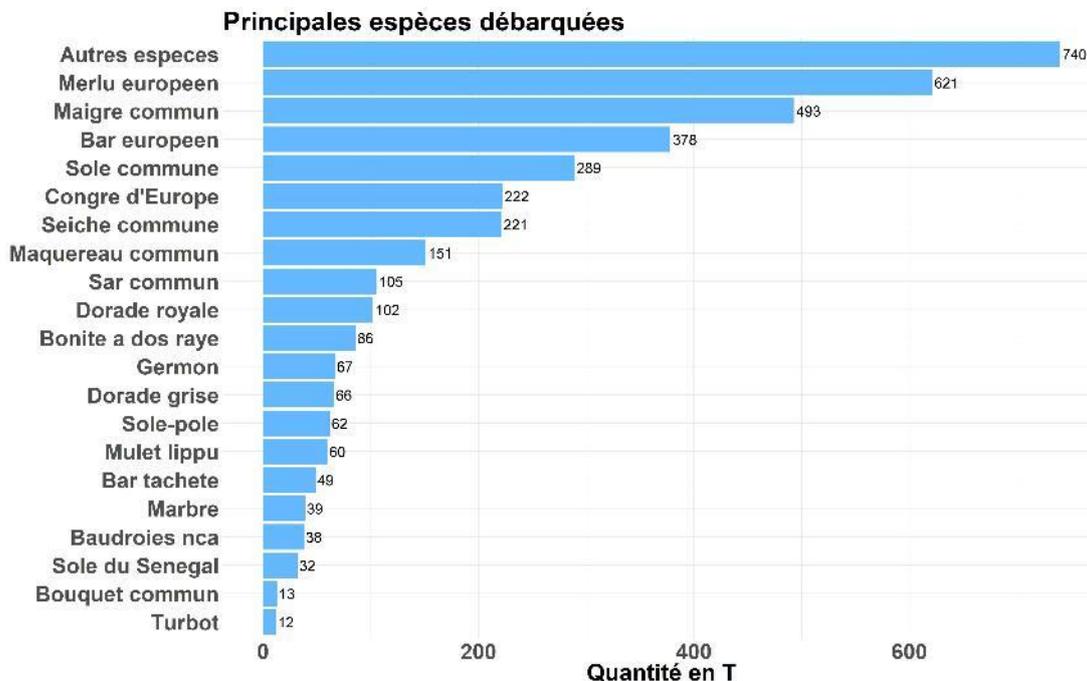


Figure 90 : Production de la PPC en volume (T) (Nouvelle-Aquitaine)

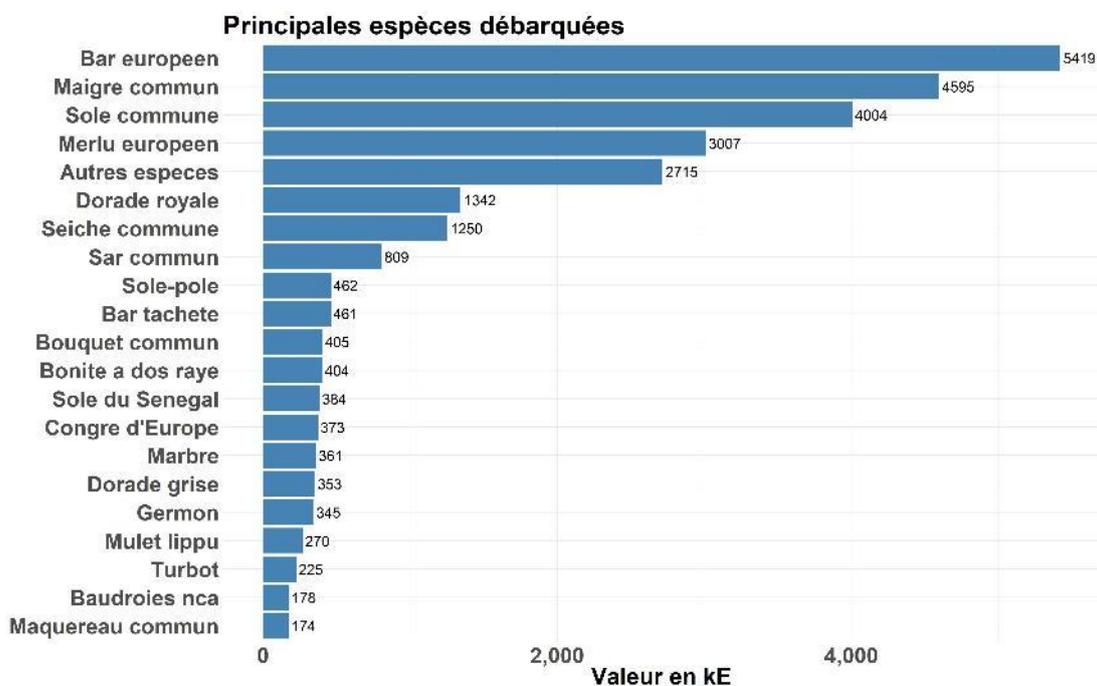


Figure 91 : Production de la PPC en valeur (k€) (Nouvelle-Aquitaine)

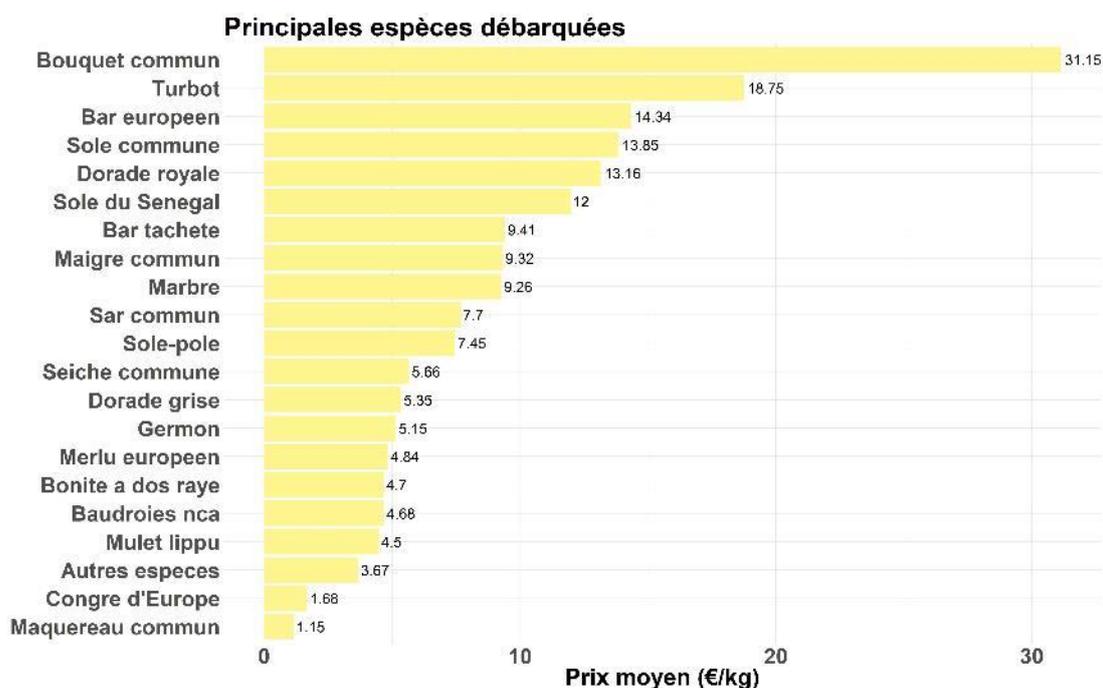


Figure 92 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

3.5.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

La PPC de la région Nouvelle-Aquitaine cible une grande diversité d'espèces, dont quatorze espèces sont non soumises à quota, incluant l'une des principales espèces produites par la PPC, le maigre commun, participant à 17 % de la valeur totale produite par ce segment. Les stocks soumis à quota exploités par la PPC régionale sont en bonne santé : 4 stocks sur 6 ne sont ni surexploités, ni surpêchés.

Tableau 99 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Nouvelle-Aquitaine)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Évaluation	État du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Maigre commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Sar commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole-pole	-	Non	Inconnu	Non	-
Bar tacheté	-	Non	Inconnu	Non	-
Bouquet commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Bonite à dos rayé	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole du Sénégal	-	Non	Inconnu	Non	-
Congre d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Marbre	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade grise	-	Non	Inconnu	Non	-
Mulet lippu	-	Non	Inconnu	Non	-
Turbot	-	Non	Inconnu	Non	-
Maquereau commun	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	13 830

Bar européen	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	2 150 ²³
Merlu européen	8 a-b	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	29 338
Sole commune	8 a-b	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	3 319
Germon	Atlantique Nord	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	5 871,12
Baudroies nca	8 a-b	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	7 612

60 % des unités ont adhéré à une OP sur le territoire, ce qui leur confère un droit d'accès aux ressources soumises à des droits d'accès (limites de capture, licence etc.)

3.5.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Malgré des volumes parfois peu importants, les espèces vendues sous les halles à marée de Nouvelle-Aquitaine leur confère des prix moyens plutôt élevés par rapport à la moyenne nationale (3,39 €/Kg). La vente directe aux consommateurs est développée, elle relève de stratégies individuelles.

2 744 tonnes pêchées par la PPC sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 71 % des volumes capturés. 29 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

Tableau 100 : Ventes en halles à marées réalisées par la PPC (Nouvelle-Aquitaine)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Arcachon	333	1 682	20 %	2 355	11 857	20 %
Hors criées	7	57 894	0 %	1 616	89 630	2 %
La Rochelle	372	1 429	26 %	2 814	7 836	36 %
Oléron	771	4 012	19 %	6 408	24 543	26 %
Royan	383	867	44 %	3 865	8 431	46 %
St Jean de Luz	878	7 510	12 %	5 311	25 382	21 %
Total	2 744	73 394	4 %	22 369	167 679	13 %

Tableau 101 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Nouvelle-Aquitaine)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Arcachon	7,07	7,05
Hors criées	230,86	1,55
La Rochelle	7,56	5,48
Oléron	8,31	6,12
Royan	10,09	9,72
St Jean de Luz	6,05	3,38
Total	8,15	2,28

La PPC valorise mieux sa production que les autres segments en criées, avec des espèces à haute valeur commerciale (bar, maigre, anguille, bouquet, dorade royale, thonidés).

Le hors-criées présente un prix moyen très supérieur aux autres segments: ce mode de vente concerne une espèce à très haute valeur commerciale, l'anguille.

Tableau 102 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (Nouvelle-Aquitaine)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Invendu à destination	2	8	25	0	0	NA
Stockage	0	40	0	1	29	3
Vente aux enchères	2 734	10 615	26	20 663	64 730	32
Vente de gré à gré	13	4 857	0	1 700	19 950	9
Vente par contrat	4	32	12	51	212	24

La PPC vend principalement sous criée (près 99% des volumes vendus et enregistrés sous criées). Les espèces vendues en gré à gré concernent principalement l'anguille.

3.5.1.4.4 Stratégie de valorisation

Afin de valoriser au mieux leurs productions, les navires tendent à vendre en direct. En parallèle, des démarches ont été initiées par les OP régionales, qui ont développé des marques et labels pour soutenir la production de leurs adhérents. Une marque collective avec cahier des charges, portée par l'OP Pêcheurs d'Aquitaine, a ainsi été développée pour valoriser les productions de merlu de ligne. Cette marque a néanmoins besoin d'être redynamisée, en lançant par exemple de nouvelles campagnes de communication pour la promouvoir sur l'ensemble de la région. Des campagnes de communication devraient être également mises en place pour promouvoir d'autres produits de la pêche régionale.

Pour les structures interprofessionnelles, il est nécessaire d'apporter des informations au consommateur, soit par la mise en place de labels, soit par la création de marques collectives.

3.5.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 103 : Panorama institutionnel en région Nouvelle-Aquitaine

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Ciboure	Les stations Ifremer de la Tremblade, d'Arcachon et d'Anglet (UFR)	Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
Le CIDPMEM Landes-Pyrénées-Atlantiques, basé à Ciboure	L'AGLIA (Association pour le Grand Littoral Atlantique), basé à Rochefort	Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
Le CDPMEM Gironde, basé à Arcachon	L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques, basé à Bayonne	13 sites Natura 2000 tout ou en partie maritimes
Le CDPMEM Charente-Maritime, basé à Bourcefranc-le-Chapus	Le CREAA, Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole, basé au Château d'Oléron	4 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
L'OP FROM Sud-Ouest, basée à La Rochelle	Le Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle	
L'OP Pêcheurs d'Aquitaine, basée à Arcachon	Le Lycée Professionnel Maritime de Ciboure	
L'OP La Cotinière, basée à La Cotinière		

3.5.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

À la lumière des problématiques énoncées par les acteurs lors des entretiens individuels ou en atelier, des enjeux spécifiques à leur région ont été formulés.

3.5.2.1 Améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire de la vente directe

La vente directe est un mode de vente complémentaire aux voies de commercialisation classique des produits de la pêche parfois non accessibles aux pêcheurs de la PPC, par manque d'infrastructures proches de leur port d'exploitation (5 criées seulement sur le territoire).

Cette forme de commercialisation se fait le plus souvent par le pêcheur lui-même ou par un proche. La complexité des réglementations afférentes et la charge de travail ne permettent pas au patron-pêcheur d'être suffisamment informé de ses obligations.



Pour garantir la traçabilité des produits et le respect des normes sanitaires et commerciales, il est important d'encadrer la vente directe et de former les acteurs ayant recours à cette pratique (pas uniquement le patron-pêcheur) aux normes et obligations qu'ils doivent respecter.

3.5.2.2 Augmenter la valeur ajoutée sur les produits

La production individuelle des navires de PPC est peu importante, il est donc nécessaire pour les entreprises d'obtenir des prix de vente intéressants. Ceci passe par la valorisation des captures, dès leur conditionnement à bord et jusqu'à la mise en vente. Les pêcheurs de la PPC sont souvent déjà attentifs à la qualité de leurs produits, mais cela repose plus sur les espèces ciblées en elles-mêmes que sur le soin apporté à leur mise en valeur.

Du fait du faible nombre de halles à marée distribuées sur un long linéaire côtier, les navires débarquent dans de nombreux ports éloignés de ces structures et de leurs services. La qualité des produits est donc très variable. L'installation sur ces ports d'outils collectifs pourrait pallier à ce manque d'équipement mais la gestion de ces outils pose souvent problème.



Pour augmenter la valeur ajoutée sur les produits de la PPC, dont les volumes de production sont faibles à l'échelle de chaque navire, les navires de la PPC doivent investir dans des équipements à bord et former les équipages aux bonnes pratiques et aux techniques nouvelles (ikejime). Le développement et la gestion d'outils collectifs permettant d'augmenter la valeur ajoutée des produits sont des enjeux certains pour la PPC.

3.5.2.3 Lutter contre le parasitisme

Les phénomènes de parasitisme des poissons sauvages sont complexes à appréhender dans leur ensemble et sont, par définition, impossible à endiguer. Ils représentent une menace certaine pour les navires ciblant les espèces concernées, car du fait des traitements des captures parasitées que cela nécessite, le prix de vente est fortement impacté, et en bout de chaîne les consommateurs pourraient se détourner de ces produits.

S'il est primordial d'étudier ces phénomènes et de communiquer auprès de l'ensemble des professionnels de la filière sur les bonnes pratiques à observer lors du traitement de ces captures, ces phénomènes ne concernent pas uniquement les entreprises de pêche répondant à la définition de la PPC.

3.5.2.4 Améliorer la culture d'entreprise des patrons-pêcheurs

De par leur taille, les entreprises de la PPC ne sont pas structurées. Il est ainsi très complexe pour le chef d'entreprise de prendre connaissance, d'intégrer et d'appliquer l'ensemble des réglementations qui s'imposent à l'ensemble de son activité (production et commercialisation). Dans un contexte de densification générale de la réglementation et des incohérences observées parfois lors de leur mise en œuvre, il est impossible au patron-pêcheur d'y faire face.

Si le contexte réglementaire des activités de pêche a fortement évolué ces dernières années, le modèle d'entreprise de PPC n'a pas suivi. Les pêcheurs de la PPC ne se considèrent pas eux-mêmes comme de véritables chefs d'entreprise, il ne rattache leur activité qu'à leur navire.

 Les entreprises de PPC doivent prendre conscience de l'évolution du cadre de pratique de leur activité. Les patrons-pêcheurs doivent devenir des chefs d'entreprise et acquérir une culture de l'entreprise, dans toutes ses composantes : économique, sociale, réglementaire.

3.5.2.5 Renforcer l'accompagnement des patrons-pêcheurs

Cette montée en compétence des chefs d'entreprises de la PPC doit être accompagnée par les structures institutionnelles de la pêche. Ils doivent pouvoir être appuyés dans leur démarche d'installation, d'accès aux fonds structurels ou régionaux, dans la gestion générale de leur entreprise en lien avec le contexte réglementaire.

Souvent, les pêcheurs de la PPC échappent aux structures, ils ne se tournent pas vers elles par manque de temps ou par défaut de connaissance des services rendus. Ceci explique en partie leur faible capacité à se mobiliser et la faible connaissance de leurs activités.

 L'accompagnement des entreprises de PPC par les structures professionnelles doit être renforcé, pour leur permettre d'accéder aux services dont ils ont besoin pour sécuriser leurs démarches.

3.5.2.6 Garantir la durabilité et la productivité des eaux côtières

La forte dépendance des activités de PPC au milieu côtier leur confère un rôle indéniable de sentinelles de la mer. Leur capacité de report est faible en cas de dégradation de l'état de la bande côtière mais leurs leviers d'action directe sur les causes sont faibles. Ils doivent être entendus lorsqu'ils alertent sur la base de leurs observations et doivent être intégrés aux études participant à objectiver les phénomènes observés et à définir leur cause.

Le changement climatique doit être pris en compte dans les études prospectives, car il peut influencer le déplacement des aires de répartition des espèces d'intérêt halieutique.

 La durabilité des activités de la PPC doit être garantie à travers l'amélioration de la qualité des eaux marines côtières, qui sont à la fois leur milieu de vie et leur environnement de travail. La PPC doit être perçue comme une activité respectable, ayant le droit d'être exercée dans un milieu sain et productif, et capable d'apporter son expertise dans des programmes d'acquisition de connaissance.

3.5.2.7 Faire entendre et relayer la parole de la PPC

Pour améliorer les conditions d'exercice de leurs activités, les entreprises de PPC doivent pouvoir être entendues des décisionnaires mais aussi du grand public. Parce que les stratégies de ces entreprises sont souvent individuelles, et leurs apports faibles à l'échelle de chaque navire, il est difficile de faire peser leur activité dans les prises de décision. Pour ces mêmes raisons, les réponses de la PPC aux attaques dogmatiques sur leur activité sont souvent inaudibles et peu efficaces.

 Pour prendre en compte les spécificités de la PPC dans les prises de décision stratégiques ou opérationnelles, à terre ou en mer, la pêche doit être replacée comme une activité durable et respectable dans l'imaginaire collectif.
La communication sur les enjeux auxquels elle est confrontée doit être collective et organisée, pour lui permettre aussi de réagir en temps de crise.

3.5.3 Synthèse des travaux menés

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 104 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Nouvelle-Aquitaine)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Nouvelle-Aquitaine	Niveau de préoccupation
Économie	<p>- Les volumes débarqués par les navires de PPC sont faibles, pour être rentables les pêcheurs concernés doivent donc valoriser leurs produits. La vente directe s'est beaucoup développée en région Nouvelle-Aquitaine. Complémentaire à la vente sous criée et importante pour le développement du territoire, cette voie de commercialisation ne doit pas pour autant se soustraire aux réglementations existantes (déclarations, traçabilité, sanitaires, etc.).</p> <p>- Globalement, les pêcheurs de la PPC sont attentifs à la qualité de leurs produits, mais des efforts sont encore à faire sur le conditionnement des captures à bord, ou sur les nouvelles techniques de conservation et de traitement (ikejime par exemple). L'augmentation des phénomènes de parasitisme dévalorise le produit.</p> <p>- Les pêcheurs de PPC particulièrement subissent les réglementations sans toujours en comprendre les fondements, ce qui engendre parfois une difficulté à les intégrer et à les appliquer.</p> <p>- Devant la complexification, la vitesse d'évolution et l'accumulation des réglementations, le patron-pêcheur embarqué ne peut matériellement pas faire face.</p>	<p>- Encadrer la vente directe, pour augmenter la traçabilité et la sécurité sanitaire de ce mode de commercialisation.</p> <p>- Former les pêcheurs aux techniques de transformation et de traitement à bord des captures, pour augmenter la valeur ajoutée sur les produits.</p> <p>- Lutter contre le parasitisme, qui dévalorise le produit.</p> <p>- Changer le modèle patron-pêcheur-armateur embarqué, améliorer la culture d'entreprise des pêcheurs.</p> <p>- Augmenter la culture d'entreprise des patrons-pêcheurs.</p>	Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.	Majeure
			Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure
			Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire
Environnement	<p>- La demande sociétale et la pression écologiste s'exercent fortement sur les activités et les produits de la PPC. Il est nécessaire de trouver une cohérence entre la demande sociétale, les pratiques et l'image d'une activité durable que la pêche doit véhiculer.</p>	<p>- Améliorer la qualité des eaux côtières, dont les activités de PPC dépendent très fortement.</p> <p>- Reconnaître les enjeux et les impacts de la dégradation de la</p>	Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.	Majeure

Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Nouvelle-Aquitaine	Niveau de préoccupation
<p>- La PPC est très dépendante de la qualité de l'eau et de la bande côtière. Ce qui est vrai près des côtes l'est encore plus dans le Bassin d'Arcachon ou dans les estuaires, car les possibilités de report de l'activité y sont très faibles (catégories de navigation, partage de l'espace avec les autres usages, cohabitation entre métiers de pêche).</p> <p>- Le changement climatique est à prendre en compte dans des études prospectives, car les évolutions sont très rapides surtout en milieu côtier. Cela impacte la saisonnalité et la répartition des espèces côtières et la géographie du Golfe de Gascogne limite la remontée de nouvelles espèces.</p> <p>- Plusieurs phénomènes locaux comme le « liga » (développement algal) ou le développement du silure en estuaire ou plus largement répandus (parasitisme) devraient être mieux étudiés car ils ont un impact fort et direct sur les activités de PPC.</p> <p>- Le recyclage ou le retraitement des engins de pêche et des matériaux de conditionnement sont à étudier dans une logique de filière, car nécessite le développement et l'adaptation des systèmes de collecte, de prise en charge et d'utilisation.</p>	<p>qualité des eaux côtières sur la PPC.</p> <p>- Intégrer le changement climatique dans les études prospectives sur les possibilités futures de la PPC.</p>	<p>Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.</p> <p>Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.</p>	<p>Secondaire</p> <p>Majeure</p>

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Nouvelle-Aquitaine	Niveau de préoccupation
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré la très forte dépendance de la PPC à la qualité du milieu côtier, les pêcheurs de la PPC n'ont que très peu de levier d'action sur cette thématique. Le dialogue avec les élus et les acteurs de la terre est parfois difficile. - Il est difficile pour les acteurs de la PPC de faire évaluer les impacts des changements de la qualité du milieu sur leurs activités. Il faut encourager des études intégrant les pêcheurs de la PPC permettant d'identifier les causes et les impacts de ces dégradations du milieu marin sur les activités de pêche. Lorsque les problèmes sont admis, il doit y avoir indemnisation (quelle que soit la forme) et communication. - La PPC est en première ligne des attaques dogmatiques et doit faire face à la multiplication des usages dans la bande côtière. Malgré cela, les pêcheurs concernés sont difficiles à mobiliser et sont parfois peu représentatifs dans les instances. - Les structures devraient pouvoir réagir rapidement en temps de crise, ce qui implique une communication organisée et des leviers de réponse structurés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Replacer la pêche comme une activité durable et respectable dans l'imaginaire collectif. - Organiser la communication pour relayer la parole de la PPC auprès du grand public et des instances décisionnaires, et pour pouvoir réagir en temps de crise. - Accompagner les pêcheurs de la PPC dans leurs démarches d'installation, d'accès au fonds, dans la gestion de leur entreprise en soutenant les structures professionnelles qui les encadrent. 	<p>Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.</p>	Majeure
			<p>Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.</p>	Secondaire
			<p>Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.</p>	Secondaire

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Nouvelle-Aquitaine	Niveau de préoccupation
Sécurité et ergonomie à bord	<ul style="list-style-type: none"> - Des améliorations sont toujours à apporter dans le domaine de la sécurité et de l'ergonomie à bord. - Favoriser l'innovation et rechercher la cohérence avec la réglementation administrative. - Problématique commune à l'ensemble des navires de la flotte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Innover dans les équipements de sécurité individuelle et embarqués. 	<p>Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.</p>	<p>Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)</p>

3.6 Région Occitanie

Point de vigilance :
 Attention, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

3.6.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Occitanie est composée de **668 navires**, dont 556 sont actifs à la pêche en 2016. Les navires sont rattachés administrativement à deux quartiers maritimes : celui de Port-Vendres (202 navires), dont les ports principaux sont Port-la-Nouvelle, Etang de l'Ayrolle et Port-Vendres et celui de Sète (466 navires) dont les ports principaux sont Le-Grau-du-Roi, Sète-Mole et canaux, et Etang de Thau, Pte Courte, Barrou, Zup (d'après SIH, 2018).

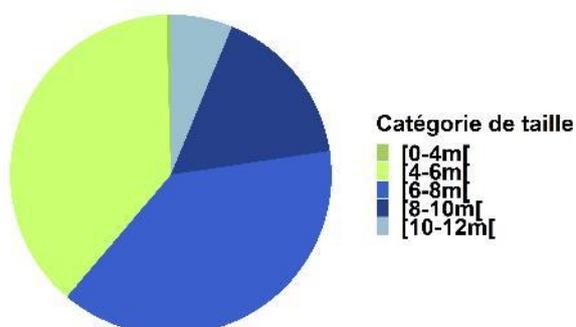
3.6.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **451 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 68 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 105 ci-dessous :

Tableau 105 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (Occitanie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[0-4m]	2	1	0	7	4	54	3
[4-6m]	173	139	1	4 125	24	40	5
[6-8m]	174	299	2	12 013	69	31	7
[8-10m]	74	261	4	10 736	145	22	9
[10-12m]	28	202	7	5 303	189	27	11
Total	451	902	2	32 184	72	33	7

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

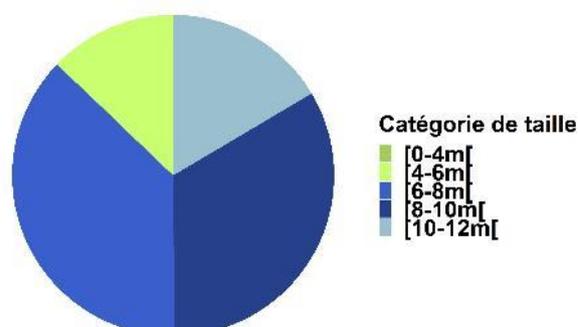


Figure 93 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Occitanie)

La flotte PPC occitane est constituée majoritairement de petites unités de moins de 8 mètres de faible puissance, ces unités représentent 77 % de la flotte PPC.

La flotte totalise en puissance 32 kW. Le navire moyen est une très petite et vieille unité de 7 m de long, de 33 ans et peu puissante (2 UMS pour 72 kW).

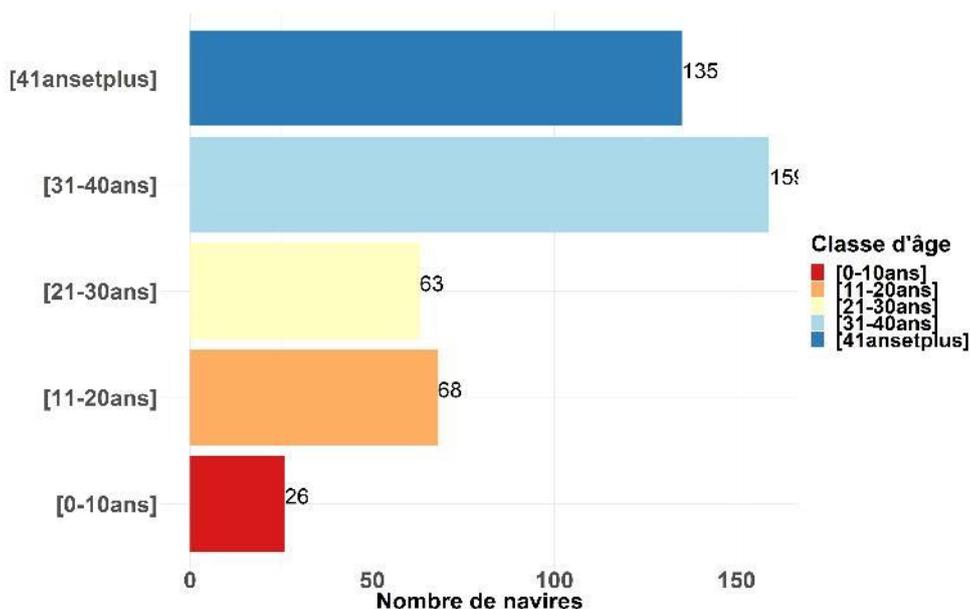


Figure 94 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Occitanie)

La flotte PPC régionale est très vieillissante avec 65 % des effectifs dont l'âge est supérieur à 40 ans. Elle est plus âgée que la moyenne nationale qui est de 30 ans pour les unités PPC en métropole.

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 6% en dix ans, et tend à stagner depuis 2011 (d'après SIH, 2018).

3.6.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 507 marins employés soit près de 52 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 1 521 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,2 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

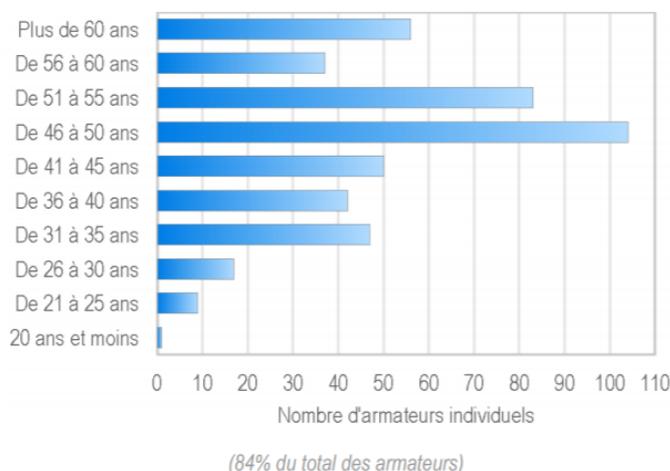


Figure 95 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale occitane (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 46 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

3.6.1.3 Type d'activités de la PPC

3.6.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 97 % de la flotte PPC a été active. 90 % de la PPC occitane a un rayon d'action essentiellement en étang et lagunes (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 3 milles).

Tableau 106 : Rayon d'action de la flotte PPC (Occitanie)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	14
Etang < 3 milles	405
Côtier	19
Mixte	12
Large	1

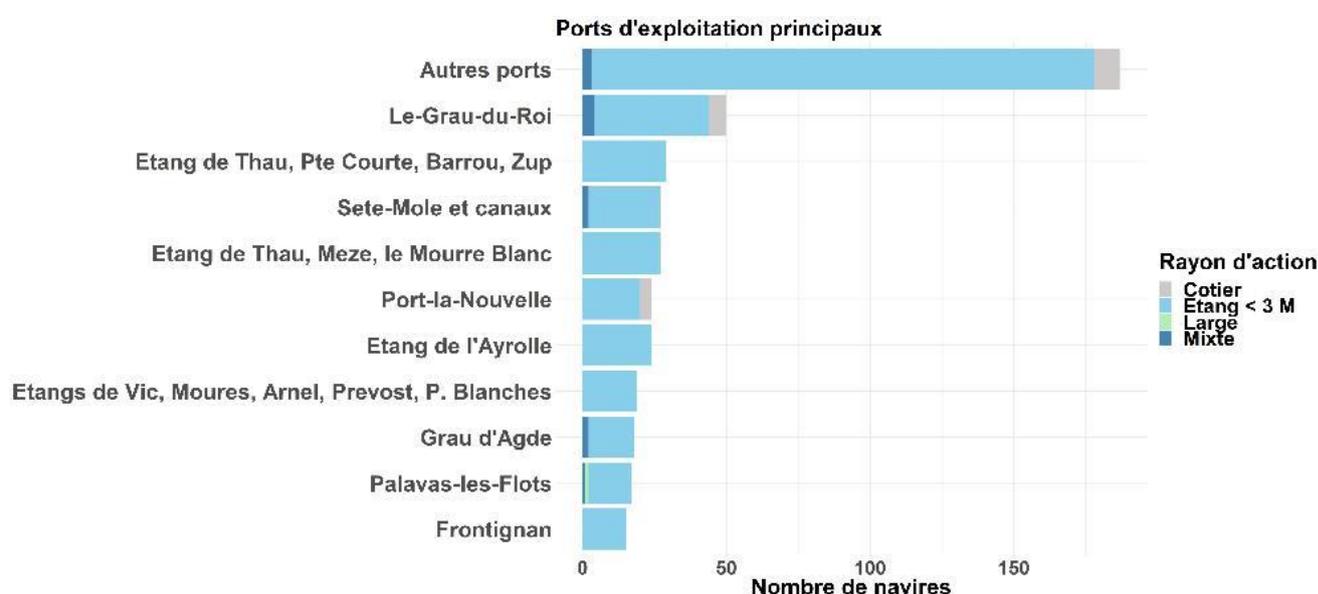


Figure 96 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Occitanie)

Le long des 220 Km du littoral d'Occitanie, sur lequel on compte 4 halles à marée, les navires de la PPC sont répartis sur de nombreux ports d'exploitation. Le Grau-du-Roi est le port qui en rassemble le plus.

50 ports ou sites de débarquements sont fréquentés sur la façade occitane par les professionnels de la pêche. Ces sites ont pour usage des activités mixtes pêche, conchyliculture, plaisance ou un usage pêche exclusif.

Les 3 principaux ports sont équipés d'une halle à marée : Grau-du-Roi, Sète, et le Grau d'Agde. Dans ces ports, les gestionnaires proposent l'ensemble des services d'appui à la première mise en marché.

Depuis 2007, les points de débarquements non dotés de halles à marée sont uniformisés en matière d'équipements collectifs d'appui à la première mise en marché. Sur les 35 points de débarquement officiels, un peu moins d'une vingtaine est équipée d'étals pour la vente directe. Les ports équipés d'étals sont principalement concentrés dans les Pyrénées Orientales (7 ports de pêche équipés sur les 12). Cela s'explique en partie par l'absence de criée sur ce département (et par la concentration des navires « petits métiers » qui écoulent plus de 50 % de leurs productions via ces points de vente à quai ou en gré à gré.

3.6.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC a un pic d'activité en automne. Son activité décroît légèrement en été (de juillet à septembre), et affiche une baisse d'activité en en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

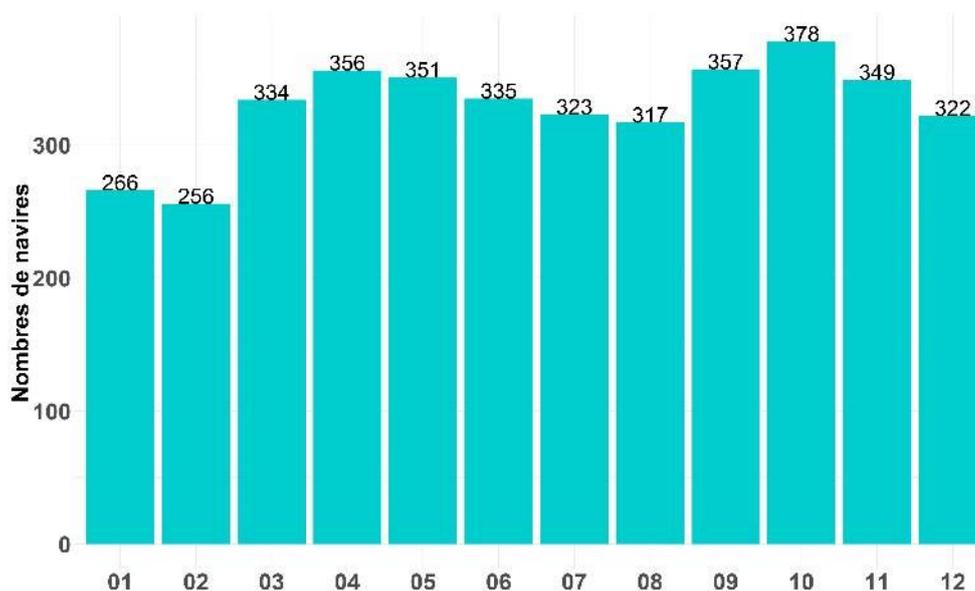


Figure 97 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Occitanie)

Les unités de PPC occitane réalisent moins de 100 marées en moyenne par an. Ce faible nombre de sortie par an peut être due à la réalisation d'activité annexe (agriculture, tourisme etc.)

Tableau 107 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Occitanie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[0-4m[2	134	67
[4-6m[173	12 622	73
[6-8m[174	14 147	81
[8-10m[74	7 037	95
[10-12m[28	2 592	93

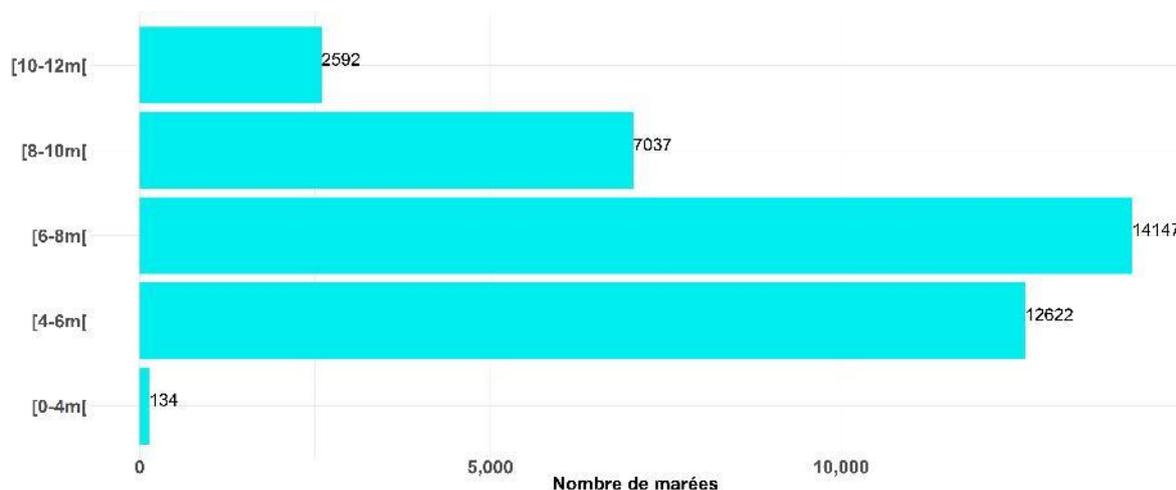


Figure 98 : Nombre de marées cumulées de la PPC (Occitanie)

3.6.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les **pièges**, qui représentent 32 % des engins principaux déclarés par les navires. Les **tremails** sont également bien représentés, avec 32 % des engins.

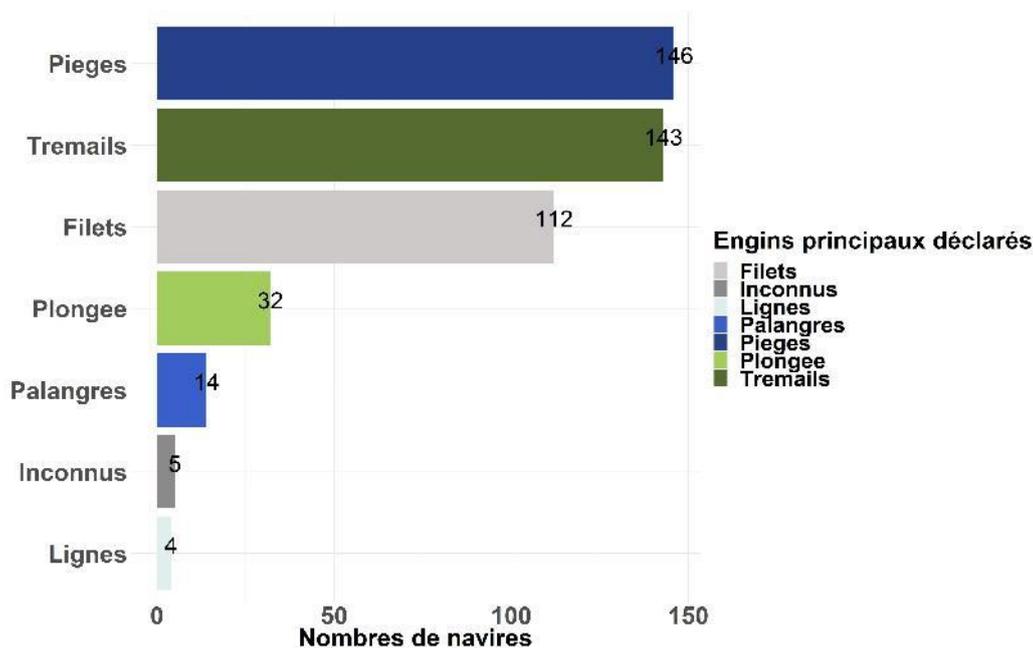


Figure 99 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Occitanie)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Les navires de petite pêche côtière sont plus communément appelés petits métiers dans la Région. La caractéristique essentielle du petit métier réside dans sa polyvalence. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

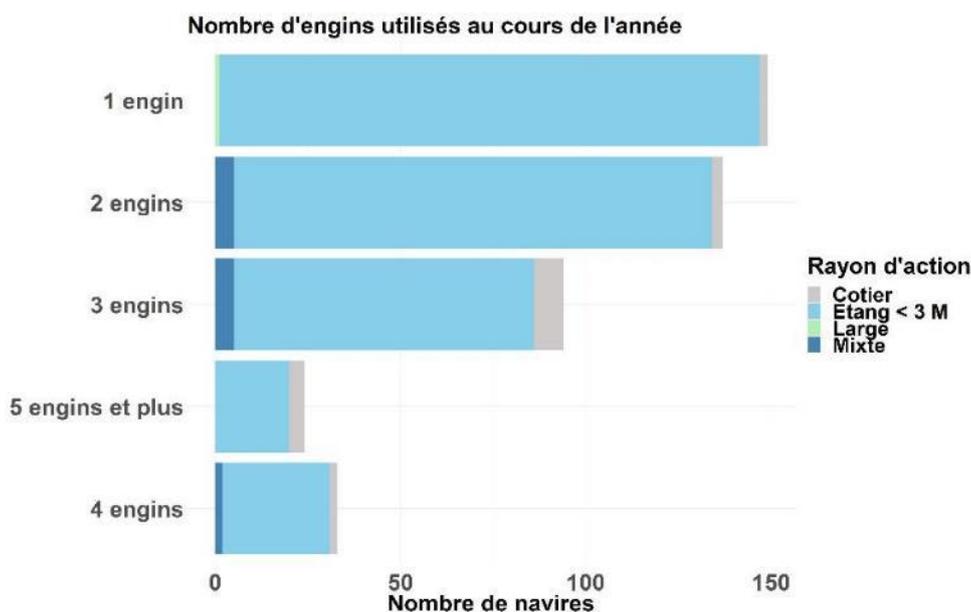


Figure 100 : Polyvalence des navires (Occitanie)

Les unités PPC occitanes sont des **navires très polyvalents** : 30 % de l'effectif régional ont déclaré deux engins en 2018, et 34 % ont déclaré un nombre d'engins supérieur à deux.

Tableau 108 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Occitanie)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Chaluts	2	4 %	2	0 %
PAP	2	67 %	3	60 %
Inconnus	13	93 %	42	98 %
Dragues	16	64 %	47	49 %
Sennes	18	43 %	51	38 %
Lignes	24	100 %	65	100 %
Palangres	75	91 %	283	89 %
Plongée	62	100 %	301	100 %
Filets	199	98 %	1 186	99 %
Trémails	240	98 %	1 459	99 %
Pièges	264	97 %	1 707	98 %

Les arts dormants sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale : cette dernière représente plus de 90 % des effectifs mettant en œuvre des filets et des trémails.

La PPC régionale représente 64 % des effectifs régionaux mettant en œuvre la drague, bien que cette dernière n'apparaisse pas comme un métier majoritairement pratiqué (Tableau 110).

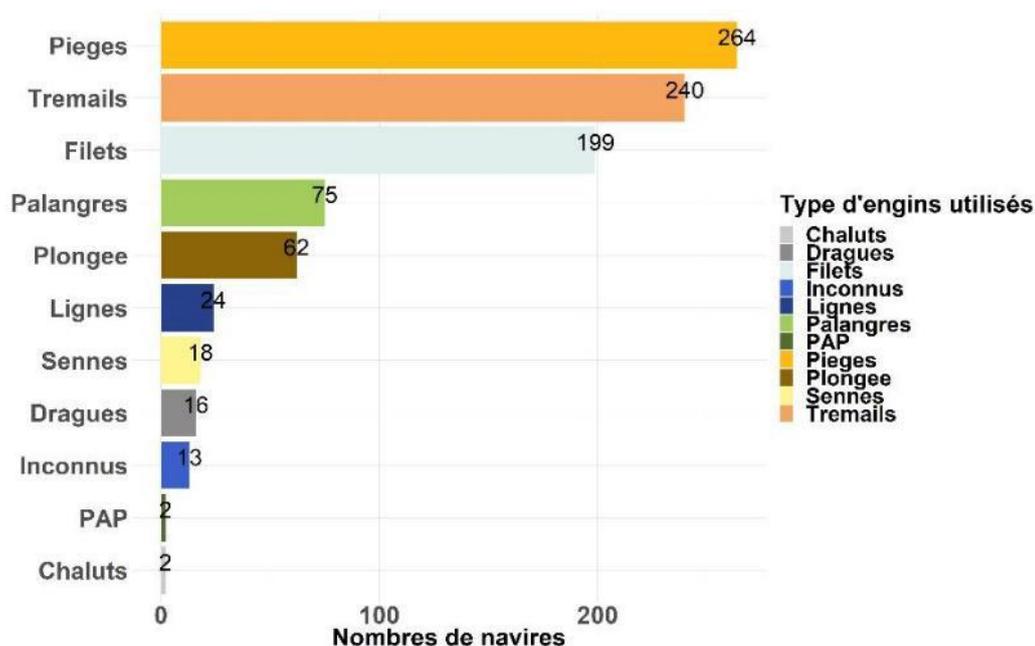


Figure 101 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Occitanie)

Tableau 109 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Occitanie)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Pièges	133	112	145	151	142	124	101	84	139	192	200	184	1 707
Trémails	87	85	125	143	147	144	138	141	133	122	95	99	1 459
Filets	71	70	99	112	111	120	125	128	114	99	68	69	1 186
Plongée	34	36	33	35	23	19	15	12	20	23	23	28	301
Palangres	3	5	8	24	35	24	31	32	34	31	32	24	283
Lignes	3	2	3	3	3	6	7	8	11	10	4	5	65
Sennes	3	1	1	3	3	2	7	7	6	9	6	3	51
Dragues	2	2	4	5	4	4	3	4	4	3	5	7	47
Inconnus	1	3	6	4	5	4	2	4	2	5	3	3	42
PAP		1	1	1									3
Chaluts	1						1						2

Tableau 110 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC en Occitanie

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Trémails à dorade royale	157	699
Verveux à anguille	139	762
Trémails à bars	132	543
Casiers à poulpes	123	805
Trémails à seiches, sépioles	115	333
Filets maillants à dorade royale	114	474
Trémails à soles	107	334
Filets maillants à rougets	83	222
Trémails à murex	67	241
Filets maillants à poissons	67	198
Filets maillants à bars	61	218
Trémails à sparidés	57	132
Verveux à poissons	56	152
Filets maillants encerclants à dorade royale	55	268
Filets maillants à sparidés	52	182
Trémails à turbot	51	114
Trémails à poissons	42	101
Filets maillants à maquereaux	42	89
Verveux à athérines	40	130
Trémails à mulets	39	91

Tableau 111 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC en Occitanie

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Casiers à poulpes	76	83	69	67	65	58	50	53	49	71	80	84	805
Verveux à anguille	53	22	66	81	69	63	41	10	63	98	106	90	762
Trémails à dorade royale	11	8	61	81	81	78	72	80	85	101	33	8	699
Trémails à bars	45	33	42	33	30	35	45	44	45	54	68	69	543
Filets maillants à dorade royale	29	14	50	60	45	49	49	43	52	55	16	12	474
Trémails à soles	19	20	16	32	41	41	29	29	35	35	21	16	334

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails à seiches, sépioles	42	34	64	73	34	24	8	6	6	9	8	25	333
Filets maillants encerclants à dorade royale	9	11	24	26	26	28	30	29	36	31	10	8	268
Trémails à murex	2	7	7	20	33	35	34	40	28	12	10	13	241
Filets maillants à rougets	2	4	2	12	30	43	48	43	32	4		2	222
Filets maillants à bars	17	15	19	15	10	22	17	18	13	18	29	25	218
Filets maillants à poissons	6	12	14	20	24	22	23	17	17	10	16	17	198
Filets maillants à sparidés	8	5	17	15	17	26	21	29	18	11	9	6	182
Verveux à poissons	11	9	11	12	11	7	5	9	15	18	28	16	152
Trémails à sparidés	9	5	15	18	13	14	21	8	10	8	5	6	132
Verveux à athérines	6	9	11	8	12	14	8	6	12	8	17	19	130
Trémails à turbot	16	10	10	14	4	2	6	4	2	9	14	23	114
Trémails à poissons	8	7	8	8	10	9	11	11	8	7	7	7	101

La PPC exploite une variété importante d'espèce de poissons blancs. L'anguille reste l'espèce structurante avec 160 navires petits métiers disposant d'une autorisation régionale de pêche à l'anguille. Les autres espèces principalement pêchées sont le poulpe, la dorade et le bar.

Une quinzaine de métiers sont recensés par le SIH de l'Ifremer et pratiqués de façon significative par la flottille des petits métiers en y incluant que les arts dormants. Les principaux métiers pratiqués sont : le filet, la capéchade et le pot à poulpe. Ils sont pratiqués toute l'année, avec une activité plus intense au printemps et en été.

Les métiers du filet fixe regroupent de nombreux type de filets différents, simple ou combiné qui ciblent précisément une ou plusieurs espèces : filets calés à sole et à poissons plats, filets calés à murex, etc.

Les pots à poulpes, originellement en terre et maintenant tous en plastique, sont généralement montés en filière de 60 à 70 pots. Ils sont calés sans appât sur fond meuble dans la bande côtière et permettent de capturer des poulpes. Cette activité associée bien souvent à la pratique d'un autre métier a connu un développement substantiel ces dernières années.

Les capéchades sont constituées d'un filet rectiligne qui guide les poissons vers une enceinte en filet munie de trois verveux. L'ensemble est fixé au fond par des pieux ou par des systèmes d'ancres et de lests. Les capéchades sont presque exclusivement utilisées en étang pour cibler l'anguille et d'autres espèces comme la dorade royale, le loup et l'athérine.

Seule pêche professionnelle en plongée autorisée, l'apnée est une technique de pêche récente qui cible principalement trois ressources : palourde, oursin, moule.

3.6.1.3.4 Zones de pêche

 **Point de vigilance :**
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

A l'échelle de la mer Méditerranée, le golfe du Lion est une zone de forte productivité bénéficiant d'importants apports fluviaux (Rhône, Têt, Aude). L'activité de pêche y est historiquement importante et l'espace de pêche est divisé selon un gradient de distance à la côte : jusqu'à 3 milles en mer, jusqu'à 12 milles en mer, et au-delà jusqu'au tombant du plateau continental.

La majorité des petits métiers exercent leur activité dans les zones lagunaires et sur la bande côtière dans la limite des 3 milles nautiques.

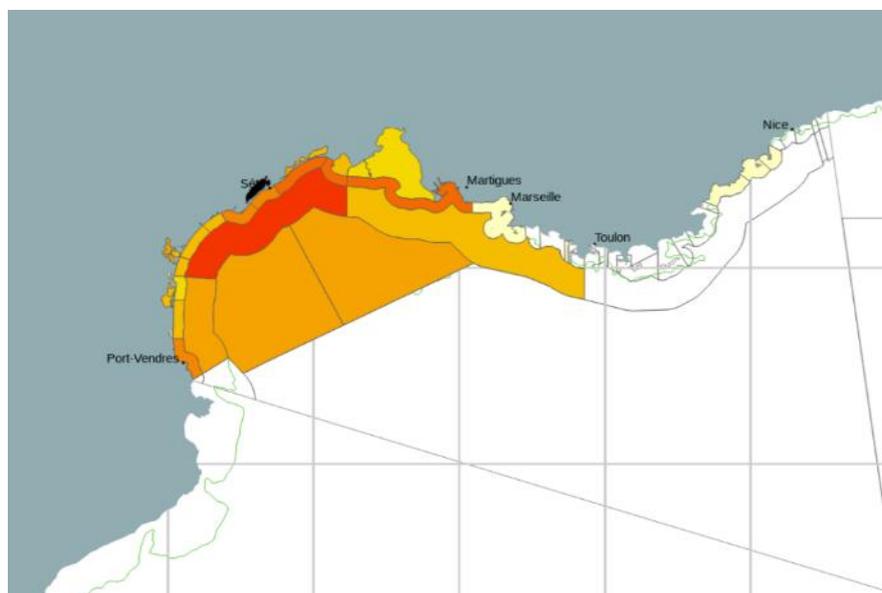


Figure 102 : Principales zones ciblées par la pêche (Occitanie) (SIH, 2018)

Tableau 112 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Occitanie)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
3712 (Golfe du Lion)	36 502	2 458	17 253
3713 (Sardaigne)	27	1	11
3711 (Baléares)	5	0	1
3721 (Adriatique)	1	0	0
3732 (Levant)	1	0	0
3742 (Mer Noire)	1	0	0

L'activité de pêche est importante au niveau des étangs occitans et de la bande côtière du golfe du Lion. Les unités de PPC sont dépendantes du golfe du Lion qui représente **99 % de la valeur** produite par ce segment.

3.6.1.4 Production et valorisation des produits

3.6.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la PPC a débarqué **2 448 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 17 millions** d'euros. Cela représente 26 % de la production régionale en volume et 42 % en valeur (Tableau 113).

En Occitanie, les activités de PPC sont exercées en milieu lagunaire, en estuaire et en milieu côtier ouvert. Le plateau continental du Golfe du Lion est plus large qu'ailleurs en Méditerranée française, offrant des fonds sablonneux.

Cette diversité de milieux d'activité engendre une forte pluralité des espèces débarquées. La première place des débarquements des navires de la PPC est ainsi occupée par la catégorie « autres espèces », suivie par la dorade royale, l'anguille d'Europe et la pieuvre.

La dorade royale, la pieuvre et l'anguille contribuent respectivement à 20 %, 17 % et 12 % de la valeur produite sur le territoire par la PPC.

Tableau 113 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Occitanie)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Dorade royale	394	3 424	8,69
Pieuvre	363	2 944	8,11
Anguille d'Europe	365	2 127	5,83
Bar européen	103	1 656	16,08
Autres espèces	411	1 334	3,25
Oursin-pierre	85	1 098	12,92
Thon rouge de l'Atlantique	61	743	12,18
Sole commune	31	584	18,84
Nasse-ceinture	70	479	6,84
Murex-droite épine	45	421	9,36
Pieuvres, poulpes nca	104	415	3,99
Seiche commune	45	392	8,71
Merlu européen	50	284	5,68
Rouget de roche	28	245	8,75
Turbot	8	185	23,12
Marbre	15	174	11,6
Moule méditerranéenne	94	161	1,71
Pageot commun	32	158	4,94
Atherinides nca	21	156	7,43
Sar commun	33	151	4,58
Mulet lippu	90	132	1,47
Total	2 448	17 263	-

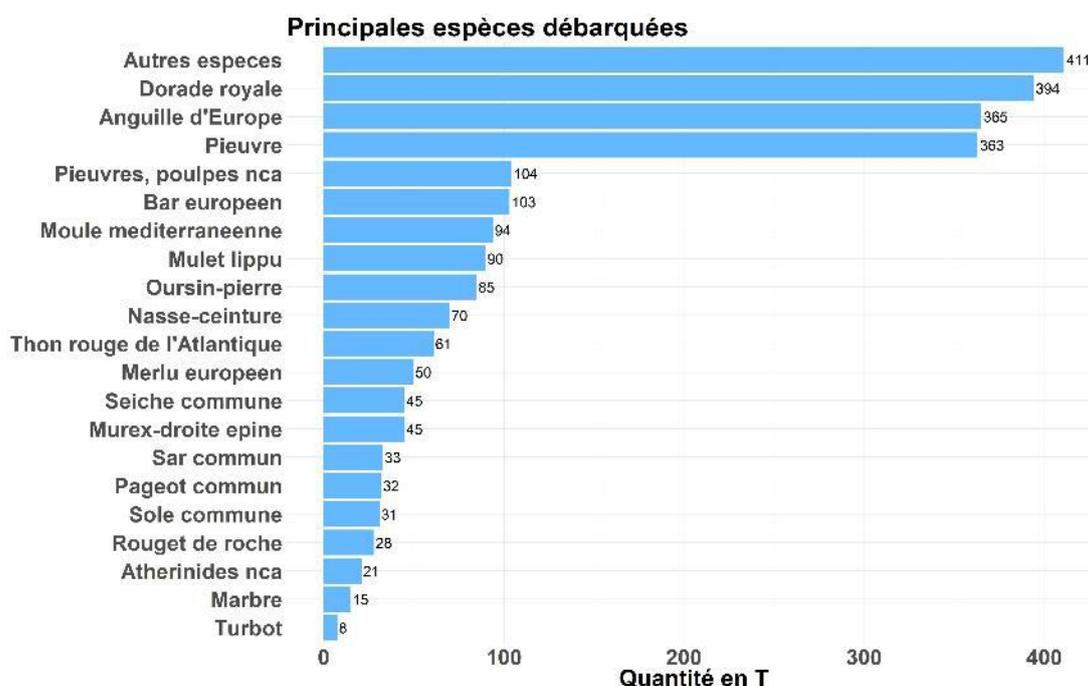


Figure 103 : Production de la PPC en volume (T) (Occitanie)

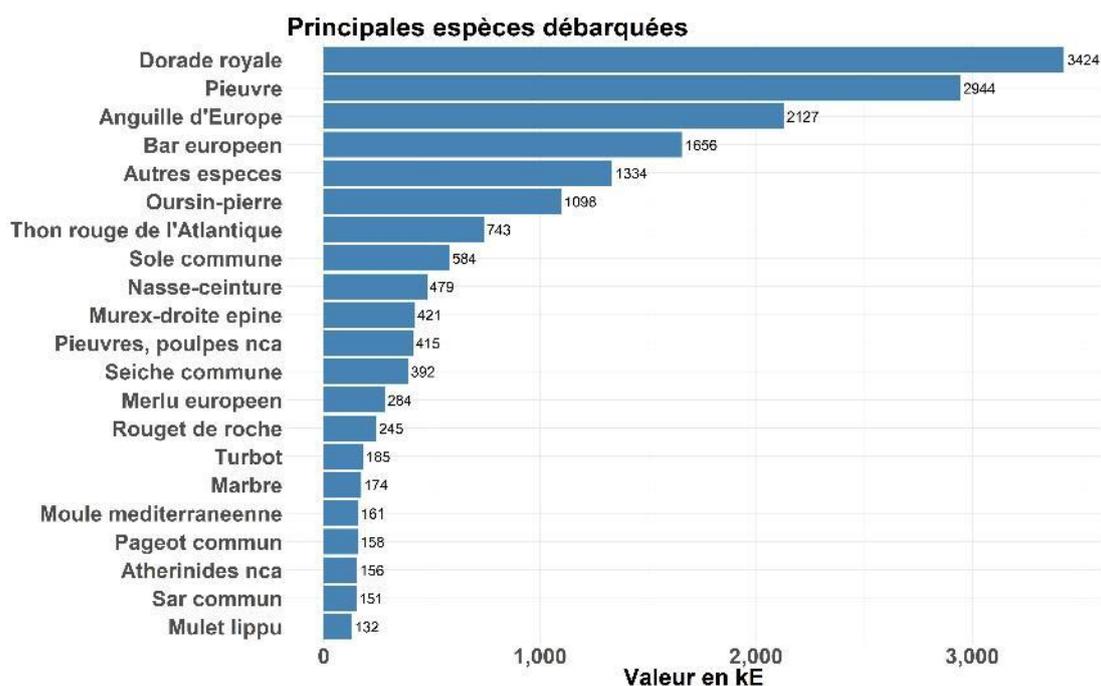


Figure 104 : Production de la PPC en valeur (k€) (Occitanie)

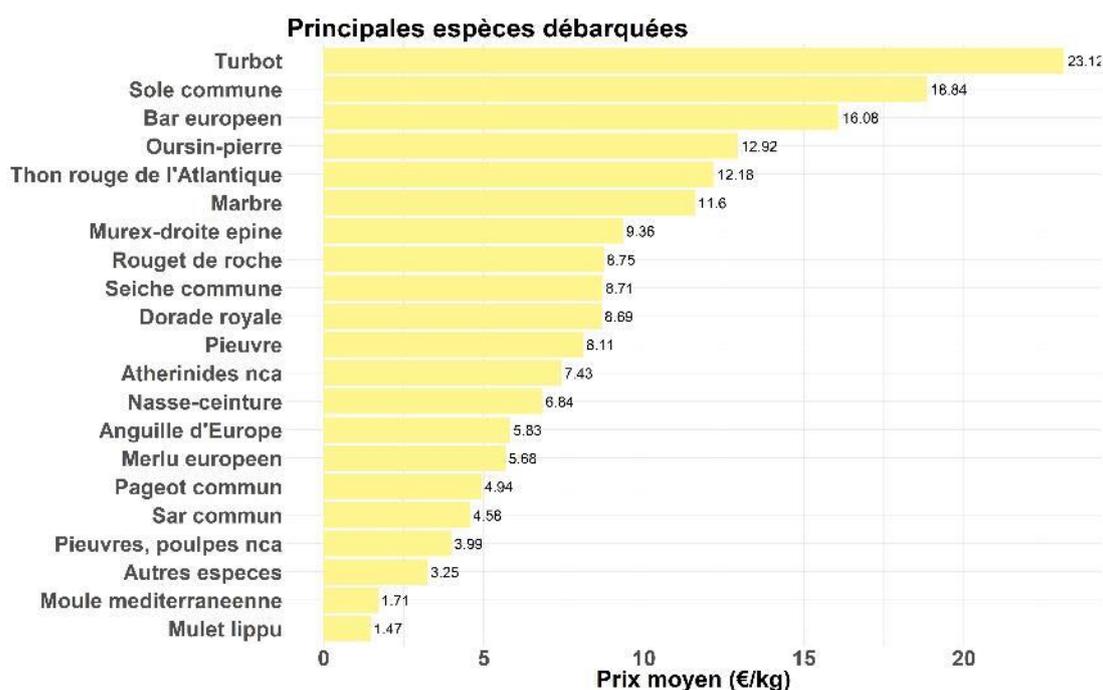


Figure 105 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Occitanie)

3.6.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

Parmi les espèces ciblées, seules six espèces font l'objet d'un suivi par la CGPM. Les stocks de merlu et du rouget de vase du Golfe du Lion sont exploités au-delà du Rendement Maximal Durable (RMD) et sont donc jugés en mauvais état. L'anguille est dans une situation très préoccupante, avec une abondance la plus faible jamais observée et qui continue de décroître. Le renouvellement du stock semble compromis compte tenu du très faible niveau de la biomasse reproductive.

Tableau 114 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Occitanie)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvre	-	Non	Inconnu	Non	-
Anguille d'Europe	-	Oui	Inconnu	Non	-
Bar européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Oursin-pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Nasse-ceinture	-	Non	Inconnu	Non	-
Murex-droite épine	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvres, poulpes	-	Non	Inconnu	Non	-
<i>nca</i>					
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Merlu européen	7	Oui	Surpêché	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Turbot	-	Non	Inconnu	Non	-
Marbre	-	Non	Inconnu	Non	-
Moule méditerranéenne	-	Non	Inconnu	Non	-
Pageot commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Atherinides <i>nca</i>	-	Non	Inconnu	Non	-
Sar commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Mulet lippu	-	Non	Inconnu	Non	-
Thon rouge de l'Atlantique	-	Oui		Oui	4 933,97

3.6.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes). S'ajoute à ce biais, l'absence des déclarations pour les ventes réalisées en direct, qui est un des modes de vente privilégiés en Méditerranée.

La contribution des petits métiers aux quantités vendues sous criées varie entre 13 % (Port-La-Nouvelle) et 20 % (Grau du Roi) du volume total des ventes annuelles. Les circuits de commercialisation des produits de la PPC en Occitanie sont les halles à marée, le gré à gré et la vente directe. En moyenne, plus de 80 % de l'approvisionnement des criées concernent la flottille chalutière.

1597 pêchées par la PPC sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 65 % des volumes capturés. 35 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés. En 2018, le prix moyen de vente sous les criées d'Occitanie se situaient au-dessus de la moyenne nationale (3,39 €/Kg), excepté pour Port-la-Nouvelle.

Tableau 115 : Ventes en halles à marées réalisées par la PPC (Occitanie)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Agde	283	1 325	21 %	2 582	6 144	42 %
Hors criées	434	57 894	1 %	2 596	89 630	3 %
Le Grau du roi	427	2 144	20 %	3 336	11 046	30 %
Port la Nouvelle	204	1 594	13 %	1 464	4 972	29 %
Sète	249	2 297	11 %	1 934	10 120	19 %
Total	1 597	65 254	2 %	11 912	121 912	10 %

Tableau 116 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Occitanie)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Hors criées	9,12	4,64
Le Grau du roi	5,98	1,55
Port la Nouvelle	7,81	5,15
Sète	7,18	3,12
Total	7,77	4,41

La PPC valorise mieux sa production que les autres segments en criées, avec des espèces à haute valeur commerciale (bar, anguille, dorade royale, thonidés).

Tableau 117 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (Occitanie)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Invendu à destination	1	19	5 %	0	0	0 %
Stockage	0	55	0 %	0	39	0 %
Vente aux enchères	1 255	7 909	16 %	10 032	33 826	30 %
Vente de gré à gré	342	533	64 %	1 879	2 323	81 %

La PPC vend principalement sous criée (près 99 % des volumes vendus et enregistrés sous criées). Les espèces vendues en gré à gré concernent principalement l'anguille.

3.6.1.4.4 Stratégie de valorisation

La pêcherie de thon rouge pêché à la ligne artisanale, bénéficie du label « Pêche Durable » géré par FranceAgriMer depuis 2019. Cette initiative a été portée par l'OP SATHOAN et VALPEM (Association pour la Valorisation des Produits de la Pêche en Méditerranée) au travers de la mise en place d'une marque collective.

3.6.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Occitanie.

Tableau 118 : Panorama institutionnel en région Occitanie

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Sète	Les stations Ifremer de Sète et de Palavas	Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Le CIDPMEM de l'Aude et des Pyrénées Orientales, basé à Sigean	Le CEPRALMAR (Centre d'Études pour la PRomotion des Activités Lagunaires et Maritimes), basé à Sète	10 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes
Le CDPMEM du Gard, basé au Grau-du-Roi	Lycée de la mer Paul Bousquet	7 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
L'OP du Sud, basée au Grau-du-Roi		
L'OP SATHOAN, basée à Sète		
18 prud'homies		

3.6.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.6.2.1 *Maintenir la filière en diversifiant les débouchés et en conservant l'attractivité des criées*

Les halles à marée d'Occitanie ont connu ces dernières années une baisse conséquente des volumes vendus, en grande partie liée à la diminution de l'activité chalutière. La conséquence de cette situation pourrait signifier une réduction de la performance économique des places de vente pour les producteurs qui resteraient dans ce système, notamment les navires de la PPC. Les pêcheurs sont libres de choisir leur mode de commercialisation : pour garantir les volumes dans l'avenir, il faut donc que les places de vente continuent à être attractives, pour les acheteurs comme pour les vendeurs. Par ailleurs, maintenir la dynamique positive des places de première mise en marché passe par une bonne prise en charge des produits, notamment pour faciliter un tri harmonisé et pour maintenir la qualité des produits durant cette prise en charge.

La forte dépendance des marchés à l'exportation vers l'Italie ou l'Espagne fait également peser une menace sur la filière. Cette caractéristique n'encourage pas à la valorisation des produits, qui partent en volume et peu transformés vers ces destinations. Pour développer les marchés locaux ou régionaux, il est nécessaire de connaître les attentes des consommateurs et d'y apporter une réponse. Cela passe par des études de marché mais aussi de l'innovation en termes de transformation des produits et de communication auprès des consommateurs. La labellisation des produits, par ailleurs de grande qualité, permettant de les distinguer et de les valoriser localement, est à encourager.

Le maintien de la filière passe aussi par l'accompagnement et l'encadrement de l'ensemble des voies de commercialisation. Les initiatives de vente directe sont nombreuses, mais l'application des réglementations pour cette activité peut s'avérer compliquée pour les professionnels (difficulté pour se maintenir au courant des évolutions de la réglementation, difficulté à l'appliquer concrètement selon les conditions de terrain, etc.). De plus, les débarquements de ces navires nécessitent des équipements de proximité, permettant de maintenir la qualité de leur production et une prise en charge optimisée du produit (laboratoire, chambre froide).



Pour maintenir la filière et réduire les risques d'effondrement du marché, il est nécessaire de :

- ✓ développer de nouveaux débouchés et d'accompagner la pluralité des voies de commercialisation ;
- ✓ maintenir les places de marchés existantes, et pour cela les équipements et services qu'elles offrent doivent être renouvelés et améliorés ;
- ✓ développer et encourager les circuits courts et les marchés locaux et régionaux. Des études prospectives doivent être lancées et un travail de valorisation des produits issus de la PPC

est à mener, en favorisant l'innovation et la communication et en accompagnant la formation des acteurs.

- ✓ accompagner la vente directe, concernant notamment la connaissance et l'application de la réglementation sanitaire. La conservation des captures destinée à la vente directe doit être améliorée, à travers l'équipement des ports de débarquement et en accompagnant la formation des acteurs.

3.6.2.2 **Accompagner les réflexions sur les possibilités de diversification des activités de PPC**

Pour augmenter la rentabilité économique des entreprises et créer des emplois, il est souhaitable que les activités et les métiers de la pêche se diversifient au vu du contexte de production halieutique, elle-même contrainte et limitée. Ces entreprises contribuent à l'aménagement du territoire, au développement durable et à l'innovation. Cette diversification doit donc être facilitée, encadrée (au niveau juridique et réglementaire), accompagnée (par le biais de formation, de communication, de financement) et s'inscrire comme complémentaire mais non concurrente des autres professions concernées (mareyeurs, poissonniers, transformateurs, restaurateurs, professionnels du tourisme, etc.). Parmi les activités envisageables, le tourisme (pescatourisme) est désormais bien encadré par la réglementation et accepté des professionnels. Toutefois, les contraintes administratives rencontrées affectent le montage des dossiers et découragent les professionnels.

En complément, outre les avantages économiques, sociaux et en matière d'innovation précités, la vente en circuit court²⁸ pourrait permettre de répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de qualité (origine, fraîcheur, etc.), en quête de produits transformés et désireux de favoriser les achats de proximité. Cette activité pourrait être facilitée, par exemple, par la mise en place de coopératives (partage de moyens humains et logistiques pour la récupération, la préparation, éventuellement la transformation, la vente des produits) ou de dispositifs « drive »²⁹ pour la vente de produits bruts, préparés ou transformés, tout en garantissant le respect des normes sanitaires (qui supposent des investissements lourds pour des professionnels « isolés »), une meilleure traçabilité, la possibilité d'améliorer le contrôle des obligations déclaratives en vigueur (ex : systèmes de pesée électronique, connexion aux outils déclaratives des ventes, etc.) et le suivi économique de la filière (ventes en environnement « contrôlé »). Enfin, l'ittourisme, pratique récente et aujourd'hui courante dans le milieu ostréicole, pourrait également être étendue aux autres produits de la mer par la création, par exemple, de fermes-auberges marines réunissant pêcheurs, pisciculteurs et conchyliculteurs désireux de partager leurs savoir-faire traditionnels et de faire déguster leurs produits. D'autres activités peuvent également être identifiées : algoculture, participation au suivi de mesures de protection de l'environnement (ex : contrats bleus) et à la lutte contre les pollutions marines (« ex : contrats gris), maintenance des matériels avec l'émergence des énergies marines renouvelables, etc.

Ces démarches pourraient être accompagnées par la création de réseaux (sur les modèles de l'« Accueil paysan » ou encore du concept « Bienvenue à la ferme » en agriculture) ou encore de labels (ex : démarche « Aquatourisme » du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA)).

La diversification des activités de la PPC au sein de la pêche pourrait passer par la création de pêcheries nouvelles, en lien avec le développement d'espèces non endémiques. Le crabe bleu, *Callinectes sapidus*, dont l'augmentation des populations sur les côtes méditerranéennes est observée depuis quelques années, est une espèce exploitée et consommée dans les pays où il est naturellement présent (États-Unis par exemple). Son impact sur la biodiversité locale et la taille des populations présentes en Occitanie ne sont pas encore connus, mais si cette espèce devait s'implanter durablement, il est

²⁸ Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Remarque : d'après le Ministère de l'agriculture, environ 1 producteur agricole sur 5 vendrait aujourd'hui en circuit court.

²⁹ Commande en ligne de produits saisonniers locaux avec récupération des produits au point de retrait.

nécessaire d'en étudier une potentielle exploitation. Cela nécessite des études spécifiques sur l'espèce et sa dynamique, ainsi que sur les engins de pêche pouvant le cibler et les marchés à conquérir.

Enfin, la diversification des activités de pêche ciblant de nouvelles espèces ou de nouvelles techniques de conservation des produits (produits vivants par exemple) doit prévoir l'adaptation des moyens de capture, de stockage et de conservation (équipements des navires, espaces et structures à terre...).

 Dans un contexte d'évolution des contraintes pesant sur leurs possibilités de travail, la résilience des entreprises de PPC peut être renforcée à travers la diversification de leurs activités. Cette diversification peut s'opérer soit en marge de leur activité de capture d'espèces sauvages, soit au sein de cette activité.

Dans tous les cas, la diversification des activités des entreprises de PPC doit être encouragée et accompagnée, à travers :

- ✓ la formation aux réglementations encadrant les pratiques de vente directe, de pécaturisme ou d'accueil du public ;
- ✓ l'appui à l'innovation, à la création d'outils nouveaux et collectifs (coopératives, drive, fermes-auberges...) ;
- ✓ des études prospectives portant sur les besoins pouvant mener à l'émergence de nouvelles activités (lutte contre les pollutions marines, maintenance des équipements d'énergies marines renouvelables, etc.) ;
- ✓ des études de faisabilité sur les potentialités de création de pêcheries – filières ciblant des espèces nouvellement présentes dans la région.

3.6.2.3 Renforcer la connaissance des milieux et des espèces et de leurs évolutions

La forte dépendance des activités de la PPC à la santé et au fonctionnement des milieux dans lesquels elles s'exercent représente une menace permanente.

L'évolution de ces milieux, leur dysfonctionnement impactent directement la présence des espèces d'intérêt halieutique et par conséquent les métiers de la pêche. Il est essentiel de mieux comprendre le fonctionnement de ces écosystèmes, leur rôle dans la présence et le développement des espèces et intégrer les facteurs d'évolution connus, comme le changement climatique.

 Les interactions entre les activités de pêche et les engins et les milieux et les espèces non d'intérêt halieutique sont à objectiver et des solutions doivent être recherchées (sélectivité des engins en particulier).

La connaissance des milieux et des espèces, leurs évolutions et les interactions avec les activités de pêche doit être renforcée. Pour cela, il est nécessaire :

- ✓ de favoriser les projets de recherche portant sur la compréhension des écosystèmes estuariens, lagunaires et côtiers, sur leur fonctionnement et leur rôle dans la présence des espèces d'intérêt halieutique ;
- ✓ d'intégrer les facteurs d'évolution, naturels ou non (changement climatique, activités humaines...)
- ✓ d'objectiver les interactions entre les activités de pêche et les espèces ne représentant pas d'intérêt économique, et d'expérimenter des solutions.

3.6.3 Synthèse des travaux menés

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 119 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Occitanie)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Occitanie	Préoccupation
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> - La baisse des apports sous les halles à marée, due au plan de sortie de flotte des années précédentes, fragilise le tissu économique et la structuration de la commercialisation des produits de la pêche. - La dépendance des marchés à l'exportation vers l'Italie et l'Espagne ne les rend pas sécurisés et inhibe les démarches de qualité (labels). - La faible diversification des entreprises de pêche ne leur confère par la résilience nécessaire pour faire face aux évolutions multiples du contexte d'exercice de leurs activités. - Le manque de suivi des ressources exploitées n'assure pas une bonne visibilité aux entreprises de la PPC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la filière en diversifiant les débouchés et en conservant l'attractivité des criées. - Accompagner les réflexions sur les possibilités de diversification des activités de PPC. 	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure
			Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure
			Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.	Majeure
			Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.	Secondaire
Environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - La dégradation et la méconnaissance des milieux aquatiques (lagunaires, estuariens et côtiers) menace la pérennité des activités de pêche dont la dépendance au bon état de l'environnement est très forte. - Le changement climatique et l'arrivée de nouvelles espèces sont à prendre en compte dans les études prospectives concernant l'évolution potentielles des stocks et des activités de pêche. - Des captures accidentelles sont observées, causant des désagréments pour les professionnels et véhiculant une mauvaise image des métiers concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connaissance des milieux et de leur évolution. - Organiser la collecte des déchets et diminuer l'impact des matériaux des engins de pêche. <p>❗ Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.</p>	Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.	Majeure
			Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Majeure
			Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu.	Secondaire

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région Occitanie	Préoccupation
	- La gestion des déchets marins, d'origine multiple, n'est pas suffisante, en mer comme à terre.			
Gouvernance	- Conflits d'usages, engendrant un partage de l'espace et des ressources pour lequel la PPC n'est pas toujours entendue.	- Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC.	Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure
	- La méconnaissance des stocks et de leur exploitation ne permet pas de porter les arguments de la PPC dans les débats liés à la gouvernance de l'espace maritime et de la pêche. - La PPC est bien représentée au sein des structures professionnelles, siégeant dans les instances décisionnelles mais les pêcheurs eux-mêmes ne se mobilisent que faiblement, par manque de temps principalement.		Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.	Majeure
Sécurité et ergonomie à bord	<i>Thématique non abordée lors des entretiens et atelier.</i>			

3.7 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

3.7.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région PACA est composée de **594 navires**, dont 524 sont actifs à la pêche en 2016. Les navires sont rattachés administrativement à quatre quartiers maritimes : celui de Martigues (155 navires), dont les ports principaux sont Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Port-de-Bouc, Anse Aubran ; celui de Marseille (130 navires) dont les ports principaux sont Vieux Port de Marseille, Saumaty, et La Ciotat; celui de Toulon (205 navires), dont les ports principaux sont Sanary-sur-Mer, Hyères, St Pierre sur mer et Saint-Raphaël, vieux port ; et celui de Nice (104 navires), dont les ports principaux sont Cannes, vieux port, Nice et Cros de Cagnes (d'après SIH, 2018).

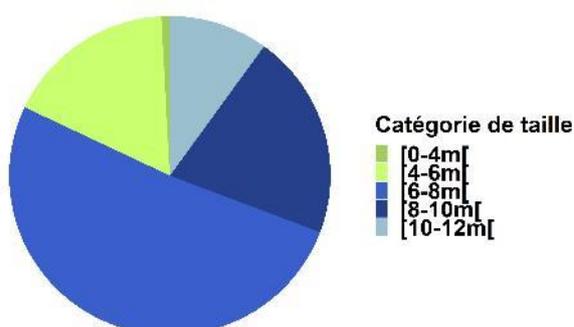
3.7.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **351 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 59 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 120 ci-dessous :

Tableau 120 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (PACA)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[0-4m[3	2	1	54	18	52	4
[4-6m[60	69	1	3 249	54	36	5
[6-8m[180	371	2	11 669	65	36	7
[8-10m[73	283	4	7 766	106	34	9
[10-12m[35	276	8	5 826	166	30	11
Total	351	1 001	3	28 564	81	35	7

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

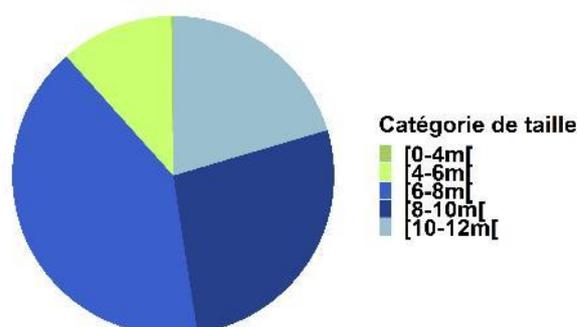


Figure 106 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (PACA)

La flotte PPC occitane est constituée majoritairement de petites unités de moins de 8 mètres de faible puissance, ces unités représentent 69 % de la flotte PPC. Le navire moyen est une unité petite et particulièrement âgée, de 7 m de long, de 35 ans et peu puissante (6 UMS pour 96 kW).

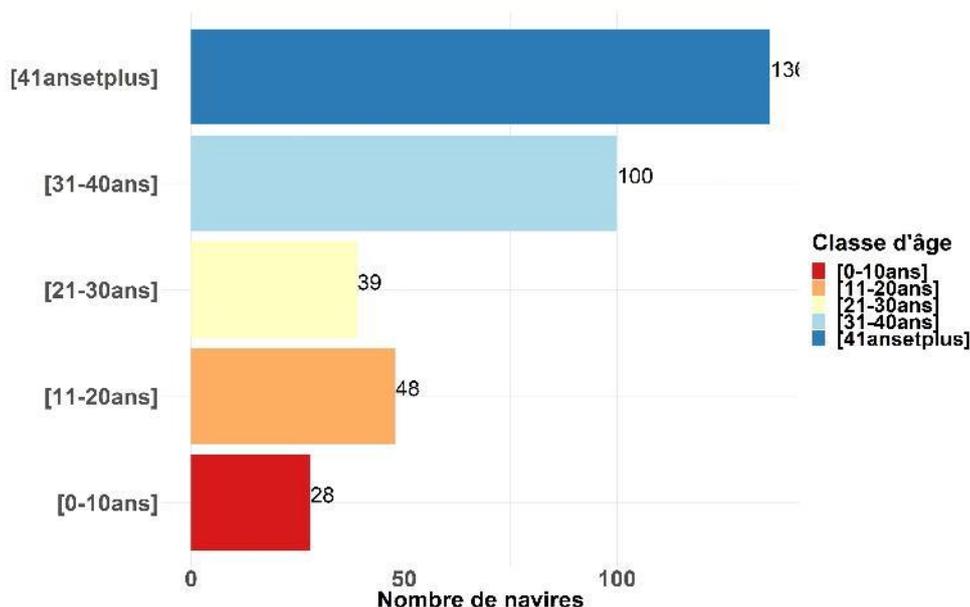


Figure 107 : Pyramide des âges de la flotte PPC (PACA)

La flottille PPC en région PACA est une flottille très vieillissante : 65 % des effectifs ont plus de 40 ans.

Le nombre d'unités de pêche de moins de 12 mètres en Région PACA enregistre une légère baisse ces dix dernières années, baisse très inférieure à ce que l'on peut constater sur l'ensemble des façades de France métropolitaine (d'après SIH, 2018).

3.7.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 454 marins employés soit près de 56 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 1 362 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,3 marins.

Fréquemment dans la région PACA, l'équipage est composé d'un seul marin. Il n'y a, souvent, que le patron pêcheur à bord, qui est également l'armateur du navire. A noter que les plans de sorties de flotte sur les chalutiers ont entraîné des licenciements ayant induits une baisse de l'effectif global des marins pour la région mais certains de ces matelots ont investi dans une petite unité, sur lesquelles ils travaillent généralement seul.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

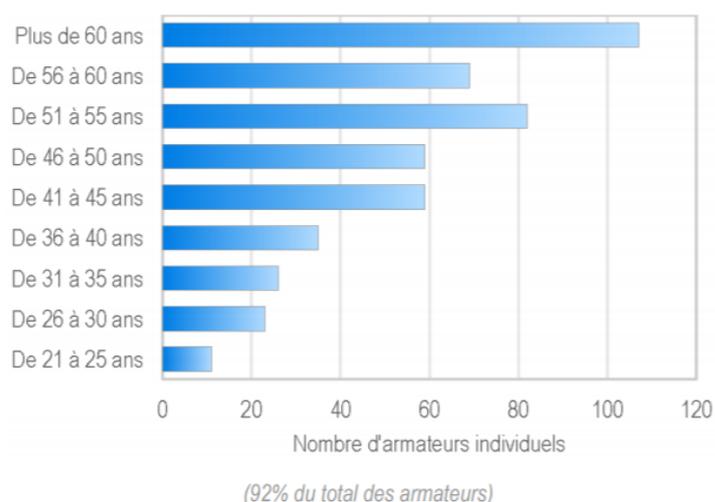


Figure 108 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale PACA (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 50 et 60 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des plus de 60 ans.

3.7.1.3 Type d'activités de la PPC

3.7.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 98 % de la flotte PPC a été active. 89 % de la PPC a un rayon d'action essentiellement en étang et lagunes (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 3 milles).

Tableau 121 : Rayon d'action de la flotte PPC (PACA)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	8
Etang < 3 milles	314
Côtier	26
Mixte	3

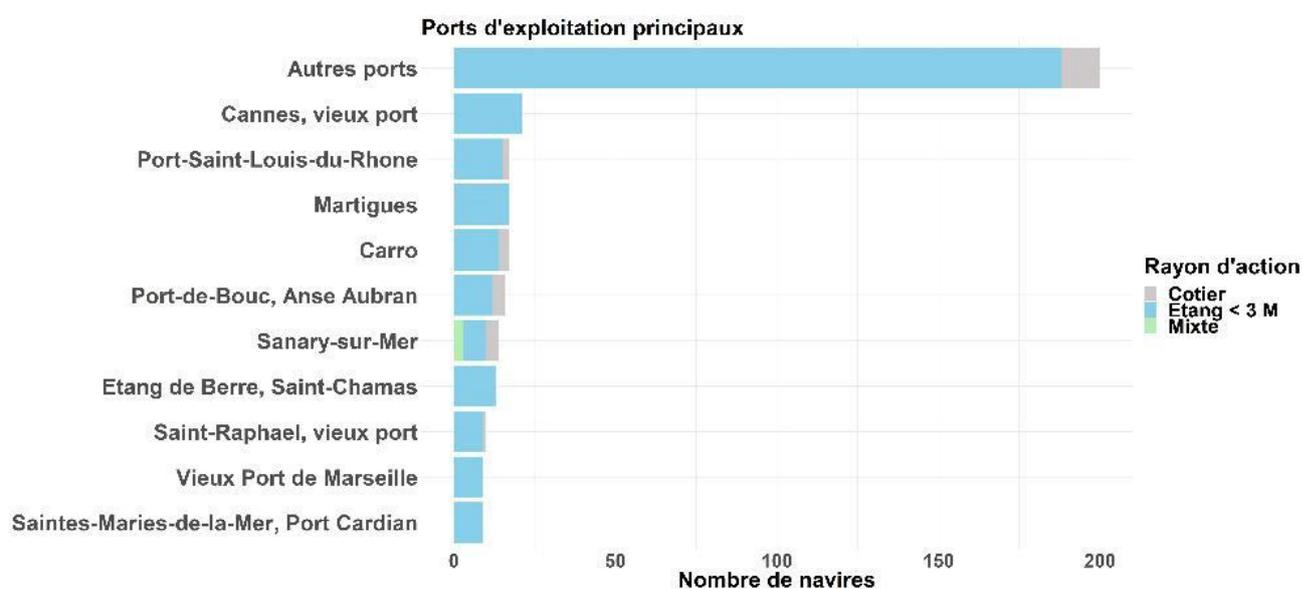


Figure 109 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (PACA)

Les navires de la PPC sont répartis dans une multitude de ports d'exploitation tout le long du littoral PACA, dont la longueur est estimée à près de 1000 km.

3.7.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte PPC a un pic d'activité au printemps. Son activité décroît légèrement en été (de juillet à septembre), et affiche une baisse d'activité en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

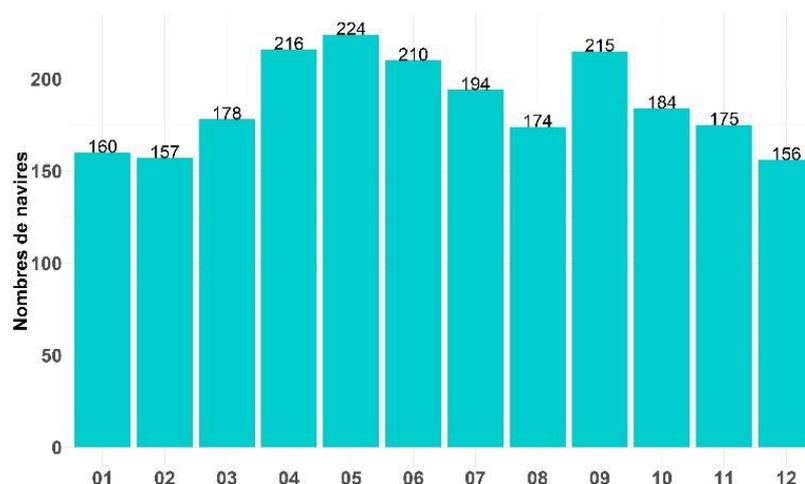


Figure 110 : Saisonnalité annuelle de la PPC (PACA)

Les unités de PPC régionale réalisent moins de 100 marées en moyenne par an. Ce faible nombre de sortie par an peut être due à la réalisation d'activité annexe (agriculture, tourisme etc.)

Tableau 122 : Nombre de marées réalisées par la PPC (PACA)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[0-4m[3	161	54
[4-6m[60	2 928	49
[6-8m[180	13 236	74
[8-10m[73	4 928	68
[10-12m[35	2 111	60

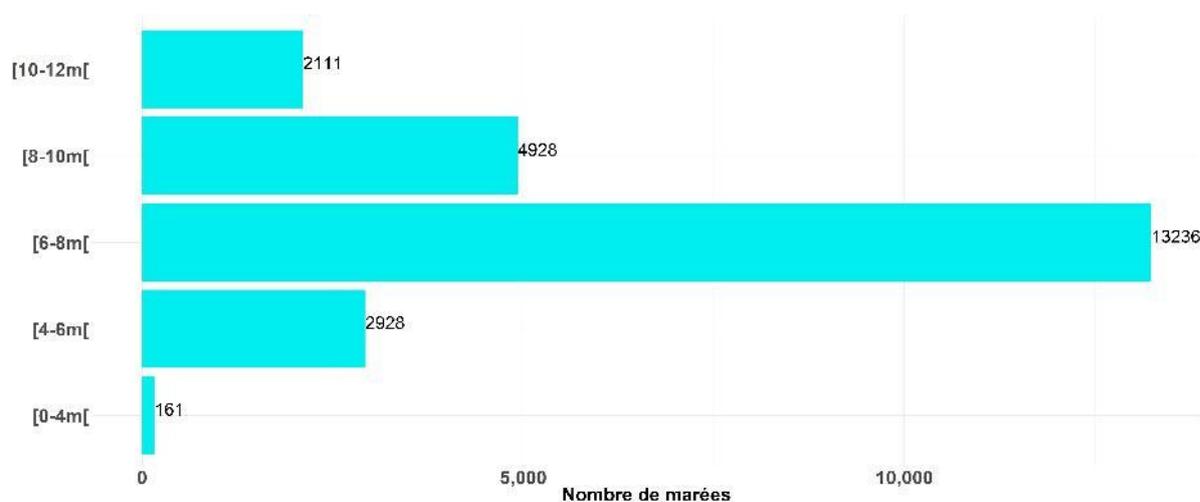


Figure 111 : Nombre de marées cumulées de la PPC (PACA)

3.7.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les **trémails**, qui représentent 39 % des engins principaux déclarés par les navires. Les **filets** sont également bien représentés, avec 32 % des engins.

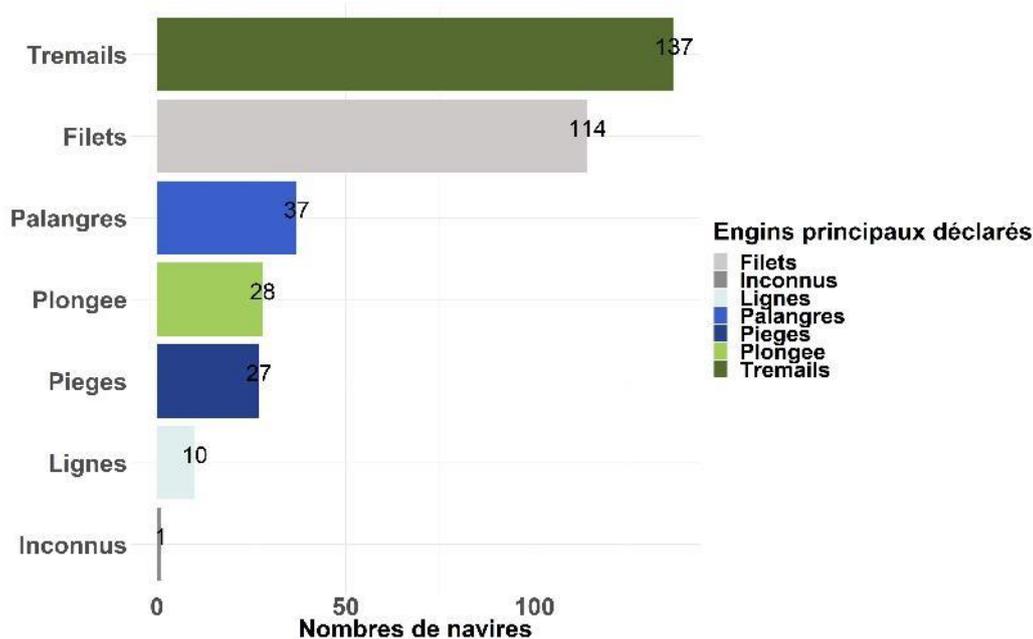


Figure 112 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (PACA)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Les navires de petite pêche côtière sont plus communément appelés petits métiers dans la Région. La caractéristique essentielle du petit métier réside dans sa polyvalence. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

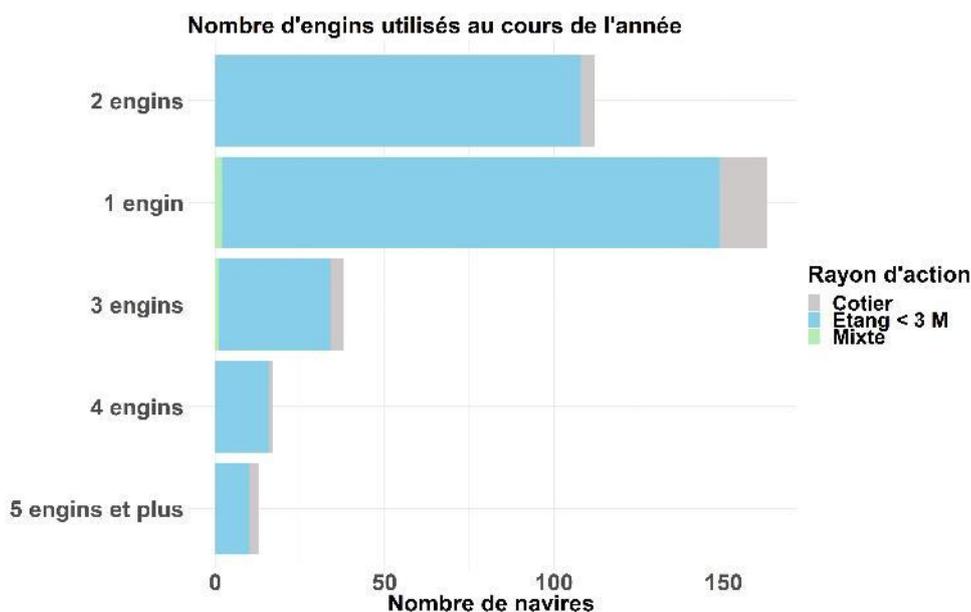


Figure 113 : Polyvalence des navires (PACA)

Les unités PPC régionales sont des **navires très polyvalents** : 32 % de l'effectif régional ont déclaré deux engins en 2018, et 20 % ont déclaré un nombre d'engins supérieur à deux.

Tableau 123 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (PACA)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Chaluts	1	5 %	2	1 %
Dragues	2	40 %	6	37 %
Inconnus	3	100 %	8	100 %
PAP	10	71 %	17	58 %
Sennes	13	62 %	41	47 %
Lignes	30	94 %	76	95 %
Plongée	39	95 %	137	98 %
Pièges	49	94 %	245	95 %
Palangres	83	94 %	361	92 %
Filets	173	96 %	897	95 %
Trémails	180	99 %	1 008	99 %

Les arts dormants sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale : cette dernière représente plus de 90 % des effectifs mettant en œuvre des filets et des trémails.

La PPC régionale représente 40% des effectifs régionaux mettant en œuvre la drague, bien que cette dernière n'apparaisse pas comme un métier majoritairement pratiqué (Tableau 125).

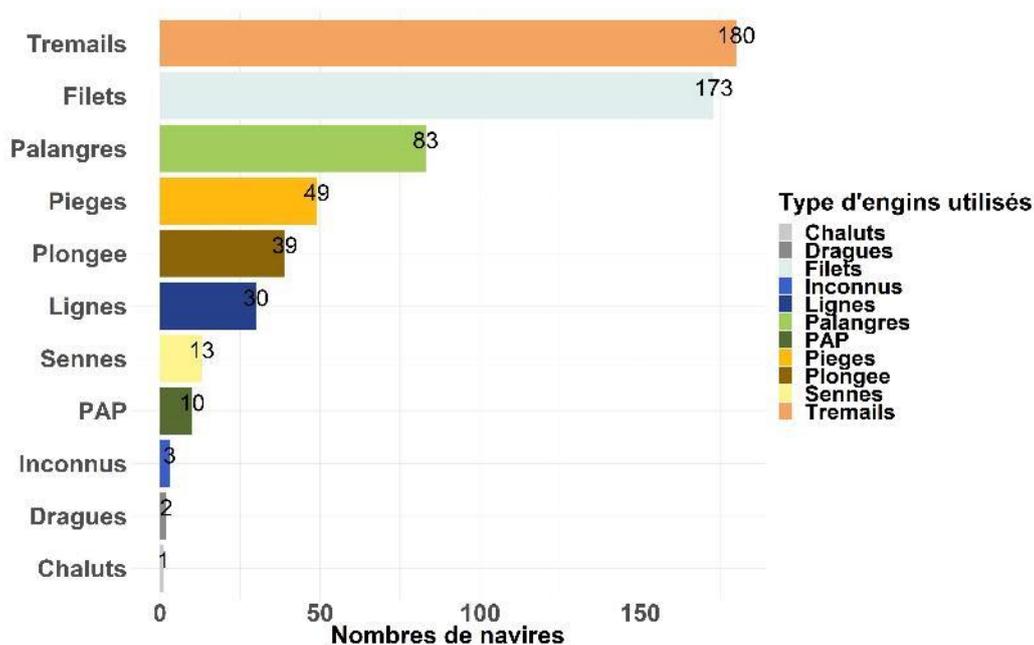


Figure 114 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (PACA)

Tableau 124 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (PACA)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails	69	71	83	101	112	107	90	81	90	75	70	59	1 008
Filets	63	63	72	77	88	80	75	77	92	85	65	60	897
Palangres	21	22	18	37	40	35	40	29	38	28	27	26	361
Pièges	19	13	15	24	25	22	10	6	29	28	29	25	245
Plongée	18	22	18	16	12	6	7	4	5	5	13	11	137
Lignes	4	3	2	3	7	7	12	11	13	2	5	7	76
Sennes		1	6	10	6	2	3	4	1	3	3	2	41
PAP			1	8	7			1					17
Inconnus		1	1				1	1	1	1	1	1	8
Dragues									2	2	1	1	6
Chaluts	1	1											2

Tableau 125 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (PACA)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Trémails à poissons	101	439
Filets maillants à poissons	98	363
Filets maillants à dorade royale	97	387
Filets maillants à sparidés	82	274
Trémails à langoustes	74	207
Trémails à seiches, sépioles	74	167
Trémails à rougets	66	228
Filets maillants à bonites	45	94
Trémails à soles	41	145
Filets maillants à bars	40	145
Palangres à sparidés	39	165
Filets maillants à merlu	37	127
Filets maillants à rougets	34	97
Trémails et filets maillants à poissons	33	101
Trémails à rascasse rouge	31	110
Filets maillants à maquereaux	31	50
Verveux à anguille	29	137
Trémails à dorade royale	28	115
Trémails à sparidés	26	71
Palangres dérivantes à espadon	24	76

Tableau 126 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC (PACA)

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails à poissons	28	32	34	49	47	53	39	35	34	33	29	26	439
Filets maillants à dorade royale	10	13	29	44	43	36	37	31	38	58	34	14	387
Filets maillants à poissons	34	29	36	33	38	30	29	27	31	30	22	24	363
Filets maillants à sparidés	19	16	26	35	36	22	18	16	25	28	17	16	274
Trémails à rougets	18	12	19	21	26	23	17	21	24	11	22	14	228
Trémails à langoustes	2	9	7	24	36	32	33	32	19	8	3	2	207

Trémails à seiches, sépioles	18	26	19	31	28	8	6	2	7	5	8	9	167
Palangres à sparidés	12	12	9	19	18	18	17	11	17	12	10	10	165
Filets maillants à bars	15	14	6	11	11	12	13	12	11	8	13	19	145
Trémails à soles	11	12	14	14	12	8	12	8	11	13	15	15	145
Verveux à anguille	9	4	8	14	12	17	2		16	18	21	16	137
Filets maillants à merlu	1	5	7	17	22	16	13	11	13	6	9	7	127
Trémails à dorade royale		4	7	16	14	15	7	8	16	18	8	2	115
Trémails à rascasse rouge	4	7	5	9	16	21	14	16	7	4	4	3	110
Trémails et filets maillants à poissons	11	6	8	8	14	9	5	6	7	8	10	9	101
Filets maillants à rougets	6	10	7	10	7	9	10	9	10	7	6	6	97
Filets maillants à bonites	8	6	9	6	7	3	2	4	11	9	14	15	94
Palangres dérivantes à espadon				8	7	4	14	10	13	8	4	8	76

La PPC exploite une variété importante d'espèce de poissons. Les données déclaratives sont peu révélatrices des quantités réellement capturées et débarquées. Les principales espèces capturées sont les poissons entrant dans la composition de la bouillabaisse et de la soupe, ainsi que les rougets et le merlu.

Les filets sont les engins les plus utilisés par les navires de PPC et prennent différentes formes spécifiques à cette région : battudes³⁰, trabaques³¹, calen³². L'activité de pêche en plongée, ciblant l'oursin, les coquillages ou et le corail, est également une activité caractéristique de la région.

Les trémails à poissons sont des métiers pratiqués tout au long de l'année, avec un pic d'activité au printemps et à l'automne. Au printemps et en été, la PPC cible une grande diversité d'espèces, dont des espèces de sparidés, du merlu, de la rascasse et des rougets. Une autre des espèces phares ciblée par la PPC est l'espadon en été. L'anguille est également une espèce emblématique des pêcheries artisanales : elle est ciblée en automne à l'aide de verveux.

3.7.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

A l'échelle de la mer Méditerranée, le golfe du Lion est une zone de forte productivité bénéficiant d'importants apports fluviaux (Rhône, Têt, Aude). L'activité de pêche y est historiquement importante et l'espace de pêche est divisé selon un gradient de distance à la côte : jusqu'à 3 milles en mer, jusqu'à 12 milles en mer, et au-delà jusqu'au tombant du plateau continental.

La majorité des petits métiers exercent leur activité dans les zones lagunaires et sur la bande côtière dans la limite des 3 milles nautiques.

³⁰ Les battudes sont des filets droits calés en forme d'escargot, ciblant le loup, la dorade, le sar.

³¹ Les trabaques sont des filets en entonnoirs, calés en étang et ciblant l'anguille jaune et l'anguille argentée.

³² Les calen sont des filets manœuvrés à l'aide de poulies, en étang, ciblant le mullet, la sole, la dorade, la bogue.

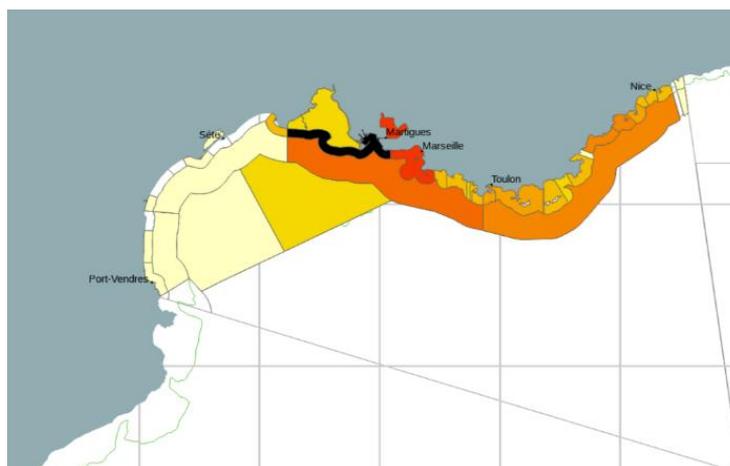


Figure 115 : Principales zones ciblées par la pêche (PACA) (SIH, 2018)

Tableau 127 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (PACA)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
3712 (Golfe du Lion)	23 334	1 328	9 358
3713 (Sardaigne)	27	1	6

L'activité de pêche est importante au niveau des étangs occitans et de la bande côtière du golfe du Lion. Les unités de PPC sont dépendantes du golfe du Lion qui représente **99 % de la valeur** produite par ce segment.

3.7.1.4 Production et valorisation des produits

3.7.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la PPC a débarqué **1 326 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 9 millions** d'euros. Cela représente 50 % de la production régionale en volume et 76 % en valeur (Tableau 143).

Le plateau continental très réduit à proximité de la côte et la diversité des milieux (étangs, canaux, mer côtière) dans lesquels s'exerce la PPC lui confère une grande diversité d'engins utilisés et par conséquent, d'espèces débarquées. Après le 1^{er} poste occupé par « autres espèces », les débarquements de la région PACA sont marqués par la dorade royale, l'anguille d'Europe, les mullets, la pieuvre et le bar Européen. La dorade royale contribue à 17 % de la valeur produite par la PPC régionale, le bar européen, quant à lui, génère 11 % de la valeur produite.

Tableau 128 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (PACA)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Autres espèces	372	1 681	4,52
Dorade royale	159	1 633	10,27
Bar européen	56	1 015	18,12
Anguille d'Europe	121	906	7,49
Pieuvre	66	499	7,56
Sole commune	25	401	16,04
Poissons marins nca	21	369	17,57
Langouste rouge	8	307	38,38
Merlu européen	42	295	7,02
Rouget de roche	26	287	11,04
Nasse-ceinture	40	281	7,03
Rascasses nca	34	259	7,62
Bigorneau	55	226	4,11

Espadon	16	182	11,38
Sar commun	29	162	5,59
Dorade rose	23	158	6,87
Oursin-pierre	12	158	13,17
Pieuvres, poulpes <i>nca</i>	34	157	4,62
Mulets	96	151	1,57
Seiche commune	14	119	8,5
Mulet lippu	77	106	1,38
Total	1 326	9 352	-

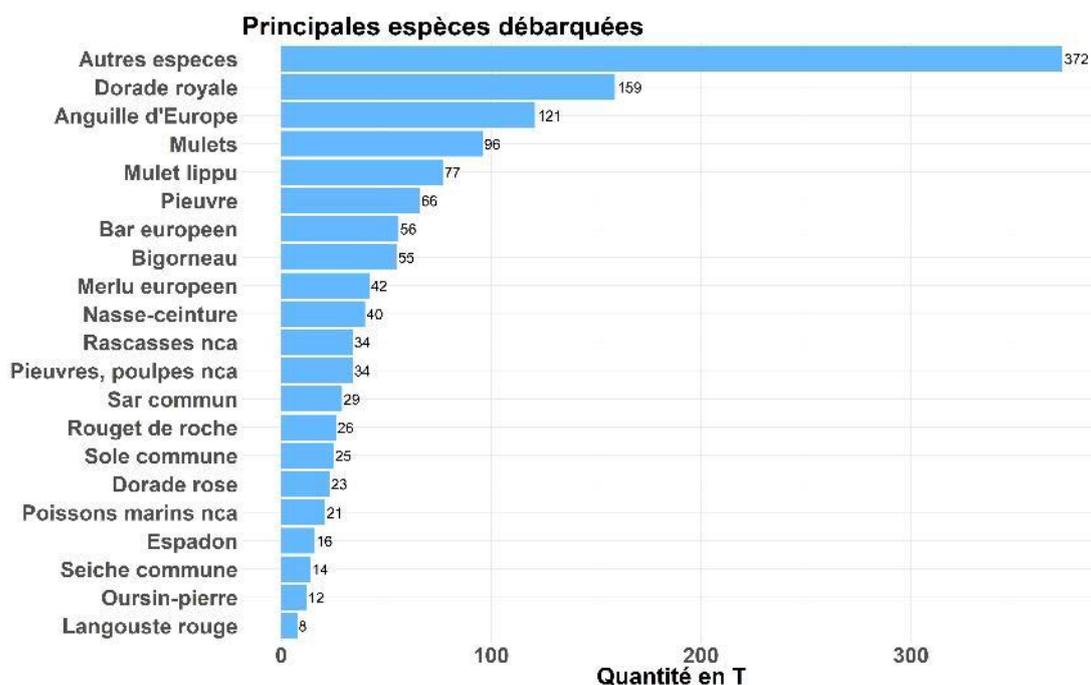


Figure 116 : Production de la PPC en volume (T) (PACA)

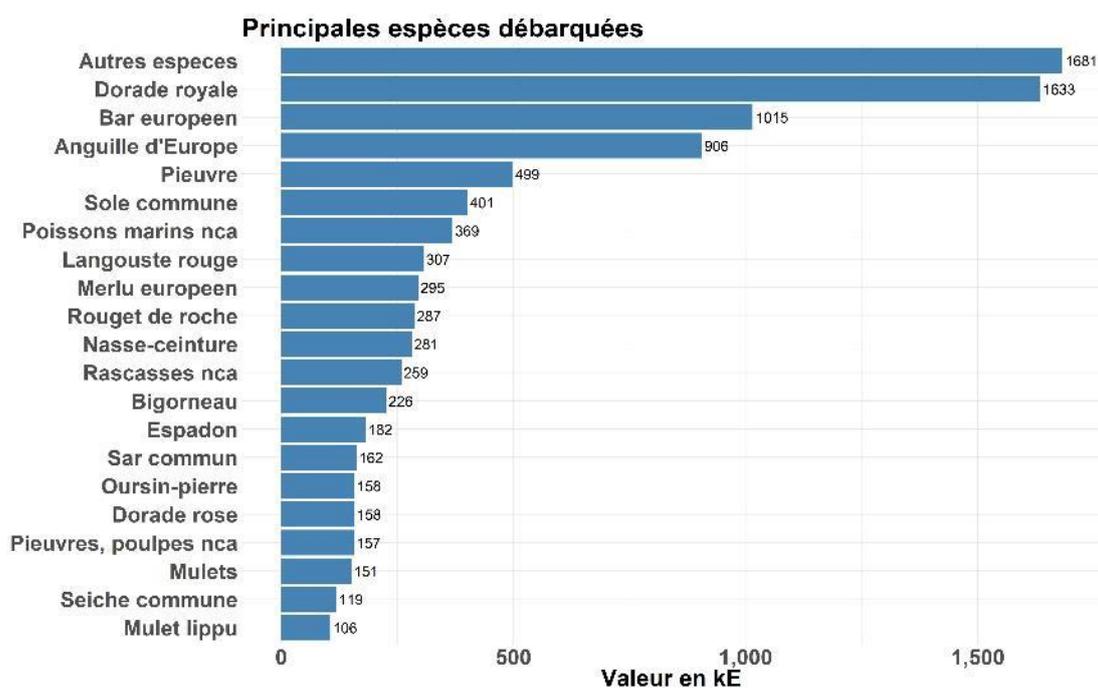


Figure 117 : Production de la PPC en valeur (k€) (PACA)

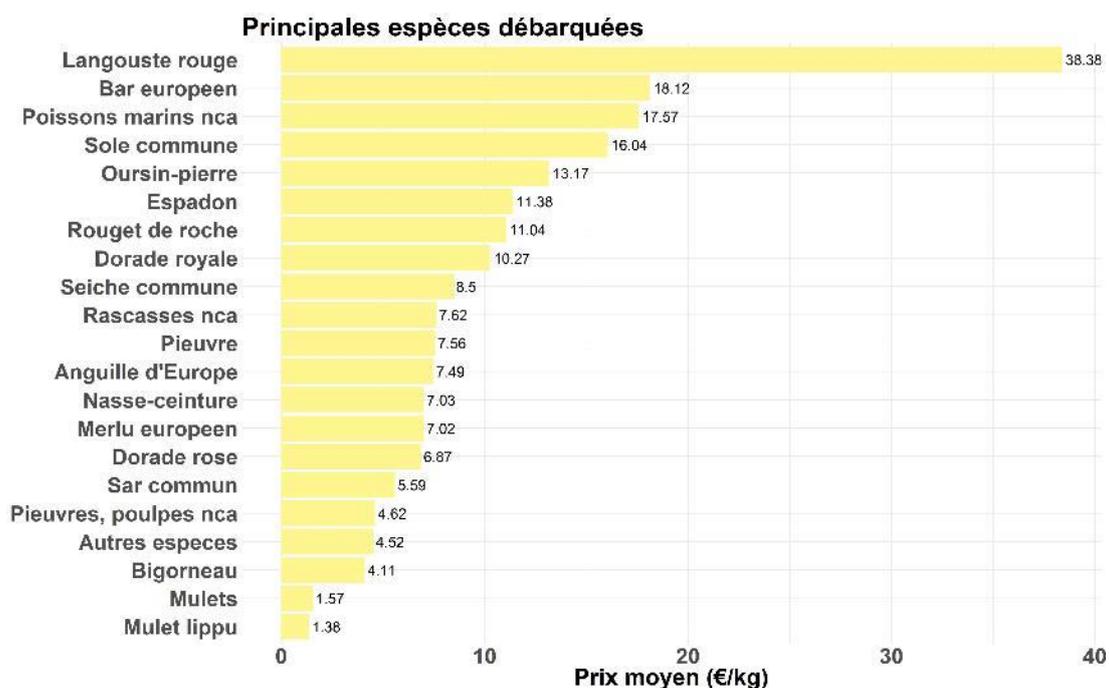


Figure 118 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (PACA)

3.7.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

Parmi les espèces ciblées, seules six espèces font l'objet d'un suivi par la CGPM. Les stocks de merlu et du rouget de vase du Golfe du Lion sont exploités au-delà du Rendement Maximal Durable (RMD) et sont donc jugés en mauvais état. L'anguille est dans une situation très préoccupante, avec une abondance la plus faible jamais observée et qui continue de décroître. Le renouvellement du stock semble compromis compte tenu du très faible niveau de la biomasse reproductive.

Tableau 129 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (PACA)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Bar européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Anguille d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvre	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Langouste rouge	-	Non	Inconnu	Non	-
Merlu européen	7	Oui	Surpêché	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Nasse-ceinture	-	Non	Inconnu	Non	-
Rascasses nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Bigorneau	-	Non	Inconnu	Non	-
Sar commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade rose	-	Non	Inconnu	Non	-
Oursin-pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvres, poulpes	-	Non	Inconnu	Non	-
Mulets	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Mulet lippu	-	Non	Inconnu	Non	-
Espadon	Méditerranée	Oui	Surpêché et surexploité	Oui	123,21

3.7.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes). S'ajoute à ce biais, l'absence des déclarations pour les ventes réalisées en direct, qui est un des modes de vente privilégiés en Méditerranée.

La région ne compte plus de halle à marée depuis 2010, les ventes des produits issus de la PPC se font donc exclusivement en direct (aux restaurateurs, aux particuliers, aux poissonneries) ou via l'activité de mareyage. La vente au sein d'AMAP se développe également.

La vente de 444 tonnes pêchées par la PPC a été enregistrée (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 33 % des volumes capturés. 77 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

Tableau 130 : Ventes en halles à marées réalisées par la PPC (PACA)

Halles à marées	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Hors criées	444	57 894	1	1 940	89 630	2

Tableau 131 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (PACA)

Halles à marées	Prix moyen PPC (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
Hors criées	4,37	1,55

La PPC valorise mieux sa production que les autres segments : ces ventes concernent principalement l'anguille, le mulot, le bar et la dorade royale.

Tableau 132 : Modes de commercialisation mis en place par la PPC en 2018 (PACA)

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités PPC / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs PPC / Valeurs Totales
Vente aux enchères	68	162	42 %	524	998	53 %
Vente de gré à gré	376	1 101	34 %	1 415	4 051	35 %

La PPC vend principalement en gré à gré (près 85 % des volumes vendus). Les espèces vendues en gré à gré concernent une grande majorité des espèces ciblées par la PPC, dont l'anguille, le bar européen et le thon rouge.

3.7.1.4.4 Stratégie de valorisation

Aucune marque collective n'a été développée sur le territoire pour valoriser les produits halieutiques de la pêche artisanale.

A l'échelle du bassin méditerranéen, la pêcherie de thon rouge pêché à la ligne artisanale, bénéficie du label « Pêche Durable » géré par FranceAgriMer depuis 2019. Cette initiative a été portée par l'OP SATHOAN et VALPEM (Association pour la Valorisation des Produits de la Pêche en Méditerranée) au travers de la mise en place d'une marque collective.

3.7.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région PACA.

Tableau 133 : Panorama institutionnel en région PACA

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Marseille Le CDPMEM du Var, basé à Toulon Le CDPMEM des Alpes-Maritimes, basé à Antibes 18 prud'homies	Centre Ifremer Méditerranée, basé à Toulon	13 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes 2 Parcs Nationaux et 1 Réserve Naturelle ayant une partie maritime

3.7.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.7.2.1 Accompagner la mise en vente des produits issus de la PPC, pour améliorer les conditions de commercialisation et leur valorisation

En région PACA, l'absence de structure proposant des services pour la 1^{ère} mise en vente des produits issus de la pêche et le peu d'intérêt que voient les navires de PPC à adhérer aux OP basées hors-département « obligent les entreprises de PPC à assumer la commercialisation de leurs captures par leur propres moyens ». Ceci implique de trouver les marchés et les acheteurs, d'organiser la logistique, le transport et la vente des produits, augmente la charge de travail du pêcheur et le confronte au respect de la réglementation liée à ces activités.

La vente directe assurée par le pêcheur ou un tiers (dans la majorité des cas, un membre de la famille) relève alors d'une stratégie individuelle, qui ne permet pas aux entreprises dans leur ensemble d'agir sur la valorisation économique des produits ni sur leur qualité (pas de transformation par exemple).

Enfin, la mise en vente directement par le producteur ne permet pas toujours d'observer les réglementations en matière de commerce, de déclaration, d'hygiène et de sécurité alimentaire, celles-ci pouvant se révéler complexes et difficiles à appréhender par les entreprises de PPC.

L'amélioration des conditions de première commercialisation devrait alors être favorisée par la formation des personnes en charge de la vente des produits (y compris la conjointe, la femme assumant souvent ce rôle au sein de l'entreprise), l'équipement des quais et des places de marchés, la création de structure d'aides à la commercialisation. Les produits pourraient ainsi être mieux valorisés, et les démarches de communication et de labellisation seraient ainsi plus faciles à mettre en place.



Pour améliorer les conditions de commercialisation, la qualité et la traçabilité des produits issus de la PPC, il est nécessaire d'accompagner cette mise en vente :

- ✓ en encourageant la formation des chefs d'entreprises et des tiers en charge de la commercialisation des produits, aux réglementations et aux bonnes pratiques s'appliquant à cette activité ;
- ✓ en encourageant la formation des chefs d'entreprises et des tiers en charge de la commercialisation des produits, aux bonnes pratiques et aux nouvelles techniques de traitement des captures (ikejime par exemple) ;
- ✓ en accompagnant l'équipement des points de vente directe et des ports de pêche ;
- ✓ en favorisant l'émergence ou le développement de structures dédiées à l'accompagnement des entreprises à la commercialisation ;
- ✓ en accompagnant les études de marché, de recueil des attentes des consommateurs pour définir les nouveaux marchés à conquérir ;
- ✓ en favorisant les démarches de labellisation et de création de marques collectives.

3.7.2.2 Aider les entreprises de la PPC à faire face à la surcharge administrative et réglementaire

La complexité et à la quantité des démarches et des obligations administratives qui s'imposent aux entreprises de PPC sont souvent perçues comme une lourde contrainte. Elles sont sources de travail supplémentaire pour le chef d'entreprise souvent seul à bord comme à terre et il est difficile pour lui d'y faire face et de se tenir à jour. Ainsi, l'entreprise peut se retrouver en situation irrégulière ou plus simplement renoncer à certains développements par crainte de la surcharge administrative. Cette contrainte est citée comme l'un des principaux freins à l'installation ou à la diversification des entreprises existantes.



Aider les entreprises à faire face à la surcharge administrative ressentie leur permettrait d'améliorer les conditions d'exercices de leur activité, de respecter leurs obligations administratives et réglementaires et les encouragerait à se développer et se diversifier. Pour cela, il est nécessaire :

- ✓ d'encourager la formation des pêcheurs de la PPC, pour leur permettre d'acquérir des compétences en gestion d'entreprise dans tous ses aspects (administration, comptabilité, social, commercialisation) ;
- ✓ d'étendre les formations aux personnes tiers prenant part à la gestion et à la conduite de l'entreprise ou de certains de ses aspects (commercialisation notamment) ;
- ✓ de favoriser les réflexions sur des nouveaux formats et contenus de formation, prenant en compte les contraintes et les besoins des entreprises de PPC (perte de chiffre d'affaires immédiat, peu de volumes vendus, statuts d'entreprises simples, etc.).



Enjeu non spécifique à la région ou à la PPC :

L'enjeu de la formation des pêcheurs et des chefs d'entreprise de la PPC n'est pas spécifique à une région, il est donc détaillé au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

3.7.2.3 Encourager les initiatives de gestion concertée pour apaiser les conflits en bande côtière et agir contre la pêche illégale

La PPC fait face à la compétition pour l'espace et pour la ressource en bande côtière, alors même qu'elle y est intrinsèquement liée. Les activités de PPC ne peuvent être délocalisées et pourtant, les autres usages « sont très souvent favorisés dans les politiques publiques car les retombées économiques du tourisme et de la pêche plaisance notamment sont prépondérants dans la région PACA ». Sans indicateurs précis des performances de la flottille de la PPC et de ses enjeux, il est difficile de porter à connaissance des décideurs les besoins et les spécificités de ce secteur.

La définition de zones à vocation spécifique en mer (protection du milieu maritime, militaire, industrielle, etc.) peut être perçue comme une réduction des surfaces de pêche pour les petits navires qui n'ont pas la possibilité d'aller plus loin en mer.

Le développement de la pêche de loisir ciblant les mêmes espèces que la pêche professionnelle sur les mêmes zones amène souvent les deux populations au conflit, s'accusant mutuellement de la diminution des ressources et des possibilités de captures. Les pratiques de pêche illégales, par manque de connaissance de la réglementation ou par agissement volontaire, cristallisent ces tensions.



Afin d'apaiser les conflits existants en bande côtière, notamment pour le partage des ressources et de l'espace, il est important d'encourager le dialogue entre les différentes parties prenantes et d'objectiver les prises de position par des éléments de connaissance sur les différentes activités. Pour cela, il est nécessaire :

- ✓ de favoriser les groupes de travail réunissant les différentes parties prenantes sur la bande côtière ;
- ✓ d'encourager l'acquisition de connaissances sur les activités en compétition pour l'espace et les ressources marines ;

- ✓ de renforcer la communication et la sensibilisation sur les réglementations en vigueur s'appliquant aux différents aspects des activités maritimes (réglementations de la pêche professionnelle et de loisir, réglementation environnementale, etc.).

3.7.3 Synthèse des travaux menés

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 134 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région PACA)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région PACA	Préoccupation
Économiques	- Les obligations administratives et réglementaires sont perçues comme une surcharge de travail et de contraintes difficile à supporter par les entreprises de PPC.	- Accompagner la mise en vente des produits issus de la PPC, pour améliorer les conditions de commercialisation et leur valorisation. - Aider les entreprises à faire face à la surcharge administrative et réglementaire	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure
	- La complexité des textes réglementaires et la difficulté pour y accéder peut représenter un obstacle au respect de leurs obligations.		Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.	Majeure
	- Le manque de structures offrant des services d'aide à la commercialisation et à la structuration du marché ne favorise pas la montée en qualité des produits.		Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure
	- La commercialisation des produits de la PPC est assurée par les entreprises de pêche elles-mêmes. Elle relève alors d'action et de stratégies individuelles, ne permettant pas d'organiser ou d'avoir une action sur le marché.		Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Majeure
	- Le vieillissement de la flotte est un sujet particulièrement important pour la région PACA, dont l'âge moyen des navires de PPC est de 35 ans.			
Environnementales	- En région PACA, les questions de gestion des déchets marins issus des activités de la pêche sont abordées à travers la mise en place d'un projet de recyclage et de valorisation des engins de pêche usés. - Les filets étant les engins les plus pratiqués par la flotte de PPC, il serait intéressant de réfléchir à la question des matériaux utilisés et de leur impact environnemental.	i Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.		Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)
Gouvernance	- La cohabitation en bande côtière avec les activités nautiques, de pêche récréative, militaires, industrielles, et les réserves environnementales peut se révéler difficile. - Le partage de l'espace et des ressources, avec la pêche récréative notamment, est source de conflits.	- Encourager les initiatives de gestion concertée pour apaiser les conflits en bande côtière et agir contre la pêche illégale.	Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région PACA	Préoccupation
	<p>- Les entreprises de PPC, générant peu de volumes et dont les performances économiques sont peu significatives dans l'économie locale, rencontrent des difficultés à faire valoir leurs intérêts et leurs besoins dans les décisions politiques.</p> <p>- Les actions de pêche illégale jettent le discrédit sur les activités de PPC et exercent une pression inconnue sur les ressources et le milieu. Le manque de données objectives sur les différentes activités et la méconnaissance de la réglementation en vigueur cristallisent les conflits.</p>		<p>Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.</p>	Majeure
			<p>Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.</p>	Majeure
Sécurité et ergonomie à bord	<p>- La sécurité à bord n'est pas spécifique à la PPC, ni à la région PACA.</p>	<p>i Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.</p>		<p>Secondaire (car non spécifique à la PPC ni à la région)</p>

3.8 Région Corse

Point de vigilance :

Attention, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

Ceci nous a été confirmé en région par les acteurs.

3.8.1 Fiche d'identification de la région

La flotte de pêche de la Région Corse est composée de **196 navires**, dont 178 sont actifs à la pêche en 2016 (d'après SIH, 2018).

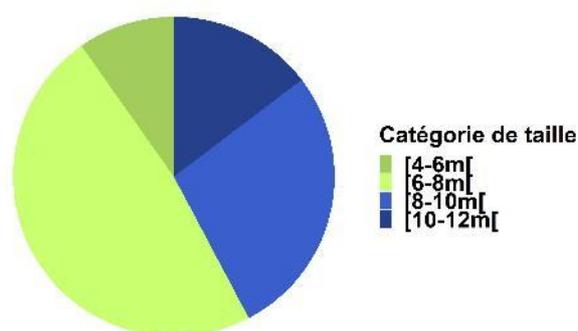
3.8.1.1 Caractéristiques techniques de la PPC

Au sein de cette flotte, **123 navires** appartiennent au segment de la PPC au sens de la définition FEAMP. Ces navires représentent environ 60 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 135 ci-dessous :

Tableau 135 : Caractéristiques techniques de la flotte PPC (Corse)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m[16	1	717	60	28	6	16
[6-8m[59	155	3	4 576	78	29	7
[8-10m[34	134	4	4 343	128	33	9
[10-12m[18	115	6	3 497	194	27	11
Total	123	420	3	13 133	107	30	8

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

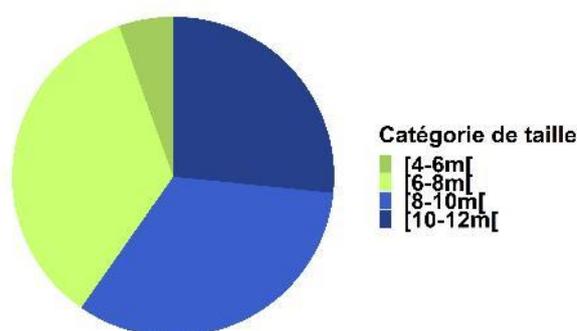


Figure 119 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Corse)

La flotte PPC corse est constituée majoritairement de petites unités de moins de 8 mètres de faible puissance, ces unités représentent 85 % de la flotte PPC. Le navire moyen est une petite unité de 8 m de long, de 30 ans et peu puissante (3 UMS pour 107 kW).

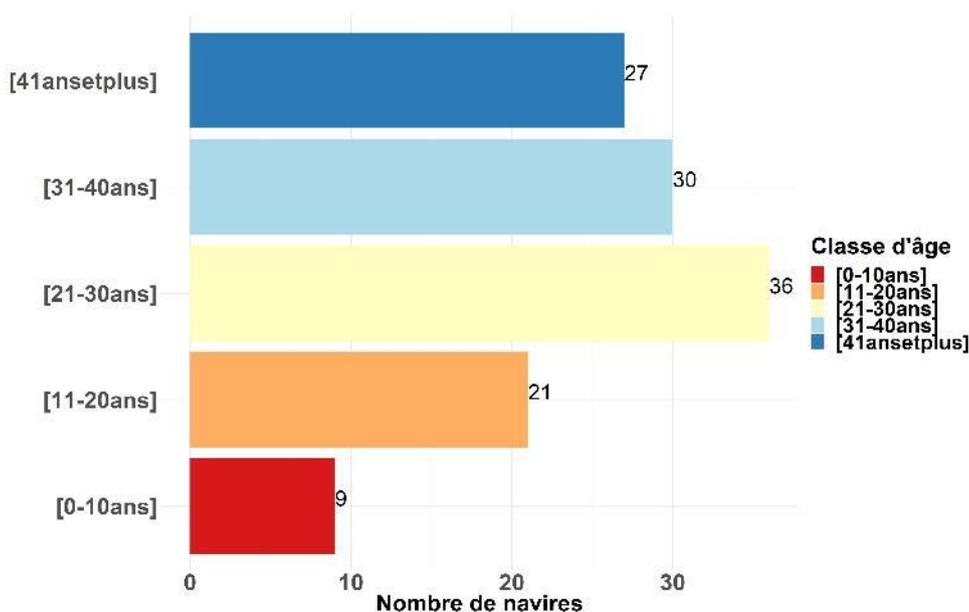


Figure 120 : Pyramide des âges de la flotte PPC (Corse)

La flottille PPC en région Corse est une flottille relativement jeune : 24 % des effectifs ont moins de 20 ans. Une majorité des effectifs ont un navire dont l'âge est compris entre 21 et 30 ans.

Le nombre d'unités de pêche de moins de 12 mètres en Région Corse enregistre une légère hausse ces dix dernières années, contrairement aux autres segments de la flotte régionale qui enregistre des baisses importantes (de moins 42 % pour les 12-18m et moins 33 % pour les plus de 18m) (d'après SIH, 2018).

3.8.1.2 Performances socio-économiques de la PPC

La PPC regroupe 156 marins employés soit près de 56 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 468 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,3 marins.

Point de vigilance :
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la PPC, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

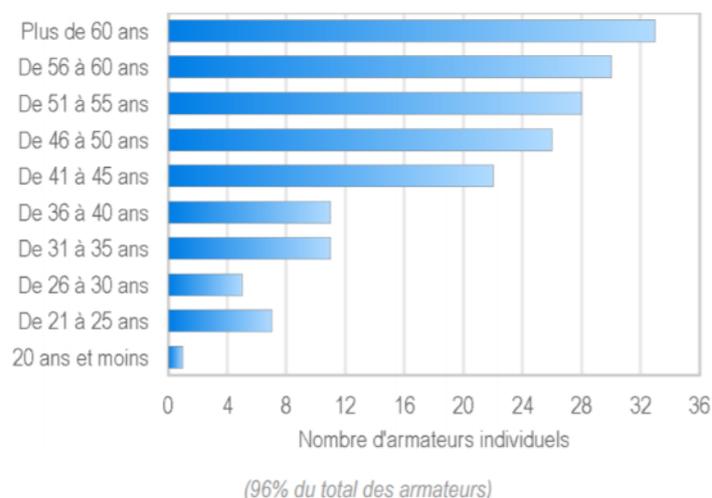


Figure 121 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale corse (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 50 et 60 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des plus de 60 ans. La problématique du renouvellement de l'équipage est particulièrement marquée sur le territoire.

3.8.1.3 Type d'activités de la PPC

3.8.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de PPC et halles à marée

En 2018, 98 % de la flotte PPC a été active. 76 % de la PPC a un rayon d'action essentiellement en étang et lagunes (c'est-à-dire qu'elle réalise plus de 75 % de son activité dans la bande des 3 milles).

Tableau 136 : Rayon d'action de la flotte PPC (Corse)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	2
Étang < 3 milles	93
Côtier	28

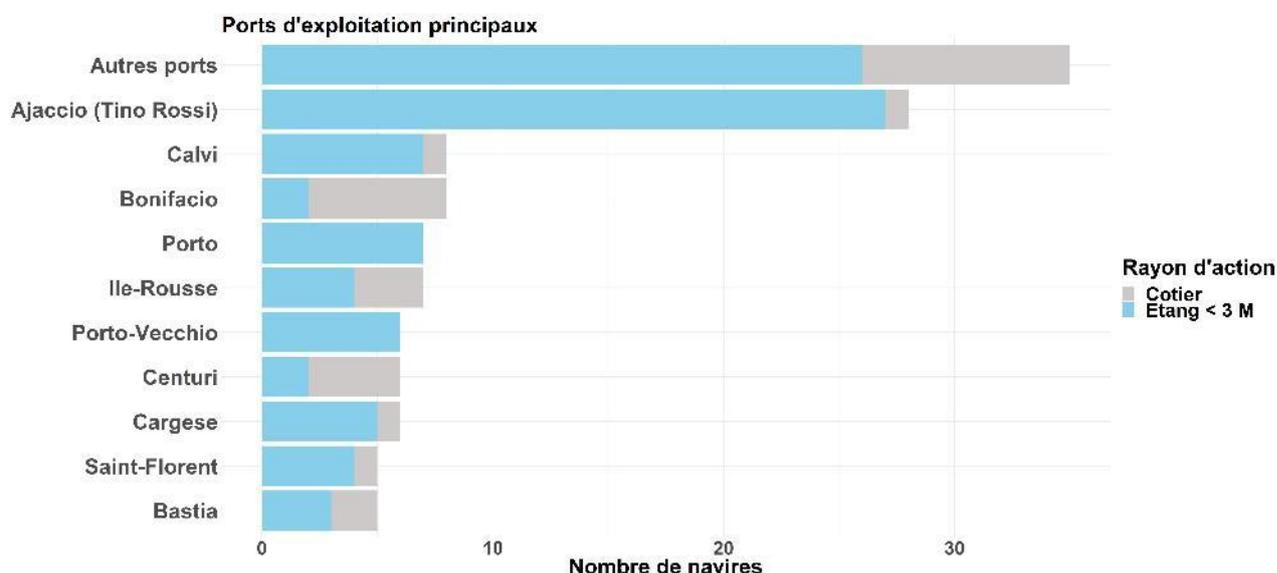


Figure 122 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Corse)

Les navires de la PPC sont répartis sur 45 ports d'exploitation, tout le long des 1 047 km du littoral corse.

3.8.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

L'activité de la flotte PPC corse est saisonnière, avec une activité marquée au printemps et en été. Les navires affichent une baisse d'activité en automne et en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant aux navires de sortir).

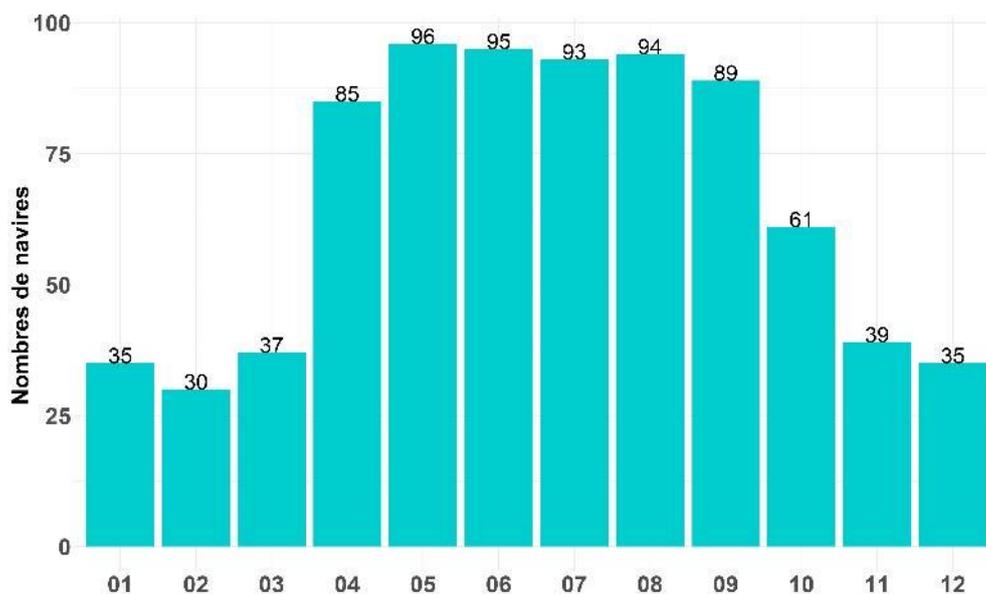


Figure 123 : Saisonnalité annuelle de la PPC (Corse)

Les unités de PPC régionale réalisent moins de 100 marées en moyenne par an. Ce faible nombre de sortie par an peut être due à la réalisation d'activité annexe (agriculture, tourisme etc.)

Tableau 137 : Nombre de marées réalisées par la PPC (Corse)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m]	12	592	49
[6-8m]	59	3 585	61
[8-10m]	34	2 447	72
[10-12m]	18	1 035	58

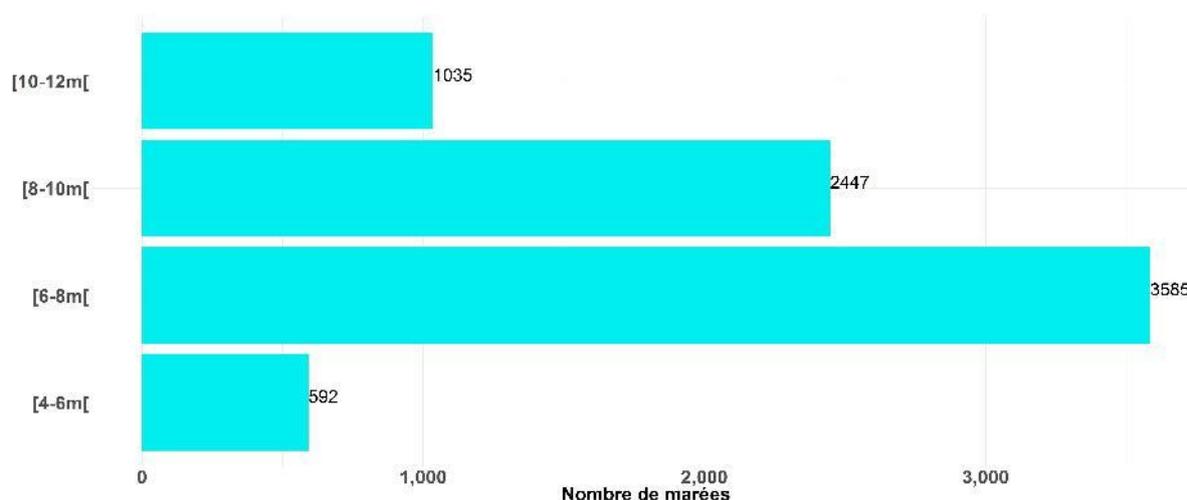


Figure 124 : Nombre de marées cumulées de la PPC (Corse)

3.8.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les **trémails**, qui représentent 75 % des engins principaux déclarés par les navires.

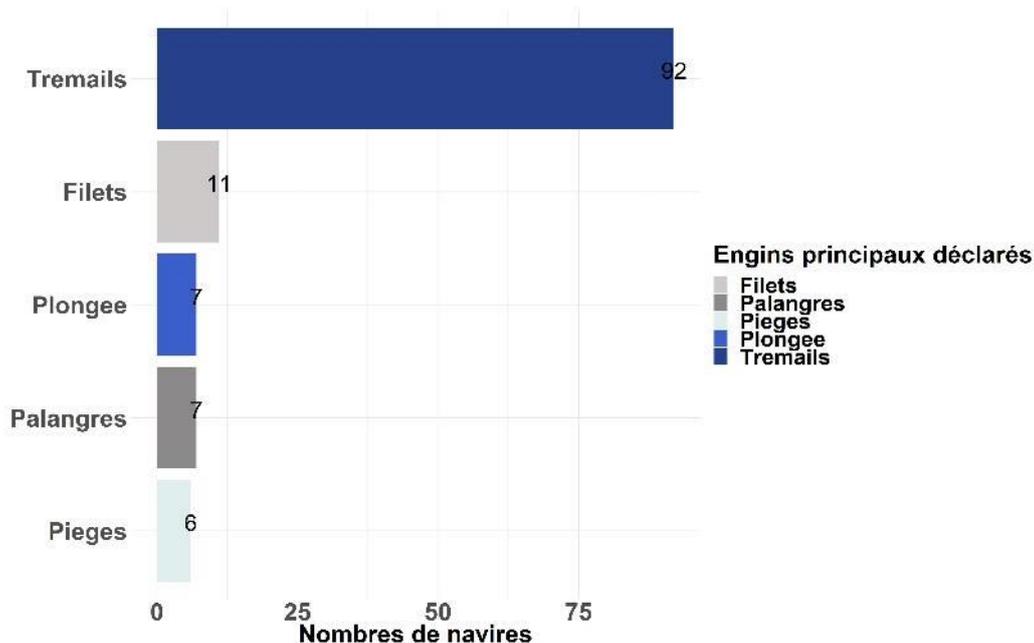


Figure 125 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré (Corse)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Ces engins secondaires peuvent inclure des arts traînants. Les navires de petite pêche côtière sont plus communément appelés petits métiers dans la Région. La caractéristique essentielle du petit métier réside dans sa polyvalence. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

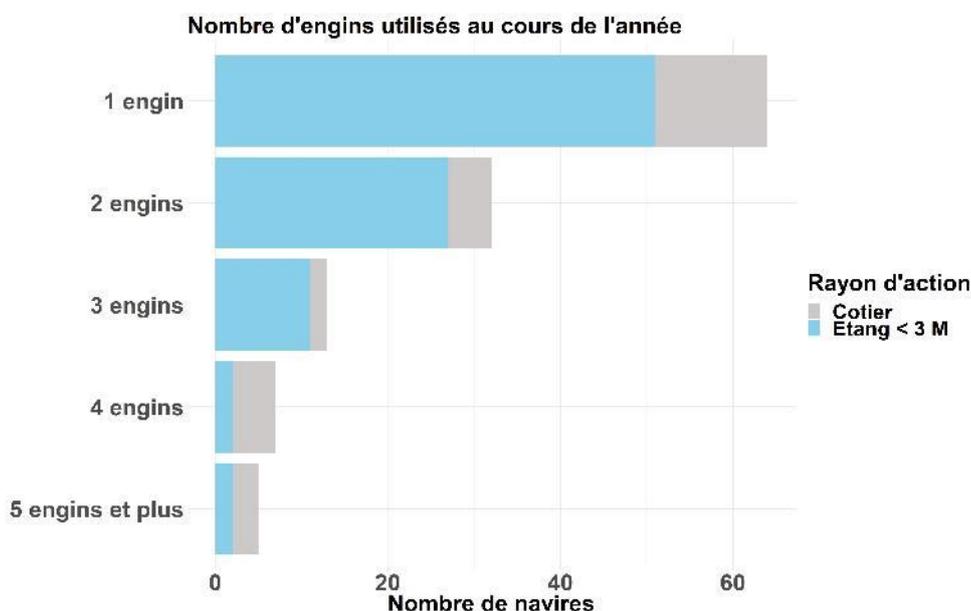


Figure 126 : Polyvalence des navires (Corse)

Les navires de pêche Corse sont des petits navires polyvalents, effectuant des marées de quelques heures, très majoritairement dans la bande côtière des 3 milles nautiques où ils ont accès à des fonds allant jusqu'à 200 m de profondeur. 47% des navires PPC pratiquent plus de deux engins.

Tableau 138 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la PPC (Corse)

Type d'engins	Nombre de navires PPC	Comparaison au segment régional	Nombre de mois d'activité	Comparaison au segment régional
Chaluts	2	29 %	2	6 %
Lignes	5	83 %	8	80 %
Sennes	3	50 %	8	27 %
Plongée	14	100 %	40	100 %
Pièges	15	100 %	57	100 %
Filets	20	95 %	75	96 %
Palangres	41	91 %	136	89 %
Trémails	105	98 %	587	99 %

Les arts dormants sont principalement mis en œuvre par la PPC régionale : cette dernière représente plus de 90% des effectifs mettant en œuvre des trémails et des palangres (confirmé en atelier).

La PPC régionale représente 40 % des effectifs régionaux mettant en œuvre la senne, bien que cette dernière n'apparaisse pas comme un métier majoritairement pratiqué.

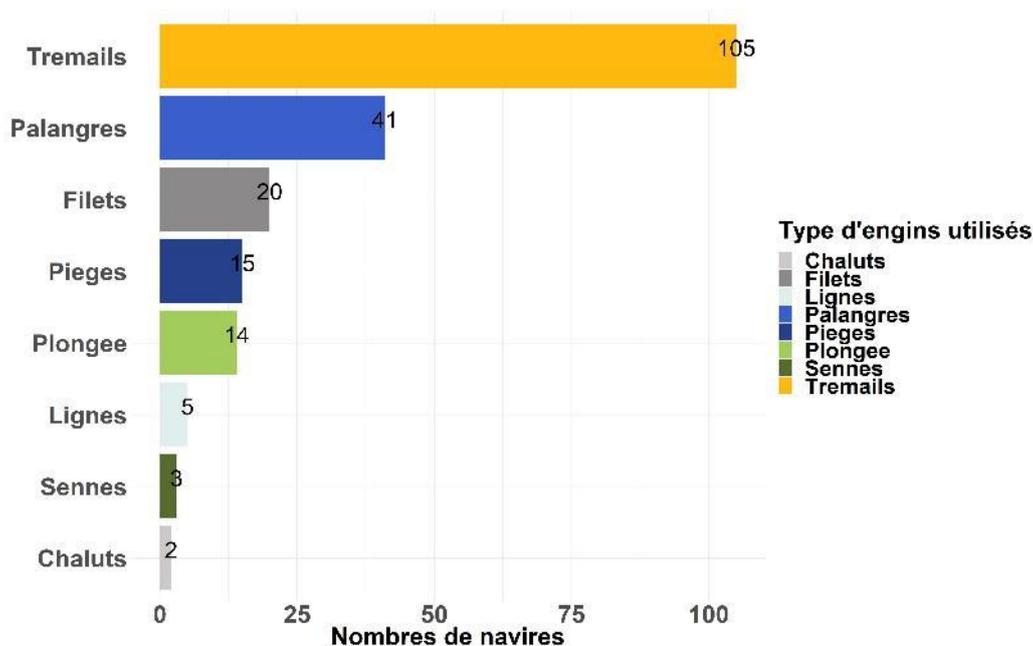


Figure 127 : Répartition des navires de la PPC par type d'engins mis en œuvre (Corse)

Tableau 139 : Saisonnalité des types d'engins de la PPC (Corse)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails	13	12	26	66	79	82	80	84	75	38	21	11	587
Palangres	5	2	3	15	15	15	16	12	17	15	12	9	136
Filets	2	2	2	11	14	10	9	6	7	6	3	3	75
Pièges	5	4	2	4	7	8	4	6	5	4	4	4	57
Plongée	8	10	8	6								8	40
Lignes	1	2			1			1	1	1		1	8
Sennes	2	1	1					1			2	1	8
Chaluts							1	1					2

Tableau 140 : Liste des principaux métiers pratiqués par la PPC (Corse)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Trémails à langoustes	88	401
Trémails à poissons	75	341
Trémails à homard	35	79
Trémails à rougets	34	98
Trémails à seiches, sépioles	34	67
Palangres à sparidés	33	93
Trémails à dente	27	84
Inconnus	20	28
Trémails à grands crustacés	19	29
Filets maillants à sparidés	18	68
Apnée a oursins	16	39
Trémails à rascasse rouge	16	61
Palangres dérivantes à espadon	14	64
Filets maillants à saint-Pierre	14	30
Trémails à sparidés	13	33
Palangres à poissons	12	20
Trémails et filets maillants à poissons	9	33
Trémails à Saint-Pierre	9	25
Verveux à anguille	7	24
Casiers à langoustes	5	21

Tableau 141 : Saisonnalité des principaux métiers de la PPC (Corse)

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Trémails à langoustes	1	1	16	51	68	68	66	70	58	2			401
Trémails à poissons	8	8	9	42	48	50	46	42	39	23	16	10	341
Trémails à rougets	5	6	3	9	12	7	11	10	9	14	7	5	98
Palangres à sparidés	5	3	3	14	15	11	10	4	6	10	5	7	93
Trémails à dente	2	2	1	11	22	12	6	8	9	6	2	3	84
Trémails à homard			2	11	16	11	15	13	11				79
Filets maillants à sparidés	1	3	3	8	12	12	9	9	6	5			68
Trémails à seiches, sépioles	3	4	6	14	15	7	6	2	3	4	2	1	67
Palangres dérivantes à espadon	1			4	7	10	12	9	11	4	4	2	64
Trémails à rascasse rouge	1		1	8	10	12	12	10	4	3			61
Apnée à oursins	7	9	8	7								8	39
Trémails à sparidés	1		1	4	4	5	4	5	2	5	1	1	33
Trémails et filets maillants à poissons	1	1		4	2	3	4	6	5	4	2	1	33

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Filets maillants à saint-Pierre	1		2	11	7	5	3	1					30
Trémails à grands crustacés	1	1	1	8	9	2	2	2	2	1			29
Trémails à Saint-Pierre			2	4	7	4	3	1	1	2	1		25
Verveux à anguille	3	3	1	1	2	2		1	1	3	3	4	24
Casiers à langoustes			1	1	4	5	4	4	2				21

Les navires de la PPC corse pratiquent une pêche à forte saisonnalité, utilisant principalement les filets et la palangre l'été et la plongée ciblant l'oursin et la pêche en étang l'hiver. Les pratiques traditionnelles sont toujours très présentes en Corse, et participent au patrimoine insulaire, à l'image des espèces ciblées qui sont emblématiques de l'Île. La langouste rouge, l'espadon et le thon rouge font parties des espèces phares des pêcheries artisanales corses, ciblées au trémail pour la langouste et aux métiers de l'hameçon pour l'espadon et le thon rouge. Ces espèces sont principalement ciblées en période estivale.

En parallèle, une nouvelle génération de pêcheurs s'est spécialisée dans la senne pour l'auto-alimentation en appâts pour la pêche au thon et à l'espadon.

3.8.1.3.4 Zones de pêche

Point de vigilance :
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

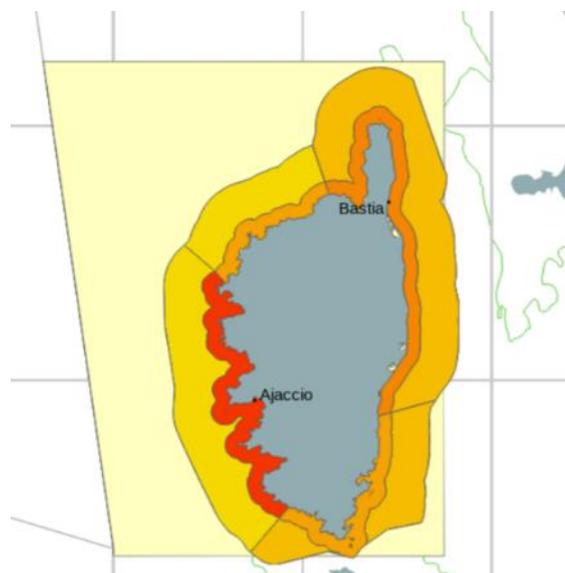


Figure 128 : Principales zones ciblées par la pêche (Corse) (SIH, 2018)

Tableau 142 : Identification des zones de pêche principales de la PPC (Corse)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
3713 (Sardaigne)	7 532	217	2 612
3712 (Golfe du Lion)	128	4	46
3722 (mer Ionienne)	1	0	0

La majorité des petits métiers exercent leur activité dans les zones lagunaires et sur la bande côtière dans la limite des 3 milles nautiques.

Les unités de PPC sont dépendantes des eaux côtières de la zone CGPM « Sardaigne » qui représente **98% de la valeur** produite par ce segment.

3.8.1.4 Production et valorisation des produits

Point de vigilance :
Les données présentées ci-dessous sont sous-estimées, les données SACROIS étant incomplètes pour la façade méditerranéenne.

3.8.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la PPC a débarqué **215 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 2 millions** d'euros. Cela représente 40 % de la production régionale en volume et 42 % en valeur (**Tableau 143**).

Les pêcheries artisanales corses ciblent une grande diversité d'espèces. La PPC cible des espèces à haute valeur commerciale : langouste rouge, dente commun, espadon, thon rouge, anguille. La langouste contribue à 31 % de la valeur produite.

Tableau 143 : Production de la PPC en volume (T) et valeur (k€) (Corse)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Langouste rouge	21	828	39,43
Oursin-pierre	25	330	13,2
Espadon	21	242	11,52
Dente commun	10	227	22,7
Autres especes	53	164	3,09
Rascasses nca	16	135	8,44
Poissons marins nca	7	129	18,43
Saint Pierre	5	96	19,2
Anguille d'Europe	11	87	7,91
Rouget de roche	6	55	9,17
Merous nca	2	54	27
Dorade royale	8	48	6
Seiche commune	5	46	9,2
Homard europeen	1	43	43
Langouste rose	1	35	35
Pagre rouge	3	28	9,33
Araignee europeenne	8	24	3
Sar commun	5	22	4,4
Bar europeen	2	22	11
Baudroies nca	4	20	5
Merou noir	1	20	20
Total	215	2 655	-

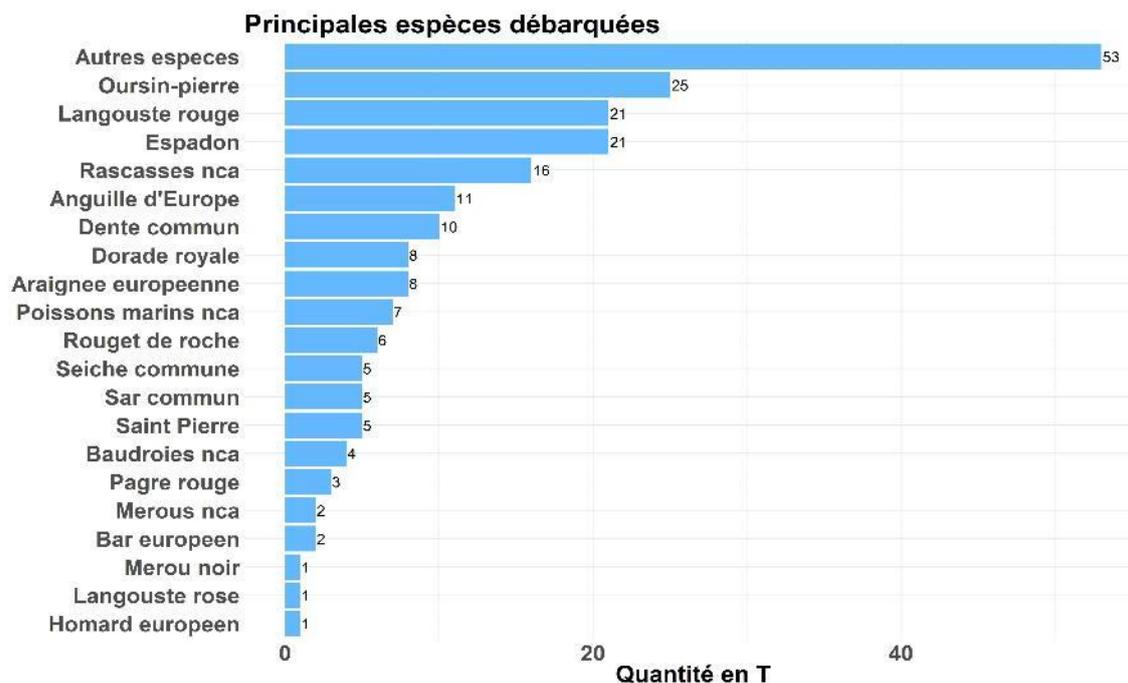


Figure 129 : Production de la PPC en volume (T) (Corse)

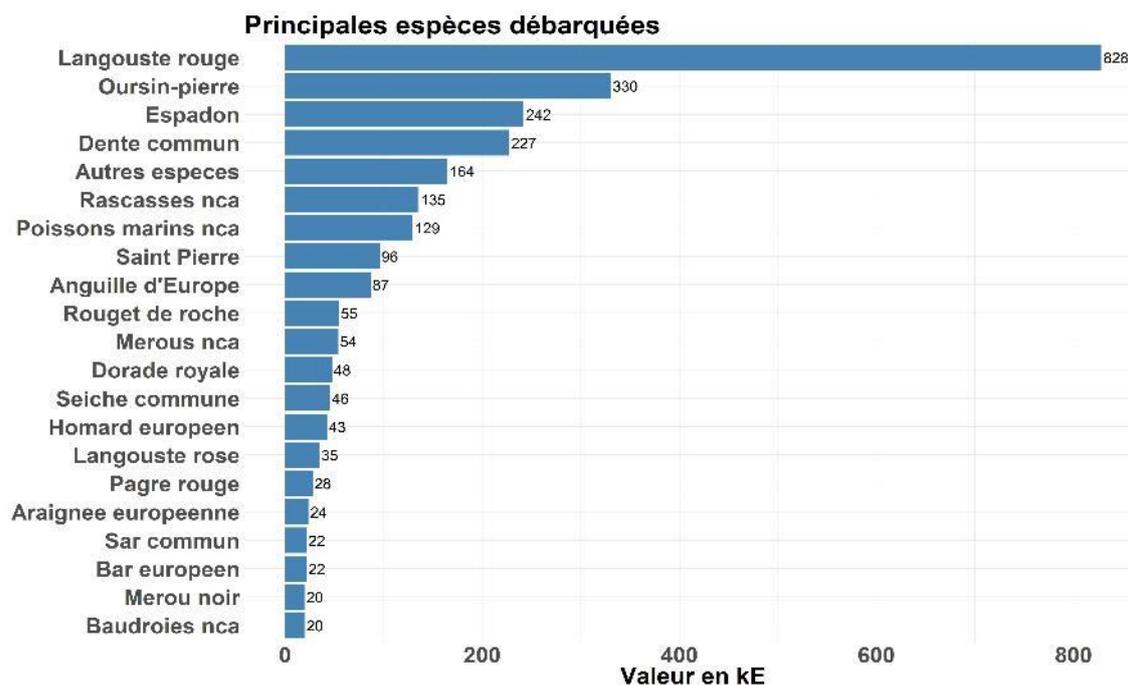


Figure 130 : Production de la PPC en valeur (k€) (Corse)

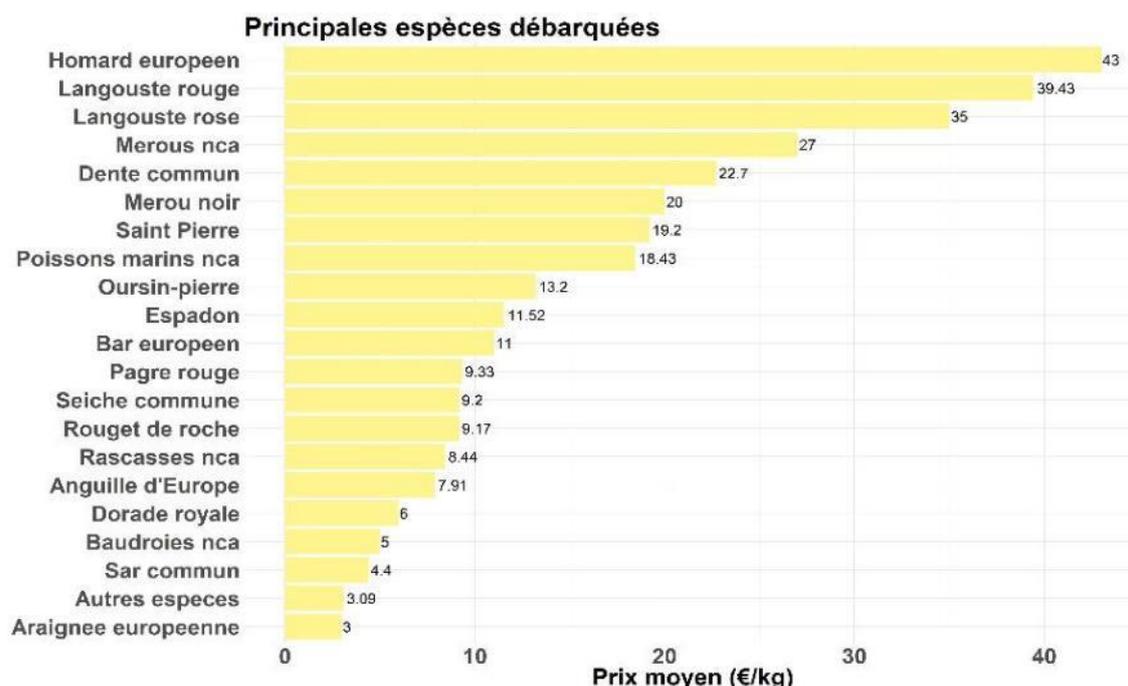


Figure 131 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la PPC (Corse)

3.8.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

Parmi les espèces ciblées, seules six espèces font l'objet d'un suivi par la CGPM. La grande diversité des espèces ciblées par les petits métiers corses leur permet d'être peu dépendants aux espèces soumises à quota. Toutefois, les pêcheries artisanales ciblent l'espadon, dont l'état du stock est préoccupant. Cette espèce représente 9 % de la valeur produite par la PPC corse.

Tableau 144 : Identification des espèces principalement exploitées par la PPC soumises ou non à quota (Corse)

Espèce	Stock principal concerné par la PPC	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Langouste rouge	-	Non	Inconnu	Non	-
Oursin-pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Denté commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Rascasses nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Saint Pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Anguille d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Mérou nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Homard européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Langouste rose	-	Non	Inconnu	Non	-
Pagre rouge	-	Non	Inconnu	Non	-
Araignée européenne	-	Non	Inconnu	Non	-
Sar commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Bar européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Baudroies nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Mérou noir	-	Non	Inconnu	Non	-
Espadon	Méditerranée	Oui	Surpêché et surexploité	Oui	123,21

3.8.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes). S'ajoute à ce biais, **l'absence des déclarations** pour les ventes réalisées en direct, qui est un des modes de vente privilégiés en Méditerranée.

Il n'y a pas de halle à marée en Corse ni d'organisation de producteurs, les produits issus de la pêche sont vendus en totalité de gré-à-gré ou en vente directe (directement aux consommateurs sur les marchés ou sur le quai, auprès des restaurateurs, des poissonneries). Les exportations sont faibles et la chaîne de production et de commercialisation est très courte, ce qui favorise la valorisation des espèces locales.

3.8.1.4.4 Stratégie de valorisation

Le CRPMEM Corse a essayé de mettre en place un marquage spécifique pour identifier et valoriser les produits halieutiques issus des pêcheries artisanales locales auprès des consommateurs locaux et des touristes. Ce mode de valorisation a été abandonné, car la filière aval n'a pas souhaité y adhérer, certains acheteurs s'approvisionnant en poissons auprès de pêcheurs de loisirs.

3.8.1.5 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Corse.

Tableau 145 : Panorama institutionnel en région Corse

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Bastia 4 prud'homies	La station Ifremer de Corse, basée à Bastia La station océanographique Stareso, basée à Calvi La plateforme marine UMS CNRS Stella Mare, basée à Bastia Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de BASTIA	Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agiate Le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio 21 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes 4 Réserves Naturelles ayant une partie maritime

3.8.2 Caractérisation des enjeux de la PPC

3.8.2.1 Soutenir l'activité de PPC Corse pour améliorer l'attractivité du métier, les conditions de travail des marins et la pérennité des entreprises

La circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2019 dote la Corse d'une Direction Régionale de la Mer et du Littoral, jusque-là rattachée à la DIRM de Méditerranée, basée à Marseille. « Les problématiques de la Corse sont assez importantes et spécifiques pour que la région soit pourvue de sa propre direction », selon Gérard Romiti, président du CRPMEM de Corse³³. En effet, la Corse présente des caractéristiques particulières, y compris en ce qui concerne les activités de PPC.

La flottille de pêche corse correspond très majoritairement à la définition de la PPC (cf. chapitre 3.8.1). C'est une activité bien ancrée dans son territoire, qui entretient des liens très forts avec les traditions et la population. Le pendant est une flottille vieillissante, et un secteur peu attractif pour les jeunes malgré un établissement de formation pourvoyeur de marins.

³³ Corse Matin du 5 décembre 2019 [en ligne] : <https://www.corsematin.com/article/article/une-direction-de-la-mer-et-du-littoral-creee-en-corse>

Le renouvellement des pêcheurs et la transmission des entreprises sont alors difficiles bien que primordiale, puisque l'âge des pêcheurs est élevé³⁴. Les pêcheurs déjà installés, sont souvent seuls dans l'entreprise et peinent à faire face aux obligations administratives qui leur reviennent.

La mise en marché des produits de la pêche incombe aux pêcheurs eux-mêmes, en l'absence d'une filière structurée. La valorisation pour les entreprises est bonne mais la concurrence des produits importés plane et les espèces locales ne sont pas suffisamment connues des consommateurs. La multitude des ports de débarquements, ne réunissant que quelques unités de pêche parfois ou au contraire, incluse dans des grands ports de plaisance, ne sont pas suffisamment équipés pour faciliter les opérations de tri, de stockage, de conditionnement et de vente directe des produits de la PPC. Dans ces conditions, la traçabilité et l'observation des obligations déclaratives et sanitaires n'est pas garantie.

La petite taille des navires et la réglementation de sécurité et de navigation qui s'y rapporte, les conditions météorologiques hivernales hostiles, l'éloignement des ports les uns des autres le long d'une côte majoritairement rocheuse et les difficultés d'accès aux ressources pélagiques freinent la capacité de diversification des navires de PPC corses.

Le milieu marin dans lequel s'exercent les activités de PPC est également spécifique, dans sa structure, son fonctionnement et la dynamique des espèces en présence. Ses particularités font l'objet de recherche et de stratégies, menées par les structures locales compétentes, en concertation avec les représentants de la pêche professionnelle. Pour autant, les réglementations émanant des instances nationales ou européennes peuvent parfois ne pas prendre en compte les spécificités environnementales, économiques et sociales de la Corse qui s'y retrouvent alors confrontées. L'acceptation et l'application de ces réglementations n'est pas toujours aisée.



La petite pêche côtière corse doit être soutenue et maintenue dans l'ensemble de ses spécificités. L'ancrage traditionnel de l'activité ne doit pas être en confrontation avec l'innovation et l'attractivité dont le secteur a besoin. Pour cela, il est nécessaire :

- ✓ d'accompagner les pêcheurs installés dans la pérennisation de leur entreprise, en leur permettant de faire face aux obligations réglementaires et déclaratives, en leur permettant de s'adapter à l'évolution réglementaire, en leur permettant de diversifier leurs activités ;
- ✓ d'accompagner les marins souhaitant s'installer à la pêche, en favorisant la transmission des entreprises de pêche, en leur donnant les moyens de se projeter et de se lancer sur une activité dynamique, sûre et dans des conditions de travail satisfaisantes ;
- ✓ de renforcer l'équipement des ports de débarquement pour améliorer les conditions de travail, de traitement et de suivi des captures débarquées pour la mise en vente ;
- ✓ de faire-valoir la PPC comme une activité économique à part entière et à considérer comme telle, performante et participant au dynamisme de son territoire. Il faut alors objectiver ses caractéristiques et ses performances et communiquer positivement auprès des différents publics : grand public, consommateurs, élus, instances de gouvernance du milieu marin...

3.8.2.2 **Moderniser la flotte de PPC pour améliorer l'attractivité du métier, les conditions de travail des marins et la pérennité des entreprises**

Bien que le vieillissement des navires soit une problématique commune à l'ensemble des régions de France métropolitaine, elle se ressent particulièrement en région Corse où le caractère traditionnel des activités de PPC confronte un patrimoine valorisant à des outils particulièrement peu propices à l'innovation et à la diversification.



La modernisation des navires de pêche doit pouvoir être encouragée, dans la limite des contraintes réglementaires qui s'appliquent, pour permettre :

³⁴ CRPMEM de Corse [en ligne] : https://www.crpmem.corsica/Les-chiffres_r20.html

- ✓ de rendre le secteur attractif pour des jeunes souhaitant entamer une carrière de marin ou s'installer à la pêche, en leur donnant les moyens de le faire sur des outils confortables, sûrs et évolutifs;
- ✓ d'améliorer les conditions de travail, notamment la sécurité des navires et l'ergonomie des opérations effectuées à bord ;
- ✓ de pérenniser les entreprises de PPC en diversifiant leur activité vers d'autres zones de pêche, d'autres espèces cibles ou d'autres activités en marge de la pêche (pescatourisme).

3.8.2.3 **Mieux connaître les activités de PPC et l'environnement dans lequel elles s'exercent pour communiquer positivement et valoriser les spécificités corses**

Les difficultés de renouvellement des marins-pêcheurs est une conséquence du peu d'attractivité du secteur, dû à une image négative et erronée du métier et des conditions dans lesquels il s'exerce : volume horaire conséquent et décalé, grande pénibilité, rémunération aléatoire et peu gratifiante.

De la même manière, les consommateurs entretiennent une image à la fois affective et traditionnelle de la pêche et font l'amalgame avec des pêcheries aux pratiques moins vertueuses très souvent relayées par la presse.

Lors des démarches de planification spatiale maritime, ou de réaménagement de zones portuaires, les besoins, les spécificités et les intérêts des entreprises de PPC sont difficiles à relayer et à faire prendre en compte.

Enfin, les mesures de gestion du milieu marin et des espèces d'intérêt halieutique peuvent être subies par les pêcheurs professionnels, si les réflexions qui ont mené à la définition de ces mesures ne sont pas partagées et expliquées.



Il est alors nécessaire de mieux connaître d'une part, le milieu marin côtier de Corse, son fonctionnement et les interactions qu'il peut avoir avec les espèces halieutiques, et d'autre part les activités de pêche, leurs caractéristiques, leurs performances et leur environnement réglementaire et institutionnel, pour objectiver les informations et les valoriser sous forme d'une communication positive.

Pour cela, il est nécessaire :

- ✓ d'améliorer la qualité, l'agrégation et le traitement des données d'ordre économique et social de la pêche en Corse, pour en assurer une représentation objective et mise à jour ;
- ✓ de favoriser l'acquisition de données sur les activités de pêche, sur les espèces exploitées et sur leurs interactions avec les écosystèmes côtiers et lagunaires corses ;
- ✓ de valoriser les métiers et les espèces exploitées en Corse, pour délivrer un message positif et attractif à destination des potentiels futurs marins, des consommateurs et des décideurs. Il serait intéressant de s'appuyer sur les compétences des instituts scientifiques et techniques et de formation présents sur l'île, à la fois en tant que pourvoyeurs de données que comme relais de l'information.

3.8.3 **Synthèse des travaux menés**

Le tableau suivant présente les problématiques énoncées par les acteurs en région, les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés pour la région donnée et les enjeux retenus comme étant spécifiques à la PPC selon la définition FEAMP, et dont le libellé a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble des régions étudiées.

Tableau 146 : Synthèse des problématiques énoncées par les acteurs, des enjeux caractérisés et des enjeux retenus (région Corse)

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région PACA	Préoccupation
Économiques	- La flotte Corse est spécifique dans sa structure et ses activités : navires de très petite taille et très âgés, population de marins âgés, fort ancrage traditionnel, espèces endémiques de très bonnes qualités mais peu connues, très nombreux petits ports, commercialisation peu organisée et quasi-intégralement insulaire.	<p>- Tenir compte et soutenir les particularités de la PPC en Corse, relatives notamment à sa géographie, à son patrimoine et à ses traditions, aux espèces exploitées et aux modes de commercialisation.</p> <p>- Améliorer l'attractivité du métier, les conditions de travail des marins et la pérennité des entreprises.</p> <p>- Moderniser les navires pour assurer l'attractivité, la sécurité, l'innovation et la diversification des activités de PPC.</p> <p>! Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.</p>	Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.	Majeure
	- Malgré des espèces particulières et de bonne qualité gustative, les importations peuvent être nombreuses car la demande est forte en saison et nécessite une régularité des apports et des prix.		Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.	Majeure
	- Le renouvellement des marins est très difficile, malgré un lycée maritime pourvoyeurs de marins et une activité rémunératrice.		Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire
	- La prise en charge de la commercialisation de leurs produits par les pêcheurs eux-mêmes nécessite qu'ils assurent les opérations de tri, conditionnement et stockage par leur propre moyen. Les respects des réglementations en terme d'hygiène, de sécurité alimentaire et de traçabilité peuvent parfois être difficiles à respecter vu les aménagements à leur disposition.		Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.	Majeure
Environnementales	- La grande richesse écologique du milieu marin littoral corse, qui compte entre autre des herbiers de posidonie encore bien préservés, est un atout indéniable pour l'Île mais aussi pour les ressources halieutiques. Néanmoins, l'évolution des mesures de gestion peut être source	- Améliorer les connaissances du milieu marin corse, et prendre en compte les spécificités et le poids de la PPC dans la définition des mesures de gestion.	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Secondaire

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région PACA	Préoccupation
	<p>d'inquiétude pour une population de pêcheurs en diminution et très minoritaires face aux autres usagers de la mer, de loisir notamment.</p> <p>- Les caractéristiques des activités de la PPC Corse (petits navires, peu d'engins déployés sur des marées courtes et activité saisonnière, faible capacité de report et de diversification) doivent être prises en compte dans la formulation des mesures de gestion de l'environnement marin.</p>		<p>Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.</p>	Majeure
Gouvernance	<p>- Le rapport de force entre la flottille de PPC et la flotte de plaisance est très déséquilibré en Corse et les besoins des entreprises de pêche peuvent être difficiles à faire prendre en compte lors des décisions d'aménagement ou de travaux des ports.</p> <p>- Un réseau scientifique et technique compétent existe sur l'île et est mobilisé régulièrement pour répondre aux enjeux de la PPC. Pour autant, les réglementations nationales et européennes sont basées sur des constats génériques et sont parfois subies car incomprises par les entreprises de pêche insulaires.</p>	<p>- Mieux connaître les activités de PPC et l'environnement dans lequel elles s'exercent pour communiquer positivement et valoriser les spécificités corses.</p>	<p>Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.</p>	Majeure
			<p>Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.</p>	Majeure
			<p>Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences...</p>	Secondaire

	Problématiques énoncées	Enjeux caractérisés	Enjeux retenus pour les navires de la PPC en région PACA	Préoccupation
Sécurité et ergonomie à bord	- L'âge et la structure traditionnelle des navires sont des caractéristiques de la flottille de PPC Corse représentant un frein à l'éloignement de leur port d'attache dans des conditions de sécurité satisfaisantes. C'est donc un frein à la recherche de nouvelles zones de pêche, aux rassemblements des navires de pêche dans des ports mieux équipés mais aussi à l'attractivité du métier pour les jeunes marins.	- Moderniser les navires de PPC tout en respectant et en valorisant le patrimoine maritime corse. - Permettre aux navires de PPC corses d'être attractifs et de se diversifier en améliorant la sécurité et les conditions de travail à bord. i Problématique citée en région mais non spécifique, elle est donc détaillée au chapitre 4. Consolidation nationale.	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.	Majeure

3.9 Synthèse des enjeux régionaux

Le tableau ci-dessous récapitule les différents enjeux énoncés en régions, lors des ateliers de travail et des entretiens individuels menés avec les acteurs consultés. Pour une région donnée, lorsque l'enjeu a été caractérisé, l'importance de préoccupation dont il fait l'objet est précisé : "majeure" ou "secondaire".

Pour mettre en évidence le caractère régional ou national des enjeux, une note leur a été attribuée selon la règle suivante :

- ✓ 2 points pour chaque préoccupation "majeure" précisée ;
- ✓ 1 point pour chaque préoccupation "secondaire" précisée.

La note ainsi calculée se comprend sur un maximum de 16 points et permet d'appréhender rapidement les enjeux largement repris en région ou au contraire spécifiques à quelques-unes d'entre-elles.

Ainsi, les principaux enjeux ressortant pour une majorité de régions sont :

- Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.
- Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.
- Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.
- Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.

Ils sont repris, de manière transversale, au chapitre 4 qui traite des enjeux de portée nationale

Tableau 147 : Synthèse des différents enjeux énoncés en régions

	Enjeux caractérisés pour la PPC / Préoccupation pour les régions	Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse	Note sur 16
Économique	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	Majeure		10
	Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.		Majeure					Majeure	Majeure	6
	Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure		14
	Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire	Majeure			Secondaire		Majeure	Secondaire	7
	Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.					Majeure			Majeure	4
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.			Majeure	Majeure				Majeure	6
	Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.	Majeure								2
	Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.	Majeure						Majeure		4
	Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.			Secondaire				Secondaire		2
Environnementaux	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure	Majeure		Majeure				Secondaire	7
	Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.					Majeure				2
	Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Secondaire	Secondaire			Secondaire	Majeure	Secondaire		6
	Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu.				Majeure		Secondaire			3
	Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.			Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	8
Gouvernance	Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure	Majeure	Majeure		Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	14
	Mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures existantes, autour de projets collectifs.									
	Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.				Secondaire	Secondaire		Majeure	Majeure	6
	Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences...								Secondaire	1
	Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.			Majeure	Majeure	Secondaire	Majeure			7
	Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.							Majeure		2
Sécurité et ergonomie à bord	Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.	Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de PPC ne sont pas spécifiques à une région en particulier et sont donc traités dans le chapitre « Caractérisation des enjeux à portée nationale » .								
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.									
	Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.									

4 CARACTERISATION DES ENJEUX A PORTEE NATIONALE

Lors de la consultation des acteurs en région, certaines problématiques ont été énoncées, sans qu'elles ne soient spécifiques à une région en particulier. De plus, les entretiens menés avec les acteurs nationaux ont également permis de dégager des thématiques à portée nationale. L'ensemble de ces éléments sont ainsi traités dans ce chapitre.

4.1 Une flotte de PPC vieillissante qui contraint l'amélioration, l'innovation et l'attractivité des outils de production

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les constructions de navires de pêche ne sont plus aidées financièrement, et les aides aux travaux d'aménagement et de remotorisation sont conditionnées à la non-augmentation de la capacité de pêche du navire. Ces dispositions sont issues de la réforme de la Politique Commune des Pêches de 2002, dont l'objectif était de protéger les stocks de la surexploitation en luttant contre la surcapacité de la flotte européenne³⁵. En 2018, il en résulte une flotte nationale vieillissante, moins attractive, énergivore et difficilement adaptable à l'évolution des réglementations et besoins³⁶. Ces conséquences sont les mêmes pour la PPC, dont l'âge moyen des navires en France métropolitaine est de 30 ans en 2018 (cf. Tableau 10). Les différentes programmations des fonds européens, depuis 2005, ont permis d'accompagner la modernisation des navires ou les travaux d'aménagement et de remotorisation, mais ces transformations ont des limites. Elles ne permettent pas aux entreprises de pêche de disposer d'outils bénéficiant des innovations en termes d'ergonomie ou de sécurité. Les coûts d'entretien et de mise aux normes se cumulent tout au long de la vie des navires, qui présentent de par leurs plans de construction initiaux des contraintes d'espace et de stabilité à de nouveaux aménagements. Enfin, les vieux navires sont plus consommateurs d'énergie, même en cas de remotorisation qu'un navire récent, du fait de leur alourdissement naturel au fil des ans³⁶.

La gestion de l'effort de pêche par la limitation de la capacité des flottilles des États Membres et l'arrêt des aides à l'acquisition de navires neufs ont de fait fortement freiné les constructions, et fait monter les prix du marché de l'occasion. En effet, pour une première installation, l'achat d'un navire de pêche d'occasion est aidé dans certaines conditions. Les droits de pêche associés à ces navires leur confèrent une valeur accrue³⁶. Les navires de PPC ciblent majoritairement des espèces côtières, gérées par des licences professionnelles qui peuvent être contingentées, ou relevant d'une Autorisation Européenne de Pêche (AEP) pour les stocks sous plan de reconstitution ou plan de gestion (cf. Tableau 20). L'achat d'un navire de pêche d'occasion associé à des autorisations est alors la clé d'accès à la ressource pour tout nouvel installant. Pour autant, ces unités vieillissantes ne sont pas attractives pour les jeunes souhaitant s'installer à la pêche.

Selon le Commissaire Européen pour la Pêche M. Karmenu Vella, « les efforts de la dernière décennie commencent à payer : beaucoup des stocks européens sont revenus à des niveaux soutenables³⁷ ». En 2018, les volumes débarqués en France métropolitaine proviennent à 48 % de stocks non surpêchés³⁸. Les professionnels ressentent cette amélioration et en sont des acteurs majeurs. Ils comprennent alors mal pourquoi, dans ce contexte d'amélioration d'une part et de vieillissement des outils de production d'autre part, la possibilité de renouveler la flotte ne leur est toujours pas acquise.

³⁵ GIRARDIN Annick et QUENTIN Didier, 2013. Rapport d'information déposé par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale sur la réforme de la politique commune de la pêche. 79p.

³⁶ FASQUELLE Daniel, 2011. De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. Rapport parlementaire. 189p.

³⁷ Communication du 18/06/2018 du Commissaire Européen pour l'environnement, les affaires maritimes et la pêche. « Commission sets direction for sustainable fisheries and launches consultations on the 2019 fishing opportunities », en ligne.

³⁸ IFREMER, 2018. État de l'exploitation des ressources (métropolitaines) par la pêche française. Présentation mai 2018.



Il y a donc une réflexion à mener sur la possibilité de construire des navires plus performants en terme de sélectivité, de confort à bord et respectueux du travail des marins, sans en augmenter l'effort sur les stocks. Les spécificités des navires de PPC et les besoins de cette flottille doivent être pris en compte lors de cette réflexion.

4.2 Sécurité à bord et ergonomie : une spécificité à prendre en compte

Si la sécurité des marins et l'ergonomie à bord ne sont pas des questions réservées à la seule PPC, celle-ci présente tout de même des spécificités en termes d'accidentologie sur lesquelles il est encore nécessaire de travailler. Plus le navire est petit et plus l'engagement du matelot est important, particulièrement aux arts dormants. Selon les statistiques de l'ENIM/IMP³⁹, en 2018 et sur l'ensemble de la flotte métropolitaine, 38 % des accidents du travail ont concerné des navires de moins de 12 mètres, les plus touchés. Le filet et le casier étaient impliqués dans respectivement 15 % et 11 % des accidents recensés, derrière le chalut/senne danoise (38 %). Parmi les navires de moins de 12 mètres, les accidents se sont produits lors de la pratique du filet à 23 % et du casier à 22 %, devant le chalut à 18 %.

Les navires de PPC sont, par définition, des petits navires travaillant majoritairement les filets (49,56 % des navires de la flotte PPC métropolitaine) et les casiers (29,20 % des navires de la flotte PPC métropolitaine, cf. Tableau 16).

Outre la petite taille des navires, qui peut être vue comme « une contrainte forte en termes d'équipement des navires » (par manque de place), l'encombrement des ponts par d'autres engins (sur les navires polyvalents), des hauteurs de lisse faibles et la pêche en solitaire sont des facteurs aggravants⁴⁰. Cependant, ces contraintes peuvent être aussi « un moteur à la réflexion et à l'innovation dans ce domaine », ce que montre également les différents aménagements et systèmes mis au point sur les caseyeurs notamment, permettant d'automatiser les phases de filage ou d'éviter toute manipulation de casiers au virage³.

Il est à noter qu'en France métropolitaine, les régions méditerranéennes présentent des flottilles de PPC dont les âges moyens⁴¹ (cf. Tableau 10) des navires sont les plus élevés et les tailles moyennes les plus faibles⁴² (cf. Tableau 10). Or, ces mêmes régions n'ont pas ouvert la mesure 32 « Santé – sécurité » pour la programmation actuelle.

L'analyse des causes d'accident sur les navires de moins de 12 mètres permet d'identifier les postes d'investissement qu'il peut être intéressant d'encourager, comme les aménagements pour faciliter la remontée à bord sans assistance ou les équipements individuels non obligatoires. L'IMP mène et publie régulièrement des études en ce sens. Cependant, ces investissements peuvent représenter des faibles coûts (en particulier les équipements individuels de sécurité), les rendant inéligibles aux mesures correspondantes dans le FEAMP actuel, car ils n'atteignent pas les montants planchers requis pour leur instruction⁴³. De plus, les projets d'aménagements du navire, en vue de l'amélioration de la sécurité ou des conditions de travail à bord « se heurtent à la réglementation et aux règles du FEAMP lorsqu'ils entraînent de manière collatérale des augmentations de capacités de pêche et/ou de jauge ».

³⁹ Source ENIM/IMP : Questionnaires sur les Circonstances des Accidents du Travail Maritime (QCATM). Statistiques transmises par l'Institut Maritime de Prévention.

⁴⁰ Nicolas LE BERRE, 2019. Étude sur les risques professionnels à bord des navires pratiquant les métiers du casier et de la nasse. Rapport technique IMP-ENIM. 90p.

⁴¹ L'âge moyen des navires de PPC au niveau de la France métropolitaine est de 30 ans, contre 33ans pour la région Occitanie, 35 ans pour la région PACA et 30 ans pour la région Corse.

⁴² La taille moyenne des navires de PPC au niveau de la France métropolitaine est de 8 m, contre 7 m pour la région Occitanie, 7 m pour la région PACA et 8 m pour la région Corse.

⁴³ Dans la programmation actuelle, le plancher d'éligibilité des dépenses correspondant à la fiche mesure « santé - sécurité » validée en comité national de suivi est fixé à 5 000€ par projet. La liste des dépenses inéligibles mentionne les « investissements conduisant directement ou indirectement à augmenter la capacité de pêche du navire ou sa capacité à détecter du poisson ».

Bien que ce critère d'inéligibilité soit inscrit dans la fiche cadre pour la mesure 32, les porteurs d'un projet ayant réellement comme objectif l'amélioration de l'ergonomie ou de la sécurité à bord n'envisagent pas les répercussions sur la capacité de capture de leur navire. Ces situations peuvent mener à l'abandon du projet ou à la redirection de son financement vers d'autres dispositifs.

Pour pallier l'inéligibilité des projets due à leurs montants trop faibles, certaines structures professionnelles ont monté des projets collectifs. Dans la plupart des cas, ces projets ont été motivés par la mise en application imminente d'une norme ou d'un règlement. Cette solution soulève toutefois des questions relatives à la charge de travail supplémentaire pour la structure professionnelle, le co-financement requis et sur la propriété des équipements ainsi acquis.

Enfin, les efforts de sensibilisation et de formation à la sécurité en mer doivent être maintenus, auprès des différents publics concernés (marins déjà actifs et futurs marins en formation). Les actions de formation doivent être adaptées dans le format pour correspondre aux besoins et aux particularités de la PPC : petites entreprises n'ayant pas les moyens humains et financiers de formaliser un stage sécurité, éloignées des centres de formation, saisonnalité forte de l'activité (cf. chapitre 4.5).



Pour continuer d'améliorer la sécurité des marins et l'ergonomie à bord des navires de PPC, il est nécessaire :

- ✓ de prendre en compte la spécificité de la PPC et de ses pratiques, pour la définition des investissements éligibles ;
- ✓ de favoriser les projets visant à sécuriser le travail des marins seuls à bord, en termes d'étude ou d'aménagement du navire ;
- ✓ d'accompagner les études visant à améliorer l'innovation dans les équipements et aménagements à bord des navires de PPC ;
- ✓ d'encourager les actions de formation et sensibilisation des marins et des futurs marins, en prenant en compte les spécificités de la PPC et de ses pratiques.

4.3 Une attractivité des métiers indispensable, une transmission des entreprises à réinventer

Le manque d'attractivité du métier, conjugué à de nombreux départs à la retraite de marins-pêcheurs, place les entreprises de pêche « face à de véritables difficultés à recruter ». Les jeunes entrant en vie active recherchent « une qualité de conditions de travail, à la fois dans le rythme, le salaire et les outils », que beaucoup ne pensent pas trouver à la pêche. Les entreprises de la PPC, dont les rythmes de travail et la proximité des zones de pêche peuvent pourtant constituer des atouts intéressants pour les matelots, rencontrent également des problèmes de recrutement. L'image négative et erronée dont souffre le métier de marin-pêcheur, notamment vis-à-vis de l'état du milieu et des populations marines et des salaires, l'âge avancé des navires de PPC et le manque de compétence en ressources humaines des entreprises de la PPC renforcent ce manque d'attractivité.

Un sondage mené en mai 2019 par France Filière Pêche montre que 35 % des personnes enquêtées pensent que le salaire des marins-pêcheurs en France est équivalent au SMIC, voire inférieur pour 23 %⁴⁴. Au-delà d'une communication nécessaire à mener auprès des potentiels futurs marins-pêcheurs, comme la campagne Internet « Ligne d'Horizon »⁴⁵, il est nécessaire d'apporter de leur apporter des garanties.

En Bretagne, les actions de deux associations œuvrant pour l'emploi maritime sont à noter :

⁴⁴ Étude réalisée du 10 au 15 mai 2019 par l'institut de sondage Yougov sur un échantillonnage de 1005 personnes représentatives de la population française et âgées de 18 ans et plus.

⁴⁵ www.lignes-dhorizon.com est un site Internet dédié à la campagne de communication et d'information sur les métiers de la pêche et les formations, créé à l'initiative du CNPMM et soutenu par la DPMA, la DAM et FFP.

- l'association Cap Avenir⁴⁶, basée à Pordic, a été créée pour apporter une réponse aux armateurs qui ont des difficultés de recrutement, accompagner les salariés du secteur dans leur évolution de carrière, et trouver des solutions pour les personnes à la recherche d'un emploi. En plus de leurs actions de communication sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture, Cap Avenir assure une mission d'accompagnement des candidats à l'alternance (organisation de marées découverte, aide à la recherche d'un armateur pour les accueillir en formation) et des armateurs souhaitant accueillir des personnes en contrat de professionnalisation.
- l'association La Touline⁴⁷, située à Brest mais dont l'action est nationale, a pour vocation d'aider au choix des parcours professionnels et d'accompagner toute personne souhaitant s'orienter vers l'emploi maritime. Elle met en place pour cela un accompagnement personnalisé des candidats à un emploi maritime, en leur proposant un bilan de leurs compétences, une orientation vers un projet professionnel et des possibilités de financement, une mise en relation avec des employeurs et un suivi de leur candidature.

L'accompagnement des nouveaux entrants dans la profession est essentiel, pour faciliter les nombreuses démarches qui sont souvent à conduire simultanément par le futur chef d'entreprise : choix du navire, demande de quotas de pêche, demande d'autorisations de pêche (licences, PPS), démarches auprès des organismes bancaires, etc.⁴⁸. Plusieurs outils pourraient être développés, comme des livrets d'accueil à destination des armateurs et patrons-pêcheurs, ou des transmissions de type compagnonnage, comme cela existe en agriculture. En effet, les Chambres d'Agriculture ont vu leur mission de service public se renforcer grâce à la Loi d'avenir du 13 octobre 2014, en matière d'installation et de transmission des entreprises. Elles proposent un accompagnement individualisé et très complet des chefs d'entreprise souhaitant cesser leur activité (information, évaluation des valeurs de l'exploitation, appui à la construction du projet de cession, à la recherche d'un repreneur à travers le Répertoire Départ-Installation⁴⁹, rédaction des formalités administratives, etc.). Elles proposent des outils d'aide à la transmission, comme des guides, des calendriers, des événements de communication. Enfin, il existe également des stages de parrainage, permettant au candidat intéressé par la reprise d'une exploitation de travailler chez un agriculteur qui envisage de cesser son activité afin d'en maîtriser l'outil⁵⁰.



Si les questions de recrutement et de transmission des entreprises de pêche ne sont pas spécifiques à la PPC, celle-ci présentent des spécificités à prendre en compte. Il est alors nécessaire :

- ✓ d'accompagner les réflexions et de favoriser la mise en place d'outils de transmission des entreprises de PPC, de type compagnonnage ou guides, tenant compte de la taille des entreprises et des navires, et des spécificités de leurs activités en terme de saisonnalité, d'accès à la ressource et aux zones de pêche, de contraintes réglementaires, etc. ;
- ✓ d'encourager la mise en relation de l'ensemble des parties intervenant dans les processus de transmission d'entreprise : associations, banques, établissements de formation, organismes de financement, etc.
- ✓ d'accompagner la communication, par différentes formes, auprès du grand public et des publics ciblés sur les métiers de la pêche, et plus particulièrement sur les conditions de travail de la PPC en lien avec les attentes des candidats d'aujourd'hui.

4.4 Des freins techniques, administratifs et réglementaires à la diversification à lever

La saisonnalité forte des activités de PPC, leur dépendance importante à quelques espèces et à des zones particulières (étangs, estuaires, bande côtière proche) et leur vulnérabilité aux conditions météorologiques confèrent à leurs revenus une variabilité significative. Pour autant, les entreprises de

⁴⁶ <https://cap-avenir-22-35.com>

⁴⁷ <http://www.latouline.com>

⁴⁸ FASQUELLE Daniel, 2011. De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. Rapport parlementaire. 189p

⁴⁹ <https://www.repertoireinstallation.com/>

⁵⁰ <https://chambres-agriculture.fr>

PPC présentent une souplesse et une adaptation que n'ont pas forcément les entreprises plus importantes (armements possédant plusieurs navires, ou centrés sur un métier en particulier). Pour conforter et stabiliser la rentabilité de leurs entreprises, les pêcheurs de la PPC peuvent développer une ou des activités complémentaires. Cette diversification peut se faire selon plusieurs voies :

- dans le métier de la pêche professionnelle, en élargissant le panel d'espèces ciblées ;
- en-dehors de l'activité de pêche à proprement parler mais en lien direct tout de même avec celle-ci ou avec les produits : pescatourisme⁵¹, ittitourisme⁵², vente directe, activités halio-environnementales⁵³.

La diversification des métiers de pêche pratiqués représente une alternative intéressante en cas de fermeture de pêcheries ou de raréfaction d'une espèce ciblée, mais elle nécessite de fait des investissements importants en termes de matériel, s'il y a changement d'engin de pêche, ou d'adaptation des équipements des navires. Ces investissements peuvent représenter des charges lourdes pour les entreprises de PPC. Pour autant, aucune région métropolitaine n'a ouvert la mesure 30 du FEAMP, permettant d'accompagner les entreprises de pêche dans leurs investissements liés à la diversification de leur activité⁵⁴.

De plus, ces changements de pratique nécessitent d'avoir accès aux zones et aux ressources nouvellement ciblées, et par conséquent de disposer des droits de pêche correspondant. Ces autorisations et licences de pêche peuvent être contingentées et donc difficilement accessibles et les délais de traitement des demandes peuvent être préjudiciables pour les petites entreprises.

Les activités de pescatourisme, d'ittitourisme et de vente directe, en plus de leur permettre de valoriser leurs captures, mettent en lien les pêcheurs directement avec les consommateurs. Ainsi, le dialogue entre les deux parties est facilité, favorisant la mise en valeur de leur métier, de leurs pratiques et des espèces pêchées. Il s'agit souvent de redonner une bonne image du secteur auprès de l'opinion publique en transmettant leur passion pour l'environnement marin, leur métier et les produits issus de leur activité⁵⁵. Ces pratiques contribuent directement au dynamisme économique et touristique de leur port de stationnement.

Pour autant, plusieurs freins au développement de ces activités complémentaires sont à relever.

La taille des entreprises de PPC, qui bien souvent n'emploient que le patron-pêcheur lui-même, ne leur permet que difficilement de faire face à l'accroissement de travail que peut représenter cette diversification.

Concernant le pescatourisme, l'encadrement réglementaire, souhaitable, est souvent perçu comme difficilement compatible avec les caractéristiques des navires de PPC, pour certaines dispositions au moins : hauteurs de pavois de 1 m minimum pour la zone à passagers, l'obligation d'avoir un WC dans

⁵¹ Pescatourisme : désigne « les opérations de transport de passagers effectués à bord d'un navire armé à la pêche dans le but de faire découvrir le métier de marin-pêcheur et le milieu marin », étant précisé que « ces opérations se déroulent de manière concomitante à l'activité habituelle de pêche professionnelle ». Divisions 226-9 et 227-10 de l'annexe de l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 telles qu'introduites par l'arrêté ministériel du 13 mars 2012.

⁵² Ittitourisme : n'a pas de fondement juridique en France. L'ittitourisme peut être conçu comme une activité complémentaire au pescatourisme, en permettant aux clients de celui-ci de déguster les produits de la pêche du jour, mais aussi comme une activité de diversification en tant que telle. Le terme a été emprunté à l'Italie où cette activité est considérée depuis 2006, avec le pescatourisme, comme le corollaire de l'agritourisme pour le secteur des pêches et des élevages marins. Observatoire du Développement Durable de Corse.

⁵³ Activité halio-environnementale : « Les mesures halio-environnementales sont des mesures destinées à développer une pêche durable, prenant à la fois en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Elles s'apparentent aux Mesures Agro-Environnementales (MAE) mises en place en agriculture ». FASQUELLE Daniel, 2011. De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. Rapport parlementaire. 189p.

⁵⁴ Philippe GARO, Dominique STEVENS et Patrice VERMEULEN, 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAER n° 16095.

⁵⁵ « La réglementation nationale a parfois été complétée par des dispositions d'application sur les façades maritimes comme la note n° 369 de la DIRM Méditerranée du 17 avril 2013 ou l'instruction n° 451 de la DIRM Sud Atlantique du 16 décembre 2014 ». Philippe GARO, Dominique STEVENS et Patrice VERMEULEN, 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAER n° 16095.

un local fermé pour toute marée supérieure à 6 h, espace passager abrité de la pleine force de la mer, etc⁵⁶. De plus, certaines conditions régionales viennent compléter les dispositions nationales, selon les façades maritimes et les décisions prises en Conseil Régional de Sécurité⁵⁷. Sur des petites unités, la mise en conformité peut se heurter aux possibilités d'adaptation contraintes par la réglementation européenne⁵⁸ et représenter des investissements qui peuvent se révéler excessifs au regard des revenus engendrés par le pescatourisme⁵⁹.

Si l'ittitourisme est en développement certain sur les métiers de la conchyliculture, son appropriation par les entreprises de la pêche est seulement en train d'émerger. Cela tient principalement au fait que les entreprises de pêche n'ont que leur navire comme lieu de production et qu'il est ainsi difficile pour eux de proposer des dégustations à bord. Des freins réglementaires ont également été notés, en termes d'hygiène et de sécurité, notamment du fait que les établissements de dégustation reçoivent du public. De plus, des tensions entre les restaurateurs et les conchyliculteurs proposant des dégustations d'huîtres dans un secteur proche ont été rapportées par la presse⁶⁰, les premiers craignant une concurrence des seconds. Peu de textes encadrent ces activités de dégustation « à la cabane », mais des exemples d'initiatives sont à noter, comme l'arrêté du Préfet de Gironde en matière de l'activité de dégustation dans les ateliers d'expédition des produits ostréicoles⁶¹, la charte de dégustation éditée en 2015 par la Préfecture de Charente-Maritime et le CRC Poitou-Charentes⁶² ou, concernant les produits de la pêche, la charte restauration du CDPMEM de Gironde⁶³. Des développements et des réflexions sont donc à encourager pour adapter cette pratique aux particularités de la pêche et de la PPC, dont les activités et les modes de pratique correspondent aux attentes des consommateurs et du public susceptibles de répondre à de nouvelles offres de ce type : mise en place de chartes de bonne conduite, développement de labels ou de marques collectives promouvant les démarches de dégustation des produits de la pêche, création de « fermes auberges marines », etc.⁶⁴.

En développant la vente directe de leurs produits, les pêcheurs de la PPC voient l'opportunité de réduire ou même de supprimer les intermédiaires entre eux et les consommateurs. Cependant, ces pratiques sont parfois soupçonnées de non-respects des obligations en matière de déclaration, d'hygiène et de sécurité sanitaire, de manière délibérée ou par méconnaissance de la réglementation⁶⁵. Afin de renforcer l'application des normes sanitaires, d'améliorer la traçabilité des produits vendus en direct et leur prise en compte dans les statistiques officielles, il est nécessaire de mettre en place des lieux dédiés et équipés en conséquence. La formation des pêcheurs et des tiers assurant la vente en direct de leur produits doit être également renforcée.

Enfin, s'agissant des activités halio-environnementales, elles peuvent constituer une source de revenus complémentaires intéressante non seulement pour la rentabilité des entreprises de PPC mais aussi pour renforcer l'image d'un secteur intégré dans son environnement et soucieux d'en assurer la

⁵⁶ Note d'information n° 087/2017 du Chef du CSN PACA – Corse à l'attention des usagers souhaitant exercer une activité de pescatourisme.

⁵⁷ Italian Chamber of Commerce for France in Marseille. Projet Tourismed : Recommendation document. Practical guide and toolbox for the implementation of the fishing tourism model. Projet Tourismed, WP 4 – transferring. 28p.

⁵⁸ FASQUELLE Daniel, 2011. De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. Rapport parlementaire. 189p.

⁵⁹ Philippe GARO, Dominique STEVENS et Patrice VERMEULEN, 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAAER n° 16095.

⁶⁰ France 3 Région Nouvelle-Aquitaine. « Dégustation d'huîtres : les ostréiculteurs font-ils concurrence aux restaurateurs ? » Publié le 3 juillet 2018, consultable en ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/degustation-huitres-ostreiculteurs-font-ils-concurrence-aux-restaurateurs-1506029.html>

⁶¹ Arrêté du Préfet de Gironde du 11 avril 2011, pris pour application de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime en matière de l'activité de dégustation dans les ateliers agréés d'expédition des produits de l'ostréiculture.

⁶² Préfecture de la Charente-Maritime – CRC Poitou-Charentes. Charte du 4 février 2015 relative à l'activité de dégustation des produits de l'aquaculture sur le domaine public maritime ou portuaire ou privé du département de la Charente-Maritime.

⁶³ <https://pdm-seafoodmag.com/lactualite/detail/items/les-pecheurs-passent-en-cuisine-dans-les-bassins-darcachon.html>

⁶⁴ Philippe GARO, Dominique STEVENS et Patrice VERMEULEN, 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAAER n° 16095.

⁶⁵ Philippe GARO, Dominique STEVENS et Patrice VERMEULEN, 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAAER n° 16095.

pérennité. Ramasser les déchets en mer, assurer des missions de collecte de données scientifiques, participer aux évaluations de stocks ou aux observations à la mer, sont autant d'activités complémentaires qui pourraient être développées en partenariat avec les pêcheurs professionnels. Leurs connaissances techniques et empiriques seraient alors mobilisées et valorisées, sous réserve que les objectifs et conclusions des études concernées soient partagés avec les équipes scientifiques. Cependant, le manque d'espace disponible à bord des navires de pêche et *a fortiori* des navires de PPC constitue une contrainte importante au développement des activités halio-environnementales : le ramassage de déchet ne peut être rentable qu'à partir d'une certaine quantité ramenée à terre. De même, l'embarquement d'un observateur à bord peut être compliqué dans un espace restreint et inversement peut affecter le travail de l'équipage⁶⁶. La collecte de données physico-chimiques ou biologiques par les équipages des navires peut également être envisagée, à condition d'assurer une formation au préalable des marins impliqués et de pouvoir équiper les navires en conséquence. Enfin, la mise en place d'activité de collecte de déchets en mer, même si certains navires le font déjà de manière individuelle ou accompagnée⁶⁷, suppose la récupération et le stockage à terre de ces macro-déchets, en vue d'un retraitement ou d'une valorisation. L'encouragement à la collecte de macro-déchets en mer par les navires de pêche doit donc nécessairement être accompagné d'une réflexion inter-filières sur cette thématique.

 Ainsi, la diversification des activités des navires de PPC, dépendantes des conditions météorologiques, de la disponibilité de la ressource, des zones de pêche et de la bonne qualité du milieu marin, est une voie à encourager. Il est néanmoins nécessaire de lever les freins techniques, administratifs et réglementaires à son développement, en :

- ✓ encourageant la réflexion sur les simplifications et harmonisations réglementaires à apporter pour que les navires de la PPC puissent plus facilement mettre en place des démarches de diversification de leurs activités ;
- ✓ accompagner les entreprises de PPC dans leur démarche de diversification, à travers la réalisation d'outils d'aide à la diversification comme des guides actualisés ou traitant aussi de la vente directe et des services halio-environnementaux ;
- ✓ favorisant les partenariats scientifiques-pêcheurs, répondant à la fois aux préoccupations de la profession et aux questionnements scientifiques et intégrant les professionnels à chaque étape du projet, particulièrement dans la construction des objectifs et de la méthode ainsi que dans la définition des mesures à mettre en place in fine, le cas échéant ;
- ✓ encourageant la formation, technique, sanitaire ou scientifique des marins pour leur permettre de monter en compétences sur les différentes voies de diversification.

4.5 Formation des marins-pêcheurs : un format à renouveler, un financement à rendre plus adéquat et plus sûr

D'une manière transversale, il est important d'encourager la formation tout au long de la vie professionnelle des marins. D'une part, les réglementations évoluent et « il est difficile pour les professionnels de se tenir à jour, d'autant plus pour les entreprises de PPC qui n'ont pas ou très peu de personnel administratif ». D'autre part, le statut des professionnels eux-mêmes évolue au fil de leur carrière : de matelot, un marin peut devenir chef d'entreprise sans pour autant avoir acquis au cours de sa formation initiale les compétences nécessaires pour ce nouveau rôle. Il est donc primordial d'accompagner la montée en compétence des marins, dans tous les domaines qui concernent la gestion de l'entreprise et de l'ensemble de ses activités : ressources humaines, gestion et comptabilité, réglementation et organisation des pêches, commercialisation, techniques de traitement et de transformation des captures, etc.

⁶⁶ FASQUELLE Daniel, 2011. De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. Rapport parlementaire. 189p.

⁶⁷ CNPMM, 2010. Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises. Rapport final, novembre 2010. 202 p.

Cependant, pour les chefs d'entreprises de PPC, une journée en formation « correspond à une journée perdue pour son activité et très directement, à une perte de chiffre d'affaires ». Les navires de PPC sont souvent disséminés sur plusieurs ports éloignés des grands centres villes, et donc des centres de formation.

De plus, les besoins en compétences à acquérir sont ciblés, en terme de niveau de complexité des enseignements en gestion par exemple, ou en terme de type de compétences pratiques. L'activité de PPC peut être très saisonnière et dépendante des conditions météorologiques, des créneaux de dispense des formations peuvent alors être privilégiés pour ce secteur.



Il est indispensable de mener des réflexions sur les formats à donner à ces formations, et à la souplesse nécessaire à atteindre pour correspondre aux contraintes de ces petites entreprises. Les nouvelles technologies de formation et de l'information, comme l'e-learning, doivent être considérées dans ces réflexions.

4.6 Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC

Lors des travaux de planification maritime, la méthode utilisée consiste très souvent à réaliser des cartographies des activités présentes sur la zone considérée. Or, les activités de pêche sont, par nature, impossible à figer sur une carte, ni dans le temps. Ceci est d'autant plus vrai pour la petite pêche côtière, dont les caractéristiques sont si spécifiques qu'elles ne peuvent pas être prises en compte dans les démarches de planification spatiale, qui sont souvent très techniques et très larges dans leur approche. Ainsi, les activités de la PPC sont très souvent mal ou incomplètement appréhendées. Ceci s'explique par des données laborieusement mobilisables (sauf dans le cas de réglementations régionales, les navires de moins de 12 mètres, ne sont pas soumis à l'emport de VMS ni d'AIS), et par une importance pour le territoire impossible à saisir uniquement par des indicateurs économiques⁶⁸. Le partage de la bande côtière entre les différentes activités (métiers de la pêche, pêche récréative, loisirs nautiques, EMR, zones à vocation environnementale, etc.) a pourtant une incidence directe sur les possibilités de pêche des navires de PPC concernés, du fait de leur forte dépendance à la zone côtière, et de leur faible capacité à reporter leur activité sur d'autres zones. Pour pallier au défaut de représentation des activités de pêche, les comités des pêches maritimes ont développé le programme VALPENA. Initié par le COREPEM et le LETG – Nantes en 2012 puis généralisée à la quasi-totalité des comités métropolitains, la méthode VALPENA permet, par le biais d'enquêtes auprès des navires de pêche, de représenter et de caractériser la spatialisation de leurs activités. La création d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) permet d'asseoir scientifiquement la méthodologie, de la diffuser et de valoriser les données ainsi acquises⁶⁹. Concernant les données de capture des navires non soumis au journal de bord électronique (navires de moins de 12 m), la DPMA en collaboration avec FranceAgriMer, développe une application de télédéclaration des captures, qui devrait être mise en service à la fin de l'année 2020⁷⁰. La conjugaison de ces outils devrait permettre d'améliorer significativement les connaissances sur les activités des navires de PPC dans un futur proche, et de les mobiliser pour objectiver leur situation dans les différentes démarches de spatialisation et d'aménagement de la bande côtière.

Au-delà des activités des navires, il est rarement aisé de donner de la visibilité aux chefs d'entreprises quant à l'état et à l'évolution des stocks qu'ils exploitent. En effet, les espèces ciblées par ces navires ne sont pas toutes soumises à une gestion européenne, et ne font donc pas systématiquement l'objet d'évaluation des stocks. Ainsi, en 2018, les débarquements des navires de pêche français métropolitains provenant de stocks non-évalués s'élevaient à 10 % pour la région Mer-du-Nord –

⁶⁸ Trouillet B., Bellanger-Husi L., El Ghaziri A., Lamberts C., Plissonneau E., Rollo N. 2019. More than maps: Providing an alternative for fisheries and fishers in marine spatial planning. *Ocean & Coastal Management*, 173: 90-103.

⁶⁹ <https://valpena.univ-nantes.fr/accueil-du-gis-valpena-1427390.kjspRH=1432731508980&RF=1432731407596>

⁷⁰ <http://www.sipa.agriculture.gouv.fr/VISIOCAPTURES>

Manche-Est, à 40 % pour la région Manche-Ouest – Mers Celtiques et Ouest-Écosse, à 28 % pour le Golfe de Gascogne et à 74 % pour la Méditerranée⁷¹. Certains stocks côtiers dits régionaux sont tout de même évalués lors de campagnes dédiées, comme par exemple le bulot depuis 2009 en Normandie (SMEL – CRPEM de Normandie)⁷².

Au-delà des évaluations de stocks et des campagnes d'abondance, les connaissances sur la dynamique des espèces exploitées, leur relation avec le milieu marin et la prise en compte des effets du changement climatique sont toujours considérées comme limitées. Le changement global pose la question de la résilience des écosystèmes, et par suite la capacité d'adaptation des communautés de pêcheurs. Ces enjeux sont majeurs pour la recherche scientifique et pour le secteur halieutique⁷³.

Des campagnes d'acquisition de données dédiées sont cependant menées par des instituts de recherche, comme la campagne de marquage menée de 2002 à 2007 par l'Ifremer sur le merlu du Golfe de Gascogne et du Golfe du Lion⁷⁴, ou le programme collaboratif Moonfish⁷⁵, dont l'objectif est de construire des outils de modélisation pour la gestion durable des ressources halieutiques en Corse. Ce programme intègre, entre autres, les connaissances empiriques des pêcheurs professionnels sur les espèces exploitées et leur milieu pour bâtir des modèles de gestion des ressources spécifiques à la Corse.

Ce manque de suivi ne permet pas non plus aux chefs d'entreprise de PPC d'avoir une visibilité suffisante sur l'état des ressources qu'ils ciblent par exemple, ni sur le devenir des zones de pêche qu'ils pratiquent. Il est alors difficile pour eux d'anticiper les évolutions du contexte d'exercice de leur métier et de mettre en place des stratégies pour s'y adapter.



Afin de donner du poids à la PPC dans les réflexions de partage de l'espace maritime et des ressources et d'objectiver ses activités, il est nécessaire d'améliorer les connaissances et le suivi de la PPC et des espèces qu'elle exploite. Pour cela, plusieurs voies d'action sont envisageables :

- ✓ renforcer les structures existantes et leur donner les moyens de mettre en place et de mener des missions de veille et d'acquisition de données sur les ressources et sur les activités des navires ;
- ✓ permettre la projection des activités à moyen terme, en favorisant les programmes d'acquisition de données sur les espèces exploitées, mais aussi sur la compréhension de leurs relations avec leur milieu et de leur évolution dans le contexte du changement climatique ;
- ✓ accompagner l'équipement des navires en matériel de géolocalisation et d'acquisition de données, la formation des équipages au recueil de données ;
- ✓ favoriser l'intégration de la connaissance empirique des pêcheurs sur les espèces exploitées, le milieu marin et les activités dans les études sur l'évolution des espèces et du milieu.

⁷¹ IFREMER, 2018. État de l'exploitation des ressources (métropolitaines) par la pêche française. Présentation mai 2018.

⁷² L. HEGRON MACEV. LEGRANDK. KELLNER, K. GRANGEREM. COCHARD, J. VIGNEAU, F. DAURES, 2017. BESTCLIM, rapport final. 95p.

⁷³ Didier Gascuel, audition du 6 février 2014 devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur : Pêches maritimes : comment concilier exploitation et préservation des ressources halieutiques ? Rapport de M. Marcel CLEAC'H, Sénateur.

⁷⁴ https://www.ifremer.fr/peche_eng/Le-role-de-l-Ifremer/Observation/Collecte-de-donnees/Campagnes/De-marquage

⁷⁵ <https://moonfish.universita.corsica/?lang=fr>

5 ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM)

ATOUTS	FAIBLESSES
La pluralité des métiers pratiqués par la PPC engendre une grande diversité des apports sur les territoires. Cf. chapitre 2.3.	Les lacunes en matière de données disponibles (déclarations de captures, débarquements, ventes) ont pour conséquence une probable sous-estimation des volumes et de la contribution économique de la production issue de la PPC ; ce qui a un impact sur la représentativité de la PPC vis-à-vis de l'ensemble des activités de pêche nationales.
Les caractéristiques métiers de la PPC (marées courtes, débarquements le plus souvent quotidiens, espèces ciblées la plupart du temps de forte valeur ajoutée) permettent une production à forte valeur commerciale . Cf. chapitre 2.4.	La PPC est constituée de navires de petite taille dont la capacité de stockage, de transformation et d'équipement est limitée . En outre, elle est très sensible aux aléas climatiques (saisonnalité, variabilité des approvisionnements, sécurité à bord, etc.).
La PPC est constituée d'entreprises de petite voire de très petite taille, le plus souvent caractérisées par un propriétaire embarqué et peu de personnel. Cela conduit à une certaine souplesse dans l'exercice de l'activité qui laisse l'opportunité d'une diversification dans les métiers pratiqués (entreprises généralement peu dépendantes vis-à-vis d'un métier ou d'une ressource) et dans des activités hors secteur (ex: pescatourisme, ititourisme, etc.) .	La PPC est constituée d'entreprises de petite voire de très petite taille dont la capacité à accéder à l'information (administrative, réglementaire, aides, formations, etc.) et à faire face à la complexité administrative est limitée .
L'activité de la PPC étant dispersée sur le territoire (nombreux ports de débarquement), elle conduit à un maillage territorial important .	La PPC est caractérisée par une flotte vieillissante (navires, moteurs) et souffre de difficultés dans le renouvellement des marins (patrons et matelots).
L'activité de la PPC est fortement liée au territoire. Elle s'exerce dans les eaux proches des ports d'attache des navires. Les entreprises se fournissent et s'avitailent localement. Elle participe donc au développement et au dynamisme économique ainsi qu'à l' attractivité locale . Elle joue un rôle important dans le tissu social et l' emploi littoral . Cf. chapitre 2.2.	La PPC étant composée majoritairement d'entreprises de petite taille voire de très petite taille, il n'est pas possible : (i) de consacrer beaucoup de temps à bord au traitement et à la transformation (simple) des produits débarqués ; celle-ci est de fait assurée par la filière aval (criées, mareyeurs, etc.). Les entreprises de pêche ne peuvent donc pas dégager de revenus importants liés à la valorisation des produits de la mer (valeur ajoutée) ; (ii) de s'investir dans des démarches individuelles (plus ou moins lourdes) visant à augmenter la valorisation des produits (labellisation, création de marques, etc.).
La PPC est par définition constituée de navires de petite taille, peu ou moyennement puissants qui sont, en conséquence, peu dépendants du prix du carburant . Cf. chapitre 2.2.2.	L'activité de la PPC étant diluée sur le territoire et a priori sous-représentée économiquement, elle ne bénéficie pas d'un effet de masse justifiant d'investissements ou de la mise en œuvre de projets d'innovation dédiés.

<p>La PPC pratiquant majoritairement des arts dormants, souvent très sélectifs, peut être considérée comme ayant un faible impact environnemental (physique, chimique, déplacements d'animaux, etc.).</p>	<p>L'activité individuelle des navires de la PPC peut être dépendante économiquement d'un nombre réduit d'espèces, dont certaines sont surexploitées (bar, anguille, sole, etc.) ou dont l'état des stocks n'est à ce jour pas évalué ou inconnu (bulot, homard, etc.).</p>
	<p>L'activité de la PPC est souvent inféodée à la bande côtière et à une zone de pêche limitée, desquelles elle dépend alors fortement.</p>
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<p>La structure des entreprises et la nature des activités de la PPC correspondent à une image en cohérence avec les attentes sociétales (faibles volumes, patrons producteurs, circuits courts de commercialisation, produits extra-frais, faible impact environnemental, etc.).</p>	<p>La segmentation de la filière halieutique place la PPC en opposition vis-à-vis des autres segments de la flotte française métropolitaine. Ce constat relève <i>a priori</i> plus d'un problème de communication sur les différents segments que d'une opposition réelle. Il est toutefois important de rappeler que la complémentarité des flottilles est essentielle au maintien des infrastructures et à une réponse appropriée aux différents marchés ; une vigilance est à porter sur ce sujet.</p>
<p>Les spécificités de la PPC à l'échelle nationale et européenne semblent mieux comprises et prises en compte (ex: régionalisation des mesures FEAMP, plan d'action spécifique à la PPC intégré au PO FEAMP, etc.).</p>	<p>L'activité de la PPC est très inféodée à la bande côtière (taille des unités de pêche), sans possibilité de report sur d'autres zones. La qualité du milieu côtier, la présence et la disponibilité des espèces d'intérêt halieutique, la disponibilité de l'espace et les autres activités anthropiques ont un impact direct sur l'activité des navires de PPC, sans que ceux-ci n'aient de véritables moyens d'agir sur tous ces éléments.</p>
<p>Le retour au local, aux valeurs et le modèle éprouvé par l'industrie agroalimentaire concernant les produits "terrestres" amènent à un intérêt croissant porté aux produits de la mer et à l'innovation (ex: Ikejime), dans laquelle la PPC peut s'inscrire pour mieux valoriser sa production (ex : produits et service de luxe) et l'image de l'activité (activité saine, produit sain, environnement sain).</p>	<p>Les évaluations halieutiques et les autorisations qui en découlent sont réalisées annuellement (évaluation des stocks, établissements des TAC et quotas, rapport capacité, autorisations administratives et licences, etc.). Cela conduit à une certaine insécurité et rend la projection pluriannuelle très difficile à réaliser par les entreprises.</p>
	<p>Les modalités de sortie de l'Europe du Royaume-Uni (Brexit) en termes d'accords de pêche sont encore inconnues. Cela conduit à une grande incertitude sur les conséquences pour les flottilles hauturières, qui pourraient reporter une partie de leurs activités sur la bande côtière française, impactant <i>in fine</i> le partage de l'espace et des ressources dans ces secteurs.</p>

6 PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ACTION 3

6.1 Contexte général

Depuis 1983, l'Union européenne (UE) s'est dotée d'une **politique commune de la pêche (PCP)** visant à renforcer l'approche écosystémique et la durabilité de la filière pêche et aquaculture dans les pays de l'Union. Dans le cadre de sa mise en œuvre, chaque Etat Membre (EM) dispose d'une enveloppe financière, issue du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), visant à :

- Favoriser la **durabilité des activités halieutiques et aquacoles**, tout en assurant la conservation des ressources biologiques aquatiques et la viabilité socio-économique des entreprises ;
- Soutenir une **croissance bleue pour aider au développement socio-économique des populations côtières et intérieures** (diversification de l'économie, création d'emplois, amélioration de la qualité de vie, etc.) ;
- Renforcer la **gouvernance** internationale des océans.

Pour pouvoir bénéficier de cette enveloppe, chaque EM doit élaborer un programme opérationnel (PO), dont le contenu est défini par le règlement européen relatif au FEAMP. L'actuelle programmation parvenant à échéance en 2020, chaque EM doit constituer un nouveau PO pour la période 2021-2027. Celui-ci devra notamment contenir un **plan d'action dédié à la petite pêche côtière (PPC)** – ou **a minima**, selon la préconisation du 14 juin 2019 du Conseil des Ministres, **une analyse Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces**⁷⁶.

L'actuel FEAMP, programmé sur la période 2014-2020, fait suite au Fonds Européen pour la Pêche (FEP), principal instrument européen de soutien au développement durable du secteur halieutique et aquacole pour la période 2007-2013. Lors de la conférence organisée en octobre 2017 à Tallinn, dressant le bilan de l'utilisation du FEP, il est apparu :

- Une insuffisance de la prise en compte des spécificités de la petite pêche des zones côtières ;
- Un besoin des EM de disposer d'une plus grande latitude pour s'adapter aux besoins spécifiques des PPC en termes de stratégie et de financement ;
- Un besoin de simplification pour améliorer l'efficacité du programme.

Pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP), programmé sur la période 2021-2027, sera doté de 6,14 milliards d'euros. **Celui-ci poursuivra les objectifs fixés par le précédent FEAMP, tout en privilégiant la croissance des zones côtières via le développement socio-économique d'une aquaculture durable et de la petite pêche côtière.** Ainsi, cette nouvelle programmation prévoit un taux d'intervention concernant la petite pêche côtière supérieur au taux exercé lors de la période 2014-2020⁷⁷.

6.2 Objectifs et périmètre du rapport

Ce document présente la troisième et dernière partie de l'étude « Éléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine » portée par FranceAgriMer et réalisée par Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab.

⁷⁶ Conseil de l'Union européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

⁷⁷ Commission européenne, Questions and answers on the new European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) 2021-2027, https://ec.europa.eu/fisheries/questions-and-answers-new-european-maritime-and-fisheries-fund-emff-2021-2027_en

Les objectifs principaux de l'étude sont de:

- réaliser un état des lieux de la petite pêche côtière en France métropolitaine (Corse incluse) ;
- identifier les enjeux auxquels elle est confrontée ;
- proposer une stratégie pour répondre aux enjeux identifiés.

L'ensemble des résultats permettra d'assister les autorités en charge de la gestion des fonds européens dans la prise en compte des spécificités de la PPC dans la rédaction du programme opérationnel du FEAMP 2021-2027. Mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les populations de la PPC a été l'objectif des deux premières actions de l'étude. Elles ont fait l'objet d'un premier livrable en janvier 2020. La troisième action a permis de réfléchir aux axes de soutien essentiels pour répondre aux problématiques identifiées dans le cadre du FEAMP.

- **Il s'agit :**
 - d'établir des **recommandations, des objectifs et des typologies d'actions** à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés ;
 - de **hiérarchiser** ces recommandations et de définir leur niveau de mise en œuvre ;
 - de proposer une **évaluation des besoins financiers** incluant des questions de taux de financement public, de plafonnement et des conditions d'éligibilité ;
 - de définir des **indicateurs de suivi** pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés.

L'étude porte sur l'analyse d'une population de petite pêche côtière dite « A » telle que validée en comité de pilotage. L'analyse de l'étude a été élargie à une population proche de la PPC dite population « B ». En complément à ce présent livrable, un document similaire portant sur la population B est proposé conjointement.

6.3 Méthodologie utilisée pour proposer une stratégie pour les petites pêches côtière pour la programmation 2021-2027 (action 3)

La méthodologie générale déployée pour la réalisation de la proposition de stratégie est présentée dans la figure 132 :

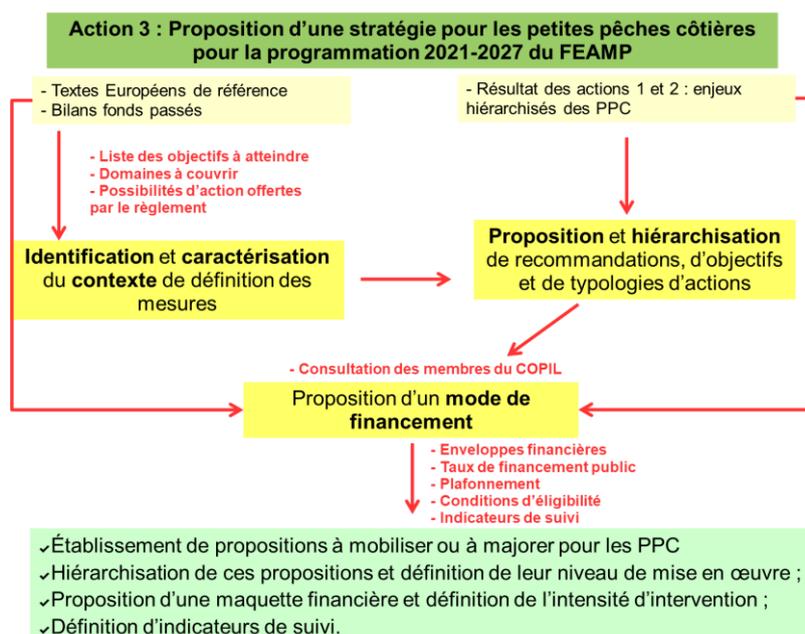


Figure 132 : Présentation de la méthodologie de l'action 3 : Proposition d'une stratégie pour les petites pêches côtières pour la programmation 2021-2027 du FEAMP

6.3.1 Identification et caractérisation du contexte de définition des mesures

6.3.1.1 Présentation des textes de référence

Afin de proposer des mesures s'inscrivant dans le cadre et les objectifs européens, le contexte a été identifié par l'analyse de différents textes de référence :

- Conseil de l'Union européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.
- Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. FAO 2015.
- Le Règlement (UE) no 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche.

Ces textes de référence indiquent les priorités et les objectifs fixés aux échelles européenne et internationale. Ils permettent de délimiter les périmètres d'action et les domaines à couvrir par le FEAMP. La proposition de règlement établie également les critères de non-éligibilité pour les propositions de mesures.

6.3.1.2 Présentation des bilans des fonds passés

Différentes études et documents relatifs à l'analyse des précédents programmes opérationnels FEAMP ont été croisés afin de bénéficier des retours d'expérience passés. Les documents qui ont servi l'analyse sont :

- Les rapports annuels de mise en œuvre pour le FEAMP de 2018 et 2019 ;
- Les évaluations du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020 réalisé par EDATER et AND International en mai 2019 ;
- Les taux de consommation des enveloppes du FEAMP 2014-2020 actualisés.

Cette analyse a permis d'établir des recommandations à apporter pour l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation opérationnelle du FEAMP 2021-2027. Une attention particulière a été portée sur les leviers à mettre en place pour favoriser l'accès aux mesures (effets seuils, freins à l'engagement).

- Les mesures des précédents fonds n'étant pas ciblées pour la population petite pêche côtière, les approches des documents utilisés ne permettent pas de distinguer la population étudiée des autres segments de la pêche.

6.3.1.3 1 Proposition d'axes d'amélioration

Au regard des bilans sur l'actuel FEAMP et des retours des acteurs consultés au cours des précédentes actions de l'étude, différents axes de réflexions sur l'amélioration du cadre sont proposés). Les éléments proposés sont présentés à titre indicatif.

6.3.2 Proposition et hiérarchisation d'axes de soutien et d'objectifs pour la PPC

6.3.2.1 Définition d'objectifs stratégiques pour la PPC

L'action 2 de l'étude a décrit les problématiques et les enjeux relatifs à la PPC selon des axes économiques, environnementaux, de gouvernance et de santé-sécurité. Plusieurs sessions de travail réalisées au sein du groupement (Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab) ont abouti à l'élaboration de différents axes stratégiques et d'objectifs à proposer pour répondre aux enjeux identifiés. Un travail de traduction de ces objectifs en exemples d'actions « types » et volets d'actions a ensuite été élaboré.

Certaines propositions d'objectifs ont abouti à l'identification d'actions et de bénéficiaires autres que des opérateurs de la PPC. Elles sont toutefois proposées pour présenter une cohérence d'ensemble

des objectifs à atteindre pour l'ensemble des facteurs agissant sur la PPC et pour permettre aux pouvoirs publics de s'en saisir indépendamment du plan d'action pour la petite pêche côtière.

6.3.2.2 **Priorisation**

Une première étape de priorisation des mesures a été réalisée grâce au travail de hiérarchisation des enjeux de l'action 2 de l'étude. Ainsi les niveaux de priorité des **enjeux identifiés** ont été mis en adéquation avec les **objectifs proposés**. Chaque objectif pouvant correspondre à plusieurs enjeux, une moyenne de niveau de priorité a été calculée. Cette première étape de priorisation était uniquement relative aux besoins des acteurs régionaux exprimés lors des entretiens et traduit en une note nationale lors de l'action 2 de l'étude. Les niveaux ont été définis nationalement et régionalement. Les niveaux de priorité ont ensuite été revus à la hausse ou à la baisse en fonction :

- des objectifs et du périmètre d'action du FEAMP ;
- de l'estimation des coûts nécessaires à engager pour la réalisation de ces objectifs ;
- des taux de consommation de l'enveloppe de la programmation actuelle ;
- de l'investissement que représente la mesure en termes d'innovation pour les territoires (types d'actions déjà existants et à poursuivre ou nouveauté).

Le barème de notation **au niveau national** est directement lié à celui réalisé dans l'action 2 de l'étude. Ainsi la considération d'un ou de plusieurs enjeux correspondant à la proposition d'une mesure, permet de connaître le niveau de priorité de l'enjeu et ainsi de la mesure.

Le barème de notation **au niveau régional** correspond à une hiérarchisation des mesures selon des critères de proportion d'importance au sein des régions. Ainsi, les notations obtenues serviront à la répartition en proportion de l'attention à apporter à chacune des mesures. Les niveaux de priorité n'ont pas vocation à permettre la comparaison d'une région à une autre, mais bien une comparaison d'importance des mesures entre elles au sein même d'une région. Les mesures d'un même niveau pourront alors recevoir une attention identique lors de la mise en place du fonds.

6.3.2.3 **Mise en œuvre et critères d'éligibilité**

Pour chaque objectif et volet d'actions proposés, les actions et les bénéficiaires éligibles ont été définis au regard de la proposition du cadre réglementaire ainsi que de l'analyse des fonds passés. Des recommandations pour la mise en œuvre opérationnelle ont été proposées, l'objectif étant de favoriser l'engagement des opérateurs à la consommation des fonds. Des recommandations ont également été faites pour des actions-types pouvant être réalisées dans le cadre du règlement connu à ce jour, ainsi que pour des actions non éligibles.

6.3.2.4 **Consultation**

Les différents axes d'actions et les propositions de soutien ont été soumis à consultation des membres du COPIL le 29 avril 2020 par courrier électronique. La consultation a permis de proposer une réflexion autour des mesures proposées et de recueillir l'avis des membres du COPIL sur :

- La pertinence des mesures proposées face aux enjeux identifiés au cours de l'action 2 de l'étude (voir rapport 1-2A), dans le but d'enrichir et de s'assurer de la pertinence des éléments proposés ;
- Les potentiels effets non désirés des mesures envisagées afin d'améliorer les cadres de mise en œuvre visant à prévenir ces effets.

Les différents retours ont permis d'enrichir et d'apporter de la cohérence dans les propositions d'objectifs stratégiques pour les petites pêches côtières.

6.3.3 Éléments pour l'évaluation des besoins financiers

L'enveloppe financière du FEAMP allouée aux mesures relatives à la PPC n'étant pas encore connue, il n'est à ce stade pas réalisable de définir une maquette financière. Il est donc proposé d'apporter des éléments pour permettre la prise en compte des spécificités de la PPC dans la réalisation de la maquette financière du programme opérationnel du FEAMP 2021-2027.

Afin de concevoir les besoins financiers relatifs à chaque mesure, certains coûts ont été estimés. Ainsi :

- L'état des lieux réalisé par l'action 1 de l'étude a permis de connaître les tailles de populations qui pourraient bénéficier des mesures ;
- Le retour sur la consommation des fonds a permis d'estimer les financements engagés pour certaines actions ; une estimation de coûts par type de projet a permis d'établir les besoins financiers liés aux axes stratégiques définis. Chaque intervalle financier correspond à une évaluation du coût moyen des actions-types proposées dans l'objectif. Le référentiel de coût moyen utilisé est issu de projets réalisés sur la programmation 2014-2020⁷⁸ ;
- La dynamique d'évolution du contexte entre la situation actuelle et celle de la précédente programmation FEAMP permet d'estimer à la hausse ou à la baisse les besoins sur différentes mesures. Et ainsi des tailles de populations pouvant bénéficier de l'aide ou un nombre de projets pouvant être réalisés sur les prochaines années.

Le croisement des coûts estimés avec le nombre de projets estimés permet d'établir un intervalle financier pour la réalisation des objectifs et des enjeux définis. Ainsi, un nombre de projets par objectif est proposé, pour le calcul de l'intervalle financier nécessaire. De cet exercice, il est ressorti une estimation d'un intervalle financier pour la bonne réalisation des mesures ainsi qu'un pourcentage d'enveloppe à allouer par objectif.

La proposition de règlement⁷⁹ définit les taux de financement des différents types de mesures qui pourront être mises en place dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027. Ainsi, les objectifs proposés correspondant aux articles de la proposition de règlement permettent de définir les taux de financement pour les volets de la PPC.

Pour finir, différents indicateurs et critères pouvant être utilisés pour l'appréciation et la sélection des dossiers sont proposés. Ces critères et indicateurs sont issus des précédentes programmations avec l'ajout de points spécifiques prenant en compte le retour des précédentes programmations FEAMP pour une amélioration du suivi et de l'atteinte des objectifs.

⁷⁸ ASP 2019, Suivi du FEAMP- Liste des bénéficiaires du FEAMP.

⁷⁹ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

7 CARACTERISATION ET ANALYSE DU CONTEXTE

Rappel :

D'après la proposition de règlement COM/2018/390, la petite pêche côtière est définie comme « la pêche pratiquée par des navires de pêche dont la longueur hors tout est inférieure à douze mètres et qui n'utilisent **aucun des engins remorqués** énumérés à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil », c'est à dire aucun des « engins de pêche, à l'exception des lignes traînantes, remorqués grâce à la puissance de propulsion du navire de pêche ou tirés à l'aide de treuils alors que le navire est à l'ancre ou se déplace à faible allure, y compris en particulier les filets et dragues remorqués ».

La définition de la PPC telle que définie par l'Union européenne reste ambiguë et la notion « d'aucun engin remorqué » ne permet pas de tenir compte de la réalité de la pêche française, où plusieurs engins sont utilisés sur un même navire. Il a ainsi été validé, en comité de pilotage, d'utiliser les engins principaux déclarés au cours de l'année, en se basant sur le nombre de marées réalisées, contenues dans la base de données SACROIS. L'approche méthodologique utilisée pour définir les caractéristiques de la définition utilisée est détaillée dans le livrable 1&2 A.

La définition de la PPC utilisée pour l'étude est la suivante : « La pêche pratiquée par des navires de pêche dont la longueur hors tout est inférieure à douze mètres et qui utilisent comme engin principal, un engin dormant. »

Attention, cette méthode permet d'identifier des navires utilisant des engins dormants en tant qu'engins principaux, toutefois, certains navires PPC peuvent mettre en œuvre des arts traînants en engins secondaires.

7.1 Éléments des actions 1 et 2 de l'étude

7.1.1 Éléments de contexte de l'étude

Les actions 1 et 2 de la présente étude avaient pour objectif de dresser l'état des lieux de la PPC en France métropolitaine et de caractériser les problématiques qui se posent à elle pour définir les enjeux auxquels le plan d'action pour la PPC devrait répondre. Un résumé des principaux résultats est présenté ci-dessous pour permettre une recontextualisation des enjeux identifiés qui ont servi à l'élaboration de l'ensemble des propositions.

Le traitement et l'analyse des différentes sources de données disponibles ont permis d'établir des états des lieux nationaux et régionaux de la PPC. La définition et la hiérarchisation des enjeux auxquels la PPC est confrontée ont été menées à partir de la consultation des acteurs régionaux et nationaux. Le bilan des consultations est résumé dans l'*Annexe 1*.

L'ensemble des données collectées auprès des acteurs, à travers les entretiens individuels ou lors des ateliers régionaux, a été traité par région. Les problématiques listées ont été synthétisées et organisées en fonction des thématiques à aborder, en utilisant les arguments apportés par les acteurs eux-mêmes. Puis les enjeux énoncés par les acteurs ont été reformulés et le lien entre les problématiques listées à l'étape précédentes et ces enjeux a été recherché et mis en évidence. Une fois ces enjeux listés, un travail de sélection des enjeux a été opéré, pour ne retenir que les enjeux spécifiques à la région et ne concernant que les navires répondant à la définition de la PPC telle que définie pour l'étude.

Afin de bien appréhender les propositions d'axes de soutien et d'objectifs tels que présentés dans le document, un éclairage sur le contexte dans lequel les actions 1 et 2 se sont déroulées peut-être décrit comme suit :

- La production d'indicateurs quantitatifs caractérisant l'état des lieux de la flotte de PPC au niveau national et régional est basée sur un croisement de différentes sources de données dont

la complétude et la représentativité sont variables pour certains paramètres ou certaines régions.

- Les critères retenus pour définir la population à étudier permettent d'identifier des navires utilisant des engins dormants comme engins principaux, mais certains peuvent mettre en œuvre des arts traînants comme engins secondaires. Ceci est particulièrement vrai pour le tamis à civelle en Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la drague à coquille Saint-Jacques en Bretagne et en Normandie.
- La phase de consultation des acteurs n'a pas révélé de volonté d'appuyer la distinction d'une flottille de PPC au niveau national. Très souvent, la nécessité de conserver une complémentarité des flottilles présentes dans les ports du littoral français a été mis en avant comme garante du maintien de leur équilibre économique, de la diversité des apports, du niveau des services qui y sont proposés et de leur attractivité économique et touristique. **Le lien au territoire est le critère énoncé par les acteurs comme le plus juste pour définir la PPC.**
- Les résultats de l'action 1 constituent donc une image correspondant à la définition de l'étude mais pas à celle que donnent les acteurs de la PPC. Néanmoins, le travail de définition des enjeux s'est bien fait à la lumière des objectifs des différents règlements européens concernés.
- Enfin, la phase de terrain a été menée quelques mois avant que la crise sanitaire, provoquée par l'épidémie de COVID-19, ne survienne et ne perturbe les activités de l'ensemble de la filière pêche. Le travail mené en phase 3 de l'étude, faisant l'objet du présent rapport, est basé sur les résultats des actions 1 et 2 ne prenant pas en compte la période de crise sanitaire. Cependant, des pistes de réflexions sont proposées dans le paragraphe 2.4 du document sur les conséquences de la période « COVID-19 » sur la PPC.

7.1.2 Éléments d'analyse

7.1.2.1 Synthèse de l'état des lieux de la flottille de PPC

La production de différents indicateurs a permis de livrer un état des lieux de la PPC en 2018 au niveau national mais également pour chaque région. L'ensemble des indicateurs et de leur analyse fait l'objet du livrable A. Certains points sont rappelés ici pour éclairer la suite du propos et les principaux tableaux de données sont présentés dans l'*Annexe 1*.

- L'effectif total de la flottille métropolitaine de PPC est de 2 135 navires, représentant 52 % de la flotte métropolitaine tous segments confondus. Les navires de la région Bretagne composent 25 % de la flottille de PPC avec 541 navires, devant les régions méditerranéennes (hors Corse), les régions Occitanie et PACA comptant respectivement 451 et 351 navires.
- Le navire moyen représentant la flottille de PPC métropolitaine est une petite unité de 8 mètres, âgés de 30 ans et peu puissants (196 Watt). Les navires de la région Hauts-de-France sont plus puissants, ils mesurent en moyenne 11 mètres et affichent une puissance moyenne de 164 Kw. Inversement, les navires méditerranéens présentent des caractéristiques techniques bien plus modestes. Ce sont de petits navires peu puissants, les plus âgés de la flottille de PPC.
- La flotte PPC est une flotte vieillissante, avec 55 % de son effectif âgé de plus de 30 ans. Ce constat, vérifié également à l'échelle nationale pour l'ensemble de la flotte, est particulièrement marqué sur la façade méditerranéenne qui concentre la majorité des unités présentant un âge supérieur à 40 ans. Il est à noter que la PPC constitue près de 60 % des navires dont l'âge est compris entre 0 et 10 ans.
- Les principales catégories d'engins déclarées comme engins principaux par les navires de la flottille de PPC identifiées sont : les pièges (casier, nasses, verveux etc.), les trémails, les filets (soulevés, maillants, fixes etc.), les palangres, les lignes, la plongée (plongée sous-marine, apnée).
- En 2018, la PPC a débarqué au total 44 377 tonnes de produits. Les navires de la région Bretagne ont participé en majorité à ces débarquements (38 %), suivis de près des navires de la région Normandie (34 %). La production de ces deux seules régions représente plus de 70 % des débarquements de l'ensemble de la flottille de PPC métropolitaine.

- Les productions de buccin et de homard sont essentiellement réalisées par la PPC. Ceci s'explique par le type d'engins mis en œuvre pour capturer ces espèces. Ces dernières sont principalement pêchées aux casiers, engins mis en œuvre par la PPC.
- En Normandie, 73 % des ventes hors criées sont réalisées par la PPC en gré à gré : la principale espèce vendue en hors criée est le buccin. En Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, de faibles volumes sont vendus hors criées. Ce mode de vente concerne essentiellement l'anguille, sous forme de gré à gré. Le mode de commercialisation « hors criées », en gré à gré, est privilégié sur la façade méditerranéenne.

7.1.2.2 **Caractérisation des enjeux**

Les résultats de l'action 2, visant à caractériser les enjeux de la PPC en région et au niveau national et de les hiérarchiser.

Le tableau 148 résume les différents enjeux énoncés en régions, lors des ateliers de travail et des entretiens individuels menés avec les acteurs consultés. Pour une région donnée, lorsque l'enjeu a été caractérisé, l'importance de préoccupation dont il fait l'objet est précisé : "majeure" ou "secondaire"⁸⁰.

Ainsi, les principaux enjeux ressortant pour une majorité de régions sont :

- Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.
- Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.
- Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.
- Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.

Lors de la consultation des acteurs en région, certaines problématiques ont été énoncées sans qu'elles ne soient spécifiques à une région en particulier. De plus, les entretiens menés avec les acteurs nationaux ont également permis de dégager des thématiques à portée nationale, qui concernent l'ensemble des segments de la pêche mais pour lesquels les spécificités de la PPC doivent être pris en compte. Ils font l'objet du chapitre 4 du livrable A et sont repris dans le tableau 149.

Une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) a été proposée pour dégager les pistes de travail concernant un plan d'actions pour la PPC et est présentée dans le tableau 150.

⁸⁰ Selon la méthode expliquée dans le livrable A de la présente étude.

Tableau 148 : Synthèse des différents niveaux de priorité des enjeux énoncés en régions.

	Enjeux caractérisés pour la PPC / Préoccupation pour les régions	Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse	Note sur 16
Economique	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	Majeure		10
	Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.		Majeure					Majeure	Majeure	6
	Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure		14
	Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire	Majeure			Secondaire		Majeure	Secondaire	7
	Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.					Majeure			Majeure	4
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.			Majeure	Majeure				Majeure	6
	Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.	Majeure								2
	Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.	Majeure					Majeure			4
	Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.			Secondaire			Secondaire			2
Environnementaux	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure	Majeure		Majeure				Secondaire	7
	Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.					Majeure				2
	Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Secondaire	Secondaire			Secondaire	Majeure	Secondaire		6
	Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu.				Majeure		Secondaire			3
	Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.			Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	8
Gouvernance	Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure	Majeure	Majeure		Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	14
	Mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures existantes, autour de projets collectifs.									
	Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.				Secondaire	Secondaire		Majeure	Majeure	6
	Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences...								Secondaire	1
	Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.			Majeure	Majeure	Secondaire	Majeure			7
	Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.							Majeure		2
Sécurité et ergonomie à bord	Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.	Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de PPC ne sont pas spécifiques à une région en particulier et sont donc traités dans le chapitre « Caractérisation des enjeux à portée nationale ».								
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.									
	Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.									

Tableau 149 : Synthèse des enjeux à portée nationale et des recommandations proposées pour prendre en compte les spécificités de la PPC.

Enjeux à portée nationale		Recommandations
Économique	Renouveler la flotte de PPC pour endiguer son vieillissement, permettre l'innovation en termes de sélectivité, de sécurité, d'ergonomie et accroître l'attractivité du métier	<i>Il y donc une réflexion à mener sur la possibilité de construire des navires plus performants en termes de sélectivité, tout en prenant en compte les conditions de travail à bord des navires, sans en augmenter l'effort sur les stocks. Les spécificités des navires de PPC et les besoins de cette flotte doivent être pris en compte lors de cette réflexion.</i>
	Améliorer la transmission des entreprises de pêche et accroître l'attractivité du métier pour résoudre les difficultés d'installation et de recrutement	<p><i>Si les questions de recrutement et de transmission des entreprises de pêche ne sont pas spécifiques à la PPC, celles-ci présentent des spécificités à prendre en compte. Il est alors nécessaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>d'accompagner les réflexions et de favoriser la mise en place d'outils de transmission des entreprises de PPC, de type compagnonnage ou guides, tenant compte de la taille des entreprises et des navires et des spécificités de leurs activités en termes de saisonnalité, d'accès à la ressource et aux zones de pêche, de contraintes réglementaires, etc. ;</i> <i>d'encourager la mise en relation de l'ensemble des parties intervenant dans les processus de transmission d'entreprise : associations, banques, établissements de formation, organismes de financement, etc.</i> <i>d'accompagner la communication, sous différentes formes, auprès du grand public et des acteurs ciblés de la filière pêche, sur le métier de pêcheur et plus particulièrement sur les conditions de travail à bord des navires de la PPC afin de pouvoir répondre aux attentes des pêcheurs.</i>
	Lever les freins techniques, administratifs et réglementaires à la diversification pour encourager la diversification des activités des navires de PPC	<p><i>La diversification des activités des navires de la PPC, dépendantes des conditions météorologiques, de la disponibilité de la ressource, des zones de pêche et de la qualité du milieu marin, est une voie à encourager.</i></p> <p><i>Cependant, des freins techniques, administratifs et réglementaires à la diversification, au pescatourisme notamment, ont été relevés. Les caractéristiques techniques des navires de la PPC contraignent fortement les possibilités d'aménagement nécessaires à l'accueil et à la sécurité des passagers et la mise en conformité avec la réglementation peut être difficile ou demander un investissement trop important. De plus, les démarches pour obtenir les autorisations administratives peuvent être lourdes et chronophages pour l'armement, souvent uniquement composé du propriétaire du navire (croquis d'aménagement, mise à jour du DUP, mise en conformité du permis de navigation, etc.).</i></p> <p><i>Pour encourager la diversification des activités de pêche dans le domaine de l'économie bleue, il est ainsi nécessaire de lever ces freins, en :</i></p>

		<ul style="list-style-type: none"> encourageant la réflexion sur les simplifications et harmonisations réglementaires à apporter pour que les navires de la PPC puissent plus facilement mettre en place des démarches de diversification de leurs activités ; accompagner les entreprises de PPC dans leur démarche de diversification à travers la réalisation d'outils d'aide à la diversification comme des guides actualisés ou traitant aussi de la vente directe et des services halio-environnementaux ; favorisant les partenariats scientifiques-pêcheurs, répondant à la fois aux préoccupations de la profession et aux questionnements scientifiques et intégrant les professionnels à chaque étape du projet, particulièrement dans la construction des objectifs et de la méthode ainsi que dans la définition des mesures à mettre en place in fine, le cas échéant ; encourageant la formation technique, sanitaire ou scientifique des marins pour leur permettre de monter en compétences sur les différentes voies de diversification.
	Des formations à repenser dans leur format et leur financement pour faciliter leur mobilisation par les entreprises de la PPC	Il est indispensable de mener des réflexions sur les formats à donner à ces formations, et à la souplesse nécessaire à atteindre pour correspondre aux contraintes de ces petites entreprises. Les nouvelles technologies de formation et d'information, comme l'e-learning, doivent être considérées dans ces réflexions.
Gouvernance	Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC	<p>Afin d'accentuer le positionnement de la PPC dans les réflexions de partage de l'espace maritime et des ressources et d'objectiver ses activités, il est nécessaire d'améliorer les connaissances et le suivi de la PPC et des espèces qu'elle exploite. Pour cela, plusieurs voies d'action sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcer les structures existantes et leur donner les moyens de mettre en place et de mener des missions de veille et d'acquisition de données sur les ressources et sur les activités des navires ; permettre la projection des activités à moyen terme, en favorisant les programmes d'acquisition de données sur les espèces exploitées, mais aussi sur la compréhension de leurs relations avec leur milieu et de leur évolution dans le contexte du changement climatique ; accompagner l'équipement des navires en matériel de géolocalisation et d'acquisition de données et la formation des équipages au recueil de données ; favoriser l'intégration de la connaissance empirique des pêcheurs sur les espèces exploitées, le milieu marin et les activités dans les études sur l'évolution des espèces et du milieu.
Sécurité et ergonomie à bord	Prendre en compte les spécificités de la PPC dans les projets d'amélioration de la sécurité à bord et de l'ergonomie	<p>Pour continuer d'améliorer la sécurité des marins et l'ergonomie à bord des navires de PPC, il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> de prendre en compte la spécificité de la PPC et de ses pratiques, pour la définition des investissements éligibles; de favoriser les projets visant à sécuriser le travail des marins seuls à bord, d'accompagner les études visant à améliorer l'innovation des équipements et des aménagements à bord des navires de la PPC ; d'encourager les actions de formation et de sensibilisation des marins et des futurs marins, en prenant en compte les spécificités de la PPC et de ses pratiques.

Tableau 150 : Analyse Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces (AFOM) de la petite pêche côtière

ATOUTS	FAIBLESSES
La pluralité des métiers pratiqués par la PPC engendre une grande diversité des apports sur les territoires. Cf. chapitre 2.3.	Les lacunes en matière de données disponibles (déclarations de captures, débarquements, ventes) ont pour conséquence une probable sous-estimation des volumes et de la contribution économique de la production issue de la PPC ; ce qui a un impact sur la représentativité de la PPC vis-à-vis de l'ensemble des activités de pêche nationales.
Les caractéristiques métiers de la PPC (marées courtes, débarquements le plus souvent quotidiens, espèces ciblées la plupart du temps de forte valeur ajoutée) permettent une production à forte valeur commerciale . Cf. chapitre 2.4.	La PPC est constituée de navires de petite taille dont la capacité de stockage, de transformation et d'équipement est limitée . En outre, elle est très sensible aux aléas climatiques (saisonnalité, variabilité des approvisionnements, sécurité à bord, etc.).
La PPC est constituée d'entreprises de petite voire de très petite taille, le plus souvent caractérisées par un propriétaire embarqué et peu de personnel. Cela conduit à une certaine souplesse dans l'exercice de l'activité qui laisse l'opportunité d'une diversification dans les métiers pratiqués (entreprises généralement peu dépendantes vis-à-vis d'un métier ou d'une ressource) et dans des activités hors secteur (ex: pescatourisme, ititourisme, etc.) .	La PPC est constituée d'entreprises de petite voire de très petite taille dont la capacité à accéder à l'information (administrative, réglementaire, aides, formations, etc.) et à faire face à la complexité administrative est limitée .
L'activité de la PPC étant dispersée sur le territoire (nombreux ports de débarquement), elle conduit à un maillage territorial important .	La PPC est caractérisée par une flotte vieillissante (navires, moteurs) et souffre de difficultés dans le renouvellement des marins (patrons et matelots).
L'activité de la PPC est fortement liée au territoire. Elle s'exerce dans les eaux proches des ports d'attache des navires. Les entreprises se fournissent et s'avitailent localement. Elle participe donc au développement et au dynamisme économique ainsi qu'à l' attractivité locale . Elle joue un rôle important dans le tissu social et l' emploi littoral . Cf. chapitre 2.2.	La PPC étant composée majoritairement d'entreprises de petite taille voire de très petite taille, il n'est pas possible : (i) de consacrer beaucoup de temps à bord au traitement et à la transformation (simple) des produits débarqués ; celle-ci est de fait assurée par la filière aval (criées, mareyeurs, etc.). Les entreprises de pêche ne peuvent donc pas dégager de revenus importants liés à la valorisation des produits de la mer (valeur ajoutée) ; (ii) de s'investir dans des démarches individuelles (plus ou moins lourdes) visant à augmenter la valorisation des produits (labellisation, création de marques, etc.).
La PPC est par définition constituée de navires de petite taille, peu ou moyennement puissants qui sont, en conséquence, peu dépendants du prix du carburant . Cf. chapitre 2.2.2.	L'activité de la PPC étant diluée sur le territoire et a priori sous-représentée économiquement, elle ne bénéficie pas d'un effet de masse justifiant d'investissements ou de la mise en œuvre de projets d'innovation dédiés.

<p>La PPC pratiquant majoritairement des arts dormants, souvent très sélectifs, peut être considérée comme ayant un faible impact environnemental (physique, chimique, déplacements d'animaux, etc.).</p>	<p>L'activité individuelle des navires de la PPC peut être dépendante économiquement d'un nombre réduit d'espèces, dont certaines sont surexploitées (bar, anguille, sole, etc.) ou dont l'état des stocks n'est à ce jour pas évalué ou inconnu (bulot, homard, etc.).</p>
	<p>L'activité de la PPC est souvent inféodée à la bande côtière et à une zone de pêche limitée, desquelles elle dépend alors fortement.</p>
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<p>La structure des entreprises et la nature des activités de la PPC correspondent à une image en cohérence avec les attentes sociétales (faibles volumes, patrons producteurs, circuits courts de commercialisation, produits extra-frais, faible impact environnemental, etc.).</p>	<p>La segmentation de la filière halieutique place la PPC en opposition vis-à-vis des autres segments de la flotte française métropolitaine. Ce constat relève <i>a priori</i> plus d'un problème de communication sur les différents segments que d'une opposition réelle. Il est toutefois important de rappeler que la complémentarité des flottilles est essentielle au maintien des infrastructures et à une réponse appropriée aux différents marchés ; une vigilance est à porter sur ce sujet.</p>
<p>Les spécificités de la PPC à l'échelle nationale et européenne semblent mieux comprises et prises en compte (ex: régionalisation des mesures FEAMP, plan d'action spécifique à la PPC intégré au PO FEAMP, etc.).</p>	<p>L'activité de la PPC est très inféodée à la bande côtière (taille des unités de pêche), sans possibilité de report sur d'autres zones. La qualité du milieu côtier, la présence et la disponibilité des espèces d'intérêt halieutique, la disponibilité de l'espace et les autres activités anthropiques ont un impact direct sur l'activité des navires de PPC, sans que ceux-ci n'aient de véritables moyens d'agir sur tous ces éléments.</p>
<p>Le retour au local, aux valeurs et le modèle éprouvé par l'industrie agroalimentaire concernant les produits "terrestres" amènent à un intérêt croissant porté aux produits de la mer et à l'innovation (ex: Ikejime), dans laquelle la PPC peut s'inscrire pour mieux valoriser sa production (ex : produits et service de luxe) et l'image de l'activité (activité saine, produit sain, environnement sain).</p>	<p>Les évaluations halieutiques et les autorisations qui en découlent sont réalisées annuellement (évaluation des stocks, établissements des TAC et quotas, rapport capacité, autorisations administratives et licences, etc.). Cela conduit à une certaine insécurité et rend la projection pluriannuelle très difficile à réaliser par les entreprises.</p>
	<p>Les modalités de sortie de l'Europe du Royaume-Uni (Brexit) en termes d'accords de pêche sont encore inconnues. Cela conduit à une grande incertitude sur les conséquences pour les flottilles hauturières, qui pourraient reporter une partie de leurs activités sur la bande côtière française, impactant <i>in fine</i> le partage de l'espace et des ressources dans ces secteurs.</p>

7.2 Objectifs européens et périmètre réglementaire

La proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif au FEAMP du 12 juin 2018⁸¹ indique une volonté de développer un soutien spécifique aux activités de la petite pêche côtière. Le FEAMP 2021-2027 devra ainsi mieux prendre en compte les défis spécifiques auxquels sont confrontées les activités de la PPC.

7.2.1 Le FEAMP un fonds européen pour quels objectifs ?

Le FEAMP s'inscrit dans le cadre d'objectifs européens et internationaux définis dans les différents textes et politiques suivants :

- Les Fonds Européens d'Investissement Structurels ;
- La Politique Commune de Pêche ;
- Les Objectifs de Développement Durable : Le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies a défini la conservation et l'exploitation durable des océans comme l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD 14) ;
- Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Le croisement de ces différents objectifs associé à l'élaboration de la programmation opérationnelle du FEAMP 2021-2027 et à la petite pêche côtière est présenté dans l'Annexe 2.

L'Union Européenne s'est engagée à promouvoir une économie bleue durable⁸² qui soit compatible avec la planification de l'espace maritime, la conservation des ressources biologiques et la réalisation d'un bon état écologique. Pour cela l'UE cherche à supprimer les subventions contribuant au développement de la capacité de pêcher et à la surpêche et à s'abstenir d'introduire de nouvelles subventions. Ainsi l'atténuation du changement climatique, la réduction des incidences environnementales et la maximisation de l'intérêt socio-économique apparaissent comme des objectifs européens majeurs. Le tableau 1 présente les différents objectifs et sous objectifs encadrant la mise en place du FEAMP, ainsi que les axes de financements proposés pouvant permettre d'engager et d'améliorer l'atteinte de ces objectifs.

Tableau 151 : Bilan des objectifs liés au FEAMP 2021-2027

Objectifs	Sous-objectifs	Axes d'actions et de financement
Participation de la pêche à l'atténuation du changement climatique	Diminuer les émissions de CO2 liées aux activités de pêche	Innovation – Investissement – Modernisation des moteurs Diversification des activités de pêches Augmentation de la rentabilité-Valorisation de la filière

⁸¹ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

⁸² Toutes les activités économiques sectorielles et Trans sectorielles, dans l'ensemble du marché unique, liées aux océans, aux mers, aux côtes et aux eaux intérieures, couvrant les régions ultrapériphériques et les pays sans littoral de l'Union, y compris les secteurs émergents et les biens et services non marchands et étant compatibles avec la législation de l'Union en matière d'environnement.

<p>Participation de la pêche à la réduction des incidences environnementales</p>	<p>Exploiter durablement des ressources</p> <p>Minimiser des incidences négatives des activités de pêche sur les écosystèmes marins et permettent d'éviter la dégradation du milieu marin</p> <p>Éliminer les rejets liés à la pêche</p> <p>Conserver les espaces marins</p>	<p>Innovation – Investissement</p> <p>Amélioration de la sélectivité des engins de pêche</p> <p>Diversification des activités de pêches</p> <p>Augmentation de la rentabilité</p> <p>Valorisation de la filière</p> <p>Amélioration des connaissances – Collecte de données – recherche dédiée – partenariat entre scientifiques et pêcheur</p>
<p>Participation de la pêche à la maximisation durable des intérêts socio-économiques</p>	<p>Créer des conditions favorables pour que le secteur de la pêche et de la transformation et les activités à terre liées à la pêche soient économiquement viables et compétitifs</p> <p>Garantir un niveau de vie équitable aux personnes qui sont tributaires des activités de pêche</p> <p>Tenir compte des intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs</p> <p>Favoriser les retombées économiques, sociales et en termes d'emplois positives</p> <p>Favoriser la sécurité de l'approvisionnement alimentaire</p> <p>Favoriser les potentiels d'adaptation de la filière face aux perturbations</p> <p>Egalité homme / femme</p>	<p>Amélioration des conditions de santé, de sécurité et de confort des pêcheurs</p> <p>Augmentation de la rentabilité</p> <p>Valorisation de la contribution au patrimoine culturel des territoires</p> <p>Amélioration de la gouvernance, développement territorial par les acteurs locaux</p> <p>Diversification des activités de pêche</p> <p>Meilleure valorisation de la filière sur l'ensemble de la chaîne de valeur</p>

7.2.2 La place de la petite pêche côtière dans la proposition de règlement

Le règlement du FEAMP 2021-2027 au niveau européen n'étant pas encore finalisé lors de la réalisation de l'étude, les auteurs ont tenu compte des dernières informations disponibles. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours des mois suivants la réalisation de l'étude.

La petite pêche côtière a été identifiée au niveau européen comme maillon essentiel de la filière pour l'atteinte des objectifs européens. Ainsi : « le FEAMP leur accordera donc un traitement préférentiel au moyen d'un taux d'intensité de l'aide de 100 % dans le but d'encourager leurs pratiques de pêche durables. En outre, certains domaines de soutien seront réservés à la petite pêche dans le segment de flotte dans lequel la capacité de pêche est proportionnée aux possibilités de pêche disponibles, c'est-à-dire l'acquisition d'un navire d'occasion et le remplacement ou la modernisation du moteur du navire »³.

Définition européenne de la petite pêche côtière :



Au niveau européen, la petite pêche côtière est définie comme la pêche « pratiquée par des navires de pêche dont **la longueur hors tout est inférieure à douze mètres** et qui n'utilisent **aucun des engins remorqués** énumérés à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil», c'est à dire aucun des « *engins de pêche, à l'exception des lignes traînantes, remorqués grâce à la puissance de propulsion du navire de pêche ou tirés à l'aide de treuils alors que le navire est à l'ancre ou se déplace à faible allure, y compris en particulier les filets et dragues remorqués* ».

Ainsi la proposition de règlement du FEAMP prévoit un soutien spécifique à la petite pêche côtière avec une enveloppe financière et des mesures dédiées aux segments de pêche PPC. Pour cela, chaque État membre doit proposer un plan d'actions pour la PPC définissant une stratégie pour son développement. Différentes sections sont proposées dans l'article 15 de la proposition de règlement⁸³ (Annexe 3) :

- a) adaptation et gestion de la capacité de pêche ;
- b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faibles émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin ;
- (c) renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation ;
- (d) promotion des compétences, des connaissances, de l'innovation et du renforcement des capacités ;
- (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche ;
- (f) respect accru des exigences en matière de collecte des données, de traçabilité, de suivi, de contrôle et de surveillance ;
- (g) association à la gestion participative de l'espace maritime, y compris les zones marines protégées et les zones Natura 2000 ;
- (h) diversification des activités de l'économie bleue durable au sens large ;
- (i) organisation collective et participation aux processus de décision et de conseil.

L'article 16 propose également les axes d'investissement dans les navires pour la petite pêche côtière. Notamment l'acquisition :

- (a) la première acquisition d'un navire de pêche par un jeune pêcheur qui, au moment de la présentation de la demande, est âgé de moins de 40 ans et a travaillé au moins cinq ans en tant que pêcheur ou a acquis une qualification professionnelle adéquate ;
- (b) le remplacement ou la modernisation d'un moteur principal ou auxiliaire.

Les axes d'investissement relatifs à l'article 16 ne sont pas directement liés au plan d'action PPC de l'article 15. Toutefois, relevant exclusivement de la population étudiée, les questions d'investissements ont été traitées ici pour être cohérentes avec la stratégie relative aux petites pêches côtières. Contrairement aux précédentes programmations, **la proposition de règlement pour le FEAMP 2021-2027 présente certaines spécificités, notamment en simplifiant les procédures et en permettant aux EM de cibler l'aide en fonction de leurs propres priorités stratégiques**. Ces stratégies seront toutefois encadrées par une liste d'actions inéligibles afin d'éviter toute dérive. Celles-ci sont définies dans l'article 13 :

⁸³ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

Article 13 : Opérations non éligibles

Les opérations suivantes ne sont pas éligibles au titre du FEAMP :

- (a) les opérations qui augmentent la capacité de pêche d'un navire de pêche ou soutiennent l'acquisition d'équipements qui augmentent la capacité d'un navire à trouver du poisson ;
- (b) la construction et l'acquisition de navires de pêche ou l'importation de navires de pêche, sauf disposition contraire du présent règlement ;
- (c) le transfert des navires de pêche vers des pays tiers ou leur changement de pavillon pour celui d'un pays tiers, notamment par la création de coentreprises avec des partenaires de ces pays ;
- (d) l'arrêt temporaire ou définitif des activités de pêche, sauf disposition contraire du présent règlement ;
- (e) la pêche exploratoire ;
- (f) le transfert de propriété d'une entreprise ;
- (g) le repeuplement direct, sauf si un acte juridique de l'Union le prévoit explicitement en tant que mesure de conservation ou en cas de repeuplement à titre expérimental ;
- (h) la construction de nouveaux ports, de nouveaux sites de débarquement ou de nouvelles halles de criée ;
- (i) les mécanismes d'intervention sur le marché visant à retirer temporairement ou définitivement du marché les produits de la pêche ou de l'aquaculture en vue de réduire l'offre afin d'éviter une baisse ou une hausse des prix ; par extension, les opérations de stockage dans une chaîne logistique qui produiraient les mêmes effets, intentionnellement ou non ;
- (j) les investissements à bord des navires de pêche nécessaires pour satisfaire les exigences du droit de l'Union ou du droit national, notamment les exigences découlant des obligations de l'Union dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches ;
- (k) les investissements à bord des navires de pêche qui ont effectué des activités en mer durant moins de 60 jours au cours de chacune des deux années civiles précédant la date de présentation de la demande d'aide.

7.2.3 Lien entre la PPC et les objectifs européens

La petite pêche côtière a été identifiée comme maillon essentiel de la filière pour l'atteinte des objectifs européens. La proposition de règlement précise que les opérateurs de PPC ont des revenus directement dépendants de la bonne santé des stocks de poissons ainsi que de la qualité des écosystèmes. Ils sont ainsi garants de l'effort de minimisation des incidences environnementales. Le lien que la petite pêche côtière entretient avec le territoire est également reconnu comme moteur de lien social et de développement territorial.

i Chiffre clés :

En Europe, la petite pêche côtière représente 80 % des navires et 40 % de l'emploi dans le secteur halieutique⁸⁴. Elle représente ainsi un nombre d'emplois important et joue un rôle dans le tissu social et l'identité culturelle des régions littorales. Mais ces pêcheries sont victimes par ailleurs d'une forte dépendance à certaines espèces sensibles (sole, bar anguille, lieu jaune) et/ou à une saisonnalité marquée.

En France, la PPC métropolitaine représente 52 % des navires de pêche métropolitains, et représente 35 % des pêcheurs.

⁸⁴ Kim Stobberup, María Dolores Garza Gil, Aude Stirnemann-Relot, Arthur Rigaud, Nicolò Franceschelli, Roland Blomeyer, S 2017, Research for PECH Committee – Small-scale Fisheries and “Blue Growth” in the EU, European Parliament, Policy Department for Structural and Cohesion Policies, Brussels.

7.2.3.1 **Objectif d'atténuation du changement climatique**

La PPC représente 52 % des navires, pourtant en termes de puissance, elle ne représente que 6 % de la jauge nationale (en UMS) et 22 % de la puissance totale (en Watt). Des sorties courtes sur de faibles distances, ramenant de plus faibles volumes en font un segment de pêche peu consommateur de gasoil. Les petits métiers côtiers pratiquant des arts dormants sont caractérisés par une consommation inférieure à 150 litres par jour en mer⁸⁵, contre des consommations plus élevées pour les arts trainants et les métiers de plus de 12 mètres. Des travaux sur de l'optimisation de moteurs et le renouvellement des navires de pêche de la PPC pourrait permettre de réduire la consommation énergétique de la PPC.

7.2.3.2 **Objectif de réduction des incidences environnementales**

L'objectif d'exploitation des ressources au RMD fixé à 2020 est à poursuivre post-2020. Le nombre de stocks en bon état écologique a fortement augmenté depuis le début des années 2010⁸⁶. L'amélioration des débarquements issus de stocks en bon état écologique est importante. En 2019, 43 % des débarquements sont issus de stocks en bon état écologique contre 9 % en 2000. Toutefois, près de 28 % des débarquements sont issus de stocks surpêchés, 6 % les stocks non classifiés et 17 % pour les stocks non évalués. Les efforts engagés depuis le début des années 2000 sont à poursuivre pour continuer l'amélioration du suivi des stocks et la gestion durable de la pêche. Mieux connaître le niveau d'exploitation des stocks de la PPC est un enjeu important en France. En effet, sur l'ensemble des stocks exploités par la PPC métropolitaine, la majorité des espèces ne sont pas soumises à quotas et sont des stocks peu évalués. L'état des stocks est inconnu pour la majorité des espèces ciblées par la PPC, et seules 8 espèces sur les 20 principales espèces sont soumises à quotas⁸⁷.

L'élimination progressive des rejets est également un objectif européen majeur. Toutefois, les phases de consultation de l'étude indiquent que ce n'est pas un enjeu ressenti comme important par les acteurs de la filière. La petite pêche côtière du fait de la sélectivité des engins de pêche et des espèces concernées (nombreuses espèces de coquillages et de crustacés), se sent d'autant moins concernée par la problématique de l'obligation de débarquement. Toutefois, le travail sur la sélectivité des engins de pêche doit également tenir compte de la petite pêche côtière, notamment de la sélectivité des palangres.

Le FEAMP doit également permettre la cohérence avec la législation environnementale de l'UE vis-à-vis de l'atteinte du « bon état écologique » des milieux marins. Les directives telles que la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin, la Directive Oiseau, et la Directive Habitat Faune Flore sont directement liées à la gestion des espaces côtiers. Renforcer l'intégration des opérateurs de la pêche côtière dans cette gestion par une plus forte participation aux instances de gouvernance peut permettre de favoriser l'atteinte des objectifs.

7.2.3.3 **Objectif de maximisation durable des intérêts socio-économiques des territoires**

La petite pêche côtière s'accorde avec les attentes des consommateurs quant à la vision d'une pêche durable. Le lien de proximité et de dépendance qu'entretiennent les métiers côtiers avec leur territoire est mis en avant pour favoriser la création de lien social et le développement des territoires côtiers. La proximité doit également permettre le sentiment d'appartenance à un système exploitant un bien commun qu'il est nécessaire et utile de préserver pour la pérennité des toutes les activités. Cette communauté de gestion des zones côtières s'étend à l'ensemble des parties prenantes et des usagers des espaces côtiers et doit permettre des synergies entre les activités. Il est fondamental de ne pas créer de rupture dans le dialogue entre l'ensemble des usagers des zones côtières dans le but de mieux les préserver.

⁸⁵ Ifremer, 2008. Le secteur français des pêches maritime face à l'augmentation du prix du gasoil.

⁸⁶ IFREMER, 2020. Diagnostic 2019 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française (métropolitaine).

⁸⁷ Proposition d'un plan d'actions pour les petites pêches côtières – Livrable A : Etat des lieux et identification des enjeux concernant la petite pêche côtière correspondant à la définition « FEAMP 2021 - 2027 » ; Caractérisation des enjeux concernant la petite pêche côtière correspondant à la définition « FEAMP 2021 - 2027 ». Janvier 2020.

7.3 Retour sur la programmation 2014-2020 du FEAMP

Les fonds FEAMP précédents n'avaient pas pour objectif de cibler la PPC, il est donc parfois difficile de distinguer s'ils ont bénéficiés directement ou indirectement à ces segments de pêche. Des leviers permettent toutefois de favoriser ou non la consommation des fonds par la population étudiée, en relevant les compatibilités avec les spécificités de la PPC. Dans un premier temps, il s'agit de présenter les aspects administratifs et structurels puis, dans un second temps, les aspects techniques liés à la consommation des fonds. La phase de consultation des acteurs menée lors des actions 1 et 2 a également permis de dégager des obstacles d'ordre technique et pratique à la bonne mise en œuvre du fonds actuel et à l'atteinte de ses objectifs, notamment pour les entreprises de la PPC. Les éléments recueillis sont présentés ci-dessous.

7.3.1 Éléments structurels de la mise en œuvre du FEAMP

7.3.1.1 Un déploiement tardif et des modalités de mise en œuvre complexes

Il ne semble pas nécessaire de revenir sur les différents points liés à la non-consommation des fonds suite à un déploiement tardif du cadre d'intervention, le retard de programmation résultant des délais importants de validation du PO, et de lancement des appels à manifestation. Ceci a créé une source d'instabilité et de méfiance de la part des potentiels bénéficiaires du fonds. Les premiers délais de paiement et l'expérience passée du FEP ont également pu freiner la consommation initiale.

7.3.1.2 Un manque d'assistance technique dédié

La mobilisation de la mesure d'assistance technique, qui représente 6 % de la maquette financière du FEAMP 2014-2020, présente une nouveauté vis-à-vis du FEP (uniquement 0,7% engagés). L'assistance technique a été identifiée comme un levier important pour favoriser la consommation et la gestion des fonds. Malgré l'augmentation de l'enveloppe financière attribuée à la mesure, et des moyens humains affectés au pilotage, à l'animation et à l'accompagnement du PO FEAMP, la complexité administrative liée au FEAMP reste un frein majeur pour l'accès aux fonds. Ceci est notamment vrai pour les petites entreprises de la PPC ayant peu de compétences dédiées uniquement aux aspects de gestion. De manière générale, les acteurs ont rapporté le fort ressenti des porteurs de projet d'une complexité administrative des dossiers et des procédures, qui n'encourageait pas au dépôt de dossier. Ce sentiment paraît encore plus prégnant pour les entreprises de la PPC, peu structurées administrativement et ressentant déjà une pression administrative importante. Le sentiment de complexité et d'insécurité financière est renforcé lorsqu'un projet, perçu comme une unité d'investissement par le porteur, est éligible à plusieurs mesures en fonction des étapes du projet. De plus, la dématérialisation de la démarche du dépôt de dossier est peu adaptée aux professionnels et d'autant plus aux entreprises de la PPC, peu habituées aux outils de bureautiques informatiques. Ceci a eu pour effet de décourager certains professionnels non accompagnés qui ont préféré soit mener leurs investissements sans subvention, soit abandonner leur projet.

Les acteurs ont souvent évoqué le manque de communication positive sur le dispositif, accentué par les retours des premiers porteurs de projet qui ont déposé des dossiers de demande d'aides en tout début de programmation et se sont heurtés aux difficultés de mise en œuvre du fonds. Des actions de communication ont été menées par de nombreuses institutions mais n'ont pas réussi à atteindre leur cible. Ce constat rejoint celui du manque d'animation relevé sur la programmation par les autorités de gestion, qui n'a pas favorisé la transmission d'information ni la mobilisation de certaines mesures, bien qu'intéressantes.

Les services instructeurs ont rapporté avoir ressenti des difficultés du point de vue du cumul des différentes règles à appliquer : règles d'instruction propres à chaque mesure, règles globales du fonds et principes généraux de la PCP (comme l'interdiction d'augmenter la capacité de capture par exemple). Les délais d'instruction importants ont parfois mené à une non-éligibilité du projet, notamment parce que le navire faisant l'objet de la demande d'aides avait changé de segment de flotte (fileyeurs à sole par exemple), ou parce que les cadres méthodologiques d'instruction ont évolué en cours d'instruction.

7.3.1.3 **Des délais de paiement non adaptés aux petites structures comme les entreprises de la PPC**

Les délais de paiement liés à l'instruction des dossiers FEAMP et la réalisation du paiement effectif aux demandeurs ont été un frein important pour les petites structures n'ayant pas la trésorerie nécessaire. Ces délais ne favorisent alors pas l'engagement des petits segments de pêche dans les bénéficiaires. Sur certaines mesures d'investissement en matériel, des délais trop importants de paiement peuvent alors amener à l'abandon des projets engagés. Les longs délais d'instruction des dossiers de demande d'aides ne sont pas toujours compatibles avec l'état des trésoreries des porteurs de projet. Ceci constitue donc un frein à l'investissement, qui peut pourtant être nécessaire à la relance de l'activité pour une entreprise ou au lancement d'une étude ou d'un projet pour les structures collectives. Pour une nouvelle entreprise qui lance son activité, il est difficile de ne pas considérer l'aide demandée dans son plan d'affaires tout en recherchant l'effet levier du fonds.

7.3.1.4 **Des seuils élevés pour les coûts des opérateurs de la PPC**

Les montants planchers de dépense, qui s'entendent d'un point de vue du coût de l'instruction, sont peu adaptés aux investissements sollicités par les entreprises de la PPC, souvent de faible ampleur. Cette règle d'instruction a pu rendre inaccessibles certaines mesures à ces entreprises (par exemple, les mesures portant sur la remotorisation ou l'installation des jeunes pêcheurs). Pour certains projets dont les montants nécessaires étaient inférieurs à 10 000 euros, le FEAMP n'est pas l'outil financier privilégié. En effets, les dossiers de moins de 10 000 euros constituent un facteur d'alourdissement de la charge administrative au regard des montants perçus, comme les coûts de gestion peuvent dépasser 2 000 euros par dossier. Pour les mesures d'investissement notamment pour les questions d'économie d'énergie, d'amélioration de la qualité des captures, de l'ergonomie et de la sélectivité des engins : les aides de France Filière Pêche ont été mobilisées plus facilement que le FEAMP⁸⁸. En effet, ces aides fonctionnaient sur des montants forfaitaires par types de navires et types d'investissements. Ces forfaits étaient plus clairs, plus accessibles et plus rapides à mobiliser que le FEAMP qui nécessite de nombreuses procédures avant paiement. Les forfaits n'avaient pas de seuils minimums d'exclusion, ce qui n'est pas le cas du FEAMP. Ces seuils minimums présentaient une barrière excluant les petits métiers.

7.3.1.5 **Une accumulation de petites mesures**

De même que pour les montants seuils, il semble que l'accumulation de demandes de financement par un même porteur de projet soit un frein à la démarche d'engagement de demande. Il serait plus simple pour un porteur de projet de pouvoir remplir un seul dossier qui lui permette de piocher dans plusieurs mesures ou axes. Les proportions pourraient alors déterminées par l'organisme instructeur en fonction de la part d'atteinte des objectifs fixés par les mesures. Ceci permettrait de ne pas bloquer les synergies d'intervention, comme par exemple l'acquisition d'un navire et des investissements pour le faire bénéficier d'équipements innovants en parallèle.

7.3.2 **Éléments techniques des mesures du FEAMP 2014-2020**

7.3.2.1 **Des mesures fortement consommées et cohérentes avec les enjeux de la PPC**

Mesure 62 DLAL

La programmation 2014-2020 permettait la mise en place d'un dispositif territorialisé, le DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux). Selon les régions, cette mise en place s'est faite différemment mais la couverture nationale est très complète. Seule la région Pays de la Loire n'a pas développé cet outil, à la fois en raison du faible linéaire de côtes (la création de plusieurs territoires DLAL aurait dispersé l'effort financier) et de la non-existence préalable de GALPA (Groupes d'Acteurs

⁸⁸ Evaluation du programme opérationnel du FEAMP 2014-2020 et du Cadre de performance – Fiches mesures faiblement mobilisées. EDATER, AND International, Mai 2019.

Locaux de la Pêche et de l'Aquaculture) constitué pour la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP⁸⁹. La phase de consultation menée auprès des acteurs a mis en évidence l'importance et la pertinence de ces GALPA pour la prise en compte des acteurs de la pêche dans les stratégies de développement des territoires. Le lien entre les activités économiques, les acteurs et le territoire est central dans les stratégies élaborées par les GALPA pour mener le DLAL. Les comités de sélection mis en place pour étudier les projets et émettre un avis d'opportunité sont des instances d'échange et d'information. Composées de représentants des secteurs privés et publics et de la société civile, ces commissions offrent l'opportunité aux professionnels de la pêche de faire connaître leurs activités leur participation au dynamisme du territoire. De plus, la proximité entre les porteurs de projet et les structures porteuses du dispositif permet une meilleure préparation technique des dossiers, très appréciée des acteurs. Ce dispositif est donc perçu comme l'outil privilégié pour le développement et l'appui à la PPC, dont la pérennité semble indispensable dans la prochaine programmation pour les acteurs de la filière.

Pour autant, les objectifs et les priorités définies à l'échelle de chaque GALPA pouvaient être très différentes d'un territoire à l'autre, menant à certaines incohérences à l'échelle d'un département ou d'une région dans les choix des projets à accompagner. À l'échelle d'un GALPA, les navires appartenant à une même flottille mais relevant de territoires différents pouvaient alors ne pas avoir accès aux mêmes possibilités de financement. Ceci est également vrai lorsque tous les territoires d'une même région ou d'un même département n'ont pas fait l'objet d'une stratégie DLAL. Sur certains territoires, la composition du GALPA et les orientations retenues ont encouragé le financement de projets qui ne bénéficiaient pas directement aux entreprises ou aux activités de pêche et d'aquaculture, mais à d'autres secteurs du maritime (sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales ou au patrimoine maritime par exemple). Enfin, la complexité et les délais d'instruction des dossiers de demande de subvention (6 passages requis devant des commissions de sélection) constituent une incertitude forte sur le caractère acquis et définitif de la subvention pour les porteurs et peuvent se révéler être un frein au dépôt de dossier. Cette mesure est très pertinente vis-à-vis de l'ensemble de synergie recherchée par les objectifs européens entre le territoire et les petites pêches côtières. L'appropriation du dispositif et sa territorialisation est un levier important pour la consommation du fonds et l'émergence d'initiatives sur les territoires.

Mesure 31 aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs

La mesure 31 a été fortement mobilisée par tous les segments de pêche. En effet, les coûts d'entrée élevés dans ce métier et la nécessité d'assurer le renouvellement des générations sont des éléments essentiels pour la pertinence de la mesure. Le soutien financier des jeunes souhaitant s'installer en créant une entreprise de pêche semble être un enjeu majeur de la durabilité de la filière. En effet, la population de pêcheurs est vieillissante et les métiers de la pêche sont peu attractifs. Cette mesure peut alors être une porte d'entrée pour l'introduction de pratiques plus durables dans le secteur de la pêche, à condition de mettre en place des critères d'entrée favorisant dès la création de l'entreprise une dynamique en lien avec les objectifs européens, ainsi qu'un renforcement par un accompagnement pour le développement d'une entreprise et une exploitation de pêche durable et diversifiée.

7.3.2.2 **Des mesures à forts potentiels non adaptées à la PPC dans leurs critères d'éligibilités**

Si la mesure 26 liée à l'innovation semble pertinente et répondre à un réel besoin de la filière, elle a été peu consommée. Les freins à la consommation sont l'obligation de partenariat avec un organisme scientifique et l'obligation de devoir démontrer le caractère innovant du projet⁹⁰. En effet, la volonté de diffusion de l'innovation est contraire à l'objectif concurrentiel des porteurs de projet. Le caractère flou du terme innovation peut porter à confusion et interprétation. En effet, l'effectivité d'une innovation peut concerner l'amélioration de l'existant ou l'adaptation d'un outil d'un territoire à un autre. Dans le but de favoriser les expérimentations qui amèneront à l'innovation, il peut être nécessaire de repenser les

⁸⁹ Souvent, les territoires ayant mis en place un GALPA pour animer des actions relevant de l'axe 4 du FEP se sont appuyés sur cette expérience pour relancer une stratégie de territoire via la mesure DLAL (articles 60 à 64) du FEAMP 2014-2020.

⁹⁰ Evaluation du programme opérationnel du FEAMP 2014-2020 et du Cadre de performance – Fiches mesures faiblement mobilisées. EDATER, AND International, Mai 2019.

modalités de mise en œuvre de mesures d'expérimentation afin de ne surtout pas les freiner. Par exemple, identifier les structures professionnelles comme bénéficiaires du fonds et les pêcheurs comme partenaires associés pourrait être un levier pour favoriser la valorisation et la diffusion des innovations.

Il a été regretté, de la part de différents acteurs, la non-ouverture du paragraphe b) de la mesure 37 « *participation des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des mesures de conservation...* ». En effet, seuls les comités régionaux et le Comité national (CNP MEM) pouvaient être bénéficiaires de la mesure 37. L'élargissement de cette mesure, à d'autres opérateurs que les comités des pêches, pourrait permettre plus de synergie entre acteurs. De plus, la diversification des pêcheurs dans des activités liées à la collecte de donnée, l'observation du milieu pourrait permettre de diversifier leur forme de revenu. De plus l'élargissement aux parties prenantes d'une telle mesure favoriserait l'investissement local et la cohérence territoriale vis-à-vis des enjeux de conservation et de préservation de l'environnement.

7.3.2.3 Des mesures non ouvertes sur la programmation 2014-2020

Certaines mesures proposées dans le PO FEAMP 14-20 n'ont pas été ouvertes, ou utilisées. Toutefois, au regard des enjeux identifiés, ces mesures semblent aujourd'hui répondre à un besoin fort de la filière. Ces mesures sont la mesure 29 : « *Attractivité de la filière* » et la mesure 30 : « *Diversification et nouvelles formes de revenus* ».

7.4 Proposition de pistes d'amélioration du cadre de mise en œuvre de la programmation 2021-2027 du FEAMP

7.4.1 Pistes de réflexions sur le cadre général

Différentes propositions et conseils sur le cadre ont été proposés dans les analyses de mi-parcours du fonds. Les éléments pertinents pour la PPC sont ici présentés et complétés par l'analyse des entretiens et l'étude elle-même.

La complexité du fonds a été identifiée comme le principal frein à sa consommation. Ainsi, plusieurs leviers de simplification et d'accompagnement dans la mise en œuvre devraient permettre un meilleur accès aux fonds.

7.4.1.1 Assistance technique et montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la filière sur la compréhension des sources de financements

La programmation du FEAMP 2014-2020 aura permis aux organismes intermédiaires régionaux de monter en compétence sur la gestion des fonds. Ainsi, le PO du FEAMP 2021-2027 devrait ne pas connaître le même retard lié à l'appropriation des outils et la compréhension de leur fonctionnement (notamment l'installation du logiciel OSIRIS). Cependant, la méfiance envers les expériences passées avec le FEAMP risque d'être un frein à la consommation auprès des petites structures et notamment celle de la PPC.

L'assistance technique apportée par les autorités de gestion est essentielle. Elle pourrait être renforcée par un élargissement des opérateurs techniques. En effet, les structures professionnelles, les organismes de gestion de la pêche, les centres techniques ou tout autre opérateur en capacité d'assurer cette mission (entreprise de conseil, association, etc.) peuvent également être des maillons forts pour renforcer la promotion du FEAMP auprès des bénéficiaires adéquats. Pour la PPC, l'aide à la réalisation de dossiers de demande de subvention peut être un levier essentiel pour la consommation des fonds et l'atteinte des objectifs. Les organismes gestionnaires du fonds pourraient alors choisir de déléguer une partie de l'assistance technique ou non, en fonction de la pertinence sur leur territoire. Ce procédé a par exemple été mis en œuvre par en région Pays de la Loire le SMIDAP (Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche) est venu en aide aux porteurs de projets privés pour la réalisation des dossiers de demandes de subventions du FEAMP. Favoriser la montée en compétence d'organismes d'assistance techniques tiers peut contribuer à pallier les manques de temps et de compétences administratives des pêcheurs de la PPC pour compléter les dossiers. Pour autant, la

montée en compétence des pêcheurs eux-mêmes reste nécessaire pour permettre une autonomie vis-à-vis de la compréhension du fonds et de l'ensemble des règles – juridictions et évolutions réglementaires.

7.4.1.2 **Ingénierie financière**

Au même titre que l'assistante technique, le développement d'une ingénierie financière dédiée à la PPC devrait permettre de répondre aux difficultés liées au délai de paiement.

Des modèles de préfinancement existent déjà et semblent favoriser l'accès au fonds. C'est le cas de l'organisme ARIPA à La Réunion qui verse une avance aux pêcheurs sollicitant une aide dans le cadre des plans de compensation des surcoûts (PCS). D'autres exemples ont été recensés sous forme de micro-crédit dans le cadre du DLAL, comme en Sardaigne⁹¹. Toutefois, dans les modèles de préfinancement existants, un risque de non-recouvrement et d'obligation de remboursement existe suite à un non-respect de certains critères d'éligibilité. Les outils de préfinancement pourraient alors être pensés de manière à intervenir entre la validation du dossier et le paiement effectif des aides pour éviter tout litige et permettre de gagner plusieurs mois sur le paiement des bénéficiaires. D'autres modèles d'ingénierie financière pourraient être recherchés, mobilisant des systèmes assurantiels, de garantie, de crédit, etc.

7.4.1.3 **Modalités d'instruction des dossiers**

L'expérience de la programmation actuelle du FEAMP indique la nécessité de permettre aux porteurs de projet de bénéficier de plusieurs mesures en même temps pour un même projet. Il peut alors devenir intéressant de décloisonner les mesures et de laisser les opérateurs bénéficier de plusieurs lignes distinctes dans le même dossier de demande de subventions. Par exemple, des financements pour l'accompagnement au montage des dossiers, pour des études de faisabilité, ou encore l'amélioration de connaissance pourraient être directement intégrés dans le montage d'un dossier. De manière générale, un porteur de projet pourrait présenter l'ensemble de ses dépenses éligibles dans un même dossier de demande de subvention.

Pour différents types de mesures, il est demandé trois devis pour assurer le caractère raisonnable du coût de l'opération. Un moyen de simplification serait d'utiliser un référentiel forfaitaire de prix lors de l'instruction des dossiers comme pour les aides de France Filières Pêche. La proposition de règlement propose en effet d'envisager le « *recours aux montants forfaitaires et taux forfaitaires* »⁹²

L'instruction des dossiers selon le niveau de pertinence vis-à-vis de l'ensemble des objectifs attendus pourrait être renforcée. Ainsi, les projets répondant à plusieurs objectifs seraient favorisés. Par exemple, l'intégration de critère d'efficacité et transition énergétique à tous les niveaux des filières pourrait être généralisé à l'ensemble des mesures d'investissement matériel ou organisationnel. Les mesures FEAMP doivent pouvoir s'insérer dans des projets à vocations indépendantes du fonds mais qui servent les mêmes enjeux (ex : plans de gestion d'espaces marins).

7.4.1.4 **Gestion de montants faibles (inférieurs à 10 000 euros)**

Si le FEAMP veut pouvoir intervenir en faveur de la PPC, il est essentiel de reconsidérer les seuils minimaux. Toutefois dans l'objectif de ne pas surcharger les services instructeurs et augmenter les coûts liés à chaque demande de subvention, il est proposé les pistes de réflexions suivantes :

- Comme présenté pour les modalités d'instructions, le regroupement de différentes demandes de subventions sur un projet peut permettre de dépasser le seuil de besoin financier ;
- Le portage collectif de plusieurs investissements individuels pourrait également être envisagé. Par exemple, l'acquisition d'un même type de matériel pour plusieurs bateaux d'un même

⁹¹ https://webgate.ec.europa.eu/pfis/cms/farnet2/on-the-ground/good-practice/projects/microcredit-small-scale-fishermen_en (consulté pour la dernière fois le 10 juin 2020)

⁹² Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

segment sur un même territoire ou encore un processus de labellisation, sont des exemples de projets pouvant alors faire l'objet d'un seul dossier de demande de subvention. L'assistance technique d'un organisme tiers devient dans ce cas également pertinent, si l'organisme en question est une structure collective. Ce procédé a été utilisé par le CDPMEM 56 pour l'acquisition de balises individuelles pour différents navires dans le cadre du projet MOBIDIC.

- Des coûts simplifiés obligatoires sur les montants faibles (forfait sur un projet de budget validé avec l'instructeur) ou encore les dépenses de personnel (barème journalier) ;
- Un report généralisé sur les aides « *de minimis* » pour les projets inférieurs à 10 000 euros d'aide.

7.4.1.5 **Une valorisation du suivi des fonds et adaptabilité**

L'évaluation de mi-parcours fait état d'une difficulté à trouver un équilibre entre l'objectif de piloter par les résultats et celui de réduire la charge administrative. L'importance du rôle clé du suivi des résultats par des indicateurs n'est toutefois à reconnaître tout en reconnaissant du suivi des résultats. Il convient alors d'orienter les charges administratives vers des indicateurs de suivi pertinents. Lors de l'étude, il est toutefois apparu qu'une typologie plus précise du bénéficiaire devrait compléter les données à entrer lors de l'instruction pour permettre une meilleure analyse de consommation des fonds.

L'adaptabilité semble être un atout essentiel de la mise en œuvre du fonds. Ainsi la modification de certaines lignes d'éligibilité, de seuils et de bénéficiaires (ouverture à de nouveaux types de bénéficiaires, modifications des seuils etc.) au cours de la programmation 2014-2020 a permis de favoriser la consommation du fonds. La crise sanitaire du COVID-19 est l'exemple de l'importance de l'adaptabilité du fonds au regard de potentielles perturbations de la filière non anticipées, ou de certaines incertitudes (conséquences du Brexit, changement climatique). L'intervention rapide de la mesure 33 « arrêt temporaire » aura permis d'apporter une aide conséquente aux opérateurs de la filière.

Si les enveloppes globales initiales paraissent cohérentes avec les besoins des territoires (à l'échelle régionale comme à l'échelle des GALPA), les difficultés d'accès ont freiné leur consommation et des remaquettages parfois importants ont été réalisés. Un suivi, pertinent et effectif, de l'avancée de la consommation des fonds peut alors permettre de connaître les réallocations les plus intéressantes, à la fois pour favoriser la consommation et également pour l'atteinte des objectifs fixés. Les remaquettages apportent une flexibilité intéressante pour faire évoluer les enveloppes au cours de la programmation et mieux refléter la réalité, mais il paraît important de garder une cohérence et une stratégie claire dans les engagements financiers. La déstabilisation des équilibres financiers validés lors de l'élaboration des stratégies initiales, peut induire un décalage avec les objectifs fixés en début de programmation.

La souplesse engendrée par cette simplification permettra donc d'élaborer une stratégie adaptée aux problématiques et aux spécificités de la petite pêche côtière. Ces dernières sont un véritable atout pour l'aménagement des territoires côtiers et un facteur du maintien de l'emploi local.

Il est nécessaire qu'il y ait une réelle appropriation du PO par les acteurs de la PPC et que le fonds soit perçu comme un outil de soutien aux activités et non comme un cadre contraignant. Le cadre d'intervention actuel du FEAMP est compris et maîtrisé par de nombreux acteurs. Une attention particulière devrait être portée sur l'animation de la transition d'une programmation à une autre. La continuité avec l'ancienne programmation est fondamentale pour ne pas créer de rupture dans la dynamique de consommation des fonds.

7.4.2 *Prise en compte de la crise sanitaire liée à la COVID-19*

Bien que les actions 1 et 2 de la présente étude se soient déroulées avant la crise sanitaire et le confinement liés à la COVID-19, il paraît intéressant de reprendre les éléments apportés ci-dessus à la lumière de ce contexte récent et des conséquences qu'il a eu sur les activités des petites entreprises côtières. Ce livrable ne peut offrir de recul sur cette situation exceptionnelle car l'ensemble des effets de la pandémie, du confinement, du retour progressif à une situation normale de la filière pêche, de la production à la commercialisation, ne sont pas encore connus ni mêmes terminés. Toutefois, il est ici suggéré quelques pistes de réflexion sur les effets de cette crise sanitaire et sur leur prise en compte dans l'appréhension des propositions faite dans ce document.

7.4.2.1 *Effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur le secteur de la pêche, et plus particulièrement de la PPC et des populations proches*

Les décisions gouvernementales et le confinement de la population française imposé entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont eu différents effets sur les activités de pêche et sur les ventes de leurs produits, au fur et à mesure que le temps passait.

En tout premier lieu, le confinement a eu pour conséquence l'arrêt et le maintien des navires de pêche (principalement des plus gros navires) et de leurs équipages, faute de possibilités de vente des captures. En effet, la fermeture des marchés locaux, l'impossibilité de se restaurer hors-domicile et le report des achats alimentaires des ménages sur des produits non périssables et de première nécessité ont fait chuter drastiquement la demande et, par suite, les prix des produits de la pêche de manière générale⁹³.

Les navires sont repartis en mer relativement rapidement, aux environs du week-end de Pâques⁹⁴, mais l'incertitude sur les ventes et l'impossibilité d'exporter vers les autres pays ont continué de limiter fortement les ventes de gros volumes réalisées en halle à marée et via le mareyage⁹⁵. Les volumes mis en vente ont diminué d'environ 50 % par rapport à la moyenne des années précédentes et les prix observés étaient très fluctuants, à la baisse malgré les faibles apports⁹⁶. Dans le même temps, des

⁹³ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - COVID-19 : FAQ pêche et produits de la mer. <https://agriculture.gouv.fr/covid-19-faq-peche-et-produits-de-la-mer>

Le Point 06/04/2020 - Le coronavirus, une arête pour la consommation de poisson. https://www.lepoint.fr/economie/le-coronavirus-une-arete-pour-la-consommation-de-poissons-06-04-2020-2370271_28.php

TendanceOuest 18/03/2020 – Cherbourg-en-Cotentin. Coronavirus : le prix du poisson s'effondre. <https://www.tendanceouest.com/actualite-356279-cherbourg-en-cotentin-coronavirus-le-prix-du-poisson-s-effondre.html>

France Bleu Pas-de-Calais 19/03/2020. Coronavirus : la filière pêche boulonnaise reste à quai, faute de débouchés. <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/coronavirus-la-filiere-peche-boulonnaise-reste-a-quai-faute-de-debouches-1584537739>

⁹⁴ Franceinfo 11/04/2020. Coronavirus : pendant le confinement achetez du poisson normand et aides les pêcheurs ! <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/coronavirus-confinement-achetez-du-poisson-normand-aidez-pecheurs-1815196.html>

⁹⁵ FranceAgriMer. Note de conjoncture hebdomadaire « Impact du Covid-19 » sur la filière pêche. Semaine 22 – 2020. Disponible sur : https://www.franceagrimer.fr/content/download/64552/document/Microsoft%20Word%20-%20NCO-NOT-MER-Covid-2020-S22_finale.pdf

⁹⁶ Franceinfo 19/03/2020. Coronavirus : les cours des produits de la mer « en chute libre » dans les ports. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/coronavirus-cours-produits-mer-chute-libre-ports-1802780.html>

situations d'importation de produits étrangers en concurrence avec les produits issus de la pêche française ont provoqué l'incompréhension des pêcheurs⁹⁷.

Afin de continuer à commercialiser leurs produits malgré l'absence des circuits de vente habituels, certaines entreprises de pêche se sont adaptées à la situation et ont développé différentes stratégies, en se tournant vers la vente directe aux consommateurs ou en adaptant leur effort à la demande des mareyeurs ou des poissonniers. Les petites entreprises côtières, de par leur caractéristiques spécifiques (équipages réduits, petits volumes débarqués, marées de courte durée) ont présenté une capacité d'adaptation à la situation supérieure à celle des plus gros armements. De plus, leur réponse s'est inscrite dans le mouvement des consommateurs en demande de produits frais, sains, produits localement et vendus en circuit-court, déjà engagé depuis quelques années mais accéléré par le confinement. Pour certains consommateurs, l'acte d'achat de produits alimentaires est devenu un acte engagé traduisant leur volonté de soutenir l'économie locale et la vie de leur territoire.

D'un point de vue social, les aides aux entreprises ont dû être adaptées aux spécificités des entreprises de pêche⁹⁸. Les outils financiers sectoriels n'étaient pas directement adéquats à la situation, dus aux facteurs extrinsèques au secteur. Les mesures d'arrêts temporaires, finalement mobilisées, ont dû être adaptées⁹⁹. En complément, de nombreux conseils régionaux¹⁰⁰ ont mis en place des réponses ponctuelles pour soutenir les activités de la pêche et de l'aquaculture (report des charges sociales, plans de solidarité, plateforme des circuits-courts régionaux, etc.).

7.4.2.2 Pistes de réflexion proposées

À la lumière de ces éléments de contexte, quelques pistes de réflexion sur la crise sanitaire liée à la COVID-19 et sa prise en compte dans l'élaboration du prochain programme opérationnel ont été identifiées. Elles peuvent s'appliquer aux populations périphériques :

- Prendre en compte les changements des comportements d'achat de certains consommateurs, permettant de mieux valoriser les produits débarqués par la PPC et les populations proches mais aussi de mieux mettre en adéquation les prélèvements et la demande, en favorisant la qualité à la quantité.
- Accompagner la diversification de l'entreprise vers des modes de commercialisation multiples et innovants (établissement de vente directe, plateforme de regroupement de commandes, etc.).
- Rendre pérennes ces nouveaux modes d'achat des produits de la mer en faisant évoluer les pratiques et la communication sur ces aspects. Accompagner les entreprises qui s'engagent dans cette évolution également sur les aspects réglementaires, sur les achats d'équipements pour la vente directe, la dégustation et sur la formation technique.
- Favoriser les organisations, les liens entre la production et l'aval pour augmenter la réactivité des marchés et les marchés locaux/régionaux pour réduire les situations de dépendance de certains marchés aux exportations vers un autre pays d'Europe.
- Soutenir le lien au territoire et la part des activités de la PPC dans leur dynamisme économique mais aussi social.

⁹⁷ Franceinfo 28/04/2020. La colère des pêcheurs bretons contre des « importations massives » qui « plombent les cours ». <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/colere-pecheurs-bretons-contre-importations-massives-qui-plombent-cours-1821878.html>

⁹⁸ Les dispositifs de soutien à la filière pêche dans le contexte de la crise sanitaire du coronavirus Covid-19. Disponible sur <https://agriculture.gouv.fr/peche-mise-en-oeuvre-des-arrets-temporaires-dans-le-contexte-de-la-crise-sanitaire-du-covid-19>

⁹⁹ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Pêche : mise en oeuvre des arrêts temporaires dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. <https://agriculture.gouv.fr/peche-mise-en-oeuvre-des-arrets-temporaires-dans-le-contexte-de-la-crise-sanitaire-du-covid-19>

¹⁰⁰ Le Journal Toulousain 7/04/2020. La Région Occitanie au soutien du secteur de la pêche. <https://www.lejournaltoulousain.fr/les-breves-du-jt/region-occitanie-soutien-secteur-peche-78465/>

8 ORIENTATIONS ET STRATEGIES POUR LES PETITES PECHEES COTIERES

8.1 Proposition d'axes de soutien et niveaux de priorité

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus ont permis la réflexion et la proposition de différents axes et d'objectifs stratégiques pour la petite pêche côtière française. Six axes stratégiques majeurs sont ressortis comme des éléments essentiels pour la PPC, conformément à l'ensemble de l'analyse menée.

Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation

Cet axe doit permettre d'accompagner l'augmentation des revenus issus de la vente des produits de la PPC en amélioration de la qualité des produits et leur mode de mise en vente. Les financements pourront alors être orientés vers l'acquisition d'équipements embarqués ou à quai pour l'amélioration de la qualité, des déclarations et de la mise en vente des produits ; des études et des formations pour que les acteurs de la filière montent en compétence sur la qualité des produits, et enfin des actions de communication et de différenciation des produits de la PPC. La dimension d'organisation collective s'appuyant sur les principes d'économie circulaire et de proximité entre producteur et consommateur est recherchée. Les formes de différenciation des produits permettront la valorisation des produits auprès des consommateurs et l'amélioration de l'image des filières de pêche.

Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche

Cet axe doit permettre de renforcer les compétences de gestion de l'ensemble des acteurs de la filière de pêche. Ce point a été identifié comme point d'entrée pour favoriser la compréhension des enjeux et l'utilisation des outils mis en place pour aider la filière. Les financements pourront être orientés vers des formations pour les pêcheurs, du renforcement en ressource humaine des structures d'accompagnement de la filière, d'aides pour la transmission d'entreprise et le développement d'outils de gestion.

Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité

Cet axe doit permettre de renforcer la cohésion au sein de la filière pêche pour l'optimisation des efforts engagés. L'objectif est de favoriser la mobilisation des pêcheurs dans des projets, des stratégies et des dynamiques collectives, ainsi que de favoriser la représentativité des acteurs de la PPC au sein des instances de concertation territoriales et à plus grande échelle. Cela permettrait de faire connaître la place de la PPC dans le développement des territoires littoraux et l'anticipation de conflits d'usage. Les financements pourront alors se traduire par des investissements dans le renforcement des structures collectives, l'acquisition d'outils et des études pour l'amélioration des connaissances socio-économiques de la filière

Axe 4 : Amélioration des connaissances, gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers

Cet axe doit permettre de contribuer à la recherche d'une meilleure connaissance des activités de la PPC et de ses impacts est essentielle, pour d'une part limiter ces impacts, d'autre part pour promouvoir le rôle clé de la PPC dans la gestion durable des écosystèmes marins et valoriser les bonnes pratiques de la filière. Les financements pourront se traduire par de l'investissement dans des programmes de recherche, de suivi, de traitement et de valorisation de données, ainsi que dans la mise en place de plan de gestion et d'organisation des activités dans les zones côtières.

Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs

Améliorer les conditions de travail des pêcheurs permet de favoriser un métier où la santé et la sécurité des pêcheurs est préservée. Le recours à l'innovation et l'expérimentation permet l'émergence d'amélioration des outils de production, pour la sécurité d'une part et pour la limitation de l'incidence

environnementale d'autre part. Ces innovations participent à l'amélioration de l'image de la filière et à l'attractivité des métiers.

Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

Cet axe doit permettre de favoriser la diversification des sources de revenus des pêcheurs par des activités complémentaires. L'objectif est de rendre les entreprises de pêche plus résiliente aux potentiels perturbations (environnementales, climatiques, réglementaires etc.). Les financements pourront alors se traduire par des appuis techniques pour le développement d'activités, ainsi que pour l'acquisition financière de matériel ou d'outils pour le développement des activités. Les projets, en s'intégrant dans les dynamiques locales existantes, permettront le renforcement de lien social entre les filières de l'économie bleue¹⁰¹ et leur territoire. Le développement de complémentarités et de synergie entre les activités de la PPC et les autres activités du littoral ou de l'arrière-pays sont recherchés.

Dans cet axe 6, il n'est traité que la diversification des activités de pêche vers des activités dont les revenus ne sont pas liés à l'exploitation par la pêche du milieu marin. Ainsi, la diversification vers des modes de pêche différents serait traitée dans les axes 2 (réflexion sur les modèles d'exploitation), 4 (plan d'organisation de la pêche) et 5 (outils de travail). La diversification dans les modes de vente serait traitée dans l'axe 1.

Différents objectifs et domaines de soutien ont été identifiés et développé pour chaque axe. Des propositions de typologies et de volets d'actions sont alors proposées pour répondre aux enjeux et aux besoins de la PPC.

Afin d'avoir une proposition d'axe stratégique pour la PPC exhaustive, certains axes ont été développé alors qu'il ne concerne pas exclusivement les volets du plan d'action pour la PPC. L'ensemble des axes objectifs et des préconisations de volets à soutenir sont résumés dans le tableau 152 et priorisé dans le tableau 153, puis détaillé dans le paragraphe suivant.

¹⁰¹ Toutes les activités économiques sectorielles et Trans sectorielles, dans l'ensemble du marché unique, liées aux océans, aux mers, aux côtes et aux eaux intérieures, couvrant les régions ultrapériphériques et les pays sans littoral de l'Union, y compris les secteurs émergents et les biens et services non marchands et étant compatibles avec la législation de l'Union en matière d'environnement.

Tableau 152 : Synthèse des axes stratégiques de soutien proposé pour la PPC, niveau de priorité nationale et les différents volets d'action

Axes stratégiques	Objectifs	Niveau de priorité nationale	Volets d'action
Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation	Objectif 1.1 : Augmenter la qualité des produits de la PPC	Important	Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC Volet 4 : Etudes et formation
	Objectif 1.2 : Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC	Très Important	Volet 1 : Offre de services des points de débarquements Volet 2 : Diversification des modes de vente et développement de nouveaux marchés Volet 3 : Collecte des produits de la PPC Volet 4 : Système de collecte et de partage de données
	Objectif 1.3 : Promouvoir les métiers et les productions de la PPC	Important	Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées
Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche	Objectif 2.1 : Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC	Faible	Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprise Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions
	Objectif 2.2 : Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion	Moyen	Volet 1 : Renforcement des moyens et des compétences des structures professionnelles Volet 2 : Appui à la gestion des entreprises de pêche pour la réalisation de démarches administratives et de demandes d'aides financières
	Objectif 2.3 : Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs	Important	Volet 1 : Soutien financier à l'installation Volet 2 : Développement de services d'appui à l'installation Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise
	Objectif 2.4 : Renforcement de l'ingénierie financière	Important	Volet 1 : Outils de préfinancement Volet 2 : Outils de compensation financière en cas d'arrêt impératif et temporaire des activités de pêche Volet 3 : Gestion des outils
Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité	Objectif 3.1 : Favoriser la gestion de structures collectives	Moyen	Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs

	Objectif 3.2 : Connaître, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC	Important	Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques
	Mesure 3.3 : Mise en réseau et échange des bonnes pratiques	Faible	Volet 1 : Mise en réseau des acteurs Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC
Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers	Objectif 4.1 : Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques	Moyen	Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire) Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques
	Objectif 4.2 : Gestion des écosystèmes côtiers	Moyen	Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs) Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés) Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin Volet 6 : Animation des plans de gestion Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)
Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs	Objectif 5.1 : Amélioration des outils de production – Innovation	Moyen	Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation Volet 2 : Mise sur le marché des innovations
	Objectif 5.2 : Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service	Important	Volet 1 : Amélioration des conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord des navires Volet 2 : Efficacité énergétique et remotorisation Volet 3 : Amélioration de la sélectivité des engins de pêche pour limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin Volet 4 : Accès au numérique Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements

Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue	Objectif 6.1 : Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue	Moyen	Volet 1 : Développement du pécaturisme et de l'ittitourisme Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC
---	--	-------	--

Tableau 153 : Niveau d'importance nationale et priorités pour les régions des axes et objectifs proposés¹⁰²

Axes stratégiques	Objectifs	Haut de France	Normandie	Bretagne	Pays de la Loire	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	PACA	Corse
Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation	Objectif 1.1 : Améliorer la qualité des produits de la PPC	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 5
	Objectif 1.2 : Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 1
	Objectif 1.3 : Promouvoir les métiers et les productions de la PPC	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 5	Niveau 1	Niveau 1
Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche	Objectif 2.1 : Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 3
	Objectif 2.2 : Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion	Niveau 4	Niveau 2	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 3	Niveau 3
	Objectif 2.3 : Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 2
	Objectif 2.4 : Renforcement de l'ingénierie financière	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 5	Niveau 5
Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité	Objectif 3.1 : Favoriser le montage et la gestion de structures collectives	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 4
	Objectif 3.2 : Connaître, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 2	Niveau 2
	Mesure 3.3 : Mise en réseau et échange des bonnes pratiques	Niveau 3	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5

¹⁰² Les niveaux de d'importance et de priorisation sont définis selon la méthodologie présentée au paragraphe 8.3.2.2

Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers	Objectif 4.1 : Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 4
	Objectif 4.2 : Gestion des écosystèmes côtiers	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 5	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 4
Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs	Objectif 5.1 : Amélioration des outils de production – Innovation	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 4				
	Objectif 5.2 : Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3
Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue	Objectif 6.1 : Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 5				

8.2 Préconisations pour les objectifs et propositions opérationnelles

Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation

Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation

Enjeux : La polyvalence des métiers pratiqués par les activités de la petite pêche côtière engendre une grande diversité dans les apports. Toutefois, certaines de ces productions sont encore aujourd'hui trop peu valorisées, ou méconnues des consommateurs. L'amélioration de leur qualité et des modes de mises en vente sont à encourager afin de garantir des revenus plus importants pour les pêcheurs liés à la valorisation de leurs productions. La nature des activités de la PPC et son lien avec le territoire lui garantissent une image cohérente avec les attentes sociétales des consommateurs ; ainsi, la communication sur les modes de production et la différenciation sur les espèces peut également permettre d'améliorer la valorisation des produits.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.
- Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.
- Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.
- Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.
- Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.
- Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC.

Objectif 1.1 : Améliorer la qualité des produits de la PPC

Cet objectif cherche à renforcer les compétences techniques et théoriques (savoir-faire) des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente. Le but étant d'améliorer le revenu des pêcheurs en augmentant la valeur ajoutée et la qualité des produits de la PPC.

Niveau de priorisation national retenu : Très important

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux majeurs de la filière sur l'ensemble des régions (sauf la Corse)
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié
- Coût financier : types d'investissements moyens mais nombreux à prévoir

Articulation proposition de la commission européenne COM (2018)390 : Article 15(c) : renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées - Mesure 43 : Port de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris

Actions soutenues :

Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires

Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre

Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC

Volet 4 : Etudes et formation

Exemples d'opérations éligibles :

- Investissements et entretien du matériel à bord dédié à l'amélioration de la qualité, de la conservation et de la valorisation des captures (ex : outils pour l'ikéjime, matériel de tri, d'identification, de stockage etc.) ;
- Investissements et entretien du matériel sur les sites de débarquement dédiés à l'amélioration de la prise en charge des produits de la pêche dans le but de valoriser la qualité assurée par le producteur, de santé publique et d'hygiène (ex : aménagement de locaux, matériel de stockage, de tri, de manutention etc.) ;
- Investissements dans des aménagements de locaux, de matériel pour la valorisation, le conditionnement, la présentation, le maintien de la qualité des produits ;
- Investissements immatériels pour des études préalables à l'investissement, des formations et des projets d'accompagnement à l'utilisation des équipements, la mise en place, la mise en œuvre et le partage des bonnes pratiques.

Exemples d'opérations non éligibles :

Investissements dans des équipements visant à valoriser des espèces non désirées, à augmenter les volumes de capture, à améliorer les conditions de pêche sans lien avec l'amélioration de la qualité des produits.

Exemples de structures éligibles :

- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Professionnels de la pêche ;
- Concessionnaires de ports de pêche, gestionnaires de halles à marée, concédants portuaires, autorités portuaires ;
- Autres bénéficiaires de projets collectifs, collectivités territoriales, groupements, qui portent et financent un projet pour un usage collectif, sur le domaine public portuaire.

Mise en œuvre :

Les planchers d'accessibilité devront être suffisamment bas pour permettre aux pêcheurs de la PPC d'accéder au dispositif. Il sera important d'accompagner, sensibiliser et informer les professionnels sur ces enjeux. Ce type d'investissement pourrait alors être mis en place sous forme de montant forfaitaire lié à une typologie d'investissement définie par l'organisme instructeur.

Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC

Cet objectif vise, d'une part, à améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC aux vues d'une meilleure valorisation de ces derniers et d'autre part, à encadrer la vente directe des produits de la PPC pour une meilleure traçabilité et sécurité sanitaire (limitations dans le cas d'obligations relevant de règlement communautaire, non susceptibles de financements). L'intérêt est également de développer une information fiable et exhaustive pour le consommateur. Ces projets doivent permettre de garantir aux pêcheurs côtiers des débouchés à forte valeur ajoutée tout en limitant les épisodes de surproduction moins bien valorisés voire non valorisables.

Niveau de priorisation national : Très important

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants de la filière
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié
- Coût financier : types d'investissements important
- Niveau de priorité élevé identifié comme important voire très important suite à la consultation des membres du COPIL de l'étude : en lien avec l'objectif 1.1, les deux objectifs vont de pairs et sont complémentaires. L'objectif 1.2 est alors présenté comme aussi important que le 1.1.

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(c) : renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation
Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 43 : Port de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris - 68 b Commercialisation recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché des produits e et a - 68 e traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture - 76 contrôle et exécution.
Actions soutenues : Volet 1 : Offres de services des points de débarquements Volet 2 : Diversification des modes de commercialisation et développement de nouveaux marchés Volet 3 : Collecte des produits de la PPC Volet 4 : Plans de production et de commercialisation Volet 5 : Système de collecte et de partage de données
Exemples d'opérations éligibles : <ul style="list-style-type: none">- Actions et équipements matériels pour la collecte et la distribution des produits de la PPC qui visent l'optimisation des coûts et de la traçabilité des produits (plateforme logistique, mutualisation des transports, etc.) ;- Actions de promotion des zones de chalandise dépourvues de structures fixes ;- Actions et équipements matériels pour l'efficacité énergétique et l'intégration des enjeux environnementaux des sites de débarquement (ex : sensibilisation à la notion d'économie circulaire, optimisation du transport, gestion des déchets des zones portuaires) ;- Actions de collecte des produits de la pêche pour répondre aux problématiques d'enclavement, d'hétérogénéité des apports sur le territoire et optimiser le lien entre débarquements et zones de stockage (bassins, viviers) ;- Appui aux initiatives de diversification des modes de commercialisation (mise en place de drive de vente directe, amélioration des conditions de vente en direct, vente à distance, camions de point de vente) ;- Équipements et matériel (dont informatique) pour la diversification des modes de vente (logiciels et réseaux d'interconnexion des informations ou des systèmes de vente, pour la collecte de données) ;- Actions de soutien des opérations logistiques de prise en charge et de valorisation non lucratives des débarquements non désirés ;- Actions de soutien au développement d'outils / de plateformes informatiques pour le partage des données entre les maillons de la filière dans le but d'améliorer la mise en vente des produits et leur traçabilité (prévision des apports, catalogue de ventes en ligne y compris circuits courts, etc.).
Exemples d'opérations non éligibles : <ul style="list-style-type: none">- Aide à la création de nouveaux sites de débarquement ;- Valorisation commerciale des débarquements non désirés, sauf dans les cas de défaut de marché ou d'espèces offrant des perspectives commerciales mais encore non exploitées.
Exemples de structures éligibles : <ul style="list-style-type: none">- Concessionnaires de ports de pêche, gestionnaires de halles à marée, concédants portuaires, autorités portuaires ;- Entreprises privées, organisations et associations de pêcheurs ;- Porteurs ou financeurs de projets collectifs (collectivités territoriales, associations, groupements).
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Les projets portant des caractères de valorisation territoriale et répondant à des enjeux territoriaux seront favorisés ;- Des critères d'éco-conditionnalité (minimisant l'impact carbone) et de prise en compte de l'économie circulaire (en particulier des infrastructures pour le recyclage des engins de pêche) pourront être exigés ;

- Les actions de valorisation nationale seront soutenues en priorité ;
- Les actions de valorisation commerciale par l'export (hors France) ne seront pas prioritaires ;
- Les actions portées doivent permettre l'amélioration de la mise en adéquation de l'offre et de la demande au niveau de la première vente et des répartitions des possibilités de pêche dans le temps.

Points de vigilance :

La vente directe est une forme de valorisation appropriée aux produits de la PPC. L'encadrement des modes de commercialisation est toutefois nécessaire pour assurer la collecte de données la concernant et assurer la traçabilité des produits (contrôle, sanitaire). Cette collecte doit se dérouler sans restreindre les initiatives.

Objectif 1.3 Promouvoir les métiers et les productions de la PPC

Cet objectif a pour vocation de faire connaître la PPC, ses produits, ses métiers et sa participation au développement économique, social et culturel des territoires. L'ambition est de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs ainsi que de promouvoir les techniques de pêche considérées comme moins impactantes sur le milieu de la PPC. Revaloriser le métier de marin pêcheur a comme double objectif de renforcer les liens entre pêcheurs et consommateurs ainsi que l'attractivité du secteur. L'objectif de cette mesure est également de favoriser la différenciation des produits de la PPC sur le marché et ainsi de promouvoir des espèces peu connues des consommateurs.

Niveau de priorisation national : Important

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants de la filière au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(c) : renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation

Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : 68 (c) : Promotion de la qualité et de la valeur ajoutée

Actions soutenues :

Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC

Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche

Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC

Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées

Exemples d'opérations éligibles :

- Actions et campagnes de promotion des produits de la PPC ;
- Actions de communication sur les métiers et les techniques de production de la PPC (expositions, musée, reportages, plateforme de communication, etc.), et de promotion des techniques à faible impact environnemental ;
- Mise en place et renforcement de la lisibilité des labels et des signes de qualité pour les consommateurs ainsi que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
- Investissements immatériels pour la labellisation (étude de marché, audit, etc.) ;
- Soutien des actions permettant de favoriser l'attractivité des métiers.

Exemples de structures éligibles :

- Entreprises de la filière pêche dont mareyage et transformation ;
- Organisations et associations de producteurs ;
- Concessionnaires de ports de pêche, gestionnaires de halles à marée ;
- Organisations professionnelles et groupements représentant la filière pêche ;
- ODG (Organismes de Défense et de Gestion) des signes officiels de qualité et d'origine ;
- Collectivités territoriales et groupements.

Mise en œuvre :

La transparence sur les modes de production et sur leurs impacts connus pourra être demandée. Ainsi, les démarches portant des critères de durabilité forts pourront être privilégiées.

Points de vigilance :

La définition de la PPC européenne n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas fracturer les unités de catégories de pêcheurs existantes par des démarches de différenciation trop importantes. Il peut alors être propice de s'accorder sur les liens et les complémentarités existants entre les différents segments plutôt que de les mettre en opposition. Lors de la consultation, le risque de dispersion du financement dû à la diversité des démarches privées de certification ou d'action de communication sur les métiers de pêche a été identifié. Une recherche de cohérence avec les initiatives déjà existantes pourra alors être exigée dans les critères de mise en œuvre.

Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche

Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche

Enjeux : La petite pêche côtière est essentiellement constituée d'entreprises de petite taille dont les ressources (humaines et organisationnelles) ne permettent pas toujours de faire face aux complexités réglementaires et administratives. Travailler sur le renforcement de l'accompagnement et la professionnalisation des entreprises de pêche sont des voies pour permettre l'adaptation de ces structures. De nombreux organismes encadrent et participent à la gestion des activités de pêche et sont ainsi propices à accompagner et assister les entreprises de la petite pêche côtière à monter en compétence dans toutes ses composantes.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise ;
- Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences etc. ;
- Une attractivité des métiers indispensable, une transmission des entreprises à réinventer ;
- Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.

Objectif 2.1 : Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC

Objectif : L'objectif est de professionnaliser les entreprises et de doter les opérateurs de compétences en gestion. Cette mesure doit permettre de mieux faire face à la complexité administrative et réglementaire ainsi que de favoriser les capacités d'adaptation et de gestion des entreprises de pêche.

Niveau de priorisation national : Faible

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux non identifiés sur l'ensemble des régions
- Cadre réglementaire européen : enjeu non identifié
- Coût financier : types d'investissements relativement peu élevés

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(d) promotion des compétences, des connaissances et renforcement des capacités

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :

Actions soutenues :

Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprises

Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC

Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions

Exemples d'opérations éligibles :

- Formations, développement d'outils de sensibilisation et d'information des pêcheurs aux réglementations et aux procédures administratives, incluant leur évolution ;
- Formations professionnalisantes pour les chefs d'entreprises de pêche et les opérateurs associés (salariés, membres de la famille impliqués dans l'activité commerciale) pour la gestion administrative, réglementaire, économique, comptable et budgétaire que doit respecter l'entreprise ;
- Acquisition d'outils de gestion et d'organisation (logiciels).

Exemples de structures éligibles :

- Organismes de formations agréés ;
- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Professionnels de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels.

Mise en œuvre :

Une synergie de mise en œuvre avec les plans de production et de commercialisation qui peuvent également financer l'information des pêcheurs aux réglementations et aux procédures administratives, incluant leur évolution est nécessaire.

Objectif 2.2 : Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion

L'objectif est de doter les structures d'appui et de gestion de pêche, des moyens et des compétences pour accompagner la conduite et le développement des entreprises dans toutes leurs composantes.

Niveau de priorisation national : Moyen

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés comme secondaire ou majeur sur l'ensemble des régions
- Cadre réglementaire européen : enjeu non identifié pour les PPC
- Cout financier : types d'investissements relativement peu élevés

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(d) promotion des compétences, des connaissances et renforcement des capacités

Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 78 Assistance technique

Actions soutenues :

Volet 1 : Renforcement des moyens et des compétences des structures professionnelles

Volet 2 : Appui à la gestion des entreprises de pêche pour la réalisation de démarches administratives et de demandes d'aides financières

Exemples d'opérations éligibles :

- Moyens humains dans les structures d'appui ;
- Opérations visant à l'amélioration et à la facilitation de l'accès aux procédures administratives, à la réalisation des dossiers de demandes de subvention (orientation vers les fonds adéquats, aide à la constitution et au suivi de dossiers, etc.), de déclarations, etc.

Exemples de structures éligibles :

- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels ;
- Opérateurs d'assistance technique tiers (ex : centres de gestion de la pêche artisanale).

Objectif 2.3 : Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs

Cet objectif vise à assurer la poursuite des activités de la PPC en facilitant l'accès et l'installation dans le métier de jeunes pêcheurs, dans le respect des limites capacitaires des zones de pêche.

Niveau de priorisation national : Important

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés majeur au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié
- Cout financier : types d'investissements relativement élevés

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 16. Investissements dans des navires de petite pêche côtière : 1(a) première acquisition d'un navire de pêche

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 31 aide à la création d'entreprises pour les pêcheurs

Actions soutenues :

Volet 1 : Soutien financier à l'installation

Volet 2 : Développement de services d'appui à l'installation

Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise

Volet 4 : Etudes prospectives

Exemples d'opérations éligibles :

- Actions et campagnes de promotion des produits de la PPC ;
- Acquisition d'outils de production (navire de pêche et engins) ;
- Accompagnement pour la modernisation, la mise aux normes ou l'amélioration des outils de production (si amélioration de la sécurité et diminution de l'impact environnemental) ;
- Renforcement des moyens et des compétences des structures proposant un accompagnement à l'installation (guichet unique d'installation, suivi de parcours) ;
- Développement d'initiatives d'aide à l'installation et de transmission d'entreprises et de compétences (incubateur d'entreprises de pêche, de navires tests, de compagnonnages) ;
- Investissements immatériels : études préalables à l'opération qui peuvent être de nature technique, scientifique, juridique, environnementale ou économique, expertises maritimes et frais de conseil ;
- Opérations pour la réalisation de diagnostics prospectifs pour accompagner la planification des activités de pêche ;
- Accompagnement pour une pluriactivité dans un secteur de l'économie bleue selon les mêmes critères que l'objectif 6.1.

Exemples d'opérations non éligibles :

- Installation dans le cadre d'une capacité de pêche de la flottille inférieure aux capacités du milieu.

Exemples de structures éligibles :

- Pêcheurs avec les brevets de commandement ;
- Structures de gestion collective ;
- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels.

<p>Mise en œuvre : L'installation d'un pêcheur est un moment opportun pour l'orienter vers un modèle économique de production diversifié, durable et à moindre impact écologique. L'orientation des investissements nécessaires pour la construction d'un tel modèle pourrait alors se faire lors de l'installation.</p>
<p>Objectif 2.4 : Renforcer l'ingénierie financière</p>
<p>L'objectif est de favoriser la mise en place d'outils de préfinancement et de compensation financière. Cette mesure doit permettre de pallier les délais d'accès aux financements et d'assurer la compensation financière pour des pertes économiques découlant d'obligation d'arrêt de pêche liée à une situation de danger pour les pêcheurs (climatiques, sanitaires, incidents environnementaux).</p>
<p>Niveau de priorisation national : Important</p>
<p><u>Éléments de justification du niveau de priorité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés majeur au niveau national- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié- Levier majeur pour la consommation des fonds pour la PPC
<p>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(d) promotion des compétences, des connaissances et renforcement des capacités</p>
<p>Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 35 Fonds de mutualisation en cas de phénomènes climatiques défavorables et d'incidents environnementaux (mesure non ouverte)</p>
<p>Points de vigilance : La force des outils de compensation réside dans la réactivité et les capacités d'adaptation. Ainsi il convient de penser à des outils facilement mobilisables et non contraints par de longues démarches administratives.</p>
<p>Actions soutenues :</p> <p>Volet 1 : Outils de préfinancement</p> <p>Volet 2 : Outils de compensation financière en cas d'arrêt impératif et temporaire des activités de pêche</p> <p>Volet 3 : Gestion des outils</p>
<p>Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcement des moyens et des compétences des structures de gestion de pêche afin de mettre en place et de gérer des outils de préfinancement ou de compensation financière ;- Investissements immatériels pour des études sur la faisabilité préalable à la création d'outils qui peuvent être de nature technique, juridique, économique, des expertises et frais de conseil ;- Opérations visant à l'amélioration et la facilitation de l'accès aux outils financiers des professionnels et de leurs structures.
<p>Exemples de structures éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Structures de gestion collective ;- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;- Organisations professionnelles de pêche ;- Association de pêcheurs professionnels.

Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité

Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité

Enjeux : Les activités de la PPC sont diluées sur le territoire. Elles sont a priori sous-représentées économiquement et ne bénéficient pas d'un effet de masse justifiant des investissements ou de la mise en œuvre de projets collectifs. Il apparaît alors des limites dans certaines capacités de la filière, notamment en termes d'organisation, de représentation et de cohésion. Des dynamiques collectives permettant la cohésion de la filière et sa représentativité peuvent alors permettre de répondre à ces manques.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures existantes, autour de projets collectifs. Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.
- Atteindre des effets seuils pour permettre l'innovation, l'investissement et la représentation dans le domaine de la PPC.
- Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.
- Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.
- Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.

Objectif 3.1 : Favoriser la gestion de structures collectives

L'objectif est de créer et renforcer les dynamiques collectives entre acteurs de la PPC en permettant l'émergence de projets regroupant les opérateurs de la PPC pour la structuration et la valorisation de la filière.

Niveau de priorisation national : Moyen

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés secondaire sur certains territoires
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(i) organisation collective et participation au processus de décision et de conseil

Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 62 DLAL

Points de vigilance : La définition de la PPC de l'étude n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas rompre les dynamiques existantes sur les territoires ne tenant pas compte de la distinction PPC / non PPC. Il peut également s'agir d'utiliser les synergies et les complémentarités entre les différents segments de la pêche pour renforcer la structuration collective de l'ensemble de la filière.

Actions soutenues :

Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer

Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC

Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs

Exemples d'opérations éligibles :

- Acquisition, gestion et entretien d'équipements collectifs visant à améliorer la gestion collective des activités et des productions de la PPC (comme les équipements cités pour les mesures 1.1 et 1.2) ;
- Elaboration, reconduite et animation de plans de promotion et de commercialisation ;
- Renforcement des moyens et des compétences des structures de gestion d'outils collectifs (coopératives, associations, etc.).

Exemples de structures éligibles :

- Structures de gestion collective ;
- Etablissement publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Association de pêcheurs professionnels ;
- Concessionnaires portuaires.

Mise en œuvre :

L'accès aux outils de gestion collectifs doit bénéficier en majorité aux opérateurs de la PPC. Toutefois, les opérateurs de pêche non PPC pourront être considérés comme des bénéficiaires secondaires de ces outils.

Les actions pourront être mises en œuvre également dans le cadre du DLAL.

Objectif 3.2 : Connaître et faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC

L'objectif a vocation à instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives. Cette mesure doit permettre de connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel des territoires et de doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques et ainsi, rendre audibles et visibles leurs activités. Cette mesure doit permettre de mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures de gouvernance existantes et autour de projets collectifs, ainsi que de renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.

Niveau de priorisation national : Important

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés majeur sur l'ensemble des territoires (sauf Pays de la Loire).
- Cadre réglementaire européen : enjeu peu identifié

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :

Article 15 (i) organisation collective et participation au processus de décision et de conseil

Éléments en lien avec le FEAMP 14-20 : -

Actions soutenues :

Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC

Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC

Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques

Exemples d'opérations éligibles :

- Opérations visant le traitement et la mobilisation des données sur les activités de pêche pour permettre à la PPC d'avoir des données exhaustives et représentatives ;
- Opérations de communication sur les données socio-professionnelles et économiques dans des objectifs de valorisation et d'objectivation ;
- Renforcement des moyens et des compétences des structures de représentation des acteurs de la PPC pour la participation à des dynamiques de gouvernance de la PPC et des espaces côtiers ;

- Opérations de prise en charge de la participation des pêcheurs aux instances de gouvernance des espaces côtiers.

Exemples de structures éligibles :

- Structures de gestion collective ;
- Etablissements publics ayant des missions de représentation des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels ;
- Collectivités territoriales ;
- Structures de gestion d'AMP.

Mise en œuvre :

Les projets favorisant l'intégration de la participation des pêcheurs professionnels pourront être privilégiés.

Points de vigilance :

La définition de la PPC de l'étude n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas rompre les cohésions existantes sur les territoires ne tenant pas compte de la distinction PPC / non PPC. Il peut également s'agir d'utiliser les synergies et les complémentarités entre les différents segments de la pêche pour renforcer la structuration collective de l'ensemble de la filière.

Objectif 3.3 : Mise en réseau et échange des bonnes pratiques dans la PPC

L'objectif est d'améliorer la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les opérateurs de la PPC (y compris organismes scientifiques et techniques, et organisations professionnelles).

Niveau de priorisation national : Faible

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux peu identifiés sur les territoires
- Cadre réglementaire européen : enjeu peu identifié
- Levier identifié fort pour la diffusion des bonnes pratiques et d'une cohésion territoriale
- Coûts financiers peu élevé

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15 (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faible émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin ; (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche;

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : -

Actions soutenues :

Volet 1 : Mise en réseau

Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

Exemples d'opérations éligibles :

- Dialogue interprofessionnel, circulation des informations au sein de la filière ;
- Outils de partage de compétences techniques entre opérateurs.

Exemples de structures éligibles :

- Entreprises et organismes professionnels dont l'activité est liée à la PPC ;
- Organismes scientifiques ou techniques ayant des missions de recherche ou d'expertise sur le milieu marin ;
- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin.

Les objectifs proposés liés aux dynamiques collectives, à la cohésion de la filière et la représentativité des PPC, sont présentés dans le document comme des objectifs indépendants de l'ensemble de la filière pêche. En effet, les organismes professionnels ayant un rôle de représentation des acteurs de la petite pêche côtière, représentent l'ensemble de la filière et non exclusivement la PPC.

Un arbitrage politique devra alors être fait sur la volonté ou non d'établir une distinction forte entre les PPC et le reste des flottilles.

Il est aujourd'hui difficile de distinguer les dynamiques propres à la PPC, telle que définie par l'UE, des autres segments de pêche. Si la volonté politique est de créer une distinction forte entre les segments, il convient de prendre en considération la dépendance de la PPC à certains types d'organisations et d'infrastructures liée à l'ensemble de la filière pêche (halle à marée, OP, comité de pêche etc.).

Si la distinction n'est pas souhaitée par les autorités en charge de la gestion du fonds, l'utilisation de la mesure DLAL peut être propice à la création (ou le renforcement) de dynamiques entre la filière halieutique et les territoires côtiers.

Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers

Axe 4 : Amélioration des connaissances, gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers

Enjeux : La petite pêche côtière est souvent inféodée à une zone de pêche limitée, de laquelle son activité est fortement dépendante. Ainsi, la connaissance et la gestion de l'exploitation des stocks côtiers est un axe majeur pour garantir la pérennité des activités. Maintenir un bon état écologique des zones côtières permet également d'assurer un état fonctionnel des zones halieutiques côtières. Pour cela, l'amélioration et la prise en compte des connaissances des impacts des autres activités à la fois sur les stocks et sur les écosystèmes peuvent permettre une gestion durable de ces espaces.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.
- Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.
- Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.
- Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.
- Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.
- Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC.
- Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.
- Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC

Objectif 4.1 : Acquisition traitement et valorisation de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques

Cet objectif permettra de continuer l'amélioration des connaissances sur les stocks des espaces côtiers afin de mieux connaître l'impact de leur exploitation par la pêche, ainsi que l'impact des autres activités pour permettre une vision intégrée et prospective de l'activité de PPC. Cette mesure vise à encourager l'acquisition de connaissances et doit permettre une meilleure gestion d'exploitation des espèces côtières. Cette mesure concerne la collecte et le traitement de données sur les flottes et leurs activités de pêche, notamment des données biologiques sur les stocks régionaux ne faisant pas l'objet d'une évaluation nationale ou européenne.

Niveau de priorisation national : Important

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu important

<p>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 20 Collecte et traitement des données pour la gestion de la pêche et à des fins scientifiques - Article 15 (a) adaptation et gestion de la capacité de pêche.</p>
<p>Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : 77 collectes de données - 28 partenariats entre scientifiques et pêcheurs.</p>
<p>Points de vigilance : Si l'on veut établir des plans de gestion sur les ressources halieutiques en zone côtière, il est important de considérer les impacts de la PPC, mais également des autres activités de pêche et des autres activités en zone côtière.</p>
<p>Actions soutenues : Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités en zone côtières sur les stocks Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats Volet 6 : Elaboration et animation de plan de gestion de pêche en zone côtière (Adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire) Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à réaliser des protocoles pour l'acquisition de connaissance et des suivis halieutiques Volet 8 : Appui à la définition, à la réalisation des protocoles d'acquisition de données et certification par un tiers indépendant</p>
<p>Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Actions d'acquisition de matériel pour la collecte de données et la réalisation de suivis ;- Rémunération pour la collecte et le traitement des données (pêcheurs inclus) ;- Opérations de collecte et traitement de données biologiques concernant les stocks exploités par la PPC et obtenues par campagnes océanographiques ou lors de programmes d'échantillonnage des captures en mer et dans les points de débarquements ;- Opérations de collecte et traitement de données concernant l'impact des activités en zone côtière hors PPC sur les écosystèmes côtiers ;- Dépenses de frais d'études par des organismes privés habilités. <p>Exemples d'opérations non éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collecte de données faisant l'objet d'une obligation réglementaire ;- Les stocks ne bénéficiant pas d'un suivi régulier et d'un degré de connaissance important ne seront pas prioritaires. <p>Exemples de structures éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablissements publics ayant des missions de recherche sur le milieu marin ;- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin ;- Organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin ;- Organisations professionnelles de la pêche ;- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;- Entreprises de pêche ;- Autres structures et entreprises d'usagers de l'espace côtier.

Mise en œuvre :

Cet objectif recoupe différents points non spécifiques à la PPC. La collecte de données se réalise en cohérence avec le programme pluriannuel de l'Union européenne pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données « Data collection Framework ».

Pour les opérations concernant la PPC, la priorité pourra être donnée aux travaux faisant l'objet d'un partenariat entre différentes structures afin de renforcer les échanges et les collaborations entre pêcheurs et scientifiques.

Pour les opérations concernant l'amélioration de la connaissance et des suivis, il sera nécessaire de mettre en avant les notions de transparence et de mise à disposition des données concernant les protocoles d'étude et les résultats.

Les plans de gestion de pêche dans les espaces côtiers devraient également inclure les activités de pêche non PPC.

Les domaines d'activités concernés en zones côtières sont : l'activité halieutique commerciale (PPC, pêche non PPC, PAP, conchyliculture, aquaculture en zone côtière), la pêche récréative ; la qualité de l'eau ; les énergies marines renouvelables ; le transport maritime ; les activités touristiques ; les activités portuaires (extraction, immersion de sédiments, transports).

Objectif 4.2 : Acquisition traitement et valorisation de données pour la connaissance et la gestion des écosystèmes marins côtiers

Cet objectif soutient l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers, l'état du milieu marin et de l'impact des activités sur les milieux afin de prendre en compte les évolutions (naturelles ou non) des milieux et leurs impacts sur les activités de la PPC. Cet objectif vise à soutenir les actions de recherche et de suivi, ainsi que les évaluations d'incidences environnementales. Elle doit également permettre l'élaboration et l'animation de plans de gestion, soutenir la mise en œuvre de mesures de protection du milieu marin et l'organisation des activités en mer visant à réduire les impacts (propres et cumulés) sur les écosystèmes côtiers.

Niveau de priorisation national : Moyen

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu très important
- Enjeux non propre à la PPC qui sera repris dans d'autres parties du PO FEAMP

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 27

Connaissances du milieu marin - Article 15 (g) association à la gestion participation de l'espace maritime, y compris les zones marines protégées et les zones Natura 2000

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : 80 b et c Protection et amélioration de la connaissance du milieu marin

Actions soutenues :

Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers

Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs)

Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés)

Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats

Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin

Volet 6 : Animation des plans de gestion

Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissance et des suivis

Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)

Exemples d'opérations éligibles :

- Dépenses d'acquisition de matériel pour la collecte et la gestion des données relatives au fonctionnement des écosystèmes marins ;

- Développement et réalisation de protocoles d'échantillonnage, de suivi et de traitement (analyse risque pêche ; évaluation d'impacts cumulés, etc.) ;
- Surveillance du fonctionnement des écosystèmes, de l'état écologique du milieu marin et de l'état de conservation des espèces et des habitats (suivi d'indicateurs) ;
- Rémunération / dédommagement pour la collecte et le traitement de données ;
- Collecte et traitement de données biologiques en zone côtière, par campagnes océanographiques ou programmes d'échantillonnages ;
- Collecte et traitement de données concernant l'impact des activités hors pêche commerciale sur les écosystèmes côtiers ;
- Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins et des plans de gestion des aires marines protégées concernant la qualité des zones côtières et des zones de pêche ;
- Actions de protection et de restauration de l'état écologique et de la qualité de l'eau du milieu marin ;
- Participation à la réalisation des plans d'organisation spatiale en mer et à la PMI.

Exemples de structures éligibles :

- Services de l'État ;
- Etablissements publics ayant des missions de recherche sur le milieu marin ou des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin ;
- Organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale.

Mise en œuvre :

Cet objectif n'est pas spécifique à la PPC. Toutefois, il semble essentiel de l'intégrer dans la stratégie pour la PPC étant donné la diversification et la multiplication des usages marins et la forte dépendance de la PPC à la qualité des espaces côtiers. Néanmoins, il est important de souligner le rôle que peut jouer la PPC dans cet objectif par la mise en place de partenariats et la valorisation des connaissances des opérateurs de la PPC.

Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs

Axe 5 : Conditions de pêche, impact des engins de pêche sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs

Enjeux : La PPC est généralement caractérisée par une flotte vieillissante. Elle présente par ailleurs des conditions de travail difficiles liées à l'importante exposition des marins aux aléas climatiques et aux conditions en mer. La modernisation des outils de production peut alors permettre de diminuer les risques de l'activité de pêche. Cette modernisation des conditions de pêche peut également s'accompagner d'équipement des navires permettant de limiter les impacts de la pêche sur le milieu marin. Les potentiels d'innovation sont à renforcer afin de favoriser l'émergence de modes de production permettant de prendre en compte la sécurité des marins, la durabilité et les aspects environnementaux.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.
- Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.

<ul style="list-style-type: none">- Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu. Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.- Renouveler la flotte de PPC pour endiguer son vieillissement, permettre l'innovation en termes de sélectivité, de sécurité, d'ergonomie et accroître l'attractivité du métier
Objectif 5.1 : Amélioration des outils de production – Innovation
<p>Cet objectif favorisera l'innovation dans le domaine de la PPC et doit permettre d'encourager la réflexion autour de dispositifs innovants permettant de répondre aux besoins de la filière vis à vis des conditions de travail et des interactions avec le milieu marin.</p>
<p>Niveau de priorisation national : Moyen</p> <p><u>Éléments de justification du niveau de priorité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : Enjeux secondaires ou majeurs sur plusieurs territoires- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié- Mesures relatives faiblement consommées dans la programmation 2014-2020
<p>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15 (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faible émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin ; (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche;</p>
<p>Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : M 26 Innovation - M 39 Innovation et conservation</p>
<p>Points de vigilance : Point pour favoriser l'innovation surtout favoriser l'expérimentation. Mesure délicate avec peu de consommation passée.</p>
<p>Actions soutenues :</p> <p>Volet 1 : Développement de l'innovation Volet 2 : Expérimentation des innovations Volet 3 : Mise sur le marché des innovations</p>
<p>Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépenses d'acquisition et d'adaptation (modernisation) du navire si nécessaire ;- Investissements immatériels : études de faisabilité, de mise sur le marché, recherche et développement, amélioration des techniques, expertises techniques, scientifiques, environnementales et économiques ;- Rémunération pour le test des innovations et compensation des pertes de revenus liées à l'arrêt d'activité pour installation d'innovation ou de performance moindre de l'innovation. <p>Exemples d'opérations non éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Innovation conduisant directement ou indirectement à augmenter la capacité de pêche du navire. <p>Exemples de structures éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Opérateurs de la PPC ;- Entreprises et organismes professionnels dont l'activité est liée à la PPC ;- Organismes scientifiques ou techniques ayant des missions de recherche ou d'expertise sur le milieu marin ;- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin.

Mise en œuvre :

Les innovations devront à minima offrir des conditions de travail conformes à la réglementation actuelle et essayer d'intégrer les évolutions réglementaires à venir.

Objectif 5.2 : Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service

Cet objectif vise à améliorer les outils de production en cohérence avec les besoins et la réglementation. Il s'agit de doter les navires d'équipements existants permettant de répondre aux besoins de la filière (sécurité, impact environnemental).

Cette mesure doit permettre, d'une part, d'alléger la pression de pêche sur la bande côtière (sélectivité des captures, efficacité énergétique) et, d'autre part, de garantir aux professionnels de pouvoir travailler dans des conditions optimales, notamment en matière de sécurité.

Niveau de priorisation national : Important

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : Enjeux majeurs sur l'ensemble du territoire
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié pour les PPC
- Coûts associés élevés

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15 (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faible émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin – 15 (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche

Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : M32 Santé et sécurité - Mesure 38 Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu et adaptation de la pêche à la protection des espèces - M41 Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique

Actions soutenues :

Volet 1 : Amélioration de conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord

Volet 2 : Efficacité énergétique et remotorisation

Volet 3 : Amélioration de la sélectivité des navires pour limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin

Volet 4 : Accès au numérique

Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements

Exemples d'opérations éligibles :

- Investissements immatériels sur les différents volets : études préalables à l'acquisition (technique, scientifique, environnementale, économique, expertise et formations ;
- Dépenses d'acquisition, de transport, d'installation, d'adaptation du navire si nécessaire ;
- Investissements matériels permettant l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche (dispositifs de maillage supérieur à la législation en vigueur ; équipement de grilles d'échappement ; équipement de nappes séparatrices avec une sélectivité multiple ; installation d'équipements acoustiques pour estimer l'espèce et la taille des individus en amont de la capture) ; la réduction de l'incidence de la pêche sur les écosystèmes marins (ex : réduction des captures accidentelles d'espèces protégées, réduction de l'incidence de la pêche sur les habitats benthiques hameçons circulaires ; dispositifs de dissuasion acoustiques sur les filets; dispositifs curatifs; dispositif d'exclusion des tortues etc.) ;
- Coûts relatifs aux entretiens planifiés ou préventifs de toute partie d'équipement permettant de maintenir un dispositif en état de marche ;
- Investissements pour une remotorisation et une amélioration des performances énergétiques des navires ;
- Investissements matériels visant à doter les navires de systèmes informatiques embarqués pour l'amélioration de la sécurité des marins pêcheurs.

Exemples d'opérations non éligibles :

- Investissements conduisant directement ou indirectement à augmenter la capacité de pêche du navire ;
- Investissements relevant d'une mise en conformité avec une réglementation ou une norme de l'Union ou du droit national déjà applicable.

Exemples de structures éligibles :

- Opérateurs de la PPC ;
- Entreprises et organismes professionnels dont l'activité est liée à la PPC ;
- Organismes scientifiques ou techniques ayant des missions de recherche ou d'expertise sur le milieu marin ;
- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin.

Condition d'accès :

Selon la réglementation européenne en vigueur, la remotorisation suit le principe suivant « *pour les navires d'une longueur hors tout de moins de 12 mètres, le nouveau moteur doit avoir une puissance inférieure ou égale à celle de l'ancien moteur* ».

Mise en œuvre :

Les actions ne doivent pas relever de la mise en conformité avec une réglementation ou une norme de l'Union déjà applicable. En cas du devancement d'une nouvelle réglementation ou norme, les investissements sont éligibles (et les aides peuvent être accordées) uniquement si la date de la convention attributive de l'aide est antérieure à la date de mise en application de ladite réglementation ou norme.

Les questions liées aux renouvellements des outils de production et à la remotorisation sont complexes. Il s'agit en effet de permettre aux pêcheurs d'exercer leur activité en toute sécurité, et de minimiser les impacts actuels en optimisant les outils de production. Toutefois, ces investissements ne devraient pas avoir pour objectif l'augmentation des volumes pêchés. La capacité de capture (exprimée en KW et GT) ne doit pas être confondue avec l'effort de pêche. Ainsi des investissements dans les outils de production pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité (ex : réaménagement des cales de navires) et les remotorisations doivent pouvoir être accompagnés. La vigilance des services instructeurs est fondamentale sur les potentiels effets rebonds dans l'augmentation de l'effort de pêche.

Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

Enjeux : Les activités des petites pêches côtières sont souvent inféodées à une zone de pêche limitée, desquelles son activité est fortement dépendante. Cet élément fragilise les opérateurs de la PPC. L'ensemble des problématiques et des incertitudes liées à des contextes environnementaux, économiques et politiques changeant, incite à considérer des formes de diversification de revenu.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.

Objectif 6.1 : Accompagner la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue

L'objectif vise à accompagner et favoriser la diversification des sources de revenus des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou dans d'autres secteurs connexes. Cette mesure doit

permettre d'encourager la diversification des activités économiques et d'améliorer la rentabilité des entreprises de pêche et des activités complémentaires.

Niveau de priorisation national : Moyen

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : Enjeux secondaires ou peu identifiés
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié pour les PPC
- Coûts associés faible mais structure réglementaire à modifier

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15 (h) diversification des activités de l'économie bleue au sens large.

Mettre en relation avec le DLAL pour intégrer les spécificités territoriales, certaines activités de diversification sont propres

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 30 Diversification de nouvelles formes de revenus

Points de vigilance : Pour permettre la diversification des activités de la pêche, certaines modifications administratives et réglementaires doivent être apportées.

Actions soutenues :

Volet 1 : Développement du pécaturisme et de l'ittitourisme

Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue

Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC

Volet 4 : Actions de diffusion et d'éco-sensibilisation (associant les pêcheurs)

Activités concernées :

- Tourisme de la pêche ou pécaturisme ;
- Activités éducatives portant sur la pêche ;
- Activités de découverte et de dégustation des produits de la pêche ;
- Services environnementaux liés à la pêche ;
- Services de collecte de données et de suivis ;
- Mareyage, transformation et commercialisation des produits de la pêche ;
- Confection et réparation des engins de pêche ;
- Gestion des déchets plastiques ;
- Economie circulaire en lien avec la pêche.

Exemples d'opérations éligibles :

- Aménagement interne du navire pour une ou des activités ;
- Achat d'équipement de sécurité (pour accueillir du public) ;
- Acquisition de matériel pour la diversification de la PPC ;
- Formation pour acquérir les compétences adéquates à l'activité de diversification (par exemple pour la collecte des données ou l'accueil de touristes) ;
- Achat d'équipement de traitement et de stockage des produits ;
- Réalisation d'études de marché et d'impact environnemental et socio-économique ;
- Actions de communication et d'éco-sensibilisation associant les pêcheurs.

Exemples d'opérations non éligibles :

- Les activités sans lien avec l'économie bleue.

Exemples de structures éligibles :

- Opérateurs de la petite pêche côtière.

Mise en œuvre :

Les revenus prévisionnels de l'ensemble des activités connexes doivent rester inférieurs aux revenus liés à l'activité de pêche.

Les activités développées doivent permettre de diminuer l'incidence environnementale de l'entreprise sur le milieu et/ou sur les stocks exploités.
 Les activités développées doivent favoriser le maintien ou la création d'emplois.
 La diversification doit être prioritaire pour les pêcheurs dont les zones de pêche font l'objet d'un plan de gestion leur restreignant l'accès (diminution des opportunités de pêche) ou soumises à des événements externes à la pêche (Brexit, projets d'énergies marines, etc.).

8.3 Eléments de mise en œuvre de la stratégie de financement

Un certain nombre des dispositifs proposés n'ont pas vocation à être dédiés uniquement à la petite pêche côtière et pourraient s'appliquer à d'autres segments de la flotte. Néanmoins vis-à-vis des objectifs de durabilité, une attention particulière devra être portée à la PPC au travers de taux de financement préférentiels pour les segments PPC par exemple. Ainsi un soutien maximum pourrait être alloué aux opérations ayant pour vocation le développement de la PPC tel que proposé dans les axes stratégiques.

8.3.1 Estimation des besoins financiers

Les éléments calculés sur la base de la méthodologie présentée au point 8.3.3 sont présentés dans le tableau 154.

Tableau 154 : Estimation des besoins financiers pour l'atteinte des objectifs

Axes	Objectifs	Niveau de priorité national	Estimation du nombre de projets minimum attendus	Intervalle pour l'enveloppe financière FEAMP conseillé (en euros)	% de la maquette PPC recommandé
Axe 1	Objectif 1.1	Très Important	150	5 100 000 - 10 200 000	12 %
	Objectif 1.2	Très Important	30	4 650 000 - 9 375 000*	11 %*
	Objectif 1.3	Important	50	420 000- 847 500	1 %
Axe 2	Objectif 2.1	Faible	30	420 000 - 847 500	1 %
	Objectif 2.2	Moyen		847 500 - 1 702 500	2 %
	Objectif 2.3	Important	200	8 505 000 – 16 950 000	20 %
	Objectif 2.4	Important	20	420 000 - 847 500	1 %
Axe 3	Objectif 3.1	Moyen	30	2 550 000 - 5 100 000	6 %
	Objectif 3.2	Important	30	1 275 000 - 2 550 000	3 %
	Objectif 3.3	Faible	10	420 000 – 850 500	1 %
Axe 4	Objectif 4.1	Moyen	80	5 100 000 - 11 560 000	12 %
	Objectif 4.2	Moyen	30	2 100 000 - 4 819 500	5 %
Axe 5	Objectif 5.1	Moyen	50	5 100 000 - 10 200 00	12 %
	Objectif 5.2	Important	200	4 650 000 - 9 375 000	11 %
Axe 6	Objectif 6.1	Moyen	150	847 500 – 1 702 500	2 %
Total				38 224 500 – 102 171 000	

* Les discussions lors du comité de pilotage final de restitution, indiquent une potentielle sous-estimation du nombre de projets à réaliser pour l'objectif 1.2. Ainsi, il sera pertinent de considérer une enveloppe financière supérieure à celle proposée dans le tableau pour cet objectif.

Un ensemble important de volets relève plus de besoins en ressources humaines dans les structures de gestion que d'investissements matériels. Ainsi les plus grandes parts de l'enveloppe financière pourraient être dédiées aux investissements matériels nécessaires pour les objectifs 1.1 (augmentation

de la qualité) ; 1.2 (mise en vente) ; 2.3 (installation des jeunes pêcheurs) ; 4.1 (connaissance et gestion des stocks) 5.1 (innovation) et 5.2 (outils de production). Si les autres mesures relèvent de coûts financiers moins conséquents les besoins organisationnels et humains ne sont pas à négliger en termes de priorité.

La proposition de règlement¹⁰³ indique que la France bénéficiera d'une ressource globale FEAMP à hauteur de 567 136 526 euros sur la période 2021-2027. **Les besoins identifiés pour la PPC représentent alors entre 6% et 18% de l'enveloppe totale française.**

8.3.2 Taux de financement

La proposition de règlement indique à propos de la PPC que « *le FEAMP leur accordera donc un traitement préférentiel au moyen d'un taux d'intensité de l'aide de 100 % dans le but d'encourager leurs pratiques de pêche durables* ».

Un financement maximal de l'ensemble des axes proposés à une intensité d'aide à 100 % porte le risque de subventionner des comportements et des tendances contraires aux objectifs de durabilités. Des effets d'aubaine non spécifiques pourraient apparaître et créer de nouvelles opportunités de pêche ainsi que l'augmentation des capacités de pêche de la PPC.

Les objectifs s'intégrant dans une logique favorisant la transition écologique et énergétique de la filière pourraient alors être financés à hauteur de 100 %, si elles respectent certains critères en termes d'éco-conditionnalités. Les critères identifiés dans la précédente programmation¹⁰⁴ sont les suivants :

- prise en compte de l'obligation de débarquement ;
- diminution des consommations d'énergie ;
- sélectivités des engins de pêche ;
- diminution des incidences de la pêche sur l'environnement ;
- meilleure utilisation des ressources ;
- gestion des déchets des activités liées à la pêche ;
- prise en compte du bien-être animal ;

Selon les objectifs de la proposition de règlement, les critères suivants sont proposés pour ajout aux critères d'éco-conditionnalité :

- intégration dans des circuits d'économie circulaire sur le territoire ou de dynamique territoriale,
- activités de pêche diversifiées.

Pour les projets relevant d'un soutien indépendant de la durabilité des pêches, il est proposé de s'appuyer sur l'annexe 3 de la proposition de règlement qui indique les taux maximums de co-financement possible pour les différents types de soutien. Il conviendra alors d'appliquer ces taux pour les objectifs liés à la PPC. Les taux de co-financement maximum d'aides publiques sont de 75 % pour la majorité des mesures et de 85 % pour celles liées à la collecte de données, à la connaissance sur le milieu marin et à la protection de la biodiversité.

Ainsi, des taux de cofinancement maximum du FEAMP sont proposés pour mieux refléter des objectifs de durabilité dans le tableau 155.

¹⁰³ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles. Annexe V - Ressources globales par état membre pour le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2021-2027.

¹⁰⁴ European Maritime and Fisheries Fund - Operational Programme for France for 2014-2020. C(2019)8525

Tableau 155 : Taux de cofinancement pour les projets PPC ne respectant pas les critères d'éco-conditionnalité

Axes	Objectifs	Taux de cofinancement du FEAMP pour les projets PPC hors critère d'éco-conditionnalité ¹⁰⁵
Axe 1	Objectif 1.1	75 %
	Objectif 1.2	75 % Commercialisation des produits de la pêche
	Objectif 1.3	75 % Commercialisation des produits de la pêche
Axe 2	Objectif 2.1	75 %
	Objectif 2.2	75 % Assistance technique
	Objectif 2.3	75 % investissement dans des navires de petite pêche côtière
	Objectif 2.4	75 %
Axe 3	Objectif 3.1	75 % DLAL
	Objectif 3.2	75 % DLAL
	Objectif 3.3	75 %
Axe 4	Objectif 4.1	85 % pour les actions de collecte et de traitement de données pour la gestion de la pêche et à des fins scientifiques 75 % sinon
	Objectif 4.2	75 % Pour les projets de connaissance sur le milieu marin 85 % Pour les projets sur la connaissance du milieu marin et de protection de la biodiversité
Axe 5	Objectif 5.1	75 %
	Objectif 5.2	75 % investissement dans des navires de petite pêche côtière
Axe 6	Objectif 6.1	75 % DLAL

3.3.1 Indicateurs et critères de sélection

Les indicateurs suivants sont proposés comme piste pour favoriser le suivi et l'atteinte des objectifs liés aux petites pêches côtières. Ces critères et indicateurs présentés dans le tableau 156, sont issus des précédentes programmations avec l'ajout de points spécifiques prenant en compte le retour des précédentes programmations pour une amélioration du suivi et de l'atteinte des objectifs.

¹⁰⁵ Conseil de l'Union Européenne (2019). Annexe III de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

Tableau 156 : Critères de sélection des projets et indicateurs proposés pour le suivi des objectifs PPC

Thématique	Critères de sélection des projets	Indicateurs de réalisation à suivre pour la programmation en nombre de projets	Indicateur de résultats
Impacts sur la réduction des émissions de GES	Diminution des consommations énergétiques	Nombre de projet permettant la diminution des réductions des GES sur la filière PPC	Variation de la consommation de carburant pour la PPC
Impacts sur la qualité environnementale	Prise en compte de l'obligation de débarquement Sélectivité des engins de pêche Diminution des incidences de la pêche sur l'environnement Amélioration de la gestion des déchets des activités Prise en compte du bien-être animal Augmentation de la connaissance sur les écosystèmes marins	Nombre de projets de conservation Nombre de projet permettant la réduction de l'incidence environnementale de la pêche sur les écosystèmes Nombre d'études sur l'impact de la pêche et des engins sur les écosystèmes (ex : analyse risque pêche Natura 2000)	Variation des volumes de capture non désirées Variation du nombre de dispositifs de pêche limitant l'impact sur les espèces non désirées, sur la qualité du milieu et sur les écosystèmes Variation du nombre de zones côtières bénéficiant d'un plan de gestion de pêche ou d'un mode d'organisation de la pêche et des activités partageant l'espace côtier Variation du nombre de stocks dont l'état d'exploitation est connu Variation du nombre de stocks dont l'état d'exploitation est « non surexploité »
Impacts économiques et sociaux sur la filière et le territoire	Meilleure utilisation des ressources Synergie et complémentarité avec des dynamiques territoriales et des activités existantes Intégration dans des circuits d'économie circulaire	Nombre de projets de valeur ajoutée, qualité d'utilisation des captures non désirées Nombre de projets d'amélioration de la prise en charge des captures lors du débarquement Nombre de projets de promotion du capital humain	Augmentation de la valeur des produits de la PPC Modes de valorisation des produits de la PPC Représentation et participation aux instances territoriales

	<p>Activités de pêche diversifiées permettant une adaptabilité face à une perturbation d'ordre économique (chute des prix), climatique, politique (réglementation, Brexit), écologique (état du stocks surexploité)</p> <p>Maintien ou de créer de l'emploi dans la filière ou sur le territoire</p>		
--	--	--	--

8.4 Proposition d'axes à prendre en compte dans la stratégie pour les petites pêches côtières pour la programmation opérationnelle FEAMP 2021-2027

La proposition de règlement européen traduit une volonté d'accompagner les techniques de pêche les moins incidentes sur les écosystèmes marins et qui favorisent le lien avec les territoires côtiers. Pour distinguer quels navires répondent à ces critères, l'Union Européenne a établi la définition de la petite pêche côtière. L'ensemble de l'étude a été réalisé autour de cette définition et s'est également intéressé aux populations proches de la PPC.

Il peut alors être intéressant de s'interroger sur les limites des définitions proposées. Ces deux définitions ne prennent pas en compte certaines réalités des territoires, des distinctions d'enjeux et de cohérence entre flottilles. Par exemple, le critère de taille des navires ne permet pas d'inclure les navires de plus de 12 mètres utilisant des engins dormants. Ainsi un fileyeur côtier de 13 mètres n'est considéré dans aucune population, alors que selon certains critères, son activité et les enjeux auxquels il est confronté sont proches de ceux des navires de PPC. Les limites des définitions se sont ressenties dans la réalisation même de l'étude. En effet, l'exercice de caractérisation de la PPC, des populations définies comme proches et des autres segments, a été complexe, autant pour la production des indicateurs, pour l'appropriation par les acteurs consultés et pour l'analyse de la consommation du fonds précédent par type de flottille. Considérer les populations étudiées sans les synergies qui existent entre elles ou bien avec les autres flottilles ne permet pas de rendre compte de la réalité de ces activités en France métropolitaine. Proposer des objectifs sans en tenir compte peut alors être contreproductif, quand leur atteinte dépend également de l'évolution des autres populations. Par exemple, l'atteinte de masse critique suffisante pour créer une dynamique bénéfique à la PPC sur un site portuaire dépend de l'activité des autres flottilles.

Il est alors intéressant d'avoir en tête que des modes de différenciations plus pertinents pourraient être mis en place pour distinguer quelles sont les pêcheries répondant le mieux aux objectifs européens. Des classifications prenant en compte le degré de consommation énergétique des navires, les filières de valorisation et de commercialisation et l'incidence environnementale permettraient d'intégrer réellement l'ensemble des critères. Toutefois, aujourd'hui, aucune méthode généralisable et validée par l'ensemble des acteurs de la filière ne permet de calculer de tels indicateurs sur les différents navires.

La pêche à pied est une activité singulière, peu connue et peu valorisée. Le fait qu'elle ne soit aujourd'hui pas incluse dans la définition de petite pêche côtière est en soit un élément qui souligne la non-considération de cette activité au niveau européen. Toutefois, cette forme d'exploitation semble répondre à la fois aux objectifs environnementaux et socioéconomiques de l'Union Européenne et des consommateurs. Faire bénéficier la pêche à pied d'un taux d'accompagnement financier préférentiel, comme pour la PPC, semble alors pertinent au regard des investissements demandés, en tenant compte bien-sûr des capacités d'accueil des milieux.

Concernant les opérations en lien avec la valorisation des produits de la mer (qualité des produits, organisation de la prise en charge et de la commercialisation, communication et labellisation), la différenciation des populations est également peu constatée. En effet, il est identifié que la perception du consommateur est encore aujourd'hui liée à l'ensemble de la filière halieutique avec peu de distinction spécifique sur les modes de production. Toute forme d'amélioration de l'image et de la qualité de produits de la mer bénéficie à l'ensemble des productions, y compris celles issues de la PPC. Réciproquement, une mauvaise image des pratiques de pêche peut également impacter la valorisation des produits de la PPC.

Ainsi, les opérateurs de la flottille périphérique et de la pêche à pied peuvent également renvoyer une image qui correspond aux attentes des consommateurs.

Face à l'augmentation et la multiplication des usages en zone côtières, les populations de la PPC et la flottille périphérique font l'objet de différents enjeux communs. Regrouper certaines démarches peut

alors permettre de réunir un plus grand nombre d'acteurs économiques, pour représenter la profession et organiser la participation aux formes de gouvernances locales de manière plus cohérente.

Pour ne pas décourager les dynamiques territoriales, les complémentarités et les synergies entre les segments de PPC, des populations proches et celles des autres flottilles sont à prendre en compte dans la stratégie nationale pour la PPC. La mesure DLAL semble alors être très appropriée pour un bon nombre d'objectifs identifiés.

9 BIBLIOGRAPHIE

9.1 Etudes, rapports

AGLIA, projet PESCATLANTIQUE (2012-2018). État des Lieux et perspectives du pescatourisme en France, présentation aux journées professionnelles de Rennes, 14 juin 2014.

BELLANGER L., PLISSONNEAU E., TILLIER I., TROUILLET B. 2015. *Construction et mise en œuvre de plans d'échantillonnage adaptés aux données issues de l'observatoire VALPENA sur les activités de pêche professionnelle*, XXIIèmes rencontres de la société Francophone de Classification (SFC), Nantes.

Collectivité territoriale de Corse, 2014. Perspectives et modalités de gestion de la future programmation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014/2020. Rapport n° 2014/e2/077 de l'Assemblée de Corse, 2ème session extraordinaire des 5 et 6 juin 2014.

CNPMEM, 2010. Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises. Rapport final, novembre 2010. 202 p.

CRPMEM de Corse. Le guide de la pêche en Corse, 2015. 12p.

CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2019. Note de conjoncture régionale du secteur des pêches maritimes 2018.

DIRM NAMO, 2019. Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO 2018. Pêches maritimes professionnelles.

FASQUELLE Daniel, 2011. De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. Rapport parlementaire. 189p.

FranceAgriMer, 2019. Données et bilans de FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2018.

GARO P., STEVENS D., et VERMEULEN P., 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAAER n° 16095.

GIRARDIN A., et QUENTIN D., 2013. Rapport d'information déposé par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale sur la réforme de la politique commune de la pêche. 79p.

GRENIER H., 2017. Étude bibliographique sur l'écologie du silure glane et son impact sur la faune piscicole en France. Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Montpellier (AAPPAM). Document technique, 17p.

HEGRON MACE L., LEGRAND V., KELLNER K., GRANGEREM L COCHARD K., VIGNEAU J., DAURES F., 2017. BESTCLIM, rapport final. 95p.

IFREMER, 2018. État de l'exploitation des ressources (métropolitaines) par la pêche française. Présentation mai 2018.

Italian Chamber of Commerce for France in Marseille. Projet Tourismed : Recommendation document. Practical guide and toolbox for the implementation of the fishing tourism model. Projet Tourismed, WP 4 – transferring. 28p.

LE BERRE N., 2019. Étude sur les risques professionnels à bord des navires pratiquant les métiers du casier et de la nasse. Rapport technique IMP-ENIM. 90p.

LESUEUR M., HÉNICHART L.M., BESSE T., BOUDE J.P., FOLLIARD G., MERRIEN V. & ROPARS C., 2010. Guide – Diversification des activités de pêche et de conchyliculture en Bretagne, cellule Étude et transfert du Pôle halieutique, Agrocampus Ouest. 104p.

Ministère de la transition écologique et solidaire, direction générales des infrastructures, des transports et de la mer. La plaisance en chiffres du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Office de l'Environnement Corse, 2013. PLAN DE RECONVERSION DE LA PECHE A LA LANGOUSTE 2011/201.

PELAPRAT C., PERE A. & P. LEJEUNE (2003) Programme de reconversion de la pêche langoustière corse. Rapport d'activité final. Contrat Office de l'Environnement de la Corse. Fr., 51 pp + annexes.

Rapport annuel de la France pour l'année 2019 concernant les efforts réalisés entre 2011 et 2017 pour obtenir un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche, dit « Rapport capacité ».

SARTORETTO S., BAUCOUR C., et PERGENT G., 2012. État biologique, caractéristiques biologiques – biocénoses. Habitats particuliers de l'infralittoral : herbier à *Posidonia oceanica*.

Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) (2018). The 2018 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF-18-07). Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2018, JRC112940, ISBN 978-92-79-79390-5, doi:10.2760/56158

TROUILLET B., BELLANGER-HUSI L., EL GHAZIRI A., LAMBERTS C., PLISSONNEAU E., ROLLO N. 2019. More than maps: Providing an alternative for fisheries and fishers in marine spatial planning. Ocean & Coastal Management, 173: 90-103.

9.2 Textes réglementaires

DIVISION 227 navires de pêche de longueur inférieure à 12 mètres, Édition du 28 AVRIL 1992, parue au J.O. le 16 MAI 1992, mise à jour du J.O du 22/06/2011. Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié.

10 ANNEXES

Annexe 1 : Liste des engins couverts par la définition « FEAMP 2021 - 2027 » de la PPC

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
BTF	Engins à appâts vivants	Arts dormants	oui
CTB	Chalut de fond pour crustacés	Chaluts	non
DHB	Dragues à main manœuvrées à partir du bateau	Dragues	non
DHS	Dragues à main manœuvrées à partir du rivage	Dragues	non
DR	Dragues (non spécifiées)	Dragues	non
DRB	Dragues remorquées par bateau	Dragues	non
DRH	Dragues à main	Dragues	non
DRH	Dragues à main	Dragues	non
FAG	Balais, Fagots	Pièges	oui
FAR	Pièges aériens	Pièges	oui
FCN	Eperviers	PAP	élargie
FDV	Apnée	Plongée	oui
FG	Autres engins retombants (non spécifiés)	Arts dormants	oui
FID	Pelle, fourche et assimilés (dont cuillère, fourchette, binette)	PAP	élargie
FIE	Couteau et assimilés (dont faux, faucillon à panier, ciseaux, serpette, triangle, détrompeur)	PAP	élargie
FIT	Autres outils à main (dont pompe, baleine, piolet, marteau, burin, coupe gazon, pointe et carrelot)	PAP	élargie
FIX	Pièges (non spécifiés)	Pièges	oui
FOO	Pêche à pied	PAP	élargie
FPN	Filets pièges fixes non couverts	Filets	oui
FPO	Nasses (casiers non spécifiés)	Pièges	oui
FSN	Filets à l'étalage (diablos)	Filets	oui
FWR	Barrages, parcs, bordigues, etc.	Pièges	oui
FYK	Verveux	Pièges	oui
GEN	Filets maillants et filets emmelants (non spécifiés)	Filets	oui
GES	Tamis	Chaluts	non
GN	Filets maillants (non spécifiés)	Filets	oui
GNC	Filets maillants encerclants	Filets	oui
GND	Filets maillants dérivants (filets dérivants)	Filets	oui
GNE	Filets flottants (maillants cales)	Filets	oui
GNF	Filets maillants fixes (sur perches)	Filets	oui
GNS	Filets maillants cales (ancres, filets maillants de fond à une nappe)	Filets	oui
GTN	Trémails et filets maillants combinés	Trémails	oui
GTR	Trémails	Trémails	oui
HAR	Harpons	Arts dormants	oui
HES	Haveneaux, epuisettes, Salabardes	PAP	élargie
HMD	Dragues mécanisées	Dragues	non

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
HMP	Pompes	PAP	élargie
HMS	Scoubidou	Dragues	non
HMX	Engins de recolte (non specifiques)	Inconnus	oui
HRK	RÃteau et assimile (dont gaffe, raballe, frelotte, main de fer et rÃteau a coiffe)	PAP	élargie
LA	Filets tournants sans coulisse (filet lamparo)	Filets	oui
LH	Lignes a main	Lignes	oui
LHJ	Jigs (ligne a main ou avec canne)	Lignes	oui
LHM	Lignes a main et lignes avec cannes (mecanisees)	Lignes	oui
LHP	Lignes a main et lignes avec cannes (manœuvrées a la main)	Lignes	oui
LL	Palangres (non specifiees)	Palangres	oui
LLD	Palangres derivantes	Palangres	oui
LLF	Palangres calees flottantes	Palangres	oui
LLS	Palangres calees (fixes)	Palangres	oui
LN	Filets soulevés (non specifiques)	Filets	oui
LNB	Filets soulevés manoeuvres du bateau	Filets	oui
LNP	Filets soulevés portatifs	Filets	oui
LNS	Filets soulevés fixes manoeuvres du rivage	Filets	oui
LSP	Lignes calees (avec ou sans canne)	Lignes	oui
LTF	Lignes trainantes de fond	Lignes	oui
LTL	Lignes de traine	Lignes	oui
LTP	Lignes de traine profondes	Lignes	oui
LTS	Lignes de traine de surface	Lignes	oui
LVD	Palangres verticales derivantes	Palangres	oui
LVS	Palangres verticales de fond	Palangres	oui
LX	Hamecons et lignes (non specifiques)	Lignes	oui
MIS	Divers engins de peche	Inconnus	oui
NK	Engins de peche inconnus ou non specifiques	Inconnus	oui
NO	Pas d'engin	Arts dormants	oui
OFG	Autres engins fixes et autres (autres arts dormants)	Arts dormants	oui
OT	Chaluts à panneaux (non specifiques)	Chaluts	non
OTB	Chaluts de fond à panneaux	Chaluts	non
OTG	Autres engins remorques (autres arts trainants)	Arts trainants	non
OTM	Chaluts pelagiques a panneaux	Chaluts	non
OTT	Chaluts jumeaux à panneaux	Chaluts	non
PRE	Charter de pêche récréative (lignes et palangres)	Loisir	non
PS	Filets tournants avec coulisse (sennes coulissantes)	Sennes	non
PS1	Sennes (a poche) manœuvrées par un bateau	Sennes	non
PS2	Sennes (a poche) manœuvrées par deux bateaux	Sennes	non
PT	Chaluts boeufs (non specifiques)	Chaluts	non
PTB	Chaluts boeufs de fond	Chaluts	non
PTM	Chaluts boeufs pelagiques	Chaluts	non

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
PTT	Chaluts jumeaux bÂ½ufs de fond	Chaluts	non
RG	Engins de pêche récréative	Loisir	non
SB	Sennes de plage	Sennes	non
SDN	Sennes danoises (mouillées)	Sennes	non
SDV	Plongee sous-marine	Plongee	oui
SPR	Sennes manœuvrées par deux bateaux	Sennes	non
SSC	Sennes ecossaises (volantes)	Sennes	non
SV	Sennes halees a bord	Sennes	non
SX	Sennes (non specifiees)	Sennes	non
TB	Chaluts de fond (non specifie)	Chaluts	non
TBB	Chaluts a perche	Chaluts	non
TBN	Chaluts a langoustines	Chaluts	non
TBS	Chaluts a crevettes (fond)	Chaluts	non
TM	Chaluts pelagiques (non specifiques)	Chaluts	non
TMB	Gangui	Chaluts	non
TMS	Chaluts à crevettes (mi-profondeur)	Chaluts	non
TX	Autres chaluts (non specifiques)	Chaluts	non

Annexe 2 : Synthèse des problématiques énoncées lors des ateliers de travail et des entretiens menés en régions

1. Région Hauts de France

1.1. Problématiques d'ordre économique

i. Une faible valorisation des captures

En région Hauts-de-France, les pêcheurs « valorisent très peu leurs produits : il n'y a pas de traitement particulier des prises à la débarque et la petite taille des navires de la PPC permet difficilement de les équiper pour la conservation des prises à bord ». Cette faible valorisation se vérifie aussi pour des espèces dites nobles et présentant des prix de vente plutôt élevés à l'échelle nationale, comme la sole dont les débarquements étaient prépondérants jusqu'en 2018. Cette espèce était vendue sous les criées de Dunkerque et de Boulogne à respectivement 10,42€/Kg et 11,09 €/Kg, en 2018, soit à des prix nettement inférieurs aux autres criées de métropole¹⁰⁶.

Par manque de valorisation des captures, les prix moyens sont plutôt faibles. Des démarches de valorisation collective (type marque collective) ont été entreprises par le passé, mais sans succès et sans aboutir. La filière est trop cloisonnée, les pêcheurs, les mareyeurs et les transformateurs ne travaillent pas assez ensemble pour amener de la valeur ajoutée aux produits débarqués ». Pour relever la filière, il est nécessaire de tirer vers le haut donc de relever les prix, et non le volume. Cela passe par l'amélioration des conditions de conservation à bord et la valorisation des captures dès le débarquement (éviscération, étêtage, ikejime), pour garantir la fraîcheur et la qualité des produits mis en vente.

ii. Une obligation croissante du chef d'entreprise de pêche

Le modèle du patron-pêcheur embarqué « va devenir obsolète. Les contraintes réglementaires, les obligations administratives, le modèle de rentabilité économique ne permettent plus de se passer d'un cadre de gestion de l'entreprise ». Il est de plus en plus difficile pour un chef d'entreprise de PPC, d'autant plus lorsqu'il est seul à bord et seul dans l'entreprise, de faire face à l'accumulation des obligations déclaratives, réglementaires, sanitaires, sociales, de se tenir à jour de leurs évolutions tout en menant son activité principale qu'est la pêche.

iii. Une faible visibilité sur les possibilités d'évolution pour les entreprises

Les espèces traditionnellement débarquées par la PPC en région Hauts-de-France connaissent des régressions très importantes : la sole est en forte diminution, les possibilités de capture du bar sont très restreintes et les raies sont limitées par les TACs globaux sur les raies. Pour les espèces sous quotas, ceux-ci sont définis pour un an et pour les stocks dits régionaux (sans gestion européenne), il n'y pas ou très peu d'évaluations. Or, dans le cas de la raréfaction de la sole et du bar, les fileyeurs à sole ont reporté leur activité sur les casiers à bulot ou à homard. « Ces espèces nécessitent d'être mieux connues pour que l'effort de pêche nouvellement développé soit correctement encadré ». En région Hauts-de-France comme dans les autres régions, le vieillissement des navires inquiète. Mais « les contraintes réglementaires et administratives fortes brident les possibilités de modernisation des navires. »

❗ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique du vieillissement des flottilles n'est pas spécifique à la PPC. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

Le renouvellement des navires n'est pertinent que s'il s'accompagne du renouvellement des marins, et uniquement s'il est cohérent avec la disponibilité des ressources. Cela nécessite « une projection en terme de dynamique des stocks, incluant l'évolution de la pression de pêche et de la répartition des

¹⁰⁶ FranceAgriMer, 2019. Données et bilans de FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2018.

espèces dus aux effets du changement climatique ». Le renouvellement des marins est nécessaire et doit passer par une communication positive sur l'ensemble du secteur, des rémunérations et des perspectives qu'offre la pêche.

En région Hauts-de-France, le pescatourisme « n'est pas approprié et ne constitue pas une voie de diversification des entreprises de pêche ». Celles-ci ne peuvent diversifier leur activité que vers d'autres métiers de la pêche. Pour cela aussi, il faut « des connaissances accrues sur les stocks nouvellement ou plus intensément ciblés, y compris sur les voies de commercialisation et de transformation ».

iv. Un nécessaire développement des compétences

La formation tout au long de la vie des marins est importante mais très souvent, le format « retour sur les bancs de l'école » rebute les professionnels. Pour autant, la situation de la PPC dans les Hauts-de-France montre « qu'il est nécessaire que les pêcheurs apprennent à faire évoluer leur entreprise en fonction des outils qui sont à leur disposition », qu'ils soient financiers ou réglementaires. En effet, la transmission du savoir se fait « souvent dans le cadre familial, qui ne favorise pas l'évolution des pratiques ou des mentalités ».

L'augmentation de la valeur ajoutée des produits à la première vente passe aussi par de la formation pratique aux techniques de conservation à bord et de première transformation.

1.2. Problématiques d'ordre environnemental

Les captures accidentelles « ne sont pas problématiques dans les Hauts-de-France », pour autant les navires sont concernés par la réglementation nationale qui doit être mise en place, notamment sur les fileyeurs.

La raréfaction de certaines ressources comme la sole est « certainement multifactorielle » mais il est important d'en comprendre les mécanismes pour mieux y répondre : « pression de la pêche, évolution constante des populations de phoques qui exercent potentiellement une pression croissante sur les juvéniles de sole, impact de la pêche électrique, dégradation du milieu côtier, etc. » Quoi qu'il en soit, le manque de connaissance sur les stocks régionaux et sur leur exploitation ne permet pas d'avoir une bonne visibilité sur les activités de PPC.

De même, les « déplacements des aires de répartition des espèces halieutiques devraient être envisagés », dans un contexte de changement climatique global.

1.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Des enjeux importants qui dépassent les pêcheurs de la PPC

Dans les Hauts-de-France, la filière pêche « est très cloisonnée, il n'y a pas de connexion entre les pêcheurs (la production) et la commercialisation – transformation ». Pourtant, il existe une réelle complémentarité entre les différentes flottilles et les différents maillons de la filière, qu'il est important de conserver. Cette complémentarité assure une diversité des apports, des équipements et des voies de commercialisation nécessaires au maintien d'une capacité de résilience de la pêche.

Les structures professionnelles existent et sont actives mais la mobilisation des pêcheurs reste très difficile. Il y a un réel besoin de « fédérer les pêcheurs de la PPC autour de projets collectifs ».

La PPC s'exerce dans un espace extrêmement contraint par l'ensemble des réglementations liées à la proximité des frontières maritimes du Royaume-Uni et de la Belgique, et aux multiples activités qui s'y déroulent : transport maritime dans le rail du Pas-de-Calais, activité de pêche des navires britanniques, néerlandais et belges, développement de projets d'EMR, câbles sous-marins, etc. La « menace du report dans la bande côtière française de l'activité de navires plus gros, français ou étrangers, en conséquence à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne » plane sur les navires de PPC. La PPC est représentée par les instances de la pêche professionnelle au sein des multiples instances qui traitent de tous ces sujets mais les pêcheurs concernés ne se mobilisent pas eux-mêmes.

1.4. Problématiques liées à la sécurité et l'ergonomie à bord des navires

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la sécurité et de l'ergonomie à bord n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

2. Région Normandie

2.1. Problématiques d'ordre économique

i. Dissémination de l'activité sur un très long littoral

L'activité des navires de la PPC est très diffuse sur le territoire Normand. Le littoral est très long et ne dispose pour autant que de 6 halles à marée. « Cette dissémination sur le territoire est essentielle car cela participe au bon maillage de celui-ci, mais cela ne permet pas d'effet de masse : lorsque les navires sont dispersés, il est très difficile pour eux d'avoir accès aux équipements nécessaires au développement de leur activité ». Les investissements sont souvent concentrés sur des ports regroupant le plus de navires. « L'innovation et l'émergence de projet ne sont pas non plus favorisées lorsque les entreprises de pêche sont isolées ». Il est donc nécessaire de travailler sur des équipements collectifs pour obtenir des effets de seuil et encourager les investissements dans les ports qui en ont besoin.

ii. Un changement des attentes des consommateurs

Beaucoup de démarches de valorisation des produits de la pêche, y compris de la PPC, ont été menées sur le territoire. « De bons retours ont été observés, notamment sur le homard. D'une manière générale, un travail conséquent¹⁰⁷ est déjà engagé sur la valorisation des captures pour augmenter leur valeur ajoutée, mais il faut changer l'angle de réflexion sur ces démarches pour intégrer l'évolution des consommateurs. Il ne s'agit plus pour la pêche de nourrir les populations, mais de comprendre la demande sociétale ». La consommation des produits de la mer chute, du fait de l'évolution des modes de vie, il est alors nécessaire d'augmenter la valeur ajoutée de ces produits pour maintenir une économie durable. Il faut donc travailler sur l'ensemble de la filière, y compris sur la structuration de la production.

iii. Des outils et des entreprises à renforcer

L'attractivité du métier de marin-pêcheur est importante, car « il y a un problème de renouvellement des équipages ». Cependant, la PPC permet une vraie qualité de vie, recherchée par les jeunes pêcheurs qui s'installent ou qui s'insèrent dans cette profession : horaires compatibles avec une vie de famille et sociale, revenus confortables, lien entre l'activité professionnelle et le territoire, compatible avec un besoin de trouver du sens à son activité professionnelle... « Ceci s'est ressenti sur les nouvelles installations qui se sont faites en majorité sur le segment de PPC ». Cette attractivité passe par l'amélioration des conditions de travail et de vie à bord, par la prise en compte du volet social des emplois à la pêche et en permettant aux équipages de faire évoluer leurs compétences tout au long de leur vie de marin. « Ceci ne sera possible que si l'installation à la pêche est accompagnée et si les patrons-pêcheurs deviennent de vrais chefs d'entreprise dès leur entrée dans le secteur ».

2.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Des activités et un milieu peu connus

La PPC est un segment inféodé à la bande côtière, et le chiffre d'affaires des navires repose souvent sur une ou deux espèces. Ceci est particulièrement vrai pour la région Normande, très marquée par les

¹⁰⁷ En région Normandie, les pêcheries de homard du Cotentin et du bulot de la Baie de Granville ont été certifiées MSC (respectivement en 2011 et 2017). Une IGP a également été obtenue en 2019 sur le bulot de la Baie de Granville. D'autres démarches de marque collective ou de valorisation sont portées par la filière, en s'appuyant sur Normandie Fraîcheur Mer.

débarquements du bulot. La présence et l'état des populations d'espèces ciblées par la PPC dépendent de la qualité du milieu côtier, « très impacté par les activités terrestres et par l'ensemble des usages en mer ».

En parallèle, la PPC est aussi dépendante de « l'évolution et de la nature des autres activités qui se déroulent dans ce même espace : extractions de granulats marins, EMR, pêche plaisance et autres métiers de pêche professionnelle ». Les interactions entre la PPC et les autres activités sont très difficiles à évaluer, par manque de données sur ce segment. Non seulement les données la concernant sont partielles (peu de vente sous criée) et peu accessibles, mais leur traitement nécessite beaucoup de temps de travail.

De par ce manque de connaissances sur ce segment, « il n'est pas possible pour la PPC d'être réactive aux impacts engendrés sur ses activités par des changements intervenant dans la bande côtière, qu'ils soient d'ordre naturel ou non ». De même, l'évaluation de l'état des stocks et de leur exploitation des espèces côtières ciblées par la PPC reste très partielle. Afin de donner de la visibilité aux entreprises de la PPC, de leur permettre d'être prospectives dans leur stratégie d'exploitation et de défendre leurs intérêts au sein de la bande côtière, il est nécessaire d'accompagner la mise en place d'un observatoire socio-économique et halieutique des activités de PPC¹⁰⁸.

2.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Une activité peu audible et peu reconnue

Les navires de la PPC sont « sans doute les navires les plus rentables, car de par la nature de leurs activités, leurs charges sont réduites et leurs captures bien valorisées. Les productions individuelles sont faibles mais pour certaines espèces et sommées à l'échelle de la flottille PPC, elles représentent une partie importante des débarquements totaux de la région ». Pour autant, ils sont « invisibles et inaudibles » car ces navires sont dispersés et très souvent ne s'appuient pas sur les services des structures professionnelles auxquelles ils sont rattachés, qui les connaissent alors peu. Il est important de leur « redonner une voix » et cela passe par la mise en avant de leurs performances économiques.

La pêche est la seule activité de la bande côtière non sédentaire, ses spécificités sont ainsi « difficilement prises en compte dans les différentes démarches de planification de l'espace maritime. Elle est l'activité ancestrale en mer et c'est pourtant celle à qui l'on impose de s'adapter face au développement des activités nouvelles (EMR, AMP, pêche récréative, etc.) ». Si la PPC est une activité importante et s'il est souhaitable qu'elle continue d'exister, alors « il faut lui faire de la place ».

Selon les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, « les impacts potentiels sur les activités de pêche représentent des risques pour les navires normands : pertes de zones pour les navires hauturiers, report sur des zones de pêche dans la bande côtière et augmentation de la pression sur cette zone ». Il est donc important de prévoir « un accompagnement, sous de multiples formes », de l'ensemble des segments de flotte concernés directement ou indirectement.

2.4. Sécurité et ergonomie à bord

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la sécurité et de l'ergonomie à bord n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

3. Région Bretagne

3.1. Problématiques d'ordre économique

¹⁰⁸ Le programme VALPENA, pour « éVALuation des Pratiques de Pêches au regard des Nouvelles Activités », initié dans la région Pays-de-la-Loire en 2010, est maintenant porté au sein d'un GIS et mis en place dans plusieurs régions littorales, dont la Normandie. Ce programme traite particulièrement de la spatialisation des activités de pêche.

i. Des équipements portuaires peu adaptés

Les produits issus de la PPC sont dans la plupart des cas vendus hors halles à marée, pour plusieurs raisons :

- les navires de PPC bretons sont répartis sur un littoral très long, dans de petits ports non équipés et éloignés des infrastructures existantes ;
- les débarquements des navires de PPC représentent de faibles volumes et ont souvent une saisonnalité très marquée ;
- les halles à marée « n'offrent pas les services et équipements que la PPC attend » (bassins pour conservation du poisson vivant par exemple).

Ainsi, les entreprises de la PPC « ne trouvent pas d'avantage à vendre leurs captures sous criée, et préfèrent des voies de commercialisation via le mareyage ou la vente directe. Or, la demande de renforcer la traçabilité des produits est croissante, d'un point de vue réglementaire et sociétal. Si la réglementation devenait plus contraignante, les entreprises de PPC se retrouveraient en difficulté pour l'appliquer ». Des réflexions doivent être menées sur la prise en compte des besoins spécifiques des navires de la PPC en termes de mise en vente et de valorisation de leurs produits, notamment dès les premières phases d'études de réaménagement des infrastructures existantes. L'obligation de pesée, qui s'applique à l'ensemble des navires y compris ceux de la PPC, peut cependant être plus contraignante pour des derniers. Les points de débarquement devraient être équipés pour leur permettre de répondre plus facilement à leurs obligations. « Les taxes permettant de mettre en place ces services spécifiques devront être adaptées ». La vente en directe ou de gré à gré, sans les empêcher, doivent être « structurées pour garantir le respect des réglementations qui s'y appliquent (sanitaires par exemple) et renforcer la traçabilité des produits ».

ii. Une qualité des produits et une valorisation importantes mais qui restent à améliorer

Les faibles volumes débarqués individuellement par les navires de la PPC doivent les encourager à rechercher des prix de vente plus forts. Cela passe par l'amélioration de la qualité des produits, à chaque maillon de la chaîne de mise en vente, et par leur valorisation sur les marchés.

L'amélioration des produits doit s'envisager dès la capture à bord, en encourageant les bonnes pratiques et l'équipement en matériel de stockage à et de conservation des prises. Les pêcheurs « ne sont pas toujours formés aux bons gestes et aux nouvelles techniques de traitement des captures » (ikejime par exemple).

Certaines espèces représentant une grande part des débarquements issus de la PPC « ne sont pas valorisées en local et ne bénéficient ainsi pas de prix moyens très élevés ». C'est le cas de l'araignée par exemple, dont les forts volumes sont vendus principalement en Espagne, à prix peu attractifs. Le marché français n'est pas très porteur pour cette espèce car les consommateurs ont modifié leurs habitudes de consommation et demandent des produits faciles et rapides à préparer. Il est alors nécessaire de travailler à la fois sur la valorisation des produits sur les marchés locaux ou régionaux, et d'innover sur les procédés de transformation pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs. Des réflexions sur des démarches de labellisation ont déjà été menées ou sont en cours, et doivent être encouragées.

iii. Une diversification difficile à mener dans les faits

Les entreprises de la PPC, de par leur petite taille et leur forte dépendance à la bande côtière, doivent sécuriser leur activité en développant des stratégies de diversification. Ces démarches peuvent s'inscrire dans les limites de leur activité principale, la pêche (diversification vers d'autres métiers) ou en-dehors : pécaturisme, guide de pêche, services environnementaux type veille ou prise de mesures, etc. Cependant, les contraintes administratives et réglementaires liées à la pratique de ces

activités annexes sont « si fortes que dans la pratique, très peu de navires de la PPC ont pu les mettre en œuvre ».

Pourtant, cette diversification est nécessaire pour assurer une stabilité de l'activité des navires de la PPC. D'autres voies de diversification sont à étudier, sur le modèle des démarches rencontrées en agriculture, type chambres et tables d'hôtes, dégustations etc.

iv. Des équipages et des flottilles difficiles à renouveler

Le manque d'attractivité du métier, conjugué à de nombreux départs à la retraite de marins, place les entreprises de pêche « face à de véritables difficultés à recruter ». Les entreprises de la PPC, dont les rythmes de travail et la proximité des zones de pêche peuvent constituer des atouts intéressants pour les matelots, rencontrent également des problèmes de recrutement.

Au-delà d'une communication nécessaire à mener auprès des potentiels futurs marins-pêcheurs, l'accompagnement des nouveaux entrants dans la profession est essentiel. Plusieurs outils pourraient être développés, comme des livrets d'accueil à destination des armateurs et patrons-pêcheurs, ou des transmissions de type compagnonnage. Ceci serait particulièrement intéressant dans le cadre d'un départ à la retraite s'accompagnant de la transmission de l'entreprise. Cette problématique est particulièrement vraie pour la PPC, dont « la taille des navires et la très faible disponibilité des chefs d'entreprise complexifie l'accueil d'apprentis à bord ». En Bretagne, les actions de deux associations œuvrant pour l'emploi maritime sont à noter :

- L'association Cap Avenir, basée à Pordic, a été créée pour apporter une réponse aux armateurs qui ont des difficultés de recrutement, accompagner les salariés du secteur dans leur évolution de carrière, et trouver des solutions pour les personnes à la recherche d'un emploi.
- L'association La Touline, située à Brest mais dont l'action est nationale, a pour vocation d'aider au choix des parcours professionnels et d'accompagner toute personne souhaitant s'orienter vers l'emploi maritime.

L'attractivité des métiers de la pêche n'est pas encouragée par l'âge avancé des navires. Les jeunes entrant en vie active recherchent « une qualité de conditions de travail, à la fois dans le rythme, le salaire et les outils. La modernisation des outils de production a été encouragée dans les fonds précédents mais les navires continuent de vieillir et les adaptations ont leurs limites et se heurtent parfois à la réglementation (relative à la stabilité notamment) ». Parallèlement, les prix élevés de construction sont un frein important aux projets de navires neufs.

i Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique du vieillissement des flottilles n'est pas spécifique à la PPC. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

v. Des formations nécessaires mais à adapter

i Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la formation des marins n'est pas réservée à la région Bretagne en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

vi. Un suivi incomplet des ressources halieutiques exploitées par la PPC

i Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de l'insuffisance des suivis des ressources exploitées par la PPC n'est pas réservée à une région en particulier. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

3.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Un mille-feuille de régimes de protection du milieu marin

En Bretagne, les eaux territoriales font l'objet de nombreux classement de zones en aires marines protégées (AMP). Le parc naturel marin d'Iroise a été le premier à voir le jour en France, au terme de nombreuses années de discussion avec les parties prenantes, dont les pêcheurs professionnels. Ceux-ci « se sont très tôt fortement impliqués dans la définition et la gestion de ces AMP, en siégeant dans les instances de gestion, ou en portant l'animation de certains sites et les analyses de risque pêche ».

Selon les objectifs de ces AMP et le degré de protection recherché, les incidences pour les activités de pêche peuvent être plus ou moins importantes et aller jusqu'à la définition de mesures réglementaires (restriction de zones, d'utilisation d'engins, etc.). « La juxtaposition et la superposition de différents régimes de protection, les délais de réalisation des différentes étapes des plans de gestion des AMP, la complexité et la technicité des méthodes employées ne facilitent pas la compréhension et donc l'adhésion des professionnels », notamment ceux de la PPC très inféodés à la bande côtière. Le classement de tout ou partie de leurs zones de pêche en AMP est en général connu des pêcheurs, mais « les délais de réalisation des plans de gestion très longs font planer une incertitude sur les possibilités futures d'exploitation de ces zones ».

ii. Des déchets marins difficiles à gérer

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la gestion des déchets, depuis le ramassage en mer jusqu'au recyclage, en passant par la collecte sur les ports, n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

3.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Des démarches de planification spatiale conséquentes dans la bande côtière

Les activités de PPC se déroulent au sein de la bande côtière, espace très convoité pour ses ressources et sa proximité aux ports, par de nombreuses activités économiques et de loisir. Cette forte occupation de la zone côtière engendre « de véritables conflits pour l'espace, mais aussi pour la ressource puisque les prélèvements des pêcheurs plaisanciers se font sur des espèces communes avec la pêche professionnelle, sans bénéficier d'une évaluation systématique ». Les différences de réglementation et de mesures de gestion entre les deux activités ne sont pas bien comprises ni acceptées, de part et d'autres.

L'ensemble de ces activités, y compris la PPC, étant inféodées à la bande côtière, les possibilités de report sont très minces et les tensions exacerbées. Face aux enjeux économiques et politiques que représente la pêche récréative, il est parfois difficile pour la PPC de faire entendre ses spécificités et ses besoins.

Dans ce cadre, les démarches de planification spatiales mises en œuvre dans les eaux territoriales sont « lourdes pour les structures professionnelles bretonnes, qui ont souhaité s'y investir en fournissant des données et des études d'expertise, et en portant des projets d'analyse de risque pêche ou d'animation de sites Natura 2000 par exemple ». Pourtant, cette implication est « essentielle pour garantir l'accès aux zones de pêche des professionnels ».

4. Région Pays de la Loire

4.1. Problématiques d'ordre économique

i. Des performances de la PPC peu visibles

La polyvalence des navires de PPC associée aux apports des autres segments de pêche garantit une diversité des produits proposés à la vente, et donc aux consommateurs. Cette complémentarité forte est à conserver. Il est difficile de mettre en lumière l'importance de la PPC dans l'activité de pêche régionale, car leur production est disséminée sur beaucoup de petits navires et de petits ports. Cependant, « il faut faire attention à l'échelle d'observation de ces performances de capture ou économiques : les navires de PPC présentent souvent un prévisionnel d'exploitation viable et pertinent à leur échelle, mais quel est l'effort combiné de l'ensemble de ces navires ? Quel est leur impact sur les marchés, et sur les ressources ? » Ces éléments sont particulièrement difficiles à caractériser.

ii. Une valorisation des captures intéressante mais qui reste à améliorer

Les techniques de traitement des captures, dans le but de les valoriser, « ont évolué et font face à la demande des consommateurs ». Il serait intéressant d'encourager la formation à ses techniques nouvelles (ikejime par exemple).

Pour les espèces de poissons et de céphalopodes, la grande majorité des débarquements sont vendus sous criée, « pour des raisons de praticité ». Néanmoins, la vente directe se pratique beaucoup sur le crustacé. L'évolution récente des phénomènes de parasitisme sur les poissons « entraîne la diminution du prix de vente sur les espèces concernées ». Le sujet est délicat à traiter car il peut avoir « un impact fort sur la confiance du consommateur dans les produits de la mer » et les solutions à ce type de problème ne sont pas dans les mains des professionnels. Des projets communs à plusieurs OP ont été menés sur le sujet.

Si les phénomènes de parasitisme¹⁰⁹ sur le poisson ne peuvent être endigués pour l'instant, du fait des causes externes sur lesquelles les professionnels n'ont pas la main, il peut être intéressant de travailler sur « la sensibilisation des professionnels à ces phénomènes et aux bonnes pratiques à observer en termes de traitement des captures concernées ».

iii. Un manque d'organisation et d'anticipation des ventes

Le développement de la vente à distance par Internet « a modifié les habitudes d'achat et permet difficilement de valoriser le produit auprès de l'acheteur, puisque par définition, il ne le voit pas. Le manque et la variabilité des informations délivrées à l'acheteur sur le produit amène à une disparité de l'appréciation de la qualité des produits débarqués ». À cela s'ajoute le manque de visibilité des criées et des acheteurs sur les apports prévus par les petits navires côtiers. Les débarquements individuels des navires de PPC ne sont pas forcément très importants mais ajoutés les uns aux autres, les volumes proposés à la vente peuvent devenir conséquents. « Leur prise en charge et leur mise en vente nécessitent aussi de la logistique que les criées doivent prévoir. La mise en place d'un système d'annonce des apports permettrait une meilleure organisation de leur mise en vente et une meilleure valorisation des produits issus de la PPC ». La formation ou le recrutement d'agréés au sein des criées apporterait de l'harmonisation quant à la qualification des produits, assurant une certaine sécurité des achats auprès des acheteurs à distance et de fait, conduirait à la formation de valeur ajoutée.

iv. Des outils de production vieillissants et peu attractifs

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique du vieillissement des flottilles n'est pas spécifique à la PPC. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

¹⁰⁹ Le parasitisme des poissons sauvages dans les eaux tempérées et froides de l'hémisphère Nord est principalement dû à la famille des Anisakidae. Ces parasites, dont les poissons font partie du cycle de vie, présente un danger pour la santé du consommateur, et se retrouvent notamment dans la lotte, le maquereau et le merlu. La réglementation européenne a défini un cadre législatif visant à la maîtrise, par les professionnels de la filière pêche, du risque lié à la présence d'Anisakis.

4.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Des difficultés pour équiper les petits navires

La sélectivité des captures, qu'elle concerne les captures désirées ou accidentelles, « doit être recherchée et encouragée ». Les navires de PPC doivent être accompagnés pour s'équiper d'outils permettant d'augmenter la sélectivité de leur activité, et de diminuer son impact sur les habitats ou sur les espèces. L'équipement des navires de PPC de ces outils « devrait être une action collective, ce qui faciliterait la communication autour de leur objectif et de leur efficacité assurant ainsi un équipement suffisant à l'échelle de la flottille ».

ii. Forte dépendance à la qualité du milieu côtier

Les milieux côtier et estuarien sont des milieux sensibles, soumis au lien terre-mer. De la qualité de ces eaux dépendent les activités de pêche côtières. Une réflexion doit être menée sur « la capacité des entreprises de PPC à se protéger des aléas environnementaux et des impacts des activités terrestres sur les milieux et les espèces qu'ils exploitent. Pour cela, il est primordial d'acquérir de la connaissance sur les stocks, en particulier les stocks dits régionaux, ne bénéficiant pas d'un suivi systématique car non soumis à TAC et Quotas ». L'acquisition de données sur les milieux est, de la même manière, à encourager. Dans le contexte du « désengagement de l'Ifremer dans ce domaine, les structures professionnelles ont mis en œuvre des programmes d'acquisition de connaissance », mais la caution scientifique reste indispensable pour valider ces études auprès des autres parties prenantes.

4.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Connaissance et reconnaissance des problématiques de la PPC insuffisantes

Ce « désengagement »¹¹⁰ de l'Ifremer paraît « paradoxal, car dans le même temps les responsabilités et les sollicitations des structures professionnelles par l'administration et la société civile ne cessent de croître. Le partage de la bande côtière entre de multiples usages (AMP, pêche récréative, extraction de granulats marins, EMR, etc.) s'intensifie et la représentation des navires de PPC dans les instances de gouvernance passe très souvent par les structures professionnelles ». Le renforcement de leurs équipes, la montée en compétence et la mobilisation des professionnels concernés ne se feront donc qu'en soutenant les structures professionnelles.

En parallèle, la PPC ne peut être représentative que si elle est connue. « Pour rendre audible leurs revendications, pour assurer l'attractivité des métiers et pour être réactif aux attaques médiatiques dont la pêche souffre, les structures doivent pouvoir développer une stratégie de communication efficace et mobilisable en temps de crise ».

Enfin, les conditions et les conséquences encore inconnues à ce jour de la sortie de l'Union Européenne du Royaume-Uni « inquiètent les professionnels y compris les entreprises de PPC. En effet, des répercussions sur la bande côtière sont à craindre, en termes de risque de report de l'activité de navires hauturiers et de pertes de zones de pêche ». Il est nécessaire « d'accompagner les acteurs qui pourraient subir les conséquences du Brexit », ce qui devrait passer par un appui aux structures professionnelles dans ce rôle.

4.4. Sécurité et ergonomie à bord

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la sécurité et de l'ergonomie à bord n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des

¹¹⁰ Les tensions budgétaires subies ces dernières années par l'Ifremer ont conduit à la diminution de l'accompagnement financier de l'institut concernant certaines campagnes d'évaluation des stocks et des réseaux de surveillance du milieu marin. Ainsi, la mesure 28 du FEAMP a largement été mobilisée pour permettre de faire perdurer les campagnes à la mer (sous forme de partenariat avec les professionnels, dont la participation a pu être prise en charge par France Filière Pêche), et les programmes de surveillance du milieu marin (REMI et REPHY) ont été externalisés (pour les parties de prélèvements et d'analyse) à partir du 1er janvier 2018.

régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

5. Région Nouvelle-Aquitaine

5.1. Problématiques d'ordre économique

i. Des obligations liées à la vente directe à respecter

Les apports de la flottille de PPC sont faibles. Pour être rentables, les navires concernés doivent donc valoriser leurs produits, c'est-à-dire obtenir de bons prix de vente. Dans la région Nouvelle-Aquitaine, la vente en directe s'est beaucoup développée, autour du bassin d'Arcachon ou à la Cotinière par exemple. « Cette voie de commercialisation est complémentaire de la vente sous halle à marée mais ne doit pas soustraire les pêcheurs aux réglementations existantes, en termes de traçabilité, de déclaration, de normes sanitaires, etc. Il est pourtant difficile pour un chef d'entreprise de PPC d'être à jour de toutes les obligations réglementaires liées à son activité de pêche d'une part, et aux activités de vente en direct d'autres part ».

ii. Une valorisation des captures à améliorer

En Nouvelle-Aquitaine, les prix moyens de vente sous halle à marée sont élevés, malgré de faibles volumes parfois (comme c'est le cas à Royan). Les espèces ciblées par les navires de PPC sont dites nobles, la grande polyvalence des navires assure des apports variés et la proximité du plateau continental permet, en sortant à la journée, de débarquer des espèces non côtières très fraîches. « Globalement, les pêcheurs sont attentifs à la qualité de leurs produits mais il y a encore des efforts à faire, notamment sur le conditionnement à bord des captures ou sur les nouvelles méthodes de conservation (ikejime par exemple) ».

Le parasitisme sur les poissons d'intérêt halieutique (anisakis, pou du poisson) « est une inquiétude grandissante au sein de la profession. Ces phénomènes entraînent une forte dévalorisation des produits, nécessitent des traitements des captures très poussés et pourraient faire fuir les consommateurs ».

iii. Des obligations croissantes du chef d'entreprise de pêche

Les pêcheurs, notamment ceux de la PPC, « subissent les réglementations sans toujours en comprendre les fondements ». Le contenu des formations initiales ne comprend que très peu de théorie de la gestion des stocks, de leur évaluation ni des outils de gestion. En résulte parfois « une difficulté à accepter des nouvelles réglementations ou à les appliquer », les rendant inefficaces.

Aujourd'hui, le modèle du patron-pêcheur-armateur embarqué sur son navire ne tient plus devant « l'accumulation, la complexité et la vitesse d'évolution des réglementations liées à son activité de pêche et à ses obligations d'entrepreneur ». Or les formations initiales les plus courtes ne traitent pas de ces aspects-là, et une actualisation des connaissances des chefs d'entreprise est dans tous les cas nécessaire.

Enfin, il apparaît nécessaire de former les acteurs de la vente directe (très souvent le conjoint ou un proche, voire le pêcheur lui-même) aux obligations inhérentes à ce mode de commercialisation, en termes sanitaires, réglementaires ou administratifs.

5.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Une forte pression sociétale

« La pression écologiste du grand public et donc du consommateur s'exerce sur les activités et sur les produits de la PPC. Ainsi, il y aura très vite de la cohérence à trouver entre la demande sociétale, l'image d'une activité durable que la pêche doit véhiculer et les pratiques. Les navires de pêche sont uniquement vus comme des prédateurs, comme ceux qui abîment. Il faut permettre le changement de point de vue sur les pêcheurs, sur leurs activités, et replacer la pêche comme une activité durable et respectable

dans l'imaginaire collectif ». En Nouvelle-Aquitaine, les captures accidentelles de dauphins et les échouages massifs sont très médiatisés. Des études sont en cours au sein de plusieurs OP sur le sujet.

ii. Des déchets marins difficiles à gérer

i Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la gestion des déchets, depuis le ramassage en mer jusqu'au recyclage, en passant par la collecte sur les ports, n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

iii. Forte dépendance de la PPC à la qualité du milieu côtier

Les pêcheurs de PPC sont dépendants de la qualité de l'eau et du milieu de la bande côtière. Ce qui est vrai près des côtes l'est encore plus en estuaire ou dans le bassin d'Arcachon, car les possibilités de report des activités en cas de mauvaise qualité du milieu sont très faibles : catégories de navigation ne permettant pas de s'éloigner, conflits de cohabitation avec d'autres métiers de pêche professionnelle, conflits avec d'autres usages en mer, etc. Pourtant, « l'identification des sources de pollution ou de détérioration de la qualité du milieu marin est très difficile, et le dialogue avec les acteurs à terre n'est pas simple ». Sur la côte sud de la Nouvelle-Aquitaine, « le phénomène du « liga »¹¹¹, agrégation de végétaux et de matière inerte dans la bande des 3 milles nautiques, inquiète fortement les pêcheurs de PPC ».

En estuaire, « l'introduction du silure est une réelle menace pour les activités de PPC, car il prédate les alevins des poissons amphihalins et n'a lui-même aucun prédateur connu dans les cours d'eau de cette région »¹¹². Enfin, le changement climatique global « serait à prendre en compte car les évolutions sont très rapides et les saisonnalités des espèces côtières que les pêcheurs connaissent subissent déjà de fortes variations ». Il est nécessaire de mener des études prospectives, en termes de déplacement des aires de répartition des espèces vers le Nord. En Nouvelle-Aquitaine, la géographie du Golfe de Gascogne limite la remontée de nouvelles espèces.

5.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Peu de reconnaissance des activités de la PPC auprès des acteurs terrestres

Et pourtant, si dépendants de la qualité du milieu soient-ils, les pêcheurs de la PPC « n'ont que très peu de levier d'action sur ces thématiques ». Il est alors important d'encourager les études portant sur la qualité du milieu et ses incidences sur les espèces d'intérêt halieutique, incluant les pêcheurs professionnels. « Lorsque le problème est admis, il est important qu'il y ait indemnisation (sous quelle que forme que ce soit) et communication ».

Les structures professionnelles existantes sont représentatives des navires de la PPC, car une grande part des espèces ciblées par cette flottille sont sous-quotas, donc les navires sont adhérents aux OP en plus d'être représentées par le CRPMEM. Pour autant, les pêcheurs en eux-mêmes sont difficiles à mobiliser, par manque de temps mais aussi par dépit devant la complexité administrative.

¹¹¹ Liga : agrégats gélatineux, enrichis en matière organique et en microorganismes, formant un écosystème qui peut s'étendre sur plusieurs kilomètres. Les origines de l'apparition de ces agrégats, de manière récurrente et abondante au cours de la dernière décennie dans le sud du Golfe de Gascogne, ne sont pas expliquées. Ce phénomène a fait notamment l'objet d'une thèse en 2015 (Université de Pau).

¹¹² Le rapport technique de l'AAPPMA de Montpellier conclue que les populations de silure n'ont pas « explosé de façon démesurée mais tendent à se stabiliser après une phase de prolifération importante. » La prédation sur l'anguille est certes avérée, mais il est difficile de « démontrer une compétition préjudiciable avec les autres espèces de migrateurs » (anguille notamment).

La PPC est « en première ligne des attaques dogmatiques et de la multiplication des usages marins, concentrés dans les premiers milles. Il est alors important d'organiser la communication, de structurer des leviers de réponse et de pouvoir réagir rapidement en temps de crise ».

5.4. Sécurité et ergonomie à bord

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la sécurité et de l'ergonomie à bord n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

6. Région Occitanie

6.1. Problématiques d'ordre économique

i. Une fragilisation de la viabilité économique des halles à marée

Le plan de sortie de flotte consécutif à la crise du poisson bleu des années 2010 a divisé de moitié le nombre de chalutiers ciblant ces ressources (sardine, anchois), dont les apports sous criées représentaient près de 80 % des apports totaux¹¹³. Les navires qui n'ont pas été détruits ont réorienté leur activité vers le poisson blanc, notamment le merlu et le rouget. Ces facteurs ont entraîné « une forte diminution des apports par cette flottille sous les halles à marées de la région, qui s'en sont trouvées fragilisées économiquement (moins 62 % des apports en volume entre 2009 et 2018 pour les 4 criées de la Région)¹¹⁴. De plus, le report des activités des chalutiers sur certaines espèces, conjugué à de mauvaises conditions environnementales, ont augmenté la pression de pêche sur celles-ci ». De fait, les stocks de merlu et de rouget de vase du Golfe du Lion sont en surexploitation.

La complémentarité des flottilles de pêche assure l'existence et le maintien des équipements portuaires notamment les criées pour la commercialisation des produits. La forte diminution des apports des flottilles chalutières ont donc aussi des conséquences sur la viabilité économique et logistique des halles à marée, dont les navires de la PPC profitent également. La fragilisation des criées d'Occitanie représente alors une problématique pour la structuration de la filière pêche et pour l'accompagnement de la mise en vente et de la valorisation des produits issus de la PPC. En effet, les seuls apports de ce segment ne représentent pas des volumes suffisants pour maintenir l'ensemble des équipements, à moins que ces apports augmentent et que la valorisation des produits mis en vente ne vient compenser le manque à gagner.

ii. Une forte dépendance au marché de l'exportation

Entre 50 et 70% des captures pêchées en Région Occitanie partent directement à l'exportation (Espagne, Italie). Ces acheteurs étrangers « capitalisent leur image sur la notion de poisson pêché et vendu le jour même, synonyme de grande fraîcheur ». Cet argument fonde une certaine spécificité méditerranéenne. Le développement de marques garantissant la qualité et l'origine des produits n'est pas favorisé du fait du marché à l'export « qui porte peu d'intérêt à ce type de marque ».

Parallèlement, les espèces à forte valeur commerciale et les petits volumes débarqués sont un frein au développement d'une activité de transformation des produits qui permettrait de s'adapter aux nouveaux modes de consommation. En effet, les espèces principalement débarquées par la PPC sont vendues en majorité en direct et sous présentation « entière », sans traitement particulier de la part du pêcheur. Les faibles volumes et la grande saisonnalité des apports (estivaux) pourraient représenter des difficultés à mettre en place un processus de transformation.

¹¹³ CESER Occitanie. Point d'étape Avis Commission Méditerranée : « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie ? » 2017

¹¹⁴ FranceAgriMer, 2019. Données et bilans de FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2018.

Néanmoins, récemment, afin de « favoriser la valorisation des produits sur de nouveaux marchés (région toulousaine en particulier) », le syndicat des petits métiers du Languedoc-Roussillon (SPMLR) a développé une Marque « GOLION : pêcheurs petits métiers du Golfe du Lion » déposée à l'INPI par le groupement d'intérêt économique (GIE) GOLION créé en 2014. Le mécanisme permet par un système de contrat en criée entre le pêcheur et l'acheteur de « stabiliser les prix de vente et de garantir un produit de qualité ». Il existe par ailleurs deux marques de territoire « Sud de France » et « Produits d'Occitanie », peu utilisées pour les produits de la pêche.

iii. Peu d'activités de diversification

Peu de professionnels de la pêche se sont tournés actuellement vers des activités de pécaturisme. Les « contraintes réglementaires et l'organisation de sortie tenant compte des aléas météorologiques ont découragé » le développement de cette activité.

Les activités de dégustation des produits de la pêche se « heurtent également rapidement à des contraintes réglementaires (sanitaires notamment) » et au manque d'espaces à terre pour installer des tables de dégustation. Ce type de diversification est surtout développé par la conchyliculture mais pourrait être intéressant pour la PPC.

iv. Un suivi incomplet des ressources halieutiques exploitées par la PPC

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de l'insuffisance des suivis des ressources exploitées par la PPC n'est pas réservée à une région en particulier. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

Cependant, en Occitanie, et plus largement en Méditerranée, le manque de suivi systématique sur les stocks exploités est plus marqué que dans les autres régions. La pêche (anguille, dorade, loup, muge, athérine) et le ramassage des coquillages (palourde, naissain de moules) sont des pratiques anciennes que les pêcheurs exercent sur les lagunes. Néanmoins, depuis la fin des années 1980, la diminution des stocks de ressources exploitées a poussé les pêcheurs des lagunes à diversifier leurs activités, en se tournant notamment vers une activité mixte mer-lagune ou vers la conchyliculture.

De manière générale, les ressources exploitées par la petite pêche côtière ne font pas l'objet d'un suivi, puisque 74 % des stocks de Méditerranée française ne font pas l'objet d'un suivi¹¹⁵. De par l'absence de ces données en particulier sur des espèces comme le loup, la dorade et le poulpe, le secteur souffre d'une méconnaissance de l'état de ces stocks.

6.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Dégradation et méconnaissance de l'état des milieux aquatiques

Les milieux côtiers dans lesquels s'exerce la PPC sont des systèmes particuliers et pourtant peu connus. Il serait intéressant d'encourager les études portant sur le fonctionnement et le rôle de ces systèmes (lagunaire et côtier), en rapport avec les dynamiques des espèces exploitées.

« La salinité de l'étang de Thau augmente ces dernières années, ayant un impact sur la survie des espèces et notamment les coquillages (palourdes) ». Les causes évoquées portent sur la diminution des apports d'eau douce, les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par exemple.

Le développement de « certaines nouvelles espèces (crabe bleu, poisson lion) est à prendre en compte » dans les réflexions de gestion des pêcheries et de leur évolution. Le réchauffement climatique doit être intégré aux études prospectives portant sur la pêche côtière, et les pêcheries devraient pouvoir s'y adapter.

ii. Le crabe bleu, une espèce invasive en développement

¹¹⁵ État de l'exploitation des ressources (métropolitaines) par la pêche française, Ifremer 2018.

Le crabe bleu (*Callinectes sapidus*) est une espèce originaire d'Amérique du Nord. Les premiers signalements de sa présence en Occitanie ont été faits en milieux estuarien et lagunaire, puis plus récemment, son développement dans le milieu marin côtier est acté. Son impact sur ces écosystèmes n'est pas encore connu mais des travaux d'observation de son développement sont menés par le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et le Ceparlmar. Son développement semble rapide mais est encore incertain. Dans les autres régions du monde où il est présent (États-Unis, Espagne, etc.), le crabe bleu fait l'objet d'une exploitation et est consommé.

iii. Prises accidentelles

La pratique de la pêche à la palangre peut engendrer des captures accidentelles d'oiseaux marins (puffin des Baléares) et des prises de poissons non autorisées (certaines espèces de raies et de requins). Ces prises représentent des désagréments pour les pêcheurs et leur médiatisation véhicule une mauvaise image des activités de pêche.

Des expérimentations d'effarouchement et de sélectivité des engins de pêche ont été menées. Les études visant à objectiver ces épisodes de captures accidentelles et à expérimenter des solutions sont à encourager.

iv. Des déchets marins difficiles à gérer

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC :

La problématique de la gestion des déchets, depuis le ramassage en mer jusqu'au recyclage, en passant par la collecte sur les ports, n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

6.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Conflits pour la ressource et l'espace

La grande diversité fonctionnelle des complexes lagunaires peut se traduire par la superposition sur un même espace d'intérêts contradictoires, engendrant des conflits d'usage : conflits entre « chasseurs et pêcheurs autour de la gestion de la salinité des étangs, entre véliplanchistes et pêcheurs pour le partage de l'espace et la qualité de l'eau », etc. En effet, l'équilibre des complexes lagunaires a longtemps été maintenu par le faible nombre d'utilisateurs au regard de l'espace à partager. Cependant, l'augmentation « rapide du nombre et de la diversité des usagers s'est traduite par une pression croissante sur ces milieux et l'émergence de conflits d'usages ».

Les activités de PPC en région Occitanie sont donc confrontées aux conflits d'usages entre métiers de la pêche (« report de l'activité des chalutiers sur la bande côtière », en-dehors de la bande des 3 milles nautiques) mais aussi avec les autres activités nautiques (« pêche de loisir ciblant la dorade, kitesurf et baignade »).

Le développement d'aires marines protégées (nombreux sites Natura 2000 et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion), des cantonnements de pêche et des nouveaux usages de la mer (projets éoliens) restreint « toujours plus l'espace disponible pour la pratique des activités de pêche de la PPC ».

La méconnaissance des activités de pêche et de l'état des stocks qu'elles exploitent ne permet pas de représenter correctement le rôle des PPC dans l'économie locale et régionale, ni de confronter leurs performances économiques et leurs enjeux à ceux des autres activités ou projets en mer.

ii. Faible mobilisation des pêcheurs

Les acteurs de la PPC sont représentés par leurs structures professionnelles mais « n'ont pas le temps de se mobiliser individuellement ». En effet, la taille de leur entreprise ne leur permet pas de perdre des marées pour assister aux réunions.

7. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

7.1. Problématiques d'ordre économique

i. Une pression réglementaire et administrative très forte

Les obligations administratives et réglementaires, qui s'appliquent sur les différents aspects de l'exercice de l'activité des entreprises de PPC, sont « particulièrement éprouvantes pour celles-ci ». En effet, de par la taille des navires (en moyenne 7 m dans la région PACA), les chefs d'entreprises sont très souvent seuls à bord mais aussi seul pour gérer leur structure. Ils assurent non seulement les activités quotidiennes de capture, en mer, mais aussi la plupart du temps les activités de vente de ces produits, à terre. Bien que souvent, « les femmes des chefs d'entreprises jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces tâches », il leur est « difficile de faire face à la lourdeur administrative et réglementaire » inhérente à la pêche.

Ces contraintes réglementaires, liées notamment à la sécurité, aux pratiques de commercialisation, à la diversification des activités, peuvent « représenter un frein certain au développement des entreprises et à l'installation de nouveaux professionnels ». La complexité des textes réglementaires et la difficulté pour les pêcheurs d'y accéder peut représenter pour eux un obstacle au respect de leurs obligations.

ii. Un faible accompagnement de la commercialisation des produits

L'absence de halle à marée sur le littoral de la région PACA depuis 2010 et la très petite taille des navires de la PPC sur cette région ont vivement contribué au maintien de circuits de commercialisation courts. Les produits sont vendus en direct (auprès des particuliers sur les marchés ou dès la débarque) ou en circuit très court (auprès des restaurateurs, des poissonniers, des GMS, voire dans les structures de type AMAP). Sur 351 navires de la PPC de la région PACA, seulement 33 sont adhérents à une OP, forcément établie en-dehors de la région puisque celle-ci n'en compte pas. Ce manque de structure « ne favorise pas la montée en qualité des produits » ni la communication sur ceux-ci. Ainsi, très peu de démarches de labellisation particulière ou de création de marque collective sont à recenser.

La prise en charge de la commercialisation de ses produits revient alors intégralement au pêcheur, « alourdissant encore sa charge de travail et d'obligations administratives et réglementaires ». S'il est nécessaire et souhaitable d'encadrer, sur les aspects hygiéniques et sanitaires notamment, l'activité de vente directe, cela peut représenter des contraintes à sa pratique.

Face à ce manque d'accompagnement de la commercialisation des produits de la pêche, il est à noter que de nombreuses initiatives ont déjà été portées, notamment grâce au GALPA des Îles aux calanques :

- études de valorisation des circuits courts ;
- équipements des points de vente directe ;
- formation à la vente directe, etc.

Une démarche du CDPMEM du Var, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et le Conseil Régional du Var, est également intéressante : elle a permis de rédiger le cahier des charges pour les produits de la pêche afin de faire rentrer ceux-ci dans le réseau « Terres du Var » et d'accéder à la marque du même nom, qui valorise la qualité des produits, l'origine varoise et la proximité entre le producteur et le consommateur¹¹⁶.

De plus, le CRPMEM PACA a pris en charge le recensement des points de vente directe sur son territoire de compétence et propose des outils au consommateur, comme des fiches recettes ou un guide des sites de vente directe des pêcheurs de la région (développé grâce à un financement du Conseil Régional de PACA).

¹¹⁶ Philippe GARO, Dominique STEVENS et Patrice VERMEULEN, 2017. Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme. Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n° 2017-38 et CGAAER n° 16095.

iii. Vieillesse de la flotte

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique du vieillissement des flottilles n'est pas spécifique à la PPC. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

Cependant, l'âge moyen des navires de la PPC en région PACA est de 35 ans, contre 30 ans pour la moyenne nationale. Le besoin de renouvellement des navires de cette flottille est alors prépondérant dans cette région.

7.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Des déchets marins difficiles à gérer

❶ Problématique non spécifique à la région ou à la PPC:

La problématique de la gestion des déchets, depuis le ramassage en mer jusqu'au recyclage, en passant par la collecte sur les ports, n'est pas réservée à la PPC ni à une région en particulier. C'est une question qui se pose pour l'ensemble des flottilles. Commune à l'ensemble des régions métropolitaines faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. Consolidation à l'échelle nationale.

Cependant, en région PACA, un projet de recyclage et de valorisation des engins de pêche et d'aquaculture usagés est en cours sur 8 sites pilotes, porté par l'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (APAM) grâce à un financement du GALPA Esterel-Côte d'Azur.

7.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Une cohabitation difficile dans la bande côtière

En région PACA, le littoral est très attractif pour une grande diversité d'usages, professionnels ou récréatifs. L'espace restreint (en particulier dans les étangs) où s'exercent les activités des navires de la PPC est partagé avec le nautisme, la pêche plaisance, les sites industriels (Fos-sur-Mer), les zones militaires (Toulon) et les aires marines protégées. Ces fortes contraintes « engendrent de véritables conflits pour l'espace, mais aussi pour la ressource puisque les prélèvements des pêcheurs plaisanciers se font sur des espèces communes avec la pêche professionnelle, sans bénéficier d'une évaluation systématique ».

L'ensemble de ces activités, y compris la PPC, étant inféodées à la bande côtière, les possibilités de report sont très minces et les tensions exacerbées.

Un autre aspect des difficultés de la PPC de cohabiter avec les autres usages se retrouve dans « la politique de marginalisation des navires de pêche dans les ports, au profit des navires de plaisance, menée par certaines communes de la région ». Il est alors difficile pour les entreprises de PPC de « faire valoir besoins face à des intérêts économiques évidemment plus importants ».

En 2018, le projet UEGC (Unité d'Exploitation et de Gestion Concertée) a été lancé par le CRPMEM PACA, sur des fonds FEAMP. Il fait suite à une première réflexion lancée sur ce sujet en 2014 sur le Var, et élargit les actions à un territoire allant de Marseille à Cogolin. Ce projet réunit les pêcheurs professionnels, les associations de pêche plaisance, les institutions scientifiques, les gestionnaires d'aires marines protégées et les ONG.

ii. Une pêche illégale à endiguer

En région PACA, certaines espèces commerciales présentant une forte valeur ajoutée (thon rouge, loup par exemple) peuvent faire l'objet de pêche illégale par des pêcheurs professionnels ou non professionnels. Au-delà de la problématique des prélèvements non autorisés et donc non quantifiés

d'une ressource commune, se pose la question de la revente sur le marché des produits issus de cette pêche illégale.

En parallèle de cette activité exercée de manière volontaire, la méconnaissance des réglementations par les pêcheurs de loisirs peut également mener à des prises non autorisées (espèces ou zones interdites à la pêche, tailles minimales réglementaires, etc.).

8. Région Corse

8.1. Problématiques d'ordre économique

i. Une spécificité à prendre en compte et à conserver

La flottille corse présente des spécificités originales dans sa structure et ses activités, qu'il est important de prendre en compte¹¹⁷. En effet, elle se compose en majorité de petits navires (57 % mesurent moins de 8 m, cf chapitre 1), de forme traditionnelle, les pointus et les plates notamment, qui restent les modèles majoritaires¹¹⁸ malgré l'absence de charpentier de marine en Corse. Ces petits navires ne sont souvent pas pontés et « sont donc armés en 4ème catégorie de navigation »¹¹⁹. Ceci restreint leurs possibilités d'atteindre de nouvelles zones de pêche, pour diversifier leurs captures. En hiver, les mauvaises conditions météorologiques « ne leur permettent pas de sortir dans des conditions de sécurité satisfaisantes ». Pour ces petits navires, l'état de la mer à partir duquel il sera jugé imprudent de sortir ne sera pas le même que dans d'autres régions, où les structures des navires permettent d'affronter des mers plus formées. De plus, les caractéristiques des navires de pêche corse correspondent aux métiers, aux espèces et aux particularités géographiques de la Corse. Cette forme traditionnelle de pêche « est défendue par les instances représentatives¹²⁰ et participe à l'identité de l'Île, qui est recherchée par les consommateurs et les touristes ». Le nombre de navires de pêche de moins de 12 m en Corse diminue drastiquement depuis plusieurs années (en 3 ans, la région a perdu 30 navires¹²¹). Pourtant, les entreprises de PPC « peinent à diversifier leur activité, que ce soit sur les ressources ciblées (les espèces pélagiques comme le thon rouge ou l'espadon sont soumises à quotas de capture et à l'obtention d'Autorisation Européenne de Pêche, qui supposent des antériorités que les petits navires côtiers n'ont pas) ou sur les zones de pêche ». La Corse est une des régions où le pescatourisme est le plus développé et encouragé¹²², mais « l'état des navires et la réglementation qui s'impose lorsqu'ils accueillent du public freine son développement ».

L'activité économique de la petite pêche en Corse « doit être soutenue, la transmission des entreprises de pêche ne contribue pas qu'au maintien d'une activité économique, c'est aussi faire perdurer le patrimoine et le savoir-faire insulaire ». Un exemple est le plan de reconversion de la pêche à la langouste rouge, ciblée par un grand nombre de navires de pêche. Mis en œuvre à partir de 2011 à la demande des professionnels et en collaboration avec l'État, l'Office de l'Environnement de la Corse et les scientifiques¹²³, ce plan prévoit un retour aux nasses traditionnelles à langoustes, moins performantes mais plus sélectives que les filets à grandes mailles responsables, au moins en partie, de la raréfaction du stock dans les années 90. Mais le niveau trop bas du stock ne permet pas d'atteindre des rendements suffisants pour l'équilibre économique des entreprises¹²⁴, et la diversification vers

¹¹⁷CRPMEM de Corse. Le guide de la pêche en Corse, 2015. 12p.

¹¹⁸CRPMEM de Corse. https://www.crpmem.corsica/La-flotille_a398.html

¹¹⁹DIVISION 227 navires de pêche de longueur inférieure à 12 mètres, Édition du 28 AVRIL 1992, parue au J.O. le 16 MAI 1992, mise à jour du J.O du 22/06/2011. Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié.

¹²⁰Collectivité territoriale de Corse, 2014. Perspectives et modalités de gestion de la future programmation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014/2020. Rapport n° 2014/e2/077 de l'Assemblée de Corse, 2ème session extraordinaire des 5 et 6 juin 2014.

¹²¹Selon la synthèse du SIH « Activité des navires de pêche 2015 – région Corse », 174 navires de moins de 12 mètres étaient actifs en 2015, contre 123 navires en 2018 tels que calculés dans le présent rapport à partir des mêmes sources de données.

¹²²Le projet Pescaturisimu a été initié par le CRPMEM de Corse dès 2013, avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à travers l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Europe, les services des Affaires Maritimes de Corse et de Méditerranée et l'appui technique de l'association Marco Polo. https://www.crpmem.corsica/Le-Pescaturisimu_a281.html

¹²³Office de l'Environnement Corse, 2013. PLAN DE RECONVERSION DE LA PECHE A LA LANGOUSTE 2011/201.

¹²⁴Pelaprat C., Pere A. & P. Lejeune (2003) Programme de reconversion de la pêche langoustière corse. Rapport d'activité final. Contrat Office de l'Environnement de la Corse. Fr., 51 pp + annexes.

d'autres espèces, comme les pélagiques, reste difficile à cause des autorisations contingentées et des règles d'attribution qui ne favorisent pas les nouvelles activités pour des petits navires¹²⁵. Toutefois, forts de cette tradition, de jeunes pêcheurs l'ont fait évoluer en diversifiant leur activité sur de nouveaux métiers et de nouvelles formes de transformation des produits¹²⁶. Mais ces initiatives « restent des démarches individuelles. La population de pêcheurs corses reste plutôt traditionnelle et âgée, et elle doit être accompagnée pour s'adapter aux exigences réglementaires, parfois difficiles à appréhender pour eux ».

ii. Des métiers peu attractifs

L'âge des navires est « un frein à l'innovation, qui pourrait apporter plus de confort, d'ergonomie et de sécurité » aux pêcheurs sans porter atteinte au caractère traditionnel des activités. Ces aspects sont essentiels dans un contexte de vieillissement des patrons-pêcheurs¹²⁷, qui devront trouver des repreneurs. La Corse est une île, « pourvoyeuse de marins » grâce notamment au lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia, mais le métier de marin-pêcheur est souvent « perçu comme pénible et les jeunes formés préfèrent se tourner vers les filières de la marine marchande ».

Problématique non spécifique à la région :

La problématique du vieillissement des flottilles n'est pas spécifique à une région en particulier mais commune à l'ensemble des territoires faisant l'objet de la présente étude, elle est détaillée au chapitre 4. **Consolidation à l'échelle nationale.**

L'accompagnement à l'installation de jeunes pêcheurs est alors primordial, il doit les installer dans une profession « en leur donnant les moyens de l'exercer dans les meilleures conditions ».

iii. Un circuit de production – commercialisation très court

En l'absence d'organisation commune de la mise en vente des produits issus de la pêche en Corse, le pêcheur assure personnellement l'acheminement de sa production vers son lieu de vente, avec toutes les phases intermédiaires de traitement, de stockage, de conditionnement, de transport. La très courte durée des marées et la grande proximité des zones de pêche au port de stationnement des navires « confèrent aux produits qu'ils débarquent une grande fraîcheur ». Le littoral corse dénombre 42 ports pouvant être considérés comme points de débarquement (en l'absence de points réglementairement identifiés)¹²⁸, gérés au niveau régional, départemental, ou communal. Ces ports peuvent être éloignés des lieux très fréquentés et donc des acheteurs, « ce qui nécessite des équipements de stockage, de réfrigération et de transport ». Au contraire, la vente se fait parfois directement à quai, et « le respect des règles d'hygiène et de sécurité sanitaire doivent aussi être respectées ». Il y a alors en Corse un fort besoin d'équipement pour améliorer les conditions de stockage, de tri et de vente directe des produits issus de la PPC. Le littoral insulaire en majorité rocheux (71 % du linéaire côtier¹²⁹), freinant la construction de ports de taille plus importante, et la faible capacité des navires de PPC à pouvoir s'éloigner de leur port d'attache, empêchent la concentration des activités de pêche sur des ports dédiés, ce qui permettrait de rationaliser les investissements d'équipements.

La vente s'effectue donc majoritairement directement au consommateur. Les volumes ne sont pas très importants, ce qui permet aux pêcheurs de bien valoriser les produits de leur île. Les navires de PPC sont peu consommateurs de carburant, effectuent des marées courtes et vendent près de leur port d'attache, « le bilan carbone de leur activité est donc faible ». Cette pratique participe à la valorisation du patrimoine de la Corse et à la promotion des espèces endémiques, comme le denti, et répond à la

¹²⁵Corse Matin du 03 avril 2018 [en ligne] : <https://www.oec.corsica/attachment/998707/>

¹²⁶<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/grand-bastia/peche-au-thon-rouge-au-large-bastia-1463627.html>

¹²⁷ CRPMEM de Corse [en ligne] : https://www.crpmem.corsica/Les-chiffres_r20.html

¹²⁸ Schéma Régional de Développement et d'équipements des ports de Pêche en Corse, document du CRPMEM de Corse consultable en ligne : https://www.crpmem.corsica/Schema-Regional-de-Developpement-et-d-Equipements-des-ports-de-Peche-en-Corse_a23.html

¹²⁹ Préfecture de Corse <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Geographie/Geographie-de-la-Corse>

demande « d'authenticité » des consommateurs. Pour autant, cela constitue également un frein, car la forte demande à la saison touristique demande « une régularité des apports et des prix », et les coûts de production étant supérieurs en Corse par rapport au continent, des volumes importants peuvent alors être importés des régions de métropole ou des pays voisins¹³⁰. Il est alors nécessaire de travailler sur la valorisation des espèces issues de la pêche insulaire, ce qui nécessite de mettre d'abord en place une communication sur les métiers et les produits, plus qu'une démarche de filière (type labellisation) celle-ci n'étant pas assez structurée.

8.2. Problématiques d'ordre environnemental

i. Des spécificités environnementales à prendre en compte

L'environnement marin Corse est spécifique, avec une quasi-absence de plateau continental sur la presque totalité de la côte de l'Île. Les milieux rocheux sont particulièrement bien représentés, les herbiers de posidonies encore bien préservés grâce à un nombre réduits de centres urbains et industriels en Corse, et à une artificialisation du littoral plus faible que sur les littoraux méditerranéens de métropole¹³¹. Le rôle fonctionnel de cet habitat pour les espèces d'intérêts halieutiques et l'effet négatif des ancrages de navires sur les herbiers, notamment lors de la relève de l'ancre, ont été démontrés et des recommandations de gestion des mouillages ont été formulées. « L'évolution des mesures de gestion de ces herbiers et leurs conséquences sur les activités de pêche professionnelle » est une crainte soulevée par les acteurs de la PPC.

La bonne santé de ces herbiers est directement liée à la faible intensité urbaine littorale de l'Île. Les ports doivent alors être équipés pour permettre l'entretien des navires de pêche dans le respect de l'environnement littoral et marin, notamment en termes de récupération des eaux usées. Ainsi, des « zones de carénage des navires manquent dans les ports », et font l'objet d'une forte demande des professionnels.

8.3. Problématiques liées à la gouvernance et à la gestion de l'espace maritime

i. Le poids de la pêche plaisance dans la gestion des ports

Le rapport de force entre la plaisance et la pêche professionnelle dans les ports, est déséquilibré. L'activité de plaisance est très saisonnière et pourtant, ce sont ces atouts économiques qui l'emportent sur les besoins et enjeux de la pêche professionnelle, lors des réaménagements et équipements des ports¹³². En effet, en 2018, le nombre de navires de pêche de PPC en Corse s'élève à 123 unités, contre 49 879 navires de plaisance immatriculés en Corse (Haute-Corse et Corse du Sud)¹³³. Les besoins des entreprises de pêche peuvent alors être difficiles à faire prendre en compte dans les budgets portuaires.

ii. Un réseau scientifique et technique compétent pour les questionnements locaux

En plus de la station Ifremer de Bastia, deux stations scientifiques sont présentes sur l'Île et impliquées avec le CRPME de Corse dans des programmes sur le milieu marin, les ressources et les activités halieutiques : la station biologique marine Staresco basée à Calvi et la plateforme marine UMS CNRS Stella Mare, basée à Bastia. Ces centres techniques et scientifiques constituent « un atout indéniable sur lequel s'appuyer pour améliorer les connaissances des stocks régionaux et les écosystèmes dont ils font partie, pour prendre en compte leurs spécificités en termes de dynamique, de fonctionnement et de sensibilité aux changements ». Les réglementations nationales ou européennes, génériques, peuvent parfois être très éloignées de la réalité des activités et des stocks de pêche Corse, induisant une mauvaise compréhension et par suite, application de la part des pêcheurs.

¹³⁰ Collectivité territoriale de Corse, 2014. Perspectives et modalités de gestion de la future programmation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014/2020. Rapport n° 2014/e2/077 de l'Assemblée de Corse, 2ème session extraordinaire des 5 et 6 juin 2014.

¹³¹ Sartoretto S., Baucour C., et Pergent G., 2012. État biologique, caractéristiques biologiques – biocénoses. Habitats particuliers de l'infralittoral : herbier à *Posidonia oceanica*.

¹³² https://www.crpmem.corsica/Les-pecheurs-ne-se-sentent-plus-a-l-abri_a790.html

¹³³ La plaisance en chiffres du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Ministère de la transition écologique et solidaire, direction générales des infrastructures, des transports et de la mer.

Annexe 3 : liste des acteurs identifiés par région, par institution et par catégorie

	Administrations		Associations		Associations à caractère interprofessionnel		Associations de marins-pêcheurs		Associations professionnelles		Centres de gestion		Centres techniques	
	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés
Aquitaine	2		1	1				1						1
Bretagne	3							1	2	1				
Corse	1													
Hauts-de-France	1													
Île-de-France	1				1				2	1		1		
Méditerranée	3							1						1
Normandie	2				1									1
Pays-de-la-Loire	1		1							1				1
Total	14	0	2	1	2	0	0	3	4	3	0	1	0	4

	Coopératives maritimes		Enseignement maritime		Fédérations d'OP		Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture		Insertion professionnelle		Instituts scientifiques		ONG	
	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés
Aquitaine								4						2
Bretagne		1		1				8		2		2		
Corse								1						
Hauts-de-France								2						
Île-de-France			1	1	2									7
Méditerranée						1		6						
Normandie								2						
Pays-de-la-Loire											1			
Total	0	1	1	2	2	1	0	23	0	2	1	2	0	9

	Organisations de producteurs		Organisations professionnelles		Organismes publics de protection de l'environnement		Pôles de compétitivité		Port de pêche / halle à marée		Prud'homies	
	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés	Acteurs clés	Acteurs non clés
Aquitaine	3		1	2		2				6		
Bretagne	2		1	2		1		1		13		
Corse			1			1						4
Hauts-de-France	2		1			1		1		4		
Île-de-France			2									
Méditerranée	2		2	1		1		1		4		33
Normandie	1		1	1						9		
Pays-de-la-Loire	2		1	2						5		
Total	12	0	10	8	0	6	0	3	0	41	0	37

	Total		
	Acteurs clés	Acteurs non clés	Général
Aquitaine	7	19	26
Bretagne	8	33	41
Corse	2	6	8
Hauts-de-France	4	8	12
Île-de-France	9	10	19
Méditerranée	7	49	56
Normandie	5	13	18
Pays-de-la-Loire	6	9	15
Total	48	147	195

Annexe 4 : liste complète des acteurs identifiés pour la consultation

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
DIRM SA – service de l'action économique et de l'emploi maritime	Administration	Aquitaine
Région Nouvelle Aquitaine – service de l'Agriculture, des IAA et de la pêche	Administration	Aquitaine
Association du grand littoral atlantique (Aglia)	Association	Aquitaine
Association SMART	Association	Aquitaine
Plateforme Petite Pêche Artisanale Française	Association de marins-pêcheurs	Aquitaine
GALPA LA ROCHELLE	GALPA	Aquitaine
GALPA Marennes Oléron	GALPA	Aquitaine
GALPA Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	GALPA	Aquitaine
GALPA Côte Basque - Sud Landes	GALPA	Aquitaine
LPO France	ONG	Aquitaine
Surfrider Foundation	ONG	Aquitaine
FROM Sud-Ouest	Organisation de producteurs	Aquitaine
OP de La Cotinière	Organisation de producteurs	Aquitaine
OP Pêcheurs d'Aquitaine	Organisation de producteurs	Aquitaine
CRPMEM Nouvelle Aquitaine	Organisation professionnelle	Aquitaine
CRC Charente Maritime	Organisation professionnelle	Aquitaine
CRC Arcachon Aquitaine	Organisation professionnelle	Aquitaine
CREAA	Centre technique	Aquitaine
Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	Organisme public - Protection de l'environnement	Aquitaine
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Organisme public - Protection de l'environnement	Aquitaine
Port de La Rochelle (17) - Syndicat mixte port de pêche de Chef-de-Baie – La Rochelle	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Port de La Cotinière-Oléron (17) - Ville de St-Pierre d'Oléron	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
Port de Royan (17) - Ville de Royan	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
Port de Arcachon (33) - Ville d'Arcachon	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
Port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure (64) - CCI Bayonne – Pays Basque	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
Port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure (64) - Association de Gestion de la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
DIRM NAMO – unité des affaires économiques	Administration	Bretagne
Région Bretagne – service pêche et aquaculture	Administration	Bretagne
Agence Française pour la Biodiversité	Administration	Bretagne
Association des ligneurs de la pointe de Bretagne	Association de marins-pêcheurs	Bretagne
Union des Armateurs à la Pêche de France	Association professionnelle	Bretagne
Association des directeurs et responsables des halles à marée	Association professionnelle	Bretagne
Groupement des pêcheurs artisans lorientais (GPAL)	Coopérative maritime	Bretagne
CEFCM Centre Européen de Formation Continue Maritime	Enseignement maritime	Bretagne
GALPA Côte d'Emeraude, Rance et Baie du Mont-Saint-Michel	GALPA	Bretagne
GALPA Pays de Saint-Brieuc	GALPA	Bretagne
GALPA Lannion Trégor Communauté - Pays de Guingamp	GALPA	Bretagne
GALPA Pays de Morlaix	GALPA	Bretagne
GALPA Pays de Brest	GALPA	Bretagne
GALPA Pays de Cornouaille	GALPA	Bretagne
GALPA Pays de Lorient	GALPA	Bretagne

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
GALPA Pays d'Auray - Pays de Vannes	GALPA	Bretagne
La Touline	Insertion professionnelle emploi maritime	Bretagne
Cap Avenir	Insertion professionnelle emploi maritime	Bretagne
Agrocampus Ouest – Pôle halieutique, mer et littoral	Institut scientifique	Bretagne
Agrocampus Ouest – Pôle halieutique, mer et littoral	Institut scientifique	Bretagne
Cobrenord	Organisation de producteurs	Bretagne
Pêcheurs de Bretagne	Organisation de producteurs	Bretagne
CRPMEM Bretagne	Organisation professionnelle	Bretagne
CRC Bretagne Nord	Organisation professionnelle	Bretagne
CRC Bretagne Sud	Organisation professionnelle	Bretagne
Pôle Mer Bretagne Atlantique	Pole de compétitivité	Bretagne
Port de Saint-Malo (35) - CCI Ille-et-Vilaine	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Erquy (22) - CCI des Côtes d'Armor	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Saint-Quay-Portrieux (22) - CCI des Côtes d'Armor	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Roscoff (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – délégation de Morlaix	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Brest (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Douarnenez (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Audierne (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Saint-Guérolé (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Le Guilvinec (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Port de Loctudy (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Concarneau (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Lorient (56) - SEM Lorient-Keroman Direction du port de pêche	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Port de Quiberon (56) - Ville de QUIBERON : Criée municipale	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Institut maritime de prévention	Association professionnelle	Bretagne
Parc naturel marin d'Iroise	Organisme public - Protection de l'environnement	Bretagne
Collectivité territoriale de Corse - Service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer	Administration	Corse
GALPA Corse	GALPA	Corse
CRPMEM Corse	Organisation professionnelle	Corse
Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate	Organisme public - Protection de l'environnement	Corse
Prud'homie des pêcheurs d'Ajaccio / Propriano / Cargese	Prud'homie	Corse
Prud'homie des pêcheurs de Calvi - Ile Rousse	Prud'homie	Corse
Prud'homie des pêcheurs de Bonifacio	Prud'homie	Corse
Prud'homie des pêcheurs de Bastia / Cap-Corse	Prud'homie	Corse
Région Hauts-de-France	Administration	Hauts de France
GALPA Côte d'Opale	GALPA	Hauts de France
GALPA des 3 estuaires - Association pour le Développement Durable des Activités Maritimes (ADDAM) (ADDAM)	GALPA	Hauts de France
FROM Nord	Organisation de producteurs	Hauts de France

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Coopératives Maritimes Etaploises	Organisation de producteurs	Hauts de France
CRPMEM Hauts-de-France	Organisation professionnelle	Hauts de France
Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	Organisme public - Protection de l'environnement	Hauts de France
Pôle Aquimer	Pôle de compétitivité	Hauts de France
Port de Le Tréport (62) - CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
Port de Dunkerque (59) - CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
Port de Dunkerque (59) - Coopérative Maritime de Dunkerque	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
Port de Boulogne-Sur-Mer (62) - Port Boulogne-Calais	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
DPMA	Administration	Ile de France
France Filière Pêche	Association à caractère interprofessionnel	Ile de France
Union du Mareyage Français	Association professionnelle	Ile de France
ADEPALE	Association professionnelle	Ile de France
Centre de Gestion de la Pêche Artisanale	Centre de gestion	Ile de France
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire Direction des Affaires Maritimes	Enseignement maritime	Ile de France
FAF Pêche et Cultures Marines (FAFPCM)	Enseignement maritime	Ile de France
FEDOPA	Fédération d'OP	Ile de France
ANOP	Fédération d'OP	Ile de France
France Nature Environnement	ONG	Ile de France

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
WWF France	ONG	Ile de France
Greenpeace France	ONG	Ile de France
Client Earth	ONG	Ile de France
Pew	ONG	Ile de France
Oceana	ONG	Ile de France
Bloom	ONG	Ile de France
CNPMEM	Organisation professionnelle	Ile de France
Comité National de la Conchyliculture (CNC)	Organisation professionnelle	Ile de France
Union des ports de France	Association professionnelle	Ile de France
DIRM MED – affaires économiques	Administration	Méditerranée
Région Occitanie	Administration	Méditerranée
Région Sud PACA – direction de la biodiversité et de la mer	Administration	Méditerranée
Syndicat Professionnel des Pêcheurs Petits Métiers du Languedoc Roussillon (SPMLR)	Association de marins-pêcheurs	Méditerranée
GALPA Pyrénées méditerranéennes	GALPA	Méditerranée
GALPA Etangs Mer Aude	GALPA	Méditerranée
GALPA THAU	GALPA	Méditerranée
GALPA Camargue	GALPA	Méditerranée
GALPA des Iles aux Calanques	GALPA	Méditerranée
GALPA Esterel Côte d'Azur	GALPA	Méditerranée
OP du Sud	Organisation de producteurs	Méditerranée
OP SATHOAN	Organisation de producteurs	Méditerranée
CRPMEM Occitanie	Organisation professionnelle	Méditerranée
CRPMEM PACA	Organisation professionnelle	Méditerranée

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Comité Régional Conchylicole de Méditerranée (CRCM)	Organisation professionnelle	Méditerranée
Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar)	Centre technique	Méditerranée
Pole Mer Méditerranée	Pole de compétitivité	Méditerranée
Port de Le Grau d'Agde (34) - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	Port de pêche / Halle à marée	Méditerranée
Port de Sète (34) - Établissement public régional Port de Sète Sud de France	Port de pêche / Halle à marée	Méditerranée
Port de Port-de-Bouc (13) - Ville de Port-de-Bouc	Port de pêche / Halle à marée	Méditerranée
Port de Le Grau du Roi (34) - Mairie du Grau du Roi – Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée	Port de pêche / Halle à marée	Méditerranée
Prud'homie de Saint-Cyprien	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Saint-Laurent-de-la-Salanque – Le Barcarès	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Leucate	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Port-la-Nouvelle – Bages	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Gruissan	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Valras	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie d'Agde	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Sète-Mole	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Sète-étang de Thau, Mèze	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Palavas	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie du Grau-du-Roi	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Martigues	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Marseille	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Cassis	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de La Ciotat	Prud'homie	Méditerranée

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Prud'homie de Bandol	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Sanary	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie du Brusac	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de La Seyne-sur-Mer	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Toulon	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie du Lavandou	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Saint-Tropez	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Saint-Raphaël	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Cannes	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Golfe Juan-Antibes	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Cagnes-sur-Mer	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Nice	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Villefranche-sur-Mer	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Menton	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Carqueiranne	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Giens	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie les Salins d'Hyères	Prud'homie	Méditerranée
Prud'homie de Porquerolles	Prud'homie	Méditerranée
Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP)	Fédération d'OP	Méditerranée
Parc naturel marin du golfe du Lion	Organisme public - Protection de l'environnement	Méditerranée
DIRM MEMN – unité économie maritime	Administration	Normandie
Région Normandie – service Ressources Marines	Administration	Normandie
Normandie Fraîcheur Mer	Association à caractère interprofessionnel	Normandie
GALPA Fécamp	GALPA	Normandie
GALPA Ouest Normandie	GALPA	Normandie
Organisation des Pêcheurs Normands (OPN)	Organisation de producteurs	Normandie

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
CRPMEM Normandie	Organisation professionnelle	Normandie
CRC Normandie Mer du Nord	Organisation professionnelle	Normandie
Syndicat Mixte pour l'équipement du Littoral (Smel)	Centre technique	Normandie
Port de Le Havre (76) - Département de la Seine-Maritime – délégation territoriale du Havre	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Dieppe (76) - Syndicat mixte Ports de Normanide – site de Dieppe	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Dieppe (76) - Syndicat mixte Ports de Normanide – site de Dieppe	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Fécamp (76) - CCI Seine Estuaire Délégation de Fécamp-Port Jérôme	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Fécamp (76) - CCI Seine Estuaire Délégation de Fécamp-Port Jérôme	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Grandcamp (14) - CCI Caen-Normandie	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Port en Bessin (14) - CCI Caen-Normandie	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Cherbourg (50) - CCI Ouest-Normandie	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Granville (50) - CCI Ouest-Normandie Direction de l'Exploitation Portuaire	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Cherbourg (50) - Syndicat mixte Ports de Normanide – site de Cherbourg	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Port de Granville (50) - CCI Ouest-Normandie	Port de pêche / Halle à marée	Normandie
Région Pays-de-la-Loire – service Agriculture, pêche et agroalimentaire	Administration	Pays de Loire
Association de gestion et de comptabilité du littoral atlantique (AGCLA)	Association	Pays de Loire
Ifremer – Département Ressources Biologiques et Environnement	Institut scientifique	Pays de Loire

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
OP Vendée	Organisation de producteurs	Pays de Loire
OP des Pêcheurs Artisans de Noirmoutier (OPPAN)	Organisation de producteurs	Pays de Loire
CRPMEM Pays de Loire	Organisation professionnelle	Pays de Loire
CRC des Pays de la Loire	Organisation professionnelle	Pays de Loire
CRC des Pays de la Loire	Organisation professionnelle	Pays de Loire
Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (Smidap)	Centre technique	Pays de Loire
Port de Noirmoutier (85) - CCI de la Vendée	Port de pêche / Halle à marée	Pays de Loire
Port de La Turballe (44) - Saeml LOIRE ATLANTIQUE PÊCHE ET PLAISANCE	Port de pêche / Halle à marée	Pays de Loire
Port de Le Croisic (44) - Saeml LOIRE ATLANTIQUE PÊCHE ET PLAISANCE	Port de pêche / Halle à marée	Pays de Loire
Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) - SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Port de pêche / Halle à marée	Pays de Loire
Port de Les sables d'Olonne (85) - CCI de la Vendée	Port de pêche / Halle à marée	Pays de Loire
Port de Les sables d'Olonne (85) - CCI de la Vendée	Port de pêche / Halle à marée	Pays de Loire
Union du Mareyage Vendéen	Association professionnelle	Pays de Loire

Annexe 5 : liste des acteurs effectivement consultés (entretiens individuels, ateliers régionaux)

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Région Nouvelle Aquitaine – service de l'Agriculture, des IAA et de la pêche	Administration	Aquitaine
Société Interprofessionnelle Artisanale Charentaise (SIAC)	Association	Aquitaine
Plateforme Petite Pêche Artisanale Française	Association de marins-pêcheurs	Aquitaine
GALPA Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Aquitaine
FROM Sud-Ouest	Organisation de producteurs	Aquitaine
OP de La Cotinière	Organisation de producteurs	Aquitaine
OP Pêcheurs d'Aquitaine	Organisation de producteurs	Aquitaine
CRPMEM Nouvelle Aquitaine	Organisation professionnelle	Aquitaine
Port de Arcachon (33) - Ville d'Arcachon	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
DIRM NAMO – unité des affaires économiques	Administration	Bretagne
Région Bretagne – service pêche et aquaculture	Administration	Bretagne
Association des directeurs et responsables des halles à marée	Association professionnelle	Bretagne
Institut maritime de prévention	Association professionnelle	Bretagne
Groupement des pêcheurs artisans lorientais (GPAL)	Coopérative maritime	Bretagne
GALPA Lannion Trégor Communauté - Pays de Guingamp	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Bretagne
GALPA Pays d'Auray - Pays de Vannes	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Bretagne
Cobrenord	Organisation de producteurs	Bretagne
Pêcheurs de Bretagne	Organisation de producteurs	Bretagne
CRPMEM Bretagne	Organisation professionnelle	Bretagne
Port de Brest (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Région Hauts-de-France	Administration	Hauts de France
DIRM MEMN – mission territoriale Boulogne	Administration	Hauts de France
DDTM-DML du Nord	Administration	Hauts de France
DDTM-DML du Pas-de-Calais	Administration	Hauts de France
GALPA Côte d'Opale	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Hauts de France

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
GALPA des 3 estuaires - Association pour le Développement Durable des Activités Maritimes (ADDAM) (ADDAM)	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Hauts de France
Coopératives Maritimes Etaploises	Organisation de producteurs	Hauts de France
FROM Nord	Organisation de producteurs	Hauts de France
CRPMEM Hauts-de-France	Organisation professionnelle	Hauts de France
Pôle Aquimer	Pole de compétitivité	Hauts de France
Port de Dunkerque (59) - CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
Port de Le Tréport (62) - CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
FEDOPA	Fédération d'OP	Ile de France
CNPMEM	Organisation professionnelle	Ile de France
DIRM MED – affaires économiques	Administration	Méditerranée
Région Occitanie	Administration	Méditerranée
Conseil Départemental Hérault	Administration	Méditerranée
Région Sud PACA – direction de la biodiversité et de la mer	Administration	Méditerranée
Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar)	Centre technique	Méditerranée
Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (AMAP)	Association	Méditerranée
GALPA des Iles aux Calanques	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Méditerranée
GALPA THAU	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Méditerranée
OP du Sud	Organisation de producteurs	Méditerranée
OP SATHOAN	Organisation de producteurs	Méditerranée
CRPMEM Occitanie	Organisation professionnelle	Méditerranée
CRPMEM PACA	Organisation professionnelle	Méditerranée
Parc naturel marin du golfe du Lion	Organisme public - Protection de l'environnement	Méditerranée
Port de Sète (34) - Établissement public régional Port de Sète Sud de France	Port de pêche / Halle à marée	Méditerranée
Prud'homie de Leucate	Prud'homie	Méditerranée
Normandie Fraîcheur Mer	Association à caractère interprofessionnel	Normandie
GALPA Ouest Normandie	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Normandie

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Organisation des Pêcheurs Normands (OPN)	Organisation de producteurs	Normandie
CRPMEM Normandie	Organisation professionnelle	Normandie
Région Pays-de-la-Loire – service Agriculture, pêche et agroalimentaire	Administration	Pays de Loire
DIRM NAMO	Administration	Pays de Loire
DDTM-DML Loire-Atlantique	Administration	Pays de Loire
Union du Mareyage Vendéen	Association professionnelle	Pays de Loire
Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (Smidap)	Centre technique	Pays de Loire
OP Vendée	Organisation de producteurs	Pays de Loire
CRPMEM Pays de Loire	Organisation professionnelle	Pays de Loire

Annexe 6 : Présentation des éléments de résultats de l'étape 1 de l'étude

Cette phase de terrain est synthétisée par les tableaux suivants. Au total, la consultation des acteurs des régions littorales et des institutions nationales s'est réalisée au travers de 43 entretiens individuels et 8 ateliers de travail collectifs.

Tableau 157 : Bilan des consultations par entretiens individuels

Région	Nombre total acteurs identifiés	Nombre acteurs clés identifiés	Entretiens réalisés en présentiel	Entretiens réalisés par téléphone	Consultation via le formulaire en ligne	Total entretiens réalisés
Aquitaine	26	7	2	4		6
Bretagne	41	8	1	5		6
Corse	8	2		1		1
Hauts-de-France	12	4	7	2	2	11
Île-de-France	19	3		2		2
Occitanie	10	4	6			6
Normandie	18	5	3			3
PACA	5	3	5			5
Pays-de-la-Loire	15	5	3			3
Total	154	41	27	14	2	43

Tableau 158 : Bilan des consultations par ateliers de travail régionaux

Région	Date	Lieux	Nombre de participants
Aquitaine	02/12/19	Bordeaux- délégation régionale FranceAgriMer	7
Bretagne	09/12/19	Rennes- CRPMEM de Bretagne	14
Corse	23/01/20	Visioconférence	5
Hauts-de-France	29/11/19	Boulogne – CRPMEM des Hauts-de-France	8
Occitanie	27/11/19	Sète – CRPMEM d'Occitanie	10
Normandie	10/12/19	Caen – délégation régionale FranceAgriMer	3
PACA	02/12/19	Marseille – CRPMEM PACA	3
Pays-de-la-Loire	06/12/19	Saint-Herblain – Bureau Véritas	12

Tableau 159 : Effectifs des navires composant la PPC d'après le croisement des données SACROIS (2018) et « Flotte active » (2019)

Régions	Nombre de navires	Comparaison à la flotte PPC métropolitaine	Comparaison à la flotte nationale, tous segments confondus	Comparaison à la flotte métropolitaine, tous segments confondus
PPC (métropole)	2135	100%	35%	52%
Bretagne	541	25%	9%	13%
Occitanie	451	21%	7%	11%
PACA	351	16%	6%	8%
Normandie	259	12%	4%	6%
Nouvelle-Aquitaine	219	10%	4%	5%
Pays de la Loire	141	7%	2%	3%
Corse	123	6%	2%	3%
Hauts-de-France	50	2%	1%	1%

Tableau 160 : Caractéristique techniques moyennes de la flottille de PPC métropolitaine et par région

Régions	Jauge moyenne (UMS)	Puissance moyenne (Watt)	Age moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
Bretagne	6	96	29	9
Corse	3	107	30	8
Hauts-de-France	10	164	27	11
Normandie	6	117	23	9
Nouvelle-Aquitaine	6	116	25	9
Occitanie	2	72	33	7
PACA	3	81	35	7
Pays de la Loire	7	109	28	9
PPC (métropole)	4	96	30	8

Tableau 161 : Répartition des navires de la flottille de PPC par classe d'âge et comparaison à la flotte tous segments confondus

Classe d'âge	Nombre de navires PPC	Nombre de navires tous segments confondus	Comparaison navires PPC / navires tous segments confondus par classe d'âge
[0-10ans]	197	335	59%
[11-20ans]	422	765	55%
[21-30ans]	352	724	49%
[31-40ans]	712	1 453	49%
[41ansetplus]	452	866	52%
Total	2 135	4 143	

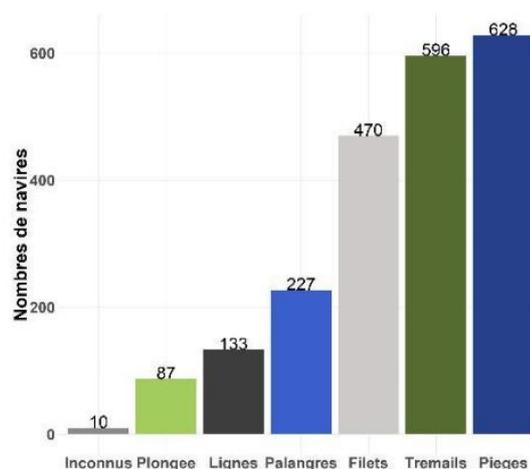


Figure 133 : Répartition des navires de la PPC selon l'engin principal déclaré dans SACROIS

Tableau 162 : Production en volume et en valeur en France métropolitaine

Région	Quantité (T) débarquée par la PPC	Quantité (T) débarquée tous segments confondus	Comparaison PPC / tous segments	Valeur (k€) produite par la PPC	Valeur (k€) produite tous segments confondus	Comparaison PPC / tous segments
Bretagne	16 678	228 002	7%	64 994	453 826	14%
Normandie	14 914	106 906	14%	43 445	183 001	24%
Nouvelle-Aquitaine	3 855	58 874	7%	27 541	208 213	13%
Pays de la Loire	2 835	28 721	10%	22 519	112 151	20%
Occitanie	2 459	9 179	27%	17 266	41 136	42%
Hauts-de-France	2 086	38 693	5%	11 259	96 281	12%
PACA	1 329	2 662	50%	9 364	12 182	77%
Corse	221	529	42%	2 658	6 300	42%
Total	44 377	473 566	9%	199 046	888 953	18%

Sources : SACROIS 2018 pour la PPC, et synthèses régionales du SIH, 2017 pour l'ensemble des segments en Atlantique et 2016 en Méditerranée

Tableau 163 : Comparaison de la production de la PPC à la production nationale pour les principales espèces débarquées par la flotte nationale

Espèce	Comparaison au volume produit à l'échelle nationale	Comparaison à la valeur produite à l'échelle nationale
Buccin	90%	90%
Homard européen	79%	79%
Bar européen	51%	61%
Araignée européenne	55%	56%
Sole commune	33%	33%
Seiche commune	17%	17%
Merlan	8%	16%
Coquille St-Jacques atlantique	7%	6%
Baudroies nca	5%	5%

Source : SACROIS

Tableau 164 : Comparaison de la production vendue selon différents modes de commercialisation, enregistrée par les halles à marée pour la PPC et pour les autres segments

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport PPC / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport PPC / tous segments confondus
Invenu	28	174	16%	0	0	0
Stockage	15	389	4%	25	575	4%
Vente aux enchères	19 297	124 676	15%	109 339	504 936	22%
Vente de gré à gré	8 661	106 836	8%	27 727	184 140	15%
Vente par contrat	471	4 468	11%	812	3 761	22%

Tableau 165 : Comparaison de la production vendue en hors criée, enregistrée par les halles à marée pour la PPC et pour les autres segments

Régions	Quantités vendues par la PPC (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport PPC / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la PPC (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport PPC / tous segments confondus
Corse¹⁸	2	2	100%	8	8	100%
Inconnu	11	11	100%	7	7	100%
Normandie	3 907	5 472	71%	10 646	14 526	73%
Occitanie	434	1 155	38%	2 596	3 906	66%
PACA	444	1 263	35%	1 940	5 048	38%
Nouvelle-Aquitaine	7	51	14%	1 616	6 872	24%
Pays de la Loire	11	4 027	0%	1 812	11 359	16%
Bretagne	1 806	38 959	5%	3 844	28 477	13%
Hauts-de-France	475	6 935	7%	1 505	19 408	8%

Annexe 7 : Croisement des objectifs des différents textes et politiques associés à l'élaboration de la programmation opérationnelle du FEAMP 2021-2027 et à la petite pêche côtière

	Objectifs de la PCP	Objectifs FEAMP 2014-2020	Objectifs des FESI	Objectifs FAO
Adaptation et atténuation du changement climatique		Développement technologique et d'innovation pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	
Réduction de l'incidence environnementale	2. La PCP applique l'approche de précaution en matière de gestion des pêches et vise à faire en sorte que l'exploitation des ressources biologiques vivantes de la mer rétablisse et maintienne les populations des espèces exploitées au-dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable. Afin de parvenir à l'objectif consistant à rétablir progressivement et à maintenir les populations des stocks halieutiques au-dessus des niveaux de biomasse qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable, le taux d'exploitation permettant d'obtenir le rendement maximal durable sera, si cela est possible, atteint en 2015 et pour tous les stocks, progressivement et par paliers, en 2020 au plus tard.	Diminution de l'impact de la pêche sur l'environnement marin (captures non désirées comprises) Protection et restauration de la biodiversité aquatique et des écosystèmes Equilibre entre capacité de pêche et opportunité de pêche		c) assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, leur gestion prudente et responsable et leur conservation, conformément aux dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) et des instruments connexes

	<p>3. La PCP met en œuvre l'approche écosystémique de la gestion des pêches afin de faire en sorte que les incidences négatives des activités de pêche sur l'écosystème marin soient réduites au minimum et vise à faire en sorte que les activités d'aquaculture et de pêche permettent d'éviter la dégradation du milieu marin.</p> <p>4. La PCP contribue à la collecte de données scientifiques.</p> <p>5 a) éliminer progressivement les rejets au cas par cas compte tenu des meilleurs avis scientifiques disponibles, en évitant et en réduisant autant que possible les captures indésirées et en faisant en sorte progressivement que les captures soient débarquées</p> <p>5 d) prendre des mesures pour adapter la capacité de pêche des flottes à leurs possibilités de pêche conformément au para-graphe 2, afin d'assurer la viabilité économique des flottes sans surexploiter les ressources biologiques de la mer;</p>			
<p>Maximisation durable des intérêts socio-économiques</p>	<p>1 La PCP garantit que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur le plan environnemental et gérées en cohérence avec les objectifs visant à obtenir des retombées positives économiques, sociales et en matière d'emploi et à contribuer à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire</p>	<p>Equilibre entre capacité de pêche et opportunité de pêche</p> <p>Amélioration de la compétitivité et la viabilité des entreprises de pêches et amélioration des conditions de travail</p> <p>Contribution à la croissance économique, inclusion sociale et création d'emploi, soutien à</p>	<p>Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p> <p>Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales, côtières au moyen d'initiatives locales</p>	<p>a) améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition et favoriser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate</p> <p>b) contribuer au développement équitable</p>

	<p>5 c) créer les conditions pour que le secteur de la pêche et de la transformation et les activités à terre liées à la pêche soient économiquement viables et compétitifs ;</p> <p>5 f. contribuer à garantir un niveau de vie équitable aux personnes qui sont tributaires des activités de pêche, en tenant compte de la pêche côtière et des aspects socioéconomiques;</p> <p>5 g) contribuer à faire en sorte que le marché intérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture soit efficace et transparent et contribuer à assurer des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture commercialisés dans l'Union;</p> <p>5 h) tenir compte des intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs;</p> <p>5 i) promouvoir les activités de pêche côtière en tenant compte des aspects socioéconomiques ;</p>	<p>l'employabilité et la mobilité professionnelle dans les zones côtières et dans les terres qui dépendent de la pêche et de l'aquaculture, diversification d'activités dans la pêche et les secteurs de l'économie bleue</p>		<p>des communautés d'artisans pêcheurs et à l'éradication de la pauvreté et améliorer la situation socioéconomique des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche dans le cadre d'une gestion durable des pêches</p> <p>d) mettre en avant la contribution de la pêche artisanale à la construction d'un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable pour l'ensemble de la planète et de ses habitants ;</p> <p>e) donner des indications dont les États et les parties prenantes pourront tenir compte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de cadres juridiques participatifs et respectueux de l'écosystème, visant à promouvoir une pêche artisanale responsable et viable ;</p> <p>f) enfin, sensibiliser l'opinion publique à l'importance des connaissances sur la culture, le rôle, la contribution et le potentiel de la pêche artisanale, compte tenu des</p>
--	---	---	--	---

				savoirs ancestraux et traditionnels, ainsi que sur les besoins et débouchés de ce secteur, et promouvoir le développement de ces connaissances.
--	--	--	--	---

Annexe 8 : Article 15 et 16 de la proposition de règlement du FEAMP

Article 15 - Plan d'action pour la petite pêche côtière

1. Dans le cadre de leur programme, les États membres élaborent un plan d'action définissant une stratégie pour le développement d'une petite pêche côtière rentable et durable. Cette stratégie est structurée selon les sections suivantes, le cas échéant :

- (a) adaptation et gestion de la capacité de pêche ;
- (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faibles émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin ;
- (c) renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation ;
- (d) promotion des compétences, des connaissances, de l'innovation et du renforcement des capacités ;
- (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche ;
- (f) respect accru des exigences en matière de collecte des données, de traçabilité, de suivi, de contrôle et de surveillance ;
- (g) association à la gestion participative de l'espace maritime, y compris les zones marines protégées et les zones Natura 2000 ;
- (h) diversification des activités de l'économie bleue durable au sens large ;
- (i) organisation collective et participation aux processus de décision et de conseil.

2. Le plan d'action tient compte des directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale et, le cas échéant, du plan d'action régional pour la pêche artisanale de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée.

3. Aux fins du suivi de la mise en œuvre de la stratégie visée au paragraphe 1, le plan d'action fixe des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles spécifiques liées aux indicateurs pertinents établis conformément au cadre de suivi et d'évaluation visé à l'article 37.

Article 16 - Investissements dans des navires de petite pêche côtière

1. Le FEAMP peut soutenir les investissements suivants concernant des navires de petite pêche côtière appartenant à un segment de la flotte pour lequel le dernier rapport sur la capacité de pêche visé à l'article 22, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013, a fait état d'un équilibre entre les capacités et les possibilités de pêche existant pour ledit segment:

(a) la première acquisition d'un navire de pêche par un jeune pêcheur qui, au moment de la présentation de la demande, est âgé de moins de 40 ans et a travaillé au moins cinq ans en tant que pêcheur ou a acquis une qualification professionnelle adéquate;

(b) le remplacement ou la modernisation d'un moteur principal ou auxiliaire.

2. Les navires visés au paragraphe 1 sont équipés pour la pêche en mer et âgés de 5 à 30 ans.

3. Le soutien visé au paragraphe 1, point b), ne peut être accordé qu'aux conditions suivantes:

(a) le moteur neuf ou modernisé n'a pas une puissance en kW supérieure à celle du moteur actuel;

(b) toute réduction de la capacité de pêche en kW due au remplacement ou à la modernisation d'un moteur principal ou auxiliaire est définitivement retirée du fichier de la flotte de l'Union;

(c) la puissance motrice du navire de pêche a été physiquement inspectée par l'État membre pour s'assurer qu'elle n'est pas supérieure à celle indiquée sur la licence de pêche.

4. Aucune aide n'est accordée au titre du présent article si l'évaluation de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche dans le dernier rapport visé à l'article 22, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013 pour le segment de flotte auquel appartiennent les navires concernés n'a pas été préparée sur la base des indicateurs biologiques, économiques et d'utilisation des navires définis dans les lignes directrices communes visées dans ledit règlement.

LES ÉTUDES


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



La petite pêche côtière en France métropolitaine - Rapport d'étude
Édition août 2020

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : Service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 — **www.franceagrimer.fr**

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR